

MÉMOIRES

DE LA

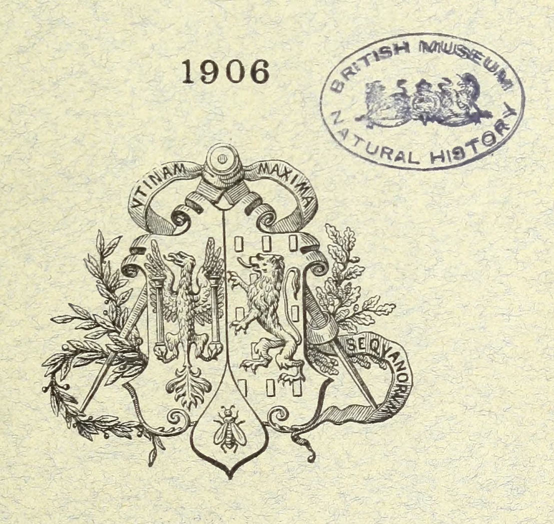
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

HUITIÈME SÉRIE

PREMIER VOLUME

1906



BESANÇON
IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie
Grande-Rue, 87

—

1907

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

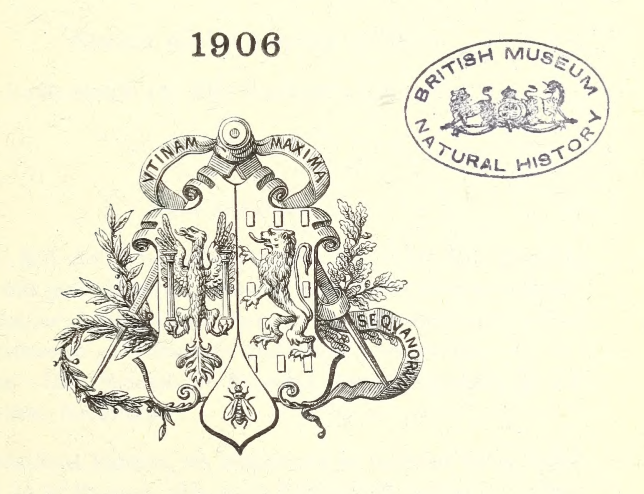
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

HUITIÈME SÉRIE

PREMIER VOLUME

1906



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET C[ie]

Grande-Rue, 87

1907

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1906

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 20 janvier 1906.

Présidence de MM. Parizot et Magnin.

Sont présents :

Bureau : MM. *Ad. Parizot*, président sortant ; Dr *Ant. Magnin*, président élu pour 1906 ; *A. Leclerc*, deuxième vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

Membres : MM. *Bonnet*, Dr *Bourdin*, *Dayet*, *Lambert*, Dr *Ledoux*, *Nardin*, *Rocardet*.

M. le président Parizot, en remettant le fauteuil de la présidence à M. le Dr Magnin, prononce l'allocution suivante : « Messieurs, en acceptant l'année dernière les fonctions de président de la Société d'Emulation, j'entrevoyais la possibilité d'être secondé dans ma tâche par nos deux dévoués secrétaires. Je n'ai pas été déçu dans mes prévisions. MM. Gazier et Vaissier se sont entremis fort obligeamment auprès de nos confrères pour assurer un nombre suffisant de lectures dans nos réunions mensuelles. Je tiens à les remercier de leur excellent concours.

Je fus également soutenu par votre sympathie dont je conserverai un souvenir reconnaissant.

Aujourd'hui nous restons dans une situation normale. Toutefois nous avons eu à déplorer la perte de trop nombreux confrères, ce qui entraîne parmi nous des vides regrettables. Vous jugerez sans doute opportun d'engager de vos amis à entrer dans nos rangs.

Dans quelques instants, je vais céder la place au nouveau président annuel, à M. le Dr Magnin, doyen de la Faculté des Sciences, qui est connu avantageusement de tous ici par les fréquentes communications qu'il nous a faites depuis plusieurs années. M. le Doyen met toujours son dévouement et sa science au service de la jeunesse studieuse. En sa qualité de président, M. Magnin fera honneur à notre Société. »

M. le Dr Magnin remercie la Société de lui confier la direction de ses travaux : au nom de celle-ci, il exprime sa reconnaissance à M. Parizot pour l'activité et le dévouement à ses intérêts dont il a fait preuve durant son année de présidence.

M. Magnin rappelle alors le rôle joué par les naturalistes dans la fondation et le développement de la Société d'Emulation du Doubs. Ce rôle fut particulièrement considérable lors de la fondation de la Société, fille de la Société d'Agriculture et de la Société géologique du Doubs. La Société a compté au cours de son histoire de nombreux naturalistes parmi ses membres et M. Magnin rappelle leurs communications savantes en géologie, en botanique et en zoologie. Il termine en montrant les services que cette association peut continuer à rendre à ceux qui s'intéressent aux études d'histoire naturelle.

Le Secrétaire lit au nom de M. le Dr Limon, empêché d'assister à la séance, une étude sur quelques tableaux contestés du Musée de Besançon. M. Limon signale un article paru récemment dans une revue viennoise : « Blätter für Gemäldekunde » (1905, 2e partie, 5e cahier), où l'auteur anonyme fait connaître ses impressions sur notre Musée de peinture. Cet érudit conteste l'attribution de quelques toiles, et notamment cherche à prouver que les trois tableaux du Musée regardés, sur l'avis du savant allemand Bayersdorfer, comme l'œuvre de Pieter

Quast, ne sont pas de cet artiste, mais bien plutôt de celui que l'on connaît actuellement sous le nom du Pseudo Van de Venne.

M. le Dr Magnin continue une étude, commencée dans une précédente séance (17 novembre 1905), des particularités de la flore jurassienne. Il s'occupe spécialement des espèces d'origine *arctique* ou polaire (plantes des tourbières), d'origine *alpine* (plantes des sommités descendant quelquefois dans les cluses ou autres stations analogues), d'origine *pontique* ou de l'Europe orientale, d'origine *méditerranéenne*; il passe ensuite à une catégorie intéressante représentée par les plantes qui occupent dans le Jura deux aires l'une septentrionale, l'autre méridionale. Par exemple, il montre que cette localisation est en rapport pour certaines espèces avec leur distribution générale (ex. : plantes pontiques arrivées par les deux voies d'irradiation danubienne et rhodanienne) ou avec des causes locales. D'une façon générale, les causes qui interviennent sont les unes favorisantes, les autres restrictives (faites de continuité, de discontinuité des chaînes, des vallées, de climats, de composition du sol, etc.) ; il faut tenir compte aussi des causes historiques (centre d'apparition des plantes, modification de leur aire dans les époques antérieures, etc), puis des deux lois de morcellement de l'aire à ses limites et de production de formes nouvelles à la limite de l'aire de l'espèce. C'est ainsi que toutes les singularités de la flore finissent par recevoir des explications de plus en plus satisfaisantes.

Le Secrétaire communique à la Société une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant que le 44e Congrès des Sociétés savantes se tiendra à la Sorbonne le 17 avril prochain. La séance de clôture aura lieu le 21 août.

Il est donné également lecture d'une lettre de M. Just Becquet, statuaire, membre d'honneur de notre Société, qui lui envoie l'assurance de sa constante sympathie. La Société charge le secrétaire d'adresser ses remerciements à notre illustre confrère.

Sont élus :

Membres résidants :

MM. Henri DUBOURG, industriel, présenté par MM. Parizot et Vaissier.
Charles KRUG, notaire, présenté par MM. Parizot et G. Gazier.
André LANIER, professeur au lycée Victor Hugo, présenté par MM. Pingaud et G. Gazier.

Le Président, ANT. MAGNIN.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 17 février 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ANT. MAGNIN

Sont présents :

BUREAU : MM. le Dr *Ant. Magnin*, président ; *Parizot* et *Leclerc*, vice-présidents ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. le Dr *Bourdin*, *Cellard*, Dr *Girardot*, *André Lanier*, *Lieffroy*, *Rocardet*, *Thuriet*.

M. Jules Dufay, notaire honoraire à Salins, fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé : *L'impôt progressif en France*. Le Secrétaire lui adressera les remerciements de la Société et M. Thuriet rendra compte de ce travail à une prochaine séance.

M. le Dr Girardot donne une analyse de son travail sur *La Paléontostatique jurassique de la Franche-Comté septentrionale*. Cette étude est divisée en trois parties : la première comprend la liste des fossiles jurassiques recueillis sur notre territoire, la seconde fait connaître leur distribution dans les étages et les sous-étages du lias et de l'oolithe, la troisième est un exposé

de considérations diverses sur la faune et la flore de ces formations. M. Girardot expose la méthode qu'il a suivie dans ces diverses parties de son œuvre et le caractère des observations qu'il a faites. Il conclut en disant que ses recherches confirment l'hypothèse d'une mer peu profonde qui couvrait notre région à l'époque jurassique ; il insiste notamment à ce sujet sur les découvertes faites par lui de débris de végétaux, par exemple de frondes de grandes fougères, de fragments de tiges arborescentes et de fruits divers.

M. le Dr Magnin demande à ajouter quelques mots à l'analyse de M. le Dr Girardot, pour dire quel labeur considérable représente l'ouvrage de notre confrère, ouvrage qui a nécessité de longues recherches et a une grande valeur scientifique.

M. Leclerc fait une communication sur le Maroc actuel, recherchant les raisons qui nous ont amenés à nous immiscer d'une façon toute particulière dans les affaires de ce pays voisin de notre Algérie. Il s'appuie pour cette étude sur les renseignements fournis par M. René Leclerc, licencié ès-lettres, ancien élève de la Faculté de Besançon, actuellement délégué général du Comité du Maroc à Tanger. M. Leclerc rappelle tout d'abord les 1,200 kilomètres de frontières qui existent entre l'Algérie et le Maroc, et la nécessité où se trouve la France de protéger dans cette région nos sujets arabes contre les invasions et les pillages des bandes de pillards marocains.

L'anarchie qui règne au Maroc exerce une influence fâcheuse sur le développement de notre commerce dans les régions algériennes et tunisiennes : en outre il ne faut pas oublier qu'il y a près de sept millions d'indigènes musulmans dans nos colonies méditerranéennes et que leur solidarité au point de vue religieux avec les habitants du Maroc nous fait une obligation de surveiller de près ce qui se passe dans ce pays et d'empêcher une puissance européenne de s'y implanter à notre détriment.

M. Leclerc décrit ensuite le Maroc au point de vue politique et géographique, puis fait connaître les résultats du voyage effectué par M. René Leclerc dans le Maroc septentrional d'Oran à Tanger, en passant par les presidios espagnols, Tetouan et

Ceuta. Tanger est une ville européenne en partie, mais surtout française par ses maisons de commerce, ses comptoirs de banque et ses établissements de crédit. M. Leclerc suit encore M. René Leclerc dans son voyage à Larache et à Fez.

Il cite quelques chiffres caractéristiques de l'importance du commerce des principales nations européennes avec le Maroc en 1904 :

France..............	29.413.832	francs.
Angleterre...........	39.266.450	—
Allemagne...........	10.900.875	—
Belgique............	2.430.047	—

En ajoutant pour l'Angleterre et la France le commerce de ces deux puissances avec les possessions espagnoles de la frontière marocaine, commerce auquel l'Allemagne n'a presque point de part, l'on arrive à un pourcentage final ci-après :

France............	32,91 %
Angleterre.........	38,70 %
Allemagne.........	8,58 %
Autres pays	19,81 %

Enfin, M. Leclerc énumère les autres raisons qui doivent nous donner une situation privilégiée au Maroc, en dehors de celles qu'il vient de signaler : ce sont le nombre de nos maisons de commerce, celui de nos compatriotes établis dans le pays, notre installation postale et télégraphique, la situation de nos écoles où l'on donne déjà une instruction française à de nombreux enfants, l'établissement de médecins français dans diverses villes du Maroc, enfin le grand nombre d'explorateurs français qui ont fait connaître ce pays et révélé ses richesses à tous points de vue. La France, puissance musulmane, peut seule avec l'Espagne, grâce à son cadre d'officiers, d'interprètes et de savants algériens et tunisiens, réorganiser ce pays et y ramener la sécurité.

Telles sont les considérations qui, selon M. Leclerc, expliquent la politique française dans le nord de l'Afrique, considérations que nos représentants sont occupés à l'heure actuelle

à faire valoir à la conférence d'Algésiras, de façon à nous permettre de continuer au Maroc notre grande œuvre de pénétration pacifique.

M. le Dr Magnin remercie M. Leclerc de cette communication d'un intérêt si actuel et le félicite de l'œuvre accomplie au Maroc par son fils qui a laissé comme étudiant à Besançon de si excellents souvenirs dans notre ville.

Le Président, *Le Secrétaire*.

ANT. MAGNIN. GEORGES GAZIER.

Séance du 17 mars 1906.

PRÉSIDENCE DE M. PARIZOT, Vice-Président.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Parizot* et *Leclerc*, vice-présidents ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

MEMBRES : MM. le Dr *Baudin*, *Boname*, *Boysson d'Ecole*, *Cellard*, *Henry*, Dr *Ledoux*, Dr *Nargaud*, *Thuriet*, *Vernier*.

M. le Dr Magnin, président, s'était fait excuser.

M. le Dr Ledoux lit un compte-rendu de l'ouvrage de M. L. Febvre, professeur agrégé de l'Université, intitulé : *Les Régions de la France* ; *la Franche-Comté*. A côté d'une vue d'ensemble très originale de l'histoire du pays comtois, M. Febvre a donné une bibliographie aussi complète que possible de cette histoire. Son livre d'une haute érudition, et en même temps d'une lecture agréable, est de ceux qui doivent figurer dans la bibliothèque de tous les Comtois qui s'intéressent à l'histoire de leur province.

M. M. Thuriet analyse et commente un volume de M. Dufay,

de Salins sur *L'impôt progressif en France.* Après une critique très serrée et très nourrie de faits de notre système d'impôts actuels, M. Dufay préconise son remplacement par un impôt général progressif sur le revenu. Les revenus inférieurs à 400 francs seraient complètement exonérés : l'impôt serait de 4 °/₀ pour les revenus de 400 à 2,000 fr., de 5 °/₀ pour ceux de 2,000 à 4,000 fr., de 6 °/₀ pour ceux de 4,000 à 10,000 fr. et ainsi de suite, suivant une progression qui arriverait à prélever 25 °/₀ sur les revenus dépassant 1 million et 50 °/₀ sur ceux dépassant 4 millions. Au dessus de 40 millions, l'Etat confisquerait tout. Exemption à la base, confiscation au sommet, tel est le double principe dont s'inspire M. Dufay.

M. Dufay répond ensuite à certaines critiques faites au système de l'impôt sur le revenu, examine notamment la question de la déclaration de fortune à faire par les contribuables qu'il estime analogue à celle que les citoyens ont à faire lors du décès de leurs proches. Il croit possible d'empêcher l'exode des capitaux à l'étranger grâce à une législation internationale.

Tout en faisant des réserves sur certains points de l'étude de M. Dufay, et en protestant en particulier contre le système de confiscation qui pourrait être étendu arbitrairement, M. Thuriet conclut que l'ouvrage de M. Dufay, très étudié, fruit d'observations pénétrantes et de patientes recherches, mérite d'être pris en considération par les économistes.

M. le docteur Girardot communique des matériaux pour l'histoire des premières recherches de géologie en Franche-Comté. Ce sont des notes dues à M. Duhamel, ingénieur des mines, qui résidait à Lons-le-Saunier en 1828, et à M. Parandier, ingénieur des ponts et chaussées, établi à Besançon à la même époque. Ces documents sont intéressants en ce qu'ils montrent comment et à quelle date on a commencé à étudier la constitution du sol de notre région. M. Parandier est en outre le fondateur de la Société géologique du Doubs, origine de notre Société d'Emulation.

M. Georges Gazier fait connaître un document relatif à J.-J. Rousseau qu'il a découvert dans les manuscrits de l'architecte Pâris à la Bibliothèque de Besançon.

Peu après la mort de Rousseau, Pâris alla visiter le château de M. de Girardin, à Ermenonville. Après une description du château et du parc, Pâris raconte la visite qu'il fit à Thérèse Levasseur, veuve de Jean-Jacques. Celle-ci lui raconta en détail les derniers moments du philosophe, protestant notamment avec énergie contre les bruits de suicide qui avaient couru dès lors. Elle lui fournit un certain nombre de renseignements curieux sur la vie, le caractère et les mœurs de son mari dont elle vante les hautes qualités morales. C'est un récit qui mérite d'être comparé avec celui que vingt ans plus tard Thérèse donna de la mort de Rousseau. La relation de Pâris écrite sans préoccupations littéraires et sans idée de publicité, ajoute des détails intéressants à ceux que l'on connaissait déjà sur la vie et la mort de Jean-Jacques.

Est élu :

Membre résidant :

M. Paul Besançon, avocat, présenté par MM. Vaissier et le Dr Bourdin.

Le Président, *Le Secrétaire,*

Ad. Parizot. Georges Gazier.

Séance du 28 avril 1906.

Présidence de M. le Docteur Ant. Magnin.

Sont présents :

Bureau : MM. le Dr *Ant. Magnin*, président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

Membres : MM. le Dr *Baudin*, *Berdelet*, Dr *Bourdin*, Dr *Ledoux*, *Rocardet*.

M. le Dr Baudin rend compte du livre de M. Marquiset : *La*

phrase et le mot de Waterloo. De la phrase ou du mot historiques, lequel a été prononcé? Est-ce à Cambronne qu'en revient légitimement... l'honneur ? M Marquiset a réuni tous les témoignages relatifs à ce petit problème historique qui a suscité déjà tant de polémiques. Sa conclusion est que la phrase a été créée dès 1815, tandis que le mot n'a fait son apparition dans la littérature que vers 1830 dans les Misérables de V. Hugo, mais que tout porte à croire qu'en réalité Cambronne n'a prononcé que le mot, dont la crudité n'a rien qui doive étonner dans la bouche d'un militaire, même du meilleur monde, dans une pareille circonstance. M. Marquiset constate en terminant que Cambronne est illustre par ce mot et mériterait davantage de l'être pour l'héroïsme dont il a fait preuve maintes fois sur tous les champs de bataille de l'Europe.

M. le Dr Magnin entretient la Société des travaux de botanique de Bailly, récemment étudié à d'autres points de vue par notre confrère M. Prinet. Bailly, pharmacien militaire qui fut attaché à l'expédition militaire de Saint-Domingue et fit, sous la Restauration, la campagne d'Espagne, a laissé des Notes de botanique, aujourd'hui conservées à la Bibliothèque de Besançon. Ces notes révèlent un observateur qui savait décrire non sans charme et en même temps avec une grande précision. A ce dernier point de vue, on peut constater aujourd'hui la valeur des herborisations qu'il a faites vers 1820 dans les environs de Besançon. Les observations relevées dans les pays étrangers sont parfois plus superficielles.

M. le Dr Magnin présente un certain nombre d'ouvrages récents relatifs aux champignons qui peuvent intéresser les amateurs.

Le Secrétaire commence la lecture de l'étude de M. Ch. Baille sur le poète Edouard Grenier, bienfaiteur de la Société. Ce travail d'une belle tenue littéraire et qui fait si bien connaître le poète de Baume-les-Dames, sera publié dans le 9e volume de la 7e série des Mémoires de la Société.

M. le Dr Magnin offre à la Société une plaquette contenant sa notice sur le Dr Diétrich et le texte des discours prononcés sur la tombe de notre regretté confrère.

La Société décide que pendant le cours de l'été, elle tiendra ses séances le mercredi soir et non le samedi.

Est élu :

Membre résidant :

M. Georges BÉVER, avocat, secrétaire général de la Mairie de Besançon, présenté par MM. le Dr Baudin et Georges Gazier.

Le Président, ANT. MAGNIN.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 23 mai 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LECLERC, Vice-Président.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Leclerc*, vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. *Bonnet*, Dr *Bourdin*, *Guillemin*, Drs *Ledoux* et *Nargaud*, *Rocardet*, *Thuriet*.

M. le président Magnin, indisposé, s'était fait excuser de même que M. Parizot, vice-président, absent.

Le Secrétaire présente au nom de M. Parizot, empêché d'assister à la séance, deux gravures de Moreau le Jeune relatives à la mort de J.-J. Rousseau dont il a été question à la séance de la Société du mois de mars. L'une gravée par H. Guttenberg représente les derniers moments du philosophe assis dans sa chambre à coucher à Ermenonville et adressant ses suprêmes paroles à Thérèse Levasseur L'autre gravée par Mairet en 1782 et dédiée aux bonnes mères nous fait assister à l'entrée de Rousseau aux Champs-Elysées. Tous les grands philosophes de l'antiquité et des temps modernes s'empressent pour le rece-

voir, tandis que Diogène satisfait d'avoir enfin trouvé un homme éteint sa lanterne.

Le Secrétaire donne lecture de la fin du travail de M. Ch. Baille sur le poète Grenier. Notre distingué compatriote fait connaître les rapports qu'a entretenus le poète de Baume-les-Dames avec les grands écrivains du XIX[e] siècle et entremêle d'anecdotes piquantes sa pénétrante étude du caractère et de l'œuvre de Grenier.

La Société d'Émulation charge son secrétaire d'exprimer à M. Ch. Baille toute sa reconnaissance pour l'hommage si remarquable qu'il a bien voulu rendre au bienfaiteur de notre Société. On y reconnaît la plume d'un ami éclairé doublé d'un écrivain des plus distingués.

Est élu :

Membre résidant :

M. le D[r] Maréchal, président de la Société d'histoire naturelle du Doubs, présenté par MM. le D[r] Magnin et Georges Gazier.

Le Président, A. Leclerc.

Le Secrétaire, Georges Gazier.

Séance du 20 juin 1906.

Présidence de M. le Docteur Ant. Magnin.

Sont présents :

Bureau : MM. le D[r] *Ant. Magnin*, président; *Parizot* et *Leclerc*, vice-présidents ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Kirchner*, archiviste.

Membres : MM *Dayet*, *Guillemin*, *Lambert*, *Nardin*, abbé *Petitjean*, *Pingaud*, *Rocardet*, *Savoye*.

M. L. Pingaud donne lecture d'une étude sur la fin du Premier Empire à Besançon et dans le département du Doubs. A l'aide de documents empruntés aux papiers du préfet d'alors, Jean de Bry, il fait connaître principalement quel était l'état des esprits et le conflit des opinions parmi les Bisontins assiégés, incertains de l'avenir, pressentant la révolution intérieure qui allait suivre l'invasion et amener la restauration des Bourbons. Il révèle en particulier l'existence d'une administration royaliste, résidant à Ornans sous le contrôle d'un gouverneur général installé par les alliés à Vesoul ; enfin il met en relief les circonstances au milieu desquelles s'effectua dans la ville débloquée, sans avoir capitulé, la proclamation de Louis XVIII.

M. le Dr Magnin, après avoir rappelé les principaux faits de la vie scientifique de Girod-Chantrans, présente le tableau généalogique de la famille Girod qu'il a pu dresser grâce aux obligeantes communications de plusieurs de ses membres, et la reproduction du portrait de Girod-Chantrans, un des dix crayons exécutés par Gigoux, première œuvre du peintre bisontin.

M. Magnin aborde ensuite le sujet de sa communication, la querelle scientifique élevée entre Girod-Chantrans, Vaucher, naturaliste génevois, et le célèbre botaniste de Candolle, au sujet des recherches des deux premiers sur les conferves d'eau douce et d'autres organismes microscopiques. Cette discussion a été inexactement commentée par les biographes de Girod-Chantrans, notamment par M. de Jouffroy ; malgré l'intérêt des recherches de Girod-Chantrans, dont le mérite a été reconnu par de Candolle qui lui dédia le genre *Chantrania*, les documents prouvent d'abord que Vaucher ne s'est pas approprié, comme on l'a dit, les recherches de Girod-Chantrans et que ses observations sont bien supérieures, au point de vue de la méthode et des résultats obtenus, à celles de notre compatriote Girod.

Chantrans a été plus heureux dans ses autres ouvrages. M. Magnin termine en rappelant ses recherches agronomiques, son rôle prépondérant dans la réorganisation de l'Académie de

Besançon et de la Société d'agriculture et de nombreuses communications qu'il y fit jusque dans son extrême vieillesse.

Le Président, *Le Secrétaire,*
ANT. MAGNIN. GEORGES GAZIER.

Séance du 18 juillet 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LECLERC, Vice-Président.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Leclerc,* vice-président ; *Georges Gazier,* secrétaire ; *Vaissier,* vice-secrétaire.
MEMBRES : MM. l'abbé *Petitjean* et *Thuriet.*

M. l'abbé Petitjean communique un document concernant l'abbaye des Prémontrés de Bellelay dans le Jura bernois, suffragante du diocèse de Besançon. C'est le récit fait par le père Barbier, principal du collège établi à Bellelay, de l'annexion par la République française en 1797 de cette abbaye considérée comme un foyer d'émigrés et de fanatiques. Après un court exposé des origines de cette abbaye et de l'histoire du collège qu'y fondèrent les religieux en 1771, collège qui acquit vite une grande réputation et attira de nombreux élèves comtois, M. l'abbé Petitjean donne des extraits du récit du père Barbier. Le général Gouvion-Saint-Cyr, chargé de la prise de possession de l'abbaye, arriva à Bellelay le 15 décembre 1797 et une commission militaire procéda à la visite du couvent et du collège et à l'expulsion des religieux et des pensionnaires. L'abbaye fut ensuite vendue en 1798 à un fabricant d'horlogerie de Beaucourt, Frédéric Japy.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Lebrun, répétiteur au lycée de Lons-le-Saunier, sollicitant une nouvelle subvention de la Société pour la continuation de ses fouilles préhistoriques

dans le lac de Clairvaux. Le produit de ces fouilles sera comme précédemment donné au Musée de Besançon. La Société accorde à M. Lebrun une subvention de 100 francs.

Le Président, A. LECLERC.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 18 novembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC, Vice-Président.

Sont présents :

BUREAU : MM. *A. Leclerc*, vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner* et *Maldiney*, archivistes.

MEMBRES : MM. le Dr *Bourdin*, *Cellard*, *Dayet*, *L. Febvre*, Dr *Ledoux*, *Montenoise*, *Pingaud*, *Rocardet*.

M. Vaissier lit une notice sur M. Ad. Parizot, ancien président de la Société d'Emulation, décédé le 2 octobre dernier. M. Parizot, d'origine lorraine, inspecteur honoraire des Enfants assistés, s'était fixé définitivement après sa retraite à Besançon. Membre de notre Société depuis 14 ans, il était l'un des plus assidus à nos séances où il prit plusieurs fois la parole pour d'intéressantes communications. Président de la Société en 1905, M. Parizot avait conquis par son affabilité les sympathies de tous.

M. Vaissier fait part de la découverte faite dans l'Ognon à Buthiers, par M. le marquis de Scey, d'une pirogue gauloise ou préhistorique. Après avoir fait connaître les circonstances de cette découverte, M. Vaissier décrit cette pirogue à fond plat et étroite, mais prise dans une bille de chêne, d'un diamètre d'environ 1 mètre sur une longueur de $5^{m}90$ et la compare avec les barques de Courchapon et de Rigny. Cette pirogue, la hui-

tième que l'on découvre en Franche-Comté, a été donnée par M. le marquis de Scey au Musée archéologique de Besançon.

M. Georges Gazier lit la première partie d'une notice sur Henri Bouchot, membre honoraire de notre Société, né à Beure en 1849, décédé à Paris le 10 octobre dernier. Il y étudie la carrière administrative de Bouchot qui, à sa sortie de l'Ecole des Chartes, entra à la Bibliothèque Nationale où il gravit tous les échelons de la hiérarchie jusqu'au titre de Conservateur des estampes. Puis il rappelle les expositions remarquables dont notre illustre compatriote fut l'organisateur, notamment celle des Primitifs français qui lui ouvrit en 1904 les portes de l'Institut et l'Exposition rétrospective des Arts comtois qu'il était venu inaugurer à Besançon le 30 juin dernier.

La Société, saisie d'une demande d'échange avec la revue de la Société Saint-Jean, intitulée : *Notes d'art et d'archéologie*, fait droit à cette requête.

La Société fixe au jeudi 20 décembre prochain, la date de la séance publique dont le bureau sera chargé de préparer le programme.

Le Secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle indiquant que le prochain Congrès des Sociétés savantes se tiendra à Montpellier le mardi 2 avril 1907.

Le Président, A. LECLERC.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 19 décembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR LEDOUX.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner*, archiviste.

Membres : MM. *Besançon, Bonnet,* Dr *Bourdin, Boutterin,* *Dr Ledoux,* Dr *Nargaud, Pidancet, Savoye.*

M. le président donne lecture d'une circulaire du Comité qui s'est formé pour élever un monument au cimetière Montparnasse sur la tombe de M. Henri Bouchot, membre honoraire de notre Société et pour placer son buste à la Bibliothèque de Besançon. La Société vote une subvention de 40 francs.

Lecture est donnée d'une circulaire du Comité qui s'est formé pour rendre un hommage solennel à notre illustre membre honoraire M. Rolland, capitaine de vaisseau en retraite, commandant la place de Besançon en 1870, dont l'héroïsme a alors sauvé cette ville de l'occupation allemande. La Société vote une subvention de 40 francs au Comité qui se propose de faire exécuter le portrait du général Rolland, afin de conserver son souvenir dans notre ville.

M. Vaissier donne lecture d'une notice de M. le docteur Girardot, résumant le travail qu'il prépare sur la faune préhistorique de la Franche-Comté. Cette étude sera divisée en deux parties ; la première comprendra, avec des considérations générales, la liste des animaux dont les débris ont été rencontrés dans les diverses stations ; la seconde sera consacrée à la description des divers gisements qui renferment les ossements de ces animaux, alluvions, cavernes, éboulis, fentes de rochers, stations en plein air et tourbières.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Lebrun, répétiteur au lycée de Lons-le-Saunier rendant compte des fouilles que, grâce à la subvention de la Société d'Emulation, il a pu effectuer l'été dernier dans le lac de Clairvaux (Jura). Dans une étude détaillée, il fera connaître la nature et l'intérêt des débris préhistoriques qu'il a pu découvrir : le plus intéressant de ces objets est un poignard en bronze de 10cm qui, avec trois autres objets précédemment découverts, permet de faire remonter la station de Clairvaux à l'époque du Bronze Ier (cébennien).

La Société discute et vote le budget de 1907, présenté par M. le trésorier Fauquignon.

Projet de budget pour l'année 1907.

RECETTES.

1. Subvention du département du Doubs	300 fr.
2. — de la ville de Besançon.	400
3. Cotisations des membres résidants.	1.000
4. — — correspondants . . .	400
5. Droits de diplômes, recettes accidentelles . . .	100
6. Rentes.	600
Total.	2.800 fr.

DÉPENSES.

1. Impressions.	2.200 fr.
2. Frais de bureau	150
3. Frais de séance publique	80
4. Traitement de l'agent	200
5. Crédit pour recherches	170
Total.	2.800 fr.

Procédant à l'élection du Bureau pour l'année 1907, la Société nomme :

Président annuel : M. Adrien LECLERC, conseiller à la Cour d'appel de Besançon.

Premier vice-président : M. le Dr Ant. MAGNIN, doyen de la Faculté des Sciences.

Deuxième vice-président : M. ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon.

Vice-secrétaire : M. Alfred VAISSIER, conservateur du Musée archéologique.

Archivistes : MM. KIRCHNER et MALDINEY.

Le Président,
Dr E. LEDOUX.

Le Secrétaire,
GEORGES GAZIER.

Séance publique du 20 décembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ANT. MAGNIN.

Sont présents :

Bureau : M. le Dr Ant. MAGNIN, ayant à sa droite M. MAIROT, président de l'Académie de Besançon, à sa gauche, M. Ad. LECLERC, vice-président. MM. le Dr BAUDIN, BESANÇON, Georges GAZIER, secrétaire, VAISSIER, vice-secrétaire ; KIRCHNER et MALDINEY, archivistes.

Dans la salle remplie par une assistance nombreuse de dames en élégante toilette et d'invités, Mme CASTAN, M. le capitaine MACKEER, représentant M. le général Deckherr, commandant le 7e corps d'armée, M. PERREAU, adjoint au Maire, MM. BOUSSEY, Dr BOURDIN, LAMBERT, PINGAUD et plusieurs autres membres de la Société.

La séance, ouverte à deux heures, est close après lecture des études suivantes :

1° *La Société d'Emulation du Doubs en 1905,* par M le Dr Ant. MAGNIN, président annuel.

2° *La femme musulmane dans nos possessions de l'Afrique du Nord,* par M. A. LECLERC, vice-président.

3° *Henri Bouchot, membre de l'Institut,* par M. Georges GAZIER, secrétaire décennal.

4° *La phrase et le mot de Waterloo, d'après Arm. Marquiset et Henri Houssaye,* par M. le Dr BAUDIN, membre résidant.

5° *L'air liquide : ses propriétés et ses applications* (avec projections), par M. MALDINEY, archiviste de la Société.

Le Président,
ANT. MAGNIN.

Le Secrétaire,
GEORGES GAZIER.

NOTICE SUR M. ADOLPHE PARIZOT

Par M. A. VAISSIER

Parmi les pertes douloureuses que nous avons à commémorer aujourd'hui, nous devons comprendre celle de l'un de nos anciens présidents, récemment décédé à Besançon.

M. Adolphe Parizot appartenait par ses origines à la Lorraine. Arrivé, il y a seize ans, en Franche-Comté comme inspecteur des Enfants assistés, il n'avait pas tardé, sous le patronage de deux de nos anciens secrétaires, MM. Besson et Jules Gauthier, à venir assister régulièrement à nos séances.

Licencié en droit, avocat à la Cour d'appel de Metz, puis, pendant dix ans, chef de cabinet du préfet de la Moselle, il avait choisi dans la carrière administrative le service des Enfants assistés. Il y conquit tous ses grades en passant comme inspecteur dans le Loiret, la Meurthe-et-Moselle, le Morbihan, le Jura et enfin le Doubs, où il atteignit sa retraite avec l'honorariat en 1896. Dans une fonction où l'on apprécie l'esprit de justice et de commisération charitable, sa conduite très correcte strictement observée, ses rapports annuels et divers travaux lui méritèrent une distinction de l'Académie de médecine de Paris, puis les palmes d'officier d'académie.

« Dans sa retraite honorablement gagnée, ainsi que le disait » naguère un de ses collègues de la Caisse d'épargne dont il » était secrétaire, toutes ses aspirations allaient à diverses » œuvres de philanthropie. Il se rendait, pour ainsi dire, chaque » jour dans les bureaux afin de se rendre compte du service. » Son urbanité vis-à-vis de chacun lui avait acquis l'estime gé» nérale. » Mêmes témoignages lui sont dus parmi nous.

Pour nos mémoires, il nous donna une intéressante et très précise notice historique sur les *Droits honorifiques des seigneurs à l'église paroissiale au XVIIIe siècle*, suivie d'un exemple cu-

rieux du partage de ces droits entre plusieurs ayants droit dans une localité franc-comtoise. S'intéressant à l'archéologie, il nous offrait, à l'occasion, divers objets pour nos collections, entre autres un curieux petit taureau tricornu, bronze provenant de Maisières. A la suite de la lecture récente du récit inédit de l'architecte Adrien Pâris sur la mort de J.-J. Rousseau, il nous présentait deux gravures du temps montrant le philosophe à ses derniers moments, gravures qu'il nous destinait déjà, puisque Mme Parizot vient de nous transmettre, à ce titre, ce dernier souvenir.

Ainsi se trouve bien justifiée cette parole qu'il prononça dans le banquet de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon où il assistait comme président de la Société d'Emulation : « Vous avez contribué à me faire aimer la Franche-Comté que je considère aujourd'hui comme une seconde patrie après le démembrement de notre chère Lorraine. »



MÉMOIRES.

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1906

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 20 décembre

Par M. le Dr Ant. MAGNIN

PRÉSIDENT ANNUEL

Mesdames,
Messieurs,

Chaque année, dans une séance à laquelle le public est convié, et devant un auditoire. souvent nombreux, toujours très sympathique, le Président de la Société d'Emulation retrace les principaux événements survenus et rend compte des travaux accomplis dans le courant de l'année écoulée.

Au moment de remplir son mandat, le président actuel a voulu prendre modèle sur ses prédécesseurs ; il a relu la plupart de leurs rapports ; mais cette enquête. au lieu de le rassurer, lui a montré toutes les difficultés de la tâche qu'il a assumée ; habitué à exposer des sujets scientifiques, sous une forme précise, sobre, mais sèche et sans agrément, il craint de ne pouvoir donner à ce compte-rendu le charme et l'élégance qui vous ont fait applaudir ceux des années précédentes ; il essaiera cependant ; vous lui pardonnerez et lui tiendrez compte de l'intention, s'il n'y a pas entièrement réussi.

Mais avant de jeter une vue d'ensemble sur l'œuvre accomplie pendant l'année 1906, il me faut rendre un dernier

hommage à la mémoire de M. Parizot, qui, en sa qualité de premier vice-président, devrait, aujourd'hui, se trouver encore à nos côtés ; l'an dernier, notre collègue présidait, en effet, cette réunion, et vous vous souvenez du rapport si consciencieux par lequel il ouvrait la séance. M. Parizot était Lorrain d'origine (1) ; il avait rempli les fonctions d'inspecteur de l'assistance publique ; mais, ayant pris sa retraite à Besançon, il était entré, de suite, dans notre Association, dont il devint bientôt un des membres les plus assidus ; il y fit des communications intéressantes et la Société reconnaissante de l'intérêt qu'il lui portait, lui confiait, il y a deux ans, les honneurs de la présidence. On ne peut oublier cette physionomie originale, empreinte d'une grande bienveillance, ni l'exquise urbanité qui lui avait conquis les sympathies de tous, et qu'une notice attendrie de M. Vaissier, notre dévoué vice-secrétaire, a bien mis en relief dans une de nos dernières séances (2).

D'autres deuils nous attristent encore ; la Société a perdu MM. Gascon, Bixio et Bizos, membres correspondants, et deux membres d'honneur, non des moins éminents, MM. Bouchot et Georges Sire.

M. Gascon, conducteur des ponts et chaussées en retraite, président du comice agricole de Fontaine-Française, et M. Maurice Bixio, agronome à Paris, faisaient partie de notre Société depuis de très nombreuses années ; le premier, depuis 1868 ; le second, depuis 1866.

Le décès de M. Bizos nous touche tout particulièrement : avant d'être recteur de l'Académie de Bordeaux, M. Bizos avait occupé, avec distinction, la chaire de rhétorique du

---

(1) Parizot (Philippe-Adolphe), né en 1833 ; inspecteur honoraire des enfants assistés ; membre du conseil de direction de la Caisse d'Epargne, 1893 ; secrétaire-adjoint, 1896 ; secrétaire, 1904 ; — membre de la Société d'Emulation du Doubs, 1892 ; vice-président, 1904 ; président, 1905 ; décédé à Besançon le 2 octobre 1906.

(2) Séance du 18 novembre.

Lycée de Besançon ; il y a laissé de sympathiques souvenirs ; on peut rappeler aussi qu'il est l'auteur d'une thèse de doctorat sur Mairet, le poète dramatique bisontin, dont M. Gazier nous a parlé récemment dans une conférence des plus attrayantes.

Retracer la vie si remplie de BOUCHOT, ses succès à l'Ecole des Chartes, ses fonctions et ses travaux à la Bibliothèque nationale où il gravit tous les échelons de la hiérarchie jusqu'au titre de *Conservateur des Estampes*, analyser ses nombreux ouvrages, exigerait une notice, même sommaire, trop longue ; je laisse ce soin à M. Gazier. Notre sympathique secrétaire décennal doit vous lire dans un instant un extrait de la belle étude qu'il a consacrée à notre éminent compatriote (1).

Pourtant je signalerai ici, par anticipation, l'habileté de Bouchot à organiser des expositions artistiques remarquables, celle des Primitifs français, par exemple, qui lui ouvrit, en 1904, les portes de l'Institut ; je rappellerai aussi le grand amour qu'il conserva toujours pour son pays d'origine, et qui revit dans plusieurs de ses ouvrages consacrés à notre région. A ce propos, permettez-moi une anecdote personnelle. Dans son beau volume sur la Franche-Comté, publié en 1890, Bouchot parle des lacs du Jura, et, appréciant leur teinte, plutôt en artiste qu'en naturaliste, aperçoit dans « *chaque combe un peu large de nos montagnes une petite Méditerranée bleue* ». Je crus devoir, dans une conférence faite ici même, en 1893, sur ce sujet montrer, preuves en mains, que les lacs du Jura étaient non pas *bleus*, mais *verts* et quelquefois même *jaunes ;* j'espère que Bouchot ne s'est

(1) BOUCHOT (Henri), né à Beure en 1849, ancien élève de l'Ecole des Chartes, entra à la Bibliothèque Nationale en 1879, au Cabinet des Estampes dont il devint le Conservateur en 1898 ; membre de l'Académie des Beaux-Arts (1904); chevalier de la Légion d'honneur (1900) ; membre honoraire de la Société d'Emulation du Doubs (1901) ; décédé à Paris le 10 octobre 1906. (Séance du 18 novembre).

pas formalisé de cette légère et inoffensive critique ; cependant, comme mon excellent et vieil ami Ardouin-Dumazet, dans ses *Voyages en France*, affirme « *que je m'étais quelque peu fâché contre M. Bouchot* » (1), je tiens à faire remarquer que je me suis borné à une simple constatation et qu'au surplus, comme dit le proverbe : « des goûts et des couleurs, il ne faut pas disputer » (2).

M Sire, docteur ès-sciences, lauréat et membre correspondant de l'Institut, ancien directeur de l'Ecole d'horlogerie de Besançon, chevalier de la Légion d'honneur, auteur de nombreux et remarquables travaux scientifiques, a été véritablement le *fils de ses œuvres* (3) ; d'abord simple apprenti sculpteur à Paris, il commence seul ses études et devient préparateur de Person, le premier professeur de physique de la Faculté des sciences de Besançon (1845-1856) ; depuis lors, chaque année voit éclore un travail sur un sujet de physique, de météorologie, de mécanique ; en 1863, il soutient devant notre Faculté des Sciences, une thèse de doctorat sur la *forme globulaire des liquides* ; mais c'est à nos séances (ou à l'Institut) qu'il communique la plupart de ses recherches ; aussi, en témoignage de l'estime que ses travaux et son attachement à notre Association lui avaient conquis parmi nous, la Société d'Emulation lui confia, à trois reprises différentes, les fonctions de président, et lui décerna, par dérogation à d'anciens usages, le titre de membre d'honneur.

---

(1) Ardouin-Dumazet, Voyage en France ; 23e série, Plaine comtoise et Jura, 1901, p. 254.

(2) Cf. *Soc. Emul. du Doubs*, Mémoires, 6e série, t. VII, 1893, p. 273.

(3) Sire (Etienne-Georges), né à Besançon, le 4 juin 1826 ; préparateur de physique à la Faculté des Sciences de Besançon, 1845-56 ; essayeur du commerce à Besançon, professeur à l'Ecole industrielle de la Chaux-de-Fonds, 1855 à 1864 ; directeur de l'Ecole d'horlogerie de Besançon, 1864-1870 ; essayeur de la Garantie, 1870-1906 ; membre de la Soc. d'Emulation, depuis 1847, président en 1872, 1878, 1893 ; décédé à Besançon, le 13 sept. 1906.

Les recherches les plus originales de G. Sire concernent le problème des mouvements relatifs : pour les mettre en évidence, il imagina divers appareils remarquables par leur ingéniosité : le polyscope, le pendule gyroscopique, le déviloscope; une de leurs applications les plus curieuses mérite d'être rappelée

Tout le monde connaît, au moins de nom, la mémorable expérience de Foucault inscrivant, avec un pendule de 67 mètres installé sous la coupole du Panthéon, le mouvement de rotation de la Terre ; c'est une expérience coûteuse, difficile à installer. Sire, avec son dévioscope, petit appareil portatif, véritable jouet, la répète sur sa table de travail, et non seulement pour une localité, comme Paris, mais pour tous les degrés du méridien, pour tous les points de la surface du globe ; l'Académie des Sciences récompensa les travaux de M. Sire en lui accordant, en 1883, le prix Monthyon et en le nommant, en 1891, correspondant dans la section de mécanique ; enfin, à l'occasion du centenaire de l'Institut, célébré en 1896, G. Sire recevait la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Ainsi que M. Vaissier l'a très heureusement dit lors de ses funérailles, — avec M. Sire, disparaît de notre cité, et de nos séances, une personnalité des plus connues et des plus sympathiques, dont la vie simple, volontairement discrète, a été entièrement consacrée aux devoirs de la famille, aux progrès de la science, à l'accomplissement des nombreuses fonctions auxquelles son mérite l'avait désigné ou que son dévouement au bien public lui avait fait accepter ; son souvenir servira d'exemple à nos jeunes travailleurs et sera une consolation pour sa famille et les nombreux amis qu'il a laissés parmi nous.

Ce devoir rempli envers nos collègues décédés, j'ai maintenant à vous parler des travaux de notre Compagnie pendant l'année 1906.

Je citerai d'abord, à cause de son intérêt d'actualité, la

communication de M. LECLERC — notre nouveau président — sur le Maroc. En ce moment où la question marocaine est une des graves préoccupations de nos gouvernants, une étude des conditions économiques et de l'organisation politique et religieuse de cette partie des puissances musulmanes, ainsi que de ses rapports avec nos possessions africaines, ne pouvait qu'être accueillie avec la plus grande faveur par notre Société (1). M. Leclerc nous en a donné un excellent aperçu, d'après les documents recueillis sur place, au cours de plusieurs voyages entrepris dans le Maroc septentrional, par son fils, M. René Leclerc, délégué général du Comité du Maroc à Tanger ; ajoutons que M. René Leclerc, licencié ès lettres, est un ancien élève des Facultés de Besançon, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Les arguments apportés par M. Leclerc démontrent, d'une façon irréfutable pourquoi, contrairement à l'opinion de quelques-uns, la France ne peut se désintéresser de ce qui se passe dans l'empire chérifien.

Les autres travaux historiques présentés à nos séances concernent notre région. Le premier a pour objet Edouard Grenier, qui a été, ainsi que son frère, un des bienfaiteurs de la Société d'Emulation. M. Charles BAILLE lui a consacré une étude tres littéraire et qui fait bien apprécier le poète de Baume-les-Dames ; on y trouve des détails intéressants sur les rapports que Ed. Grenier a entretenus avec les grands écrivains du XIXe siècle, une analyse approfondie de son caractère, entremêlée de piquantes anecdotes ; c'est l'œuvre d'un érudit et d'un écrivain distingué en même temps que d'un ami éclairé (2).

Avec M. PINGAUD, nous remontons à la fin du Premier Empire ; mettant à profit des documents laissés par le Préfet d'alors, Jean de Bry, l'éminent professeur de la Faculté des

---

(1) Séance du 17 février.
(2) Séances des 28 avril et 23 mai.

Lettres, dans un travail très documenté et d'une lecture agréable, nous donne des renseignements fort curieux sur l'état d'esprit de nos concitoyens à cette époque ; il nous révèle l'existence d'une singulière administration royaliste qui avait Ornans pour siège et raconte les diverses épisodes qui ont suivi à Besançon la restauration de Louis XVIII (1).

M. l'abbé PETITJEAN nous transporte dans les dernières années du XVIIIe siècle et nous fait assister, d'après le récit d'un témoin oculaire, à l'occupation par les soldats du général Gouvion Saint-Cyr, de la célèbre abbaye de Bellelay, dans le Jura bernois, mais suffragant de l'évêché de Besançon ; ce collège attirait de nombreux élèves comtois (2).

L'histoire est encore représentée par une communication de M. GAZIER, notre érudit bibliothécaire en même temps qu'aimable secrétaire, sur les derniers moments de J.-J. Rousseau, d'après le récit qu'en a fait sa veuve, Thérèse Levasseur, à l'architecte bisontin Pâris, lors d'une visite à Ermenonville. Ce récit ajoute des détails curieux et inédits à ceux que l'on connaissait déjà sur la vie et la mort du philosophe ; il mérite notamment d'être comparé à celui fait vingt ans plus tard par la même Thérèse Levasseur ; on ne peut que féliciter et remercier M. Gazier d'avoir su découvrir ces documents dans les manuscrits conservés à la Bibliothèque de Besançon et de nous en avoir donné une étude fort bien écrite et très bien présentée (3).

Cette communication a donné l'occasion au regretté M. PARIZOT de montrer à la Société deux gravures de Moreau le Jeune, se rapportant à la mort de Jean-Jacques. L'une d'elles reproduit une scène originale : l'artiste nous fait assister à l'entrée de Rousseau aux Champs-Elysées ; tous les grands philosophes de l'antiquité et des temps modernes s'em-

(1) Séance du 20 juin.
(2) Séance du 18 juillet.
(3) Séance du 17 mars.

pressent de le recevoir, tandis que, satisfait d'avoir enfin trouvé un homme, Diogène éteint sa lanterne (1).

Ces œuvres d'art nous amènent à rendre compte d'une étude de M. le Dr LIMON, un jeune et nouveau collègue, dont vous vous rappelez l'intéressante conférence faite à la séance publique de l'an passé sur un point de l'histoire locale. Cette étude est l'analyse d'un article publié dans une revue allemande par un critique d'art anonyme, qui conteste les attributions qu'on a faites de plusieurs toiles de notre Musée ; il soutient notamment que trois d'entre elles, attribuées à Piëter Quast, doivent l'être plutôt à l'artiste connu actuellement sous le nom du Pseudo-Van de Venne ; nous remercions M. Limon de cette analyse très consciencieuse et où il a fait preuve d'un esprit critique très éclairé (2).

La production littéraire et scientifique est devenue si copieuse que personne ne peut, aujourd'hui, trouver le temps de tout lire et qu'on doit être très reconnaissant envers les personnes qui, ainsi que l'a fait M. Limon, se dévouent pour rechercher les ouvrages pouvant nous intéresser, les résument, les analysent et en font ainsi profiter le public ou leurs collègues : plusieurs de nos confrères ont rendu ce service à notre Société en analysant les publications qui lui avaient été offertes en hommage.

M. le Dr LEDOUX a rendu compte d'une très remarquable monographie de la *Franche-Comté*, due à un jeune compatriote, M. Febvre, agrégé d'histoire ; M. Ledoux a loué, comme c'était justice, ce travail si documenté au point de vue bibliographique, d'une très riche érudition en même temps que d'une agréable lecture (3).

M. Jules DUFAY, notaire à Salins, s'est attaqué à une question passionnante et bien actuelle, l'*impôt progressif en*

---

(1) Séance du 23 mai.
(2) Séance du 13 janvier.
(3) Séance du 17 mars.

France ; il préconise le remplacement de nos taxes multiples par un impôt progressif unique sur le revenu, ayant pour caractéristique ce double principe, *exemption à la base et confiscation au sommet* ; ces conclusions ont été discutées très judicieusement par le rapporteur, M. l'avocat général Thuriet, qui a donné, du reste, du volumineux ouvrage de M. Dufay, une analyse très claire et très complète (1).

Un petit problème historique qui a soulevé déjà beaucoup de polémiques, est la question du *mot et de la phrase de Waterloo !* Lequel a été prononcé ? M. Alfred Marquiset, l'aimable poète qui nous a déjà donné tant d'œuvres originales et spirituelles, revient sur ce point d'histoire ; et réunissant tous les témoignages qu'il a pu consulter, il le traite, à nouveau, avec un esprit et une légèreté de touche bien mis en relief par M. le Dr Baudin ; mais je ne m'attarderai pas à vous en parler ; vous aurez dans un instant le plaisir d'entendre M. Baudin lui-même vous exposer le sujet avec la verve et l'humour que vous lui connaissez (2).

Les recherches scientifiques ont toujours été en honneur à la Société d'Emulation ; elles ont alimenté presque exclusivement ses séances et ses Mémoires au moment de sa fondation et pendant de nombreuses années ; si elles cèdent plus tard la place aux productions littéraires aux recherches historiques, elles ne disparaissent jamais de ses ordres du jour : il en a été ainsi pendant l'année écoulée, grâce aux communications de MM. Girardot, Vaissier, Lebrun et de votre Président.

M. Vaissier, l'érudit et fervent archéologue, toujours à l'affût des moindres débris qui peuvent jeter quelque clarté sur l'histoire et la préhistoire de notre contrée, nous a entretenus de la découverte faite dans l'Ognon, près de Buthiers, par le marquis de Scey, d'une pirogue gauloise ou

---

(1) Séance du 17 mars.
(2) Séance du 28 avril.

préhistorique ; ce curieux échantillon de notre industrie primitive est le huitième observé en Franche-Comté ; M. Vaissier le compare avec ceux trouvés à Courchapon et à Rigney dans des conditions analogues (1).

M le Dr Girardot, qui a étudié la géologie du Jura avec tant de zèle et de succès, a publié un savant travail sur la *Paléontostatique en Franche-Comté* ; ce titre, un peu barbare pour les oreilles profanes, résume bien cependant le contenu de l'ouvrage, qui comprend l'énumération de tous les fossiles jurassiques recueillis sur notre territoire, leur distribution dans les étages et sous-étages du Lias et de l'Oolitbe, accompagnées de considérations sur la faune et la flore de ces périodes de l'histoire géologique de notre contrée ; M. Girardot a donné, en séance, un résumé de cet important travail qui a nécessité de longues et fastidieuses recherches, mais qui rendra de grands services aux naturalistes jurassiens (2).

Dans une autre séance (3), M. Girardot nous a parlé des recherches géologiques faites en Franche-Comté, d'après des notes inédites de deux ingénieurs des Ponts et Chaussées, Duhamel et Parandier ; ces documents nous montrent comment et à quelles dates on a commencé à étudier la constitution du sol de notre région.

Hier encore (4) M. Girardot communiquait à la Société d'Emulation un résumé du travail qu'il prépare sur la Faune préhistorique de la Franche-Comté ; ce travail doit être divisé en deux parties : la première comprendra la liste des animaux dont les débris ont été rencontrés dans les diverses stations comtoises ; la seconde étudiera les gisements qui renferment ces débris.

---

(1) Séance du 18 novembre.
(2) Séance du 17 février.
(3) Séance du 17 mars.
(4) Séance du 19 décembre.

A cette même séance (1), M. Lebrun, un jeune explorateur dont la Société d'Emulation est heureuse de pouvoir encourager les recherches, rendait compte des fouilles qu'une nouvelle subvention de notre Société lui a permis de continuer pendant l'année 1906, dans le lac de Clairvaux ; ces recherches, bien conduites, ont mis à jour d'intéressants débris, notamment un poignard en bronze qui permet de faire remonter la station de Clairvaux à l'époque du bronze Ier (Cébennien).

Enfin, votre Président a profité de la bienveillance dont ses collègues veulent bien l'honorer, pour leur raconter divers épisodes de la vie de deux botanistes bisontins, Bailly et Girod de Chantrans, et présenter le tableau des modifications de la flore jurassienne survenues pendant les dernières périodes géologiques (2).

Le pharmacien militaire Bailly a laissé des souvenirs de campagne qui révèlent un observateur attentif et perspicace ; mais ses notes de botanique, conservées à la Bibliothèque de Besançon, sont superficielles et n'ont qu'un intérêt historique.

Girod-Chantrans est un personnage mieux connu, dont il est superflu de rappeler la vie et les travaux ; nous avons étudié particulièrement ses recherches sur les organismes inférieurs et retracé les querelles scientifiques qu'elles suscitèrent entre notre compatriote et deux botanistes genevois, Vaucher et l'illustre de Candolle ; l'impartialité nous a obligé à donner quelquefois raison à ses deux adversaires, mais cette constatation ne diminue en rien les mérites de Girod-Chantrans ; les services qu'il a rendus comme administrateur, le rôle important qu'il a rempli dans la réorganisation de l'Académie et de la Société d'Agriculture, ses recherches agronomiques, poursuivies jusque dans son

---

(1) Séance du 19 décembre.
(2) Séances des 13 janvier, 28 avril, 20 juin.

extrême vieillesse, justifient le souvenir reconnaissant que ses concitoyens lui ont encore consacré tout récemment (1).

Si les Sciences naturelles, cependant les mieux accessibles au plus grand nombre, sont souvent arides, au moins dans leur nomenclature et leur classification, la description des paysages botaniques, leurs caractères distinctifs suivant les régions, les causes de leur diversité, l'origine souvent mystérieuse et encore inexpliquée de leurs différences, constituent un des chapitres les plus attrayants de la botanique, la *Science aimable* entre toutes, a-t-on dit ; et il en est ainsi des paysages qui se sont succédés à la surface du territoire franc-comtois pendant les époques qui ont précédé, accompagné et suivi l'extension des glaciers dans notre contrée : flore pliocène analogue à celle actuelle des îles Canaries et du Japon, paysage des terres arctiques, flore des steppes du Pont-Euxin et des garrigues de la Provence, puis apparition de la forêt actuelle, telle est la succession des tableaux qu'on a essayé de faire revivre devant vos yeux ; pour décrire et vous représenter fidèlement ces paysages disparus, il eût fallu la plume d'un Humboldt, la palette de l'auteur du *Cosmos* ; je n'ai pu malheureusement vous en donner qu'une pâle et insuffisante esquisse.

Ainsi, et l'énumération précédente en est la preuve, fidèle à son programme et à ses traditions, la Société d'Emulation a abordé, pendant l'année écoulée, presque toutes les branches des connaissances dans l'ordre littéraire et scientifique.

Et cependant, si notre Association tient encore un rang très honorable parmi les Sociétés analogues, il ne faut pas se dissimuler que son activité n'est plus aussi grande, son recrutement aussi intense qu'autrefois ; c'est le sort de toutes les *Associations intellectuelles* qui ont à lutter, de nos jours,

---

(1) Le nom de Girod-Chantrans a été donné, en 1905, à la rue des Bains-du-Pontot.

contre de nombreuses causes de désertion, bien souvent signalées ; c'est aussi le résultat de la multiplication du nombre de ces associations, de la spécialisation à outrance des études et des groupements, conséquence des conditions de plus en plus approfondies, minutieuses, des recherches scientifiques ; le temps des Pic de la Mirandole est passé ; il n'est plus possible à personne non seulement de discourir *De omne re scibili*, mais même de s'y intéresser ; aussi, chacun se spécialise et les spécialistes se groupent par affinités, rendant ainsi très difficile la vie des Sociétés *polytechniques* ; prenons-en donc notre parti ; mais luttons cependant pour conserver tous les anciens foyers de vie intellectuelle, utiles encore, chacun dans leur sphère, et pour notre Société d'Emulation, nous y arriverons, Mesdames et Messieurs, grâce à vous, grâce à votre propagande incessante ; votre présence à cette réunion nous est déjà une preuve que vous vous intéressez à notre œuvre ; qu'elle soit aussi un gage que vous nous amènerez de nombreux adhérents, que vous nous aiderez à vivre, à prospérer, à remplir enfin efficacement le but utile et élevé que la Société d'Emulation s'est proposé pour le plus grand profit de la science et du pays.

DE LA CONDITION

DE LA

FEMME MUSULMANE

Par M. A. LECLERC

Conseiller à la Cour d'appel de Besançon

Vice-Président

Séance publique du 20 décembre 1906.

Si une classique gravure, l'*Arabe et son coursier*, a pu poétiser aux yeux des Français et surtout des Françaises, les hommes de cette race, je voudrais en placer sous vos regards deux autres peut-être moins poétiques, mais plus suggestives.

Dans la première, une femme hâve, au visage émacié, est attelée à côté d'un vieil âne étriqué ; tous deux traînent péniblement une charrue primitive que tient en mains un arabe aux traits durs et farouches, et qui, tout en traçant son sillon, est tout prêt à frapper indistinctement l'une ou l'autre des deux bêtes de somme, si elles ne marchent pas à son gré.

Dans la seconde, une femme s'avance à pied, sous un soleil de feu ; sur son dos un enfant, dans ses bras des ustensiles plus ou moins lourds ; devant elle, et monté sur un cheval, un mulet ou un âne, selon le plus ou moins d'aisance de la famille, se prélasse gravement le mari, le maître et seigneur, drapé dans son burnous, ne portant guère que son fusil en bandouillère, et semblant se préoccuper fort peu de l'état de fatigue de sa compagne.

Ces deux dernières gravures vous donnent une idée assez exacte de la triste situation de la fellahine, ou campagnarde, dans les pays où règne l'Islam.

Quant aux femmes de condition fortunée, des gravures classiques aussi vous les montrent nonchalamment étendues dans un harem, couvertes de bijoux, promenant leurs mains désœuvrées sur des instruments de musique primitifs, ou fumant des narghilés, et semblant se demander toujours ce qu'elles vont faire de leurs dix doigts, ou à quoi elles vont employer leur temps: jolis oiseaux, au brillant plumage, et faits pour le plaisir des yeux.

Dans un roman récent, et que sans doute la plupart de vous, mesdames, ont lu ou parcouru (c'est un de vos auteurs préférés qui l'a écrit), on parle de mœurs nouvelles introduites dans les riches harems de Stamboul et de Péra. Là, des filles de grandes familles auraient reçu d'institutrices anglaises ou allemandes, une instruction qui leur permettrait de lire tous les ouvrages des écrivains modernes, les romans de nos auteurs les plus célèbres. Comme en même temps, rien n'est changé dans leur manière de vivre, et que leur claustration est toujours la même, leurs vaines aspirations à une vie plus libre et plus indépendante qu'elles puisent dans ces romans, les laisseraient plus malheureuses, et pour employer le mot de l'auteur, plus désenchantées qu'avant. N'ayant pas eu l'occasion de voir ces pays, ni surtout la bonne fortune, comme le héros du roman, de pouvoir m'introduire dans ces harems, je ne puis que m'en rapporter à ses affirmations. Mais ce que je puis assurer, c'est que ces mœurs nouvelles n'ont pas encore pénétré en Algérie, ni en Tunisie, où d'ailleurs il y aurait bien peu de familles assez fortunées pour pouvoir se payer le luxe d'institutrices occidentales, et où les chefs de famille auraient les idées assez larges pour autoriser ces éducations modern-style.

Je voudrais essayer de vous donner ici une idée sommaire

de la condition de la femme de la classe moyenne dans nos colonies d'Algérie et de Tunisie, où nous possédons près de sept millions de sujets musulmans. Cette étude pourrait s'appliquer aussi bien aux femmes du Maroc : bien que, contrairement à ce qu'a semblé croire une puissance européenne pour les besoins de sa cause, nous n'ayions pas l'intention de nous emparer de cet empire, nous y avons cependant déjà des intérêts assez grands pour essayer de savoir ce qu'y font ses habitants. Ces trois pays composent d'ailleurs l'ensemble des anciens états barbaresques.



Les auteurs qui se sont occupés de la femme musulmane, ne sont pas absolument d'accord sur la situation dont elle jouissait avant la venue du prophète.

Les uns la représentent comme ayant été l'objet d'une grande considération dans ces temps anciens. « Les Arabes de la période antiislamique, dit un auteur moderne, le cheick Esnoussi (1), se sont occupés de la femme. On peut s'en convaincre en lisant leurs vers, et ils vont jusqu'à décider que toute poésie (et la poésie, dit notre auteur, est la langue des Arabes, leur histoire, l'image de leurs caractères et de leurs mœurs) que toute poésie devrait commencer par une description de la belle femme, l'éloge de sa beauté, de la noblesse de sa famille et de sa vertu... »

Les autres nous représentent la femme avant Mahomet comme absolument dégradée et dans un état complet d'abaissement. Ce qui tendrait à donner raison à ces derniers, ce sont les prescriptions du Coran à l'égard de la femme. « Il vous est défendu, est-il dit, dans le livre sacré, d'épouser vos sœurs, vos filles, vos mères, les filles de vos filles », — ce qui ferait supposer qu'on le faisait couramment avant

(1) De son vivant, juge au tribunal mixte de Tunis.

Mahomet... Et plus loin : « Ne tuez pas vos filles, par crainte de la misère — à elles, et à vous aussi, nous donnerons ce qu'il faut. » Et ce dernier verset faisait sans doute allusion à cette pratique monstrueuse des parents pauvres, qui, à la naissance d'une fille, la tuaient pour éviter de nourrir cette bouche, d'après eux inutile.

Encore aujourd'hui, ce préjugé persiste, non plus avec sa férocité d'antan ; mais lorsqu'on demande à un Arabe combien il a d'enfants, il vous répondra qu'il n'en a pas, s'il n'a que des filles, et s'il a par exemple deux garçons et trois filles : j'ai deux enfants, vous dira-t-il.

Ce qui paraît certain, malgré tout, c'est que Mahomet a essayé de relever la condition morale et juridique de la femme.

Il lui a accordé des droits précis et fourni les moyens de les faire valoir. Il a recommandé en maints passages du Coran, à ses sectateurs de montrer de la bonté pour leurs femmes : « Dieu vous commande, dit le prophète dans un de ses hadiths, d'être bons pour vos femmes... elles sont vos mères, vos filles, vos tantes », il n'ajoute pas toutefois vos belles-mères... je ne sais s'il avait des raisons pour cela.

L'on m'objectera de suite, et surtout vous, mesdames, que ce qui semble venir à l'encontre de cette opinion, c'est qu'il a autorisé la polygamie. Mais avant de le condamner, comme vous êtes toutes disposées, sans doute, à le faire, voyons s'il n'y aurait pas lieu de lui accorder quelques circonstances atténuantes.

D'abord, s'il l'a fait, nous disent les commentateurs, c'était dans le but de favoriser les mariages et la multiplication des sectateurs de l'Islam... ce à quoi il a réussi d'ailleurs : car les musulmans sont fort nombreux dans le monde ; ensuite, il a réduit à quatre le nombre des femmes légitimes, nombre qui était indéterminé dans les temps préislamiques ; enfin, il a prescrit à ses partisans de ne prendre plusieurs femmes qu'autant qu'ils pourraient subvenir convenablement à leur

entretien ; il a en outre réglé minutieusement les droits et les devoirs conjugaux du mari vis-à-vis de chacune de ses épouses : il entre, au sujet de ces droits et de ces devoirs dans des détails très précis, et que vous pourrez lire dans le Coran..., ou dans sa traduction.

Dans le cas où le mari ne remplit pas convenablement et équitablement ces devoirs, il accorde à la femme le droit d'affranchissement par le divorce. Peut-on, dans ces conditions, lui reprocher sérieusement d'avoir abaissé la condition de la femme, en autorisant la polygamie ?

En fait, et de nos jours, dans nos possessions africaines, les mariages monogames sont les plus nombreux ; on évalue à 8 p. 100 la proportion des bigames, et au dixième de ce dernier nombre, ceux qui ont trois ou quatre femmes. Je ne veux pas aller jusqu'à dire que c'est peut-être un peu ce qui se passe, dans certains pays occidentaux, d'une façon tout au moins clandestine et sous le voile d'unions illégitimes...

Serais-je toutefois très loin de la vérité, en le disant ?

*
* *

Prenons maintenant, si vous le voulez bien, la femme avant son mariage, et ensuite chez son mari, et voyons les droits que le Coran et les usages lui accordent.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'instruction, les musulmans sont très partagés sur le point de savoir s'il y a lieu d'en donner quelque peu à la femme. Quelques-uns d'entre eux ayant le cerveau un peu plus ouvert aux idées modernes, ne se refusent pas à faire donner à leurs filles la connaissance de l'écriture et aussi celle du Coran, en se fondant sur ce qu'Aïcha et Hafsa, femmes du prophète, savaient écrire, et un auteur arabe a pu dire, en parlant de la première : « Je n'ai jamais vu une personne plus instruite qu'Aïcha en matière de Coran, de jurisprudence, de poésie et d'histoire arabe. »

L'histoire ajoute que ce fut l'épouse préférée du prophète, mais aussi celle qui lui donna le plus de tourments au point de vue de la foi conjugale.

C'est peut-être un peu pour ce motif qu'en général les musulmans ne voient pas d'un très bon œil que l'on songe à donner de l'instruction aux filles... le cheick Esnoussi, cet auteur contemporain dont je vous ai déjà parlé, et qui semble admettre, comme notre Chrysale, que les femmes aient des clartés de tout, s'empresse d'ajouter, comme s'il avait craint de faire une concession trop large aux idées modernes : « Il y a des gens qui ne veulent pas instruire leurs filles ou leurs femmes, et refusent d'accomplir ce devoir pour des raisons personnelles que nous n'avons pas à examiner : nous n'avons pas le droit de les en blâmer. »

Ce n'est donc que bien lentement et bien timidement que se propage l'idée de donner un peu d'instruction aux jeunes musulmanes de la classe aisée. En Kabylie, nous sommes parvenus à ouvrir quelques écoles suivies par un certain nombre de jeunes filles ; et en Algérie, mais seulement à Alger, des femmes dévouées ont établi des écoles professionnelles où l'on enseigne la broderie, le tissage des tapis, et où on est arrivé à former des élèves habiles et expertes.

L'exposition coloniale de Marseille a donné une idée des travaux et des productions de ces jeunes musulmanes... Mais ce n'est là encore qu'une infime minorité ; et l'on peut affirmer que la jeune fille musulmane de condition aisée est élevée dans le seul but d'être le jouet précieux ou la chair à plaisir.

* * *

Arrivons maintenant au mariage :

Légalement, la jeune fille doit donner son consentement au mariage. Ce consentement est, il est vrai, plus apparent que réel ; il consiste en un simple jeu de physionomie que les parents interprètent un peu comme ils l'entendent.

« Le consentement de la fille vierge au mariage, dit le Coran, s'infère de ce qu'elle rit sans moquerie, ou pleure sans cris. » Ce consentement est en outre vicié ou même annulé parfois par un droit monstrueux, dit « droit de djebr' » ; il donne au père de famille ou à son représentant la toute puissance sur ses enfants, et l'autorise ainsi à livrer une fille, avant même qu'elle soit nubile, à celui qui veut l'épouser. Sans doute, le Coran exige que le mariage ne soit consommé qu'au moment où l'enfant est nubile, et il fait expressément la recommandation au cadhi de ne consacrer un mariage qu'à cette condition : mais outre que le cadhi est parfois trompé lui-même sur l'âge de la fille, on a vu ces magistrats accomplir quelquefois de tristes besognes : au surplus un mariage musulman peut se consacrer sans l'assistance du cadhi, et en présence d'un certain nombre de témoins, et l'on sent combien de monstrueux abus peut entraîner ce droit de djebr' ; les échos de nos cours d'assises algériennes et tunisiennes ont dévoilé d'affreux détails sur la manière dont certains maris prétendaient user de leurs droits conjugaux.

Ces manières de procéder sont un peu la conséquence de l'idée que le Coran donne du mariage : « Vos femmes sont votre champ, dit l'ouvrage sacré : allez à votre champ comme vous voudrez. »

Cette citation vous indique de suite les motifs de l'infériorité morale dans laquelle les musulmans persistent à tenir leurs femmes. Aucune élévation dans le but du mariage ; aucun de ces sentiments qui, chez nous, relèvent cette institution.

Aucun mariage n'est valable, sans une dot versée par le futur époux à sa femme, et cette dot, c'est la femme qui l'administrera elle-même : voilà la règle ; à côté, il y a l'abus. On voit des pères peu scrupuleux, se faire attribuer la plus grande partie de la dot, sous forme de gratification (hada) et le mariage devenir ainsi une source de spéculations pour le père : c'est un peu là l'explication de l'exercice du droit

de djebr' ? N'y en a-t-il pas au surplus dans toutes les législations, et chez nous, le droit qu'a le mari de dissiper la fortune de sa femme, sous le régime de la communauté, celui qu'il a de disposer de ses gains personnels ne sont-ils pas aussi un peu abusifs à l'égard de la femme?

Le mariage est entouré de multiples cérémonies qui diffèrent un peu selon les localités. Elles présentent ce caractère général, que le mari qui n'a jamais vu sa femme, et qui ne la connaît que par les racontars et les appréciations de matrones qu'il a déléguées pour la lui décrire, est censé faire le siège de la maison de son beau-père et s'emparer de sa future femme par la violence.

A Tlemcen, on procède ainsi : Un cortège composé de parents, d'amis et aussi de curieux, parcourt les rues de la ville, le soir, entourant le fiancé monté sur un cheval plus ou moins richement caparaçonné. Des porteurs de cierges et de torches et une musique arabe précèdent le cortège. Le futur mari a les yeux bandés (symbole assez caractéristique en la circonstance), et, pendant toute la durée de cette promenade nocturne, les accompagnateurs piquent et harcèlent le cheval, pour le faire se cabrer ou ruer, et essayer de démonter ainsi le cavalier ; s'ils y parviennent, il est l'objet de la dérision publique et c'est même un fâcheux présage pour l'heureuse issue du mariage ; comme il est toujours des accommodements avec les usages, on prétend que les fiancés, mauvais cavaliers, en louent d'excellents pour la circonstance, et ceux-ci, ayant la figure recouverte par le bandeau, peuvent ainsi jouer le rôle du mari, toutefois jusqu'à la porte du beau-père, exclusivement...

Il est bien entendu que pendant la durée de ces diverses cérémonies, pas un homme n'a pu voir la figure de la femme. Le mari la voit pour la première fois, quand il l'a introduite chez lui... cela peut donner lieu à des déceptions, mais aussi à d'heureuses surprises. Cet empêchement absolu que les musulmans mettent à ce qu'on voie leurs

femmes, me rappelle ce que me disait un de nos interprètes arabes les plus instruits, et si je puis m'exprimer ainsi, les plus francisés de l'Algérie (il est vice-président des délégations étrangères et membre du conseil supérieur à Alger). Vous savez que les indigènes musulmans sont bien sujets français mais qu'ils ne sont pas citoyens français et ne jouissent des droits civils attachés à cette qualité, qu'après certaines formalités et seulement lorsqu'ils le demandent. Comme je manifestais à Sidi Ali, mon étonnement au sujet de la faible quantité de naturalisations qui se produisaient chez ses coreligionnaires, il me répondit :

« Une des causes principales qui empêcheront toujours les naturalisations, c'est que nous ne voulons pas que nos filles comparaissent dévoilées, au moment de leur mariage, devant l'officier de l'état civil : sur ce sujet nous serons toujours intraitables ».

Je le répète, le musulman instruit auquel je m'adressais est un des plus francisés de l'Algérie : l'on peut d'après celui-ci, juger des autres.

* * *

Voici la femme installée chez son mari. Celui-ci doit lui assurer une existence proportionnée à sa condition, et la traiter convenablement et équitablement, s'il a plus d'une femme, et le cadhi ne peut lui refuser le divorce, si le mari ne se conforme pas aux injonctions du magistrat ; ce qui peut entraîner des conséquences désagréables pour lui, notamment celle d'être obligé de verser immédiatement la dot entière, s'il a eu terme et délai pour la payer, ce qui est le cas le plus général.

L'auteur musulman d'un ouvrage appelé El Bahr (la mer), dit que le mari est tenu de fournir à la femme, en dehors de la nourriture et du vêtement, le lit et les couvertures, et, « si elle en est digne », il doit lui faire servir à table, après le pain et la viande, un dessert composé de fruits et

de bonbons ; un autre commentateur (1) ajoute que le mari doit nourrir sa femme, quand même elle serait d'un appétit vorace, et bien qu'une telle femme soit une calamité ».

Je ne veux pas entrer dans le détail de tous les droits de la femme, qui sont sanctionnés par la législation ; cela m'entraînerait trop loin, qu'il me suffise de vous dire, en ce qui concerne ses droits successoraux et testamentaires, qu'elle a droit à la moitié de la part des garçons, et, quand il n'y a pas de garçons, qu'elle partage avec certains parents mâles.

De son mari, elle hérite le quart ou le huitième, selon qu'il y a ou non des enfants.

Elle a droit de disposer entre vifs du tiers de ses biens, et de faire certaines libéralités par testament.

Elle peut, avec l'autorisation du mari, assister voilée et dans une tribune spéciale, à la prière dans la mosquée, et s'instruire des choses de la religion.

Enfin, le témoignage de la femme, en justice ne vaut que la moitié de celui d'un homme.

Voilà, sommairement les droits de la femme ; en voilà la contre partie :

Le mari a les droits de répudiation et de correction.

Le Coran accorde au mari le droit de répudiation avec une facilité regrettable. Il suffit que celui-ci prononce par trois fois la formule de la répudiation, pour que le lien du mariage soit rompu, et que la femme soit forcée de réintégrer le domicile paternel. Il est vrai qu'elle remporte sa dot avec elle... ce qui est un correctif à ce droit, et que le Coran ajoute : « Que Dieu maudisse quiconque répudie sa femme par le seul motif du plaisir ».

Cette dernière considération retient certainement beaucoup de maris, car, à part quelques exceptions, les musulmans sont restés profondément religieux et respectent les prescriptions de leurs livres sacrés.

---

(1) Sidi Kalil, commentateur du Coran (traduction Perron, III, 130).

Le Coran donne aussi dans une certaine mesure au mari le droit de correction.

« La loi musulmane dit le cheick Esnoussi, est la même pour l'homme et pour la femme; si celle-ci commet une faute telle qu'elle mérite d'être battue, la loi exige qu'on la batte : je ne crois pas, ajoute cet auteur, que ces dispositions soient particulières à la loi musulmane, et toutes les lois antiques et modernes s'accordent sur ce point avec elle ».

Le vénérable cheick oublie ou plutôt ignore peut-être qu'un autre législateur a dit : « Ne frappez pas la femme, même avec une fleur ».

Au surplus, le Coran a-t-il eu raison de laisser le mari juge et partie dans sa propre cause?... car certains ont des tendances fâcheuses à abuser de ce droit, et nous cherchons, dans nos possessions, à réagir contre cet abus, à la grande stupéfaction de certains maris, qui sont tout surpris de se voir déférer à nos tribunaux quand ils ont dépassé la mesure et, sous prétexte de correction permise, ont à moitié tué leurs femmes.

La femme musulmane, dans tout l'Islam, ne doit jamais sortir que voilée. Il y a toutefois des manières plus ou moins coquettes de se cacher les traits.

A Alger, ce sont des voiles blancs qui les dissimulent. A Tunis, les femmes sont affublées d'affreux masques noirs, ou bien elles s'avancent dans la rue, soulevant une pièce d'étoffe qui retombe sur leur visage, et lui donnant la forme d'un auvent ou d'une marquise, ce qui leur permet de ne voir à peu près que devant le bout de leurs pieds. Elles avancent péniblement, le plus souvent en une théorie de cinq ou six. Je vous laisse à penser si cette mode et cet usage pourront s'accommoder avec nos tramways, nos automobiles, nos bicyclettes qui commencent à se répandre dans la régence. C'est le cas de dire : Ceci tuera cela.

*
* *

Certains maris poussent très loin la jalousie dont ils sont possédés à l'égard de leurs femmes, et une sage-femme européenne très connue à Tunis, me racontait qu'ayant été appelée un jour dans la maison d'un riche et puissant seigneur arabe, qui habitait un palais sombre au fond du vieux Tunis, elle y vit une jeune femme qui se mourait d'anémie. Ayant donné le conseil de faire prendre le grand air à la jeune épouse, le mari répondit qu'il était de tradition dans sa famille que les femmes ne sortent jamais du palais, et que la sienne, dût-elle en mourir, respecterait cette tradition.

Ces jours derniers, la Ligue française des droits de la femme exposait au ministre des colonies qu'une jeune mauresque nommée Zouina, s'était mariée légitimement et régulièrement devant le cadhi de Sétif. Deux jours après son mariage, un indigène demande l'annulation de ce mariage sous prétexte qu'il a été fiancé à Zouina par le père de celle-ci, alors qu'elle était encore au sein ; d'où procès. Zouina ne veut que le mari qu'elle a choisi. Le possesseur selon la loi musulmane s'obstine. On porte l'affaire devant un tribunal indigène, et l'objet du litige est séquestré par les soins d'un vieillard commis à ces sortes de garde. On recourt à la justice française, et malgré un jugement favorable du tribunal de première instance, Zouina devra rester détenue jusqu'à ce que la Cour d'appel se soit prononcée.

La Ligue ne demande pas au ministre d'intervenir dans les affaires indigènes contrairement à son droit ; mais elle représente qu'il n'y a pas une coutume qui puisse permettre sous le couvert de la loi française : 1° de mettre sous séquestre une femme, comme un animal ; 2° de la vendre à un homme, sous prétexte de mariage, alors qu'elle est une enfant ; 3° de l'enchaîner à tout jamais contre sa volonté librement exprimée.

Si je n'étais pressé par le temps, je vous aurais parlé de la femme kabyle. Vous savez qu'à côté des Arabes proprement dits nous comptons dans nos possessions les plus anciens

occupants du sol. C'étaient autrefois les Numides, les Maures, etc., ce sont aujourd'hui les Berbères, qu'on appelle Kabyles ou Touaregs en Algérie, Khroumirs en Tunisie, et Riffains au Maroc. Chez ces populations, et théoriquement, la femme est bien plus maltraitée encore que chez les Arabes : elle est vendue par son père à son mari et ne reçoit pas la moindre dot : elle n'hérite pas et est entretenue par les membres de sa famille, un peu selon leur bon plaisir.

Quand elle est mariée, et que le mari se comporte par trop mal, elle n'a qu'un droit bien mince à son service : on l'appelle le droit d'insurrection. c'est-à-dire la possibilité de se retirer dans la famille paternelle, et là d'opposer au mari une sorte d'état de grève, ou de refus de service de petite mariée. Vous sentez bien que ce droit n'est surtout utile qu'à celles qui encore jeunes et jolies, ont conservé l'amour du mari, lequel essaiera de parlementer et fera de belles promesses pour la faire revenir chez lui, mais qu'il ne sera guère profitable à celles que certains époux voudraient peut-être bien abandonner à leur malheureux sort, s'il ne fallait pas verser immédiatement au père le prix d'achat qui a été stipulé.

Ces coutumes barbares contenues dans des kanouns ou usages locaux qui régissent ces populations, et cette sorte de mépris théorique de la femme chez les peuplades kabyles, tendent à donner raison à ceux qui affirment que, dans le Coran, Mahomet a tenté de relever la femme et de lui donner une condition meilleure.

Quand la femme meurt, il semble qu'elle reconquiert l'égalité qui lui a été refusée pendant sa vie et les cérémonies sont à peu près les mêmes que pour l'homme. Un enterrement auquel j'ai assisté à Tunis, celui de la femme d'un de nos interprètes, me l'a prouvé. C'est une cérémonie interminable dans laquelle les prières des imams. des muphtis, les cris des femmes et des pleureuses dans la maison mortuaire se succèdent sans interruptions. Bien entendu, les

hommes seuls assistent à l'inhumation, et c'est un spectacle étrange de voir ces vieillards, vêtus comme l'étaient leurs pères il y a de nombreux siècles, sortir pour cette cérémonie de leurs demeures et y apporter leurs visages graves, leurs longues barbes blanches, et leurs attitudes d'Abraham.

*
* *

Telle est à grands traits la condition de la femme musulmane dans nos possessions nord-africaines. Au premier abord, elle paraît bien triste et bien malheureuse. L'est-elle réellement autant qu'elle le paraît, et n'y a-t-il pas une certaine grâce d'état dans le sort de ces pauvres créatures? Ecoutez ce qu'écrit à ce sujet dans un journal français, publié à Tanger, un écrivain musulman : « On se trompe beaucoup en Europe en croyant à la souffrance et à l'abaissement de la femme musulmane. Elle est au contraire plus heureuse que bien des femmes européennes. Elle comprend autrement la vie, voilà tout, et elle plaint sincèrement ses sœurs d'Occident. Une grande dame musulmane, restée toute orientale, disait un jour avec commisération à une Européenne en visite chez elle, cette phrase qui étonnerait sûrement bien des Parisiennes : « Combien je vous plains, madame, d'être obligée de voir tant d'hommes, de voyager et vous agiter ainsi. » Voilà certainement le reflet de la mentalité de la femme musulmane, et il faudra un long temps pour la modifier.

Au surplus, les femmes arrivent parfois, grâce à leur intelligence, à se créer une condition supérieure

J'ai connu une grande famille des environs de Tlemcen dans laquelle la mère, restée veuve d'assez bonne heure (elle avait été mariée à un grand chef tombé sous les coups d'un capitaine Doineau, célèbre par un procès dans lequel Jules Favre plaida pour lui en Algérie, et célèbre aussi pour la part qu'il prit à l'évasion de Bazaine), où la mère de

famille dis-je, était renommée par l'influence qu'elle avait gardée sur ses fils qui, bien que parvenus à l'âge mûr et grands chefs eux-mêmes, la consultaient respectueusement dans la conduite de leurs affaires et lui avaient abandonné la direction de la maison paternelle. Quoiqu'il en soit, il ne s'agit là probablement que d'une exception, et en réalité la condition de la femme musulmane est notablement inférieure à celle de la femme française ou même européenne.

* * *

En comparant la société musulmane et la société française au point de vue féminin, il semble qu'elles sont un peu en ce moment aux antipodes et qu'elles tendent à exagérer, l'une le relèvement de la femme, l'autre son abaissement. Chez nous, certaines et aussi certains féministes, sous prétexte d'améliorer le sort de la femme, voudraient lui attribuer tous les droits dévolus aux hommes, droits de vote, d'éligibilité à toutes les fonctions, etc., etc. On surcharge leurs programmes d'études et on veut en faire de nouvelles femmes savantes qui exerceront la verve d'un autre Molière, il semble en un mot qu'on a des tendances à faire abandonner à la femme le rôle tout de grâce et de charme qui lui a été départi par le Créateur et à donner raison à cette légende d'une caricature qu'on pouvait voir ces jours derniers dans un de nos grands illustrés ; elle représentait une femme habillée en homme, un mari habillé en femme et soignant les marmots, et au-dessous, comme légende : Costumes du vingtième siècle.

Dans la société musulmane, au contraire, le rôle de la femme est trop abaissé, trop rapetissé, et tout indique le profond égoïsme de l'homme dans l'orientation donnée à la condition féminine. Toutefois, si nous devons nous efforcer de persuader à nos populations musulmanes qu'elles ont intérêt à relever un peu le sort de la femme, nous ne

devrons toucher que d'une main très légère et presque imperceptible à cette modification des mœurs ; car je ne saurais trop le répéter, au point de vue féminin les musulmans sont intransigeants et nous pourrions, en voulant aller trop précipitamment, nous attirer de la part du monde islamique, au moment surtout où une secousse semble l'agiter depuis les Indes jusqu'à Fez, une aversion qui n'est déjà que trop attisée par leurs marabouts et ceux qui ont un intérêt quelconque à la conservation de l'état de choses actuel. Contentons-nous d'atténuer les bastonnades et les séquestrations et d'empêcher des hymens trop barbares, et n'oublions pas cette affirmation énergique du Coran, qui s'exprime ainsi : « Les hommes sont supérieurs aux femmes, parce que Dieu leur a donné la prééminence sur elles ».

D'un autre côté, n'oublions pas non plus qu'une société d'hommes où la femme n'a point sa place, où elle n'est point admise à exercer les facultés que la nature lui a départies, où enfin, elle n'est pas appelée à remplir sa mission de tendresse et de grâce, restera toujours une société incomplète, et rappelons pour terminer le mot profond du prince de Ligne : « La femme fait les mœurs, tandis que les hommes font les lois. »

LA PHRASE ET LE MOT DE WATERLOO

D'APRÈS

MM. ALFRED MARQUISET & HENRI HOUSSAYE

Par M. le Dr BAUDIN

MEMBRE RÉSIDANT

Séance publique du 20 décembre 1906.

« MESDAMES, MESSIEURS,

» Le 18 juin 1815, à huit heures et demie du soir, comme » l'armée française, rompue, disloquée, se retirait en déroute » vers Charleroi, trois bataillons de la vieille garde, comman- » dés par les généraux Christiani, Cambronne et Roguet, for- » més en carrés près de la Haye-Sainte, la droite appuyée à » la route de Bruxelles, résistaient au torrent ennemi. Pous- » sés, déchiquetés, mordus de toutes parts par les lanciers » de Brunswich, les dragons et l'infanterie anglaise, ils recu- » laient lentement vers Belle-Alliance, littéralement entourés, » *comme à l'hallali couvrant le sanglier parmi la meute* » (H. HOUSSAYE). Au milieu du 2e bataillon du 1er chasseurs, » Cambronne, à cheval, la figure en sueur, les habits lacérés, » noir de poudre, voyait fondre autour de lui ses hommes » dans la mêlée, et comme l'ennemi renouvelait ses somma- » tions de se rendre, la rage au cœur, il répondit, dit-on un » seul *mot* que l'histoire a traduit lyriquement par cette » *phrase :* la garde meurt et ne se rend pas ! »

Est-ce Cambronne qui a prononcé la phrase, ou le mot, ou la phrase et le mot successivement ? Et d'abord, la phrase

ou le mot, la phrase et le mot ont-ils bien été prononcés? Tel est le problème historique de cinquième ou de sixième grandeur que s'est posé notre confrère, M. Alfred Marquiset, membre correspondant de l'Académie de Besançon, et que n'a pas dédaigné d'aborder à son tour, dans les numéros des 17 et 24 novembre 1906, de la *Revue Bleue*, un historien de race, M. Henri Houssaye, de l'Académie française.

M. A. Marquiset, lui, sans prétendre faire œuvre d'historien, nous présente cependant, sur la question, une documentation précise et suffisamment complète, qu'il résume finalement en une sorte d' « *appendice* », comportant la liste « aride, mais nécessaire » des ouvrages dont les auteurs nous apprennent si, oui ou non, à leur avis ou à leur témoignage, Cambronne a dit la phrase ou le mot, — les uns tenant pour ou contre la phrase, les uns pour ou contre le mot. C'est une sorte d'appel, au scrutin public, des suffrages exprimés, — suffrages dont on aimerait à voir discuter et apprécier la valeur relative.

Sans doute, au cours de son travail, l'auteur ne laisse pas que d'étudier sérieusement au fond, sous la forme alerte et spirituelle dont il est coutumier, les documents essentiels, le plus souvent d'ailleurs contradictoires, de cette polémique ; mais, outre qu'il en met bon nombre de côté, il arrive parfois qu'il ne « situe », qu'il n'éclaire pas assez, à notre gré, ceux dont il se sert. Il en résulte en fin de compte que le lecteur, après réflexion, le livre une fois fermé, devrait se demander si l'auteur n'a pas, ainsi qu'il le dit lui-même, jugé et conclu moins en historien qu'il aurait pu être qu'en dragon qu'il a été.

Mais, si pressée, si vive est l'argumentation ; elle est empreinte d'une si naturelle et élégante bonhomie unie à tant de bon sens et à tant d'humour qu'elle ne laisse le temps ni de se mettre en garde, ni de discuter, et qu'elle emporte la conviction tout d'une haleine. On a lu, on a souri et l'on est conquis : on a son siège fait, tout comme l'abbé de Vertot ;

on ne désire plus, on appréhende même l'apport de tout nouveau document, de tout nouveau témoignage, pour capital qu'il puisse être. Et ce n'est pas là l'un des moindres dangers de la méthode de critique, un peu bien fantaisiste et très personnelle, mais si ingénieuse, et si pressante, de M. Alf. Marquiset. Je me hâte d'ajouter qu'en la circonstance il a été bien servi par son intelligence primesautière, par sa remarquable facilité d'assimilation et par son bon sens tout comtois ; car il vient d'avoir l'honneur et la satisfaction de voir toutes ses conclusions, comme aussi la plupart de ses appréciations pleinement confirmées par M. H. Houssaye, l'auteur apprécié de *1815*, de *Waterloo* et de la *Terreur blanche*.

La phrase !... On en trouve la première trace dans l'entrefilet suivant du *Journal général de France*, (nº du 24 juin 1815): « ... la garde impériale a mis l'arme au bras et s'est avancée » sous le feu de l'ennemi. Une décharge épouvantable dirigée » contre ces braves en a mitraillé la moitié ; l'autre a conti- » nué à marcher. Les généraux anglais, pénétrés d'admira- » tion pour la valeur de ces braves, ont député vers eux pour » les engager à se rendre, protestant qu'ils les regardaient » comme les premiers soldats de l'Europe. Le général Cam- » bronne a répondu à ce message par ces mots : *la garde* » *impériale meurt et ne se rend pas*. La garde impériale et le » général Cambronne n'existent plus ! »

En principe, la contemporanéité d'un fait ou d'une parole et du texte où est rapporté ce fait ou cette parole est une présomption d'authenticité. Mais un article de journal ne constitue pas un document indiscutable ; dans l'espèce, en particulier. De qui, en effet, le rédacteur de l'article pouvait-il tenir la phrase de Cambronne ? Non pas, assurément, de l'un des survivants du carré du 1er chasseurs de la garde, que commandait Cambronne : à cette date, généraux, officiers et soldats de la garde se ralliaient entre Laon et Soissons et nul d'entre eux n'était revenu, ni n'avait pu revenir à Paris.

D'autre part, l'article fourmille d'erreurs, d'inexactitudes, d'invraisemblances. Cambronne n'a pu prononcer la phrase pendant la charge sur le plateau de Mont-Saint-Jean ; il était alors en réserve, avec le 2e bataillon du 1er chasseurs dans le vallon, au-dessous de la Haye-Sainte. D'autre part, les Anglais n'avaient pas lieu d'adresser à une colonne qui, montant à l'assaut, attaquait résolument, des sommations de se rendre : ces sommations ne pouvaient être justifiées, et n'eurent lieu en effet qu'au moment de la retraite. Notons, au surplus, que le résultat et les péripéties de la bataille de Waterloo étaient connus depuis le 21 juin à Paris, qu'ils avaient été commentés, le 22 et le 23 par le *Moniteur* et par les feuilles publiques, sans qu'il eût été jusque là question, ni de Cambronne, ni de sa phrase.

Mais la phrase était « trouvée » elle était heureusement formulée, tel un apophtegme de Lacédémonien ; elle eut le succès auquel on pouvait s'attendre, et elle fut adoptée d'enthousiasme, de préférence à celle-ci, que, le même jour, l'*Indépendant* mettait dans la bouche d'un colonel de fédérés : *il vaut mieux mourir que de nous rendre esclave.* Le lendemain, 25 juin 1815, la *Gazette de France* reprenait, avec une variante, la phrase du *Journal général*, qu'elle attribuait, d'une façon collective, aux derniers combattants de Waterloo : *non ! non ! la vieille garde ne capitule pas ; elle ne se rend pas ; elle sait mourir !* C'est deux jours plus tard seulement, le 27, que l'*Indépendant* élit le titulaire de la phrase et donne à celle-ci sa forme littéraire définitive : « *Les fédérés parisiens ont fait élever à la mémoire de nos* » *braves morts un monument sur lequel on lira ces der-* » *nières paroles du général Cambronne : la garde meurt* » *et ne se rend pas !* »

Le lendemain, 28 juin, à la Chambre, Garat, proposant de recueillir les beaux traits des soldats vaincus à la fatale journée, n'a garde d'oublier le héros qui dit : *l'on meurt et l'on ne se rend pas.* Et, de sa place, M. Pénières, député de

la Corrèze, ajoute : « Le nom de l'officier qui a prononcé » ces paroles ne doit point être ignoré : c'est le brave Cambronne ! » Comment Garat, comment Pénières avaient-ils été renseignés ? Aucun témoin auriculaire, combattant de la garde à Waterloo n'avait encore regagné Paris où les avant-gardes de ce corps d'élite n'arrivaient, précisément, que dans la nuit du 28. Garat et Pénières avaient donc simplement lu la phrase dans les journaux : à la suite des articles du *Journal général* et de l'*Indépendant*, elle avait fait le tour de la presse.

Après cette reconnaissance effective, en quelque sorte officielle, puisqu'elle portait l'estampille de la Chambre, la légende est créée : historiens et biographes, se pillant à l'envi, l'affermissent à jamais.

Aussi, lorsqu'en 1818, à l'occasion de la première représentation du *Bélisaire* de *de Jouy*, où se trouvaient les vers suivants :

> Un dernier cri de gloire annonce leur trépas :
> Ils meurent, les Gaulois, ils ne se rendent pas,

vers pastichés depuis par Casimir Delavigne dans ses *Messéniennes :*

> C'est en vain que surpris d'une vertu si rare,
> Les vainqueurs dans leurs mains retiennent le trépas ;
> Fier de le conquérir, il court, il s'en empare :
> La garde, avait-il dit, meurt et ne se rend pas !

lorsque à l'occasion du célèbre chapitre « Waterloo » des *Misérables*, de Victor Hugo, des polémiques s'ouvrirent et se rouvrirent touchant l'authenticité de la phrase, on eut à enregistrer une foule de témoignages, tous aussi positifs que suspects, depuis celui du général Berton, qui, le 18 juin, se trouvait, non pas à Waterloo, mais bien à Wavre, avec les dragons d'Excelmans, jusqu'à ceux des « vieux grognards ».

Antoine Delau, stylé par le journaliste Ch. Deulin, l'auteur des *Contes d'un buveur de bière*, — Pierre Salle, de la Haute-Saône, dont le récit est d'une inexactitude flagrante, — J.-B. Franquin, qui décidément veut trop prouver et affirme que Cambronne redit sa phrase jusqu'à trois fois, accompagné à la dernière reprise par le chœur des soldats : belle scène d'opéra, qu'il faut laisser à l'Opéra.

Comme le fait observer M. H. Houssaye, « l'écrivain du » *Journal général* a parlé, les députés Garat et Pénières » ont parlé, le général Berton a parlé, les grenadiers Delau » et Franquin ont parlé,... — mais aucun n'avait qualité » pour le faire. Au défaut d'un survivant du 2e bataillon du » 1er chasseurs, un seul témoin pouvait rendre un témoi- » gnage décisif, c'était Cambronne lui même. Or, Cambronne » a constamment et obstinément nié avoir prononcé la phrase » qu'on lui attribue.... Il n'a jamais laissé dire en sa présence » qu'il l'eût prononcée, et, quand on l'a questionné direc- » tement, sa réponse a toujours été négative ».

En juillet 1815, trois à quatre semaines après Waterloo, Cambronne, transporté blessé à Ashburton, se trouvait à table avec quelques compagnons de captivité : on le félicitait de sa belle réponse aux sommations de l'ennemi, réponse qu'on venait d'apprendre par les journaux. Cambronne répondit : « *J'en suis bien fâché, mais je n'ai pas dit ce qu'on* » *m'attribue* », et il ajouta ces mots très suggestifs : « *J'ai* » *répondu autre chose, mais non ce qu'on rapporte* ». Le commandant Heuillet, du 2e chasseurs de la vieille garde insista avec les autres auditeurs pour qu'il maintînt toutefois le fait, pour l'honneur de l'armée, « *mais il persista toujours dans sa première affirmation* ».

Cette affirmation, ou plutôt cette négation, Cambronne la renouvelle plus tard, à Lille, devant le lieutenant-colonel Magnant, — à Dunkerque, devant plusieurs personnes, dont l'ingénieur Cordier, plus tard député du Jura, — puis devant le lieutenant Martin, — devant un vieux camarade qui était

venu le voir à Nantes, devant le préfet de la Loire-Inférieure, Maurice Duval, — devant l'anglais Dikson, auquel il déclare : « *On m'a débité cette phrase là* ».

En septembre 1830, au banquet des gardes nationaux d'Angers, sur interpellation directe, il affirme encore : « *Sommé de me rendre, j'ai dit quelques mots, moins bril-* » *lants peut-être, mais d'une énergie plus soldatesque.* »

Et en effet, reconnaissons-le avec M. A. Marquiset auquel je rends la parole : « le simple bon sens aurait dû mettre les » historiens en méfiance : la phrase est trop modelée ; elle » ne porte pas l'estampille militaire. Elle semble faite par un » homme, orateur ou écrivain, ayant l'habitude du langage » et des belles périodes ; elle a dû subir une ou deux correc- » tions et il a fallu quelques minutes pour la polir avant de » la livrer complète... La garde meurt... ! n'est pas une ré- » plique jaillie ; c'est une phrase dite ou écrite. Elle serait » compréhensible si le carré du 1er chasseurs avait été com- » mandé par un diplomate, un évêque ou un académicien ; » elle ne l'est plus guère quand on sait que Cambronne était » un héroïque mais modeste traîne-guêtres des armées ré- » volutionnaires .. De plus, c'est à la fin de la bataille que, » noyé dans la tourmente, énervé par le bruit, grisé par la » poudre, Cambronne parla, et ce moment n'est pas propice » au recueillement, ne durât-il que quelques secondes... La » réplique de Waterloo fut évidemment brève : un seul mot, » composé de trois, cinq ou même six lettres, et, s'il fut ren- » forcé de quelque commentaire, nous pouvons prétendre, » pour rassurer les gens honnêtes, que le nom du Très-Haut » y figura. »

Pour M. Henri Houssaye, comme pour M. A. Marquiset, le véritable auteur de la phrase serait le rédacteur anonyme du *Journal général de France*, un certain Balison de Rougemont, auteur dramatique, romancier, poète, chansonnier,... et « journaliste flexible travaillant aux feuilles les plus op- » posées, telles que la *Quotidienne*, le *Constitutionnel*, le

» *Journal général*, spécialiste en traits d'esprit, qui donnait » à la foule son mot quotidien, sans que, pour cela, son nom » fût sanctifié » : c'est bien lui qui proféra la phrase à la tête... des « colonnes de son journal. »

Le mot !

Au moins, je vais toucher une étrange matière !

Mais en suivant ici pas à pas nos auteurs, M. H. Houssaye et M. Alf. Marquiset, je n'aurai pas de peine à montrer comment, sans recourir au latin, et sans braver pour autant l'honnêteté, il est possible, dans l'intérêt de la vérité, d'aborder et de résoudre les questions du réalisme le plus osé. il n'y faut qu'une certaine autorité, avec pas mal d'esprit, — une recette très simple, qui n'est malheureusement pas à la portée de tout le monde, si l'on en juge du moins par certaines productions de notre littérature (?) contemporaine.

On a dit que le *mot*, ce terme trop cru fut traduit, euphémiquement, par la *phrase* académique. C'est une erreur : le mot est le cadet de la phrase : celle-ci fit son apparition dès la fin du mois de juin 1815 ; celui-là fut donné, pour la première fois, à entendre, en 1834, dans le *Dictionnaire des Contemporains*, de Rabbe. Il est vrai qu'on en avait parlé déjà auparavant, en commentant la réponse de Cambronne à ses compagnons de captivité, à Ashburton, en juillet 1815 : « *Je n'ai pas dit ce qu'on m'attribue ; J'ai répondu autre chose.* » « Cette autre chose, dit H. Houssaye, ne pouvait-elle pas s'écrire en cinq lettres ? » et n'était-ce pas là l'expression « *d'une énergie soldatesque* » dont avait encore parlé Cambronne au banquet d'Angers, en 1830 ? On est en droit de le croire lorsqu'on enregistre les témoignages suivants :

Le lieutenant-colonel Lemonnier-Delafosse écrit, dans ses *Campagnes de 1810-1815* : « Un sergent de mon ancien ré-

» giment (31ᵉ léger), passé dans la garde, me dit que l'on » mentait en citant les paroles du général Cambronne ; que » les véritables, entendues par lui, près de lui, étaient : M... » *Je ne me rends pas.* » — Le général Bréa racontait qu'il tenait de Cambronne lui-même que « celui-ci, sans pouvoir » préciser de quels termes il s'était servi à Waterloo, avait » envoyé faire f. ... les Anglais par quelque expression ap- » propriée à la circonstance. » — Le général Bachelu, qui commandait à Waterloo la 5ᵉ division d'infanterie rapporte : « Ayant interrogé Cambronne sur sa réponse à Waterloo, il » me répondit : Comment ? toi aussi ! Ah ! non, en voilà assez » Ça devient em...M.. ! » Et le général Bachelu ajoutait : «Le » mot était si naturel en pareil cas, que, ce jour-là, Cam » bronne dut le dire cinq fois, six fois.... comme moi, d'ail- » leurs ! » — Enfin, le premier clerc du notaire de la vicomtesse Cambronne, Rougeron de Vallée, rédigeant une *Vie de Cambronne* sous la surveillance de la veuve du général et sur les renseignements qu'elle lui fournissait écrit : « Rendez- » vous ! crient les Anglais. Une négation énergique fut la » réponse de Cambronne, et, avec ce mot immortel que l'his- » toire n'ose redire, mais que tout le monde sait, il s'élança » à la tête de ses intrépides grenadiers. »

Quoi qu'il en soit, le *mot* fut dit et relevé officiellement, pour la première fois, en 1828, dans une réunion de gens de lettres où se trouvait Ch. Nodier : comme on parlait de la phrase attribuée à Cambronne, et que l'on émettait quelques doutes sur son authenticité, l'un des assistants, nommé Genty, ancien secrétaire du *Mercure de France*, — Genty, déjà le père de cet autre fameux mot, qu'on peut du moins écrire : Racine est un polisson, — s'écria : « Cambronne n'a pas ré- » pondu aux Anglais le mot que vous leur attribuez ; il leur » a répondu M... *(le mot).* » Mais c'est V. Hugo qui, le premier, en 1862, dans *les Misérables*, osa imprimer le mot tout entier, voulant ainsi « déposer du sublime dans l'histoire. » On sait comment, dans un chapitre fameux, dit Alf. Nette-

ment « il le tourne et le retourne ; il l'admire, il s'agenouille ;
» il est en extase devant ce mot; il le trouve digne d'Eschyle,
» sublime, titanique, et il s'indigne qu'on ne puisse le dépo-
» ser dans l'histoire. »

Il faut le constater : peu d'écrivains se sont risqués à contester à Cambronne la propriété du fameux mot : « géné-
» ralement condensé en une seule lettre, la treizième de
» l'alphabet ». Et, de fait, son authenticité Cambronienne ne saurait étonner, par la crudité du terme, que ceux qui ignorent la puissance et la généralisation du *mot* à la caserne et dans les camps. « J'ai connu au régiment, dit
» M. Alfred Marquiset, beaucoup d'officiers parfaits gentle-
» men qui, dans la vie civile, eûssent dignement tenu leur
» place aux soirées de l'hôtel de Rambouillet, et qui, dans
» le service, répétaient dix fois par jour le mot que Cam-
» bronne est censé n'avoir dit qu'une fois. Du moment qu'on
» en use avec autant de désinvolture et de facilité en temps
» de paix, il y a mille chances pour que, au milieu d'une
» bataille, on le lance avec fracas et soulagement à un
» ennemi enragé qui vous mord, vous étreint, vous écrase,
» et, l'épée sur la gorge, vous crie : Rendez-vous ! »

A la vérité, Cambronne ne s'est jamais expliqué nettement sur la riposte de Waterloo : il a toujours et catégoriquement nié la phrase, et, s'il n'a pas fait de même pour le mot, toujours est-il qu'il ne l'a, non plus, jamais avoué. « Il a nié la phrase par vérité et le mot par pudeur », estime M. Alfred Marquiset : « ayant épousé, en 1820, une anglaise
» âgée de 47 ans, c'est-à-dire doublement pudibonde, il
» tenait à passer pour un vrai gentleman, et sa femme lui
» avait probablement inculqué la continence de sa langue
» maternelle, dans laquelle ce mot impur : le ventre, est
» appelé : *the stomach*. De plus, il avait repris du service
» sous les Bourbons : le volontaire de la République deve-
» nait gentilhomme (titré par Louis XVIII), de la Restau-
» ration, et sa couronne toute neuve de vicomte lui fut une

» muselière ». Telle est aussi l'opinion que, par un raisonnement analogue, développe M. H. Houssaye.

Et, quant au mot lui-même, l'éminent académicien reconnaît qu'il était « absolument en situation » ; qu'il est « psychologiquement vrai », conclusion que, de son côté, M. Alfred Marquiset avait adoptée déjà, en la développant avec sa verve habituelle : « On peut s'étonner à juste titre, écrit-il, » du grand nombre de grognards qui, malgré les cris et le » feu continuels, entendirent, à la fin de la bataille le géné- » néral Cambronne riposter à l'ennemi par une parole bien » sentie ; mais l'essentiel est de savoir qu'une réponse fut » faite, et que deux hommes, Rougement et Genty, l'ont » transmise à la postérité en l'interprétant chacun à sa ma- » nière : Rougemont, auteur d'un certain talent, donna une » traduction noble, mais fantaisiste ; Genty, bohême des » lettres, en donne une courte, mais littérale. Pour choisir, » je ne puis oublier qu'à Waterloo la phrase bouillonnait » dans les cœurs et que le mot crépitait dans les airs ; la » première est artificielle, le second est naturel ; et, jugeant » en historien que je voudrais être et en dragon que j'ai » été, je crois que Rougemont a composé la phrase et que » Cambronne a dit le mot ».

Peut-être, malgré tout, la conclusion pourra sembler à quelques-uns encore discutable ; mais il en est une autre, que je tire de la préface du livre de M. Marquiset, et qui, celle-là, ne sera contestée par personne : « Il ne sert à rien, » pour Cambronne, d'avoir écrasé à Zurich, avec sa com- » pagnie, deux mille Russes et fait douze cents prisonniers ; » d'avoir, à Iéna, avec son seul bataillon de grenadiers, ré- » sisté à l'effort convergent de toute l'armée ennemie ; de » s'être distingué à Sarragosse, signalé à Wagram, surpassé » à Hanau ; d'avoir commandé une partie de la vieille garde » dont il concentrait l'admiration et d'avoir été un modèle » dans cette élite : ces hauts faits devaient le mettre au rang » des autres héros de l'Empire ; tous ont agi, ils sont con-

» nus ; lui a parlé, il est illustre. Depuis quatre-vingts ans,
» sa renommée n'a fait que croître ; la foule a définitivement
» adopté la légende ; ce nom de Cambronne, essentiellement
» propre avant 1815, est aujourd'hui implanté comme nom
» commun dans la langue française, et il est aussi suscep-
» tible de figurer dans un dictionnaire de biographie que
» dans un dictionnaire des synonymes ».

HENRI BOUCHOT

MEMBRE DE L'INSTITUT

CONSERVATEUR DES ESTAMPES A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(26 septembre 1849 — 10 octobre 1906)

Par M. Georges GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séances des 18 novembre et 20 décembre 1906.

Jamais l'érudition franc-comtoise n'a été éprouvée autant que durant ces dernières années. Il semble qu'une fatalité cruelle s'acharne à nous enlever successivement tous ceux qui par leur science et leur talent étaient l'honneur de notre province. Et cette destinée implacable les frappe tous en pleine activité, au moment même où n'ayant plus rien à apprendre, ils pouvaient donner sur la Franche-Comté les ouvrages définitifs qui nous manquent encore. Après le savant Castan, terrassé par un mal subit, voici depuis deux ans que nous voyons disparaître, dans toute la maturité de leur âge, Ulysse Robert, le continuateur des bénédictins du temps passé, Jules Gauthier et Bernard Prost, pour qui les annales de leur pays natal n'avaient plus de secrets, Alfred Rambaud, esprit universel, qui sut se faire un nom à la fois comme historien et comme homme politique.

Du moins, disions-nous, il nous reste l'un de ceux qui ont le mieux décrit la Comté, l'un de nos plus charmants conteurs, l'un de nos poètes préférés, et celui-là nous comptions bien le voir demeurer longtemps encore parmi nous.



Héliog. Dujardin.

HENRI BOUCHOT
MEMBRE DE L'INSTITUT
1849-1906


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

Henri Bouchot venait précisément de se retremper par un long séjour au milieu de ses compatriotes et il paraissait y avoir retrouvé une nouvelle jeunesse. Qui de nous aurait pu penser que quelques semaines après, celui que nous avions vu si actif, si plein de force et de gaieté, celui à qui la vie semblait prodiguer ses meilleurs sourires, qui goûtait enfin toutes les satisfactions que l'esprit et le cœur peuvent désirer, allait à son tour tomber foudroyé à 57 ans, avant même d'avoir subi les premières atteintes de la vieillesse? Force nous est de nous incliner devant de tels coups du sort que notre raison est impuissante à expliquer : du moins nous appartient-il de conserver et de transmettre le souvenir de ceux qui, comme ces savants, ont honoré le nom comtois.

La Société d'Emulation du Doubs, dont Bouchot faisait partie comme membre honoraire depuis 1901, n'a pas voulu manquer à ce devoir. Elle a fait appel à celui de ses membres qui eut la douleur d'être l'un des derniers à recevoir les suprêmes pensées de ce noble esprit. Henri Bouchot voulut bien, dans sa bonté, faire de son jeune confrère de l'Ecole des Chartes un ami ; puisse ce dernier trouver dans l'affection profonde qu'il portait à ce maître vénéré les moyens de ne pas trahir la confiance qu'ont bien voulu mettre en lui les amis d'un des plus grands parmi les enfants de la vieille terre comtoise !

*
* *

Marie-François-Xavier-Henri Bouchot naquit à Gouille, commune de Beure, le 26 septembre 1849. Son père occupait une situation importante dans un haut-fourneau dont le grand-père était directeur. Quand il avait trois ans, sa famille quitta la Franche-Comté pour aller s'établir à Commentry (Allier), puis de là à Charenton-du-Cher. Henri Bouchot perdit en 1859 son père, qui mourut d'un refroidissement contracté en sauvant le fils d'un de ses ouvriers qui

se noyait, et revint alors dans son pays natal avec sa mère et sa jeune sœur. Tous trois vécurent aux Tilleroyes, à trois kilomètres de Besançon, dans une petite maison d'apparence modeste, près d'un vieil oncle, le « père » Ravillon, homme d'esprit très cultivé, qui fut sans doute le premier auteur de la vocation scientifique de son neveu. Ravillon, ancien consul en Perse, puis en Sardaigne, s'était passionné dans sa retraite pour l'étude de la langue arabe. On raconte qu'on le voyait tous les jours arriver le premier à la Bibliothèque publique, dès l'heure de l'ouverture, et qu'armé de ses calames et de ses pinceaux, il y passait des journées entières à copier des manuscrits de cette langue. Très original en même temps que très instruit, il s'occupa de l'éducation de Henri Bouchot, qu'il fit entrer au Collège Saint-François-Xavier.

Ce Collège catholique, le Catho, comme l'appellent familièrement ses anciens élèves, était dirigé à cette époque par un prêtre, orateur de premier ordre et éducateur hors ligne, l'abbé Besson, plus tard évêque de Nîmes. De bons maîtres enseignaient à ses côtés et les élèves de cette génération citent toujours avec reconnaissance le nom de leur professeur de rhétorique, l'abbé Louis Pioche, qui développa leur goût littéraire et fit même de beaucoup d'entre eux des poètes distingués. Aussi cet établissement faisait-il une concurrence sérieuse au Lycée impérial, doté cependant d'excellents professeurs, et recrutait-il une partie de la jeunesse bisontine studieuse Bouchot était par nature assez indépendant et volontiers frondeur, et la pieuse gravité de ses professeurs y trouvait parfois à redire. Il a conté lui-même plaisamment que, précurseur trop précoce de nos réformateurs modernes, il ne pouvait se résigner alors à mettre l'orthographe et que pour ce fait il encourut force pensums : « Vous écrivez le français comme un cantinier » lui dit un jour l'abbé Besson, qui était loin alors de pressentir les hautes destinées de son élève. Le bon abbé ne dut pas tarder du reste à changer

d'avis ; Bouchot fit en effet au Collège de fortes études classiques, qui lui valurent les premier prix dans sa classe et que vinrent récompenser, en 1869, le diplôme de bachelier. Aussi ne regretta-t-il jamais ses années d'écolier et les solides et durables amitiés qu'il contracta sur les bancs du Catho lui laissèrent jusqu'à la fin de sa vie de précieux souvenirs.

Tandis que le moment était venu pour lui de se choisir une carrière, la guerre de 1870 éclata. Bouchot n'eut pas une minute d'hésitation et en bon Comtois, chez qui l'amour de la patrie est une vertu héréditaire, il se fit incorporer dans l'artillerie de la garde mobile. Il fut envoyé ensuite avec sa batterie rejoindre l'armée de Bourbaki, et avec elle, combattit à Villersexel. Il a laissé dans son livre sur la Franche-Comté un émouvant tableau de cette bataille, à laquelle il prit part du haut de la colline qui domine Pont-de-Roide. Il a raconté les premiers enthousiasmes, l'idée un moment conçue de la victoire, suivis hélas quelques jours plus tard de la retraite, de la débâcle, de l'anéantissement des dernières espérances ! (1) Bouchot revint à Besançon

(1) Voici une lettre que Bouchot écrivait à sa mère durant cette pénible campagne et qui montre avec quelle bonne humeur et quel excellent esprit il en acceptait les épreuves :

« Pont-de-Roide, 21 janvier 1871.

» N'allez pas au moins vous effrayer de voir inscrit en tête de mon épître un mot aussi terrible que doit le paraître celui de Pont-de-Roide, après toutes les blagues débitées sur ce joli pays.

» La vérité est qu'on s'est fort peu battu par ici, par la raison bien simple que les Prussiens y sont fort rares et que les mobiles sont trop poltrons pour se battre avec eux. On aurait pu, il est vrai, livrer souvent bataille de ces côtés, mais cela n'a guère pu avoir lieu, attendu que mobiles et Prussiens se craignent horriblement et qu'ils se retirent chacun en leur coin lorsqu'il arrive à l'un d'apercevoir l'autre.

» Néanmoins, j'espère vous revoir bientôt. Cette fameuse armée de Bourbaki, sur laquelle on avait conçu les meilleures espérances, s'est mise en retraite hier comme un bon vieux gendarme ennuyé de poursuivre les voleurs. Aussi la guerre ne saurait durer.

» Quoi qu'il en soit, nous sommes les privilégiés du métier. En notre

avec les débris de l'armée de l'Est. Il a dit lui-même dans quel état de dépression physique et morale le laissa cette lamentable odyssée, mais son désespoir fut court ; il comprit qu'un Français, et surtout un Comtois, ne se rend jamais ; il se promit dès lors d'être de ceux qui travailleraient au relèvement de notre chère patrie.

*
* *

La paix conclue, Bouchot rentra aux Tilleroyes, mais ce fut pour trouver en ruines la petite ferme qui faisait vivre sa famille. Curieux de toutes choses, doué d'un goût très vif pour la littérature et l'histoire, il ne se sentait pas encore à 22 ans une vocation bien déterminée. Cependant il fallait vivre, et Bouchot, cœur généreux, estimait que loin d'être à charge aux siens, il se devait à lui-même de venir en aide à sa mère et à sa jeune sœur. Il partit donc pour Paris, jugeant que là seulement il pourrait trouver une situation conforme à ses

---

qualité d'artilleurs de montagne, nous perchons toujours sur les hauteurs comme l'aigle... (cependant, je vous le demande, quelle ressemblance y a-t-il entre nous et cet audacieux bipède ? Aucune. Il mange souvent du gigot et nous, nous ne nous nourrissons que de pommes de terre vulgaires et gelées). Or sur les hauteurs, les Prussiens ne peuvent pas venir nous chercher par la raison bien simple qu'il leur faudrait des mulets et qu'ils n'en ont pas ; nous, nous n'avons que de cela ; artilleurs, mulets, tout cela se confond si agréablement que, comme les moutons de Sainte-Beuve, du *Charivari*, on ne sait plus quels sont les mulets et quels sont les artilleurs.

» J'ai campé un jour. On est bien, si l'on veut ; ceux qui se plaignent aiment trop le farniente. Mais je préfère cependant coucher chez la bonne dame qui a bien voulu nous recevoir le jour de notre arrivée au pays. C'est Mme veuve Renaud, femme de la campagne, il est vrai, mais très riche. Son mari était liquoriste et a dû gagner un gros pécule, comme semble l'indiquer le luxe princier des appartements. Nous couchons dans deux lits à ressorts avec édredons et tout ce qui s'ensuit. C'est pour nous une deuxième Providence, car nos malheureux camarades couchent à terre par ce joli temps.

» Ne vous effrayez donc de rien. Je suis avec d'excellents chefs que j'aime beaucoup et qui me le rendent. »

goûts. Il emportait avec lui pour tout viatique une somme de 200 francs, les dernières ressources de la famille, et une lettre de recommandation pour M. Garnier, alors archiviste aux Archives Nationales.

Ce fut sans doute ce dernier qui lui conseilla de se présenter au concours d'entrée à l'Ecole nationale des Chartes. Mais Bouchot fut sans doute aussi déterminé par l'exemple de deux savants comtois qui, sortis de cette Ecole, s'étaient acquis à cette époque à Besançon une certaine notoriété par leurs travaux historiques. Auguste Castan, à la Bibliothèque depuis seize ans déjà, s'était fait par ses publications et ses recherches une réputation qui dépassait de beaucoup les limites de la Franche-Comté : les savants les plus estimés de la capitale, entre autres Jules Quicherat, se faisaient un honneur d'entretenir avec lui une correspondance très suivie et ne dédaignaient pas de lui demander souvent ses avis et ses conseils. Jules Gauthier, d'autre part, qui venait d'entrer aux Archives du Doubs, semblait devoir marcher sur les traces de cet illustre confrère et laissait pressentir la place qu'il allait bientôt occuper parmi les érudits comtois.

Bouchot fut reçu à l'Ecole des Chartes en 1872, mais sa situation de fortune ne lui permit pas de suivre dès ce moment avec régularité les cours d'une école qui ne reçoit que des externes et où beaucoup de jeunes gens ne peuvent étudier qu'à condition que des occupations extérieures leur fournissent les subsides nécessaires à leur existence. Pour vivre il accepta donc en même temps les modestes fonctions de maître d'études dans la célèbre institution Massin, et se livra d'autre part à diverses recherches dans les archives et les bibliothèques pour le compte de savants, confiants en son intelligence et en son aptitude aux travaux d'érudition.

Ces occupations diverses eurent cependant le fâcheux effet de le détourner un moment de ses études à l'Ecole ; il dut se résigner à les abandonner tout à fait pendant une année.

Bouchot ne voulait cependant pas renoncer à la forte dis-

cipline intellectuelle que l'Ecole des Chartes donne à ses élèves et il se présenta à nouveau au concours qui en ouvre l'entrée en 1874 : il fit partie dès lors d'une promotion qui comptait également parmi ses membres son futur collègue à la Bibliothèque Nationale, M. Babelon, conservateur des médailles, le savant comte Durrieu, devenu conservateur au Musée du Louvre et M. Delaville Le Roux. Entré dans un rang modeste, il travailla avec tant d'énergie durant ses premiers mois d'école qu'il fut reçu le deuxième à l'examen de fin d'année. Ses études se poursuivirent ensuite normalement, et après trois années de labeur fécond, il recevait le diplôme d'archiviste-paléographe avec une thèse intitulée : *Notice sur le bailliage et la prévôté de Vitry-le-François.*

Il avait réuni les éléments de ce travail au cours d'une mission qui lui avait été confiée pendant ses vacances à l'effet de classer les archives du bailliage de Vitry-le-François. Profitant de son séjour dans cette localité, il avait étudié avec grand soin le fonctionnement de nos anciennes institutions provinciales et réuni un grand nombre de documents inédits fort curieux qui jettent des aperçus parfois très suggestifs sur la vie sociale d'une petite ville au XVIIe et au XVIIIe siècles. Les habitants de Vitry se souviennent encore, — avec un peu d'amertume il est vrai, — de ce jeune franc-comtois volontiers moqueur et satirique, qui savait saisir les petits ridicules avec finesse et les peindre parfois d'une plume ironique et incisive, quoique sans malice. Ils lui pardonnèrent toutefois malaisément d'avoir démontré, à l'aide de faits précis, que quelques-uns de leurs ancêtres n'avaient pas toujours mené une vie édifiante et que leurs vénérables aïeules des siècles passés n'étaient pas toutes de vertu farouche.

Parmi les cours savants et variés de l'Ecole, il en est un qui semble l'avoir intéressé particulièrement, c'est celui de bibliographie professé alors par Anatole de Montaiglon, bibliophile épris d'art des plus distingués, dont de nombreuses générations de chartistes ont gardé le souvenir. Certes Mon-

taiglon n'avait rien du professeur, et c'eut été peine perdue de lui demander de faire un cours suivi et dogmatique. Ce fin épicurien qui faisait ses délices d'Horace, de Rabelais, de Brantôme et de la reine de Navarre, comprenait en effet l'enseignement à la manière de Socrate et de Platon. Il ne lui était pas donné, à son grand regret, d'instruire ses disciples en se promenant sous les portiques ou au milieu des jardins de l'hôtel Soubise, où était installée alors l'Ecole des Chartes. Du moins dans la petite et sombre salle de cours dans laquelle il était contraint de s'enfermer chaque semaine avec ses élèves, il saisissait le moindre prétexte pour se lancer dans des digressions toujours originales et qu'on écoutait avec avidité. Passionné pour les études artistiques, comme l'attestent ses nombreuses publications, et poète à ses heures, Montaiglon ne craignait pas de causer avec ses élèves des questions même les plus étrangères à son cours. Bouchot aimait cette méthode d'enseignement qui portait à la réflexion et avait l'avantage de promener la pensée sur les sujets les plus variés. Qu'on ne s'étonne donc pas, si avec un tempérament tout différent et plus de suite dans les idées, il devait s'occuper précisément des mêmes questions qui passionnaient Montaiglon. Ce dernier eût reconnu un disciple devenu un maître dans l'auteur des ouvrages sur l'histoire de l'imprimerie, le livre, la reliure, les estampes, les dessins, etc., et dans l'organisateur des belles expositions d'art dont nous parlerons plus loin. Montaiglon, Bouchot, et beaucoup d'autres avec eux, dont l'auteur des *Trophées*, ont prouvé combien fausse était la légende qui représente les « chartistes » comme des hommes nécessairement fermés aux idées modernes et passionnés uniquement pour la lecture et l'interprétation des diplômes et des chartes du haut Moyen Age.

*
* *

A sa sortie de l'Ecole des Chartes, Bouchot entra à la

Bibliothèque Nationale, dans la section qui répondait le mieux à ses goûts, au Cabinet des Estampes. Il devait y faire toute sa carrière, en passant successivement par tous les degrés de la hiérarchie. Stagiaire en 1879, attaché en 1880, sous-bibliothécaire en 1885, bibliothécaire en 1888, conservateur-adjoint en 1898, après la mort de Georges Duplessis, il fut appelé à la tête du département des estampes, en 1902, avec le titre de conservateur. Tous applaudirent à cet acte de justice dont son compatriote Rambaud fut l'auteur, et qui donnait enfin à Bouchot, après plus de vingt ans de services, la place dont il était digne. Ses collaborateurs et ses subordonnés furent les premiers à se réjouir de sa nomination et jusqu'au dernier jour restèrent les amis de leur chef qui était heureux de constater le parfait accord qui régnait parmi le personnel des Estampes.

On savait d'autre part que Bouchot arrivait à ce poste avec des idées nouvelles et vraiment libérales dont le public allait profiter dans une large mesure. Dès son entrée à la Bibliothèque, en effet, il s'était fait apprécier des travailleurs par une conception toute nouvelle de ses fonctions. Jadis la plupart des bibliothécaires regardaient comme leur premier et essentiel devoir de conserver, de classer et de cataloguer les richesses qui leur étaient confiées. En gardiens jaloux, ils n'ouvraient la porte de leurs trésors qu'aux connaisseurs — encore parfois avec une certaine méfiance, — et seules y pouvaient avoir accès et y trouver ce qu'elles désiraient les personnes initiées par des études spéciales. Pour certains bibliothécaires, les simples amateurs et les curieux, c'était l'ennemi qu'il fallait écarter et décourager à tout prix. Bouchot jugeait au contraire que la diffusion des connaissances, les goûts de ses contemporains, le progrès des idées démocratiques exigeaient des conservateurs des collections publiques une attitude toute différente. Sans doute, selon lui, ils devaient toujours veiller à ce que tout fût bien

en ordre dans leur dépôt, à ce qu'aucune pièce ne fût égarée ou détériorée et que des catalogues faits avec une minutieuse précision fissent connaître les œuvres confiées à leurs soins. Les inventaires qu'il a faits ou dont il a dirigé la publication, attestent que sur ce point il a continué et perfectionné encore l'œuvre de ses prédécesseurs. Mais Bouchot pensait que sa tâche ne se bornait pas là : ce n'était pas même assez pour lui de répondre aux demandes d'un public qu'il désirait voir se presser de plus en plus nombreux dans la salle des estampes. Il croyait pouvoir rendre de plus grands services encore en allant au devant même des désirs des érudits et des chercheurs. Comprenant que les travailleurs ne peuvent pas toujours savoir ce qu'ils trouveront dans un dépôt, il se faisait un plaisir de les mettre sur la voie, de leur indiquer où et comment ils pourraient faire dans celui qui lui était confié des découvertes intéressantes. Son cabinet attenant à la salle publique des estampes était ouvert à tout venant et jamais on n'en sortait sans avoir obtenu un renseignement précieux, sans avoir été mis parfois sur une piste originale et féconde. « Qui n'a retiré d'un moment d'entretien avec lui, disait M. H. Marcel, administrateur de la Bibliothèque Nationale, outre des lumières nouvelles, une surprise émerveillée de cette érudition à mille faces, puisée à toutes les sources officielles et populaires, que servait une mémoire miraculeuse, jetant à foison les aperçus, les rapprochements, les suggestions utiles, ne renvoyant jamais le chercheur que pourvu, ou tout au moins averti ou sur la voie ! »

Il est impossible d'apprécier à son exacte valeur les services rendus ainsi à la science, à l'érudition et à l'art par la libéralité et l'obligeance d'Henri Bouchot. Serait-il téméraire d'affirmer toutefois que si l'illustration du livre a fait depuis vingt ans les progrès surprenants que l'on sait, on le doit pour une grande part au savant conservateur de la Bibliothèque Nationale qui indiquait souvent lui-même les

gravures à reproduire et en autorisait la communication et la photographie avec une bonne grâce inlassable? (1)

Bouchot estimait d'autre part que des estampes ne sont pas faites pour rester cachées à tous les yeux dans des cartons poudreux : il aimait à répéter qu'il préférait voir dans une bibliothèque un livre usé à force d'être lu plutôt qu'un ouvrage dont les pages n'auraient jamais été coupées. Et s'il exigeait qu'on ne touchât qu'avec respect à ses merveilleuses gravures, il était heureux de les montrer à tous, de les faire apprécier et connaître du plus grand nombre.

C'est cette idée inspirée d'une grande largeur de vues qui l'amena à organiser ces expositions admirables qui resteront son plus beau titre de gloire. L'Exposition des Primitifs français, l'Exposition des miniatures, l'Exposition rétrospective des Arts comtois sont l'honneur de sa carrière et les services qu'il a par là rendus à l'art sont incalculables.

*
* *

L'Exposition des Primitifs français surtout devait être

---

(1) « Il importe de rappeler, dit M. Courboin, son collaborateur aux Estampes, que par la cordialité de son accueil, par la complaisance constante avec laquelle il s'est dépensé pour toutes les personnes qui venaient au Cabinet des Estampes, M. Bouchot a attiré au Département des sympathies précieuses et des dons très importants. La collection d'ouvrages japonais de M. Duret, la collection Ardail ont été acquises dans des conditions qui en font de véritables dons ; la collection Porcabeuf, la collection historique du baron de Vinck ont été données gracieusement, ainsi que les dessins d'Isabey, offerts par M[me] Rolle, les œuvres de Renouard le père, de Bracquemond, de Léandre, données par leurs auteurs, l'œuvre complète de Zorn, offerte par M. Beurdeley pour la plus grande partie, complétée par l'auteur, etc. Il faut aussi rappeler que, sur les bénéfices laissés par l'Exposition des Primitifs Français, le Comité avait voté à l'unanimité une médaille qui devait être gravée par Chaplain et offerte à M. Bouchot ; celui-ci l'a refusée et a prié de conserver la somme destinée à la médaille à l'achat du tableau : le *Retable de Boulbon*, qui a été offert au Louvre ; le reliquat de la somme a été employé à l'achat de pièces manquant au Cabinet des Estampes ; elles ont été inscrites au registre des dons sous la rubrique : données par le Comité des Primitifs Français. »

pour lui un triomphe, et si elle lui ouvrit en 1904 les portes de l'Académie des Beaux-Arts (1), nul n'y trouva à redire. Bouchot avait eu les oreilles rabattues de cette thèse soutenue depuis quatre siècles qu'avant le XVIe siècle, il n'y avait pas plus d'art que de littérature nationale, et qu'il avait fallu l'influence italienne et flamande pour retirer la France de la barbarie. Sans doute, avant lui, on avait déjà montré que ce qu'on a appelé la « Renaissance » n'avait été en réalité qu'un retour à l'antiquité grecque et latine ; des hommes comme Gaston Paris, Léon Gauthier, Léopold Delisle et Paul Meyer , avaient remis en honneur la littérature médiévale ; Quicherat, Viollet le Duc et Courajod, aidés des romantiques, avaient fini par convaincre leurs contemporains que les architectes romans et gothiques avaient élevé dans nos merveilleuses cathédrales des monuments dignes de rivaliser avec les plus beaux temples de la Grèce. Mais on s'obstinait toujours à répéter qu'avant les Van Eyck et Giotto, il n'y avait pas eu de peintres dans notre pays, mais seulement quelques bons enlumineurs de manuscrits ou quelques ouvriers de talent modeste ; on disait qu'il avait été nécessaire que François Ier fit venir d'Italie, à grands frais, Rosso, le Primatice et Léonard de Vinci pour que la France possédât enfin avec leurs élèves un art qui lui fût propre. En dehors de quelques spécialistes, le public ne connaissait guère que le nom des Perréal, Jean Fouquet ou Jean Clouet.

L'Exposition des Primitifs français eut donc pour objet, dans la pensée de Bouchot, de prouver que sur ce point, comme sur tant d'autres, la France n'avait eu besoin de recevoir de leçons de personne. On l'a accusé, à ce propos, de chauvinisme exalté et parce qu'il a peut-être, comme tout novateur, forcé un peu la note et apporté sur cer-

(1) Bouchot fut élu à l'Institut le 16 avril 1904 par 23 voix sur 35 votants, au fauteuil laissé vacant par la mort d'Edouard Corroyer

taines questions de détail des conclusions trop absolues, on lui a reproché de se laisser aveugler par son patriotisme. Il a répondu en prenant pour devise, en tête de son ouvrage sur les Primitifs cette pensée de Georges Clémenceau : « Nous avons une trop longue histoire de France pour être autre chose que des Français », et en démontrant par des faits irréfutables qu'il existait à Paris dès le XIIIe siècle une école artistique complète, que cette école forma des élèves qui se répandirent dans toute la France, et qu'avant l'arrivée des peintres italiens et flamands, il existait chez nous des artistes, moins classiques sans doute que ceux-ci, mais plus originaux et plus réalistes.

Et Bouchot eut alors cette joie rare de constater qu'il avait réussi à convertir le public à ses idées et à l'intéresser à des œuvres qu'on n'avait regardées jusque là qu'avec une indifférence un peu dédaigneuse. C'est que nul n'avait comme lui le talent d'organiser une exposition : il était doué d'une divination extraordinaire pour découvrir dans les collections les plus cachées des pièces remarquables et, chose plus difficile encore, il savait décider les propriétaires à s'en dessaisir pour quelques mois. Il s'adressait à eux avec tant de simplicité, de bonhomie et de verve qu'ils n'osaient repousser sa requête et que les plus récalcitrants, séduits par ses arguments, en venaient d'eux-mêmes à lui confier leurs trésors. Puis, pour installer les œuvres d'art à la place et dans la lumière qui leur convenait, pour présenter des catalogues à la fois instructifs et artistiques, même pour organiser dans la presse la réclame nécessaire au succès, il n'avait pas d'égal. Infatigable, s'occupant des moindres détails, il ne voulait rien laisser au hasard et se dépensait sans compter, hélas ! car il allait peu après payer de sa vie son inlassable dévouement. Mais, même, s'il avait pressenti le sort qui l'attendait, Bouchot n'eût pas regretté ses efforts et se fût félicité des résultats ; sans parler d'une recette magnifique, son Exposition restera une date dans

l'histoire de l'art français par les horizons nouveaux qu'elle a ouverts sur le passé. De plus, elle a enrichi notre patrimoine national d'un grand nombre de chefs-d'œuvre qui, par des dons d'une valeur de près d'un million ou des achats judicieux, entrèrent au Musée du Louvre.

Quoique présentée dans un cadre plus modeste et organisée avec de faibles ressources, l'Exposition rétrospective des Arts comtois occupa et intéressa passionnément Henri Bouchot. Dès le premier jour, il donna son adhésion entière à l'idée que lui soumit son ami, l'excellent peintre paysagiste Léon Boudot, de réunir à Besançon et de présenter au public les trésors artistiques conservés dans la province. Heureux de contribuer au renom de sa terre natale, il accepta la présidence du Comité qui se forma pour préparer cette exposition et fit tout pour en assurer le succès. Pendant les derniers mois qui précédèrent l'ouverture, presque chaque jour, il écrivait à l'un des organisateurs, prodiguant les conseils, indiquant les démarches utiles, faisant connaître celles si nombreuses dont il voulut bien se charger lui-même pour décider les collectionneurs, intéresser les pouvoirs publics et stimuler les bonnes volontés.

Le succès répondit à ses espérances. Quand il vint à Besançon le 30 juin dernier inaugurer l'Exposition rétrospective, il fut tout étonné, lui qui savait mieux que personne les difficultés d'une pareille entreprise, de constater tout ce qu'avait pu faire une société provinciale. Sans doute il y avait quelques lacunes à cette Exposition : on n'avait pu, par exemple, découvrir aucune toile de ce Jean d'Arbois, peintre fameux au XIVe siècle à la cour de Bruxelles, dont les comptes avaient révélé l'existence, ni de Grabusset de Besançon, comtois qui se rendit célèbre au XVe siècle à Avignon. La sculpture du Moyen-Age était peu représentée, les tableaux exposés de quelques peintres modernes, comme Courbet et Gérôme, n'étaient pas ceux qui pouvaient donner le mieux l'idée de leur talent. Mais Bouchot savait

les multiples raisons, historiques, politiques ou personnelles de ces légères lacunes et, à ses yeux, elles étaient largement compensées par la réunion de tous les chefs-d'œuvre que l'on voyait au Bâtiment des Musées. A elles seules disait-il à ses amis de Paris, la collection Pâris ou les tapisseries de Salins valent le voyage de Besançon, et nul de ceux qui le crurent sur parole — et ils furent nombreux — ne le regretta. Avec sa modestie coutumière, Bouchot n'oubliait qu'un point, c'est que sans son appui de chaque jour, sans ses indications précieuses et ses conseils, sans l'autorité que son nom seul donnait à l'entreprise, l'Exposition qui fit tant d'honneur à sa province natale n'eût pu avoir lieu. Mais il suffisait de son intervention pour assurer à une œuvre de ce genre un plein succès.

La preuve en fut donnée une fois encore dans l'été de 1906 par l'Exposition des miniatures et estampes du XVIIIe siècle. Bouchot fut encore le grand organisateur de cette belle manifestation d'art qui réussit comme les précédentes. Ce fut une de ses dernières joies de constater que là encore il avait deviné les goûts du public qui se pressa en foule dans les salles de la Bibliothèque Nationale où étaient exposées de magnifiques estampes anglaises et françaises en couleurs. Dans des vitrines avaient été placées également de ravissants portraits en miniature de la seconde moitié du XVIIIe siècle et de l'époque napoléonienne. La veille même de sa mort, Bouchot tout plein de son sujet, nous parlait avec un enthousiasme communicatif des œuvres admirables en ce genre et trop peu connues des Augustin, des Isabey et François Dumont, dignes émules des Boucher, des Fragonard et des David. Cette exposition fut, comme celle des Primitifs, une véritable révélation. Son auteur était occupé à en faire connaître les résultats remarquables dans une histoire de la miniature, à laquelle il mettait la dernière main et qui paraît actuellement par les soins de celle qui fut pour lui la plus digne et la plus éclairée des compagnes, quand

la mort vint le surprendre. Sur la table du cabinet de travail de Bouchot, une page inachevée du dernier chapître, tracée le jour même de sa mort, reste l'éloquent et douloureux témoignage d'une prodigieuse activité qui se refusait à tout repos ici bas. .

*
* *

Ce sont les expositions qu'il a organisées qui ont fait la réputation universelle d'Henri Bouchot. Mais ce sont là œuvres nécessairement éphémères dont le souvenir s'efface peu à peu, dès la dispersion des chefs-d'œuvre un instant rassemblés. Bouchot vivra davantage encore dans l'avenir par les ouvrages qu'il a publiés et qui porteront témoignage de l'extraordinaire fécondité de son esprit, de sa puissance de travail, de la diversité et de l'étendue de ses connaissances.

La seule énumération de ses travaux nous entraînerait trop loin et on en trouvera la liste détaillée à la suite de cette notice. D'autres plus compétents ont dit ou diront la valeur de tous ces livres et articles sortis de la plume d'Henri Bouchot et feront connaître les progrès que par chacun d'eux il a fait faire aux études d'histoire et d'art. Qu'il nous suffise ici de donner une idée de la variété et de l'intérêt des sujets qu'il a traités.

Son passage aux archives de Vitry-le-François fut l'occasion de ses premières études, et c'est à l'aide des documents qu'il découvrit dans ce dépôt, qn'il put faire revivre d'une plume alerte et spirituelle la société de cette petite ville au XVIe et XVIIe siècles. Mais sa nomination à la Bibliothèque Nationale, au cabinet des Estampes, l'influence de ses chefs dans cet établissement, Delaborde et Duplessis, l'amenèrent à s'occuper ensuite de questions en rapport avec ses nouvelles fonctions. L'histoire du livre l'intéressa toujours passionnément, si bien que, en 1886, quand la maison Quantin voulut publier un ouvrage sur ce sujet dans la Bibliothèque

de l'Enseignement des Beaux Arts, elle ne crut mieux faire que de s'adresser à lui. Et, de fait, *Le Livre* d'Henri Bouchot est devenu un ouvrage classique, le premier manuel indispensable à quiconque veut avoir une idée d'ensemble un peu nette sur l'histoire et les procédés de l'imprimerie. *L'Œuvre de Gutenberg*, les études intitulées : *La Lithographie*, *De la reliure*, *Des livres modernes qu'il convient d'acquérir*, *Les livres à vignettes du* XVe *au* XVIIIe *siècles*, *Les livres à vignettes du* XIXe *siècle*, *les Ex-libris* furent le développement de quelques points qu'il n'avait pu traiter que superficiellement dans ce premier travail.

Désireux de révéler à tous et de leur faire apprécier les merveilleuses richesses accumulées dans son dépôt, Bouchot donna sous le nom *Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale*, un guide précieux pour les érudits et les visiteurs. Des catalogues nombreux rédigés par lui firent connaître d'une façon plus précise les *Incunables xylographiques*, la *Collection Gaignières*, les *Dessins relatifs à l'histoire du théâtre*, les *Portraits au crayon des XVe et XVIIe siècles* conservés à la Bibliothèque Nationale.

D'autres publications, d'un caractère moins sévère, avaient pour objet de mettre à la portée du grand public le résultat de ses recherches personnelles sur le costume et la mode à travers les âges. C'est ainsi que Bouchot donna toute une série d'ouvrages fort documentés et merveilleusement illustrés sur *L'épopée du costume militaire français*, *Les femmes de Brantôme*, *Le luxe français sous l'Empire et la Restauration*, *Les élégances du second Empire*. Il devina l'intérêt que le public contemporain devait trouver dans cette résurrection du passé, dans cette évocation de la vie intime de nos pères et de nos aïeules. En ce genre, son livre sur *La toilette à la cour de Napoléon*, d'après des documents inédits, peut dignement prendre place à côté des curieux ouvrages de Frédéric Masson sur ce même sujet. La découverte d'un inventaire de chiffons et de quelques notes de

couturiers suffisait à lui donner la matière d'un récit original et fort piquant.

Ensuite, ce furent presque exclusivement les questions d'histoire de l'art qui passionnèrent Henri Bouchot. Déjà, il avait parlé en termes excellents du grand graveur lorrain *Callot*, et sa biographie de *Clouet et de Corneille de Lyon*, annonçait l'organisateur de l'Exposition des Primitifs. Cette exposition fut pour lui le point de départ de toute une série de livres et d'articles où il mit en œuvre tout son talent et toute sa science pour glorifier notre vieil art français et le défendre contre ses détracteurs. Bouchot aimait la lutte pour les belles et grandes causes, et, si tous ses adversaires ne furent pas convaincus par ses arguments, tous rendirent hommage à la sincérité de ses convictions et à son ardeur à soutenir les idées qui lui semblaient vraies. En quelques mois, trois éditions de son beau travail sur *les Primitifs français* furent épuisées et on assista alors à une belle joute scientifique entre lui et d'autres critiques d'art des plus réputés. A notre époque de scepticisme, n'était-ce pas un spectacle digne d'admiration, de voir des savants se passionner avec tant de chaleur pour un débat de pure érudition et renouveler sur des questions artistiques désintéressées la lutte épique qui mit jadis aux prises classiques et romantiques? La raison en est que Bouchot appartenait à cette forte race des vieux Comtois qui ne veulent jamais s'avouer vaincus et qui jusqu'au dernier souffle veulent assurer le triomphe de leur cause.

Peu d'hommes du reste étaient aussi bien armés pour la lutte que Henri Bouchot. doué d'une mémoire prodigieuse, il semblait tout savoir et on ne le trouvait jamais à court d'arguments. Parmi ceux qui eurent affaire à lui, qui n'était surpris de l'entendre, sur quelque sujet d'art qu'on le questionnât, apporter immédiatement une réponse précise, appuyée sur des faits abondants et des documents indiscutables ?

Montaigne dit quelque part que la mémoire est une qualité plutôt fâcheuse pour un écrivain, et que ceux qui en sont doués ne savent pas en général raconter des évènements avec simplicité ou développer clairement une idée : presque toujours ils se perdent dans une énumération fastidieuse des détails qui se présentent à leur esprit et ne savent plus dégager les faits essentiels. Bouchot sut éviter cet écueil où conduit parfois trop de science. Ses livres se lisent avec facilité et agrément : on y trouve sans doute beaucoup d'érudition mais toujours présentée sans pédantisme, et égayée d'anecdotes piquantes et révélatrices qui instruisent en amusant. Le style souvent pittoresque et rehaussé d'expressions originales, est toujours alerte, sans prétentions, allant droit au but, comme celui d'un homme qui veut dire sans ambages sa pensée, sans se préoccuper des opinions ou de l'amour-propre d'autrui.

*
* *

C'est toujours pour un écrivain une douce satisfaction que de répandre par le livre les idées qui lui sont chères et une joie intense de voir triompher par ce moyen les causes qui lui tiennent à cœur. Bouchot goûta souvent ce plaisir délicat et raffiné. Mais si on lui avait demandé pour lesquels de tous ces ouvrages il avait la prédilection la plus marquée, il eût répondu sans hésiter qu'il sacrifierait tous les autres à ceux qu'il a consacrés à sa chère Franche-Comté. Il l'aimait en effet sa belle province, de l'amour sincère et profond du fils qui chérit sa mère. Toutes les fois que l'occasion s'est offerte à lui d'en vanter les charmes, d'en célébrer les grandeurs, d'en chanter les merveilles, il l'a saisie. Ecoutons en quels termes émus il le proclamait lui-même le 30 juin dernier dans son discours d'inauguration de l'exposition de Besançon, discours qui fut son chant du cygne : « Cette patrie comtoise, disait-il, ce coin de terre qui nous est cher à tous, mais qui double sa valeur par l'éloignement

lorsque nous le quittons par la force des choses, cette *matrie*, pour dire le mot charmant imaginé par M. Beauquier, parce que matrie, c'est mère, je me suis donné la tâche de la révéler aux indifférents, d'en commenter les beautés, d'en célébrer les aspects splendides et variés. Il m'a paru que la saveur de son langage, que la rudesse même de ses mœurs avaient leur grandeur sereine et leur merveilleuse valeur dans le concert un peu mêlé qui produit l'harmonie française ».

En s'exprimant ainsi, Bouchot pensait surtout au magnifique ouvrage intitulé *La Franche-Comté* qu'il fit paraître en 1890 à la librairie Plon, orné de superbes illustrations d'Eugène Sadoux. Dans ce livre, il s'était donné pour but, comme il le dit lui-même, de décrire « la physionomie moderne de la Franche-Comté, son âme actuelle lentement transformée, la résultante de son histoire et de sa constitution physique, son charme et sa beauté ». Il ne songeait nullement à faire œuvre savante et ajoutait même — trop modestement, — qu'il ne prétendait rien apprendre à ses compatriotes. Ce n'est pas pour eux qu'il écrivait, mais pour les gens du monde, pour les « amoureux d'air et de soleil », qui vont bien loin chercher de beaux spectacles, des sites enchanteurs et ignorent les trésors d'art et les merveilles de la nature qui sont à leur porte et qu'on rencontre en Comté plus que partout ailleurs en France.

On a rappelé récemment que cet ouvrage qui eut un beau succès et qui dernièrement eut les honneurs d'une seconde édition, n'avait reçu qu'un médiocre accueil dans sa province natale. Quelques Comtois ont reproché à Bouchot le ton un peu badin avec lequel il parle de souvenirs ou de coutumes considérées dans le pays comme très respectables, l'indépendance de ses jugements parfois sévères à l'égard de certaines transformations modernes, les critiques en un mot qu'il adresse parfois aux hommes et aux choses de son pays. Mais lui-même répondait à ces objections, du reste cour-

toises, que ceux pour qui il a écrit son livre ne l'auraient pas lu, s'il avait fait œuvre d'érudit. Les gens du monde, à Paris surtout, où l'on brûle sa vie dans une agitation fiévreuse, considèrent la lecture comme une simple distraction d'esprit, et, en dehors de quelques romans, bien rares sont les livres qu'ils consentent à ouvrir. Il est nécessaire de les amuser, et, pour y parvenir, il faut raconter des anecdotes, égayer le récit de réflexions piquantes, ne jamais prendre un ton dogmatique, et, si l'on veut cependant faire de la science, l'insinuer toujours sous une forme aimable et telle que le lecteur ne s'en doute pas. A notre avis Bouchot a parfaitement réussi dans cette tâche, et son mérite est d'autant plus grand que son chauvinisme comtois et sa science profonde la lui rendaient plus difficile qu'à tout autre. On a lu son livre, on le lit encore, et un grand nombre de personnes lui doivent la révélation de notre Comté.

C'est un plaisir très vif de suivre Bouchot, guide si instruit, si agréable et si séduisant dans ses excursions au travers de la province. Le touriste admire d'abord avec lui Besançon, si pittoresquement situé, et, s'il regrette avec l'auteur que les rues commencent à s'y aligner au cordeau, que les vieilles maisons disparaissent, qu'on ne rencontre plus les vieux vignerons du temps jadis, en un mot que la banalité de la vie provinciale ait déjà remplacé en beaucoup de points l'originalité d'autrefois, il découvre encore assez de curieux monuments et d'artistiques souvenirs du passé pour goûter à cette visite le plus réel agrément. Puis l'enchantement naît et grandit à chaque pas en remontant les rives du Doubs, pour atteindre après le merveilleux décor des bassins la chute sublime, ou en remontant celles de la Loue à la source majestueuse, à la vallée féerique, ou bien encore celles du Lison « petite personne pressée » qui court au grand galop rejoindre la Loue « sa gentille fiancée qui l'attend là-bas pour l'épouser ».

A la suite de Bouchot on escalade ensuite les croupes ro-

cheuses du Jura, on s'arrête à toutes ces jolies villes, Arbois, Poligny, Saint-Claude, Lons-le-Saunier, où chaque pierre est évocatrice de lointains et historiques souvenirs, on voit se succéder les paysages les plus variés, moins grandioses peut-être, mais aussi moins écrasants et plus discrets que ceux voisins de la Suisse, paysages dont en tous cas les agences et la civilisation cosmopolite n'ont pas encore gâté le charme plein de mystère. Enfin ce sont des promenades plus faciles dans la Haute-Saône « la Touraine et le Berry de la Comté », la terre de cultures grasses, de forêts et de prés, terre pommelée de collines qui annoncent les Vosges, traversées de rivières calmes, telles que la Saône et l'Ognon.

Et Bouchot termine ce livre, qui est tout entier un hymne enthousiaste en l'honneur de sa chère patrie, par un appel au patriotisme de ses habitants : la Comté a perdu ses deux sœurs germaines, la Lorraine et l'Alsace ; comme ces familles où la mort a frappé deux fois, elle doit faire bonne garde pour empêcher l'envahisseur qui la guette, après l'avoir foulée et meurtrie tant de fois, de venir à nouveau y semer la désolation et la mort.

Si l'ouvrage sur la Franche-Comté était destiné à instruire ceux qui ignorent les beautés de notre province, c'est aux Comtois par contre que s'adresse presque exclusivement Bouchot dans ses *Contes franc-comtois*. Dans ce petit livre exquis, ce sont les souvenirs de sa jeunesse qu'il a voulu faire revivre, les souvenirs du monde où il a vécu les vingt premières années de sa vie, monde de paysans « dont il ne rougit pas d'être », ou de petits bourgeois de la ville. Les personnages qu'il met en scène sont ceux qu'il a connus, et bien souvent les anecdotes qu'il raconte ont une base réelle. Celles-ci sont en général d'une grande simplicité, comme les mœurs même qu'il voulait peindre : « Les gens du pays, dit-il, ne sont point comédiens vivant de pâtés de carton et de poulardes peintes ; ils mangent beaucoup et du bon, parlent peu, mais de leur mieux, et pleurent

ou rient large... ils n'ont point de sentiments compliqués ni d'aperçus grandioses sur les mondes ; ils ne conçoivent ni les théories de l'infini, ni celles des microbes ; ils vont entre le ciel et la terre bonnassement, regardant pousser leurs herbages et leurs vignes en hiver, battant en grange l'été, sans grand souci du reste. » Les faits qui servent de trame aux récits de Bouchot sont en apparence des plus banals. *Chelidoine* n'est que l'histoire d'une petite Parisienne de dix ans, « maigriotte, pâlotte, avec de grands yeux bleus qui lui faisaient le tour de la tête », que sa mère envoie passer ses vacances à la campagne pour lui donner un teint plus frais et une santé plus vigoureuse. Et l'enfant, qui a toujours vécu enfermée à Paris, s'émerveille à chaque pas de ce qu'elle voit et pose des questions d'une naïveté charmante sur la vie paysanne. La *Gustine* est une jeune servante que les deux garçons de 13 à 14 ans de la maison où elle sert veulent éblouir par leurs prouesses de gamins ; *Rosa la Rose* montre un paresseux à qui ses parents, modestes cultivateurs, ont voulu faire donner une éducation classique et que son diplôme de bachelier n'empêche pas, après mille avatars, de finir dans la peau d'un décrotteur alcoolique. *L'Allée des Noyers*, un véritable petit chef-d'œuvre tout plein de sentiment et de passion délicate, raconte les suites navrantes de l'orgueil d'un père, propriétaire cossu, qui refuse sa fille à un humble ouvrier carrier qu'elle aime pour la donner à un douanier brutal et ivrogne mais qui a une « fonction d'état » On devine les suites de ce mariage « de raison ». Le gabelou abandonne le domicile conjugal après avoir mangé la dot de sa femme et l'avoir réduite à la misère, et la pauvre femme, avec ses petits, est trop heureuse d'être recueillie par son ancien amoureux qui, par son énergie et son travail, a conquis l'aisance.

Toutes ces histoires, on le voit, n'ont rien d'extraordinaire et la vie de chaque jour nous en fait connaître de semblables. Mais le mérite de Bouchot a été précisément de

savoir écrire autour de ces faits si simples des récits pleins de fraîcheur et de grâce. Il a notamment un talent tout particulier à décrire les paysages au milieu desquels il fait évoluer ses héros, et le peintre le plus habile ne saurait mieux en rendre les multiples aspects. De plus, nulle part ailleurs, on ne peut trouver un tableau plus exact et mieux brossé de la vie des paysans comtois, dont Bouchot avait observé avec une rare perspicacité les caractères et les habitudes : avec lui on suit les laboureurs et les vignerons dans leurs rudes travaux champêtres, on les accompagne les jours de repos à la chasse ou à la pêche, on assiste à leurs longues veillées d'hiver où les vieux font des « racontotes » d'une folle gaieté, ou évoquent les mélancoliques souvenirs du passé. Peu de livres permettent de pénétrer aussi avant dans l'intimité villageoise de la Comté, d'autant que l'auteur, dédaignant, dit-il, « la langue française à perruque du conquesteur de la Franche-Comté », parle le langage habituel à ces rudes travailleurs et ne recule pas devant leurs expressions les plus familières. Aussi ne s'étonne-t-on point que ce soit là le premier ouvrage dont les Comtois conseillent la lecture aux étrangers qui viennent s'établir dans leur province.

Ajoutons — qualité rare dans un recueil de contes contemporains, — que ce livre peut être mis dans toutes les mains et que l'enfant le lit avec autant de plaisir que l'homme fait. Bouchot ne comprenait pas le besoin qu'éprouvent les écrivains et les romanciers modernes à ne peindre que des aventures grivoises ou des mœurs de décadence. Il voulait bien être naturaliste, et l'était autant que quiconque, mais il pensait qu'il y a assez de belles et bonnes choses dans la nature sans qu'il soit besoin d'aller rôder ou tournailler comme les corbeaux ou les gros insectes noirs autour des scènes malodorantes ou répugnantes. L'Académie française a voulu reconnaître ce mérite, en même temps que les autres qualités de l'auteur, en lui décernant en 1889 l'un de

ses prix annuels, et voici en quels termes son rapporteur, Camille Doucet, jugeait les *Contes franc-comtois* : « Ecrit à la fois avec fermeté et avec grâce disait-il, cet aimable recueil de récits touchants et variés joint le charme d'une forme heureuse à l'honnêteté des sentiments les plus délicats. »

Les occupations professionnelles et les études scientifiques de Bouchot ne lui laissèrent pas assez de loisirs pour cultiver ce genre de littérature où pourtant il excellait. Il trouva cependant encore une distraction à ses travaux parfois arides, en écrivant en 1889 un roman politique attachant dont l'action se déroule également en Comté, et qui est intitulé *Au plus offrant*. C'était au moment de la crise boulangiste. Bouchot a voulu opposer les sereines et pures joies que la science donne à ceux qui la cultivent aux mécomptes et aux compromissions auxquelles conduit si souvent la politique.

Bouchot était d'une nature trop sentimentale et expansive pour n'être pas entraîné parfois à cultiver la poésie. Dans son âge mûr, les leçons de son ancien professeur, l'abbé Louis Pioche, lui-même versificateur de mérite, lui revinrent à la mémoire. Et naturellement ce fut encore son pays natal qu'il voulut chanter. Eloigné de sa chère Comté, « paysan comtois perdu avec tant d'autres entre la Seine et le boulevard », il composa ses *Gaudes* en souvenir du pays et il voulut les écrire dans le « bon vieux patois sans façon » de ses compatriotes. Il avait entendu maintes fois dans son enfance les vieux Noëls comtois du P. Prost et de l'imprimeur Gauthier, pieusement transmis depuis plusieurs siècles par les générations, et il avait assisté à cette si originale représentation de la Crèche, que chaque année les Bisontins vont applaudir avec un plaisir toujours nouveau. Il s'essaya à imiter ces charmantes et naïves poésies et ses compatriotes sont unanimes à reconnaître que nul n'y a mieux réussi.

Dans les *Gaudes*, les paysans que Bouchot met en scène

exaltent naturellement leur terroir. Paris n'est rien à côté de Besançon et les « bés monsieus » de la capitale sont inférieurs à tous points de vue aux gens de « chû nous », qui se lavent dans de la belle eau claire et non dans de l'eau de Seine, qui pêchent des truites dans leurs rivières, boivent du bon vin et mangent de savoureuses gaudes. Leur langage même est autrement pittoresque que celui qu'ont codifié MM. Noël et Chapsal.

Vivent les gens de Besançon
Parlant français à leur façon
En causant à grand bouche ouverte.
Les mots se valent après tout ;
L'as fiche les messieurs de goût
Qui font : Pouih ! de la langue verte...

Il faut laisser les beaux pékins
Se bouliguer tout à leur aise
Et farfouiller dans les bouquins,
Pour y causer à la française.
Pour nous nous ne chauchons pas tant
A rechigner les gens de lettre,
Parlons le français de Battant,
Ma fi ! C'est le meilleur peut-être.

Il faut être comtois pour saisir toute la finesse et l'à propos de ces poésies en patois de Bouchot pour découvrir de quelle minutieuse étude, de quelle pénétrante observation elles sont le fruit. Un fait que tous peuvent cependant constater, c'est le franc succès qu'elles obtiennent toutes les fois que l'on lit l'une d'elles en public, en Comté (1). Nous ne pouvons nous rappeler sans émotion qu'il y a quelques mois à peine

---

(1) « Les chansons franc-comtoises avaient créé une telle réputation à Bouchot, nous écrit M. E. Courbet, que Marquiset voulait lui offrir son siège de député se disant sûr de son élection... Elles ont valu à l'auteur plusieurs invitations aux déjeuners du dimanche de l'Elysée où elles furent très goûtées, (sous la présidence du comtois Jules Grévy) ».

Bouchot, dans un dîner d'amis à Torpes, nous lisait une de ces poésies avec son mâle et chaud accent, et que son « gouri » excitait un fou rire chez tous les convives. C'est que nul n'était au même degré que Bouchot l'héritier intellectuel des « bousbots » de jadis, le petit fils de l'immortel Barbisier, qui, avec l'illustre Jacquemard, est resté la personnification la plus populaire des vignerons narquois et bons enfants qui peuplaient jadis la contrée.

Ce n'est pas là toute l'œuvre comtoise de Bouchot. Pour être complet, il faudrait parler de tous ces articles si nombreux qu'il a semés dans tant de revues, de périodiques et de journaux et dont le sujet est relatif à notre province, mais cela nous entraînerait trop loin. C'est ainsi que par exemple il a consacré de savantes notices à Pasteur, à Jean Gigoux et à beaucoup d'autres encore de nos célébrités locales. Il a été, avec l'habile dessinateur Louis Androt, le dernier éditeur de *La Crèche* et a fait précéder ce petit drame populaire d'une préface humoristique fort spirituelle. Il a publié un Armorial de d'Hozier relatif à la Comté et à la Bourgogne : cette année même dans une grande revue d'art parisienne il faisait connaître au public nos riches collections bisontines et notamment cette collection Pâris devenue aujourd'hui célèbre, grâce à lui, dans tout le monde artistique.

Un des plus vifs désirs de Bouchot aurait été de voir la Franche-Comté dotée d'une revue littéraire, artistique et mondaine analogue à celles qui existent dans tant d'autres provinces de France. Aussi fonda-t-il en 1883 avec son ami, M. Alf. Vernier, la *Revue franc-comtoise* éditée à Dole : il la dirigea ensuite pendant près de six ans, fournissant chaque mois un article, une causerie sur les sujets les plus variés et les plus intéressants. Diverses circonstances amenèrent en 1889 la cessation de cette revue, dont la collection reste fort précieuse à consulter, et forme, avec les *Annales franc-comtoises* qui la continuèrent de 1889 à 1905 — quoique dans un autre esprit et sous une direction indépendante, — un ensem-

ble qui fait honneur à l'érudition et à l'esprit comtois. Les mêmes motifs amenèrent également Bouchot à donner son appui et à apporter sa collaboration active au petit journal *Les Gaudes* qui depuis bientôt 20 ans soutient avec persévérance le bon combat en faveur des traditions du pays et travaille à répandre le goût de notre histoire et de notre littérature provinciales.

Henri Bouchot était toujours prêt à soutenir par la plume l'honneur et les intérêts de la Comté, mais, quand cela était nécessaire, il ne refusait pas également de payer de sa personne. Les Comtois qui venaient le trouver à Paris étaient sûrs de trouver près de lui l'accueil le plus cordial et l'aide la plus efficace : qu'il nous suffise pour preuve de citer le nom de notre éminent confrère, le regretté Georges Riat, dont il fit son collaborateur au cabinet des Estampes, et pour qui il eut jusqu'au dernier jour des attentions quasi paternelles. Il savait mieux que personne les difficultés et parfois les misères qui assaillent les jeunes gens au début de leur carrière : surtout il avait souffert à son arrivée à Paris du terrible isolement où se trouvent les provinciaux qui croient qu'ils pourront trouver dans la capitale une situation meilleure que dans leur pays. Il conçut donc le projet avec ses amis, Ulysse Robert, Henri Chapoy et Ernest Courbet, de fonder une association qui servirait de point de ralliement aux Comtois établis à Paris : telle fut l'origine de l'*Association des Gaudes* créée en 1881 et aujourd'hui si prospère. A l'heure actuelle, grâce à cette heureuse initiative, les jeunes gens de notre pays, que leurs études ou d'autres circonstances amènent à Paris, sont assurés de trouver dans cette association — ou dans les associations similaires fondées à son exemple — un foyer protecteur, une nouvelle famille prête à les accueillir, à les aider, au besoin même à les secourir.

Enfin n'oublions pas qu'en ces derniers temps, alors qu'il était comblé d'honneurs, que la croix de la Légion d'honneur venait de récompenser ses longs et distingués ser-

vices (1), que sa nomination à l'Institut en faisait un des plus hauts dignitaires de notre démocratie, n'oublions pas dis-je, que c'est son pays natal que Bouchot voulut faire profiter tout le premier de la légitime part d'influence qu'il avait acquise. Il accepta il y a deux ans d'être délégué par le gouvernement pour venir inaugurer l'exposition de pendules qui rappelait la vieille gloire horlogère de Besançon, et il est inutile de rappeler ici la part prépondérante qu'il prit à l'organisation de la dernière exposition rétrospective comtoise et aux fêtes qui l'accompagnèrent.

Bouchot profita même de cette dernière circonstance pour venir passer toutes ses vacances au milieu de ses compatriotes. Comme si un secret pressentiment l'avertissait de sa fin prochaine, il alla s'installer quelques semaines à Beure, dans son pays natal, et voulut revoir tous les lieux qu'il avait quittés depuis sa jeunesse, et qui lui avaient laissé tant de souvenirs. Ajoutons que l'accueil qu'il reçut à Besançon et dans toute la Franche-Comté le toucha profondément et si ce séjour parmi nous fut la dernière de ses joies, elle lui fut bien douce. Dans les derniers jours de sa vie, il en évoquait sans cesse le souvenir, avec une vive émotion, et répétait volontiers qu'il viendrait l'année prochaine passer à nouveau ses vacances au milieu de ses chers comtois. La mort stupide a dissipé ce beau rêve...

Du moins son souvenir restera vivant et cher parmi ses compatriotes. Son nom, honoré par tout le monde savant, sera conservé d'une façon plus intime encore dans la Comté, où il aurait voulu vivre, où il eût désiré dormir son dernier sommeil si les circonstances l'avaient permis, car nul n'a dit avec plus de chaleur les liens de tendre affection qui

---

(1) Il fut décoré chevalier de la Légion d'honneur en 1900, comme membre du jury de l'Exposition Universelle.

l'unissaient à ce « doulcet païs préféré », nul n'a témoigné plus d'amour à son pays natal.

*
* *

Bouchot fut un littérateur de premier ordre, un artiste fin et averti, un comtois épris de sa petite patrie, mais il fut mieux encore ; ses amis si nombreux ne nous pardonneraient pas si nous ne disions quelques mots pour terminer, des charmantes qualités de l'homme. Sans doute il est des souvenirs précieux et bien doux dont il faut réserver l'évocation à sa chère famille et à ceux qui l'ont connu dans l'intimité ; ce serait les profaner que de les livrer à la curiosité publique. De ce nombre sont les sentiments exquis qui ont dicté sa conduite dans la vie privée ; une sœur ne peut se rappeler sans larmes les soins dont il a entouré son enfance et adouci les derniers instants d'une mère adorée pour qui l'existence matérielle avait été rude. En 1885, Henri Bouchot épousa Mlle Claire Chevalier et l'on peut dire que rarement union provoquée par la seule affinité des sentiments et des goûts a été plus heureuse. Sa veuve, si cruellement éprouvée aujourd'hui, ne nous permettrait pas de dire quelle part considérable lui revient dans l'œuvre de son mari, dont elle fut depuis le premier jusqu'au dernier jour la conseillère toujours écoutée, l'amie la plus dévouée, mais aussi la plus discrète. Deux enfants vinrent resserrer encore les tendres liens qui les unissaient ; ils savent de quelle affection profonde et éclairée il les entourait, celui qui se faisait une si haute idée de ses devoirs de chef de famille et écrivait dans un de ses livres cette pensée touchante : « Ah les enfants, comme ils vous font voir autrement le monde, comme ils vous rasseoient et vous grandissent ! »

Il fallait voir Bouchot pendant ses vacances, dans sa petite maison de campagne de Saint-Leu-Taverny, à quelques pas de la belle forêt de Montmorency, heureux de vivre quelques

jours uniquement pour les siens, redevenant volontiers enfant lui-même pour partager les distractions et les jeux de son fils et de sa fillette. Avant de les quitter, il a pu du moins se rendre compte qu'ils seraient dignes de lui et de son admirable compagne. Son fils reçu à l'Ecole des Chartes en 1905 lui a prouvé par ses premiers succès que le nom honoré qu'il lui laissait serait dignement porté et lui a donné l'espérance que la belle tâche scientifique qu'il avait entreprise aurait en lui un continuateur. Une délicieuse fillette, dont le sourire et les grâces naissantes, jointes à l'intelligence la plus fine et la plus éveillée, faisaient sa joie et son orgueil, reste également la consolation de sa mère et l'ange de ce foyer si cruellement frappé.

Mais ce que l'on peut dire, ce que l'on doit dire, c'est qu'il fut rarement donné à un homme d'inspirer des sympathies aussi vives et aussi sincères que celles qu'inspira Bouchot. On le vit bien au lendemain de sa mort par les manifestations émues qui éclatèrent de toutes parts, à l'annonce de cette nouvelle si inattendue et si foudroyante. Tous les grands journaux de Paris consacrèrent à Bouchot les articles nécrologiques les plus élogieux : tous, en louant l'érudit et l'écrivain, voulurent en même temps rendre hommage à son affabilité, à sa courtoisie, à sa bonté inlassable. Nous ne pouvons mieux faire ici que d'en donner pour preuve ce portrait si ému et si vrai paru dans le *Figaro* du 12 octobre sous la plume d'un de nos plus distingués critiques, M. Arsène Alexandre :

« Un colosse, un bon colosse à la belle mine et à la belle humeur, à la poignée de main loyale et large, au franc rire, aux manières aisées et pleines de bonne grâce. Un érudit qui ne faisait point d'étalage de son érudition, mais qui semblait au contraire se livrer à une sorte de sport intellectuel dont il faisait littéralement partager l'attrait au public. Un fonctionnaire qui n'était nullement « administratif », mais qui abattait d'autant plus de besogne qu'il y mettait moins

de formes surannées et de formalités gênantes. Un brave homme, un esprit vraiment moderne parce qu'il connaissait bien et avait bien compris le passé. Enfin une figure française, sympathique et cordiale entre toutes, où la jolie franchise des allures et du langage se relevait de distinction véritable...

» C'était un Français dans le sens le plus large du mot et rien de ce qui était français ne lui était étranger. Je ne saurais faire de meilleur éloge de lui et qui lui aurait plu davantage. »

Et à Besançon et dans toute la Comté, ce fut un véritable deuil quand on apprit que Bouchot n'était plus. Les témoignages les plus touchants vinrent aussitôt prouver à sa veuve et à ses enfants combien il était estimé et aimé dans son pays natal. A côté des témoignages officiels de la Municipalité de Besançon, saluant la mémoire d'un illustre enfant de la Comté, tous ceux qui connaissaient Bouchot voulurent dire leurs regrets d'une telle perte. Une messe de *Requiem*, organisée dans l'église de Saint-Ferjeux avec le concours du vénérable pasteur de cette paroisse, ancien maître de Bouchot, réunit une affluence nombreuse et recueillie. Peu après, une souscription ouverte pour élever sur la tombe de notre regretté compatriote au cimetière Montparnasse, à Paris, un monument destiné à conserver son souvenir, et pour placer son buste à Besançon, reçut en quelques jours un accueil qui dépassa de beaucoup les espérances des organisateurs. Les Français ont la réputation de vite oublier ceux qui ne sont plus ; il semble qu'il n'en sera pas ainsi pour Bouchot, qui vivra par son œuvre scientifique, qui vivra encore davantage dans la mémoire de ceux qui l'ont connu parce qu'il fut un homme bon et loyal et un noble caractère.

BIBLIOGRAPHIE

Il a déjà paru dans le journal les *Gaudes* (nº du 1er août 1906) et dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon* (4e trimestre 1906, p. 377 et suiv.) une bibliographie méthodique de l'œuvre de Henri Bouchot, dressée sous sa direction par l'un de ses collaborateurs aux Estampes, le regretté Georges Riat. Nous avons cru utile de donner ici une bibliographie chronologique, qui donnera une idée de la prodigieuse activité intellectuelle de H. Bouchot. Aux livres signalés par M. Riat, nous avons joint l'indication des articles les plus importants publiés par notre savant confrère dans les grandes revues françaises et étrangères.

Collaboration à : Hozier Charles d'). Armorial général de France.

Dijon, 1875, 3 tomes en 2 vol. in-8º.

I. Franche-Comté.

II-III. Généralité de Bourgogne.

La Société à Vitry-le-François aux XVIIe et XVIIIe siècles, par le marquis de la Mothe (Hector Bonhuy, [Henri Bouchot]).

Vitry-le-François, *Pessez*, 1878. In-8º, 154 p.

Le procès de Madame Duplessis. (A propos de Joseph Balsamo, d'A. Dumas).

Vitry-le-François. In-4º, 1878 (6 exemplaires).

Les Idées de Monsieur Vincent, histoire d'il y a deux siècles, à propos d'un discours d'hier.

Vitry-le-François, *Pessez*, 1879. In-18, 13 p.

Les artistes de la Marne au Salon de 1880.

Vitry-le-François, Pessez, 1880. In-8°, 13 p.

Lettres sur l'Histoire du Perthois (XIVe siècle).

Vitry-le-François, Pessez, 1880. In-8°, 36 p.

Mandrin en Bourgogne, décembre 1754, d'après un mémoire inédit.

Paris, Picard, 1881. In-8°, 32 p.

Edition de : Les Sept discours touchant les Femmes Galantes de Brantôme.

Paris, 1882. 3 vol. in-16.

Les Gaudes ; poésies patoises.

Besançon, Marion, Morel et Cie, 1883. In-16, XVI-124 p. ; dessin de Jean Gigoux.

Revue Franc-Comtoise.

Dole et Lons-le-Saunier. 1883-1889. 7 vol. in-8° (Direction).

Pasteur : L'Homme, par Henri Bouchot ; Le Savant, par le Dr Léon Chapoy.

Dole, Vernier-Arcelin, 1883. In-8°, 24 p., portrait.

Jean Gigoux, peintre d'histoire, en collaboration avec divers.

Dole, Vernier-Arcelin, 1884, in 4°, portrait par Bonnat.

Les Portraits aux crayons des XVIe et XVIIe siècles, conservés à la Bibliothèque Nationale (1525-1646).

Paris, Oudin, 1884. Gr. in-8°, 412 p. et 2 pl

Le portrait de Louis, duc d'Orléans, d'après André Thevet

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1885, XLVI p 721-722.

Notice sur la vie et les travaux d'Etienne Martellange, archi-

tecte des Jésuites (1569-1641), suivie du catalogue de ses dessins précédemment attribués à François Stella.

Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1886. In-8°, 54 p. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1886, t. XLVII. p. 17-52, 208-225.)

Le Livre, l'Illustration, la Reliure, étude historique sommaire.

Paris, Quantin, 1886. In-8°, 320 p. et fig. (*Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.*)

Dictionnaire des Marques et Monogrammes des Graveurs, par Georges Duplessis et Henri Bouchot.

Paris, Rouam, 1886. In-8°, VIII-325 p. (*Guides du Collectionneur.*)

Le Canon de Ligny, suivi de Maigre Echine, le fou Roland, l'Eclair, la Fusillée.

Paris, Lecène et Oudin, 1886. In-8°, 71 p., fig. Nouvelles éditions en 1887, 1888, 1889, 1892.

Le portrait de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, à la Bibliothèque nationale.

Paris, A. Lévy, 1886. In-4°, 10 p. et 2 pl.

Marie-Louise et Prudhon.

Les Lettres et les Arts, août 1886.

Mœurs et coutumes de la France. La Famille d'autrefois : le Mariage, la Naissance, la Mort.

Paris, Lecène et Oudin, 1887. In-4°, 324 p. et fig.

The Printed Book, ist. history illustration and adornment, from the days of Gutenberg to the present times... translated and enlarged by E. C. Bigmore.

London, H. Grevel, 1887. In-8°, VIII-312 p. et fig.

L'œuvre de Gutenberg, l'imprimerie, l'illustration.

Paris, Lecène et Oudin, 1887. In-8°, 240 p. et fig. Nouvelles éditions en 1888 et 1889.

Inventaire des dessins et estampes relatifs au département de l'Aisne, recueillis et légués à la Bibliothèque Nationale par M. Edouard Fleury.

Paris, Hachette, 1887. In-8°, IV-335 p.

Histoire anecdotique des métiers avant 1789.

Paris, Lecène et Oudin, 1887. In-8°, 159 p. et fig. Nouvelles éditions en 1888 et 1892.

Les portraits peints de Charles VIII et d'Anne de Bretagne à la Bibliothèque Nationale.

Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur, 1887. In-8°, 2 pl. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 1887, t. XLVIII, p. 580-581.

Contes franc-comtois.

Dole, Vernier-Arcelin, 1887. In-16, 378 p. ; dessin d'Albert Edelfelt. — Nouvelle édition en 1907 avec trois dessins et un portrait.

Préface de : Feuvrier (Julien). Le Collège de l'Arc, à Dole.

Dole, 1887. In-18.

Le portrait peint en France au XVIe siècle.

Gazette des Beaux-Arts (2e période), 1887, XXXVI, p. 108-124, 218-226, 464-477.

Marie-Antoinette et ses peintres.

Les Lettres et les Arts, janvier 1887.

La Tapisserie de la chaste Suzanne.

Revue des Arts décoratifs, août 1887.

Choses de duel.

Les Lettres et les Arts, octobre 1887.

Les reliures d'art à la Bibliothèque Nationale. Quatre-vingts planches reproduites d'après les originaux par Aron frères.

Paris, E. Rouveyre, 1888. Gr. in-8°, 51-XXII p., front. gravé, pl.

Quelques Dames du XVIe siècle et leurs peintres.

Paris, Société de propagation des Livres d'Art, 1888. In-fol., 56 p. et 16 pl.

Charles VIII et Anne de Bretagne, portraits peints inconnus à la Bibliothèque Nationale.

Paris, A. Lévy, 1888. In-4°, 8 p. et pl.

L'histoire par les éventails populaires.

Les Lettres et les Arts, 1888.

Les Gaudes.

Besançon, Cariage, 1888-1906. 19 vol. in-4° (Collaboration).

Jacques Callot, sa vie, son œuvre et ses continuateurs.

Paris, Hachette, 1889. In-16, 240 p., port. et fig.

Cent modèles d'orfèvrerie française des XVIe et XVIIe siècles, exécutés par les orfèvres-sculpteurs royaux Nicolas de Launay, J. Jacques Roëttiers, Thomas Germain, François-Thomas Germain, et reproduits d'après les dessins originaux de la Bibliothèque Nationale. Préface et Catalogue.

Paris, Rouveyre, 1889. In-fol. IV p. et 60 pl.

Récits vrais de vies fausses, Au plus offrant.

Paris, Dentu, 1889. In-18, 347 p.

Barbisier décoré ; pièce en 2 actes, en patois bisontin.

Besançon, imp. Dodivers, 1889. In-12, 22 p.

Franklin à Passy (1777-1785).

Les Lettres et les Arts, février 1889.

Mademoiselle Truchot, mercière.

Paris Illustré, n° 61, 2 mars 1889.

La reconstitution historique dans les œuvres décoratives.

Revue des Arts décoratifs, avril 1889.

Louis XVI artisan.

Les Lettres et les Arts, mai 1889.

La décoration du livre à l'Exposition de 1889.

Revue des Arts décoratifs, novembre et décembre 1889.

La Franche-Comté ; illustrations par Eugène Sadoux.

Paris, Plon, 1890. In-fol., IV-455 p. et 46 pl. Deuxième édition populaire, *Paris, Plon*, 1904.

Les Femmes de Brantôme.

Paris, Quantin, 1890. In-fol., 290 p. et 30 pl., fig.

Les Ex-Libris et les marques de possession du livre.
Paris, Rouveyre, 1890. In-16, 104 p., fig.

Préface de : *Le Journal,* par Clovis Hugues.
Paris, 1890. In-8° (*Société Artistique du Livre illustré. Paris vivant*).

Jean Foucquet.
Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1890. IV, p. 273-281 et 416-426.

La Veuve d'Ulysse, illustrations de Kaemmerer.
Figaro illustré, juin 1890.

Les livres à vignettes du XVe au XVIIIe siècle. L'histoire et l'art dans le livre, idée d'une collection documentaire, moyens d'y parvenir.
Paris, Rouveyre, 1891. In-18, 94 p. et fig.

Les livres à vignettes du XIXe siècle. Du classique et du romantique, le livre à vignettes sous Louis-Philippe, sous le second Empire et de 1870 à 1880.
Paris, Rouveyre, 1891. In-18.

De la reliure, exemples à imiter ou à rejeter. L'art du siècle, de l'habillement du livre, ses qualités et sa décoration.
Paris, Rouveyre, 1891. In-16, 92 p., front. grav. pl. (*Bibliothèque des Connaissances utiles aux Amis des Livres.*)

Des livres modernes qu'il convient d'acquérir. L'Art et l'Engouement, la bibliofolie contemporaine, les procédés de décoration.
Paris, Rouveyre, 1891. In-18, 100 p. et fig. (*Bibliothèque des Connaissances utiles aux Amis des Livres.*)

Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux Départements des Estampes et des Manuscrits.
Paris, Plon, 1891. 2 vol. in-8°.

Le Livre Rouge de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin, publié avec une préface de M. Henri Martin, de l'Académie française, par Henri Bouchot et Emmanuel Lemaire.
Saint-Quentin, Poette, 1891 Gr. in-4°, CX-481 p., facs.

Histoire du bailliage de Vitry-le-François.

Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*. In-8°, 1891.

Les Clouet et Corneille de Lyon, d'après des documents inédits.

Paris, librairie de l'Art, 1892. Gr. in-8°, 62 p., fig. (*Les Artistes célèbres*).

Le Portrait miniature en France.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1892, VIII, p. 115-128, 400-413 ; 1893, X, p 392-415 ; 1894, XI, p. 237-252, 311-326, XII, p. 475-484 ; 1895, XIII, p. 237-246. XIV, p. 139-148.

Note sur le portrait de Molière possédé par le duc d'Aumale.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1892, VIII, p. 514-515.

La préparation et la publication d'un livre illustré au XVIe siècle (1573-1598).

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1892, LIII, p. 612-623.

Paris en février 1814, illustrations d'Opitz.

Figaro illustré, mars 1892.

Le Temple en 1792.

Figaro illustré, septembre 1892.

Le luxe français. L'Empire. Illustration documentaire d'après les originaux de l'époque.

Paris, Librairie illustrée, 1893. Gr. in-8°, 324 p., pl. et fig.

Le luxe français. La Restauration.

Paris, Librairie illustrée, 1893. Gr. in-8°.

Les Salons de 1893.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1893, IX, p. 441-483, X, p. 25-45, 106-121.

Exposition des portraits des écrivains et journalistes du siècle.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1893, X, p. 202-222.

Luxes mondains de la Restauration. Le bal romantique de la duchesse de Berry.

La Vie contemporaine, 15 février 1893.

Le bal de M. de Rothschild.

La Vie contemporaine, 9 février-1er juin 1893.

Luxes mondains. Deux fêtes costumées à la cour de Prusse.

La Vie contemporaine, 15 août 1893.

Marie-Antoinette était-elle jolie ?

La Vie contemporaine, 1er octobre 1893.

Jeux de France et Sports anglais.

Figaro illustré, septembre 1893.

Le masque de César.

La Vie contemporaine, 1er février 1894.

Le Vieux théâtre.

Figaro illustré, juin 1894.

Le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, guide du lecteur et du visiteur, catalogue général et raisonné des collections qui y sont conservées.

Paris, Dentu, 1895. In-8°, XXIV-392 p.

La Lithographie.

Paris, Librairies-Imprimeries réunies, 1895. In-8°, 296 p. et fig. (*Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.*)

La Toilette à la Cour de Napoléon, chiffons et politiques de grandes dames (1810-1815), d'après des documents inédits.

Paris, Librairie illustrée, 1895. In-8°, XII-267 p.

Le Cabinet des Estampes de Paris.

Le Monde moderne, mai 1895.

Catalogue des dessins relatifs à l'histoire du théâtre, conservés au Département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, avec la description d'estampes rares sur le même sujet, récemment acquises par M. Destailleur.

Paris, 1896. In-8°, 82 p.

Du ton supérieur et des élégances chez la Française. — Les dames féodales. — Les grandes bourgeoises. — Les « honnestes » et les « ligueuses ». — Les précieuses.

La Vie contemporaine, 15 février, 1er mars, 1-15 mai 1896.

Les Elégances du second Empire.

Paris, Librairie illustrée, 1896. In-16, XVII-253 p. et 48 pl. (Plusieurs chapitres ont été publiés dans la *Vie contemporaine* de 1892 à 1896.)

Baudouin, peintre religieux.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1897, XVII, p. 391-401, XVIII, p. 69-77.

Charges d'Horace Vernet, d'après ses confrères de l'Institut.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1897, XVIII, p. 393-408.

Le Maître aux Ardents.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. II, 1897, 2, p. 247-250.

Portrait de Jean Cossa, avec insignes de l'ordre du Croissant.

Bulletin de la Société des Antiquaires, 1897, p. 186.

Les « petites mains » de marquises au XVIIIe siècle.

Figaro illustré, août 1897.

L'Epopée du costume militaire français. Aquarelles et dessins originaux de Job.

Paris, May, 1898. In-fol. X-299 p. Nouvelle édition, *Paris, Gaillard*, 1906.

Une artiste française pendant l'émigration. Mme Vigée Lebrun.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. II, 1898, I, p. 51-62, 219-230.

Les dessins du Musée de Chantilly.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. II, 1898, I, p. 345-352.

Les Salons de 1898.

Le Correspondant, 10 mai 1898. p. 559-570.

Catherine de Médicis.

Paris, Boussod, Manzi, Joyant, 1899. In-fol., 181 p. et 49 pl.

Boilly.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. V, 1899, I, p. 338-343.

Un portrait de François Clouet à Bergame.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. V, 1899, I, p. 55-60.

La Sibylle Sambeth de Bruges.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. V, 1899, I, p. 441-450.

Deux épreuves de la « Petite Tombe » de Rembrandt au Cabinet des Estampes de Paris.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1899, XXII, p. 381-389.

Bibliothèque Nationale. Cabinet des Estampes. Pièces choisies de l'Ecole française.

Paris, Matteraz, 1900, album in-fol.

La Femme de Jean Van Eyck à l'Académie de Bruges.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. VII, 1900, I, p. 405-408.

M. Georges Duplessis, membre de l'Institut, Conservateur des Estampes à la Bibliothèque Nationale, 1834-1899.

Paris, Lahure, 1900. In-8°, 48 p. et portr.

Dalle tumulaire de Blanche de Popincourt.

Bull. de la Société des Antiquaires, 1900, p. 263.

Paris révolutionnaire, par Alexandre-Oct. Bérard. La Convention.

Paris, 1901. In 8°. (*Les Arts sous la Convention*, par Henri Bouchot).

Préface de : Iconographie du costume militaire de la Révolution et de l'Empire, par Sauzey.

Paris, 1901. In-16.

Notice sur Ch. Monginot dans : Catalogue des peintures et pastels par feu Ch. Monginot.

Paris, 1901. In-8°.

Notes de critique iconographique. Le prétendu graveur italien Gasparo Reverdino.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1901, XXVI, p. 102-108, 229-238.

L'Art dans la décoration du diplôme, recueil de 104 documents modernes.

Paris, H. Laurens, 1901. In-fol., VIII p., 32 pl.

La Femme anglaise et ses peintres.

Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1901. In-4°. (Extrait de la *Revue de l'Art ancien et moderne*, t. X, 1901, II, p. 145-162, 225-240, 293-318, 401-410 ; t. XI, 1902, I, p. 17-33, 97-112, 155-170, 228-246 ; t. XII, 1902, II, p. 117-134, 195-210.)

Les Salons de 1901. La gravure.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. IX, 1901, I, 427-436.

Artistes contemporains. Evart Van Muyden, peintre-graveur.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. IX, 1901, I, p. 183-192.

Carnavals romantiques.

Figaro illustré, février 1901.

Anniversaire du roi de Hollande.

Le Figaro, 28 juillet 1901.

Un ancêtre de la gravure sur bois, étude sur un xylographe gravé en Bourgogne vers 1370.

Paris, E. Lévy, 1902. Gr. in-4°, XII-131 p., fig. et pl.

Trésors des Bibliothèques ; ivoires des reliures.

Les Arts, n° 3, avril 1902.

Les Femmes de Henri VIII.

Les Arts, décembre 1902.

L'Exposition de la gravure sur bois.

L'Art, n° 751, mai 1902.

A l'Exposition de la gravure sur bois. Le « Bois Protat ».

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1902, XXVI, p. 395-397.

Les deux cents Incunables xylographiques du Département des Estampes. Origines de la gravure sur bois, les Précurseurs, les Papiers, les Indulgences, les « Grandes pièces » des Cabi-

nets d'Europe, Catalogue raisonné des Estampes sur bois et sur métal du Cabinet de Paris.

Paris, E. Lévy, 1903. Gr. in-4°, XI-260 p. et 1 vol. de pl. gr. in-fol.

Le livre d'heures de Marguerite de Rohan, comtesse d'Angoulême, étude historique et critique.

Paris, Leclerc, 1903. In-8°, 27 p. et pl.

Adolphe Ardail.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. XIV, 1903, II, p. 285-288.

Un « Ouvraige de Lombardie », à propos d'un récent livre de M. le prince d'Esling.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. XIV, 1903, II, p. 417-427, 477-490.

La Collection Dutuit. Les Estampes.

Gazette des Beaux Arts, 3e période, 1903, XXIX, p. 396-406.

Les Portraits de Louis XI.

Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1903, XXIX, p. 213-227.

L'Exposition des Primitifs français. De quelques portraits du peintre Jean Fouquet, aujourd'hui perdus.

Revue de l'Art ancien et moderne, t. XIII, 1903, I, p. 1-22.

A Newly discovered pack of Lyonnese play ing Cards.

Burlington Magazine, London, May 1903.

La Mode sous la Restauration. — La mode sous le second Empire. — La mode sous la troisième République.

Dans *Paris de 1800 à 1900*, Plon, 1904. Gr. in-8°.

Quelques estampes primitives de la région de Douai (Extrait des *Mémoires du Centenaire des Antiquaires de France*).

Paris, 1904. In-4°.

Catalogue de l'Exposition des Primitifs français (Peinture).

Paris, 1904. In-8°, 3 éditions.

Les Primitifs français.

Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1904. In-8°, 3 éditions.

Exposition des Primitifs français.

Paris, Lévy, 1904. In-fol., 100 pl.

L'Exposition des Primitifs français. Avant-propos.
Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1904, XXXI, p. 265-274.

L'Exposition des Primitifs français.
Revue des Deux-Mondes, 5e période, t. XX, 1904, p. 420-443.

Les Primitifs français.
Le Figaro illustré, avril 1904.

Les Primitifs français. Le « Parement de Narbonne » (1374). — Le peintre Jean d'Orléans à Paris.
Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1904, XXXI, p. 5-26.

Un Tableau capital de l'Ecole française à retrouver. — Appel aux amateurs et aux conservateurs de Musées.
Gazette des Beaux-Arts, 3e période, 1904, XXXI, p. 441-450.

Les Primitifs français. Un dernier mot.
Revue de l'Art ancien et moderne, t. XVI, 1904, II, p. 169-178.

Nos Musées en France.
Revue de l'Art ancien et moderne, t. XVI, 1904, II, p. 5-14.

Les Primitifs français. Quelques œuvres parisiennes du XIVe siècle et le portrait de Jean le Bon (1350).
L'Art, no 773, 1905.

Notice sur la vie et les œuvres de M. Corroyer, membre de l'Institut.
Paris, imp. de Didot, 1905. In-4°.

Debucourt (Collection des Artistes célèbres).
Paris, librairie de l'Art, 1905. In-4°.

L'Exposition de Van Eyck à Gand.
L'Art et les Artistes, no 12, 1905.

I Primitivi francesi.
Estratto dell'*Arte*, *Roma*, 1905. In-4°.

La Lithographie.
Le Figaro illustré, août 1905.

L'Avenir de la Bibliothèque Nationale.
Le Figaro, 13 septembre 1905.

Collection A. Beurdeley. Préface.
Paris, 1905. Gr. in-4°.

Les Très riches Heures du duc de Berry.
Revue de l'Art ancien et moderne, t. XVII, 1905, I, p. 213-216.

Le Retable de Boulbon au Louvre.
L'Art et les Artistes, n 8, 1905.

Les graveurs Demarteau, Gilles et Antoine (1722-1802), d'après des documents inédits.
Revue de l'Art ancien et moderne, t. XVIII, 1905, II, p. 97-112.

La « Pieta » de Villeneuve-lès-Avignon.
Musées et Monuments de France, n° 1, janvier 1906.

Fragonard et l'architecte Pâris. A propos de l'Exposition rétrospective de Besançon.
Revue de l'Art ancien et moderne, t. XIX, 1906, I, p. 203-216.

L'Exposition de la Bibliothèque Nationale.
Le Figaro, 7 mai 1906.

Catalogue de l'Exposition rétrospective des Arts en Franche-Comté, Juillet-août 1906 (Préface).
Besançon, Dodivers, 1906. In-18.

Catalogue de l'Exposition du XVIIIe siècle à la Bibliothèque Nationale en 1906.
Paris, Lévy, 1906. In-8°.

L'Exposition du XVIIIe siècle à la Bibliothèque Nationale; les miniatures.
L'Art et les artistes, n° 14, 1906.

La Miniature française.
Paris, Goupil, 1907. Gr. in-4°.

Les Grandes Institutions de la France. La Bibliothèque Nationale, t. I. Le Département des Estampes.
Paris, Laurens, 1907. In-8°.

H. Bouchot a encore collaboré à un grand nombre de périodiques. Citons notamment : *Les Lettres et les Arts*, le *Courrier de l'Art*, le *Courrier des Bibliothèques*, le *Magasin pittoresque*, le *Monde moderne*, la *Semaine illustrée*, le *Harpers Magazine*, la *Saturday Review*, la *Zeitschrift für bildende Kunst*, le *Burlington Magazine*, le *Vervielfältigende Kunst der Gegenwart*, etc., etc. Il est aussi l'auteur des articles concernant les graveurs parus dans la *Grande Encyclopédie* (lettre A). On trouve encore des études signées de son nom dans un certain nombre de journaux, le *Gaulois*, le *Figaro*, l'*Eclair* de Paris, la *Dépêche républicaine*, le *Petit Comtois* et l'*Eclair comtois* de Besançon, etc., etc.

NOTICE

SUR

F.-J. BAILLY, BOTANISTE

Par M. le Dr Ant. MAGNIN

PRÉSIDENT ANNUEL

Séance du 28 avril 1906.

Dans le cours de nos recherches sur les botanistes franc-comtois et particulièrement bisontins, j'avais rencontré le nom de Bailly, d'abord dans une citation de Thurmann [1], puis dans des notices consacrées à un pharmacien militaire de Besançon, F.-J. Bailly, dues à Weiss, Laurens et Guyétant, et parues dans la biographie Michaud, les publications de l'Académie de Besançon, de la Société d'agriculture du Doubs, l'Annuaire du Doubs et la Société d'Emulation du Jura ; mais ces notices ne donnent que des renseignements très incomplets sur les recherches scientifiques de notre compatriote.

Le travail de M. Max Prinet « *Souvenirs et anecdotes de J. Bailly* », publié à la fin de 1904, vint me rappeler ce personnage et me donna l'occasion, — en compulsant à mon tour les manuscrits de Bailly conservés dans notre Bibliothèque municipale, d'où M. Prinet avait su extraire de si intéressants fragments, — d'y découvrir les traces des

---

(1) *Phytostatique du Jura*, t. II, p. 12, 273 ; il n'est pas du tout certain que ce soit le même personnage !

observations botaniques faites par Bailly dans les environs de Besançon et dans le cours de ses diverses campagnes

Remarquons d'abord qu'aucune des notices consacrées à Bailly ne fait allusion à des recherches de botanique proprement dite ; on signale bien des recherches agronomiques sur la *Culture du lin*, sur le *Froment locular*, publiées dans la Société d'agriculture du Doubs, ou celles restées manuscrites comme une *Notice sur le vignoble de Besançon*, mais nulle part on ne considère Bailly comme botaniste. M. Prinet lui-même ne cite pas les notes de botanique que renferme le dossier Bailly : « La Bibliothèque de Besançon, dit-il, conserve de Bailly de nombreuses notes de géographie, d'histoire, de physique, de chimie, prises au cours de ses lectures, et des recettes de pharmacie » ; il convient, comme on va le voir, d'ajouter les mots : « et de *nombreuses notes de botanique* » et de compléter l'énumération qu'il donne des manuscrits inédits conservés à la Bibliothèque en y ajoutant les suivants que nous avons trouvés dans le même dossier.

Mais auparavant il est utile de dire quelques mots de la vie de Bailly, dont il n'a pas encore été question dans les Mémoires de notre Société ; il est nécessaire d'en rappeler les principales étapes pour mettre à leur place les observations botaniques que notre compatriote a faites à différentes époques et dans les diverses contrées où l'ont envoyé ses fonctions de pharmacien militaire.

François-Joseph Bailly est né à Besançon le 27 juin 1779 ; il fut dès l'âge de 14 ans (1793), employé à la pharmacie de l'hôpital Saint-Jacques ; en 1794, il est élève pharmacien militaire à l'armée du Rhin ; il fait sa première campagne en Suisse en 1798 ; nous le trouvons l'année suivante (1799), élève chez un pharmacien de Paris, et c'est là qu'il fait connaissance de savants tels que Chaptal, Parmentier, qui ouvrent son esprit aux sciences d'observation, et de l'explorateur Levaillant, qui lui donne le goût des voyages ; il

obtint alors (1801) de prendre part à l'expédition d'Egypte et, n'ayant pu s'y rendre, d'être (en 1803) attaché à l'expédition de Saint-Domingue ; il en revint en 1804 pour faire partie, à Boulogne, de l'armée des côtes (1804-1805) ; il fait ensuite, en qualité de pharmacien aide-major, puis de pharmacien major, les campagnes d'Allemagne et de Russie, de 1806 à 1813, et rentre à Besançon en 1814 ; il y occupe, de 1814 à 1823, les fonctions d'aide-major à l'hôpital Saint-Jacques ; il quitte encore Besançon pour prendre part, en qualité de pharmacien principal, à la campagne d'Espagne (de mars 1823 au commencement de 1824) ; il est occupé quelque temps aux hôpitaux de Toulouse (1824), puis de Saint-Omer (1825) et enfin reprend, en 1825, son poste à Besançon, qu'il ne quitte plus jusqu'à sa mort, arrivée le 13 décembre 1832.

Ainsi que le dit avec beaucoup de justesse M. Prinet, « Bailly avait l'esprit curieux ;... ses opuscules révèlent une puissante faculté d'observation... et dans ses narrations, on peut lui reconnaître un certain talent descriptif. »

Mais dans cette étude, nous laisserons de côté le narrateur, l'homme de cœur et de dévouement, le philanthrope, dont les auteurs précédemment cités, notamment M. Prinet, ont parlé avec une abondance suffisante, pour nous occuper seulement du botaniste.

*
* *

Rappelons d'abord que dans les œuvres publiées de Bailly on ne trouve pas d'observations botaniques proprement dites.

Citons cependant, pour mémoire, les essais suivants qui touchent par quelque côté à la science des végétaux.

Essai sur la culture du lin, publié dans les *Mémoires de la Société d'agriculture du Doubs*, 1824-25, p. 28.

Mémoire sur le froment locular (*id.*, 1827-28, p. 82 et 206) ; *le riz sec* de la montagne, *Triticum monococcum*,

l'emploi des *Triticum æstivum*, *Poa pratensis*, etc. (Cf. msc. !)

Il en est de même pour ses *Souvenirs de voyages* ou *Notices*, publiés dans l'*Académie de Besançon*, qui comprennent :

Souvenirs d'un voyage à Grenade en Espagne (*Acad. de Besançon*, 25 août 1831, p. 256-276).

Notice sur l'Ile de Saint-Domingue (*id.*, 28 janvier 1832, p. 6-24).

Burgos et la Vieille-Castille, souvenirs de 1823 (*id.*, 16 février 1832, p. 86-105).

Valence et ses environs, excursions sur les côtes orientales de l'Espagne (*id.*, 24 août 1832, p. 13-31)

Ces notices ne renferment aucun renseignement sur la flore du pays, seulement quelques considérations sur les cultures, bien que, comme nous allons le voir, Bailly ait souvent relevé, dans le cours de ses voyages, les noms des plantes qu'il rencontrait.

Ce n'est que dans les liasses de manuscrits conservés à la Bibliothèque qu'on trouve des notes concernant ses observations botaniques ; elles comprennent, énumérés par ordre de dates, les documents suivants :

1° *Notes sur les plantes observées dans les environs de Besançon*, du 12 février au 4 août 1822 ;

2° *Liste des plantes observées en Espagne* en 1823 et notes diverses sur la flore d'Espagne ;

3° *Enumération des plantes observées aux environs de Saint-Omer* en 1825.

On peut encore y ajouter :

4° Quelques mots sur la végétation et les cultures dans la *Notice sur l'Ile de Saint-Domingue* (1803), rédigée en 1832 ;

5° La *description des jardins et des serres* d'une villa des

environs de Hambourg, dans *Souvenirs des bords de l'Elbe* (cahier 2, p. 5, 6, 7).

*
* *

Les premières de ces observations sont les plus intéressantes et pour nous Bisontins et aussi pour le naturaliste ; elles signalent les plantes observées par Bailly dans les environs de notre ville et dans quelques autres localités du Doubs au fur et à mesure de leur floraison ; cette énumération fournit donc à la fois un aperçu de la végétation locale et des renseignements phénologiques, c'est-à-dire les dates de floraison en cette année 1822.

Voici la reproduction des premières lignes, qui donneront une idée de ce document :

12 février : Chamars : *Bellis perennis, Lamium purpureum.*
13 — St-Claude : *Alsine media, Thlaspi Bursa-pastoris, Senecio vulgaris.*
14 — Route de Beure : *Helleborus viridis* (1).
15 — Beauregard : *Ranunculus vernus* (2) ; *Tussilago farfara.*
16 — St-Claude : *Corylus Avellana.*
18 — Tarragnoz : *Potentilla reptans, Orobus vernus.*
19 — Bastions : *Glechoma hederacea.*
26 — Fontaine-Acut : *Veronica agrestis* (3).

Et ainsi de suite, presque chaque jour, ou tous les 2 à 3 jours, pour les mois de février, mars, avril, mai, juin et juillet de 1822.

Il faut reconnaître que la plupart de ces plantes sont des vulgarités et n'ont, par elles-mêmes, aucun intérêt ; quelques-unes sont inexactement nommées (4) ; d'autres sont des

(1) C'est évidemment l'*H. fœtidus* L.
(2) Peut-être *Potentilla verna ?*
(3) Voy. *Appendice* A.
(4) Telles sont : *Helleborus viridis, Ran. vernus, Potent. aurea, Erica vagans, Cerastium latifolium, Adiant Capillus-Veneris, Hierac. amplexicaule, Ranunc. montanus,* etc.

plantes observées dans les jardins et les cultures ; on doit cependant faire exception pour les indications suivantes plus intéressantes :

Corydalis bulbosa, à Saint-Claude, le 1er mai ;

Leucoium vernum, au Trou d'Enfer, le 4 mars, dans la localité où on le trouve encore de nos jours ;

Daphne Mezereum, à Saint-Claude, en mars ;

Pulmonaria angustifolia, *P. officinalis*, *Cardamine petraea* (1), le 13 mars, au Trou d'Enfer ;

D. Laureola, *Narcissus pseudo-Narcissus*, au bois de Peu, le 14 mars, localité bien connue des botanistes ;

Hyacinthus racemosus, 17 mars, Montboucons ;

Tulipa silvestris, 26 mars, Fontaine-Ecu.

Ranunculus auricomus, *Cer. Mahaleb*, *Ribes alpinum*, *Asplenium Ceterach*, le 11 avril, à Chaudane ; le *Dentaria pentaphylla*, le 14.

Globularia vulgaris, le 7 mai, au bois de Peu ;

Sanicula europœa, 11 mai, bois d'Ecole ;

Orchis maculata, *Thalictrum aquilegifolium*, *Ornithogalum pyrenaicum*, *Lithospermum officinale*, *Valeriana officinalis*, *Scabiosa Columbaria*, *Melittis Melissophyllum*, *Muscari comosum*, *Lychnis silvestris*, *Epipactis ovata*, *Lilium Martagon*, *Campanula persicifolia*, *Linum catharticum*, *Saxifraga Cotyledon* (2), le 20 mai, au bois de Peu ; toutes ces indications sont bien exactes et vérifiées encore de nos jours ; etc.

On remarquera que les nombreuses promenades, presque journalières, de Bailly, le conduisent souvent dans la même localité ; on le voit, en effet :

Au Trou d'Enfer, le 4, le 7 et le 13 mars ;

Au bois de Peu, le 14 mars, le 7 et le 20 mai ; etc.

---

(1) Probablement *Arabis arenosa* Scop.

(2) *Saxifraga aizoon*.

Citons encore les herborisations à Grandfontaine, le 26 mai, — à Montfaucon, le 30 mai, — à Montferrand, les 8 juin et 28 juillet, — et enfin un voyage de plusieurs jours (30 juin, 1er juillet et jours suivants) en Suisse, par Valdahon, Fuans, le Saut du-Doubs, le mont Genevreys, Saint-Sulpice, etc., qui lui donna l'occasion d'observer les plantes suivantes de la région montagnarde : *Gentiana cruciata et lutea*, *Veratrum album*, *Digitalis grandiflora*, *Sambucus racemosa*, *Cacalia alpina*, *Centaurea montana*, *Gnaphalium dioicum*, *Scabiosa silvatica*, *Senecio nemorensis*, *Atropa Belladonna*, *Serapias Helleborine* (1), etc.

Les dernières dates mentionnées sont : 14 août 1822 (Saint-Claude) et 25 février 1823 (Chamars).

Les énumérations des plantes récoltées au Trou d'Enfer, au bois de Peu, à Chaudane, à Grandfontaine, à Montfaucon, donnent une idée assez exacte de la flore de ces localités.

* * *

Les observations botaniques faites en Espagne sont consignées dans plusieurs documents, notamment :

1° *Une liste alphabétique des plantes trouvées en Espagne pendant la campagne de 1823.* Cette liste énumère 112 espèces, avec des dénominations quelquefois fantaisistes et des indications de localités vagues ou trop générales ; en voici, comme exemple, les premières lignes :

Asphodelus pyrenaicus. — Somo Sierra.
Adonis apennina. — Pyrénées.
Adianthum reniforme. — Castille nouv. (Madrid, jard. bot.).
Aquilegia vulgaris. — Somo Sierra.
Astragalus hypoglottis. — Baylen.
Anchusa italica. — Sierra Morena.

---

(1) Voyez *Appendice* A.

Asparagus aculeatus. – Andujar (Andalousie).
Arbutus unedo. — Roy. de Valence. Etc. (1)

La plupart de ces espèces se retrouvent indiquées de la même manière sur des *fiches alphabétiques* contenant aussi d'autres indications de plantes et de localités et qui paraissent copiées dans la *Flora espanola* de QUER Y MARTINEZ (1762-1784, 6 vol.) ; voy. plus loin, n° 6.

Cette liste soumise à l'examen de notre ami, le Dr Edm. Bonnet, du Museum de Paris, ne lui a paru renfermer aucun document véritablement intéressant pour la flore espagnole ; beaucoup de ces plantes sont des espèces vulgaires, ubiquistes ; d'autres ont des dénominations douteuses ou certainement inexactes ; plusieurs sont des plantes cultivées dans les jardins, par exemple le Jardin botanique de Madrid comme l'auteur l'a du reste indiqué lui-même.

Un petit cahier in-4° renferme les autres documents suivants :

2° *Arbres et arbustes qui se trouvent dans le jardin d'Aranjuez* et dans presque tous les jardins royaux.

C'est une liste alphabétique de 94 espèces (ou variétés) depuis *Æsculus Pavia flava*, jusqu'à *Viburnum lantana.*

3° *Autres plantes trouvées sur ma route de Bayonne ? à Madrid.*

Madrid. — Bupleurum fruticosum, Lavatera, Chenopodium ambrosioides, Thlaspi villosa, Centaurea salamantica, Cobea, Cistus ladanum, C. laurifolius, C. guttatus, Paeonia, Ancolie, Orchis odorata, Catananche cœrulea, Scilla peruviana, Stæchas.

Dans les monts des Pyrénées : Fritillaria meleagris, Menziezia polifolia, Daphne cneorum, Adonis apennina, Chelidonium corniculatum.

---

(1) Voy. *Appendice* B.

St-Jean de Luz, bords de la mer : Ulva intestinalis.

Somo Sierra : Echium plantagineum (indiqué en Italie).

Jardin de la Reine, au Retiro, à Madrid : Dictame de Crète.

Jardin botanique de Madrid . Adiantum reniforme.

On peut faire sur cette énumération les mêmes observations que pour le n° 1.

4° *Notes sur des plantes* récoltées les 1, 2, 3, 6 novembre.

5° *Notes prises dans le cabinet d'histoire naturelle* (Oiseaux, minéraux, etc.).

6° *Notes sur des plantes d'Espagne* (prises dans la *Flora española* de Quer y Martinez) ; Bailly fait justement la citation suivante : « *Flore espagnole* par Joseph Quer, chirurgien du roi, 1762 » !

Ce sont des extraits de cette flore, allant de A à C (*Campanula*).

7° *Route de Madrid en Andalousie* (1) Enumération d'une trentaine de plantes, les unes déterminées, les autres non, avec quelques localités ; pour plusieurs il n'est pas possible de savoir quelles espèces Bailly avait en vue ; beaucoup sont des vulgarités ; quelques-unes, comme *Teucrium spinosum*, *Peganum Harmala* sont cependant des plantes intéressantes, indiquées par les floristes espagnols, dans l'Espagne centrale, orientale et australe.

Bailly termine ainsi : « Ces plantes que j'avais trouvées sur ma route de Madrid en Andalousie ont été vérifiées par moi dans l'herbier de Don Francisco de Molina, pharmacien à Baylen » (2).

8° (*Plantes cultivées* vues à St-Omer).

9° (Liste de plante précédée des mots) : « *M. Vincent :* Liste de 41 des plantes d'Espagne. »

---

(1) D'après ses notes de voyage, Bailly avait quitté Madrid le 29 juillet 1823.

(2) Les 8 et 9 août 1823, d'après ses notes de voyage : voy. *Appendice* C.

10° *Notes de botanique* écrites, en abrégé, sur un petit carnet de poche ; probablement en cours de route ; plantes de Somo Sierra, etc. ; Madrid..... ; ce sont les mêmes que celles énumérées dans le document n° 3.

Ces notes incomplètes sont loin d'avoir l'importance des observations faites à la même époque et dans des circonstances analogues, — singulière coïncidence, — par un collègue de Bailly à l'armée d'Espagne, le Dijonnais Toussaint Poignant ; on doit à ce pharmacien militaire des observations botaniques et des récoltes de plantes d'un réel intérêt, d'après la notice que lui a consacrée M. Viallannes (1).

*
* *

Si Bailly ne paraît pas avoir eu des connaissances très étendues en botanique, il sut cependant observer, saisir en véritable naturaliste les caractères des paysages des contrées qu'il traversait et les décrire avec exactitude et non sans charme.

Les extraits suivants de ses notices en fournissent la preuve et compléteront le portrait que nous avons essayé de tracer de notre compatriote.

*
* *

La famille des palmiers se fait d'abord remarquer par ses tiges élégantes et nobles, par son feuillage gracieux et aérien : les cocotiers rapprochés de la côte inclinent vers les flots leurs mâtures chargées d'énormes fruits ; le latanier étale ses branches en éventail sur la lisière des forêts, et le superbe palmiste balance son panache découpé sur la cime des coteaux.

Le bananier entoure les habitations ; il les couvre de ses feuilles gigantesques ; ses grappes de bananes remplacent les

(1) Toussaint Poignant, né à Longeault (Côte-d'Or) en 1799, mort à Dijon en 1878, voy. notice par A. Viallannes, dans *Bull. Soc. bot. France*, t. 29 [1882], p. LVII.

céréales pour le créole américain, comme dans les Aldées du Gange et sous l'abri misérable du Fellah des bords du Nil (*Notice sur St-Domingue*, p. 9).

Indépendamment de la belle rade du Cap-Français, la côte du nord, favorable aux atterrages par la profondeur de ses eaux, possède encore le port du môle St-Nicolas, le plus sûr et le plus vaste des Antilles; malheureusement le pays qui l'entoure est d'une stérilité affreuse; le sol aride et inégal n'offre pour toute végétation que le caprier sauvage et la pudibonde sensitive qui semble fuir dans ce désert les attouchements des hommes; de loin en loin on voit un cierge épineux dont les branches disposées en candélabres sont chargées de fruits mielleux, difficiles à cueillir; et quelques nopals abandonnés rappellent le souvenir d'un homme de bien qui sacrifia sa fortune et sa vie pour naturaliser la cochenille dans les colonies françaises. Les essais de M. Thierry de Menouville n'ont point eu de résultats positifs; il mourut à la peine; il n'en a pas moins bien mérité de son pays (*Notice sur St-Domingue*, p. 12-13).

Lorsqu'on parcourt les bords de l'Yuna, on croit voir les forêts de l'Amérique méridionale dans toute leur majesté primitive.

Il existe sur le sol de cette vallée et les collines qui la dominent, un luxe et un désordre de végétation qui dépassent tout ce que l'imagination peut inventer. Parmi les arbres nouveaux qui s'y présentent à nos yeux, se trouve le bois de fer qui fournit le tomawhack à l'Indien, le gommier dans lequel il se creuse un canot; et tandis que le figuier maudit dessine des arceaux gothiques, l'acajou gracieux, chargé de girandoles de fleurs purpurines, entouré de guirlandes par les lianes qui descendent de sa cime, semble décoré pour une fête, et le bois de campêche offre un ombrage délicieux sous un feuillage parfumé d'une odeur de girofle (*Notice sur St-Domingue*, p. 21 22).

En sortant des montagnes, on franchit la *Cubillas*, fraîche et

limpide rivière qui porte son tribut au Xénil. Ses bords sont couverts de *Nerium* que nous nommons laurier-rose, arbuste dangereux et perfide : nos soldats, séduits par ses belles fleurs, en couvrent leurs casques, en portent des branches à la bouche ; ils sont bientôt saisis de vertiges ; plusieurs chevaux périssent pour avoir mangé son feuillage vénéneux (*Notice sur Grenade*, p. 259).

En suivant le cours de ce fleuve, chanté par tous les romanciers, on arrive au charmant bois de Rome, où rien n'indique l'emplacement des *Alicarès*, château de plaisance des rois maures, mais où l'on est transporté d'admiration en voyant la diversité et la beauté des végétaux qui s'y trouvent réunis des régions les plus opposées.

Le bouleau de Sibérie, le chêne gaulois, le peuplier d'Italie croissent auprès du platane académique, du mûrier de l'Orient, et du sumac, arbuste précieux pour la préparation du maroquin. Un cyprès pyramidal indique de loin en loin la tombe d'un Abencérage ; l'élégant palmier élève sa tête au-dessus des groupes de lauriers-roses, de jasmins, de grenadiers et de myrtes. On y rencontre aussi les restes de ces vieux ifs qui fournissaient autrefois des arcs renommés aux archers de la Grande-Bretagne, *taxi torquentur in arcus* (1).

. . . .

De distance en distance, les nopals épineux, les feuilles acérées de l'aloës forment des enclos où l'on ne peut pénétrer que par une étroite ouverture. Un sentier tortueux vous conduit à une modeste habitation, à travers les pastèques, les melons, les pommes d'amour et les tiges de piment (*Notice sur Grenade*, p. 275).

Ce sont les *Huertas ;* c'est une forêt de mûriers, d'orangers, d'oliviers et de caroubiers, qui entoure plusieurs beaux villages, de jolies métairies et quelques somptueux couvents : ces bosquets protègent contre la chaleur les nombreux produits de

---

(1) Georg. Liv. II, vers. 448.

l'horticulture valencienne. Le reste de la plaine est occupé par un terrain marécageux de 30 à 40.000 journaux plantés en rizières ; c'est une conquête de l'agriculture sur le lac d'*Albuféra*, dont le nom est devenu le titre glorieux d'une illustre famille française (*Notice sur Burgos*, p. 16).

On ne trouverait nulle part un exemple de fécondité pareille à celle des *Huertas* ; le sol est couvert de toute espèce de légumes, de chanvre, de lin, de plantes fourragères ; aussi les récoltes se succèdent d'un bout de l'année à l'autre ; on y recueille des feuilles de mûrier pour les vers à soie, des caroubes pour les chevaux, des oranges dorées, d'énormes grappes de raisins, des olives, des figues et des dattes (*Id.* p. 18).

Cette chaîne élevée dépend des monts Albaracin, l'antique *Idubida* qui séparait autrefois les Celtibériens des redoutables Carpétans. Depuis Valence jusqu'à Gibraltar, cette cordillière projette de nombreuses ramifications dirigées vers la mer, en formant plusieurs promontoires très avancés.

Ces appendices ou contreforts présentent, dans leur contexture géognostique, des caractères qui leur sont particuliers.

Il paraît que le sol de cette partie de l'Espagne avait déjà subi de grands bouleversements avant de s'élever en arêtes au-dessus de la surface du globe : le système des couches successives était remplacé par un mélange de blocs de granit, de marbre, d'albâtre, entrecoupés de veines métalliques, de fragments calcaires, de dépôts marneux et autres ; plus tard, les pierres tendres se sont désunies et décomposées par l'effet des eaux et des vents ; elles se sont abaissées jusque dans la mer, dont elles ont diminué le fond en plusieurs endroits ; elles ont aussi formé ces bassins et ces vallées fertiles et délicieuses qu'on rencontre dans ce labyrinthe de rochers arides. Les parties dures, au contraire, ont résisté aux agents de destruction et ont conservé leurs formes primitives.

Une origine aussi désordonnée peut seule expliquer la construction étrange et pseudomorphique des montagnes de ces contrées ; il n'est plus question de sinuosités onduleuses, creusées par les courants ; il n'existe plus de rapport entre les

angles saillants et les rentrants, plus d'homogénéïté dans les couches placées en regard; ce sont des abîmes entourés de murailles à pic, des crevasses dirigées dans tous les sens, des solutions de continuité dans les contreforts; enfin un mélange de reliefs et de cavités dont on aurait quelque idée en se représentant une masse irrégulière de sels au dernier terme de cristallisation, ou mieux une pièce de métal sortant d'une matrice bizarre et amorphe (*Id.* p. 22-23).

Lorsqu'on a dépassé Burgos, l'aspect de la contrée devient encore plus triste. Cette terre élevée, dépourvue de forêts, est exposée à des vents violents qui laissent à découvert des bancs immenses de rochers; on traverse deux à trois bourgs et quelques villages, dans lesquels la vie est si peu active qu'on les croirait inhabités, si on ne rencontrait de temps en temps un oisif enveloppé dans un long manteau, un moine quêteur ou un chevrier conduisant un troupeau pâturer les plantes qui croissent entre les fissures des rochers d'alentour.

Cette scène de désolation est interrompue par la vallée du *Duero*, dont les rives sont bordées de vignes et de pâturages: on y voit même quelques plantations d'oliviers; mais au delà du fleuve on voyage de nouveau dans le désert; la nature granitique des monts Carpétanos qui restent à franchir est encore moins favorable à la végétation que les terrains calcaires que l'on vient de traverser.

Le défilé de la Somo Sierra aide à pénétrer dans un vallon circulaire et peu profond qui couronne la sommité de la Cordillière; dans ce bassin, la route suit les détours du *Lozoya*, petite rivière qui procure un peu de fertilité à la terre siliceuse descendue des hauteurs voisines, et facilite la végétation de quelques belles plantes alpestres qui embellissent les environs de *Buitrago*. Séduit par les richesses étalées pour la première fois, à mes yeux, par la flore castillane, je m'empressai de moissonner la pivoine éclatante, des bruyères charmantes et surtout l'élégant asphodèle pyrénaïque; mon ardeur de botaniste me conduisit au sommet de la montagne, où je me trouvai inopi-

nément en face d'une dizaine de bergers debout sur la crête. (*Notice sur Burgos,* p. 94-95).

*
* *

En résumé, Bailly était un observateur attentif, sagace, mais un peu superficiel, du moins comme botaniste ; il ne paraît pas avoir eu une connaissance assez grande des plantes pour recueillir des observations utilisables sur la flore des contrées qu'il a visitées ; à vrai dire, le temps et les ouvrages nécessaires lui ont manqué pour l'acquérir ; ses herborisations autour de Besançon, faites avec plus de loisirs, lui ont donné, comme on l'a vu, des résultats plus précis, dont on peut encore aujourd'hui vérifier l'exactitude et qui constituent un document historique intéressant sur la flore locale.

Bailly a été un esprit encyclopédique, un observateur des caractères généraux des contrées, des mœurs des habitants, des cultures et des institutions, plutôt qu'un véritable naturaliste ; mais les essais, si modestes soient-ils, qu'il a faits dans cette voie, ne devaient pas être passés complètement sous silence ; Bailly peut figurer à la fois aussi bien dans la série de ceux de nos compatriotes qui se sont occupés des sciences naturelles que parmi ceux qui font honneur à leur pays par leurs préoccupations philanthropiques ou leur talent d'écrivain.

APPENDICE

A. Plantes observées en 1822, aux environs de Besançon et dans d'autres localités du Doubs.

Fév. 12 ; *Chamars :* Bellis perennis, Lamium purpureum.
— 13 ; *St-Claude :* Alsine media, Thlaspi bursapastoris, Senecio vulgaris.
— 14 ; *Route de Beure :* Helleborus viridis.
— 15 ; *Beauregard :* Ranunculus vernus, Tussilago farfara.
— 16 ; *St-Claude :* Corylus Avellana.
— 18 ; *Tarragnoz :* Potentilla reptans, Orobus vernus.
— 19 ; *Bastions :* Glechoma hederacea.
— 20 ; *Fontaine-Acut :* Veronica agrestis.
Mars 1 ; *St-Claude :* Veronica hederæfolia, Corydalis bulbosa.
— 3 ; *Id. :* Taraxacum Dens-Leonis, Viola odorata.
— 4 ; *Trou d'Enfer :* Leucoium vernum.
— 5 ; *St-Claude :* Euphorbia peplus, Barkhausia taraxacifolia.
— 7 ; *Trou d'Enfer :* Scilla bifolia.
— » M. Moissonnier ? : Erica carnea.
— » Carex præcox.
— » *St-Claude :* Daphne mezereum.
— » *Chamars :* Sisymbrium pinnatifidum.
— 13 ; *Trou d'Enfer :* Pulmonaria angustifolia, Ficaria, Cardamine petræa, Lamium album, Pulmonaria officinalis.
— 14 ; *Bois de Peu :* Daphne laureola, Narcissus pseudo-narcissus, Fragaria vesca.
— 15 ; *Porte Charmont :* Potentilla aurea.
— » *Bastions* : Fumaria officinalis.
— 16 ; M. Moissonnier ? : Aira præcox.
— 17 ; *Montboucons :* Hyacinthus racemosus, Viburnum Tinus, Cheiranthus cheiri, Erica vagans, Viola tricolor, Adonis annua.

Mars 22 ; Asplenium rutamuraria.
— 23 ; *St-Claude :* Geranium molle.
— 25 ; *Tarragnoz :* Antirrhinum cymbalaria.
— » *Porte-Taillée :* Geranium cicutarium.
— 26 ; *Fontaine-Ecu :* Cardamine pratensis, Cerastium latifolium, Primula veris officinalis, Trifolium pratense, Tulipa silvestris.
— 27 ; *St-Léonard :* Vinca minor, Cerastium ...., Adiantum Capillus veneris.
— 28 ; *St-Claude :* Chondrilla juncea, Prunus domestica, Prunus cerasus.
— 29 ; *Chaprais* : Saxifraga tridactylites.
— » *St-Claude :* Valeriana locusta.
— 30 ; *St-Claude :* Orchis maculata, Malva rotundifolia.
Avril 6 ; *Ecole :* Juniperus vulgaris, Vicia dumetorum, Coronilla Emerus.
— 8 ; *St-Claude :* Thlaspi arvense, Veronica chamædrys, Stellaria holostæa, Raphanus raphanistrum.
— 10 ; *Graviers blancs :* Orobus vernus, Sinapis arvensis, Hieracium amplexicaule.
— 11 ; *Chaudane :* Ranunculus auricomus, Cerasus mahaleb, Ribes alpinum, Salix viminalis, Anthoxanthum odoratum, Asplenium ceterach.
— 14 ; *Id. : ? ;* Ajuga reptans, Phellandrium aquaticum.
— » *Chaudane :* Dentaria pentaphyllos, Arum vulgare.
— 19 ; *St-Claude :* Spiræa crenata.
— » *Chaudane :* Salix capræa.
— 20 ; *St-Claude* : Calendula officinalis, Pyrus malus, Pyrus communis.
— 22 ; *St-Claude* : Veronica prostrata, Myosotis scorpioides, Sherardia arvensis, Scandix pecten-veneris, Polygala vulgaris, Lonicera xylosteum, Thlaspi campestre.
— 24 ; *Ecole* : Ranunculus montanus, Galeopsis galeobdolon, Viburnum lantana, Quercus robur.
— 27 ; *Prés-de-Vaux* : Carex stricta, Centaurea jacea.
Mai 7 ; *Bois de Peu* : Globularia vulgaris.
— » *St-Claude* : Hieracium pilosella, Reseda lutea, Anthyllis vulneraria, Phyteuma spicatum.

Mai » *Jardin Monnot* : Centranthus ruber ; — Scabiosa arvensis.

— » *Jardin de M. Deis* : Hyacinthus patulus.

— » *Jardin Gaume ?* : Prunus padus, Cytisus laburnum, Colutea arborescens.

— » *Jardin . . . . . ?* : Philadelphus coronarius ; Galium mollugo, Sambucus nigra ; Statice armeria.

— 9 ; *Prés des Justices* : Melampyrum arvense.

— » *St-Claude* : Salvia pratensis, Cornus sanguinea, Aquilegia vulgaris.

— 11 ; *Bois d'Ecole* : Sanicula europea, Cynoglossum officinale, Convallaria multiflora.

— 15 ; *Grandes Justices* : Lysimachia vulgaris ; Viburnum opulus, Lonicera caprifolium, Genista sagittalis.

— 18 ; *Verger Gacon* : Valeriana phu, Nigella Damascena.

— 19 ; *Villars, Mamirolle* : Orchis militaris.

— » *Jardin de Deis* : Polemonium cœruleum, Antirrhinum majus.

— 20 ; *Bois de Peu* : Orchis maculata, Thalictrum aquilegifolium, Ornithogalum pyrenaicum, Lithospermum officinale, Valeriana officinalis, Scabiosa columbaria, Melittis melissophyllum, Muscari comosum.

— » *Jardin de l'hôpital* : Astrantia major.

— 23 ; *Jardin de St-Claude* : Campanula speculum.

— 20 ; *Bois de Peu* : Lychnis silvestris, Epipactis ovata, Lilium martagon, Campanula persicifolia, Lactuca chicoriifolia.

— » *Bords du Doubs, près Velotte* : Eriophorum polystachyum, Iris pseudoacorus.

— » *Bois de Peu* : Linum catharticum, Melampyrum pratense, Campanula glomerata, Saxifraga cotyledon.

— 26 ; *Bois et prés de Grandfontaine* : Ranunculus flammula, Pedicularis palustris, Lysimachia nemorum, Iberis amara, Rhinanthus cristagalli, Lychnis githago, L. Flos-cuculi, Campanula barbata, Solanum dulcamara, Epilobium spicatum, E. montanum, Paris quadrifolia.

— 28 ; *St-Claude* : Epilobium molle.

Mai 30 ; *Montfaucon* : Chœrophyllum temulum, Lactuca perennis, Prenanthes muralis, Anthericum liliago, Myosotis lappula, Cistus helianthemum, Digitalis parviflora, Sherardia arvensis, Saponaria vaccaria, Ervum hirsutum, Vicia cracca, Ranunculus arvensis, Orchis conopsea, Stachys germanica, Viola rhotomagensis, Echium pyrenaicum, Scrofularia aquatica, Geum urbanum, Campanula persicifolia *fl. albo.*

— » *St-Claude, bosquet Janson* : Campanula rapunculus.

— » — *notre jardin* : Campanula rapunculoides, Lilium bulbiferum.

Juin 8 ; *Montferrand* : Medicago lupulina, Juncus bufonius, Genista tinctoria, Sedum acre, Lysimachia nummularia, Sium . . . . ., Castanea vulgaris.

— 14 ; *St-Claude* : Hemerocallis fulva, Chironia centaurium.

— 15 ; *Id.* : Œnothera biennis.

— 20 ; *Id.* : Agrimonia eupatoria, Verbena officinalis.

— 27 ; *Id.* : Lychnis calcedonica.

— » *M. Gr. S.* : Galega officinalis.

— » *Jardin* : Hypericum calycinum, Scabiosa atropurpurea.

— 30 ; *Voyage en Suisse* :

— » *St-Sulpice* : Serapias helleborine.

— » *Saut-du-Doubs* : Cacalia alpina.

— » *Mont Genevreys* : Veratrum album.

— » *Mont de Fuans* : Gentiana lutea, Digitalis grandiflora.

— » *Valdahon* : Gentiana cruciata.

Juill. 1er et suiv. ; Gnaphalium dioicum, Centaurea montana.

— *Mont Genevreys* : Senecio nemorensis.

— *Fuans* : Hypericum hirsutum, Scabiosa silvatica.

— *Mont Genevreys* : Atropa belladonna.

— *Ornans* : Betonica officinalis, Sambucus racemosa.

— 10 ; *St-Claude* : Saponaria officinalis.

— 20 ; *St-Claude* : cult. : Iberis umbellata.

— 22 ; *St-Claude* : Bupleurum falcatum.

— 26 ; *Id.* : Dipsacus fullonum.

— 28 ; *Montferrand* : Achillea ptarmica, Sium angustifolium, Eupatorium cannabinum, Lysimachia vulgaris, Ly-

thrum salicaria, Conyza squarrosa, Erigeron siculum.

Août 14 ; *St-Claude* : Sambucus ebulus.

1823.

Fév. 25 ; *Chamars* : Alsine media.

(Voy. note du bas de la page 93).

B. Plantes trouvées en Espagne pendant la campagne de 1823.

* Asphodelus pyrenaicus.	Somo Sierra.
* Adonis apennina.	Pyrénées.
* Adianthum reniforme.	Castille nouvelle (Madrid, J. bot.).
* Aquilegia vulgare.	Somo Sierra.
* Astragalus hypoglottis.	Baylen.
* Anchusa italica.	Sierra Morena.
* Asparagus aculeatus.	Andujar (Andalousie).
* Arbutus Unedo.	Roy. de Valence.
* Antirrhinum latifolium.	R. de Grenade.
* Astragalus hamosus.	Manche.
Anagyris fœtida.	R. de Valence.
Apocynum africanum.	R. de Valence.
Arum Ægyptiacum.	R. de Murcie.
Asparagus maritimus.	R. de Valence.
Belladona hispanica rotundif.	R. de Grenade.
* Bupleurum fruticosum.	Castille nouv. (Madrid, J. bot.).
* Biscutella auriculata.	Baylen.
* Bellis spatulata.	R. de Valence.
Betonica maritima flore ex. lutea pallescente.	R. de Valence.
Bupleurum hispanicum.	R. de Murcie.
Bupleurum lusitanicum.	Sierra Morena.
* Cistus laurifolius.	Somo Sierra.
* C. Ledon.	Somo Sierra.
* C. Monspeliensis.	R. de Valence.
* C. ladaniferus.	Soma Sierra
* C. symphitifolius.	R. de Murcie.
* Catanance cœrulea.	Somo Sierra.
* Centaurea salamantica.	Castille nouv. (Retiro) (Madrid, J. bot.).

* Une var. à petites fl.	Manche.
* Carduus Marianus.	R. de Grenade.
* Corydalis lutea.	R. de Grenade (Valence).
* Centaurea rhutenica.	R. de Murcie (Valence).
* Coronilla juncea.	R. de Grenade (Murcie).
* Chenop. ambrosioides.	Castill. nouv. (Madrid).
* Daphne Cneorum.	Pyrénées.
* D. alpina.	R. de Grenade.
* D. Gnidium.	R. de Grenade.
* Doronic. Pardalianches.	R. de Grenade.
* Digitalis ferruginea.	R. de Valence.
* Dianthus superbus.	R. de Murcie.
* D. arenarius.	R. de Murcie.
* Echium plantagineum.	Somo Sierra.
* E. giganteum.	Manche (Baylen).
* Echinops sphaerocephalus.	Manche.
* E. strigosus.	Manche (Baylen)
* Euphorbia palustris.	R. de Valence.
* Erodium moschatum.	R. de Murcie.
* Fritillaria meleagris.	Pyrénées.
* Gleditschia triacanthos.	Aranjuez (Madrid, J. bot.).
* Genista scorpius.	R. de Murcie.
* Geranium romanum.	R. de Murcie.
* Glycyrhiza glabra.	Pyrénées (revers méridional des)
(Gentiana pneumonanthe).	(Grenade).
* Hedisarum coronarium.	Guadarrama.
* Helianthemum guttatum.	Manche.
* Hyosciamus aureus.	R. de Grenade.
* Hypomea purpurata (*sic*).	R. de Grenade.
* Lycium afrum.	Somo Sierra.
* Lupinus varius.	Somo Sierra.
* L. cœruleus.	Somo Sierra.
* Lychnis rosa cœli.	Castille nouv. (Madrid, J. bot.).
* Lavatera olbia.	Somo Sierra.
* Lavandula Stœchas.	R. de Valence.
* L. spica.	Manche.
* Leuzea conifera.	R. de Valence « à vérifier ».
* Linum narbonense.	R. de Valence.
* L. maritimum.	R. de Valence.
* Ilex tenuifolium.	R. de Murcie.
* Inula Britanica.	R. de Grenade.

* Muscari comosum.	Somo Sierra.
* Menziezia polifolia.	Pyrénées.
* Momordica Elaterium.	Manche.
* Malva hispanica.	Aranjuez.
* Monarda fistulosa.	R. de Murcie.
* M. violacea.	R. de Murcie.
Nerium Oleander.	R. de Grenade.
* Orchis maculata.	Somo Sierra.
* O. odoratissima.	Somo Sierra.
* Orobanche ramosa.	Manche.
* Ornithogal. umbellatum.	Baylen.
* Pæonia officin.	Somo Sierra.
* Phlomis Herbaventi.	Manche.
* P. lychnitis.	Manche.
* Peganum harmala.	Manche.
(Phyllyrea media).	(Murcie).
* Phyllyrea latifolia.	R de Murcie.
* Philadelphus coronarius.	R. de Grenade.
* Psoralea bituminosa.	R. de Murcie.
* Plantago subulata.	R. de Grenade.
Rhus coriaria.	R. de Grenade.
* Reseda gigantea.	Manche.
* R. fœtida.	Manche.
* R. alba.	R. de Valence.
* Rhinanthus versicolor.	Manche (Baylen).
* Scabiosa leucantha.	Somo Sierra.
* Sonchus, très fétide.	Manche.
* Scolymus hispanicus.	Castille nouv. (Madrid).
* Sc. maculatus.	Castille nouv. (Madrid).
* Smilax Salsaparilla.	R. de Murcie.
* Salvia horminum.	R. de Valence.
* Statice limonium.	R. de Grenade.
* Scrophularia sambucifolia.	Castille vieille.
* Solanum Melungena très épineuse.	R. de Valence.
Scilla peruviana.	Somo Sierra.
Salsola sativa?	Murcie.
* Thapsia villosa.	Castille nouv. (Madrid retiro).
* Tribulus terrestris.	Manche.
* Thalictrum flavum.	Sierra Morena.
* Teucrium spinosum.	Baylen.

* Trachelium cœruleum.	R. de Grenade.
* Thlaspi alpestre.	R. de Grenade.
* Telephium Imperati.	R. de Murcie.
* Ulva intestinalis.	R. de Valence (St-Jean-de-Luz).
* Viola biflora.	Pyrénées.

(Les plantes munies d'une astérisque se retrouvent sur les fiches alphabétiques dont il est question au nº 6 de la page 96).

C. **Route de Madrid en Andalousie** (du 29 juillet au 8 août 1823).

Deux Résédas, l'un extrêmement élevé, l'autre très fétide.
Un Séneçon dont la tige laiteuse exhale une odeur repoussante.
Un Statice.
Une Jusquiame, feuilles rondes découpées, fleurs plus vives.
Le Ciste labdanum sert de combustible à Villarubia.
Scolymus hispanicus : — id. variegatus
Une var. de la Centaurée de Salamanque *parviflora.*
Echinops sphœrocephalus.
Un Astragale à tige épineuse, fructification vésiculaire. . .

. . . .

Involucre pétaliforme scarieuse, calice stellaire ; pentandrie monogynie, fleurs en boule, tige rameuse opposée.

. . . .

Tribulus terrestris.

. . . .

Phlomis herbaventi. Ocaña.
Phlomis lychnitis, calice soyeux.
Echium giganteum. Baylen.
E. plantagineum.
Rhinanthus versicolor.
Momordica elaterium.
Centaurea conifera, sert à cailler le lait.
Thalictrum flavum.
Astragalus hypoglottis.
Biscutella auriculata, crucifère analogue à l'*Iberis*.
Orobanche ramosa.

Teucrium spinosum.
Malva hispanica. Aranjuez.
Echinops strigosus.
Ornithogalum umbellatum.
Peganum harmala.
Anchusa italica.

Ces plantes que j'ai trouvées sur ma route, de Madrid en Andalousie, ont été vérifiées par moi dans l'herbier de don Francisco de Molina, pharmacien à Baylen.

CONQUÊTE PAR LA FRANCE EN 1797

DE

L'ABBAYE SUISSE DE BELLELAY

FAISANT PARTIE

DU DIOCÈSE DE BESANÇON

Par M. L'abbé **PETIJEAN**

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 18 juillet 1906.

Si nos ancêtres n'eurent jamais de pensées de conquêtes, et si, loin de chercher à agrandir le territoire de leur modeste patrie, ils le laissèrent parfois amoindrir avec une certaine indifférence politique, ils ne méritent pas ce reproche lorsqu'il s'agit de l'expansion du christianisme. Il fut en effet un temps où ils eurent l'ardeur des conquêtes religieuses, car ce furent nos moines qui évangélisèrent le nord de la Suisse et tout le versant oriental du Jura.

De cette œuvre de christianisation, il nous resta jusqu'à la Révolution française, d'abord la dépendance des évêchés suisses de Bâle et de Lausanne qui furent jusqu'à cette époque les suffragants de l'archevêque de Besançon ; ensuite un nombre important de paroisses dans le Jura bernois et enfin, comme dernière épave de cette juridiction spirituelle, l'abbaye des Prémontrés de Bellelay qui fut nôtre jusqu'en 1797. Elle formait alors sous le nom de *La Courtine* une terre

libre et indépendante et était enclavée dans les territoires composant l'état du prince-évêque de Bâle.

Ce sont quelques pages de l'agonie et de la mort de cette célèbre abbaye que je veux lire devant vous. C'est une œuvre inédite d'un narrateur oculaire de ce drame et j'ai découvert ce manuscrit dans les papiers d'un curé de campagne voisin de cette abbaye. Après des recherches assez longues, j'ai pu m'assurer que ce récit était réellement l'œuvre du Père Barbier, principal du collège établi à Bellelay.

Pour que vous compreniez mieux l'intérêt et l'importance de cette lecture, permettez-moi de vous donner d'abord un abrégé géographique et surtout historique de cette abbaye au moment où se déroulent les événements racontés.

Bellelay est situé dans le Jura bernois à la sortie des gorges du Pichoux, c'est-à-dire entre Glovelier et Tavannes. Il fait actuellement partie du district de Mouthiers et le croisement de l'ancienne et de la nouvelle route de Porrentruy à Delle marque son emplacement.

L'ordre des Prémontrés dont faisaient partie les religieux de cette abbaye avait été fondé dans le diocèse de Laon en 1120 et il s'était répandu très rapidement en France d'abord, et peu après en Franche-Comté, et cela grâce aux chanoines de Saint-Paul de Besançon. Comme ces chanoines suivaient la règle de saint Augustin] et que ce nouvel institut n'était en réalité qu'une réforme de cette règle, plusieurs d'entre eux la favorisèrent de tout leur pouvoir ; nous voyons, en effet, Raimbaud, chanoine de Saint-Paul, leur donner en 1134 l'abbaye de Corneux près de Gray, qu'il avait fondée l'année précédente. Peu de temps après, cette abbaye déjà florissante envoie des colonies à Fontaine-André, canton de Neufchatel, et à Béchamp, principauté de Montbéliard.

Bon nombre d'historiens suisses font venir de l'abbaye de Joux les religieux qui fondèrent Bellelay dans le même siècle. Mais outre que cette abbaye de Joux avait alors un petit nombre de religieux, elle était plus éloignée que les deux

nouvelles fondations de Corneux, ce qui à cette époque était un obstacle sérieux ; nous disons donc qu'ils font erreur et que Corneux a dû aussi essaimer à Bellelay, et nous sommes d'autant mieux fondés à donner cette affirmation que sans elle on ne pourrait expliquer son union au diocèse de Besançon ; car si réellement sa fondation avait été faite par des religieux de Joux, diocèse de Lausanne, elle aurait nécessairement été rattachée à ce diocèse. Mais en dehors de cette divergence, les historiens suisses et franc-comtois s'accordent pour affirmer que cette abbaye devint promptement célèbre, et qu'au xve siècle l'empereur Sigismond la prenant sous sa haute protection, lui remit une lettre de haute combourgeoisie avec les villes libres de Berne et de Soleure et ce fut cette combourgeoisie précieusement conservée à travers les âges qui en retarda la ruine de plusieurs années, comme nous le verrons plus loin, car par là, elle fut comprise dans les cantons suisses dont la république française respecta longtemps la neutralité.

Telle était sa situation politique. Quant au point de vue social, nous voyons, d'abord ces moines en vrais ruraux s'occuper d'agriculture, mais, se rajeunissant, si on peut parler ainsi, en 1771, ils fondent de toutes pièces un grand collège qui en peu d'années devient l'égal des établissements d'instruction les plus renommés de la Suisse, de la Franche-Comté et de l'Alsace.

D'abord annexé à l'abbaye, il est, en 1774, installé dans de vastes et importants bâtiments parfaitement aménagés pour cette destination.

Ce n'était pas un collège à la manière et selon les méthodes des jésuites : il avait surtout les allures des collèges militaires dirigés à cette époque en France par les Oratoriens et les Doctrinaires.

Les maîtres choisis parmi les religieux devaient vivre avec les élèves et exercer sur eux une surveillance continuelle ; Le programme des études était très complet. A l'enseigne-

ment littéraire et scientifique, on avait ajouté le chant, la musique, l'architecture, l'escrime et la danse. La *civilité* était aussi très développée à Bellelay, car le règlement disait : « les élèves devront se saluer et saluer les maîtres et les étrangers avec tout le développement dont le maître de danse prescrira les lois ».

Aussi les élèves affluèrent et les Francs-Comtois y devinrent nombreux : en 1773, nous remarquons un Perreciot de Baume-les-Dames, un de Malseigne de Maîche et un de l'Aubespin d'Arinthod.

En 1776, Achille de Bonaventure de Vaudrey, de Poligny.

En 1777, le comte Camille de Montjoie de Magny et Brody de Chorchillat, tous les deux de Besançon, et cette même année, les trois frères de Colombe, de Vesoul.

En 1778, de Lavie de Vesoul, Ferdinand de Ruffier, le comte Maurice de Grivel, Claude Siffredy, de Salins, le marquis de Beaurepaire et Huot de Besançon, le comte de Rosière, de la Forêt-Divonne et son frère Antoine-François de la Forêt-Rumilly. Et enfin, jusqu'aux dernières années de son existence, nous constatons sur ses registres les noms du marquis d'Andelot, de Jacques Patornay de Salins ; nous voyons un Jeannin de Besançon, Charles de Poinctes de Faverney, deux élèves de Faucogney, Emmanuel de Poligny, Augustin de Navenne, François-Xavier de Villefrancon, Pierre-Joseph de Contréglise et le vicomte Alfred d'Archiac, de Besançon.

Citons maintenant quelques français illustres qui furent élevés dans ce collège, à qui ils firent honneur par leur réputation et leurs mérites.

M. de Monthevot de Lyon, beau-frère de Lamartine.

Adrien Lezay-Marnézia, né à St-Julien, près de Lons-le-Saunier, réfugié pendant la Révolution dans le pays de Vaud où il y reçut un accueil empressé de Necker et de Mme de Staël. En 1806, il fut préfet de Rhin et Moselle et en 1810 du Bas-Rhin, et son administration, intelligente et dévouée, lui

mérita une statue qui existe encore et que les Strasbourgeois lui élevèrent en reconnaissance des grands services qu'il leur avait rendus.

Le comte de Clarac de Toulouse, archéologue distingué, mort conservateur des antiques au Louvre.

Le marquis de la Ferronaye, ambassadeur en Russie et ministre des affaires étrangères sous Charles X.

Le général d'Arcine, un des vainqueurs d'Alger dont les descendants existent encore.

D'Agoult de Grenoble, ambassadeur de France à La Haye sous la Restauration.

Enfin on y compte cinq généraux qui servirent dans les armées françaises sous l'Empire : Ce sont Boizerand, de Schaller, de la Poype, Talon et de La Loyère.

Forte de son droit politique et s'appuyant en outre sur les services rendus et qu'elle espérait encore rendre, la minuscule terre libre de Bellelay osa soutenir la plus démesurée des luttes contre les convoitises de la République Française. Nous devons dire que, dans la défense de ses droits, elle fut aidée par notre ambassadeur près du gouvernement Helvétique, François Barthelemy qui eut le rare mérite de conserver à cette époque troublée les délicatesses d'un diplomate et le sens du juste devoir. Grâce à lui la France se montra longtemps pacifique et même bienveillante à l'égard de ce faible voisin, mais des intrigues locales vinrent tout compromettre et c'est à Porrentruy surtout qu'elles se formèrent et prirent corps ; elles furent acharnées et surtout injustes. Cette petite ville avait été un instant capitale de la République Rauracienne fondée par la France avec une partie des Etats du prince-évêque de Bâle, puis, elle était en ce moment chef-lieu du département du Mont-Terrible substitué le 23 mars 1793 à la Rauracie. Comme les nouveaux parvenus, Porrentruy avait des ambitions démesurées et tout lui semblait permis pour agrandir son importance, et comme à cette époque c'était la mode de s'attaquer aux moines, il

manifesta contre Bellelay. Pour atteindre son but d'agrandir quelque peu le département du Mont-Terrible et surtout pour enrichir des dépouilles de cette abbaye quelques meneurs absolument obérés, cette municipalité envoya au gouvernement français mémoires sur mémoires, pétitions, accusations, contre cette gent monacale et sur les nécessités de détruire ce foyer d'émigrés et de fanatiques. Comme il ne demandait qu'à être entraîné aux mesures violentes, il décréta, en 1797, l'annexion de l'abbaye de Bellelay à la République

Maintenant nous voilà arrivés au cœur de notre sujet et après avoir fait connaître sommairement cette maison et ses habitants, nous laissons entièrement la parole au témoin oculaire; si nous supprimons, pour ne pas fatiguer l'attention, les parties les moins importantes de son mémoire, toujours nous lui conserverons son style clair, parfois imagé, et souvent agréable par des expressions très personnelles et jointes à une saveur locale qui n'est pas sans charme.

La République Française s'empare de l'Abbaye de Bellelay

« Dès le soir du 14 décembre 1797 on savait à Bellelay par des rapports que l'on recevait de toutes parts, que les Français y arriveraient le lendemain. Le 15 entre onze heures et midi, on voit l'avant-garde de la colonne chargée de cette expédition. M. Gangler, commandant de la Sauve-garde suisse de la part de l'Etat de Soleure s'avance à 50 pas des murs de Bellelay pour faire les représentations et les protestations de son souverain contre cette infraction à la neutralité helvétique. L'officier commandant ce détachement, l'ayant écouté paisiblement, lui répondit qu'il avait ordre de prendre poste à Bellelay; que le général ne tarderait pas à venir et que celui-ci répondrait à ses observations. Cette avant-garde fut bientôt suivie d'environ mille hommes, dont la plus grande

partie sans même s'arrêter, continua sa marche vers le village de Tavanes ; 250 hommes restèrent à Bellelay. On leur assigna sur le champ leur quartier dans la ferme située hors des murs de l'abbaye. La première précaution que prirent leurs chefs fut d'entourer la maison et d'y placer des piquets de distance en distance sur toutes les avenues.

Vers les deux heures de l'après-midi on vit arriver le général Gouvion St-Cyr, qui était chargé de cette conquête.

Les chefs de l'abbaye, en l'absence de M. l'Abbé qui avait pris la sage précaution de se retirer en Suisse, se présentèrent avec le commandant de la Sauve-garde de Soleure pour le recevoir, et celui-ci renouvelle les protestations de son Etat contre cette violation de la neutralité et des conventions arrêtées précédemment à l'égard de l'abbaye. La réponse qu'il leur fit, fut que la république s'emparant de tous les pays appartenant au ci-devant évêque de Bâle, l'abbaye de Bellelay située dans ces états était par là même acquise à la France et que le commandant de Soleure ainsi que tous les religieux, les pensionnaires et les domestiques devaient l'évacuer le lendemain parce qu'il était trop tard ce jour et retourner chez eux à Soleure. Cette sentence prononcée, St-Cyr leur tourna le dos et s'entretint avec les commissaires et les officiers qui l'entouraient.

Lorsque tous ces fiers républicains furent rassemblés, ils ordonnèrent qu'on leur servît à déjeuner. Les plus modérés demandèrent du pain et du vin ; mais lorsque Riché, président de la commission, chargé d'organiser cette nouvelle conquête, vit apporter des choses aussi communes, il entra en fureur, accabla d'injures le P. Prieur et lui ordonna de faire servir un déjeuner copieux en rapport avec la faim qui dévorait les agents de la grande nation.

Il fallut leur abandonner le diner en maigre préparé pour la communauté, et celle-ci dut se contenter de manger à deux heures après midi ce qui échappa à la voracité de ces nombreux hôtes.

Les religieux, tous consternés de l'ordre qui leur avait été intimé d'évacuer la maison dès le lendemain, résolurent de représenter au général l'impossibilité de préparer pendant la nuit ce qui était nécessaire au départ de près de deux cents personnes. Le P. Prieur fut le trouver à table pour solliciter un délai de quelques jours et il l'obtint avec assez de facilité, sans doute, parce que le déjeuner avait calmé sa mauvaise humeur.

Après ce repas, Riché ordonna qu'on leur en préparât un en gras pour le soir, plus digne de la majesté républicaine. En attendant, et pour se distraire de son ennui, St-Cyr témoigna qu'il verrait volontiers les élèves du collège faire quelques évolutions militaires, ce qu'ils exécutèrent avec une facilité et une justesse dont il parut satisfait et même étonné. On sut qu'il était amateur de musique, et les religieux eurent la complaisance, à la prière de ses officiers, de lui donner un concert qui lui plut ainsi qu'à son état-major. Ce fut une imprudence de la part des religieux de faire voir la belle collection d'instruments dont ils étaient pourvus, car dès ce moment elle tenta la rapacité des commissaires qui la leur ont confisquée presque en entier au moment de leur départ.

Comparution devant la Commission militaire

Pendant qu'on s'efforçait d'adoucir ces maîtres impérieux, la Commission militaire fit comparaître à son tribunal redoutable le P. Joseph Rossé, prieur, et Godefroid Voyanne, procureur de l'abbaye. Il est à propos de faire connaître ces hommes qui avaient été choisis à dessein pour inspirer la terreur à de timides religieux.

Riché, le président, était adjudant du général Augereau. On est tenté de croire qu'il avait été sous Robespierre membre ou président de quelque tribunal révolutionnaire ; il a le ton, le regard et toutes les manières que donnent à ces monstres

altérés de sang tous ceux qui ont paru devant eux dans ces temps de calamités. Homme fier et impérieux, dont l'âme de fer n'éprouva jamais la douce émotion d'un sentiment d'humanité. On prétend même que le général Saint-Cyr le haïssait et l'avait nommé président de cette commission pour l'éloigner de sa présence. Quatre de ses collègues étaient officiers de la 38e demi-brigade ; Dupont, capitaine d'artillerie, était digne de remplacer un jour Riché dans sa présidence par son jacobinisme, sa dureté et sa haine contre la religion et les prêtres ; des cheveux noirs tombant sur un visage plus noir encore, des yeux hagards, une voix de stentor, tout dans son extérieur peint au premier coup d'œil la méchanceté de son âme. Lacroix, capitaine d'artillerie, semble fait pour contraster avec ces deux hommes violents, un air patelin, un ton de voix doucereux, une modération affectée le ferait d'abord prendre pour un homme honnête et humain ; mais l'avarice la plus sordide et l'immoralité la plus dégoûtante le rendent plus insensible et plus dénaturé que toute la rage d'un terroriste. Du Clavé, sous-lieutenant des grenadiers, sous tous les rapports c'est le pendant de Dupont, si ce n'est qu'étant parvenu au grade d'officier du rang de simple soldat et n'ayant aucune éducation soignée, il a quelque chose de plus brutal encore dans ses manières et dans ses discours. Roux, lieutenant d'infanterie, à qui on ne peut refuser un fond de bonté d'âme que les circonstances seules de la révolution ont pu altérer et qui n'a d'ailleurs été perfectionnée par aucune teinture d'instruction ; et, enfin, Sauvestre, commissaire des guerres, homme crapuleux, père d'une demi-brigade d'enfants que toutes les rapines de son emploi n'ont pu tirer de la misère.

Aussitôt que les religieux eurent comparu devant ce tribunal, les commissaires leur lurent l'arrêté du Directoire ordonnant de s'emparer de cette contrée, mais à dessein ils omirent la clause qui leur garantissait leur mobilier personnel.

Aux sommations qui leur furent faites d'avoir à rendre

compte de tout ce qui avait été vendu, dépensé, etc., dans la maison, ils répondirent invariablement : « Vous avez l'ordre » de vous emparer des biens du Prince-Evêque, or, nous » ne sommes en rien ses officiers ou agents, nous ne sommes » que les agents délégués du Chapitre de Bellelay et par » conséquent nous ne vous rendrons compte de rien ».

Il faut avoir été présent à cette séance pour se faire une idée des clameurs, des vociférations des commissaires et surtout du président, après cette réponse ; les épithètes grossières de gueux, de scélérats, de voleurs, de faux moines, etc., les menaces d'arrestation, d'emprisonnement, de jugement militaire, qui furent proférés contre les religieux. Ils firent venir ensuite le secrétaire de l'abbé, puis les autres religieux et enfin les domestiques, mais ruses, violences, rien ne réussit à obtenir d'autres réponses. Cette fermeté, cet accord, cette union de tous les membres de l'abbaye étonnait au moins autant qu'elle dépitait les commissaires.

Visite et inventaire du couvent

Cette comparution avait été bien longue, mais elle n'avait pas fatigué les commissaires, qui. après avoir copieusement bu et mangé se firent conduire dans toutes les chambres, dans les caves, aux archives et à l'église et mirent l'embargo sur toutes les provisions de bouche et principalement sur la cave, et firent tout séquestrer ce qui était à leur convenance ; ils se firent remettre les clefs de toutes les pièces, mirent les scellés partout et sur tout ce qui ne leur parut pas propre à leur usage. Cette visite dura jusqu'à deux heures de la nuit et elle amusa autant les commissaires qu'elle fatigua les religieux qui n'avaient encore mangé qu'une légère collation et n'avaient pas dormi depuis plusieurs nuits.

Le commandant de Soleure s'était présenté plusieurs fois à la commission pour faire des remontrances sur les mauvais traitements qu'ils faisaient éprouver à des alliés de son

canton, il n'avait eu que des duretés pour réponse. Avant de quitter son poste, il présenta ses protestations par écrit, dont il demanda acte pour se justifier devant son souverain, ce qui lui fut refusé contre toutes les règles reçues dans la guerre.

Visite et inventaire du collège

Dans la matinée de ce même jour, les commisssaires se rendirent chez le principal du collège. Après une conférence peu longue et assaisonnée des mêmes compliments qu'avaient reçus les officiers de l'abbaye, ils le sommèrent de leur livrer la caisse : il tire aussitôt de sa poche sa main pleine de monnaie, la jette sur la table et leur déclare que c'est là tout son trésor ; ils lui demandent ses registres, ses papiers, il leur délivre celui où étaient inscrits MM. les pensionnaires avec la note des argents reçus pour leur pension ; on scelle son bureau et quelques armoires de sa chambre, où les commissaires aperçurent quelques objets qui excitèrent leur rapacité, en particulier des cartes géographiques ; ils se firent montrer ce qu'ils appelaient l'arsenal du collège : c'était environ 70 à 80 fusils de petit calibre avec lesquels les jeunes élèves faisaient exercice et dont plusieurs leur appartenaient en propre, puis quelques épées, des hausse-cols et des gibernes, le tout proportionné à leur taille et à leur âge. Avec sa morgue ordinaire, Riché confisque toutes ces armes. On lui représente que la République n'en peut tirer aucun profit, qu'une grande partie appartient aux élèves eux-mêmes, que ce serait une injustice de les en priver. Quelques-uns de ces enfants fondant en larmes, accoururent pour réclamer leur propriété, rien ne put fléchir cet homme inhumain qui leur refusait même un drapeau dont les Avoyers de Soleure avaient fait présent au collège en disant niaisement cette insulte : « qu'il le ferait teindre aux trois couleurs pour conduire à la victoire les soldats de la nation ». La même sévérité que l'on avait employée dans la visite des effets des religieux fut

employée à l'égard des pensionnaires. La Nation n'avait aucun droit sur ce qui leur appartenait et cependant on leur enleva non seulement les lits qu'ils avaient apportés, mais on leur confisqua des gravures, des estampes et Dupont ne rcugit pas de leur enlever même les jouets qui servaient à leur amusement. Quelques enfants réclamèrent leur propriété avec la chaleur qu'on met à cet âge à la conservation de ses joujoux et le commissaire eut la bassesse de leur imposer silence en les menaçant de la prison et du sabre.

Expulsion des proscrits

Dans son arrêté, la Commission avait décidé que chaque religieux pouvait emporter les effets à son usage. Ceux-ci étaient persuadés qu'il en serait ainsi, conformément à ce qui s'était pratiqué à la suppression des innombrables couvents que la France a détruits depuis dix ans. Dans cet espoir, ils n'avaient rien caché de leurs effets, lors même qu'ils eussent la certitude que leur maison allait être envahie. Ce fut une cruelle erreur de leur part. Les commissaires leur déclarèrent que tout ce qui était dans la maison appartenait à la république, tout sans exception, mais que par une indulgence spéciale ils permettaient à chacun de prendre ses habits et son linge avec 8 à 10 volumes de ses livres. C'est d'après cet ordre qu'ils durent préparer leurs paccotilles sans délai, et encore elles devaient être visitées le même soir par les commissaires

C'est dans ce déménagement et les scènes tristes et lugubres qui l'accompagnent, que tous peuvent voir la barbarie et la cruelle insensibilité des commissaires. La plupart des religieux ne se couchèrent pas ; douze d'entre eux n'avaient d'ailleurs que de la paille pour couchage. Le président Riché les avait obligés de céder leurs lits à des citoyens qui étaient arrivés en grand nombre à Bellelay fraterniser avec les commissaires. Enfin le terme fatal arrivé, treize chariots

de réquisition furent amenés des villages voisins pour transporter le peu d'effets qu'on leur laissait, ainsi qu'aux pensionnaires, et en même temps pour transporter les enfants et les vieillards qui n'avaient pas la force de faire la route à pied par un temps d'hiver, où les chemins étaient détestables.

Il faut avoir vu cette scène du départ pour se faire une idée de son horreur : la cour remplie de chars sur lesquels on entassait des caisses avec la précipitation que l'on met à vider une maison livrée aux flammes ; l'intérieur du cloître rempli de tumulte et de désordre, les religieux fondant en larmes, les domestiques errant de côté et d'autre et portant jusqu'au ciel leurs sanglots. La plupart des soldats, plus humains que leurs chefs, donnait des marques de douleur à la vue de cette injustice. Le couvent ressemblait ainsi à une ville que l'on livre au pillage et à la fureur des soldats.

Lorsque tout fut prêt, on fit partir les chars, qui eurent ordre de marcher de file. M. le Commandant de Soleure, avec son épouse et ses deux fils, ouvraient la marche : puis vingt-trois religieux et enfin vingt-cinq écoliers suivaient. Les commissaires se tenaient aux portes pour hâter le départ, gourmandant ceux qu'une espèce de mouvement involontaire semblait repousser de leurs foyers et les spectateurs qui osaient témoigner quelque sensibilité sur leur sort. Ce cortège ressemblait à celui d'une troupe de bandits que ramassait la ci-devant maréchaussée pour la conduire hors des frontières du pays.

Les proscrits arrivèrent ainsi jusqu'aux derniers postes des Français, essuyant souvent le long de la route les huées des calvinistes, chez lesquels ils passaient et la mauvaise humeur des gendarmes, qu'ils furent obligés de payer grassement pour les avoir chassés de leur patrie.

Lorsque les frontières du canton de Soleure furent atteintes, avec quelle allégresse ils saluèrent cette terre de

leurs alliés combourgeois, cette terre hospitalière, cette terre de la vraie liberté qui leur ouvrait un asile.

Aussitôt qu'on eut appris à Soleure qu'ils étaient arrivés dans le Canton, Son Excellence M. l'Avoyer leur envoya deux carrosses pour conduire ceux que l'âge ou la fatigue avaient le plus éprouvés. Un grand nombre d'habitants vinrent à leur rencontre et s'empressèrent de les secourir et de leur faire oublier leurs maux.

Quelques jours après, tout le reste du personnel retenu comme otages fut chassé. Le mobilier, en grande partie gaspillé ou volé, ne produisit qu'une vente dérisoire (26 avril 1798) ; et l'Abbaye fut vendue à M. Frédéric Japy, de Beaucourt, fabricant d'horlogerie, pour quatre millions cinquante mille francs en assignats, valant en numéraire 40,000 francs. Le Gouvernement français en avait dépensé plus du double pour les frais de cette conquête ! »

LA MORT DE J.-J. ROUSSEAU

RÉCIT FAIT PAR THÉRÈSE LEVASSEUR A L'ARCHITECTE PARIS A ERMENONVILLE

Par M. Georges GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance du 17 mars 1906.

Comme celle de beaucoup de personnages célèbres, la mort subite de Rousseau a vivement ému les contemporains. Beaucoup se sont refusés à croire qu'un homme, dont les moindres gestes passionnaient l'opinion, ait pu soudainement disparaître, succombant à une maladie naturelle. Les personnes qui avaient assisté à ses derniers moments, notamment sa femme Thérèse Levasseur et son hôte René de Girardin, ont eu beau affirmer qu'il ne s'était passé aucun drame à Ermenonville et montrer le rapport des cinq médecins qui avaient pratiqué l'autopsie du cadavre ; ils ont rencontré beaucoup d'incrédules. Les uns, à la suite de Corancez, ont soutenu que Rousseau, atteint du délire de la persécution, avait mis fin à ses jours en se logeant une balle dans la tête : le masque mortuaire moulé par Houdon, qui ne présentait aucune trace de blessure provenant d'une arme à feu, n'a pu les convaincre de leur erreur. Il a fallu l'exhumation des restes de Rousseau au Panthéon, pratiquée en 1897, en présence des plus illustres savants de notre époque, pour mettre fin à cette légende. Mais, pour d'autres, cette preuve est encore insuffisante pour faire tomber l'hypothèse du suicide du philosophe : à les entendre, le *mauvais café* est le cou-

pable, et si Rousseau ne s'est pas tué d'un coup de pistolet, du moins il s'est empoisonné.

Historiens, littérateurs, psychologues et médecins ont depuis plus d'un siècle discuté cette question sans lasser le public, toujours avide de mystère, et d'autant plus intéressé qu'il s'agissait de l'une de ses idoles. On ne saurait citer tous leurs écrits, mais depuis Corancez, Le Bègue de Presle et Musset-Pathay jusqu'à MM. Chereau, Chuquet, Roche blave et Brunel, le problème, examiné sous toutes ses faces, n'a pas encore été résolu d'une façon absolument certaine, et l'hypothèse du suicide a toujours ses partisans.

Le récit qu'on va lire, lequel conclut à la mort naturelle, peut apporter quelques éléments nouveaux à l'enquête faite à ce sujet, et à ce titre il nous a paru utile de le publier. Il n'ajoute que peu de chose à ce que l'on sait déjà, ne faisant guère que corroborer les affirmations de Thérèse Levasseur et de Girardin, mais la personnalité de son auteur lui donne une valeur particulière. Celui qui l'a écrit n'avait aucune préoccupation littéraire ou historique, il n'était en aucune façon intéressé dans la question ; il ne pouvait soupçonner que sa relation serait un jour livrée à la publicité : son témoignage n'est est que plus sérieux.

Pierre-Adrien Pâris, né à Besançon en 1745, mort dans cette ville en 1819, est assurément l'une des figures les plus intéressantes de la fin du XVII[e] siècle, comme on peut s'en convaincre en lisant la notice que lui consacrait en 1821 son ami Ch. Weiss ou le bel ouvrage publié en 1902 par M. Estignard. Dès 1769, son talent d'architecte l'avait fait envoyer à l'Académie de Rome, et il y resta cinq ans. De retour à Paris, il se fit apprécier, et le duc d'Aumont lui confia la contruction de son palais de la place Louis XV. En 1778, il devint architecte du roi et fut à ce titre, jusqu'à la Révolution, le grand organisateur des fêtes de Versailles, Marly et Trianon, comme aussi des fameuses représentations d'alors à l'Opéra. C'est à lui qu'on doit l'achèvement de la cathé-

drale d'Orléans, de même que la construction de la salle des Etats généraux à Versailles en 1789. Sous l'Empire, il fut appelé à la direction de l'Académie de Rome, mais ne voulut y rester que quelques mois : il se chargea par contre du classement et du transport à Paris, au musée du Louvre, des magnifiques collections de la Villa Borghèse.

En mourant, Pâris légua à sa ville natale tous ses livres et surtout les incomparables œuvres d'art qu'il avait rassemblées. Le Musée de Besançon lui doit ses plus beaux chefs-d'œuvre. La Bibliothèque de cette ville possède plus d'un millier de dessins du XVIII[e] siècle réunis par Pâris, dont un grand nombre d'Hubert Robert, plusieurs Boucher, Carle van Loo, Saint-Aubin, Natoire, Vincent, Suvée ; on y trouve également une trentaine de fort beaux dessins de son ami Fragonard qui ont figuré à l'Exposition rétrospective des arts comtois à Besançon en juillet-août 1906.

Outre ces livres précieux et ces portefeuilles de dessins, la Bibliothèque de Besançon conserve un certain nombre de manuscrits de Pâris, bien que ce dernier en ait fait détruire la plus grande partie à la veille de sa mort. Parmi ceux qui nous restent, il convient de signaler particulièrement les notes qu'il avait prises au cours de ses divers séjours en Italie : elles mériteraient d'être publiées, car elles jettent un jour curieux sur la vie des artistes français en Italie au XVIII[e] siècle et on y trouve beaucoup d'anecdotes piquantes.

C'est en feuilletant l'un de ces volumes de notes qu'il nous a été donné de trouver la relation que nous publions aujourd'hui. Elle se trouve au revers d'un cahier (Bibl. de Besançon, collection Pâris, 8) où Pâris a transcrit ses impressions en Italie lors d'un voyage effectué en 1774. Quelques pages sur Noyon précèdent le récit de la visite faite par notre artiste à Ermenonville. Pâris ne donne pas la date de son voyage au château de la famille de Girardin : ce qu'il dit de l'âge de douze ans que paraît alors avoir le deuxième fils du châtelain nous permet d'affirmer que ce fut peu de temps

après la mort de Rousseau. On y voit du reste les habitants du pays encore sous l'impression de cet évènement survenu comme on sait le 3 juillet 1778.

Tout ce qu'on connaît du caractère de Pâris et de sa loyauté interdit d'élever le moindre doute sur la sincérité de son récit. Sa relation est couverte de ratures qui ne sont que des corrections de style : de temps à autre il renvoie à des additions faites au cours de sa première rédaction, avant même que celle ci ne fût terminée. Du reste une simple lecture démontre qu'il n'a pu imaginer de toutes pièces les détails précis et parfois si puérils qu'il donne, et que seule Thérèse Levasseur avait pu lui transmettre.

On comparera utilement ce récit avec la lettre que Thérèse écrivit à Musset-Pathay en 1798 pour raconter les derniers moments de son mari. On verra qu'il confirme les déclarations faites par la veuve de Rousseau vingt ans après la mort et qu'il les complète d'une manière fort intéressante. C'est déjà un fait qui mérite d'être relevé que Thérèse ait raconté dans les mêmes termes la mort de son mari à des dates aussi éloignées. Dans le récit de Pâris, il n'est pas question de coup de pistolet mais seulement d'un empoisnement. Les dernières heures de Rousseau sont relatées avec une précision qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Pâris, admirateur enthousiaste de Rousseau comme tous les jeunes gens de son âge, semble même n'attacher aucune importance aux bruits de suicide qui couraient alors. Profondément ému du récit de sa mort que lui en fait sa veuve, après d'autres personnes de la maison, il est convaincu que Rousseau a succombé à des causes toutes naturelles. Nous laissons aux historiens et aux médecins le soin de tirer des faits que Pâris rapporte les conclusions qu'ils peuvent comporter.

En dehors des renseignements que la relation de Pâris peut fournir au sujet de la mort de Rousseau, elle donne encore des indications précieuses sur le caractère de l'auteur

des *Confessions*, qui reste toujours si énigmatique pour nous. Les confidences naïves de sa veuve nous le montrent sous les divers aspects — souvent si contradictoires — sous lesquels nous le connaissons. L'homme ombrageux et méfiant apparaît quand il reproche à sa femme de l'engager à accepter l'offre de M. de Girardin d'aller à Ermenonville, ou quand il met à la porte de sa chambre de moribond Mme de Girardin venue pour l'assister : on le voit heureux de la mort qui arrive et doit le soustraire aux persécutions de ses ennemis. Le mystique qui est en lui se révèle quand il remercie Dieu qui l'appelle sans le faire souffrir, et qu'il entrevoit le repos au sein de la Béatitude. Il ne peut manquer non plus de s'y montrer l'écrivain sentimental et quelque peu emphatique qu'il a toujours été ; comme Gœthe qui, mourant, réclamait de la lumière, il parle de l'air pur qu'il respire Mais d'autre part la femme de Rousseau fait connaître les côtés généreux de l'âme de son mari, ceux qui, malgré son caractère désagréable, lui ont valu tant de sympathies. Thérèse vante sa bonté, dont sa conduite envers elle est la meilleure des preuves, et son inépuisable charité qui le faisait se dépouiller pour les pauvres. Son exclamation naïve qui d'abord nous semble étrange que si Rousseau n'est pas un saint, personne ne saurait l'être, n'est peut-être pas si paradoxale qu'elle le paraît.

Les historiens de Rousseau pourront encore relever dans ce récit quelques traits sur la vie intime de Rousseau, sur ses habitudes, sur son séjour à Ermenonville et sur l'édition de ses œuvres à Genève.

Nous avons cru bon également de publier en entier la description de la propriété de la famille de Girardin à Ermenonville et les renseignements que donne Pâris en terminant sur la vie qu'on y menait. Peut-être sera t-on surpris de voir le châtelain et la châtelaine habillés de toile bleue comme leurs domestiques, et habituant leurs enfants à une vie austère et frugale. Ce mât planté au milieu de la cour

du château et au haut duquel les fils de M. de Girardin doivent chaque matin aller chercher leur repas, les exercices physiques qu'on leur fait faire, les longues marches de Paris à Ermenonville auxquelles on les entraîne, le goût de la musique qu'on éveille en eux, tout cela ne fait-il pas sentir l'incroyable influence exercée par Rousseau sur ses contemporains ? Doit-on s'étonner ensuite de celle que cet homme extraordinaire a eue sur la Révolution et que tous nous subissons encore aujourd'hui, inconsciemment ou non ?

ERMENONVILLE

« Le château et les jardins sont situés dans une vallée agréable bordée de coteaux, et arrosée de très belles eaux qui forment en sortant de là les étangs de l'abbaye de Chaalis, et vont ensuite se rendre à Chantilly. Le parc est très étendu, et le lieu est des plus favorables pour le parti qu'on a pris de traiter les jardins dans le genre de la nature aimable. Excepté les constructions, dont certaines ne sont cependant pas mal, tout y est suffisamment grand pour paraître devoir être naturellement tel qu'il est.

Le château est placé au milieu de l'eau et a des deux côtés des vues charmantes. Le côté de la cour présente dans le loin des coteaux qui se contrastent agréablement, de même que les arbres qui les couvrent. On voit sur la droite un petit temple imitant celui de la Sibylle de Tivoli assez mauvais ; il est placé sur le revers d'un coteau au pied duquel est un lac sur lequel sont plusieurs îles dont une possède le tombeau de Rousseau sous de fort beaux peupliers. L'eau du lac vient tomber en cascade à l'extrémité d'une prairie qui est devant le château, et la cascade est assez grande pour avoir l'air d'être naturelle. Une rivière qui en naît serpente dans la prairie en formant de petites îles dont les bords, ainsi que ceux de la rivière, sont garnis de saules

français et de pleureurs qui, étant dans un terrain très favorable, sont bien venus et produisent un effet charmant. Après avoir passé sous un joli pont de bois qui sert à la voie publique, la rivière vient former une autre cascade dans des rochers devant la cour du château, qui est elle-même garnie de buissons et d'arbres.

Sur la gauche du château et en avant sont des peupliers d'Italie qui composent, avec le pont et la rue du village, un point de vue fort agréable. Les bois qui environnent et forment le fond de ce tableau sont remplis de jolies routes qui conduisent à des cabanes, ermitages et autres, avec force inscriptions dans toutes les langues, dont quelques-unes sont fort bien.

De l'Ermitage qui est au fond, on passe au désert qui est rempli de grands genévriers qui massent assez singulièrement avec d'autres arbres. D'ailleurs la vue s'y porte au loin sur de fort jolis étangs avec l'abbaye de Chaalis dans le fond. Ce lieu plaisait beaucoup à Rousseau qui y avait une cabane qui porte son nom : tous les rochers y sont parsemés de passages de l'Héloïse en italien.

De ce lieu on revient par des routes agréables à la partie du jardin qui est derrière le château. C'est une prairie délicieuse dans laquelle serpente la rivière qui est fort large. Des masses de peupliers et d'autres arbres conduisent insensiblement jusqu'au fond du tableau. L'eau qui est retenue devant le château forme beaucoup de petites chutes.

Sur la droite du château sont beaucoup de fort grands peupliers qui contrastent avec l'autre côté garni de différentes espèces d'arbres. Parmi les accidents dont on a enrichi ce tableau est une tour dite de Gabrielle, qui contient une habitation complète, et quoiqu'elle soit plus grande que tout ce que j'ai vu en ce genre, elle m'a paru mesquine et déplacée. Nous nous sommes promenés sans nous arrêter quatre heures et demie. Le lieu est fort grand et offre de toutes parts des vues bien champêtres et très intéressantes. Toutes

les plantes y viennent avec la plus grande facilité et ne peuvent manquer de rendre le tout encore plus agréable dans la suite.

Tout parle de Rousseau dans ce lieu où il paraît que la superstition n'avait pas encore réussi à le noircir aux yeux du peuple. Le faible revenu dont il jouissait (1,500 fr.) ne l'empêchait pas de faire beaucoup de bien, et des hommes qui ne peuvent apprécier ses qualités brillantes le regrettent pour son humanité et sa douceur. Nous avons rendu visite à sa femme qui nous a reçu avec bonhomie, mais cependant avec honnêteté. Malgré le projet qu'on avait fait de ne lui pas parler de son mari, pour ne pas renouveler sa douleur, il était difficile que la conversation ne tournât pas sur ce sujet. Elle a paru remplie de la plus profonde vénération pour la mémoire de son époux qui lui a communiqué ses principes et son stoïcisme autant que cela était possible. Elle nous a raconté sa mort qui m'a fait beaucoup pleurer, quoique ma sensibilité se fût déjà beaucoup exercée au récit que nous en avait fait le valet de chambre anglais que M. de Girardin nous avait donné pour nous faire voir son jardin.

Voici ce récit, tel que cette bonne femme nous l'a raconté.

La veille de sa mort, il mangeait des fraises, dans lesquelles il mit deux cuillerées de lait et beaucoup de sucre, avec sa femme et le second fils de M. de Girardin qu'il aimait beaucoup et qui était toujours avec lui. Il fut ensuite se promener dans le parc avec cet enfant, et en revenant, il dit à sa femme qu'il se sentait incommodé, qu'il ne croyait cependant pas que ce fût les fraises dont il avait mangé fort peu, qu'il s'était trouvé mal plusieurs fois dans sa promenade et que le fils de M. de Girardin avait eu la complaisance de s'arrêter plusieurs fois pour le laisser reprendre ses esprits. Cela inquiéta beaucoup sa femme ; il l'engagea à se tranquilliser, et pour lui tenir compagnie à souper, il prit une bouchée de pain et un peu de vin. Pendant la nuit, sa

femme, qui était inquiète, ne dormit pas et, lui ayant demandé le matin comment il se trouvait, il l'assura qu'il croyait que ce n'était rien et l'engagea à se tranquilliser. Il parut assez gai ; le barbier du village vint le raser et il lui fit des contes avec beaucoup de liberté d'esprit. Cet homme ayant vu Mme Rousseau qui faisait le lit de son mari et le sien lui en témoigna son étonnement. « Ma femme, dit Rousseau, est accoutumée à faire elle-même son petit tracas, et quoiqu'elle ait une servante et que je l'engage à se tranquilliser, cela l'occupe et l'amuse, et elle continue à faire ces choses elle-même. »

Ensuite il alla se promener dans le parc et revint en disant à sa femme : « Ma chère amie, voici le déjeuner de ton serin ; le nôtre est-il prêt ? » Il vit un papier et demanda ce que c'était : « C'est le mémoire du serrurier — Pourquoi ne l'avez-vous pas payé ? — J'ai voulu, mon bon ami, que vous le voyez vous-même afin d'être sûr qu'on ne nous trompe pas. — Vous savez que je trouve bien tout ce que vous faites. Je vous prie, allez le payer promptement et revenez vite, parce qu'il faut que j'aille donner à Mlle Girardin sa première leçon (première leçon de musique qu'elle avait consenti à apprendre pourvu que ce fût lui qui lui montrât).

Il déjeuna avec sa femme et sa servante fort gaiement. Il demanda à cette fille si elle aimait le café et si elle s'y accoutumerait bien. L'instant d'après il se plaignit qu'il sentait du froid et qu'il se trouvait mal. En peu de moments son mal augmenta et il pria sa femme de renvoyer sa servante et d'ôter la clef de la porte. Alors il lui dit : « Ma chère femme, je sens qu'il faut nous séparer ; je suis bien fâché de vous quitter, mais vous m'aimez et vous ne devez pas être fâchée de me voir finir une vie qui a été empoisonnée par bien des chagrins ». Sa femme se mit à pleurer : « Pourquoi pleurer, lui dit-il, êtes-vous fâchée de mon bonheur ? » Elle avait envoyé secrètement chercher Mme de Girardin et il avait soupçonné quelque chose de cela, mais sa femme, pour ne

pas l'inquiéter lui dit qu'elle n'avait fait avertir personne.

Mme de Girardin arriva et lui dit : « Monsieur Rousseau, je crains qu'on ne vous ait trop fait promener hier et que cela vous ait fatigué. Je viens voir si vous n'en êtes pas incommodé. — Non, madame, vous ne venez pas pour cela, vous êtes instruite de mon état plus que vous ne voulez le paraître. Je suis sensible à l'intérêt que vous y prenez, mais faites-moi le plaisir de vous retirer. » Cette dame se retira en effet.

Pour lors, ayant fait fermer sa porte, il dit à sa femme qu'il lui avait toujours dit que, si elle mourait avant lui, qu'il lui fermerait les yeux, et qu'il espérait qu'elle ne lui refuserait pas ce service. Il lui recommanda d'être toujours bien charitable et lui dit qu'elle devait s'attendre que les calomnies de ses ennemis la poursuivraient après sa mort, ne pouvant plus s'exercer sur lui, qu'elle devait s'armer de patience ; qu'il la laissait sous la protection de M. de Girardin qui était un parfaitement honnête homme et que c'était une grande consolation pour lui.

Il la pria d'ouvrir la fenêtre : « Que cet air est pur, que j'ai de plaisir à le respirer encore une fois ! Consolez-vous, ma chère amie, ne voyez-vous pas que Dieu me tend les bras. Je lui ai toujours demandé de pouvoir finir ma vie sans douleurs, sans voir le médecin et le chirurgien, il m'a exaucé, et je vais me rejoindre à lui dans le sein de la béatitude. » Il demanda de l'eau des Carmes, et en ayant pris une cuillerée à café, il dit que cela lui faisait plus de mal que de bien. Sa femme lui proposa de prendre un remède : il dit que cela lui était impossible dans la faiblesse où il était. Cependant, l'ayant aidé à se mettre sur son lit, elle le lui donna, mais ne pouvant le retenir, elle voulut glisser sous lui un pot de chambre plat. « Quoi, dit-il, me croyez-vous si faible que je ne puisse me lever ? » Il fit alors un effort et se jetant à bas de son lit, il se mit sur sa chaise et, sa femme lui ayant proposé une tasse de bouillon blanc, il en

but un peu et la lui rendit en disant : « Mon cœur ne peut plus rien supporter. » Et pendant qu'elle se détournait pour la poser quelque part, il tomba sur le plancher, mort. Croyant qu'il était tombé de faiblesse, elle se jeta sur lui en l'embrassant pour le relever. Elle essaya de le placer sur un fauteuil, mais le voyant sans mouvement, elle poussa un cri et tomba elle-même sans connaissance.

M. de Girardin accourut au bruit, ouvrit la porte avec un passe-partout. On le saignit, on lui mit le vésicatoire, on voulut lui faire prendre quelque chose, mais le tout inutilement, il était mort.

Sa femme, étant revenue à elle après avoir gémi comme on l'imagine, dit à M. de Girardin qu'une des choses que son mari lui avait recommandé, c'était de le faire ouvrir après la mort. En conséquence, on l'a ouvert et on lui a trouvé toutes les parties internes très saines. Seulement on aperçut dans sa tête une vésicule d'eau qui en crevant l'avait tué. Depuis quelque temps, il s'apercevait de cette incommodité sans la connaître, et sur ce que sa femme se plaignait qu'elle avait souvent des étourdissements qu'elle croyait présager sa fin, il lui répondit : « Que diriez-vous donc s'il vous arrivait ainsi qu'à moi de chanceler quelquefois en marchant, d'aller de côté et d'autre comme si j'étais ivre et de sentir ma tête se perdre. »

Enfin sa femme l'a gardé trois jours. On n'a pas voulu lui permettre de l'accompagner à la sépulture, ce qu'elle regrette beaucoup, mais tous les jours elle y va, elle y porte son ouvrage et y passe ainsi une partie de la journée à le pleurer et à prier pour lui, ce qu'elle compte faire jusqu'à ce qu'elle aille le rejoindre et se réunir à lui dans le tombeau.

Elle pleura et s'arrêta plusieurs fois dans son récit : « Si mon mari n'est pas saint, nous dit-elle, qui est-ce qui le sera ? » Elle ajouta qu'elle n'en avait pas peur, qu'elle l'avait gardé trois jours et trois nuits sans le quitter, qu'elle avait

beaucoup de désir de le rejoindre bientôt. Elle est d'Orléans ; il y avait vingt-cinq ans qu'ils étaient mariés et elle paraît en avoir environ cinquante-cinq.

Entre autres choses qu'elle nous dit de son mari, elle dit que la douceur de ses mœurs et son honnêteté le lui avaient rendu respectable, qu'elle l'avait servi et suivi partout où la méchanceté de ses ennemis l'avait contraint à se retirer et que, touché de son attachement, il lui avait dit que n'ayant pas de fortune ni de biens avec lesquels il pût la récompenser, il ne pouvait lui prouver sa reconnaissance qu'en l'épousant ; qu'elle croyait qu'ils étaient faits l'un pour l'autre ; qu'il ne lui avait jamais rien caché que les charités qu'il faisait et qu'elle était bien éloignée de désapprouver, mais, ajouta-t-elle, sa main gauche ne savait pas ce que donnait sa main droite. Une seule fois, il lui dit : « Ma femme, ouvrez cette commode ; voilà un malheureux qui n'a ni chemise, ni col, ni bas, il faut lui en donner. — Bien volontiers mon ami », dit elle en exécutant ses volontés. Je lui demandai si l'édition de Genève était vraie : elle me l'a assuré en me disant que les éditeurs étaient les amis de son mari, qu'ils étaient depuis quelque temps dépositaires de ses papiers, qu'il en aurait beaucoup perdu, comme il le disait lui-même, si elle n'avait eu soin de les recueillir et qu'il les avait déposés en main tierce, pour qu'on ne fût pas dans le cas de l'inquiéter après sa mort.

Elle nous a dit que c'était bien à tort qu'on accusait son mari de beaucoup de singularité, qu'il était doux comme un enfant, et qu'il recevait tous ceux qui venaient le voir. Elle nous offrit de nous faire voir son portrait très ressemblant fait par M. Houdon, et elle parut très sensible à l'intérêt que nous y prenions. Elle ne nous a pas reçu chez elle mais chez un bon paysan, nommé M. Bimont : « C'était, dit-elle, l'ami de son mari ». On reconnaît dans cette femme la simplicité de Rousseau et on pénètre dans ses discours un enthousiasme froid qui se croit fondé en raison.

Elle sait tous les bruits qui ont couru sur elle au sujet des Mémoires de son mari, ainsi que sur lui-même, et particulièrement qu'on l'avait accusé de s'être empoisonné. Elle nous a prouvé la fausseté des premières imputations et a ajouté que ceux qui l'avaient ouvert avaient bien vu combien la dernière était fausse. Tous ces bruits étaient des inventions de ses ennemis qui, dit-elle, l'ont persécuté tant qu'il a vécu. Mais on verra dans l'édition qui va paraître toutes les persécutions qu'il a essuyées! On y verra ses ennemis démasqués et ils le méritent bien!

Peu de temps avant de venir à Ermenonville, ils avaient résolu de se retirer à cent lieues de Paris. Une maladie fort longue qu'elle eut les empêcha d'effectuer ce projet. Etant un jour seule, elle vit entrer chez elle M. de Girardin qui venait lui offrir une demeure chez lui. Comme il accompagna cette offre de beaucoup d'instances elle lui promit d'en parler à Rousseau à qui elle dit en effet la proposition qu'on l'avait chargée de lui faire « Ma chère amie, lui dit-il j'ai éprouvé tant de désagréments chez les grands, chez qui j'ai demeuré, que je ne me sens pas disposé à risquer d'en éprouver de nouveaux. » Elle lui représenta que M. de Girardin était un honnête homme, qu'elle croyait incapable de le tromper. « Je consens à y aller, dit-il, puisque cela vous fait plaisir, et si ce que je crains arrive, je ne m'en plaindrai pas. Je ne veux pas vous chagriner et je renfermerai ma peine en moi-même. » Elle le pria de ne pas faire cela par complaisance pour elle et l'engagea à ne suivre en cela que son sentiment. « C'en est fait, dit-il, n'en parlons plus. » Il y alla le lendemain, fit ses arrangements avec M. de Girardin. Il ne voulut pas demeurer au château et il prit un pavillon à côté, où il ne voulut pas permettre que M. de Girardin fît la moindre dépense. M de Girardin envoya son suisse et deux domestiques pour aider Mme Rousseau à faire son déménagement, et, n'ayant pu arriver que le lendemain du jour qu'on l'attendait, son mari fut fort inquiet et était prêt à partir pour

Paris lorsqu'elle arriva. Dès qu'il la vit, il courut à elle et se jeta à son col avec toute la tendresse possible et la présenta ensuite à M. et Mme Girardin présents à cette entrevue, à laquelle il n'a survécu que six mois. Il se promenait tous les jours dans le parc en herborisant. Il montrait la botanique au second fils de M. de Girardin nommé Aimable ; il aimait cet enfant qui paraît âgé d'une douzaine d'années et ce jeune homme lui témoignait la plus tendre vénération Il est un peu mélancolique par tempérament et ne se plaît pas, dit Mme Rousseau, dans la compagnie des femmes. Son aîné est plus grand et d'une figure plus intéressante. Lui, son frère, son père et tous les domestiques sont vêtus de même. Leur habillement est d'une toile bleue anglaise, il consiste en une veste, une culotte et des guêtres de la même étoffe. Mme de Girardin et ses femmes sont vêtues de la même toile avec un grand tablier et un chapeau noir. Dans la cour est un mât d'une trentaine de pieds de haut sur lequel les enfants grimpent tous les matins pour prendre leur déjeuner. Ils viennent de Paris à Ermenonville à pied et demandent comme une grâce à faire le voyage ainsi. M. de Girardin fait de la musique, dessine, écrit et se promène. Il a trois musiciens avec lui, et tous les soirs on va faire de la musique dans quelque endroit du parc. Le salon contient un billard, une chambre noire, un clavecin, des pupitres chargés de musique et des tables de travail. Cette vie a l'air singulière mais cependant peut être très heureuse. Toutes les inscriptions en prose et en vers qui sont dans le parc sont de M. de Girardin et quelques-unes sont très jolies. »

PALÉONTOSTATIQUE JURASSIQUE

DE LA

FRANCHE-COMTÉ SEPTENTRIONALE

Par M. le Dr Albert GIRARDOT

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 17 février 1906.

Le livre dont je fais hommage à la Société d'Emulation du Doubs et que j'offre à sa bibliothèque, porte un titre quelque peu singulier : le terme de *Paléontostatique* n'est pas usité souvent, même dans les ouvrages techniques ; il a été cependant employé déjà dans nos *Mémoires* à différentes reprises, et même en 1898 la Société d'Emulation m'a publié une notice portant ce titre (1). Ce travail ne comprenait qu'une partie du règne animal et je me proposais de le compléter par la suite, mais depuis d'importantes publications dues à la plume de MM. de Loriol, Cossmann et Petitclerc, pour ne citer que ces auteurs, sont venues augmenter considérablement nos connaissances sur notre faune, et il m'a semblé nécessaire de signaler les nombreuses adjonctions et les corrections que nos listes de fossiles doivent subir de ce fait ; aussi me suis-je décidé non seulement à continuer l'œuvre commencée en 1898, mais à la reprendre entière-

---

(1) Matériaux pour la paléontostatique de la Franche-Comté septentrionale. — Les mollusques du système Oolithique. — *Mém.* Soc. Emulation du Doubs, 1898.

ment et à la refondre. C'est le résultat de ce travail que je viens présenter à notre Compagnie.

L'ouvrage a été divisé en trois parties : la première comprend la liste des fossiles jurassiques recueillis sur notre territoire, la seconde leur distribution dans les étages et les sous-étages du Lias et de l'Oolithe, la troisième enfin, l'exposé de considérations diverses sur la faune et la flore de ces formations.

Dans la première partie, j'ai indiqué toutes les espèces du système liasique, puis toutes celles du système oolithique, en ordre descendant, c'est-à-dire en commençant par les vertébrés pour finir par les coralliaires et les spongiaires ; car j'ai laissé volontairement de côté les foraminifères, qui sont encore trop peu connus. A propos de chaque fossile, je note soigneusement le lieu et le niveau géologique où il a été observé, l'auteur de l'observation et l'écrit dans lequel il l'a consignée. On m'a fait remarquer que je n'avais pas serré d'assez près mes indications ; cette critique est juste, j'ai rapporté souvent à une localité de notre territoire, bien étudiée au point de vue géologique, les espèces fossiles recueillies dans ses environs : c'est ainsi que j'indique, sous la rubrique Besançon, des débris d'animaux rencontrés à Miserey, à Beure ou à Palente. J'ai pensé que ce groupement n'avait aucun inconvénient dans un travail de cette nature ; d'ailleurs, il sera toujours facile de retrouver le lieu exact de provenance du fossile d'après mes citations bibliographiques (1).

On m'a fait aussi une autre observation, au devant de laquelle j'étais allé cependant, on m'a reproché d'avoir employé pour désigner les niveaux géologiques, les termes de *bajocien*, de *bathonien*, *etc.*, au lieu de les indiquer comme zones paléontologiques, ainsi que l'ont fait MM. Munier-Chalmas et de Lapparent. Cependant, dans le premier

---

(1) *Système Oolithique*, page 387.

volume de mes études géologiques sur la Franche-Comté septentrionale, j'avais fait connaître la correspondance de nos étages et sous-étages avec ses zones paléontologiques, et à la page 4 du volume que je présente, je renvoie à cette publication (1). D'ailleurs, les expressions de *bajocien*, *bathonien*, *etc.*, sont employées couramment par tous les géologues du Jura ; bien plus, elles sont seules usitées dans la carte géologique détaillée de la France.

La deuxième partie est entièrement composée de tableaux indiquant la répartition des fossiles dans les étages et sous-étages de la région.

La troisième partie est consacrée à des considérations diverses sur la faune et la flore jurassiques de notre territoire ; elle débute par une étude sur la distribution des espèces dans la région. Les chiffres que nous donnons dans cette partie de notre travail n'ont de valeur absolue que pour le moment présent, ils seront très certainement modifiés par la découverte de nouvelles espèces ou la suppression (pour cause de synonymie ou pour tout autre motif), de quelques-unes de celles que nous avons citées. Comme ces chiffres sont surtout destinés à montrer les liaisons qui existent entre les faunes des différents étages et à mettre en évidence la proportion assez notable des espèces communes à deux ou à plusieurs d'entre eux, les modifications qu'ils subiront ne changeront pas beaucoup le résultat final, d'autant plus que leur importance augmentera plutôt qu'elle ne diminuera dans l'avenir. Au point de vue de la répartition des espèces liasiques dans notre pays, c'est le district de Besançon qui est le mieux doté ; les districts de Montbéliard, de Belfort, de Vesoul et de Gray renferment beaucoup plus d'espèces oolithiques que le district bisontin. Le nom-

---

(1) Il est à peine utile de faire remarquer que les assises de ces points secondaires présentent exactement le même faciès que celle du point principal auquel on les rattache.

bre total de ces espèces pour tout le pays s'élève à 2723, en ne comptant pas celles qui sont douteuses, pour quelque motif que ce soit ; sur ces 2,723 espèces, 460 appartiennent au Lias et 2,263 à l'Oolithe. Ces espèces ne sont pas exclusivement renfermées chacune dans un étage déterminé ; beaucoup d'entre elles s'élèvent au-dessus du niveau où elles ont apparu et passent dans des assises qui lui sont supérieures.

La proportion des espèces que chaque étage reçoit d'un niveau inférieur, au nombre total de ses fossiles, varie beaucoup; elle est comprise entre 6 % et 47 % pour les étages bien définis, car le Virgulien, qui peut à la rigueur être considéré comme un simple sous-étage du Kimméridien, en renferme 59,43 %. Les espèces qui passent ainsi d'un étage dans un autre appartiennent aux diverses catégories de fossiles, principalement aux échinodermes, aux annélides, aux brachiopodes et surtout aux mollusques et à leurs trois groupes, même aux ammonites. Ces céphalopodes ne restent pas immuablement fixés dans une position stratigraphique déterminée, comme on a pu le croire, mais passent assez fréquemment, non seulement dans un même étage, d'une assise dans une autre, mais quelquefois aussi d'un étage dans un autre.

Nos espèces jurassiques appartiennent à 336 genres : le Lias renferme 105 genres, l'Oolithe 199 et 72 leur sont communs. Les plus répandus dans nos assises jurassiques sont au nombre de 63, soit exactement 18,15 % de leur nombre total. Ce sont aussi ceux qui donnent le plus d'espèces à notre faune et par suite ils peuvent, jusqu'à un certain point, nous renseigner sur le régime de la mer qui recouvrait notre région à l'époque jurassique.

Les animaux marins et les mollusques, en particulier, ne sont pas répandus au hasard sur le fond des Océans actuels, chaque genre a son habitat particulier dans lequel il est confiné en raison de sa constitution.

Certains genres vivent dans la zone littorale, à une très faible profondeur, d'autres plus loin du rivage, d'autres un peu plus loin encore, d'autres enfin dans les profondeurs abyssales. Or, parmi les genres dont la distribution bathymétrique est bien connue, il en est un grand nombre qui existaient déjà à l'époque jurassique et qui nous permettent de juger du régime de ses mers. Parmi ceux-ci les mollusques vivants sous une faible épaisseur d'eau, tels que les *Pecten*, *Ostrea*, *Anomia*, *Modiola*, *Mytilus*, *Arca*, *Cardium*, sont ceux qui ont laissé le plus grand nombre de débris dans nos assises. D'un autre côté, les Polypiers y abondent, à peu près à tous les niveaux, nous renseignant ainsi sur les conditions de profondeur et de température au sein desquels ils ont été édifiés. On sait, en effet, que les Coralliaires construisent leurs Polypiers dans les eaux dont la profondeur ne dépasse pas 20 ou 30 mètres. Ainsi donc une mer peu profonde recouvrait notre région à l'époque jurassique, résultat que confirme la stratigraphie, comme nous l'avons déjà établi en 1896 (1). Les rares débris de végétaux qui ont été recueillis dans les diverses couches de notre territoire viennent encore apporter une preuve nouvelle à l'appui de cette hypothèse. On rencontre parmi eux, en effet, des frondes de grandes fougères, des fragments de tiges arborescentes, des fruits divers, surtout de pandanées ; preuves manifestes que cette mer peu profonde baignait un rivage rapproché.

---

(1) *Système Oolithique*, p. 403 et suivantes.

LA PIROGUE GAULOISE OU PRÉHISTORIQUE

de BUTHIERS (Haute-Saône)

(Musée Archéologique de Besançon)

Par M. Alfred VAISSIER

Conservateur du Musée archéologique

Séance du 18 Novembre 1906.

Le 21 octobre dernier, sur l'invitation de M. de Scey, je me rendais à Buthiers pour examiner une pirogue préhistorique tirée du cours voisin de la rivière l'Ognon.

En offrant au musée d'archéologie cette antique épave assurément intéressante le donateur voulut bien rédiger, sur les circonstances de la trouvaille, une note précise qu'il est utile de reproduire ici.

« Il y a quelque quarante ou cinquante ans l'Ognon dégradant beaucoup le Pré neuf, à 700 mètres en amont du pont de Buthiers sur la rive gauche, mon père y fit faire un éperon en pierres et déblais. Le résultat fut immédiat ; le pré fut garanti, mais le courant creusa petit à petit le lit de la rivière dont le fond est de gravier, et quelques années après mit à découvert, à environ six mètres de profondeur, l'extrémité d'un gros bois qui semblait avoir une cavité de côté où se réfugiaient les poissons. Cela devint donc un des meilleurs coups de filet des pêcheurs qui cherchaient avec leurs perches à en faire sortir les barbeaux, sans se douter qu'il y avait là une pirogue des premiers âges qu'ils démolissaient.



La Pirogue préhistorique de Buthiers (Haute-Saône).

(Musée archéologique de Besançon).


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

» Cependant le courant continuant son œuvre dégageait chaque année davantage le soi-disant bois ; enfin une crue de l'hiver dernier le sortit complètement du sable et le transporta à cinquante mètres plus bas.

» Le 17 octobre, au soir, mon pêcheur vint me dire qu'il était bien dommage que mon tireur de sable profitât des eaux claires pour extraire de la rivière pour son chauffage les bois qui formaient les meilleures tenues de poissons, et qu'il venait notamment de sortir de l'eau une sorte de grande auge creusée à même dans un chêne.

» Je me rendis de suite à la sablière et trouvant cette pièce très intéressante je la fis transporter aussitôt en lieu sûr. — Marquis de Scey de Brun ».

Trois jours après cette lourde pièce était amenée à Besançon et déposée dans le vestibule du Musée, pour y être suspendue à côté de ses congénères provenant de la même région, à savoir la pirogue de Rigny à coque arrondie et la barque de Courchapon, ou plutôt sa moitié dans le sens de la longueur, à fond plat. La nouvelle acquisition de Buthiers est un spécimen relativement mieux conservé, en particulier pour l'arrière, l'avant ayant perdu une notable partie.

On peut évaluer à un mètre le diamètre de la bille de chêne que la mise en œuvre a réduit en une sorte d'*étroit canal* de 0,65 d'équarissage à l'arrière et de 0,50 vers le milieu. Intérieurement l'excavation pratiquée à angles droits sur un fond plat ainsi que le dessous dont les arêtes extérieures sont émoussées vers l'avant (Voir la planche ci-jointe)(1).

---

(1) La photographie a été prise dans le vestibule du Musée dans des conditions difficultueuses. Il s'agissait de mettre bien en vue la parfaite conservation de l'arrière. Il faut donc tenir compte de l'exagération forcée des premiers plans et de l'amincissement de la partie extrême pour se représenter l'aspect d'étroit canal de la bille excavée. Par suite du dessèchement, deux fentes anguleuses se sont ouvertes depuis, transversalement, dans le massif des deux contreforts centraux jusqu'alors intacts.

Les bandes mesurent de 0,35 à 0,40 de hauteur vers le milieu, à partir duquel le fond tend sensiblement à se relever. A l'intérieur se dressent une paire de deux renforcements transversaux et parallèles fort bien coupés dans le massif et affleurant le bord du bandage. Ces sortes de cloisons de 0,12 à 0,16 d'épaisseur et même de 0,20 à 0,25 à leur base ménagent entre elles un intervalle de 0,68 (0,61 au fond). On peut s'asseoir sur leur large tranche incurvée, semble-t-il, à cette intention.

En outre de l'intérêt que comporte la complète conservation des deux renforcements centraux, les archéologues examineront encore avec plus de satisfaction le massif plein réservé à l'arrière sur la longueur horizontale d'une plateforme de 0,56, massif qui se continue en plan incliné, dans l'intérieur aussi bien qu'en dessous, pour former le bec ; celui-ci d'abord mince de 0,04 dans sa tranche extrême se trouve ainsi renforcé pour équilibrer la pièce.

On remarque au bord de l'arête du bec deux trous ronds où une petite corde nouée court devait servir à retenir la *godille*, simple aviron, pour diriger ou faire avancer l'embarcation. Un peu en arrière, deux autres trous plus petits sont encore garnis de restes de chevilles. Les vrais trous d'amarrage sont percés obliquement dans l'angle latéral du massif de la plateforme.

Dans son état actuel, l'épave mesure une longueur de 5m90. Pour être bien équilibrée, en raison du poids supérieur de l'arrière, la pirogue complète pouvait atteindre 7 mètres.

Tout en ménageant au fond de la pirogue une épaisseur suffisante de 0,07 à 0,08, aussi bien pour la solidité que pour résister aux risques du versement, auquel sont sujettes les barques à fond plat et à bandages verticaux, le constructeur a cherché à alléger ceux-ci qui vers les bords n'ont parfois plus qu'un centimètre d'épaisseur. Malgré les rudes assauts que ces parois minces ont dû subir le bois a conservé tout son nerf. Les parties émergeantes abandon-

nées pendant de longues années aux alternatives d'humidité et de sécheresse ont dû être attaquées plus que le fond, et recevoir des chocs. Une autre action destructive s'observe encore aujourd'hui sur les parois où les pellicules de moisissures se desséchant se soulèvent. comme les vieilles écorces des arbres, et entraînent avec elles une petite portion du bois pulvérisé.

A 0,75 du plan incliné de la plateforme on remarque un trou obliquement percé, avec rigole d'entrée comme de sortie, très arrondi à l'intérieur et très propre à l'introduction d'une cheville à chasser au marteau, soit pour obturer une lacune du bois, soit pour la vider à volonté et la sortir de l'eau. De même nous remarquerons pour être complet, une ouverture étroite, allongée et verticalement entaillée (0,10 sur 0,02) très régulièrement dans l'épaisseur du renforcement vers l'avant. De plus un trou parfaitement rond est à signaler dans la bande de gauche à 0,10 de son bord.

Le groupement des deux renforcements centraux établit une étroite parenté avec la grande barque plate, large et massive de saint Albin (Haute-Saône) conservée au Musée de Saint-Germain. Dans la barque de Courchapon, on compte quatre de ces cloisons et trois dans celle de Rigny, régulièrement distancées mais toutes très réduites comme conservation.

Quel peut être l'âge de ces engins de petite navigation ? — Jusqu'à présent la question reste en suspens. On cite bien les auteurs anciens : Tite Live, César et d'autres encore qui parlent des *linters (lintres)* nacelles, embarcations creusées par les barbares ou les gaulois dans des troncs d'arbres, et qu'Annibal aussi bien que le Conquérant des Gaules mirent à contribution pour le transport de leurs troupes et de leurs *impedimenta,* de même pour l'établissement de ponts de bateaux en les accouplant. — Mais où s'arrêter quant au début de cette industrie primitive de nos ancêtres? — En l'absence de toute pièce fabriquée, d'un caractère archéologique

bien déterminé et se rattachant d'une manière certaine à l'objet en litige, on demeure réduit à tirer des circonstances géologiques des lieux ou des différences de constructions de ces objets eux-mêmes des inductions de mince valeur.

Il n'y a pas seulement à tenir compte de l'importance des alluvions qui ont recouvert ces épaves. Il est des faits qu'il ne faudrait pas perdre de vue. Ainsi la pirogue de Rigny a été retrouvée couchée au milieu de troncs d'arbres, et celle de Courchapon reposait au même niveau que l'étonnante accumulation de grands chênes branchus sous toute l'étendue de la vaste prairie où y circule l'Ognon. Comment expliquer ces faits sans faire intervenir la puissance d'énormes courants d'eaux dont le souvenir se perd dans la nuit des temps ?

A l'occasion de la découverte d'une jolie pirogue, malheureusement en partie décomposée, à Apremont (Haute-Saône), à quelques kilomètres de Rigny, M. le docteur Emile Bouchet, de Gray, dans un travail fort intelligemment présenté à la Société grayloise d'Emulation, année 1903, avec une exacte restitution, a eu la bonne pensée d'énumérer quelques-uns des caractères des sept pirogues découvertes en Franche-Comté. Nous féliciterons aussi M. le marquis de Scey de l'empressement qu'il a bien voulu mettre à assurer la conservation de la huitième qui comptera comme une des plus précieuses de la série.

DU ROLE DES NATURALISTES

DANS LA FONDATION ET LE DÉVELOPPEMENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

Par M. le Dr Ant. MAGNIN

PRÉSIDENT ANNUEL

Séance du 20 janvier 1906.

Le choix d'un naturaliste pour président de notre société m'a suggéré l'idée de rechercher, en compulsant ses archives, le rôle qu'y ont rempli ceux de mes prédécesseurs qui s'occupaient d'histoire naturelle, quelle part ils ont prise au développement de notre association, quelles traces leurs recherches ont laissées dans nos annales ; ces enquêtes sur le passé sont à la fois un tableau intéressant des progrès d'une science et d'une institution ; elles donnent en même temps d'utiles et précieuses indications pour l'avenir.

Les rapports étroits des fondateurs de la Société d'Emulation avec le personnel *scientifique*, professeurs et amateurs de notre ville, sont déjà bien indiqués dans le C. R. qui précède la *Table générale* de 1875 (1) : « Si, dit le rapporteur, l'*Académie* de Besançon avait pour collaborateurs principaux les professeurs de la *Faculté des Lettres*, la *Société d'Emulation* naquit à point pour devenir l'auxiliaire de la *Faculté des Sciences* ».

Mais le rôle des *naturalistes* dans la fondation de la Société

(1) *Soc. Emul. du Doubs,* 4e série, t. X, 1875, p. 596.

d'Emulation ressort encore plus nettement des renseignements donnés par M. le Dr Girardot sur les origines de cette Association (*S. E. du Doubs*, 1898, p. XIII-XIV) ; notre Société est, en effet, la suite des tentatives diverses de groupements faites par les naturalistes, surtout les géologues, de 1833 à 1840 ; ce fut d'abord, la *Société de Géologie et d'Histoire naturelle du Doubs* fondée en 1833 par Parandier, alors ingénieur des Ponts et Chaussées à Besançon, puis réunie momentanément, sous l'inspiration du naturaliste Girod-Chantrans, à la *Soc. d'Agriculture* sous le titre de *Soc. d'agric. sciences et arts*, enfin séparée de celle-ci en 1835, sous la dénomination de *Soc. géologique du Doubs* ; mais cette dernière, après quelques années de prospérité, dut se dissoudre, en 1840, au moment du départ de M. Parandier, « et ses autres membres, ainsi que le dit le Dr Girardot, se réunirent quelques mois plus tard, pour fonder, dans d'autres conditions, la *Soc. d'Emulation du Doubs*, dont la *Soc. géologique* a été comme une première ébauche ».

Parmi les 22 fondateurs de la Soc. d'Emulation, en juillet 1840, je ne relève cependant que les noms des deux naturalistes suivants :

Théophile BRUAND, auteur de remarquables recherches entomologiques.

Charles GRENIER, l'auteur de la *Flore jurassique*, le collaborateur à la *Flore de France*, la seule employée il y a quelques années encore.

On peut y ajouter plusieurs membres fondateurs qui sans être des naturalistes de profession s'occupaient cependant d'histoire naturelle, les deux DELACROIX, VIVIER, le professeur à l'Ecole d'artillerie REYNAUD-DUCREUX, puis, peu de temps après la fondation de la Société, les naturalistes D'UDRESSIER, PIDANCET, et enfin un peu plus tard, DELESSE, COQUAND et parmi les correspondants régionaux : Chopart, Germain, Garnier, de Fromentel, Etallon, etc.

Nous allons étudier successivement la part prise par ces

naturalistes, à l'*administration de la Société* et à la *production scientifique* manifestée dans ses *publications.*

I. **Administration de la Société :**

19 naturalistes y ont pris part, à titre de :

Présidents : d'Udressier (1840-1844) ;
N. Boyé (1846) ; géologue.
Delesse (1848) ; id.
Coquand (1851, 53, 57) : 3 fois ; id.
Vézian (1863, 1875) : 2 fois ; id.
Girardot (1882, 1898) : 2 fois ; id.
G. Boyer (1882) ; id. (1)
Grenier (1851, 55, 61, 65) : 4 fois ; botaniste.
Dey (1854) ; id.
Paillot (1880) ; id.
Bruand (1854) ; entomologiste.
V.-Président : Magnin (1894) ; botaniste.
Secrétaire et *Vice-secrét. :*
Bavoux (1854, 64) ; botaniste.
Contejean (1856) ; botaniste et géologue.
Trésorier : Marque.
Archivistes : Brocard (1556-57) ; ornithologiste.
Kirchner (1898) ; botaniste.

II. **Production scientifique :**

La contribution des naturalistes aux recherches et aux travaux scientifiques de la Société a été remarquablement active et abondante dans les trente premières années ; elle s'y est manifestée également dans les trois ordres de sciences naturelles, géologie, botanique et zoologie.

---

(1) On peut y ajouter E. Delacroix (1871), Résal (1875) qui se sont aussi occupés d'Histoire naturelle et ont donné à la Société des communications de géologie ou de minéralogie.

Dans cette première période, je relève :

En *Géologie :* 5 communications de PIDANCET (1847-1856), 4 de LORY (1847-1857), 8 de COQUAND (1853-1858), les premières recherches de VÉZIAN (1862 et suiv.), sans compter celles de N. Boyé, Renaud-Comte, Chopard, Sautier, Delacroix, Contejean, Bonjour, Defranoux et Ogérien ; — puis spécialement en *Paléontologie*, les travaux de FROMENTEL, ETALLON, BERTHELIN, — en *Minéralogie* ceux de DELESSE et RÉSAL. A signaler particulièrement, le *Traité des Roches*, de COQUAND, important ouvrage de 430 pages (1856), et les études de FROMENTEL sur les Polypiers fossiles (1860), d'ETALLON, sur le Jura graylois (1858-1863), encore citées et utilisées de nos jours.

En *Botanique*, je compte 15 communications notes, mémoires de GRENIER, — 3 de CONTEJEAN, 3 de BAVOUX, 2 de MICHALET, 2 de GODRON, 1 de PARISOT ; c'est mon prédécesseur Grenier qui l'emporte par le nombre, la variété et l'importance de ses travaux scientifiques ; son mémoire sur les Céraistes inaugure les publications de la jeune Société (t. I, 1re et 2e livr., mai 1841) ; son *Catal. des plantes phan. du Doubs* (1842-1843) prélude à l'importante *Flore de la chaîne jurassique* qu'il devait publier plus tard.

Ce fut aussi le beau moment des recherches *Zoologiques :* l'habile entomologiste BRUAND donne à notre Société 26 communications, notes ou mémoires, sur les Lépidoptères du Doubs, de 1841 à 1858 ; — PIDANCET Léandre (le frère du géologue), un travail sur les Libellulidées, en 1855 ; — BROCARD son *Catal.* des *Oiseaux* du Doubs, en 1857 ; citons encore des notes moins importantes de Moreau, Abicat, Grenier, etc.

Dans la 2e période les recherches littéraires, historiques, archéologiques, etc., deviennent de plus en plus nombreuses et finissent par l'emporter sur les communications de sciences naturelles.

La *Zoologie* est complètement délaissée ; depuis 1860, je

ne trouve dans nos mémoires que le travail de LACORDAIRE sur les Oiseaux du Doubs (1877), deux conférences de MOQUIN-TANDON (1878-1879), des communications préhistoriques de M. VAISSIER et la note du regretté Dr DIETRICH sur les Vipères, en 1895.

Cependant la Géologie et la Botanique continuent à être représentées par des communications encore suffisamment nombreuses, quelques-unes d'un grand intérêt.

En *Géologie*, je cite d'abord les recherches de VÉZIAN sur le Jura franc-comtois (4 communications de 1862 à 1874, dont le beau volume paru en 1872-1873), — celles d'HENRY sur l'infralias et le bathonien (1875, 1879), de CHOFFAT sur le callovien et l'oxfordien 1878), et enfin, plus récemment, les nombreuses communications de nos collègues, G. BOYER (7 mémoires de 1885 à 1891), Dr GIRARDOT (nombreux mémoires depuis 1881), JACCARD, FOURNIER, etc., dont je m'abstiens de donner l'énumération ; elles sont encore présentes à votre souvenir.

En *Botanique*, après la *Flore jurassique* de GRENIER (1864-1869, puis 1874), les recherches morphologiques de LECLERC (5 communications de 1866 à 1879), nous rencontrons les notes nombreuses de PAILLOT (6 communications de 1870 à 1889), VENDRELY (6 communications de 1880 à 1905), celles de RENAUD, MICHEL, NICKLÈS, PARMENTIER, BAVOUX, GURNAUD, HÉTIER, THOUVENIN, KIRCHNER, — nos *Annotations* (1894-1895), nos *Etudes limnologiques* (1893) et enfin l'important travail de FLAGEY sur les *Lichens de la Franche-Comté* (1882-1901), ouvrage remarquable, cité partout avec éloge et dont il est regrettable que l'absence d'un tirage à part, avec tables, empêche la diffusion et l'utilisation !

Telle est la part contributive qui revient aux naturalistes bisontins et franc-comtois dans la production scientifique de la Société d'Emulation.

Malgré cette assez longue énumération, il ne faut pas se dissimuler que, dans ces dernières années, le nombre des

communications d'histoire naturelle n'ait une tendance à diminuer ; la cause en est moins dans la création d'une modeste *Société d'histoire naturelle* (1899) qui s'occupe surtout de vulgarisation et ne publie que des travaux de débutants ou de peu d'étendue, — que dans la création de publications spéciales, journaux ou revues scientifiques, l'utilisation des Bulletins et Mémoires des Sociétés géologiques, botaniques et zoologiques, où les naturalistes envoient de préférence leurs travaux, parce qu'ils y sont plus facilement consultés par les intéressés et qu'ils reçoivent une diffusion plus rapide dans les milieux scientifiques propres à chaque branche de la science.

Cependant notre Société d'Emulation ne doit pas se désintéresser des recherches d'histoire naturelle ; d'abord, elle seule, dans notre ville, peut, grâce à ses ressources, publier des travaux de quelque importance ; de plus, si la majorité de ses membres paraît s'intéresser surtout aux recherches littéraires, historiques ou archéologiques, etc., il est utile qu'elle conserve son caractère *polytechnique*, malgré ses inconvénients, pour donner la plus grande variété possible aux ordres du jour de ses réunions mensuelles, et aux communications dont se compose son volume annuel, variété qui favorisera son recrutement, assurera la fréquentation des séances et contribuera à donner toujours plus d'intérêt à ses publications.

LA FRANCHE-COMTÉ[1]

PAR M. LUCIEN FEBVRE

(Monographie publiée par la *Revue de Synthèse historique* dans LES RÉGIONS DE LA FRANCE).

Par M. le Dr E. LEDOUX

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 17 mars 1906.

La *Revue de Synthèse historique* justifie son titre par d'heureuses initiatives. Elle veut doter l'étude et l'enseignement de l'histoire d'un corps de monographies relatives à chacune des dix-huit régions de la France. Etablie selon un plan uniforme et méthodique, chaque notice sera une sorte d'inventaire de nos connaissances sur une de nos anciennes provinces. L'enquête et le rapport sont confiés à la science, à la compétence, affirmées par des travaux antérieurs, d'un maître né ou résidant en ce pays. Trois de ces monographies avaient été publiées quand la quatrième sur la *Franche-Comté* vient au jour. Son auteur est notre compatriote et confrère en cette société, M. Lucien Febvre, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur agrégé, qui, grâce à la fondation Thiers, peut librement se livrer à des recherches dont nous tirerons avantage.

Nous avons ainsi sous les yeux, en un court et substantiel tableau, un résumé de notre histoire particulière, une description géographique, un répertoire bibliographique, reliés entre eux par un art judicieux. L'analyse de tous les faits

(1) Une brochure, in-8, de 77 p., Paris, L. Cerf, 1905.

qui composent un si vaste sujet est conduite par la raison critique ; une vue synthétique se dégage parfaitement lumineuse de leur condénsation. Ajoutons que l'érudition revêt une forme attrayante parce qu'elle expose son savoir avec une sobre et claire précision. L'intérêt de ce livre ne saurait donc se mesurer sur le nombre de ses pages, mais bien mieux sur ses autres qualités, portant, il me semble, la marque de leur origine : par sa manière de penser et d'écrire, n'est-ce pas vraiment un Comtois qui parle de la Franche-Comté ? Non pas qu'il flatte aveuglément l'amour propre local, qu'il loue sans réserve l'esprit qui a inspiré nos historiographes ou qui anime nos sociétés. Mais pour être parfois sévères, les jugements de M. Febvre sont trop réfléchis, assez motivés pour devoir être pris en considération et mis à profit.

Un premier chapitre dresse la liste de nos historiens, énumère leurs contributions, signale les bénéfices acquis et les gains à réaliser. Cette révision provoque une plainte et un désir. Le regret porte sur l'insuffisance de publication de pièces d'archives : mais il faut remarquer que la bonne volonté des travailleurs dans nos dépôts a moins manqué, manquera moins que certaines autres conditions nécessaires pour permettre d'offrir nos richesses documentaires à la disposition de tous. M. Febvre émet le vœu qu'à l'aide de celles-ci les travaux qui émanent de nos sociétés savantes soient mieux étayés, deviennent plus solides et développés. « Le labeur, dit-il, se disperse sans souci de la coordination : trop d'articles et pas assez de livres. »

Il y a certes du vrai dans ces observations qui, après comparaison entre les monographies de la *Revue*, pourront sans doute s'appliquer aux recueils de beaucoup d'autres Sociétés et Académies provinciales. Quoi qu'il en soit, l'intention qui fonde et entretient ces associations réclame sympathie bienveillante, au besoin indulgente ; leur principale ambition est d'exciter la curiosité, d'encourager des goûts studieux chez

leurs adhérents et de stimuler l'émulation entre les vrais savants, bibliothécaires, archivistes, universitaires, trop souvent si absorbés par leurs devoirs professionnels qu'ils ne peuvent, remarque M. Febvre, disposer de loisirs suffisants pour faire des livres. A ceux qui recherchent dans nos réunions une distraction à leurs préoccupations habituelles, y apportent un essai d'amateur, ne faut-il pas être reconnaissant ? Convient-il de marquer trop de dédain à « cette poussière d'articles » ? Mieux vaut un léger effort que l'indifférence stérile. Continuons donc nos traditions. Toutes les notices, communications, mémoires, ne renferment-ils pas au moins l'embryon d'une notion, un renseignement, un témoignage? ne sont-ils pas des pierres plus ou moins grosses, plus ou moins belles, brutes ou ébauchées, qu'un ouvrier plus habile saura tailler et polir, qu'un architecte ingénieux saura employer pour l'édification de ce monument, l'histoire d'une province?

Le chapitre suivant a pour sujet le pays envisagé dans sa nature, les variétés, la production du sol sur le territoire comtois, territoire sans limites naturelles, formé de parties successivement détachées des grands morceaux géographiques, Vosges, plaines de la Saône, Jura, selon les besoins des habitants, comme le démontre M. Febvre. Il était traversé par des routes ouvertes aux échanges entre les peuples du Nord et du Sud, sur le flanc occidental des Alpes dont la barrière resta si longtemps presque infranchissable, par les voies de communication entre les montagnes suisses et les plaines de l'Ouest. La Séquanie, le Comté de Bourgogne ont donc toujours été ardemment convoités par ses puissants voisins. Aussi de combien d'évènements ont-ils été le théâtre ! Dans un résumé concret, M. Febvre nous fait apparaître la longue série de nos guerres, agitations populaires, des conflits diplomatiques, des rivalités politiques pour sa possession.

Enfin sous ce titre, transformations et survivances, l'auteur présage les conséquences des progrès contemporains

sur l'avenir de la Franche-Comté et son rôle futur, sa mission personnelle dans la patrie française.

M. Febvre conclut en déplorant que l'histoire comtoise reste encore à faire. Certes, de Dunod à Clerc, plusieurs ont tenté l'entreprise : mais leurs œuvres ne répondent plus aux besoins actuels de documentation positive, ne sont plus en concordance avec les exigences de la méthode scientifique. Leurs ouvrages, toujours dignes d'estime, ne nous suffisent plus. Il leur faut un successeur pour lequel pendant les deux derniers siècles nos érudits auront patiemment, fructueusement amassé des matériaux abondants et précieux. M. Febvre ne manque pas de rendre un juste hommage à A. Castan, à J. Gauthier, à U. Robert qui, après avoir tant appris, avaient conçu l'espoir de couronner leurs carrières d'investigateurs par la publication d'une histoire de Besançon, de la Franche-Comté. La mort vint trop tôt briser ces projets ; mais, de cette fatalité, un avertissement ressort. Puisque de telles vies si bien occupées n'ont pu suffire à recueillir la récolte sur un champ si longuement fouillé, puisqu'il semble difficile qu'un seul soit également et suffisamment instruit sur toutes les périodes de nos annales, une association des plus renseignés sur chaque époque ne devrait-elle se former, adopter le système de la division du travail, nous donner enfin cette *Franche-Comté* qu'avec M. Febvre nous appelons de tous nos vœux ?

Nos sociétés bisontines accueilleront avec le plus vif intérêt, avec gratitude cette publication à laquelle elles auront généreusement collaboré par l'apport de nombreux et excellents éléments.

J'ai suivi l'auteur avec un si agréable plaisir que j'aimerais vous le voir goûter à votre tour. Ouvrez ce livre et certainement vous ne le fermerez qu'à sa dernière page ; puis vous le conserverez dans vos bibliothèques, comme guide bibliographique très sûr, dans vos pensées parce qu'il fait mieux connaître et aimer notre petite patrie.

NOTES SUR LE MUSÉE DE BESANÇON

d'après un érudit viennois

Par M. le Dr LIMON

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 17 janvier 1906.

La vive curiosité qui attire les membres de la Société d'Emulation vers les choses de l'art et le grand intérêt qu'ils portent aux collections artistiques de notre ville, m'engagent à vous rapporter l'opinion d'un connaisseur étranger sur quelques toiles de notre musée de peinture. Cette opinion se trouve consignée dans un article publié en automne 1905 dans une revue d'Art viennoise, *Blätter für Gemäldekunde*, et intitulé : *Werke des sogenannten Pseudo-Van den Venne in Museum zu Besançon und in der Sammlung Geldner zu Basel* (*mit Bemerkungen über die Galerie zu Besançon*). La précision que l'auteur anonyme de cet article apporte dans ses affirmations, les renvois qu'il fait à ses autres travaux et à ceux de critiques d'Art connus, permettent de le supposer très compétent dans les questions artistiques et donnent une indéniable valeur à son opinion.

Tout en constatant la richesse de notre galerie municipale en œuvres peintes et en dessins, le critique viennois émet quelques restrictions sur l'ordonnance générale des toiles, qu'il croit défectueuse, et sur le catalogue qu'il trouve quelque peu suranné. L'œuvre de Castan, auquel il rend d'ailleurs un juste hommage, aurait besoin d'être revisée en tenant compte des récentes conclusions de la critique d'art

contemporaine. Il cite à l'appui de cette affirmation un certain nombre de toiles dont l'attribution lui semble sujette à caution.

Une seule œuvre française lui paraît discutable. C'est le tableau de Boucher, « Le Réveil », n° 39 du catalogue. Ce tableau ne doit pas être considéré comme une reproduction de la main même de Boucher de l'original, beaucoup meilleur, conservé au château royal de Schlessheim (Bavière), mais comme une ancienne copie. L'œuvre bisontine, si elle était authentique, ne serait d'ailleurs qu'un médiocre échantillon du talent du célèbre peintre.

Peu d'observations également sur les tableaux des écoles italienne et espagnole. Si les « Canards sauvages effrayés par deux chiens barbets », n° 63, ne doivent pas être rapportés au peintre génois Castiglione, le paysage n° 335 est un beau et authentique morceau de Lucatelli. L'importante toile n° 479, représentant « une Dame avec des enfants lui apportant des fleurs », attribué à Velasquez, semble plutôt dans la manière de son contemporain Antolinez.

Les Flamands, par contre, fournissent au critique viennois matière à de plus nombreuses observations. L'œuvre des Brueghel nécessiterait une révision attentive. Le « Sancho Pança entrant en litière dans son île de Barataria », n° 49, de Pierre Bruegbel le Vieux, et « L'incendie de Troie », n° 50, de Pierre Brueghel le Jeune, ne sont probablement pas de ces maîtres anversois. Le n° 51, « Paradis terrestre », de Jean Brueghel dit de Velours, serait de J. Van Kessel, son gendre, pour les animaux, d'un peintre français pour les figures, mais nullement de Brueghel pour le paysage. Le n° 52, « Fuite en Egypte », donné comme du même Jean de Velours, tiendrait probablement de Gillis van Conninxloo pour le paysage et d'un autre peintre pour les figures. « Les Fleurs », n° 306, ne sont pas attribuables à J. Van Kessel ; mais la discussion n'est possible qu'entre Van Ast et Ambrosius Boschaert. Ferdinand Van Kessel, fils du précé-

dent, se voit aussi dépossédé du nº 307, « Les singes barbiers des chats », qui serait certainement d'Abraham Teniers.

Le nº 461, « Saint Jean-Baptiste prêchant », ne peut pas appartenir à J. Van Thulden, élève de Rubens, mais à son maître Otto de Wenn (en latin Vaenius). Le nº 462, « Matin de Pâques », du même Van Thulden, ne serait qu'une copie ancienne d'un tableau de Rubens. Le mariniste Jean Peters serait l'auteur du « Naufrage », nº 382, et non son frère Bonaventure comme en font foi les initiales J.-P. peintes sur le rocher du premier plan, à gauche. « L'Intérieur d'église » nº 360, de Neefs le Vieux, serait du peintre moins connu Van Bassen.

Le Rubens, nº 428, « Christ montant au Calvaire », n'a rien de la main du maître. C'est une petite copie d'un tableau plus important conservé au musée de Bruxelles. Par contre, une esquisse de tapisserie, encadrée d'une bordure, serait entièrement de lui.

Deux peintres hollandais seulement sont cités dans l'article viennois. C'est tout d'abord Govert Flink, auquel on prête à tort le nº 226, « Hollandais tenant un papier ». Malgré la signature très apparente : *G Flink, anno 1644*, il n'y aurait d'exact dans l'inscription que la date du tableau. Quant à Pieter Quast, de Haarlem, que Castan considère, sur la foi de Bayersdorfer, conservateur du musée de Munich, comme l'auteur des nºs 395, 396 et 397, il lui est refusé la paternité de ces intéressantes œuvres. Le critique viennois s'étonne que Bayersdorfer ait confondu la manière transparente et la tonalité brun-verdâtre de ces toiles avec la manière beaucoup plus solide de Quast, qu'elles ne rappellent que de très loin. L'auteur de ces toiles est très certainement le peintre énigmatique qu'on désigne sous le nom du « Pseudo Van de Venne », dont on connait actuellement dix-huit toiles éparses dans des galeries allemandes et autrichiennes. Cherchant à pénétrer le mystère qui entoure la vie de cet artiste, le Viennois pense qu'il s'agit d'un certain

Vincent Van de Winne, né à Haarlem en 1653 et mort à Bruxelles en 1702. Bien que Hollandais d'origine, il aurait séjourné à Anvers, à Bruxelles et en Allemagne. Ce fait, joint à sa confession catholique, expliquerait pourquoi il présente plus d'affinité avec l'école flamande qu'avec l'école hollandaise, au moins par la nature des sujets qu'il traite.

Telles sont, en résumé, les remarques faites par le critique viennois sur notre Musée. Bien que ces affirmations ne soient point motivées, sauf en ce qui concerne les trois Quast, elles ne sont pas à négliger et lorsque le moment sera venu de réviser le catalogue, il y aura peut-être lieu d'en tenir compte.

HABITATIONS LACUSTRES

DU

Lac de CLAIRVAUX (Jura)

(Fouilles de 1905 et 1906)

Par M. Louis LEBRUN

MEMBRE CORRESPONDANT

Séances des 17 novembre 1905 et 19 décembre 1906

Historique

Les premières explorations des palafittes du lac de Clairvaux sont dues à M. Le Mire (1). Dans une note manuscrite trouvée dans une archéologie préhistorique de Baye, M. Z. Robert, ancien conservateur du musée de Lons-le-Saunier, avait déjà pressenti en 1858 la station, à la suite de la découverte, dans un fossé près du lac, de deux haches polies avec leurs gaînes. Les fouilles de M. Le Mire furent très complètes mais malheureusement interrompues par la guerre de 1870, elles ne furent pas continuées. M. E. Chantre, directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Lyon, fit quelques fouilles, mais le résultat n'en a pas été publié. M. l'abbé Bourgeat (2), dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts*, de Poligny, donne en 1890 une analyse des débris organiques trouvés par M. Le Mire, avec l'ori-

---

(1) Le Mire, *Découverte d'une station lacustre*, etc. Consulter pour le titre exact des publications la liste bibliographique à la fin de cette note.

(2) Bourgeat, *La station lacustre de Clairvaux...*

gine probable de matériaux ayant servi à fabriquer les armes et les outils.

En 1897 des recherches sont faites par MM. G. d'Ault du Mesnil et L. Capitan pour le compte de l'Ecole d'Anthropologie. La Société d'Emulation du Jura et le Musée de Lons-le-Saunier, principalement en 1899 et 1901, entreprirent des travaux dont le compte-rendu sommaire a été fait par M. L. A. Girardot (1). M. Grosjean membre de la Société d'Emulation du Jura, négociant à Clairvaux, a continué à faire des explorations et a enrichi le musée de Lons-le-Saunier de nombreux objets. Signalons aussi vers cette époque les recherches de M. Feuvrier, pour le compte du musée de Dole. En 1903 M. Stuer, de Paris, fit entreprendre des fouilles, le compte-rendu en a été fait par M. A de Mortillet (2). Pendant l'été 1904 j'ai pu faire aussi à Clairvaux quelques observations (3).

Ces deux dernières années, grâce à une subvention de la Société d'Emulation du Doubs et de la Société d'Histoire naturelle, j'ai pu pratiquer d'autres recherches au profit des musées de Besançon. M. Grosjean m'a permis d'exécuter mes travaux sur le terrain dont il est locataire et m'a de plus fourni de nombreux renseignements sur la nature des couches, les beaux objets qu'on y trouve. Je tiens à lui exprimer ici toute ma reconnaissance. Je remercie aussi M. Lacroix, surveillant des travaux à Marigny, qui m'a autorisé à faire quelques observations fort intéressantes dans la station lacustre si riche du lac de Chalain (4), contemporaine en grande partie de la station de Clairvaux.

---

(1) L. A. Girardot, *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1902.

(2) A. de Mortillet, *L'Homme préhistorique*, 1905.

(3) L. Lebrun, *Mémoires de la Société d'Histoire naturelle du Doubs*, 10 et 11.

(4) Voir à ce sujet: L. A. Girardot, *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1904.

A. de Mortillet, *L'Homme préhistorique*, 1906.

Topographie

Clairvaux, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, se trouve au pied du deuxième plateau du Jura. Toute cette contrée est découpée en vallées profondes que les rivières ont facilement creusées dans un terrain composé d'alluvions glaciaires reposant sur des marnes oxfordiennes ou sur des calcaires astartiens. Ces sortes de combes donnent au pays un aspect très pittoresque. Au midi de la ville se trouvent deux lacs dans une vallée dirigée nord-sud. Ils sont dus à des phénomènes d'érosion et de barrage morainique. Le plus grand, le plus rapproché de la ville, a une longueur de 1 k. 250 et une largeur maximum de 650 m. Sa superficie est de 63 hectares 46, sa profondeur de 16 m. au maximum. Les bords sont pierreux ou marécageux. Plus au sud se trouve l'autre lac, plus petit, séparé par une portion de terrain de 300 m. de long, submergée lors des grandes eaux et traversée en temps ordinaire par deux ruisseaux (1).

Le grand lac s'étendait autrefois jusqu'au pied de la ville actuelle et était réuni de plus au petit lac. Cette limite est facile à reconnaître dans les prés qui s'étendent entre Clairvaux et le bord actuel : une terre noire mélangée de craie lacustre, très visible dans les taupinières, indique d'une façon certaine l'emplacement ; un léger exhaussement du terrain rend encore cette limite plus visible ; en continuant vers la ville on ne rencontre plus dans les champs que de la terre ordinaire sans mélange de craie. On a trouvé aussi des pilotis et des objets néolithiques soit en creusant des canaux d'irrigation, soit comme récemment en déracinant des arbres le long du bord. Un ruisseau sert de réservoir au lac, il longe Clairvaux à l'ouest et va se jeter dans le Drouvenant.

---

(1) A. Magnin, *Végétation des lacs du Jura*, p. 110.

M. Le Mire, après des fouilles infructueuses vers ce déversoir, les avait continuées à l'endroit appelé Motte aux Magnins, sorte de presqu'île que les grandes eaux ne peuvent pas recouvrir et qui, à l'époque néolithique, devait former un îlot sous-lacustre comme il en existe encore un plus avant et dans son prolongement. Cette situation permettait une assiette plus solide pour les fondations, et sa surélévation actuelle au-dessus des eaux fait comprendre la bonne conservation et la mise en place des pilotis.

D'autres groupes ont été trouvés sur le pourtour du lac, mais n'ont pas été l'objet de recherches importantes. A l'est de la Motte aux Magnins un emplacement de pilotis bien alignés permet de reconnaître une de ces allées reliant la rive aux habitations. Elle est moins visible qu'à Chalain (1); nous avons pu cependant, M. Grosjean et moi, nous rendre parfaitement compte de sa direction presque perpendiculaire à la rive actuelle, et de sa largeur. Le groupe d'habitations où cette allée aboutissait, est marqué par quelques pilotis, mais il est fort difficile de faire en cet endroit quelques recherches, car on trouve l'eau à 20 ou 25 centimètres de profondeur. M. Grosjean a trouvé contre un pilotis une hache polie; j'ai pu aussi récolter à la surface un grattoir et des débris de meule.

Composition du sol

Mes fouilles ont donc été faites à la Motte aux Magnins, endroit très favorable comme je l'ai expliqué; les tranchées ont atteint une profondeur de 1m50 à 1m60 suivant les endroits. J'ai pu en certains points parvenir au blanc du lac, mais dans d'autres l'eau, malgré la sécheresse m'a gêné con-

---

(1) Une photographie d'une des allées est publiée en carte postale et constitue un document assez précieux, car il est maintenant presque impossible de les reconnaître.

sidérablement ; cela tient à ce que le déversoir n'a pas été curé ces années dernières et n'a plus la pente nécessaire au rapide écoulement de l'eau qui séjourne ainsi dans les terrains environnants.

J'ai déjà donné dans une publication précédente la coupe du sol, mes observations nouvelles n'ont fait que confirmer mes résultats précédents. On trouve successivement :

1° Terre végétale . . . . 0m,05 à 0m,10.
2° Terre de remblai ou d'apport par le lac 0m,20 à 0m,30.
3° *Couche noire à graviers*, 1re couche archéologique avec surtout des silex taillés . . . . . 0m,07 à 0m,10.
4° *Couche de terre blanchâtre* avec charbons, pierres assez grosses, souvent ligneuse jusqu'à 0m,50 d'épais.
5° *Pilotis et 2e couche archéologique* . . . . . 0m,60 à 1m,20.
6° *Blanc* du lac que l'on peut rencontrer à 1m50 seulement, à 1m80 au grand maximum

Les deux couches archéologiques ne manquent jamais. La couche de terre blanchâtre qui les sépare devait former une sorte de plancher en terre battue entremêlée de nombreuses brindilles, de feuilles en paquet, formant un tout compact intercalé entre les madriers horizontaux du plancher, dont la trace n'est pas cependant toujours visible. Il est facile de reconnaître dans cet amas de végétaux le tilleul, le bouleau, le noisetier, ces deux derniers gardent encore l'aspect chatoyant de leur écorce.

Sur la plate-forme se trouvaient aussi des pierres, rondes ou plates, volumineuses, qui devaient servir soit à la défense, soit à la protection de la toiture des habitations contre les coups de vent soit encore à caler les pilotis ; quelques-unes noircies ont pu servir de pierres de foyer. Il est très difficile de se rendre compte de la forme des habitations d'après la disposition des pilotis. Dans la partie du lac dont j'ai parlé plus haut on en trouve disposés suivant un cercle, fait déjà observé à Chalain ; mais à la Motte aux Magnins la véritable

forêt qu'ils forment ne permet pas de reconnaître leur rangement primitif (Pl. III, n° 1). Cette abondance s'explique facilement par leur remplacement fréquent.

Les pilotis sont en chêne ou en sapin ; pour ces derniers on a employé le tronc entier tandis que pour les premiers l'arbre a été refendu. La longueur devait être de 4 mètres et même plus avec une grosseur moyenne de 10 à 15^{cm} ; certains devaient servir de montants aux habitations. A considérer quelques-uns de ces pilotis, on reste étonné devant le travail qu'il a fallu à ces peuplades, disposant de moyens primitifs, pour refendre ces arbres, les tailler et les enfoncer dans la craie lacustre.

Le mode d'assemblage des pilotis avec le plancher pouvait se faire au moyen de liens ; M. Le Mire a trouvé des brins de clématite qui, d'après lui, auraient pu jouer ce rôle (1). Il avait trouvé aussi une sorte de mortaise qu'il regardait cependant comme douteuse. M. Grosjean a remarqué, le long du déversoir du lac, un pilotis percé d'un trou carré assez grand permettant l'introduction d'une pièce de bois Je crois aussi que le plancher devait reposer à plat sur les pilotis et être maintenu par ces pierres si volumineuses et si communes dont j'ai parlé plus haut.

J'ai séparé la première couche archéologique de celle qui suit pour mieux faire ressortir son importance : car c'est là surtout, et presque exclusivement, que se rencontrent les silex taillés mais en réalité je crois qu'il faut la rattacher à la troisième couche ou plancher dont elle ne formait que la partie supérieure rendue plus noire et plus grasse par de nombreux morceaux de charbon, débris de cuisine ou de végétaux. Elle semble quelquefois double, séparée alors par une couche blanche, mais dans ce cas c'est la plus profonde qui fournit seule des objets. Outre les silex on trouve des outils ou des armes en corne de cerf mais ils se conservent très mal si on

(1) Le Mire, *Op. laud.*, p. 112.

ne prend pas la précaution de les silicater. Les débris de cuisine sont aussi très abondants, car on ne devait pas toujours prendre la précaution de les rejeter dans l'eau.

La deuxième couche archéologique est de beaucoup la plus productive. Elle est formée d'une sorte de tourbe incomplète. On y trouve des morceaux de charbon, des fragments de bois à demi-consumés, des noisettes, des noyaux de prunelle, des masses de petites graines de mûres .. Ces débris végétaux se trouvent surtout à la partie supérieure tandis que les autres objets plus lourds : poteries, cornes de cerf, etc. se rencontrent à des niveaux inférieurs. L'épaisseur en est très variable, mais, pour trouver les beaux objets, il faut aller jusqu'au blanc du lac. La conservation en est parfaite car ils se sont en quelque sorte fossilisés et l'exposition à l'air ne les détériore pas. Dans certaines fosses de creusement j'ai rencontré les débris de cuisine en abondance tandis que dans d'autres ils étaient un peu épars. Cela indiquerait, à mon avis, l'existence dans les habitations de trappes par où se rejetaient les débris lorsqu'ils encombraient par trop les planchers.

Industrie et outillage

I. Objets en pierres

A. **Silex.** — Les instruments ont été taillés dans des éclats, le silex provient le plus souvent de chailles si abondantes dans les environs.

Pointes de flèche. — *a) à barbelures obliques et à pédoncule ;* pointes très aiguës, présentant un méplat à la partie inférieure permettant au manche de se fixer plus solidement. Trois exemplaires.

b) A pédoncule et à barbelures horizontales

c) En forme de losange avec ébauche de pédoncule.

d) En forme de losange sans ébauche de pédoncule.

e) En forme de feuille avec crans latéraux : une dizaine

d'exemplaires. Ce type assez rare en France semble au contraire assez commun dans nos régions Le Musée de Lons-le-Saunier en possède venant de Chalain. La plupart de ces pièces sont d'un travail très soigné ; la longueur varie de 2cm5 à 5cm.

f) Simples éclats triangulaires peu ou pas retouchés.

Pointes de javelot ou de lance. — La longueur de ces pointes varie de 6cm à 13cm et même plus. Beaucoup d'exemplaires sont brisés. La face inférieure est généralement plate sans retouches si ce n'est aux deux extrémités. Le travail est ici aussi très soigné. M. Grosjean a en sa possession une pointe de lance d'une longueur de 23cm en silex cacholonné blanc rappelant les belles pièces que l'on trouve dans le Danemark.

Grattoirs. — Types ordinaires du néolithique : discoïdes ou façonnés d'un éclat de silex plus ou moins large et allongé, à l'une des extrémités est le bord travailleur.

Racloirs. — Formes rappelant les types moustériens. Ce sont des éclats retouchés en arc de cercle sur un ou deux côtés. Les instruments pouvaient être emmanchés. Un des exemplaires mesure 9cm4 de largeur (Pl. III, nº IV, fig. 1).

Retouchoirs. — Formés souvent de pointes de flèches ou de javelots dont la pointe était cassée.

B. **Percuteurs.** — Souvent très volumineux et très fréquemment en quartz charrié du purbeckien, dont un gisement se trouve à quelques kilomètres de Clairvaux.

Polissoirs, affiloirs ou broyeurs en grès ou en roches cristallines (gneiss, chloritoschistes, etc.), d'origine alpine pour la plupart. Un des polissoirs porte une rainure assez profonde et a dû servir à la confection des poinçons (1).

Cailloux roulés du glaciaire, de dimensions assez restreintes, ayant pu servir de balles de fronde ; quelques-unes

---

(1) Cf. *Musée préhistorique*, nº 723.

portent des traces de feu et ont pu être utilisées à chauffer l'eau, usage qui se retrouve encore chez quelques peuplades.

Morceaux d'ocre rouge et jaune.

Micaschiste très friable qui, suivant M. l'abbé Bourgeat, a servi à la confection de la poterie.

Haches polies. — De nombreux débris, taillant ou talon. On en trouve peu d'entières.

Voici les dimensions en longueur et les poids des exemplaires que je possède :

10^{cm}9 ; 227^{gr}50. — 8^{cm}2 ; 200^{gr}. — 7^{cm}7 ; 102^{gr}50. — 5^{cm}2 ; 62^{gr}50. — 6^{cm}5 ; 44^{gr}.

Haches-marteaux. — Haches usagées dont le tranchant a été coupé. Deux exemplaires, l'un de 9^{cm}5 de longueur et du poids de 267^{gr}5 ; l'autre de 10^{cm}5 et du poids de 262^{gr}50.

II. Objets en os et en corne de cerf.

a) **Gaînes de hache en corne de cerf.** — Le nombre de gaînes est plus grand que celui des haches. Beaucoup sont fendues ou brisées et ont dû être rejetées. Lorsqu'on portait des coups avec la hache, les gaînes devaient subir des pressions assez fortes et éclater assez souvent. Il se peut aussi que ces instruments aient servi d'objets d'échange avec les populations environnantes moins favorisées sous ce rapport. On peut ranger les gaînes en plusieurs catégories :

1° **Gaînes à trou transversal** (pl. III, n° II, fig. 1). — Longueur 15^{cm}5, analogue à la figure 25 du travail de M. de Mortillet (1), mais le talon, fort usagé, plus épais, porte de nombreuses marques de percussion, il est coupé obliquement. La douille a une ouverture rectangulaire de 3^{cm} et 3^{cm}5 de côtés à la base, mais de dimensions moindres au

(1) Dans l'*Homme préhistorique*, ouvrage cité, p. 51.

sommet. La hache pouvait être enfoncée de 2cm7 dans un trou ovalaire dont le plus grand diamètre est de 3cm3. Sauf sur un côté et au-dessous du fût, on ne trouve plus les rugosités de la corne.

J'ai trouvé cette année quatre exemplaires semblables, mais deux ne sont pas entiers et devaient être de dimensions plus petites.

2° **Gaînes à soie avec ou sans talon.** — De nombreux spécimens, quelques-uns très beaux et très bien conservés. Le talon permettait à la gaîne de s'appuyer contre le manche et lui donnait ainsi plus de solidité. Sa face interne est plate et à angle droit avec la soie. J'ai trouvé toute une série d'ébauches qui font comprendre très bien la technique du travail. Le morceau de bois de cerf était coupé à l'embranchement de deux andouillers, puis dans l'un on taillait le talon, la soie ensuite et seulement alors on évidait le fût pour recevoir la hache.

J'ai à signaler aussi un genre particulier de gaîne à soie et à talon dont je possède deux ou trois exemplaires. La longueur de celui figuré fig. 2 de la pl. III, n° II est de 12cm5 ; le talon a une longueur de 3 à 4cm, mais la face interne, au lieu d'être plate, a gardé sa forme naturelle. Ce ne sont pas des ébauches, car dans ces objets les rugosités ont disparu dans les endroits où ils devaient être saisis. Le talon, très petit, s'il avait été taillé comme les autres, n'aurait du reste pas augmenté la force de la gaîne.

3° **Manches-gaînes.** — Instruments formés par l'andouiller basilaire, le plateau et une partie plus ou moins grande du merrain ou andouiller principal (pl. III, n° II, fig. 3).

Ici l'andouiller basilaire, d'une longueur de 17cm, est coupé avant l'extrémité. Le plateau est mamelonné et devait former un casse-tête. La portion du merrain mesure 7 à 8cm, elle est creusée d'un trou rond, petit et d'une profondeur de 4cm5. Etant donné ces dimensions très restreintes, j'avais pensé qu'il ne pouvait avoir servi à loger une hache, mais

la découverte [1] à Roche-d'Or, près de Besançon, d'une hachette (fig. 3 *bis*) s'adaptant parfaitement dans cet instrument, m'a montré qu'il avait bien servi de gaine.

Le Musée de Besançon possède un instrument du même genre semblable à celui figuré au n° 553 du *Musée préhistorique.* La longueur du manche est de 20^{cm}. Le plateau est très aplati ; la portion du merrain, très petite, est percée d'une ouverture elliptique plus grande que dans le précédent, sa profondeur est de 2^{cm}5. Une hache de petite dimension pouvait y être emmanchée.

Ces deux instruments sont d'une conservation parfaite. Ils ont ce beau poli noir qui ne semble pas produit par le séjour dans l'eau, mais être dû à un procédé des fabricants. On ne le retrouve pas sur tous les objets trouvés au fond des fouilles, ce qui devrait arriver si c'était le séjour à l'abri de l'air qui le produisait.

J'ai trouvé un morceau de manche en bois, mais je n'ai pu découvrir une hache emmanchée. D'après M. Grosjean et certaines découvertes faites à Chalain, l'instrument était maintenu dans sa gaîne par des morceaux d'écorce de bouleau et probablement aussi avec une sorte de glu. On trouve du reste dans la deuxième couche archéologique de nombreux paquets d'écorce de bouleau probablement mis en réserve.

On trouve beaucoup de morceaux d'andouillers troués ; ce sont des manches d'outils divers : poinçons ou ciseaux. Un exemplaire porte une encoche circulaire assez profonde permettant d'y fixer un lien et d'emporter l'instrument en l'attachant à une ceinture.

b) **Instruments de culture.** — *Pioche* (n° II, fig. 4) faite d'une portion du merrain (20^{cm}) servant de manche et de

---

(1) Hache en aphanite de 7^{cm} de long., 1^{cm} d'épaisseur au milieu. Sa forme est celle d'un fuseau.

l'andouiller basilaire (18cm) formant le pic. Instrument très usagé.

Fourche (nº III, fig. 5) formée d'une portion de ramure (10cm) servant de manche et de deux andouillers terminaux bifurqués. Les rugosités de la corne ont disparu en grande partie. Le fût est évidé jusqu'à une profondeur de 5cm5 et pouvait recevoir un manche en bois.

Ces deux types sont assez fréquents. Dans un des deux ou trois exemplaires que j'ai trouvés, le fût est taillé de manière à pouvoir être emmanché comme les pointes de flèches.

A côté de ces outils, dont il est facile de trouver l'usage, se placent d'autres instruments dont l'utilité nous échappe. L'un d'eux est formé d'une portion terminale d'une ramure de vieux cerf et des andouillers deux fois bifurqués. Les rugosités ont disparu surtout dans les fonds des fourches. On remarque des encoches, des marques de feu dénotant un long usage. Un autre genre est composé d'instruments assez semblables aux manches-gaînes décrits plus haut, et qui tout d'abord m'avaient semblé être de ces manches-gaînes recoupés après la détérioration de la douille, mais certaines particularités me font hésiter. Dans l'un des exemplaires, les pierrures du plateau sont enlevées en grande partie, dans un autre le plateau est à moitié coupé. De plus, il reste en saillie une partie de matière spongieuse incompatible avec l'existence primitive d'une douille. Les pointes sont ou arrondies et usagées ou très tailladées. Sur un des exemplaires on remarque des encoches assez profondes près de la tête.

Poinçons, aiguilles. — *a*) En corne de cerf (nº III, fig. 1), type assez fréquent.

b) En os refendu (nº III, fig. 2 et 3).

Le plus souvent en canons refendus d'ovidés, type très fréquent. L'exemplaire figuré au nº 4 peut avoir servi aussi bien de poignard que de poinçon. Sa longueur est de 17cm5.

Les arêtes limitant la fosse centrale sont aplanies et polies ; les angles du talon coupés et arrondis.

Ciseaux, gouges, etc. (nº II, fig. 6 ; nº III, fig. 5). — Il n'est pas facile de dire exactement à quel usage servaient ces espèces de ciseaux sinon qu'ils devaient être employés à couper des matières peu dures. Leur grand nombre témoigne de leur utilité pratique. Ils sont en os ou en corne de cerf. Dans ceux-ci les arêtes provenant de la cassure sont usées de manière à ne pas blesser la main. Certains de ces ciseaux peuvent avoir servi de retouchoirs pour les silex.

Dans cette catégorie je range les nombreux andouillers portant des marques de travail et dont les rugosités sont souvent aplanies.

Les instruments en corne de chevreuil sont assez rares. Je signalerai un poignard ou poinçon d'une longueur de 20cm.

III. **Objets en bronze**

Je rappelle que les objets en bronze ou cuivre trouvés à Clairvaux se décomposent de la façon suivante :

2 culots recueillis par M. Le Mire (page 141).

1 hachette à bords droits, tranchant élargi (1).

1 flèche à ailerons et à pédoncule très court, trouvée en 1901 et déposée au Musée de Lons-le-Saunier.

Cette année j'ai découvert un poignard. Il reposait sur la 1re couche archéologique à côté de quelques fragments de poterie assez mince.

C'est une lame triangulaire, la base droite est percée de deux trous de rivets (semblable au nº 826 du musée préhistorique). La longueur est de 9cm8 ; la largeur à la hauteur des rivets 3cm1, le poids est de 20gr (nº IV, fig. 1).

---

(1) Au musée de Besançon avec de la poterie caractéristique. La planche porte : Don de M. Sassard. — (Analogue à celle figurée au nº 799 du Musée préhistorique).

L'ornementation consiste en trois lignes parallèles partant de chaque rivet et formant du côté de la pointe des angles assez aigus.

IV. **Objets en bois**

Fragments d'arcs ou d'ébauches d'arcs.

Pieux en sapin ou en bois d'if appointés aux deux extrémités.

N° II, fig. 7 et 7 *bis*. Instrument appelé par M. de Mortillet « agitateur pour fabriquer le beurre (1) ». Tige médiane d'un jeune sapin sectionné au niveau d'un nœud, les tiges latérales sont coupées également à une distance de 4 à 5cm. — En roulant l'instrument entre les deux mains on pouvait, en lui imprimant un rapide mouvement de rotation remplacer ainsi imparfaitement une baratte, ou délayer une farine dans de l'eau. On se sert encore du reste d'un appareil semblable dans nos pays (2).

M. Le Mire a signalé de nombreux vases en bois (3). M. Grosjean (4) a décrit au 5e congrès de l'Association franc-comtoise en 1904 de nombreuses ébauches trouvées par lui de ces mêmes vases. Il ne m'a pas été donné d'en trouver. Dans mon exploration à Chalain, j'ai eu la chance de rencontrer un vase en bois presque entier malheureusement très difficile à conserver, dont le diamètre devait être de 15 à 20c avec une anse percée. Sa profondeur était de 10cm.

Fragments de clayonnage avec le torchis qui le recouvrait.

Une navette de bois.

---

(1) *Musée préhistorique*, 1903, fig. 724.

(2) Voir note de M. L. A. Girardot, dans *Mémoires Soc. d'Emulation du Jura* (1906).

(3) Le Mire, *Op. laud.*, p. 135.

(4) Compte rendu du Congrès (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*) p. 240.

V. Vêtements, objets de parure

L'objet figuré nº III, fig. 7, désigné sous le nom de navette, est assez commun, j'en possède 5 ou 6 exemplaires : ce sont des morceaux d'andouiller fendus par le milieu et portant deux entailles près de l'une des extrémités, l'autre est arrondie. La longueur est de 12 à 15cm.

On n'a pu encore trouver de débris d'étoffes ou ouvrages de vannerie alors qu'à Chalain M. Girardot en a rencontré en assez grande quantité (1). M. de Mortillet pense que cela tient au mode de disparition des habitations : par effondrement ou invasion par les eaux mais non par le feu.

Comme objets de parure : un fragment de nacre percé, un grain de collier, discoïde, en matière verte, poreux, percé d'un trou oblique et légèrement oblique (nº III, fig. 6). — Petit grain de collier en carbonate de chaux, de 2mm de rayon, semblable à ceux figurés dans un travail précédent. — Canines de carnivores refendues et percées – grains de collier en corne de cerf. — Pierre plate de 5cm de diamètre, percée d'un trou oblique, ayant pu servir de grain de collier ou de poids de filets. Elle reposait sur une autre de mêmes dimensions mais non percée. On ne trouve pas de fusaïoles.

VI. Poterie.

Le nombre des tessons de poterie est très considérable et on en trouve à tous les niveaux. Rarement entiers, les vases ont été façonnés à la main sans le secours du tour à potier aussi sont-ils peu réguliers, avec des parois d'inégale grosseur dans le même vase. Ils ont été formés sur place ce que témoignent de nombreux morceaux d'argile, probablement les restes de la fabrication des pots. La couleur des vases diffère

---

(1) GIRARDOT, *Op. laud*, p. 10.

souvent, la couleur extérieure est plus claire que celle de l'intérieur, quelques pots semblent seulement avoir été séchés. Le bord supérieur des vases était le plus souvent droit, quelquefois recourbé en dehors, mais peu en dedans ; l'ouverture devait être toujours large.

Ces tessons proviennent de deux et même de trois sortes de poterie.

1° Une poterie grossière, peu cuite, faite de terre mal épurée et mélangée intentionnellemet de petits cailloux. Souvent très épaisse, jusqu'à 2cm3, cette poterie est peu ornée en général. Des bandes circulaires en relief, coupées à angles droits par d'autres bandes. Des impressions digitales, fortement marquées, produites par la pression de la bande entre le pouce et le premier doigt. Le rebord est généralement droit ; sur un exemplaire une sorte d'oreille permettant de saisir le vase ; les fonds sont plats. Ce devaient être des vases volumineux (un fragment mesure 12cm de rayon), les deux exemplaires reconstitués du musée de Lons-le-Saunier pouvaient contenir de huit à dix litres.

La deuxième sorte (n° III, fig. 8, 9, 10) ne diffère que par la moindre épaisseur des parois (0cm5 à 0cm7). Des cordons de pâte en relief très simples destinés à renforcer la solidité des vases, quelquefois un seul cordon près du bord ; les cordons peuvent être renflés de manière à permettre de saisir le vase par des sortes de poignées. Dans d'autres tessons les cordons ont disparu et il ne reste plus que le renflement, prototype de l'anse.

Celle-ci apparaît parfois, percée ou non, mais toujours assez régulière, en forme de bouton. Comme ornementation on trouve aussi des mamelons isolés ou groupés, ordinairement par trois. La couleur des tessons est ordinairement grise mais pourtant sur certains on peut remarquer une couleur fumagée d'un noir mat.

La troisième sorte de poterie est peu épaisse (0cm5 au maximum). La pâte fine provient d'une terre décantée ; on y



I. — Pilotis à la Motte des Magnins.

II. — Objets en os, en cornes de cerf et en bois.

8 9 6 10

1 5 2 4 3 7

III. — Poteries, Poinçons et Aiguilles.



IV. — Objets en pierres.

HABITATIONS LACUSTRES DU LAC DE CLAIRVAUX (JURA).

Fouilles de 1905 et 1906.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

trouve cependant des petits morceaux de mica. Les fonds étaient plats ou ronds ; les rebords sont droits, ronds ou un peu aplatis. Les dimensions devaient être petites et les formes assez élégantes si j'en juge par des fragments assez complets. La couleur est ordinairement d'un noir mat. L'ornementation consiste en lignes incisées ou en creux, formant des dents de loup, plus ou moins profondes, quelquefois si faiblement marquées qu'il est difficile de les découvrir.

Cette ornementation est identique à celle que l'on trouve sur les poteries du mont de Mesnay (1), près d'Arbois, et de Roche d'Or, près de Besançon. Ces stations sont contemporaines de l'introduction du bronze dans nos régions.

VII. **Faune**.

De nombreux ossements associés aux instruments déjà décrits ont permis de déterminer diverses espèces d'animaux. Dans ces débris les os longs sont toujours brisés ; il faut signaler aussi la présence très fréquente de cubitus de toutes tailles : appointés, ils devenaient des poignards ou des poinçons très solides et bien en main (2). A noter aussi l'absence de tout reste de poisson.

M. Dechambre, professeur de zootechnie à l'école de Grignon, a fait paraître cette année une étude très complète (3) sur les ossements des habitations lacustres de Clairvaux et de Chalain. Voici la liste qu'il donne dans ses conclusions :

Oiseaux......	1 échassier de grande taille.
Rongeurs	Castor (castor fiber).
Carnassiers ..	Le blaireau (meles taxus).
	La fouine (mustela foina).

(1) Piroutet, *Revue préhistorique de l'Est de la France.*
(2) *Musée préhistorique*, 1903, fig. 453.
(3) P. Dechambre. Sur les ossements des habitations lacustres de Clairvaux et de Chalain.

Carnassiers..	Le renard (canis vulpes).
	Le chien (C. familiaris palustris).
Equidés......	1 éq. de petite taille (C. Neyringi ou C. fossilis).
Porcins......	Le sanglier (sus scrofa).
Ruminants...	Le chevreuil (cervus capreolus).
	Le cerf (cervus elaphus).
	Le mouton (ovis aries palustris).
	La chèvre (capra hircus palustris).
	Bovins { 1 bovin indéterminé.
	Bovins { Bos brachyceros.
	Bovins { B. trochoceros ou B. primigenius de Rütimeyer.

J'ai trouvé cette année une tête de bœuf en assez bon état, de nombreuses mâchoires de cerf, de carnivores non déterminées, une dent d'ours. Je n'ai pas rencontré le cheval, assez rare d'ailleurs à Clairvaux. Parmi les débris végétaux on trouve de nombreux coprolithes de mouton et de carnivores.

VIII. Flore.

De nombreuses noisettes, graines de prunelles, de l'orge, des masses considérables de petites graines (*Rubus fructicosa*). On a dû s'en servir pour fabriquer une boisson fermentée. On trouve aussi des glands, des pommes coupées, etc.

Signalons aussi la présence assez fréquente d'un champignon du genre Polypore : le *Ganoderma australis*, d'après la détermination de M. Boudier, de la Société mycologique de France (1). C'est une espèce plutôt méridionale qui remonte actuellement un peu dans l'Est de la France. Il est curieux de constater dans nos régions son abondance à l'époque préhistorique. Ce champignon a pu servir à fabriquer une sorte d'amadou.

M. le Dr Magnin, doyen de la Faculté des Sciences de

(1) *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle*, no 11, p. 12.

Besançon, à qui j'avais envoyé les graines trouvées, a bien voulu les faire déterminer exactement par M. E. Neuweiler, de Zurich, bien connu par ses remarquables travaux sur la flore préhistorique (2). Voici la liste que ce savant a envoyée par l'entremise de M. le professeur Schrœtter de Zurich. *Pirus malus* L. — *Prunus spinosa* L. — *Prunus padus* L. — *Hordeum vulgare* L. — *Cornus sanguinea* L. — *Corylus avellana*, f. *oblonga*, *G. And.* — *Rubus fruticosa.*

Mes recherches ne sont pas encore finies, car, pour récolter les graines, il faut attendre que les terres aient été lavées par les pluies d'automne et d'hiver.

IX. **Homme.**

Les restes étant peu abondants : une portion de la mâchoire inférieure et un fémur d'enfant quelques débris d'une calotte crânienne, on ne peut rien conclure. Ce sont je crois, les seuls restes de l'homme trouvés jusqu'ici à Clairvaux. Quant au mode de sépulture des peuplades lacustres, on est réduit à des conjectures, aucune découverte n'ayant été faite. — Les squelettes que l'on trouve dans les sablières de Boissia se rapportent au Burgonde ; j'ai trouvé il y a deux ans dans une des fosses, une boucle de ceinturon tout à fait caractéristique.

Les résultats de ces années dernières ont donc bien justifié mes conclusions de 1905 et il s'est confirmé que les palafittes du lac de Clairvaux ont bien existé jusqu'au bronze I. En Suisse, les habitations lacustres de l'âge du bronze sont toutes plus éloignées de la terre que celles du néolithique, il faudrait s'assurer qu'il en est ainsi à Clairvaux et pour cela, faire des fouilles près de la ville.

---

(1) Voir dans l'*Anthropologie* (1906, 3-4), l'analyse du dernier ouvrage de M. Neuweiler sur les plantes des stations préhistoriques.

Il serait aussi intéressant de relever exactement les divers emplacements de pilotis autour du lac et d'y faire quelques travaux. Les sépultures doivent être aussi l'objet des recherches. Espérons que l'année prochaine me permettra de résoudre quelques-unes de ces questions

Lons-le-Saunier, le 18 décembre 1906.

BIBLIOGRAPHIE

BOURGEAT (l'abbé). **La station lacustre de Clairvaux** (analyse des débris organiques trouvés par M. Le Mire) (*Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny*), 1890, janvier-février.

P. DECHAMBRE. **Sur les ossements des habitations lacustres de Clairvaux et de Chalain** (Extrait du *Bulletin de la Société centrale de Médecine vétérinaire*, avril 1906).

L. A. GIRARDOT. Communication au **Congrès de Montbéliard de l'association franc-comtoise des Sociétés savantes**, en 1902 (Compte-rendu du Congrès et *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*).

L. A. GIRARDOT. **Note sur la cité lacustre de Chalain** (Jura) (*Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*), 1904. Compte-rendu de l'association franc-comtoise dans *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1903-1904).

L. A. GIRARDOT. **Au sujet des instruments pour la fabrication du beurre** (*Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1906, p. 293).

H. GROSJEAN. **Note sur la cité lacustre de Clairvaux** au sujet d'ébauches d'écuelles (Compte-rendu du Ve Congrès de l'Association franc-comtoise des Sociétés savantes dans *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1904, p. 240).

A. MAGNIN. *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, 1899, p 293-298 et *Végétation des Lacs du Jura*, p. 110.

J. LE MIRE. **Découverte d'une station lacustre de l'âge de la pierre polie dans le lac de Clairvaux** (*Recueil de l'Académie de Besançon*. Séance publique du 28 janvier 1870. 52 pages, 6 planches, Besançon, *1872*.

A. DE MORTILLET. **Palafittes du lac de Clairvaux** (*L'Homme préhistorique,* 3e année, février 1905).
Palafittes du lac de Chalain (*L'Homme préhistorique*, 4e année, mars 1906).

PIROUTET (M). **Coup d'œil sommaire sur le Préhistorique en Franche-Comté** (*Anthropologie*, 1903, nos 3-4, 5-6). Ce mémoire contient une bibliographie très complète.

PIROUTET (M). **Note pour servir d'introduction à l'étude des enceintes défensives antiques du Jura salinois** (*Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France,* septembre-octobre 1906). On trouve dans ce travail des considérations très utiles et très étudiées sur les poteries et les objets de bronze de Chalain et de Clairvaux.

L. LEBRUN. **Note préliminaire sur quelques recherches faites dans la cité lacustre de Clairvaux. — Description des principaux objets** (*Bulletin de la Société d'Histoire naturelle du Doubs*, nos 10 et 11).

L'IMPOT PROGRESSIF EN FRANCE

PAR M. JULES DUFAY

COMPTE-RENDU PAR M. M. THURIET

Avocat général près la Cour d'appel de Besançon

Membre résidant

Séance du 17 mars 1906.

M. Jules Dufay, membre correspondant de notre Société depuis 1875, a publié récemment sous ce titre : *L'Impôt progressif en France*, une œuvre de science économique et financière qui est le fruit de longues réflexions, d'observations pénétrantes et de patientes recherches. Le sujet, tout brûlant d'actualité, tout crépitant de controverse, a été effleuré bien des fois, mais superficiellement, dans des boniments électoraux ; il n'a jamais été traité d'une façon aussi complète, aussi neuve et aussi sincère que dans cet ouvrage, uniquement inspiré par l'amour du bien public, sans aucune arrière-pensée de flatterie envers les masses.

M. Dufay est un petit-neveu du Jurassien Pierre-François Boncerf, secrétaire de Turgot et auteur d'un libelle intitulé *Inconvénients des droits féodaux*, qui fut brûlé en 1776 par la main du bourreau sur les marches du Palais de Justice, en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris. A l'exemple de son grand-oncle et cent trente ans après lui, M. Dufay fait œuvre de précurseur et s'attaque aux abus de la fiscalité, aux inégalités résultant des lois sociales et à la féodalité financière. En des temps différents, les deux livres, animés du même souffle novateur, du même esprit de jus-

tice, paraissent voués à des destinées semblables. Celui de M. Dufay, s'il n'a pas été livré aux flammes par un arrêt de Cour, a eu du moins à subir le feu de la critique ; et de même que la réforme préconisée par Boncerf fut réalisée dans la nuit du 4 août, celle qui est chère au cœur de M. Dufay a quelques chances de voir le jour au cours de la prochaine législature.

Quiconque ne se sent pas spécialement attiré vers les problèmes économiques et sociaux peut se laisser rebuter par la sécheresse du titre et par l'épaisseur du volume, qui a doublé en passant de la première à la seconde édition. Une fois de plus on aurait tort de s'en tenir aux apparences ; l'ouvrage est d'une lecture facile, attrayante même ; il est divisé en un très grand nombre de chapitres qui sont autant de petits traités où l'idée inscrite au frontispice est développée dans un style alerte, primesautier, d'une remarquable clarté.

L'auteur aurait pu diviser son livre en trois parties : la première signalant les défectuosités de notre système actuel d'impôts, la seconde exposant son projet d'impôt progressif, la troisième réfutant les objections faites à la réforme proposée ; mais M. Dufay n'a pas développé ses idées dans un ordre rigoureux ; il a préféré entremêler les différentes parties de son sujet de façon sans doute à pouvoir revenir à son gré sur les pensées auxquelles il tient le plus et les présenter sous différentes formes. Cette absence apparente de méthode n'est peut-être qu'un effet de l'art ; en tous cas, l'esprit du lecteur, soulagé par les multiples divisions du livre, ne saurait s'en plaindre.

Dans les critiques qu'il dirige contre notre législation fiscale, M. Dufay est incontestablement dans le vrai. Le système actuel procède, selon lui, d'une conception trop rudimentaire ; il ne vise qu'à la perception en quelque sorte brutale de l'impôt, sans aucune préoccupation de justice, sans souci des répercussions que la répartition des charges

publiques peut avoir sur l'ordre social ; il frappe la nature imposable partout où il la trouve, fût-ce entre les mains du pauvre, et il la frappe suivant un taux toujours constant, sans distinguer si la valeur imposée est l'unique ressource de celui qui la possède ou si elle n'est qu'un élément négligeable d'un opulent patrimoine.

« Il n'est pas juste, dit l'auteur, il n'est même pas prudent de frapper dans la même proportion arithmétique le champ, la vigne et la chaumière du pauvre et les domaines du riche. Le revenu du premier est déjà insuffisant pour ses dépenses nécessaires ; le revenu du second excède de beaucoup ses besoins et finit par accumuler dans ses mains ces fortunes énormes dont nous sommes témoins, lesquelles se forment en définitive du prélèvement anormal sur le produit du travail général. On ne peut trop répéter cette vérité (1). » Et en effet l'auteur y revient souvent.

M. Dufay signale cette absurdité, dans laquelle ne sont point tombées les nations voisines, et qui consiste à faire payer des impôts aux hospices, aux asiles d'aliénés et d'incurables, aux dépôts de mendicité et aux bureaux de bienfaisance. La statistique révèle que ces établissements ont versé au Trésor en 1902, pour la contribution foncière, 917,745 fr., plus une taxe de mainmorte de 803,062 fr. « Peut-on imaginer, dit notre auteur, un impôt aussi mal fondé en raison et en bon sens ? Ne dirait-on pas que c'est un reste de notre vieille fiscalité qui avait soin de tomber surtout sur la misère. Ici, c'est la misère incurable, impuissante, une vraie mainmorte celle-là. A quoi, en effet, est appliqué le revenu de ces terres ? à soulager l'incapacité du travail, la pauvreté sans remède, la misère irréductible. Et on va frapper de près de deux millions d'impôts chaque année le produit de ces biens, au profit de qui ? Au profit de l'Etat, ce qui veut dire au profit de la collectivité des ci-

(1) Page 108.

toyens, laquelle collectivité, en vertu du principe moderne de solidarité et de mutualité, est précisément tenue de pourvoir à l'entretien de ses membres malheureux. Quel étrange cercle vicieux on fait parcourir à ces deux millions ! (1) »

Passant à la contribution mobilière, M. Dufay montre les inégalités résultant de son application. Cet impôt est basé sur le loyer, c'est-à-dire sur une apparence souvent trompeuse ; il pèse lourdement sur les familles nombreuses, accablées déjà par tant de charges diverses, tandis qu'il est léger aux célibataires riches.

Dans la statistique des patentes, M. Dufay relève 39,696 cotes de un franc et au-dessous ; il fait remarquer combien il est ridicule d'imposer de pauvres échoppes, de misérables boutiques dont les tenanciers sont moins des négociants que des candidats au bureau de bienfaisance ou à l'hôpital. Le recouvrement de ces cotes infimes coûte plus à l'Etat en papiers, en circulaires, en temps perdu par les percepteurs que les quelques milliers de francs qu'elles lui procurent.

Enfin, l'impôt perçu actuellement sur le revenu des valeurs mobilières est inégal et arbitraire, puisque par une faveur étrange qui n'existe plus guère que chez nous, on exonère les fonds d'Etat et les créances hypothécaires, qui représentent ensemble un revenu total de 2,415 millions, presque égal au revenu de tout le sol français. « Le rentier fait un faux raisonnement, remarque l'auteur, quand il dit : l'Etat est mon débiteur, il me doit mille francs de rentes, il doit me les payer ; oui, certes, et il les paie ; mais de son côté le rentier doit à l'Etat sa quote-part des dépenses générales dont il profite comme tous les autres citoyens, et cette quote-part, en bonne justice, est due en raison des revenus de chacun. Il y a longtemps qu'on a fait bon marché de ce raisonnement de rentier en Angleterre, en Italie, en Prusse,

(1) Page 79.

en Suisse, et que tous les rentiers paient sur tous leurs revenus, sans que cela ait diminué en rien le crédit de l'Etat. »

Après avoir signalé tout ce qu'il y a d'illogique, d'arbitraire ou d'injuste dans notre système fiscal, M. Dufay préconise le remplacement de la plupart des impôts actuels, produisant un total de 827 millions, par un impôt général sur le revenu. Pour être équitable, cet impôt doit être non pas proportionnel, mais progressif. « Par quelle fatalité, dit l'auteur (page 209), nous sommes-nous habitués en France à cette idée que la proportion mathématique en fait d'impôt est la plus juste et qu'elle doit atteindre le capital et le revenu aussitôt qu'ils dépassent zéro. Ce ne sont certainement ni le bon sens, ni la raison, ni l'esprit de justice qui ont propagé cette manière de comprendre l'impôt. C'est plutôt l'influence traditionnelle que nous ont léguée les siècles passés. L'homme n'est pas une quantité à mettre en équation mathématique avec des nombres. Les nombres commencent bien à partir de zéro, mais le chiffre de revenus ou la valeur capitale dont l'homme peut disposer ne commence pas à zéro ; une première fraction est aborbée d'une manière nécessaire par les dépenses, même les plus réduites, que comportent sa vie physique et sa vie intellectuelle. C'est donc par un véritable contre-sens, une erreur de calcul, que nous faisons commencer le prélèvement de l'impôt sur le revenu ou le capital de chacun à partir de zéro. »

M. Dufay propose une exemption complète d'impôts pour les revenus inférieurs à 400 francs, somme qu'il juge strictement indispensable aux besoins de chaque citoyen. « Nous aurions ainsi, dit notre auteur, comme en Prusse, en Suisse, en Italie, au moins la moitié de la population exempte de toute contribution aux charges publiques, ce qui, à la longue et après un certain temps, mettrait la plupart de ces citoyens en état de n'être plus à la charge de la Société sous forme de secours, d'hospitalisation, de bienfaisance,

etc. , etc.., et les élèverait à un état moral que la misère actuelle les empêche d'atteindre. »

Dans le système proposé par M. Dufay, l'impôt serait de 4 % pour les revenus de 400 à 2,000 francs, de 5 % pour ceux de 2,000 à 4,000 francs, de 6 % pour ceux de 4,000 à 10,000 francs et ainsi de suite, suivant une progression qui arrive à prélever sur les revenus dépassant un million 25 %, sur ceux dépassant 4 millions 50 %. Enfin au-dessus de 40 millions de revenus, l'Etat prendrait tout. Le projet peut donc être résumé ainsi : impôt progressif, avec exemption à la base et confiscation au sommet. Si l'exemption au profit des revenus inférieurs à 400 francs est pleinement justifiée, il est permis par contre de trouver bien hardie et bien dangereuse l'introduction dans la loi du principe de la confiscation, trop facilement extensible. A notre avis, l'auteur aurait été plus sage de s'en tenir à une élévation du taux de la progression.

M. Dufay attend de la mise en pratique de l'impôt progressif la rénovation, lente, mais certaine, de la société. L'exemption dont bénéficieront les déshérités leur procurera plus d'aisance, plus de bien-être, une meilleure santé ; elle favorisera l'épargne et facilitera l'accession du prolétaire à la propriété, actuellement répartie en un trop petit nombre de mains. (Encore faut-il pour en arriver là que l'ouvrier et le petit cultivateur aient la sagesse de ne pas dépenser au cabaret l'argent qu'ils versent actuellement à l'Etat sous forme de contributions diverses !)

D'autre part, la progression de l'impôt doit mettre un frein à l'extension indéfinie des grandes fortunes, que favorise le fonctionnement de l'intérêt et de la spéculation moderne. Il faut un correctif à l'accumulation des richesses dans les mêmes mains. L'auteur rappelle, en le généralisant, le mot de Pline : *Latifundia perdidere Italiam* ; les grosses fortunes sont un danger public, parce qu' « elles étendent sur le pays le nivellement universel de la misère » ;

leur étalage excite les convoitises et suscite les haines ; leur possession est même nuisible à ceux qui en jouissent, car « peu de fortune entretient la santé morale et crée la liberté ; trop de richesse produit fatalement la corruption chez ceux qui la possèdent et la servitude chez ceux qui en sont privés. »

En résumé, l'impôt progressif doit jouer un rôle régulateur et moralisateur ; en corrigeant peu à peu les extrêmes inégalités des conditions, il tend à résoudre pacifiquement, sans révolution et sans secousse, le problème social.

Sans partager toutes les illusions de l'auteur, ni voir dans l'établissement de l'impôt progressif la panacée universelle, le remède à tous les maux de la société, il nous paraît que cette réforme réaliserait incontestablement un certain progrès. Si cet impôt est juste dans son principe, pourquoi ne pas le mettre en vigueur ? Sans doute, son application rencontrera des difficultés, mais ces difficultés ne sont pas insurmontables puisque le système fonctionne dans plusieurs Etats européens, notamment en Suisse, où M. Dufay a puisé un grand nombre de documents et d'exemples. Gardons-nous d'être illogiques comme ceux qui disent : *Video meliora proboque deteriora sequor*.

Il serait trop long de suivre M. Dufay dans les détails d'application de son projet. Il suffira de dire qu'à l'exemple de la plupart des législations étrangères, il fait une distinction entre le revenu du capital et le revenu du travail, le taux afférent à ce dernier devant être, selon lui, inférieur de moitié au taux supporté par le premier. Disons aussi que M. Dufay admet comme base de calcul de l'impôt *la déclaration* : chaque contribuable serait tenu de répondre à un questionnaire et serait averti que toute dissimulation, toute réticence le rendrait passible d'une amende égale à dix fois l'impôt non payé. Les déclarations seraient d'ailleurs vérifiées grâce à divers moyens de contrôle dont l'Etat dispose : registres des déclarations de successions, registres des hy-

pothèques, grand livre de la dette publique, comptabilité des banques, etc. ; en cas de désaccord, elles seraient en définitive loyalement débattues entre l'Etat et le contribuable.

Enfin l'auteur s'est attaché à réfuter les objections et les critiques. A ceux qui voient des inconvénients à obliger les contribuables à déclarer leur fortune, il répond : est-ce qu'aujourd'hui, après le décès de tout citoyen, riche ou pauvre, les héritiers ne sont pas tenus de faire la déclaration exacte de ce qu'il a laissé, sous des peines sévères en cas de fraude ? « Est-ce que cela bouleverse l'économie ou la discrétion familiale ? Ce qui se passe ainsi tranquillement et généralement d'une manière très juste, après la mort d'un citoyen, ne peut-il se passer tout aussi justement pendant sa vie ? »

Quant à ceux qui craignent que les capitaux français ne prennent le chemin de l'étranger pour échapper au nouvel impôt, M. Dufay les rassure en disant : « Quand cet impôt a été établi en Suisse, en Allemagne, en Italie et ailleurs, a-t-on vu les capitalistes de ces pays s'installer en France avec leur fortune ? » Il faudrait d'ailleurs aller loin aujourd'hui pour échapper à l'impôt sur le revenu, qui a été adopté dans la plupart des Etats européens. Enfin pour que les valeurs mobilières ne puissent échapper à la taxation du revenu, l'auteur envisage la nécessité d'une double mesure : d'une part, l'obligation pour les Sociétés commerciales, industrielles et financières de ne créer que des titres nominatifs (actions et obligations) et de supprimer les valeurs au porteur ; d'autre part, l'établissement d'une législation internationale permettant à chaque pays de rechercher à l'étranger les valeurs qui y seraient placées par ses nationaux.

On peut juger par cette analyse succincte de la valeur et de l'importance de l'œuvre de M. Dufay. Quel que soit le jugement que chaque lecteur puisse porter sur les réformes

préconisées par l'auteur, on ne peut que rendre hommage à la sincérité de son aspiration vers un meilleur avenir et louer la virilité et la hardiesse de sa pensée, la force de son raisonnement, la clarté et la simplicité de son style, toutes qualités qui décèlent l'écrivain de race comtoise.

MATÉRIAUX

POUR L'HISTOIRE

DES PREMIÈRES RECHERCHES DE GÉOLOGIE

EN FRANCHE-COMTÉ

Quelques notes inédites sur les travaux de M. Duhamel et de M. Parandier dans le département du Doubs

Par M. le Dr Albert GIRARDOT

Séance du 17 mars 1906.

M. Parandier sachant que j'avais écrit quelques pages sur les premiers travaux des géologues en Franche-Comté (1), m'adressa, peu d'années avant sa mort, plusieurs notes manuscrites inédites, concernant les observations géologiques de M. l'ingénieur Duhamel dans le département du Doubs, et les comptes-rendus de la fondation et des séances de la Société géologique du Doubs, qu'il avait lui-même créée en 1835, ainsi que du congrès tenu à Besançon la même année par les membres de la Société géologique des Monts-Jura, dont il fut le secrétaire. Cette société géologique des Monts-Jura avait été fondée par M. Thurmann et quelques savants suisses en 1834 ; elle n'eut en réalité qu'une seule réunion, celle de Besançon en 1835, mais qui fut très importante en rai-

---

(1) Les premières études géologiques en Franche-Comté (*Académie des S. B-L. et A. de Besançon,* 1891).

son des communications qui y furent faites et qui montrent quel était exactement l'état des connaissances géologiques sur le Jura, à cette époque. Aucune de ces différentes pièces n'a été publiée jusqu'ici, sauf un résumé très sommaire des séances de la Société des Monts-Jura à Besançon, insérée par Thurmann en 1836 dans le *Bulletin* de la Société géologique de France Aussi ai-je pensé que ces notes pourraient prendre place utilement dans nos Mémoires. J'ai reproduit intégralement les communications faites à la réunion de 1835, mais pour le reste j'ai dû résumer quelques fois, et souvent compléter les différentes notes que m'avait remises M. Parandier, pour éviter des longueurs inutiles et pour expliquer certains faits et en tirer des conclusions.

NOTES DE M. DUHAMEL

Dès que M. Parandier se fut installé à Besançon, comme ingénieur des ponts et chaussées en 1828, il se proposa d'étudier la constitution géologique de la région, mais il voulut avant de se mettre à l'œuvre, se renseigner sur les travaux de géologie dont le département du Doubs avait été déjà l'objet, et il s'adressa en vue de ce but à M. Duhamel, ingénieur des mines, en résidence à Lons-le-Saunier, dont le service comprenait le Jura et le Doubs. M. Duhamel lui répondit qu'aucun ouvrage n'avait encore été publié sur ce pays, mais qu'il avait recueilli lui-même quelques notes qu'il lui communiqua probablement dès cette époque, en partie au moins, et qu'il lui abandonna complètement quand il fut nommé à Langres en 1832.

Ces notes, au nombre de quatre, nous ont été remises par M. Parandier, quelques années avant sa mort; elles nous ont paru offrir un réel intérêt au point de vue de l'évolution des études et des connaissances géologiques dans notre province, et nous croyons utile de les exposer ici. La pre-

mière renfermant quelques détails étrangers au sujet que son auteur se proposait de traiter, nous nous bornerons à l'analyser, mais nous reproduirons les trois autres en entier.

I. Excursion géologique dans le département du Doubs, en 1824 :

M. Duhamel partit de Salins et visita successivement Quingey, Besançon, Champlive, Clerval, Ornans, le Magny, Gemonval, Saint-Georges, Montbéliard, Blamont, Saint-Hippolyte, Fuans, le Grand-Denis, Morteau, Pontarlier et Rochejean. Au cours de ce voyage, il nota minutieusement les caractères pétrographiques des masses minérales qu'il rencontra sur son chemin insistant sur leur couleur et leur texture Ces indications ne permettent pas, en général, de reconnaître les assises qu'il a décrites ; cependant il en est quelques-unes qu'il a dépeintes d'une manière assez précise, pour qu'on puisse les désigner sans chance d'erreur.

Entre Quingey et Besançon M. Duhamel signale la présence des *Marnes irisées* et des *Calcaires* à *Gryphites*, en un endroit qu'il ne cite pas clairement. A Besançon, il observe que les strates de la citadelle sont dirigées du nord au sud avec une inclinaison variable, et il ajoute : « Il m'a semblé » qu'à l'endroit où les couches se replient tout à coup, pour » devenir presque verticales, il y a un ondoiement, une » froissure dans les couches, sans rupture, ce qui semble » indiquer que leur position singulière ne tient pas à un » bombement, mais qu'elle est l'effet de leur formation ; le » calcaire encore mou aura pris la forme du terrain sur le- » quel il se sera déposé. » Il visite la combe du Pont-du-Secours et reconnaît bien sa structure ; les deux flancs constitués par des calcaires de nature différente, mais dont les bancs sont sensiblement parallèles, et le centre par une masse importante de marne. Il décrit très nettement l'affleurement du flanc sud (Oxfordien-supérieur) avec ses assises qui se désagrègent sous l'influence des agents atmosphéri-

ques qui paraissent les « décomposer de manière à leur » donner une structure feuilletée, ressemblant à la marne. » C'est surtout entre les joints des bancs que l'on voit cette » structure qui se perd peu à peu, à mesure que l'on s'éloigne » des joints. » Il note aussi la présence de rognons calcaires (nodules siliceuses, *chailles*) surtout dans les parties à structure feuilletée. Cette couche qu'il a examinée avec tant d'attention, lui sert de point de départ pour sa description géologique de tout le territoire qu'il se propose d'étudier, et il désigne par des numéros d'ordre les différentes assises qu'il observe au dessus d'elle (1).

Il est assez difficile de le suivre dans les descriptions entièrement pétrographiques et parfois assez sommaires qu'il en donne ; cependant il paraît évident que les bancs de 1 à 6 représentent l'Oxfordien supérieur, 7 le rauracien inférieur, 8 le rauracien supérieur, 9, 10, 11 et 12 les calcaires à astartes, 13 et 14 les marnes astartiennes, 15 et 16 la base de l'astartien supérieur, peut-être ce sous-étage en entier, peut-être même tout le Kimméridien, car il ne donne aucune indication sur la puissance des strates qu'il énumère, ni aucun caractère qui permette de reconnaître exactement les dernières de la série.

---

(1) Nous reproduisons ci-dessous, textuellement, cette partie de la note de M. Duhamel.

« Au dessus du calcaire qui se désagrège et devient feuilleté au contact de l'atmosphère, se trouvent 1, 2, 3, 4, 5; 6 forme au-dessus de 5, une couche que l'on prendrait pour une couche de galets intercalés dans le calcaire ; avec le marteau l'on détache très facilement chacun de ces galets. Puis 7, masse considérable divisée par de petites couches dont la puissance varie de quelques pouces à plusieurs pieds. Puis 8 et 9, ce dernier est je crois le calcaire lumachelle, 10 forme une couche d'environ 2 m. entre 8 et 10 ; puis 11, 12, 13, 14; 12 est très coquillier, on remarque entre ses couches une marne ou un calcaire très feuilleté ; 14 forme une couche mince dont 13, 15 et 16 terminent la coupe de cette montagne ; on a trouvé encore dans 16, une couche d'un calcaire très feuilleté ; la couche était perpendiculaire et le calcaire feuilleté très ondulé. Après le premier village, marnes de calcaire à Gryphites dirigées du N O. au S O. et inclinées vers le S. E. »

Celle-ci se termine au voisinage du « premier village », qu'il ne désigne pas autrement, mais qui doit être Morre, où il voit apparaître le *Calcaire à Gryphites.* Cet accident interrompt la succession des assises qu'il a cherché à suivre depuis Besançon. Au delà du village, il observe encore des formations nouvelles pour lui, auxquelles il donne les numéros 17, 18, 19 et 20. Il poursuit son excursion en notant toujours attentivement la nature des roches qu'il rencontre et, d'après les seules données de la pétrographie, il les rapporte à l'une ou à l'autre des vingt strates qu'il a reconnues aux environs de Besançon.

Il indique aussi d'autres dépôts : les *marnes irisées* aux environs de Gemonval, puis le *grès rouge* et le *grès bigarré* vers Saulnot ; il signale près de Granges-le-Bourg le contact des formations jurassiques et des formations vosgiennes, les premières devant recouvrir les secondes non loin de là. A Saint-Georges, il s'assure que la houille découverte en cet endroit est entièrement dans le terrain de Lons-le-Saunier (marnes irisées) ; elle repose sur le gypse et est recouverte par les calcaires cloisonnés, les grès impressionnés et le *Calcaire* à *Gryphites.* Il visite ensuite la mine de fer de Gouhenans et se rend compte que le banc de minerai oolithique exploité en ce lieu est bien celui que l'on trouve partout dans le premier étage du Jura. En traversant le Lomont au-dessus de Saint-Hippolyte, il observe des calcaires à grosses oolithes (rauracien inférieur) surmontés par des calcaires à oolithes fines (rauracien supérieur). A Fuans, il explique les cavités des roches jaunâtres qui bordent la route (portlandien supérieur) par la disparition de nodules siliceuses (?) qui s'y trouvaient à l'origine.

M. Duhamel fournit aussi des indications sur la direction et l'inclinaison des couches en divers lieux et sur l'orientation des chaînons jurassiens qu'il a traversés entre Fuans et Morteau.

II. **Série d'assises remise à M. Parandier en 1828 :**

Cette note, comme le fait observer M. Parandier sur le manuscrit, ne renferme aucune indication sur le lieu où elle a été relevée (1) ; elle expose la succession des assises sans leur donner de numéros d'ordre ; ceux qu'elles portent ci-dessous ont été ajoutés par nous pour faciliter nos conclusions, ils n'ont par suite aucun rapport avec les numéros cités dans la note précédente.

1. Marnes sur lesquelles repose l'étage suivant non décrit.

2. Calcaire oolithique à gros grains.

3. Calcaire grenu, mêmes coquilles.

4. Calcaire compact tendre ; Térébratules lisses et striées avec beaucoup d'entroques et quelques oursins.

5. Calcaire gris compact à rognons de silex.

6. Calcaire oolithique et compact, souvent avec rognons irréguliers de silex ; dans les bancs on trouve des entroques avec des polypiers.

7. Couches séparées par des lits de marnes formant le passage du calcaire gris marneux compact au calcaire siliceux jaunâtre.

8. Bancs d'oolithes composés de bancs ferrugineux ; l'ensemble a de 2 à 5 mètres de puissance et renferme des coquilles.

9. Marnes sans bitume jusqu'aux premiers bancs de l'oolithe.

10. Au-dessus du banc de coquilles, les marnes deviennent bitumineuses et contiennent une grande quantité de bivalves ; au milieu de ces marnes il y a des bancs avec veines de bitume.

11. Gros rognons marneux fragiles.

12. Marne tendre renfermant des solides remplis de coquilles dans l'intervalle des bancs.

---

(1) Il est probable que cette coupe a été prise aux environs de Salins ou de Lons-le-Saunier.

13. Grande hauteur de marnes grises, feuilletées, suivies d'un grand nombre de bancs peu coquilliers, puis on se trouve dans une grande richesse de coquilles, belemnites, peignes.

MARNES IRISÉES :

14. Banc de calcaire à Gryphites.

15. Calcaire argileux compact à pâte très fine.

16 Banc de calcaire presque uniquement composé de coquilles

17. Banc jaune brun à cassure inégale.

18. Bancs isolés de grès siliceux contenant des pyrites.

19. Epaisseur assez considérable de calcaire blanc divisé par des veines spathiques.

20. Il existe une couche de houille, à une hauteur inconnue, au dessus du gypse.

21. Banc de calcaire blanchâtre analogue à celui qui est au-dessus, mais plus grossier.

22. Marnes gypseuses, puis gypse marneux, séparés par des couches de marnes subordonnées à la nature gypseuse.

23. Calcaire argileux compact, blanchâtre, formé d'assises minces parfaitement planes ; la couche à 8 mètres.

24. Marnes terreuses, imparfaitement schisteuses, avec couches subordonnées de gypse.

Dans cette coupe se montre la succession des couches du mésojurassique (2 à 8), de l'éojurassique (9 à 14) et de la partie supérieure du trias (15 à 24). Autant que l'on peut en juger d'après les descriptions un peu sommaires de différentes assises, 2 représente le cornbrash, 3 et 4 le bathonien, entier, 5 le calcaire à polypiers, 6 et 7 la base de ce dernier sous-étage et le calcaire à entroques, 8 l'oolithe ferrugineuse, 9, 10, 11, et peut-être 12, le toarcien, 13 le charmoutien, 14, 15 et 16 le sinémurien, 17 et 18 l'infralias, et les autres couches de 19 à 24 les marnes irisées supérieures et moyennes.

III. **Note sur les argiles plastiques** Lettre à M Parandier, 1831) :

Tout ce que je peux dire sur les argiles plastiques se borne à ceci : elles sont très onctueuses au toucher ; on en distingue deux couches, séparées en général par un banc de sable quartzeux de couleur tout à fait blanche ou légèrement coloré ; les grains sont des débris de quartz hyalin (translucide) ; on l'emploie à la manufacture de verre du Bélieu et on l'exploite dans les montagnes et plaines situées entre le mont du Grand-Denis et le Doubs ; l'autre, qui est un peu coloré, s'emploie dans les tuileries et se trouve à trois quarts de lieue au Sud de Pontarlier, pas loin de la route qui conduit à Jougne.

Les argiles plastiques ne renferment que peu ou point de coquilles ; la couche inférieure est d'un gris foncé, la supérieure d'un bleu de ciel clair ; c'est cette dernière qui contient la mine de bois fossile du Grand-Denis. Pour les mines en grains, je ne saurais pas vous dire avec précision à quelle formation on doit les rapporter. J'ai cru longtemps que c'était à l'argile plastique ; mais je crains qu'elles ne soient d'une formation plus récente, les débris d'animaux qu'on y trouve pourraient jeter du jour là-dessus, mais il faudrait savoir à quels genres ils appartiennent.

— Je crois du reste qu'il y en a de plusieurs formations : celles de la Bresse, par exemple, ne peuvent être rapportées à la même époque que celles du Doubs.

IV. **Note sur le grès vert** (Lettre à M. Parandier, 1831) :

Le grès vert est très développé dans une partie de l'Ain, du Jura et du Doubs, il forme en général les petites plaines ondulées comprises entre les trois premières chaînes des montagnes jurassiques qui courent du N. N-E. au S. S-O. ; vous savez qu'il renferme de nombreuses mines de fer, notamment celles de Métabief, Longeville, Oie-les-Forges

que je vous engage à visiter. Je suis persuadé en outre qu'il contient du gypse aux environs de la rivière. Ce terrain a plusieurs étages séparés, comme le calcaire jurassique, par des marnes qui contiennent des coquilles ; mais bien différentes de celles que l'on trouve dans les environs de Besançon ; vous en avez une partie dans votre collection, vous pourrez les confronter. Le grès vert renferme de la marne, du grès, du calcaire, etc.

Les mines de fer si je ne me trompe, se trouvent en couches à une certaine distance au-dessus des grès et des marnes qui sont encore au-dessous des grès. Les calcaires sont de bien des espèces ; mais presque toujours parsemés de points verts ; il y en a de tendres qui sont de bonnes pierres de construction et de très durs qui ont, en général, la cassure très esquilleuse.

M. Duhamel connaissait très bien les formations triasiques qu'il avait eu l'occasion d'étudier minutieusement, dans ses recherches de gisements de sel ; aussi indique-t-il l'affleurement des marnes irisées, en différents endroits de la région, puis des grès bigarrés dans la partie nord, et reconnaît-il que la houille découverte à Saint-Georges appartient au trias. Il connaissait beaucoup moins le terrain jurassique, il le divisait, semble-t-il, en deux masses, l'inférieure débutant au-dessus du calcaire à Gryphées qu'il plaçait encore dans le trias, pour se terminer à la base de l'oxfordien, et la supérieure comprenant tout ce que l'on range actuellement dans l'éojurassique.

La coupe des assises inférieures est assez exacte, mais elle laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la précision et des détails ; celle des couches supérieures est encore moins précise et moins détaillée. Toutes deux manquent de l'indication si importante de la puissance des strates.

Il ne faut pas oublier cependant que l'excursion dans le département du Doubs, n'était qu'une simple reconnais-

sance géologique, et que les notes prises au cours de ce voyage et remises à M. Parandier n'étaient pas destinées à la publicité. Il faut ajouter en outre que M. Duhamel prit une part active à l'étude de la géographie physique du Doubs, publiée plus tard par M. Parandier.

NOTES DE M. PARANDIER

I. La Société géologique du Doubs :

M. Parandier ne se borna pas à étudier pour lui seul la constitution géologique du sol, il voulut aussi la faire connaître, et il sut intéresser à sa science de prédilection quelques habitants de Besançon, désireux de s'instruire des choses de la nature, qui l'accompagnaient dans ses excursions. Leur nombre devint bientôt assez considérable, et il eut l'idée de les grouper pour former une société d'études et de recherches scientifiques. Les premiers adhérents choisirent pour président d'honneur M. Girod de Chantrans qui leur conseilla de se réunir à la Société d'agriculture du Doubs, fondée depuis plus de quarante ans déjà, qui les accueillit, créa même dans son sein une commission des sciences naturelles, et prit à cette occasion, le titre de *Société d'agriculture, sciences et arts du Doubs*. M. Parandier et les naturalistes qui s'étaient joints à lui, se proposaient d'étudier la région du Doubs, d'en dresser la carte géologique et de réunir les collections de roches, de minéraux, de fossiles et même d'animaux du pays, dans un but d'utilité pratique. La Société d'agriculture (1) craignit sans

(1) La Société d'agriculture avait formé dans son sein une commission des sciences naturelles, dont tous les nouveaux venus demandaient à faire partie, pour pouvoir travailler en commun à la réalisation de leur programme; c'était créer une petite compagnie dans la grande, ce que la Société d'agricultùre ne voulut pas admettre avec raison, et elle leur conseilla de former en dehors d'elle une association indépendante.

doute de s'éloigner trop de son objet principal en favorisant l'exécution de ce programme, et malgré les explications que donna M. Parandier dans sa séance de janvier 1834, elle ne crut pas devoir s'y associer d'une manière vraiment efficace. Dès lors le petit noyau des chercheurs de bonne volonté n'eut plus qu'à se constituer en compagnie indépendante, ce qu'il fit le 25 septembre 1835, en prenant la dénomination de *Société géologique du Doubs* (1). La nouvelle association se réunit le 29 septembre suivant pour jeter les bases de ses statuts, et le 1er octobre de la même année, elle prit part au congrès que tinrent à Besançon les géologues du Jura français et suisse.

Pendant les années suivantes, la Société prospéra, le nombre de ses membres s'accrut, elle organisa des réunions et des excursions collectives, mais en 1840, elle n'avait pas encore de secrétaire pour diriger ses travaux, et il lui manquait surtout un local, bien nécessaire cependant pour tenir ses séances et placer ses collections. Malgré tous ses efforts et ses instances réitérées, M. Parandier ne put l'obtenir de l'administration préfectorale, et cette association de travailleurs bénévoles dut se dissoudre faute d'avoir pu trouver les moyens élémentaires de faire une œuvre utile. Elle disparut vers cette époque, sans laisser de traces, n'ayant publié ni procès-verbaux, ni mémoires, et comme M. Parandier, son fondateur et son président quitta Besançon peu après, elle n'essaya pas dans la suite de se reconstituer, mais en 1841, naissait la Société d'Emulation du Doubs, qui recueillait quelques-uns de ses membres et se substituait à elle (2).

Telle qu'elle avait été constituée, la Société géologique

---

(1) Son titre primitif était: *Société géologique et d'histoire naturelle du Doubs*.

(2) MM. Bauthias, Boudsot, Emile Delacroix, Grenier, Huart, Martin, Mangeot, Parrot et Reynaud-Ducreux qui faisaient partie de la Société géologique du Doubs, figurent parmi les premiers membres de la Société

du Doubs ne pouvait subsister bien longtemps; son but était trop spécial et trop restreint pour qu'elle put rencontrer de nombreux adhérents, surtout en un temps où les sciences naturelles, et plus particulièrement la géologie, ne comptaient que peu d'adeptes Son organisation, en outre, était défectueuse, elle manquait de secrétaire et ne pouvait avoir, par suite, ni direction ni continuité dans ses travaux; elle n'avait par elle-même aucune ressource pécuniaire, ses membres ne payant pas de cotisation, et elle devait tout attendre des pouvoirs publics, toujours méfiants et mal disposés à l'égard des indépendants; elle était par là impuissante, aussi bien à se procurer un local qu'à publier des études ou de simples comptes-rendus. Dans ces conditions, le lien qui rattachait à la chose commune chacun des sociétaires était assez faible et se rompit de lui-même au bout de peu d'années. Toutefois si M. Parandier ne réussit pas à former une association durable, il montra qu'on pouvait, à Besançon, grouper des hommes de bonne volonté pour des recherches scientifiques désintéressées, et sa démonstration fut mise à profit par les fondateurs de la Société d'Emulation du Doubs, société qui, on peut le dire, dérive en quelque sorte, de la Société géologique du Doubs.

II La Société géologique des Monts-Jura ; sa réunion à Besançon en 1835 :

Pendant que M. Parandier s'efforçait de fonder la Société géologique du Doubs, M Thurmann de son côté, avec l'aide de quelques savants suisses, constituait la *Société géologique des Monts-Jura* qui tint sa première réunion à Neuchatel en 1834, mais ce ne fut qu'un essai; la deuxième séance beau-

---

d'Emulation. M. Parandier était absent de Besançon au moment où fut fondée cette dernière; il ignora même son existence pendant plusieurs années et n'y entra que plus tard.

coup plus importante, eut lieu à Besançon les 1er et 2 octobre 1835. Une quinzaine de géologues, français et suisses, s'y étaient donné rendez-vous, et le programme arrêté d'avance, portait que l'on traiterait de la constitution géognostique des Monts-Jura, dans toute leur étendue, puis de la géogénie de leurs terrains, enfin de l'orographie de leurs chaînes et de leurs vallées (1).

La réunion eut lieu dans une des salles de l'Académie (2). M. Voltz, bien qu'absent, fut élu président d'honneur, M. Thirria, vice-président et M. Parandier secrétaire ; les séances de cette première journée furent consacrées à la description de la série jurassique, aux environs de Besançon par M. Parandier, aux environs de Belfort par M Renoir, dans la haute montagne du Doubs par M. le Dr Renaud-Comte, dans le Jura neuchâtelois par M de Montmollin, dans le Jura soleurois et dans le Jura argovien par M. Gresly, dans le canton de Schaffouse et dans le haut Jura français et suisse par M. Thurmann ; ces divers exposés de la série jurassique ont été rapportés à la description de la Haute-Saône de M. Thirria et du Jura bernois (Porrentruy) de M. Thurmann. Ce dernier géologue indiqua ensuite la succession des assises de même âge dans le Wurtemberg, tel que l'avait établie Mandelslohe. Comme conséquence de cette étude en commun, on décida que le terrain jurassique du Jura, devait être divisé en cinq groupes. 1° liasique, 2° oolithique, 3° oxfordien, 4° corallien, 5° portlandien. En ce qui concerne ces deux derniers groupes, M. Thurmann hésitait à les admettre comme deux for-

---

(1) Voir Thurmann. *Bull. Soc. géologique de France*, 1re série, t. VII (1836) p. 207 à 211 et Paul Choffat de la *Société géologique des Monts Jura*, Porrentry, 1885.

(2) Ont pris part à la réunion de la *Société géologique des Monts-Jura*, à Besançon, M. Gresly de Soleure, comte de Montmollin de Neuchâtel, Parandier de Besançon, Renoir de Belfort, Dr Renaud-Comte du Pissoux, Thirria de Vesoul, ainsi que les membres de la *Société géologique du Doubs*, Thurmann de Porrentruy.

mations distinctes et indépendantes l'une de l'autre, et se demandait s'il ne valait pas mieux les considérer comme deux facies propres du même groupe, et il justifiait son doute par des observations faites dans plusieurs parties du Jura.

On reconnaît facilement aujourd'hui combien était prudente l'hésitation de M. Thurmann. Sur certains points de la région envisagée, tout le jurassique supérieur, au dessus de l'oxfordien, ne forme qu'une immense masse de calcaire compact, sans horizons fossilifères et même sans fossiles déterminables, et sur d'autres points, la présence de dépôts coralligènes, jusque dans ses assises les plus élevées, a fait rapporter pendant longtemps au corallien tout ce que les fondateurs de la nomenclature jurassique avaient rangé dans leur cinquième groupe.

Après l'étude des terrains jurassiques, on examina d'une manière toute spéciale les terrains supra-jurassiques ; M. Parandier rappela que M. Duhamel, ingénieur des mines, avait le premier en 1832 observé ces assises dans les chaînes jurassiennes, et M. Thurmann proposa de donner à la partie supérieure de ces couches, situées au dessus du grès vert, le nom de néocomien qui fut de suite adopté. M. de Montmollin décrivit la série de ces strates, aux environs de Neuchâtel, MM. Thirria, Renaud-Comte et Parandier parlèrent de celles de la Haute-Saône, des hautes vallées du Jura et du Doubs, et signalèrent les affleurements de la vallée de l'Ognon, de la Ville-du-Pont, de la Rivière, du Russey et de Morteau ; M. Thurmann termina cette revue en exposant la succession des formations de la Perte-du-Rhône, qu'il rapporta au néocomien.

On examina ensuite la question du synchronisme du fer pisiforme et du *bonherz* des Allemands avec le néocomien. Une discussion spéciale s'engagea à ce sujet entre MM. Thirria, Parandier et Thurmann, et la Société, avec beaucoup de raison, ne voulut pas se prononcer sur ce synchronisme ; pensant que la question n'était pas encore assez connue, elle l'a remise

à l'étude pour être discutée à nouveau dans sa réunion suivante.

La dernière journée commença par une course à la côte de Saint-Léonard (Trois-Chatels), où les membres de la réunion purent voir en peu de temps toute la série jurassique; puis on passa à l'examen de l'orographie du Jura. M. Thurmann fit un exposé succinct du système orographique qu'il a développé dans son essai sur les soulèvements de Porrentruy; MM. Parandier, Gresly, Renaud-Comte et de Montmollin traitèrent successivement la question, en l'appliquant aux parties du Jura déjà citées plus haut, à l'occasion des terrains.

On discute ensuite plusieurs idées géogéniques générales, relatives à l'époque du soulèvement jurassique, et l'assemblée reconnut que la surrection de la chaîne du Jura, n'a pas été le résultat d'un accident unique, mais le produit d'une série de commotions qui auraient eu lieu pendant toute la période comprise entre la fin des dépôts jurassiques et la fin de l'étage tertiaire; et que de toutes ces commotions, celles qui ont donné aux chaînes leur configuration en lignes parallèles et leur relief principal, sont les plus anciennes. Cependant la Société n'émit ces idées qu'avec réserve, reconnaissant qu'elle ne possédait pas encore toutes les observations positives, nécessaires à la solution complète de ces questions. Cette réserve était prudente, car s'il est certain que plusieurs points du Jura ont émergé à diverses reprises, depuis la fin de la période jurassique, il l'est tout autant, qu'ils ont été aussi replongés sous les eaux, et il est par suite bien évident que l'on ne peut voir dans ces mouvements la première ébauche du soulèvement qui a donné au Jura sa configuration définitive. D'un autre côté, il est hors de doute aujourd'hui que les premiers soulèvements n'ont pas disposé la région jurassienne en une série de bassins, où se seraient déposées dans la suite, les assises crétacées puis les assises tertiaires comme le soutint M. Pa-

randier à cette séance, contrairement à l'avis de M Thirria ; l'auteur de la *Statistique de la Haute-Saône* avait déjà reconnu que le soulèvement du Jura est postérieur au dépôt de ces couches.

Enfin la séance a été terminée par un examen critique d'un récent travail de M. Rozet sur le Jura, dont la Société ne crut pas devoir accepter les conclusions.

Telle fut, dans ses traits principaux, cette réunion géologique des 1er et 2 octobre 1835 à Besançon, évènement important, non seulement au point de vue de la géologie locale, mais encore au point de vue de l'histoire générale de cette science ; c'est à ce congrès, en effet que fut adoptée la nomenclature des terrains jurassiques qui a servi de base à la nomenclature actuelle, après avoir été pendant longtemps exclusivement employée par la plupart des géologues de langue française. C'est aussi à la réunion de Besançon que M. Thurmann proposa et fit accepter la dénomination de *néocomien* (de Néocomus Neuchatel) pour désigner l'assise inférieure du Crétacé, appellation qui a persisté depuis dans la science. On peut dire que ce congrès, où furent discutées toutes les questions intéressant la constitution du sol de notre région, établit en réalité le bilan de la géologie jurassienne en 1835.

Quant à la Société géologique des Monts-Jura, elle n'eut pas de nouvelles réunions et elle disparut à son tour, sans laisser d'autres traces.

Nous reproduisons, ici après, textuellement les communications faites par MM. Parandier, Renoir, de Montmollin, Renaud-Comte, Gresly, Thurmann et Thirria à la réunion géologique de Besançon, telles qu'elles furent recueillies par son secrétaire M. Parandier, d'après le manuscrit qu'il nous a transmis.

DOSSIER DES COMMUNICATIONS

FAITES AUX RÉUNIONS D'OCTOBRE 1835

DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DU DOUBS

— Exposé de la communication faite par M. PARANDIER sur la série des terrains jurassiques et infra-jurassiques des environs de Besançon et les rapports de leur constitution géognostique avec différents points des départements du Doubs et du Jura.

— Exposé de la communication de M. RENOIR sur la série géognostique des environs de Belfort. Coupe d'Eloy aux environs de Meroux du N.-O. au N.-E. à partir des Vosges.

— Communication de M. RENAUD-COMTE sur la série géognostique qu'on observe dans la haute vallée du Doubs, et coupe géologique à Moron.

— Communication de M. GRESLY sur l'exposé des mêmes séries et des fossiles qu'elles renferment dans le Jura Soleurois et Argovien.

— Communication de M. THURMANN sur la comparaison des résultats exposés précédemment avec observations qu'il a faites sur le même sujet aux deux extrémités de la chaîne du Jura.

— Communication de M. le comte DE MONTMOLLIN sur la description géognostique du terrain qu'il a observé dans le canton de Neuchatel (Suisse).

— Communication de M. THIRRIA, ingénieur des mines à Vesoul, sur les terrains jurassiques, Jura-crétacé et terrain du minerai de fer pisiforme.

Communication faite par M. Parandier

On ne trouve à découvert nulle part dans le département du Doubs des terrains anciens ; mais il y a dans le Jura la montagne de la Serre où apparaît le granit et quelques terrains anciens postérieurs ; j'y suis allé en mars 1831 et en ai fait une étude dont j'ai déjà rendu compte et que je puis compléter par quelques coupes prises à cette date et par quelques observations.

Dans le Doubs, le terrain le plus ancien que nous puissions trouver et dont j'ai constaté les affleurements c'est le muschelkalk que j'ai reconnu sur la rive gauche de l'Ognon en 1831 ; je me suis alors empressé de communiquer cette découverte à mon ami l'ingénieur des mines Duhamel : voici sa réponse datée de Champagnole, du 25 juillet 1831.

« Vous avez trouvé du muschelkalk dans le Doubs ! en « êtes-vous bien sûr? Ce ne peut être alors que sur les bords « de l'Ognon, encore ! En avez-vous rapporté des échan- « tillons ? » (1)

A son retour à Besançon, je les lui ai fait voir, il reconnut que j'avais raison et depuis lors c'est le muschelkalk que j'ai adopté comme la limite inférieure de nos terrains jurassiques du Doubs.

Je crois que nous trouvons dans les environs de Besançon, d'une manière presque complète, tous les étages et groupes de nos monts jurassiques.

C'est sur le muschelkalk que repose la série des marnes et argiles irisées au bas desquelles, à peu de distance du muschelkalk, gisent des amas de sel gemme ; plus haut sont des alternances de gypse et de bancs de calcaire dolomitique ; de marnes et argiles de diverses couleurs.

---

(1) Cette réponse prouve qu'il avait déjà parcouru le département en s'occupant de géologie dont il avait suivi le cours à l'Ecole des Mines ; il n'y en avait point alors à l'Ecole des Ponts et Chaussées.

C'est dans un sondage fait sur la côte de Beure pour la recherche du sel gemme (1) que je trouve le développement à peu près complet de cette série d'assises de marnes, d'argiles, de calcaire dolomitique, de gypse et de sel gemme, dont le sondage effectué au-dessus de Beure sur une profondeur de 126 m. 80 sous le calcaire à gryphites n'a pas atteint le sel gemme.

Par les sondages faits à Montmorot près Lons-le-Saunier, il se trouve à 10 ou 15 mètres plus bas que les susdits 126 m. 80; ce serait donc à peu près à 140 mètres de profondeur au-dessous du calcaire à gryphites que se trouverait le massif principal du sel gemme au-dessus du muschelkalk. Je produis le résultat du sondage de 126 m. 80 qui m'a été communiqué par M. Duhamel (2).

De ce qui précède, j'ai conclu qu'en partant du fond du vallon du petit cours d'eau de Beure et en creusant un tunnel horizontal, on serait parvenu au massif du sel gemme dont on aurait pu faire une fructueuse et facile exploitation, ce qui n'a pas eu lieu sur ce point (3).

Quant au calcaire à gryphites, on peut l'observer sur plusieurs points dans les environs de Besançon ; celui où il est plus rationnel de le faire, c'est derrière la commune de Morre quoiqu'il n'y apparaît qu'en partie hors du sol, parce qu'il est recouvert d'une série d'assises successives.

Le calcaire à gryphées se compose généralement d'une série d'assises d'environ 6 à 7 mètres d'épaisseur dans leur ensemble ; c'est un calcaire qui est dans la région d'Arbois (Jura), nommé par les cultivateurs : *pierre bleue à coquilles ;* il est en effet, sur plusieurs bancs, couvert d'une multitude

---

(1) Recherche conduite et poursuivie par M. Duhamel et par son ingénieur en chef.

(2) On trouve généralement sous le calcaire à gryphites le banc d'un grès dit quadersandstein.

(3) Depuis cette époque cette exploitation s'est organisée sur plusieurs points non loin de Besançon.

de fossiles (gryphées arquées) ; ce calcaire s'exploite partout comme très propre à donner des moellons excellents pour le pavage des rues.

En s'élevant progressivement sur la côte du point où affleure l'ensemble des assises dont se compose ce calcaire, on observe tout d'abord sur cet ensemble des alternances de couches, beaucoup de fossiles ; mais c'est la bélemnite qui y domine, puis vient en s'élevant la grande assise marneuse du lias inférieur et ensuite celle du lias moyen qui offre sur une épaisseur de 5 à 6 mètres un ensemble de couches schisteuses à la base desquelles se trouvent des lits de rognons très durs. Ces couches ont la similitude de l'ardoise que l'on emploie pour la couverture des bâtiments, mais ce n'est qu'une *similitude ;* car ces couches se détachent en feuilles minces ne résistant pas comme les ardoises à l'action des agents atmosphériques et à la gelée, et en conséquence ne peuvent nullement s'utiliser comme tuiles ; elles sont couvertes par une assise marneuse très fossilifère.

Au-dessus du lias moyen s'élève l'affleurement du lias supérieur, marne compacte d'une épaisseur considérable qui débute par les marnes à trochus ; puis à la partie supérieure de cet affleurement apparait le marly-sandstone et une série de couches de marne et de couches de calcaire marneuse ; puis on arrive aux assises calcaires oolithiques ferrugineuses recouvertes par des marnes ferrugineuses supérieures qui terminent la formation ferrugineuse à la base de l'étage oolithique inférieur, qui débute par le calcaire à entroques. On en arrive ainsi à la terre à foulon (fullers-earth) renfermant des *Ostrea acuminata* à la base de la grande oolithe supérieure.

Nous pouvons maintenant en arriver à définir les groupes successifs qu'on observe dans l'escarpement au pied duquel se trouve le faubourg de Tarragnoz, escarpement au-dessus duquel existe la citadelle de Besançon construite sur les bancs supérieurs du forest-marble, où l'on trouve quelques

Terebratula decorata et de petites taches rouges. A la base du forest-marble est la petite assise marneuse dite bradford-clay, où l'on trouve quelques petits fossiles et au-dessous de laquelle se trouve la susdite grande oolithe supérieure reposant sur la terre à foulon.

Pour passer au cornbrasch il faut se reporter sur le versant du forest marble; au Pont-du-Secours on remarque des petites taches rouges dans ce calcaire compact du forest-marble; le cornbrash reposant sur sa dernière assise est tout entier facile à étudier.

L'épaisseur totale de ce groupe si distinct n'est que de 6 à 7 mètres; on y distingue 3 divisions, la partie inférieure sur 0 m 80 à 1 m. d'épaisseur recouverte par une assise marneuse très mince; la partie moyenne comprenant cette mince couche marneuse, les calcaires subordonnés et toute l'épaisseur à fragmentation irrégulière par l'altération : cette division n'offre que 2 m. 50 à 3 m. d'épaisseur; enfin la partie supérieure en dalle nacrée, sur 2 m. environ d'épaisseur nettement stratifiée, à cassure miroitante, couleur presque toujours grise.

Il y a dans le cornbrash beaucoup de fossiles céphalopodes, gastéropodes, des brachiopodes, des acéphales, des pectens et tous en grand nombre.

La division supérieure du cornbrash est recouverte d'un placage ferrugineux que nous désignons sous le nom de minerai oolithique milliaire oxfordien, où l'on trouve beaucoup de Bélemnites, de Térébratules, de Pholadomies, etc.

Sur cette couche de minerai de fer oxfordien vient la couche des marnes oxfordiennes compactes; elle est recouverte par des rognons de calcaire compact marneux, que j'ai reconnu comme très propre à donner de bonnes chaux hydrauliques; ce dépôt dans sa partie supérieure présente des rognons calcaires argileux d'une forme analogue à celle des miches de pain et propre à donner des ciments.

Les marnes oxfordiennes renferment beaucoup de fossiles,

des Céphalopodes, des Acéphales, des Bélemnites, etc. ; puis vient une série de calcaires siliceux que nous désignons sous le nom de silex et chailles; ils sont recouverts par le groupe des calcaires coralliens ; la base de ce groupe se compose d'une série de couches de calcaire oolithique et sub-oolithique recouvertes par quelques couches dites calcaire à Nérinées fossiles qu'elles renferment avec *Ostrea solitaria* ; il faut la considérer comme la couche supérieure et dernière du groupe corallien.

Sur le calcaire à Nérinées existe une série de couches plus ou moins oolithiques, marneuses à leur base ; nous les considérons comme un passage à l'astartien ; il y a dans les couches marneuses un grand nombre de petits fossiles et déjà des Astartes. Vient ensuite la série des assises astartiennes qui est divisée en deux groupes par une assise nettement calcaire de 2 mètres d'épaisseur; ces deux groupes sont : l'astartien inférieur et l'astartien supérieur.

Le groupe inférieur se compose d'assises calcaires compactes ou sub compactes, parmi lesquelles on distingue des assises minces ou plaquettes présentant beaucoup de fossiles : Astartes.

Le groupe supérieur est formé d'une série de couches parmi lesquelles on distingue des assises formées comme d'un conglomérat de fossiles, quelques couches marneuses, puis des calcaires sub-compacts et compacts qui terminent le groupe astartien supérieur.

Sur les dernières assises des calcaires compacts astartiens repose la couche marneuse qui forme la base de l'étage ou groupe à Ptérocères (*Pterocera oceani*), on y voit aussi des *Ysocardia excentrica* des *Pholadomia protei* des *Exogyra*.

Sur les marnes se présentent plusieurs couches minces de calcaire alternant avec des couches marneuses, ces alternances de petites couches sont recouvertes par des assises calcaires qui terminent l'étage ptérocérien ; j'en ai reconnu

dans le Porrentruy en couches analogues à celles dont on vient de parler, on en découvrira peut-être ailleurs et je crois qu'il convient de les considérer comme un groupe ou étage jurassique distinct des autres.

Sur cet étage existe un groupe de peu d'épaisseur qui se compose d'une petite assise renfermant de petits fossiles dits Exogyres et Virgules et d'assises calcaires ; ce groupe a été très comprimé et ne présente dans la côte de Morre qu'une faible épaisseur ; l'assise marneuse est pour ainsi dire disparue tant elle est mince par le fait de la compression qu'elle a subie ; on y trouve, outre les *O. virgula*, des *Pholadomia acuticostata* et des *Mytilus jurensis*.

La base de l'étage kimméridien à laquelle on arrive se compose de plusieurs assises successives de marnes argileuses et de calcaires où se trouvent un certain nombre de fossiles : *Terebratula sella*, *Mya meriani*, etc., puis ensuite une série considérable de couches calcaires parmi lesquelles se trouvent de temps en temps des couches de calcaire dolomitique, puis on arrive enfin à la partie supérieure du coteau à un ensemble continu de couches de calcaire dolomitique bien stratifié, ce qui m'a donné l'idée que ces couches pourraient être exploitées et employées dans les imprimeries.

Sur l'ensemble de ces couches se trouve un dépôt de poudingues ou amas de cailloux roulés, qui termine complètement la série des étages supérieurs jurassiques.

Il y aurait bien à signaler encore dans les environs de Besançon les dépôts d'alluvions anciennes et modernes ; on pourrait signaler aussi quelques dépôts d'argile jaune qu'Elie de Beaumont a désignée sous le nom d'argile de dépôts tertiaires supérieurs.

A la suite de cet exposé, j'ai dit que sur plusieurs points dans le département, on rencontre la série des argiles irisées, particulièrement sur les escarpements de la rive gauche de l'Ognon dans les environs de Rougemont, etc.

L'étage oxfordien et les calcaires coralliens s'observent

dans les environs de Besançon et sur nombre de points dans le Doubs à Baume-les-Dames, dans la côte qui, un peu au delà de la sortie de cette localité, descend jusqu'aux rives du Doubs et à Roche ; on peut les observer sur bien d'autres points encore en s'élevant dans la direction des montagnes, où on peut observer en partie la série des terrains jurassiques supérieurs dont j'ai donné la description et qui existe d'une manière persévérante et continue dans la côte de Morre et au dessus.

Communication de M. Renoir

Coupe d'Eloy aux environs de Meroux du N-O. au S-E. à partir des Vosges :

1° Près d'Eloy : schistes de transition bien développés. point de terrain houiller ; les schistes inclinés au Sud-Est.

2° Grès rouge moucheté blanc et noir, puissance : environ 10 mètres ; les schistes ci-dessus paraissent recouvrir les assises inférieures du grès rouge.

3° Lits minces et schisteux d'argilolithe.

4° Grès vosgien commençant par un grès avec galets de quartz de différentes grosseurs jusqu'à celles d'un peu moins que le poing, ciment très rare, grains grossiers.

5° Grès avec nids sableux et petits galets de quartz. Puissance de tout le grès vosgien : environ 30 mètres.

6° Grès bigaré de plus de 20 mètres de puissance, bien stratifié en bancs inclinés d'environ 20° au S-E. dont l'épaisseur varie de 0m40 à 3 mètres, séparés par des lits d'argile couleur lie de vin, schisteux, un peu endurci. J'y ai trouvé du bois bituminisé et des fragments de bambou ; il est recouvert par une argile d'environ 7 mètres d'épaisseur, jaunâtre et blanchâtre, divisée par de minces lits de grès supérieur brun terreux.

Terrain liassique :

7° Ici est une faille qui nous met de suite sur le niveau d'un calcaire liassique inférieur (?) pétri d'entroques et renfermant des *terebratula intermedia*, en bancs inclinés d'environ 30°, puissance environ 8 mètres; on y trouve subordonné un calcaire dolomitique marneux.

8° Intervalle peu étendu que la culture m'a empêché de déterminer, mais dans lequel j'ai trouvé des traces de calcaire dolomitique marneux bitumineux.

9° Calcaire liassique comme ferrugineux, incliné au S-E. d'environ 10°, puissance environ 8 mètres.

10° Devant la gorge de Belfort, les marnes supérieures du Lias renferment, subordonnés, un calcaire bleu noirâtre schisteux en banc peu puissant, et un calcaire à Bélemnites, avec des Térébratules et des Ammonites, qui se présente souvent en rognons ; la puissance de ces marnes est assez grande pour la localité.

11° Grès super-liassique (marly-sandstone) avec un petit peigne à tête lisse ; je n'ai pu en bien déterminer la puissance à cause de la culture : environ 14 mètres.

12° Trace du calcaire ferrugineux granuleux, reposant ordinairement sur le 2e minerai de fer, lequel ne se montre pas ici, fossiles petit peigne à tête lisse, Bélemnites déprimées, Rhodocrinites, puissance 1m50.

13° Calcaire roux sableux (bradford-clay) avec trois espèces de térébratules, *Ostrea marshii*, *Ostrea plagiostoma obscura*, *Serpula*, puissance 15 m.

14° Calcaires oolithes distinctes, prédominantes, d'un gris blanchâtre (great oolithe), puissance 6 m. 50.

15° Cornbrash bien caractérisé, avec Trichites, atteint le sommet de la montagne de la Miotte, puissance 20 m.

16° Calcaire sub-compact, gris bleuâtre, avec oolithes empatées non prédominantes ; avec Trichites du genre pinnigène, puissance 15 m.

17° Dalle nacrée bien caractérisée, couleur gris blanchâtre. Les strates inférieures deviennent plus compactes et le triturat (*sic*) moins discernable. Puissance environ 11 mètres avec *Ostrea solitaria*.

Etage moyen corallien :

18° Marne oxfordienne, bleue compacte avec plusieurs espèces d'ammonites et de térébratules, *Amphides. rotondata*, *Pholadomya bucardina*, *Lima proboscidea*, *Modiola hillana*, *Mod. striolaris? Ostrea carinata*, *Belemnites latesulcatus*, *Serpula flaccida*. Puissance environ 10 mètres.

19° Terrain à Chailles avec une partie des fossiles du n° 18, plusieurs espèces de Pentacrinites et Rhodocrinites, avec *Ammonites colubrinus* (Puissance environ 10 m.) et *Cidarites Blumenbachii*.

20° Calcaire gris bleu schistoïde avec *Apiocrinites?* Pointes de *Cidarites*, *Pentacrinites scalaris*, *Lima*. Puissance environ 14 mètres.

21° Calcaire sub-compact avec oolites très inégales empatées dans la masse, avec Pinnigènes, Trichites (?) puissance 9 mètres.

22° Oolithes coralliennes. Calcaire à oolithes d'un blanc sale, assez égales, très distinctes, isolées, avec Nérinées. Puissance 8 mètres.

23° Calcaire sub-crayeux (vulgairement *patate*) avec Nérinées.

24° Corallien compact avec *Astarte minima*, traces d'un calcaire jaune compact, touchant à la marne avec apparence ferrugineuse.

25° Marne kimméridienne, ici d'un bleu foncé avec *Astarte minima* sans Exogyres, en partie recouverte par un terrain d'alluvion (Pérouse).

26° Calcaire compact avec cassure esquilleuse, d'un blanc indiqué (*sic*) légèrement bleuâtre, avec *Astarte minima* (à Pérouse).

Nota. — J'ai remarqué que la marne bleue exposée à l'air passait au gris blanchâtre.

27° Minerai de fer pisiforme reposant sur le portlandien et déposé dans les inégalités de la surface et dans les fissures, même empâté dans sa première surface à Pérouse et à Chèvremont.

28° Terrain tertiaire commençant à Vezelois et s'étendant au sud au delà de Bourogne; marne, trace de molasse avec poudingues calcaires ou gompholithe à calcaire compact. Apparition du minerai de fer dans la partie inférieure de la marne où elle repose sur le portlandien; ce qui me fait dire que l'on retrouverait sous cette marne le beau minerai de Pérouse maintenant épuisé.

Tous les calcaires de nos environs sont inclinés au S-E.; ils ont été visiblement soulevés par le dernier mouvement qui a eu lieu dans la partie de la chaîne des Vosges qui s'étend du N-E. au S-O., causé sans doute par l'épanchement des porphyres. Ce soulèvement des terrains jurassiques est donc particulier aussi; à cause de l'identité des roches, on le rapporte à celui qui a donné à la chaîne du Jura son relief actuel; il s'en suit que l'épanchement des porphyres dans les Vosges est aussi de la même époque et produit par le même agent.

Communication de M. Renaud-Comte

La première séance est levée, reprise de la deuxième à 1 h. 1/2 après midi. Continuation de l'examen géognostique des terrains jurassiques.

M. Renaud-Comte expose la série qu'il a observée dans une coupe de Moron, prise en face du Châtelard près du Pissoux.

1. Le Doubs roule sur l'oolithe sub-compact de M. Thurmann.
2. Calcaire roux sableux.

3. Calcaire bleuâtre ; c'est une bande bleue au centre des strates. Puissance : 0,05.
4. Dalle nacrée.
5. Marne schisteuse } alternances.
6. Killoway-rock }
7. Calcaire compact, cassure conchoïdale.
8. Calcaire compact, aspect du n° 6 alternant avec de légères couches de marne.
9.} Alternance de deux espèces de calcaire dont l'un gris
10.} avec Echinites et l'autre marne compacte.
11. Calcaire corallien, cassure saccharoïde.
12. Marne schisteuse.
13. Plaquettes marne compacte alternant avec la marne schisteuse dans sa partie supérieure.
14.} Alternance de deux espèces de calcaire peu différents, l'un à pâte plus serrée que l'autre, présentant beau-
15.} coup de points spathiques ; puissance 0,01 et 0,05.
16. Calcaire oolithique jaunâtre, oolithe.
17. Calcaire, cassure raboteuse, peu d'oolithe.
18. Marne jaune avec *Melania striata* et *Trochus*.
19. Marne indurée avec Térébratules.
20. Plaquettes semblables à celles du n° 3.
21. Calcaire compact, cassure sub-conchoïdale.
22. Calcaire oolithique-oolithe milliaire.
23. Calcaire oolithique bleuâtre dont la pâte est plus serrée et les oolithes plus fines.
24. Calcaire oolithique avec Astartes.
25. Plaquettes pétries d'Astartes ; on y remarque quelques *Trigonias*.
26. Calcaire à Exogyres.
27. Assise marneuse renfermant des Térébratules.
28. Calcaire à cassures raboteuses oolithiques, oolithes peu nombreuses.
29. Calcaire compact grisâtre.
30. Calcaire compact bleu, cassure largement conchoïdale.

31. Calcaire marneux avec Trichites.
32. Calcaire compact blanchâtre avec cassure conchoïdale.
33. Calcaire blanchâtre sub-crayeux, très oolithique ; puissance 6 mètres.
34. Calcaire analogue à celui du n° 29.
35. Calcaire jaunâtre, cassures raboteuses.
36. Calcaire, cassure sub-conchoïdale.
37. Calcaire gris jaunâtre.
38. Calcaire dolomitique ressemblant à celui décrit par M. Parandier.
39. Calcaire jaune peu puissant, environ 0m 20.
40. Calcaire grisâtre à cassure raboteuse.
41. Calcaire semblable à celui du n° 32.
42. Calcaire celluleux ; puissance 0m 20.
43. Marne jaunâtre avec Exogyres, virgule très abondant. Puissance 1 mètre.
44. 45. Alternance de calcaire contenant quelques Exogyres.
46. Calcaire oolithique semblable à celui du n° 33 ; puissance 0,50.
47. Calcaire dolomitique rubané.
48. Calcaire grumeleux, puissance 1,00.
49. Calcaire compact, cassure inégale.

Communication de M. Gresly.

M. Gresly a la parole. Il décrit géognostiquement le Jura soleurois et argovien.

Il annonce que le portlandstone et le coral rag se confondent de manière qu'il serait impossible de marquer sur une carte les limites de ces deux étages. Il fait l'énumération des fossiles qu'on rencontre dans ces localités, en suivant l'ordre zoologique.

Un calcaire compact repose sur des marnes jaunes-grisâtres remplies de Ptérocères, d'Exogyres etc., dans les carrières de Soleure.

Il présente deux coupes; la première offre la série suivante :

Calc. compact avec Lithodendron, plusieurs Polypiers et débris de *Cidaris* et d'*Ostrea*.

Calc. oolithique avec beaucoup de débris de fossiles: *Exogyra virgulata*, *Modiola schalpri*, *Pholadomia triplicata*, *Nerinea brucknerii*, *Terebratula biplicata*, *diformalis*, *Plagiostoma* et plusieurs *Pecten*.

Dans la deuxième, prise près de la Verrière de l'Auson, repose sous des calcaires ayant le même facies que les calcaires compacts et oolithiques du portlandien dans la coupe précédente, un calcaire compact lisse à cassures conchoïdes, grisâtre, avec marnes argileuses en dessous, renfermant quelques Nérinées.

Le portlandstone et le kimméridge-clay se trouvent réunis au-dessus des chailles qui se confondent souvent avec les marnes oxfordiennes. On y trouve le minerai de fer oxfordien ; l'oxford-clay, sous ces contrées, est parallèle à celui qu'on retrouve aux environs de Besançon.

L'étage inférieur se compose ainsi :

Dalle nacrée assez fréquente, terre à foulon (marnes à *Ostrea acuminata*), oolithe ferrugineuse offrant des fossiles qui paraissent appartenir au lias, l'oolithe ferrugineuse devient sableuse.

Assise de marly-sandstone très variable et considérable en puissance, et empâté, Fucoïdes.

Les marnes supérieures du lias sont micacées, ne renferment jamais de fossiles dans leurs assises supérieures et présentent des Sphérites quand on avance vers le Nord.

Gros rognons pyriteux renfermant du fer sulfaté.

Marnes schisteuses et bitumineuses développant une puissance bien plus considérable dans l'Argovie que dans le canton de Soleure.

Grès jaunâtre, qui n'est pas très constant, empâté de Fucoïdes et renfermant quelquefois des Gryphites.

Calcaire à Gryphites dans lequel une autre gryphée que l'*arquata* prend quelquefois la place de celle-ci ; on trouve dans ce groupe l'*Ammonite buklandi*, l'*Ammonite stokesi*, etc.

Il conclut que dans ces localités la division de l'oxford-clay ne pourrait pas s'établir, qu'il n'y aurait de division qu'au calcaire à Astartes dans les groupes supérieurs et que les divisions de M. Thurmann se retrouvent à peu près dans l'étage inférieur.

Communication de M. Thurmann.

M. Thurmann fait des observations générales sur la nature que les terrains présentent aux deux extrémités de la chaîne des Monts-Jura.

En allant de Porrentruy vers Schaffouse, l'étage inférieur est généralement constant et se maintient avec ses caractères zoologiques.

La dalle et l'oolithe sub-compacte disparaissent plus ou moins. La puissance de cette formation diminue à mesure qu'on avance et se réduit enfin à quelques couches qui se mêlent au lias et à l'oxford-clay.

A l'origine de l'Albe du Wurtemberg, le portlandstone a disparu ou bien ne présente que quelques traces.

Le coral-rag y est caractérisé par un ensemble de fossiles qui ne sont pas précisément ceux de ces pays-ci, toutefois ils sont du même genre et leur font parallélisme quant à la nature géologique.

L'oxford-clay n'a plus ses marnes et il se montre sous l'aspect de marnes compactes formant un seul massif avec le coral-rag et reposant sur un minerai de fer ; la ligne de séparation entre ces deux groupes ne s'observe plus ; l'oxford clay montre un ensemble de fossiles analogues à ceux qui le caractérisent dans ces pays-ci.

A mesure qu'on avance vers l'Albe, ce groupe devient plus compact et les fossiles se remplacent par d'autres.

L'étage oolithique, dont la puissance a déjà diminué avant d'arriver vers l'Albe, diminue encore et se réduit à quelques couches marno-compactes, à quelques assises marneuses faisant parallèle avec le bradford-clay ; l'oolithe ferrugineuse passe au marly-sandstone.

La division entre le portlandstone et le coral-rag présente des difficultés à mesure qu'on avance vers l'Argovie et ces deux étages se confondent quand on est arrivé dans l'Albe du Wurtemberg.

Le lias conserve le caractère qui le distingue dans nos contrées.

Il examine ensuite l'autre bout de la chaîne.

Vers la Dôle et les parties méridionales du Jura, déjà à Neuchâtel, la division entre le portlandstone et le coral-rag devient difficile à désigner.

A Neuchâtel et dans les parties les plus orientales de cette extrémité des chaînes jurassiques, l'oxford-clay se présente encore ; mais à mesure qu'on avance vers l'extrémité, les fossiles pyriteux disparaissent, leur ensemble se modifie, les espèces se remplacent par d'autres et finissent par disparaître insensiblement, tandis que le groupe devient subcompact.

L'étage oolithique présente encore à Neuchâtel à peu près le même ensemble que dans le Porrentruy, cependant en quelques points la division entre cet étage et l'oxford-clay devient difficile.

En général lorsqu'on avance vers cette extrémité le portlandstone et le coral-rag présentent une même masse dont la puissance est très développée ; l'oolithe devient compacte *à moins qu'un affleurement n'amène au jour le groupe inférieur, car alors l'ensemble de caractère se reproduit* (ce qui est ici souligné pourrait n'être pas conforme à ce que M. Thurmann a dit ; car ses notes sur ce point n'avaient pas

toute la clarté qu'on pouvait désirer). M. Thurmann finit en disant que le portlandstone, le kimméridge-clay et le coral-rag pourraient peut-être ne former qu'un seul étage.

Que les divisions doivent être fondées sur l'ensemble des fossiles que chaque groupe présente, considéré géologiquement et les roches ne doivent être considérées que comme servant de guide.

M. Parandier rappelle que déjà il a appelé l'attention de la société sur la ligne de soulèvement qui sépare la haute de la basse vallée du Doubs.

Que ce serait au S-E. de cette ligne que les divisions au-dessus de l'oxford-clay ne pourraient plus s'établir, tandis qu'elles seraient possibles au N-O. de cette même ligne.

On considère ensuite le terrain supra-jurassique d'une manière spéciale. M. Parandier donne lecture d'une lettre de M. Duhamel écrite en 1832 pour rappeler à la Société que les premières observations du terrain supra-jurassique dans les chaînes du Jura sont dues à ce géologue.

Communication de M. de Montmollin

M de Montmollin a la parole. Il décrit géognostiquement le terrain qu'il a observé dans le canton de Neuchâtel (Suisse).

Ce terrain, dans le canton de Neuchâtel s'adosse au portlandstone avec une inclinaison moins forte que celle des couches de ce troisième étage jurassique.

1° Calcaire jaune, assise d'environ 15 pieds neuchâtelois.

2° Marnes présentant 20 ou 30 pieds de puissance.

3° Calcaire jaune oolithique, fendillé, empâté de marnes jaunes.

4° Les lits de marne diminuent ; la marne devenant de plus en plus compacte.

5° Grande assise de calcaire jaune souvent recouvert d'une assise de marne jaune.



(Cliché Pelleport, Alger).

Intérieur des Grottes d'Hercule (Route de Tanger à Arzila).



En général un calcaire jaune reposant sur des marnes bleues et recouvert de marnes jaunes — alternance de marne (les marnes décroissant insensiblement) et de calcaire jaune — le calcaire prend enfin une structure compacte et oolithique ; sa couleur est jaune, grise et quelquefois rousse.

Il énumère les fossiles que l'on trouve dans cette formation, entre autres : *Pecten duplicatus*, *Gryphea aquila*, *Terebratula indepressa*, *plicata*, etc... *Pholadomia* que la société, sur la proposition de M. Thurmann nomme : *Pholadomia Scheuzerii.*

A Boudry et dans le canton de Vaud, le calcaire jaune est immédiatement recouvert par la molasse ; ce calcaire est beaucoup plus développé dans le canton de Vaud que dans celui de Neuchâtel ; au S-E. de Romain-Motier, les couches sont ondulées en divers sens ; à l'O. d'Yverdon, le calcaire jaune paraît s'unir à la molasse et disparaître insensiblement ; près de Haute-Rive, le calcaire jaune a totalement disparu et la molasse seule reste. Il reparaît du côté des Alpes.

Ce terrain s'observe dans le val du Ruz, dans le val de Travers, dans le vallon de la Chaux-de-Fonds, au-dessus de Dombresson, dans le val de Morteau et à Pontarlier.

On trouve dans les parties supérieures, du calcaire jaune, du minerai de fer oolitique renfermé dans des espèces de guérites ou d'enfoncements, avec une espèce d'argile dure et sableuse au toucher et quelquefois d'un rouge très vif.

M. de Montmollin termine en observant que les fossiles changent dans la partie supérieure du calcaire jaune ; les Térébratules sont plus grosses que dans la partie inférieure et l'on trouve dans celle-là des fossiles, des Echinites qui ne se remarquent point dans celle-ci.

Communication de M. Thirria

1° En ce qui concerne le terrain jurassique :

Le système du Jura n'est parvenu à sa configuration actuelle qu'après l'époque tertiaire ; car, non seulement le

terrain Jura-crétacé est fortement relevé dans les hautes vallées du Jura, mais encore la molasse suisse qui correspond vraisemblablement à l'étage moyen des terrains tertiaires se montre en plusieurs points adossée aux calcaires jurassiques avec une inclinaison trop forte pour qu'on la suppose déposée sur des plans aussi inclinés.

De plus, plusieurs considérations semblent indiquer que le relief des Monts-Jura a été produit par des soulèvements successifs qui ont eu lieu dans la grande période comprise entre le commencement de l'époque jurassique et la fin de l'époque tertiaire, à savoir : la disposition du terrain jurassique qui présente des couches contournées recouvertes de couches qui ne le sont pas ; la puissance variable des couches jurassiques qui annonce qu'elles sont dues à un séjour plus ou moins long dans une mer dont le fond s'élevait successivement ; les contournements de ces mêmes couches dans les trois étages, lesquels ont été produits nécessairement par divers soulèvements survenus pendant la durée de la période jurassique, avant que ces couches ne fussent parfaitement consolidées ; enfin les redressements du terrain Jura crétacé et de la molasse qui ont eu lieu après la période jurassique et en même temps que de nouveaux soulèvements des assises jurassiques sur lesquelles ils reposent. Ces soulèvements successifs devaient avoir une direction constante, celle du S-O. au N-E., puisque cette direction est celle qu'affectent les accidents et dérangements principaux du système jurassique (failles, courbes, cirques) ; et il est probable qu'ils se sont produits de proche en proche, à partir de l'Ouest en allant vers l'Est ; en effet, d'une part la puissance des assises jurassiques, qui augmente à mesure qu'on avance vers le haut Jura, annonce que la durée de leur séjour dans la mer jurassique a été d'autant plus prolongé qu'elles se trouvent plus à l'Est ; d'autre part, le fait de la fréquence des assises marneuses dans le bas Jura et de leur rareté dans le haut Jura provient de ce que les dé-

pôts marneux, qui sont dus à des transports, se sont formés principalement sur les rivages de la mer jurassique occupés d'abord par le bas Jura actuel, tandis que les calcaires compacts et autres, dont la formation doit être attribuée vraisemblablement à des dépôts de sources minérales, doivent dominer dans le haut Jura, qui formait le centre du bassin jurassique, où ne pouvaient parvenir que les matières terreuses les plus ténues. Enfin on explique, dans notre hypothèse, l'abondance des débris organiques dans le bas Jura, leur diminution progressive dans le Jura moyen, à mesure qu'on approche du haut Jura et leur rareté dans cette dernière partie des chaînes jurassiques, les débris organiques du terrain jurassique provenant d'animaux marins littoraux, en majeure partie, ou d'animaux littoraux et pélagiques tout à la fois, comme les Ammonites et les Bélemnites.

2° En ce qui concerne le terrain Jura-crétacé (néocomien de M. Thurmann) :

Le terrain Jura-crétacé est vraisemblablement l'étage inférieur du grand dépôt auquel se rapporte le grès vert. Il se lie intimement au terrain jurassique par ses caractères zoologiques, mais il constitue une formation bien distincte, attendu que sa stratification est toujours discordante avec celle des assises jurassiques, qu'il ne fait suite au terrain jurassique que dans le fond des vallées et qu'il repose tantôt sur le troisième étage et tantôt sur le deuxième étage de ce terrain (La Rivière).

Les dépôts gypseux qu'il renferme à la Ville-du-Pont, à La Rivière et à Foncine-le-Bas sont dus sans doute à des commotions plutoniques qui ont concouru au soulèvement des Monts-Jura, car ils se trouvent sur une même zone, large de 4 à 5 kilomètres, parallèle à la direction moyenne des chaînes jurassiques, laquelle comprend aussi le dépôt gypseux du keuper de Nans (Jura), celui de Boudry (Suisse), situé dans la molasse et le dépôt du calcaire bitumineux du Val de Travers, appartenant au terrain Jura-crétacé. Les

dolomies du terrain jurassique sont dues vraisemblablement à la même cause et il est probable qu'elles se trouvent également sur des lignes parallèles à la direction des chaînes jurassiques. Quoiqu'il soit assez extraordinaire de voir toujours ces dolomies en couches bien nettes au milieu des assises jurassiques, on peut cependant admettre que la dolomisation n'a pu se faire que sur les calcaires parfaitement purs, de même que la transformation des calcaires en gypse ne s'est faite que sur certaines variétés de calcaires marneux.

Dans les vallées du bas Jura (celles de l'Ognon et de la Saône), le terrain Jura-crétacé est peu développé et existe seulement en lambeaux, tandis qu'il se montre avec une épaisseur plus considérable et sur de grandes étendues dans la vallée du haut Jura et même, d'après ce que nous ont dit MM. de Montmollin et Thurmann, il serait fort puissant à l'Est de Neuchâtel et près de Genève, à la perte du Rhône. Cette manière d'être nous semble en accord parfait avec notre hypothèse sur les exaltations progressives des Monts-Jura à partir de l'Ouest en allant vers l'Est; en effet, si le haut Jura était encore en partie sous les eaux quand le terrain Jura-crétacé s'est formé, ce terrain devait se déposer principalement dans les vallées du haut Jura toutes submergées, tandis qu'il n'a pu pénétrer que dans celles peu nombreuses du bas Jura qui communiquaient encore avec la mer Jura-crétacée, et dont la communication n'a été que momentanée, puisqu'elle a dû être interrompue pendant la formation même du terrain Jura-crétacé par les soulèvements que continuaient à éprouver les Monts-Jura.

Le bassin jurassique où se trouvait la mer Jura-crétacée s'étendait peut-être jusqu'à l'emplacement actuel des Alpes occidentales, et le terrain Jura-crétacé aura été soulevé par les dernières des nombreuses commotions plutoniques qui ont successivement tourmenté les Monts-Jura, et dont la série a eu son premier terme au commencement de la pé-

riode jurassique et son dernier terme à la fin du dépôt de la molasse suisse, c'est-à-dire immédiatement après la grande catastrophe qui a fait surgir les Alpes occidentales.

3° En ce qui concerne le terrain du minerai de fer pisiforme :

Les principales considérations qui nous portent à regarder ce terrain comme synchronique de l'assise inférieure du terrain du grès vert sont : 1° l'existence dans le minerai de fer pisiforme d'un certain nombre de fossiles ferrugineux (*Nerinea*, *Ammonites*) dont les espèces existent aussi dans le terrain jurassique, ce qui prouve que sa formation est très voisine de celle de ce terrain ; 2° la liaison intime du minerai avec un conglomérat calcaire et un poudingue composé de débris de roches jurassiques, lesquels doivent avoir été formés lors de la première des catastrophes survenues après la période jurassique ; 3° la structure et la composition du minerai, analogues à celles des minerais hydroxidés oolithiques qu'offre le terrain jurassique dans l'inferior-oolithe et dans l'oxford-clay ; 4° l'empâtement et les impressions de grains de minerai à la surface de certains calcaires jurassiques, qui prouvent que les assises du terrain jurassique n'étaient pas encore parfaitement consolidées quand le dépôt du minerai pisiforme a eu lieu ; 5° enfin la manière d'être orographique des gites de minerai pisiforme dans les vallées et dépressions du terrain jurassique, laquelle est tout à fait semblable à celle qu'affecte dans la partie occidentale des Monts-Jura le grès vert, ou du moins le terrain que nous nommons Jura-crétacé et qui forme peut-être l'étage inférieur de ce terrain.

Comme le terrain du minerai de fer pisiforme et le terrain Jura-crétacé paraissent avoir succédé immédiatement l'un et l'autre au terrain jurassique, il est probable qu'il y a synchronisme entre les deux dépôts. Le minerai de fer du terrain Jura-crétacé n'a pas, il est vrai, la ressemblance du minerai pisiforme, ou du moins si la ressemblance existe, elle

n'est pas bien nette, mais sa composition chimique est la même. D'ailleurs, plusieurs autres circonstances établissent de l'analogie entre les deux dépôts ; les grains quartzeux dont le minerai pisiforme est entremêlé sont semblables à ceux des couches sableuses du terrain Jura-crétacé ; la marne endurcie, dans laquelle on trouve en quelques points le minerai pisiforme empâté, rappelle le calcaire marneux du terrain Jura-crétacé ; enfin les couches de sable qui l'accompagnent sont analogues à celles de ce terrain. Il est donc vraisemblable que le minerai de fer pisiforme se déposait sur le versant occidental des Monts-Jura en même temps que les assises inférieures de grès vert dans leur partie orientale. Des circonstances particulières auront favorisé d'un côté la formation de ce minerai, tandis que de l'autre des circonstances différentes, provenant peut-être d'une plus grande étendue et d'une profondeur d'eau plus considérable dans les bassins, de la nature particulière des matières sédimentaires qui y étaient transportées et de la prédominance des sources minérales chargées de carbonate de chaux, se sont opposées à ce que le dépôt des sources minérales ferrugineuses y présentât les mêmes caractères. Toutefois, de nouvelles observations sont encore à faire pour résoudre complètement cette intéressante question géologique.

DE LA NÉCESSITÉ DE NOTRE INTERVENTION AU MAROC

Par M. A. LECLERC

Conseiller à la Cour d'appel de Besançon

Vice-Président

Séance du 17 février 1906.

Le Maroc, il y a quelques années à peine, était un pays à peu près inconnu de la majorité des Français. C'était une de ces vagues régions du « pays des Teurs » que Tartarin eût placée indifféremment au Nord ou au Midi de l'Afrique, et comme l'écrivait un publiciste, on n'eût étonné personne en annonçant qu'une flotte avait mouillé devant Fez ou qu'un câble sous-marin allait être établi entre cette ville et Marrakech.

Aujourd'hui notre attention, et aussi celle de l'Europe sont attirées sur ce pays, et nombre de nos compatriotes se demandent presque anxieusement ce que nous avons été faire dans cette galère et si nous ne pouvions pas laisser dormir cette question du Maroc. C'est à cette préoccupation que je désirerais essayer de répondre brièvement en vous donnant quelques notions sommaires sur une région que le Sultan, qui est censé la gouverner, appelle un peu prétentieusement son empire du Maroc ou du « Maghreb El Aksa », et en essayant de vous expliquer pourquoi nous avons été amenés à nous immiscer d'une façon plus active dans son administration.

Je m'appuierai, Messieurs, pour le faire, sur des renseignements fournis par un ex-élève de notre Faculté des Lettres (1), auquel il y a deux ans, d'éminents professeurs, dont il a gardé le meilleur souvenir, ont bien voulu décerner le grade de licencié ès-lettres. Depuis, en qualité de délégué général du Comité du Maroc à Tanger, il a pu recueillir « *sur place* et en toute loyauté » des documents précis, et les consigner dans des livres ou brochures qui ont été adressés aux Chambres de commerce de France par les soins de ce Comité.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que l'Algérie est voisine de cet Empire sur une frontière d'au moins 1,200 kilomètres, et que cette frontière, hormis une partie de 100 kilomètres environ, consiste en une ligne absolument fictive et ne reposant que sur de vagues délimitations entre nos tribus et celles plus ou moins indépendantes et plus ou moins soumises à l'autorité du sultan du Maroc. Il est regrettable qu'au moment des succès de notre brave maréchal Bugeaud, on n'ait pas reculé nos limites au moins jusqu'à la Moulouïa, cette rivière relativement grande de 420 kilomètres, dont l'embouchure est située à quatre lieues de notre frontière ; cette limite naturelle entre les deux pays nous eût épargné peut-être beaucoup d'expéditions coûteuses et meurtrières.

Je ne veux pas vous retracer l'histoire de notre frontière marocaine depuis un demi-siècle. Elle ne consisterait que dans les récits d'une longue suite d'hostilités de la part du gouvernement marocain et de luttes intestines des tribus frontières, le tout résultant du défaut d'autorité du *maghzen* (2) sur ces tribus qui, profitant de l'anarchie qui règne

---

(1) M. René-Leclerc, diplômé d'arabe et de berbère, délégué général du Comité du Maroc.

(2) Le mot *maghzen* comprend tout ce qui de près ou de loin, se rattache au gouvernement du sultan du Maroc.

au Maroc, viennent opérer des razzias [1] et prélever des impôts forcés chez les nôtres.

Cette anarchie marocaine est non seulement déplorable pour la sécurité de notre frontière mais est même un grave danger pour notre domination en Algérie et en Tunisie, et récemment un voyage de M. le Gouverneur général dans ces parages a été motivé par des bruits désastreux qui s'étaient répandus dans les tribus frontières et aussi chez les nôtres.

Vous savez, Messieurs, que nous avons, rien qu'en Algérie et en Tunisie, plus de 7 millions d'indigènes musulmans à diriger et à gouverner. Or, bien qu'en général il n'y ait point dans les régions du Sud de télégraphes ou de téléphones, les nouvelles se transmettent dans les pays islamistes avec une promptitude surprenante. Donc depuis plusieurs mois, M. Jonnart était avisé que des émissaires venus de Fez et du Tafilalet (pays du Sud marocain) annonçaient dans les tribus qui se sont récemment ralliées à notre drapeau, que l'Allemagne était d'accord avec le sultan du Maroc pour nous obliger à évacuer très prochainement les régions que nous avons placées sous notre domination le long de la frontière marocaine. Ces bruits entretenaient une certaine effervescence dans les milieux indigènes de l'Algérie et même de la Tunisie. M. Jonnart se rendit donc, en compagnie du général Liautey, dans ces régions du Sud-Algérien.

Ce voyage a prouvé qu'il n'était que temps de mettre fin à ces bruits alarmants. Les visites des grands chefs qu'a reçues M. Jonnart et les réconfortantes paroles qu'il a pu leur adresser, ont remis les choses au point.

En outre, l'état d'anarchie qui règne chez les tribus qui nous confrontent, et aussi dans tout le Maroc, a influé d'une façon fâcheuse sur le commerce de l'Algérie avec cet empire; je l'établirai plus loin.

---

(1) Enlèvements de troupeaux et autres marchandises.

Ces quelques considérations préliminaires sont de nature à vous faire comprendre déjà que même si nous avions voulu nous désintéresser du Maroc lui-même, la garde et la conservation de nos possessions Nord-Africaines nous commandaient de ne pas le faire. Le même publiciste dont j'ai déjà parlé, a pu dire plaisamment que le Maroc était un peu comme la fameuse malle, et que quelque puissance étrangère aurait pu s'écrier, en présence de notre inaction : « Le Maroc n'est à personne, il doit être à nous » ; ce qui aurait permis à cette puissance, en s'implantant dans ce pays, de lancer contre nous les indigènes soutenus par ses propres soldats Sans aller jusque là, on peut dire que notre devoir nous prescrivait de ne pas nous montrer indifférents pour un pays dans lequel nous avions déjà de si graves intérêts ; et que ces intérêts nous imposaient la mission et l'obligation de faire respecter notre frontière et de faire sentir aussi notre autorité sur ce maghzen qui, soit par impuissance, soit par mauvais vouloir, semblait incapable de mettre un terme aux incursions et aux déprédations de ses tribus.

Je disais plus haut que c'était un peu prétentieusement qu'en parlant du Maroc le sultan pouvait l'appeler son empire. Ce pays, en réalité, est livré à une profonde anarchie. L'on peut à l'heure actuelle et au point de vue politique, le diviser en trois parties distinctes : 1° ce qu'on est convenu d'appeler le « bled el maghzen », c'est-à dire l'ensemble des villes et des tribus qui se soumettent à l'autorité du sultan ; 2° le « bled es siba », ou pays de l'insoumission, c'est-à-dire l'ensemble des tribus (1) qui ne reconnaissent pas cette autorité et chez lesquelles le sultan ne peut percevoir d'impôts, et 3° le pays qui depuis deux ou trois ans s'est, de gré ou de force, rallié au prétendant ou Roghi, comme on l'appelle au Maroc.

(1) On peut l'évaluer au 4/5 des tribus du Maroc.

Si je n'étais pressé par le temps, je pourrais vous donner quelques détails sur la tragique histoire de cet agitateur, qui, dit-on, touche de près au Sultan, a été condamné à mourir, s'est échappé, s'est réfugié en Algérie, en est revenu, a su profiter de l'état d'anarchie des tribus frontières, s'est allié à un vieil agitateur, nommé Bou-Amama, notre adversaire depuis 25 ans, et a su enfin s'installer dans une partie du Maroc voisine de notre frontière algérienne, avec un contingent levé sur les tribus environnantes. Il s'est campé non loin d'une ville nommée Taza, et de là prétend se diriger vers la ville de Fez. Bien que possesseur d'un mince territoire, il possède une autorité suffisante pour mettre obstacle au passage des caravanes qui allaient autrefois de Fez, capitale du Maroc, à Lalla-Marnia, petite ville française située à la frontière orientale du Maroc. Il octroye aussi des concessions, où des commerçants aventureux ont établi des factoreries qui font concurrence à celles de Melilla, ville espagnole du Maroc. J'aurai occasion de vous donner plus loin quelques détails sur ces factoreries.

Ceci n'est qu'un côté de l'état anarchique du Maroc. Ainsi que je l'ai dit déjà, le sultan ne peut compter exercer son autorité sur les pays dits « bled es siba » ; et même dans ceux où il l'exerce, de puissants Caïds retirés dans leurs bordjs « ou dars », comme nos seigneurs féodaux dans leurs forteresses du moyen-âge, se font souvent la guerre entre eux, et au détriment de leurs tribus respectives.

Voilà ce que le sultan appelle son empire du Maroc, et l'anarchie y va tous les jours et sans cesse en grandissant.

Au point de vue géographique, on peut aussi diviser le Maroc en trois grandes régions. Le Maroc oriental, celui qui bordant notre Algérie, est situé au sud de la grande chaîne de l'Atlas ; chaîne qui en certains endroits offre des sommets de plus de 4.000 mètres. C'est le pays des vastes plaines et des vertes oasis. C'est le pays de parcours des nomades

et des grandes caravanes. Disons-le de suite, c'est la région actuellement la moins riche du Maroc.

Au nord de cette immense chaîne de l'Atlas, une seconde région comprend la partie du Maroc que j'appellerai médiane, et qui renferme un immense massif montagneux appelé le Rif, peuplé de Berbères (1), qui ne reconnaissent aucune autorité. Ce massif est bordé au nord et sur une grande étendue par la Méditerranée.

La troisième région, ou Maroc occidental, est celle qui est bordée par l'Océan Atlantique à l'ouest, et au nord par le détroit de Gibraltar : c'est la partie la plus riche, la plus peuplée, et qui jouit du meilleur climat de toute l'Afrique du nord. C'est celle en somme que se disputent les puissances européennes.

Maintenant que nous avons une idée très sommaire du pays, nous suivrons, si vous le voulez bien, René-Leclerc dans son itinéraire, lors d'un voyage effectué par lui dans le Maroc septentrional et occidental.

Notre voyageur est parti d'Oran sur le paquebot qui fait le trajet de cette dernière ville à Tanger.

La dernière petite ville française que l'on rencontre avant la frontière est Nemours. C'est près de cette ville que se trouvent les mines de fer de Beni-Saf, appartenant à la compagnie Mokta El Hadid, et qui fournissent une fructueuse exploitation. Nous trouvons ensuite Port-Say, port minuscule français établi par un riche industriel, M. Say ; puis nous arrivons à la frontière. Cette frontière consiste en une petite rivière nommée l'Oued Kiss, rivière qui comme la plupart des cours d'eau algériens qui se déversent dans la Méditerranée, contient de l'eau en hiver et se dessèche en été. Cette frontière ne se dessine vraiment que pendant

(1) Populations semblables à nos Kabyles d'Algérie, et aux Kroumirs de Tunisie.



(Cliché Nahon et Lasri, Tanger).

Vue panoramique de Tanger.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

une centaine de kilomètres sur les 1200 qui séparent l'Algérie du Maroc.

Plus loin nous arrivons à l'Oued Moulouïa, rivière longue de 420 kilomètres et qui, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer plus haut, aurait été une limite plus naturelle que celle que nous possédons aujourd'hui. Ce cours d'eau, aboutit à la mer par un estuaire qui s'épanouit en face des îles Zaffarines, trois rochers ou îlots occupés par l'Espagne, et dont celui du milieu contient un presidio, c'est-à-dire un bagne. Notre voyageur donne la description de ces rochers isolés, ainsi que de deux autres presidios situés un peu plus à l'ouest, ceux de Penon de Velez de Gomera et d'Alhucema, situés également sur des îlots et qui ne peuvent être alimentés par la terre, mais par des bateaux venant d'Espagne, ce qui les expose à de cruelles privations, quand la mer démontée empêche ces bateaux d'y aborder.

Nous trouvons ensuite un territoire nommé Kebdana, où le prétendant qui l'occupe a concédé à des industriels et commerçants une sorte de rade où ils ont établi les factoreries de Mohammedia ou de Mar-Chica, source de complications entre l'Espagne et le Maroc (1). Après cette rade, nous trouvons une sorte de lagune, longue de 25 kilomètres, fermée du côté de la mer par une dune de sable, où l'on pourrait créer un port semblable à celui de Bizerte, en Tunisie, au moyen d'aménagements appropriés.

Nous arrivons enfin à la ville espagnole de Melilla....

La multiplicité des rades que je viens de décrire, sur une longueur de côtes de 80 kilomètres, produit ce résultat au moins original : le même vapeur, venant d'Oran, débarque à Nemours des ballots destinés à nos compagnies de zouaves de Nemours et d'Adjeroud ; puis il dépose à Port-Say des marchandises pour les troupes chérifiennes ou im-

(1) Ces factoreries viennent d'être abandonnées par le Roghi, et incendiées par les soldats du maghzen.

périales campées près de la Moulouïa ; ensuite il décharge à Mohammedia des vivres et des munitions à l'usage des soldats du Prétendant ou Roghi ; enfin il laisse à Melilla des colis destinés au ravitaillement des troupes espagnoles. C'est ce qu'on pourrait appeler un paquebot panaché ou éclectique, contenant des marchandises pour deux rivaux, le Sultan et le Roghi, et pour deux puissances européennes.

Melilla est occupée par les Espagnols depuis 1496. Cette ville comprend un important presidio, y possède une garnison de 5.000 fantassins, de la cavalerie..., etc., etc. ; malgré 400 ans d'occupation, l'Espagne n'a fait aucun progrès dans l'intérieur et ne détient qu'un très mince territoire tout autour de la ville.

Depuis que le Maroc est devenu la visée de quelques nations, l'Espagne se piquant au jeu, vient de mettre en adjudication, au prix de 5 millions de pesetas, la réfection du port de Melilla et elle se propose d'en faire autant à Ceuta.

Je ne vous donnerai pas de descriptions de cette ville de Melilla, que notre voyageur a visitée deux fois, et sur laquelle il s'étend assez longuement [1]. Il nous fait connaître les motifs qui ont empêché l'Espagne de jamais pousser plus loin la colonisation du Maroc. L'on nous a reproché souvent de n'être pas bons colonisateurs. Ce qui est certain, c'est que nous avons non loin de là deux colonies prospères, l'Algérie et la Tunisie, et qu'en somme l'Espagne qui était aux portes du Maroc, n'a su en 400 ans que s'installer à Melilla et Ceuta, et y occuper cinq presidios, qui lui coûtent d'ailleurs plus qu'ils ne lui rapportent, et qu'on parle de supprimer, au moins en partie.

Permettez-moi de vous donner ici lecture de deux passages qui vous donneront une idée des mœurs locales et de l'état d'âme des indigènes du Maroc :

---

(1) *Le Maroc Septentrional*, par M. René-Leclerc, p. 1 et 227.

« En chemin, le jeune cocher de 12 ans qui conduit la caisse gémissante qui nous sert de voiture nous annonce que nous allons voir des têtes coupées de *Moros* apportées de très loin, là-bas dans le Sud, pour être accrochées aux murs de la douane. En disant cela il rit de bon cœur en montrant ses dents blanches et en clignotant ses yeux vifs où luit la satisfaction qu'a l'hidalgo de voir couler du sang maure : vieux reste du souvenir des croisades andalouses.

» Et en effet il y en avait des têtes, il y en avait des pleins couffins doubles amenés de 150 kilomètres à dos de mulet, trophées lamentables et répugnants d'un combat meurtrier qui s'était livré non loin de la Kasbah El-Aïoun entre les partisans du Roghi et les troupes du Sultan. Ces dernières avaient été décimées et, pour faire plaisir aux amis de Melilla qui, depuis quelque temps, réclamaient des indices de victoire, les gens du Prétendant avaient coupé une centaine de têtes de morts et de blessés, les avaient frottées de sel et de miel pour qu'elles se conservent mieux, et les avaient expédiées par des muletiers réquisitionnés. Une à une les bêtes de somme étaient arrivées chargées de leur funèbre fardeau et les gardiens de la douane avaient suspendu au mur deux par deux, oreille à oreille, les masques grimaçants et souvent mutilés par les balles des malheureux qui avaient succombé dans la bataille. De la sorte, les nombreux Rifains du pays qui se rendaient au marché de Melilla ou qui en revenaient, étaient obligés de défiler devant ce spectacle macabre et de reconnaître les nobles et invincibles qualités du Prétendant. C'était une réponse du tac au tac aux procédés du Makhzen » (1).

Et plus loin :

« Nous demandons des renseignements et des détails sur la situation à l'intérieur du pays, sur les chances du Roghi

---

(1) *Le Maroc Septentrional*, p. 232.

(nous disons « le Sultan » pour ne pas nous faire huer), sur les intentions du vrai Sultan (ici il faut dire le *Kroni* ou l'*Aguellie*). On nous répond par des paroles flottantes, indécises comme la situation, que personne ne semble bien comprendre au milieu de cet état constant d'anarchie. Un vieillard austère de la petite *Kabila* voisine de Mazouza s'étonne que nous, Européens, nous nous intéressions à ces choses, et l'exprime sans ambages : « Quelle curiosité inutile vous pousse donc à nous questionner sur les événements de politique intérieure qui se déroulent chez nous? Est-ce que nous vous demandons ce qui se passe chez vous, en Algérie ; çà ne nous regarde pas et du reste çà n'offre pour nous aucune espèce d'intérêt. Que chacun reste en deçà de ses limites. Çà évitera tous les conflits. » Manière comme une autre de nous faire remarquer que nous sommes indiscrets : « Tu as peut-être raison, ne puis-je m'empêcher de lui faire observer. Mais le Rif envoie par milliers tous les ans des moissonneurs qui s'éparpillent dans la province d'Oran, des terrassiers et des manœuvres qui vont travailler sur nos routes et nos chemins de fer jusque dans la province de Constantine Tous ces gens trouvent en Algérie la justice et surtout la sécurité. Une fois munis de leur permis de frontière ils circulent comme ils l'entendent et nul ne peut attenter impunément à leur vie ou à leur pécule. Dans ces conditions, peu vous importe le mode de fonctionnement de nos administrations, peu vos importent nos petites querelles politiques au milieu desquelles vos frères passent sans s'en apercevoir. Mais nous qui voulons le relèvement de ces peuplades pauvres, nous qui voudrions les aider à profiter des richesses de leur propre pays en mines, en carrières, en forêts, en terres cultivables et à exploiter tout cela, et qui, lorsque nous voulons pénétrer avec des intentions pacifiques sur votre territoire, sommes menacés de mort et obligés de rebrousser chemin sous je ne sais quels prétextes inadmissibles de fanatisme et d'intégrité du sol, nous tenons beaucoup au con-



(Cliché Nahon et Lasri, Tanger).

Phare du Cap Spartel.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

traire à nous tenir au courant des phases de cette anarchie dans laquelle vous vous complaisez et qui, d'une façon ou d'une autre, finira bien quelque jour »[1].

La deuxième escale du bateau est Gibraltar. Pour y arriver, le paquebot a passé devant tout un immense territoire : d'abord le Rif, sorte de Kabylie indépendante, où les montagnards presque sauvages, ne reconnaissent aucune autorité, pas plus celle du Sultan que celle du Roghi. Un seul Français a traversé une partie de ce pays, c'est le marquis de Segonzac ; encore s'était-il déguisé en mendiant berbère. Il faudra longtemps, plus longtemps que pour notre grande Kabylie, pour dompter ce pays et l'amener à reconnaître une domination quelconque. A côté de ce pays du Rif, se trouve celui des Djebala, où se trouve la ville arabe de Tetouan. Je ne m'y arrêterai pas.

Plus loin se trouve Ceuta, ville espagnole de 13.000 hab., qui, dit René-Leclerc[2], pourrait être une place forte de premier ordre, située qu'elle est à l'entrée du Détroit, en face de Gibraltar, et au nord des massifs montagneux du Maroc, c'est-à-dire du Rif occidental.

Prise par les Portugais en 1410, elle fut cédée aux Espagnols en 1668. Pas plus qu'autour de Melilla, l'Espagne n'a fait de progrès autour de Ceuta, qui n'a d'ailleurs aucun rapport avec l'Afrique, mais avec Algésiras seulement ; pour le dire d'une façon générale, l'Espagne, malgré ses presidios et l'occupation de ces deux villes de Melilla et de Ceuta, n'a jamais eu que des rapports de très minime importance avec le Maroc lui-même, et jusqu'ici ses intérêts économiques y sont bien inférieurs à ceux de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, ainsi que nous le verrons tout à l'heure dans les quelques tableaux statistiques dont je donnerai connaissance un peu plus loin.

(1) *Le Maroc Septentrional*, p. 235.
(2) *Le Maroc Septentrional*, p. 202.

Après Ceuta commence le détroit de Gibraltar(1). C'est là que se trouve l'une des colonnes d'hercule, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom moins classique, mais plus pittoresque de Mont-aux-Singes.

Notre voyageur arrive enfin à Tanger, ville de 40,000 hab. où sa première impression est celle-ci :

« Ce qui frappe le plus, en arrivant à Tanger, c'est le mélange de modernisme et de barbarie dont cette ville est imprégnée. On n'y trouve pas une seule charrette même de l'espèce la plus primitive, mais les rues et les maisons des particuliers sont éclairées depuis longtemps à l'électricité : il y a, je crois, une seule fontaine pour toute la ville, mais par contre un réseau téléphonique relie les légations, les consulats et les maisons de commerce. Tout le reste est à l'avenant... à Tanger, l'on se heurte à chaque pas à ce coudoiement de la civilisation et des mœurs archaïques (2) ».

Le temps me presse, et je ne puis que vous signaler autour de Tanger une superbe villa, celle de M. Harris, le correspondant du *Times*, lequel déclare qu'il ne s'est installé là qu'après avoir recherché dans le monde entier un climat aussi égal que celui qu'il a trouvé au Maroc. Dans cette villa, d'habiles ouvriers venus de Fez, ont accumulé toutes ces arabesques, toutes ces ciselures qui font ressembler la décoration des plafonds et des murs à une vraie dentelle. Dans le livre publié par notre voyageur se trouvent quelques photographies d'intérieurs de riches habitations de Tanger, de Fez... etc... qui donnent une idée de cette jolie ornementation que sait revêtir l'architecture arabe, quand elle est mise en œuvre par des ouvriers habiles.

Tanger est une ville européenne, et on peut le dire, un peu une ville française au Maroc. L'Espagne seule pourrait

---

(1) Djebel-Thâreg, mot arabe signifiant la montagne de Thâreg.
(2) *Le Maroc Septentrional*, p. 13.

lui disputer la préséance, non point pour la qualité, mais par la quantité de ses nationaux.

En quittant Tanger pour se diriger sur la ville de Fez, on peut se rendre dans la capitale actuelle du Maroc (1) par deux voies différentes, par terre ou par mer. Les voyages coûtent très cher au Maroc et un voyageur isolé qui voudrait effectuer ce parcours devrait débourser au moins 1,500 à 2,000 francs ; et notre voyageur ajoute à ce sujet : « Quand il y aura un chemin de fer entre ces deux villes, le même parcours en troisième classe, aller et retour, ne coûtera pas un louis. Comme quoi le progrès a quelquefois du bon. »

En suivant la voie de terre, celle qu'a suivie cette fois notre voyageur, on trouve à 6 kilomètres de Tanger la villa Perdicaris, où celui-ci fut fait prisonnier par un indigène nommé Erraisouli, sorte de noble brigand dont le maghzen a fait depuis un Caïd (2) ; puis on longe la côte qui limite le détroit de Gibraltar et l'on arrive au cap Spartel. C'est le seul endroit de la côte marocaine où il y ait un phare, et ce n'est que sollicité longtemps par les Légations et après de nombreux sinistres survenus en cet endroit que le maghzen, en 1864, autorisa la construction de ce phare de concert avec les Légations (3).

Après avoir dépassé les *Grottes d'Hercule* (4), on arrive à Arzila, ville en ruines, désolée, dont le port est interdit au commerce et où végètent des indigènes et des israélites, plus nombreux que les indigènes. Enfin l'on arrive à La-

---

(1) L'ancienne capitale était Merrakech (Maroc), qui a donné son nom à l'Empire

(2) L'on sait que depuis, Erraisouli est tombé en disgrâce, et qu'aujourd'hui il est en fuite et s'est réfugié dans les montagnes du Rif. Sa tête est mise à prix par le gouvernement marocain.... jusqu'à ce qu'il revienne en faveur.

(3) *Le Maroc Septentrional*, p. 130.

(4) Grottes creusées dans les dunes ou rochers qui bordent la mer, et d'où l'on extrait des pierres à moulins pour faire le kouskous.

rache, ville de 10,000 habitants, située sur les bords de l'Oued Lokkous, dont l'estuaire large et profond s'ouvre sur l'Océan. Notre voyageur a séjourné pendant plus d'un mois dans cette ville, ce qui lui a permis de dresser un rapport économique sur le commerce d'importation et d'exportation qui s'y fait. Son port, étant donnée sa situation privilégiée, pourrait devenir fort important, mais grâce à l'incurie du maghzen, les navires ne peuvent pour la plupart du temps y aborder.

Cela est dû aux effets de la barre produite par le remous des flots de l'océan Atlantique contre le courant assez fort du Lokkous à son embouchure (1). Cette rivière est fortement ensablée et un sérieux travail de dragage devrait y être entrepris. Quoiqu'il en soit et malgré tous ces inconvénients, un commerce assez sérieux d'importation et d'exportation se fait au moyen de barcasses ou petits bateaux attachés au port, qui viennent décharger les marchandises amenées par les navires ou paquebots quand la barre est assez calme pour leur permettre de passer ; souvent les grands navires doivent stationner pendant quinze jours et plus devant cette fameuse barre, ne pouvant décharger ni voyageurs ni marchandises.

Laissez-moi vous donner ici, Messieurs, quelques chiffres qui vous indiqueront, d'après les données officielles recueillies sur place, le montant des importations françaises et allemandes dans ce port dans le cours de ces dernières années.

---

(1) Notre voyageur a couru lui-même de graves dangers, en voulant débarquer dans cette ville, au moyen d'une barcasse.



(Collection de la *Revue Nord-Africaine*).

Vue panoramique de Fez.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

Tableau des importations françaises comparées aux importations allemandes (depuis 1886).

ANNÉES	FRANCE	ALLEMAGNE
—	—	—
1886.	730.975 francs.	Néant.
1887.	1.022.250 —	Néant.
1894.	3.428.250 —	178.345 francs.
1895.	3.256.783 —	295.055 —
1896.	2.511.855 —	143.816 —
1897.	1.987.828 —	159.600 —
1898.	1.267.775 —	55.500 —
1899.	1.461.000 —	132.625 —
1900.	1.097.650 —	64.125 —
1901.	1.461.600 —	101.725 —
1902.	1.973.825 —	85 525 —
1903.	6.063.157 —	656.375 —
1904.	3.238.670 —	222 025 —

De Larache notre voyageur se dirige vers la ville de Fez, cité de cent mille habitants, résidence du sultan et de son gouvernement, ville d'un grand avenir, basé sur l'importance des cours d'eau qui l'entourent et sur un régime d'eaux courantes qui, la traversant de toutes parts et passant sous les habitations, pourraient faire considérer Fez comme une sorte de Venise d'eau douce du Maroc (1). Là encore René Leclerc a séjourné plus de deux mois et a dressé un rapport économique sur le commerce d'importations et d'exportations de la France dans cette importante cité. Le rapport fait connaître en même temps les marchandises que nos commerçants auraient le plus d'avantages à y exporter. Il cite les noms des notables commerçants de cette ville, ceux de leurs correspondants à Marseille. Cette bro-

(1) *Le Maroc Septentrional*, p. 121.

chure, ainsi que je l'ai dit déjà, a été envoyée à toutes les Chambres de commerce de France afin que nos commerçants puissent y puiser les renseignements qui leur permettront de développer leur commerce avec les habitants du Maroc et de Fez en particulier.

Les habitants des villes du Maroc sont, en effet, presque tous commerçants, car il n'existe pas ce que dans nos pays d'Europe on appelle les rentiers. Il y a les fonctionnaires, il y a les quelques soldats du maghzen, mais tous les citadins vivent du commerce et les ruraux vivent de l'agriculture. Aussi les foires, les marchés sont-ils très fréquentés. C'est une occasion pour tous ces commerçants, qui dans les villes n'ont point de promenades publiques, point de lieux de réunions, point de salles de spectacles, de se réunir et de recueillir les nouvelles qui intéressent l'Islam. Une chose assez piquante, c'est que tous les prospectus envoyés aux commerçants de Fez, même ceux qui leur sont adressés par les maisons allemandes, sont rédigés en langue française.

La France exporte au Maroc, et notamment à Fez, des draps, de la soie, des savons et quelque peu d'horlogerie : une partie de cette horlogerie provient de Besançon, mais ce n'est pas cette ville qui traite directement avec le Maroc, c'est Marseille (1).

La Suisse y exporte aussi de l'horlogerie, et chose assez piquante, la Russie y exporte également des montres et des horloges (2) L'Angleterre y exporte surtout des tissus et des cotonnades ; l'Allemagne des machines à coudre, à musique et des jouets ; l'Espagne du chocolat.

La ville de Besançon pourrait y exporter des soieries artificielles, dont le prix est inférieur à celui des soieries pro-

---

(1) *Rapport sur le commerce de Fez*, par M. René-Leclerc, p. 42.
(2) Même brochure, p. 52.

venant du bombyx, et trouver là un sérieux débouché pour cette branche de son industrie locale.

J'ai dit plus haut que notre commerce algérien avec le Maroc s'était ressenti très défavorablement de cet état d'anarchie qui tend de plus en plus à compromettre la sécurité des habitants; notamment dans la grande percée Tlemcen, Oudjda, Fez. Voici en effet quelques chiffres tirés de documents officiels, qui viendront à l'appui de cette assertion :

Commerce d'échanges entre l'Algérie et le Maroc.

De 16 millions et demi en 1901, on passait à 11 millions et demi en 1902 et à 10 millions en 1903. En 1904, les échanges avec l'Algérie tombent à 6 millions et demi, et l'ensemble du commerce marocain fléchit cette même année d'une façon notable.

Le mouvement commercial des ports du Maroc descend pendant ce même temps de 99 à 90 millions.

Il est donc facile de se rendre compte que le Maroc lui-même a intérêt à ce qu'on y rétablisse la sécurité, et par conséquent qu'on y institue une police qui puisse venir à bout des coupeurs de route, des brigands et même des agitateurs.

Permettez-moi de vous donner aussi quelques chiffres comparatifs entre le commerce de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Belgique au Maroc en 1904.

Ce commerce d'importations et d'exportations se fait bien entendu par les 8 ports de Tétouan, Tanger, Larache, Rabat, Casabianca, Mazagan, Safi et Mogador.

Pour l'Algérie, il se fait par notre frontière, et il y aura lieu d'ajouter au chiffre du commerce français par voie de mer, le chiffre du commerce par voie de terre.

Chiffre du commerce total de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Belgique avec le Maroc, en 1904.

	France.	Angleterre.	Allemagne.	Belgique
	—	—	—	—
Voie de mer....	22.709.259			
Voie de terre...	6.704.573			
Total.......	29.413.832	39.266.450	10.900.875	2.430.047
En chiffres ronds	30 millions	40 mill.	11 mill.	2 mill.

Il y aurait lieu d'ajouter pour l'Angleterre et la France, le commerce de ces deux puissances avec les possessions espagnoles de la frontière marocaine, commerce auquel celui de l'Allemagne n'a presque pas de part; et l'on arrive à ce résultat final que le pourcentage du commerce des diverses nations de l'Europe avec le Maroc peut s'établir ainsi pour ces dernières années, en moyenne :

Angleterre.	38,70 %
France	32,91 %
Allemagne.	8,58 %
Autres pays où l'Espagne n'a qu'une part infime.	19,81 %
Total	100 » % (1)

(1) Le commerce du Maroc en 1906 :

La statistique du Maroc en 1906 vient d'être dressée à l'aide des renseignements fournis par le contrôle des douanes marocaines, par nos agents consulaires et par le service de la douane algérienne.

Elle constate les résultats suivants, comparée à ceux de 1905 :

PAYS	1905	1906	EN PLUS	EN MOINS
—	—	—	—	—
France et Algérie.	36.467.996	42.807.663	6.339.667	
Angleterre........	23.240.372	24.549.848	1.309.476	
Allemagne........	7.332.151	7.182.780		149.371
Espagne.	3.163.093	3.865.894	702.801	

L'on pourrait ajouter au mouvement commercial de la France avec le Maroc, celui des capitaux français exportés dans ce pays, pour l'acquisition des immeubles. L'on cite

PAYS	1905	1906	EN PLUS	EN MOINS
Belgique..........	2.103.114	2,564.009	460.865	
Italie.............	1.837.021	1.675.118		161.903
Autriche..........	477.627	484.884	9.177	
Etats-Unis	2.953.896	977.963		1.975.933
Portugal..........	119.722	55.206		64.516
Pays-Bas..........	60.460	19.407		41.053
Egypte	708.842	587.801		121.041
Turquie...........	» »	48.271	48.271	
Suède et Norvège .	10.055	100.932	90.878	
Russie............	» »	15.427	15.427	
Autres pays	170.514	134.776		35.738
Totaux....	78.642.893	85.069.899	6.429.006	

Ce qui donne comme pourcentage pour 1905 et 1906 les tableaux suivants :

PAYS	1905	1906
France	46,38 °/o	50,42 °/o
Angleterre	29,55	28,78
Allemagne	9,32	8,41
Espagne	4,02	4,56
Belgique	2,66	3,00
Italie.	2,34	1,96
Autriche	0,61	0,57
Etats-Unis	3,76	1,12
Portugal	»	»
Pays-Bas	»	»
Egypte	0,90	0,69
Turquie	»	»
Autres pays	0,46	0,49

Deux faits remarquables apparaissent dans ces tableaux :

Le premier est la progression du commerce avec la France. Elle avait déjà été considérable en 1905 et nous avait placés au premier rang avec l'Angleterre. Elle l'est davantage encore en 1906. Notre part a dépassé la moitié du total d'affaires fait par le Maroc.

Le second est que le mouvement du commerce avec l'Allemagne ne répond point à l'effort politique de cette puissance. Il était en baisse en 1905. Il l'est encore en 1906.

tel capitaliste de Paris qui s'est rendu acquéreur pour plus d'un million d'immeubles autour de Tanger ; tels autres établis au Maroc, qui ont déjà réalisé des bénéfices importants en revendant à des sociétés immobilières françaises des immeubles assez nombreux situés autour des villes.

Enfin l'on peut évaluer à plus de cent le nombre des maisons commerciales françaises établies au Maroc, en comprenant dans ce chiffre les commerçants marocains protégés français.

Les allemands évaluent à 35 le nombre de leurs maisons de commerce.

Notre voyageur après avoir ainsi parcouru une partie du Maroc septentrional, est revenu en Algérie en passant par Oujda. Il y était le 4 octobre 1904. Oujda est une ville arabe de 8.000 habitants, située à quelques kilomètres de notre frontière. Elle était florissante autrefois, mais depuis que le roghi ou prétendant Bou-Hamara et ses partisans évoluent dans cette région, depuis qu'il a failli prendre la ville d'assaut et s'est emparé de la Kasba-El-Aïoun, la petite bourgade est complètement désemparée.

Cette ville est gouvernée par un amel (gouverneur) qui jusqu'à ces derniers temps, entretenait de bonnes relations avec les officiers du bureau arabe de Lalla-Maghnia ; mais depuis que le maghzen montre envers nous une sourde hostilité, les relations de l'amel avec nos officiers ne sont plus aussi correctes.

Nous entretenons cependant dans cette ville une mission française composée d'un capitaine, un lieutenant, un sergent et quatre tirailleurs. Elle est en principe chargée d'instruire les troupes de la garnison d'Oujda. Les premiers temps de son séjour, elle fit pivoter tant bien que mal les recrues marocaines, leur apprit la manœuvre du canon, et contribua certainement par sa présence et son attitude résolue à la résistance qu'Oujda opposa au siège du Prétendant qui dut



(Cliché L[t] Mougin).

Oujda. — Place de la Kasba.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

se retirer. Mais depuis des mois, les soldats du maghsen ont évacué la ville pour mener campagne contre le Roghi ; de sorte que la mission est complètement inactive et mène une existence dénuée d'intérêt. Le capitaine Mougin, officier très studieux et instruit, a profité de son séjour pour se livrer à des travaux de recherches. Il a pu communiquer à M. de Flotte de Roquevaire, pour sa nouvelle édition de la carte du Maroc, les plans d'une exactitude très minutieuse d'Oujda et d'Aïoun Sidi-Mellouk.

Il y a six quartiers dans la ville, séparés, comme dans toutes les cités marocaines, par des portes bardées de fer. Chaque quartier a son Mokaddem qui gère les biens de la communauté : mosquée bain maure et fondouk (sorte d'hôtellerie) ; il est en outre chargé de fonctions policières.

Il est interdit à une charrette d'aller à Oujda, sous prétexte qu'elle pourrait concurrencer les muletiers et les chameliers. Un charretier espagnol qui avait enfreint ce règlement et conduit dans cette ville une voiture de pastèques se vit, une fois qu'il eut pénétré dans les murs, entouré par une foule menaçante et hurlante qui profita de son embarras pour lui piller ses pastèques. Ahuri, menacé de mort, le malheureux conducteur fut mis à l'abri par les autorités dans les prisons de la Kasba. L'amel lui fit une verte semonce, lui infligea une forte amende et ne lui rendit charrette et attelage qu'à la condition de partir sur le champ et de ne plus jamais revenir. Ceci se passait à quatre lieues du territoire français, mais personne ne se soucia d'intervenir.

Notre voyageur exprime le regret qu'une voie carrossable ne soit pas établie de Lalla-Marnia à la frontière ; on aurait pu même, ajoute-t-il, pousser les travaux jusqu'à Oudjda, personne ne s'y fût certainement opposé et aujourd'hui on pourrait continuer le tronçon plus avant... Il regrette aussi que la locomotive ne siffle pas encore à Marnia ; « elle devrait au besoin conduire jusqu'à la frontière, pour être

prête à s'élancer sur le territoire étranger dès le jour où on aurait pu arracher du maghzen un lambeau d'autorisation... On ne tardera pas à se rendre compte combien ces atermoiements, qui ont trop longtemps duré, sont préjudiciables (1). »

Tous ces faits, qui découlent des constatations et études de René-Leclerc dans le cours de son voyage et des stationnements qu'il a faits au Maroc, établissent donc que deux mobiles puissants nous commandaient de ne point nous désintéresser de ce pays voisin : d'abord la sécurité de notre longue frontière et celle par contre-coup de nos possessions algériennes et tunisiennes ; ensuite l'état de notre situation commerciale, où nous serions vite supplantés par une autre nation en cas de défaillance de notre part.

La comparaison des intérêts commerciaux de la France et de l'Allemagne ne suffit point pour donner une idée exacte et complète de leur situation respective dans ce pays, il y en a d'autres encore que l'on ne peut évaluer en sommes d'argent... des intérêts tirés d'ordre géographique, des éléments d'influence d'ordres très divers. C'est d'abord le nombre des Français déjà installés au Maroc en dehors des légations et consulats et qu'on pouvait évaluer à 600 en 1904, et ce nombre augmente tous les jours, tandis qu'il n'y avait que 145 Allemands dans cette même année.

---

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, et cette conférence faite à la Société d'Emulation, on sait que la ville d'Oujda a été occupée militairement par nos troupes, à la suite de réclamations répétées et restées vaines de notre gouvernement.

Un médecin français établi à Marrakech, ayant été assassiné par la populace de cette ville, et l'attitude du gouverneur ayant été des plus suspectes, la France s'est décidée à occuper Oujda, jusqu'à complète satisfaction des réclamations formulées par notre ministre des affaires étrangères. Ce dernier incident montre combien étaient justes les regrets exprimés par René-Leclerc, et combien l'établissement de la route et de la voie ferrée aurait avancé les choses.

L'on peut affirmer qu'au point de vue industriel et commercial, Tanger est déjà une ville à demi-française ; nous y avons une installation postale plus complète que celle des autres nations, et en ce qui concerne les communications télégraphiques, la France y possède deux câbles : l'un de Tanger à Oran, l'autre de Tanger à Cadix. Un autre puissant moyen d'action pour y répandre notre influence, consiste dans la propagation de la langue française, et notre pays n'entre à cet égard en concurrence qu'avec la langue espagnole. Grâce aux efforts de l'Alliance française et de l'Alliance israélite universelle, des professeurs venus pour la plupart de Paris, donnent une instruction primaire en français à 2,450 élèves, et l'Alliance française cherche à répandre la langue de notre pays parmi la population musulmane.

La presse française est représentée à Tanger par deux journaux français et rédigés en français ; il faut y ajouter le journal arabe « Essaada », d'une inspiration française, rédigé par des indigènes algériens instruits. Des avocats français, des médecins français sont installés dans tout le Maroc, à Tanger, à Casablanca, à Mogador, à Tétouan, à Marrakesch, à Fez Les Allemands y ont aussi des docteurs, mais l'un de ceux-ci paraît être beaucoup plus un agent politique qu'un adepte de la science médicale. Ce docteur diplomate a, dit-on, en ce moment une grande conception. Il voudrait rétablir des communications pacifiques et amicales entre le sultan de Stamboul et celui de Fez, dont l'influence religieuse s'est toujours un peu contrebalancée et donner son maître pour protecteur suprême aux deux souverains islamiques.

Vous citerai-je aussi, Messieurs, la liste déjà longue des explorateurs français qui ont contribué à la vulgarisation de la connaissance du Maroc ? Pour ne citer que les plus récents, cette exploration fut géographique et morale avec Larras, de Segonzac, de Foucauld, de Flotte de Roquevaire

et Doutté, — géologique et agricole avec Gentil, Brives et Lemoine, — sociale avec Salmon et Michaux-Bellair, — géodésique et hydrographique avec le commandant Dyé, Buchet et Renaud, — juridique avec Saurin, — économique avec Augustin-Bernard et René-Leclerc. Et je pourrais vous citer encore 15 ou 16 noms d'explorateurs français plus anciens.

Soyons justes, Messieurs, et disons que l'Allemagne, elle aussi, y a envoyé des explorateurs qui ne sont pas sans valeur et qui ont exploré surtout la partie du Maroc située du côté de Marrakech et des ports atlantiques, et qui est, comme je vous l'ai dit, la non moins bonne partie du Maroc, celle auquel est réservé un grand avenir. Quel que soit le mérite de quelques-uns de ces explorateurs nous pouvons dire sans exagération que les travaux récents de nos compatriotes ont dépassé de beaucoup ceux de ses sujets que l'Allemagne a envoyés dans ce pays. Enfin, Messieurs, quel pays est mieux préparé que le nôtre, au moyen de nos Français Algériens et Tunisiens possédant l'arabe et au moyen des indigènes instruits et cultivés de nos deux grandes colonies, pour donner au Maroc des interprètes, des commerçants, des officiers pouvant organiser une vraie police marocaine ; tous déjà habitués aux pratiques des musulmans, à leur langage et enfin au climat de ce pays. Je vous ai dit déjà plus haut deux mots de ce climat marocain, dont les chaleurs sont singulièrement tempérées par le voisinage des vents venant de l'Atlantique. La ville de Casablanca paraît posséder le climat idéal. La moyenne de la température au mois de janvier est d'environ 12°, et celle des mois de juillet et d'août ne dépasse pas 23°. Les fièvres y paraissent bien moins fréquentes qu'en certaines parties de l'Algérie, surtout du côté du versant de l'Atlantique.

Telles sont, Messieurs, les quelques notions sommaires que le temps dont je dispose me permet de vous donner sur

ce pays, dont les destinées se discutent aujourd'hui dans la petite ville d'Algésiras.

Au mois de mai 1905, une visite retentissante à Tanger venait subitement remuer la torpeur de l'Europe et semblait plus particulièrement viser la France en contrecarrant son influence et son prestige au Maroc. L'on parlait déjà de guerre entre les deux grands et puissants voisins.

Disons-le franchement : il est certain qu'à ce moment-là, une guerre à propos de cette question marocaine eût été peu populaire en France. Je ne veux pas dire par là qu'aujourd'hui une guerre serait la bienvenue. Cependant depuis ce moment, les Français ont commencé à étudier d'un peu plus près la question. Ils se sont demandés ce que c'était que ce pays, quelles raisons nous avions pour essayer d'y garder une situation prépondérante sinon dans tout l'empire, au moins dans les parties qui présentent pour nous le plus d'intérêt, je veux dire notre longue frontière et le commerce des ports. Et si personne ne souhaite la guerre, du moins chacun comprend peut-être déjà un peu mieux aujourd'hui pourquoi un empire voisin aurait avantage à nous y supplanter au moins dans la partie avantageuse et toute d'avenir du Maroc, et pourquoi en luttant pour défendre nos intérêts dans ce pays, nous luttons un peu *pro aris et focis* en France.

Tout au moins depuis que nous avons proclamé bien haut que notre intention a toujours été, non pas de *tunisifier* le Maroc (ce qui nous demanderait 100,000 hommes et pas mal de nombre d'années) mais au contraire de rechercher simplement les moyens de donner la sécurité non seulement à nos nationaux, mais à tous les européens en général, et d'amener un libre développement du commerce mondial avec ce pays, depuis que nous avons déclaré que malgré tous les intérêts que nous avions déjà dans ces régions, la porte continuerait à rester toute large ouverte au commerce de toutes les nations, l'on peut s'étonner peut-être qu'une na-

tion voisine cherche à empêcher par tant de moyens divers notre influence de s'implanter dans ce pays. N'est-ce pas, au surplus, pour y implanter la sienne?

Ce que nous demandons, c'est que notre longue frontière soit respectée ; c'est que notre commerce algérien par la grande percée Tlemcen, Marnia, Oujda (1), Taza, Fez, ne soit pas obstrué par l'état d'anarchie qui règne présentement dans le pays ; c'est que nous puissions, concurremment avec d'autres nations, et sans désavantage avec elles, y continuer des travaux, des sondages, qui nous permettront de faire fructueusement le commerce de cabotage dans les ports du Maroc réorganisés ; ce que nous demandons, c'est de pouvoir y faire fructifier nos capitaux et y acquérir en paix des propriétés que nous pourrons conserver. Nous n'en demandons pas davantage, et nous ne désirons ni le protectorat, ni l'annexion de ce pays.

Espérons que les travaux de la conférence (2) qui s'est ouverte à Algésiras et à laquelle prennent part la plus grande partie des nations de l'Europe, finiront par dissiper tous les malentendus, nous permettront de profiter de toutes les décou-

---

(1) On sait que le meurtre récent du docteur français Mauchamp, à Marrakech, a décidé la France à occuper Oudjda, jusqu'à ce que le maghzen ait donné satisfaction à toutes les satisfactions réclamées par la France pour ce meurtre et autres affaires qui sont en suspens.

(2) On sait que les principales décisions de cette conférence, qui s'est terminée au mois de juin 1906, sont les suivantes :

1° Etablissement d'une banque d'Etat au Maroc, sous la surveillance des puissances qui ont pris part à la Conférence d'Algésiras ;

2° Organisation d'une police Franco-Espagnole, à la tête de laquelle sera placé un officier supérieur délégué par la Suisse ;

3° Règlements sur l'importation des armes au Maroc ;

4° Liberté commerciale ouverte à toutes les nations, confection des travaux publics au moyen d'adjudications ;

5° Libres acquisitions de propriétés autour des villes par les Européens, et jouissance paisible de ces propriétés.

Le Maroc et les nations européennes qui ont pris part à la Conférence avaient jusqu'au 31 décembre 1906 pour signer le protocole ; ces signa-



(Cliché L[t] Mougin).

Oujda. — Fossé et Ruisseau hors les Remparts.



vertes de nos explorateurs, et qu'ainsi les voyages et les travaux économiques dont j'ai parlé dans le cours de cette conférence, notamment ceux de René-Leclerc, apporteront au Comité du Maroc qui s'est dévoué si vaillamment à la défense de nos intérêts dans ce pays, une large récompense de ses efforts et de son dévouement.

---

tures ont été fournies en temps opportun, et en ce moment (mars-avril 1907), le corps diplomatique de Tanger, auquel sont adjoints deux délégués du gouvernement marocain, se réunit dans cette ville, pour élaborer les règlements relatifs à chacun des points ci-dessus visés.

Les réglements relatifs à la banque d'Etat, à l'importation des armes, a l'expropriation sont déjà libellés, et les autres le seront incessamment.

D'un autre côté, le chef de la police, le colonel Muller est arrivé de Suisse, et s'occupe avec les officiers espagnols et français de l'organisation de la Police dans les ports.

L'Allemagne a bien envoyé auprès du sultan des officiers allemands, sous prétexte d'organiser une garde d'honneur à ce souverain, et de lui fournir en quelque sorte des ingénieurs-conseils pour toutes les affaires d'importance que le gouvernement marocain traitera avec les sujets des puissances européennes. Espérons que la présence de cette mission à côté, ne sera pas une nouvelle source de conflits. La présence à Berlin de notre ambassadeur, M. Cambon, qui vient d'y arriver, nous est une garantie que les difficultés qui se présenteront pourront facilement s'aplanir. On vient d'en avoir une preuve récente, dans l'accord intervenu au sujet de la télégraphie sans fil, qui avait été une source de difficultés douanières, et qui avait même été une cause indirecte de l'assassinat commis sur notre malheureux compatriote, le docteur Mauchamp, à Marrakech.

LA FAUNE PRÉHISTORIQUE
DE LA FRANCHE-COMTÉ

Par

M. le Dr Albert GIRARDOT

Séance du 15 décembre 1906.



LA FAUNE PRÉHISTORIQUE
DE LA FRANCHE-COMTÉ

INTRODUCTION

La faune préhistorique d'un pays intéresse également les naturalistes et les préhistoriens, qui peuvent y puiser les uns et les autres de précieux enseignements ; elle montre aux premiers le remplacement des espèces fossiles par les espèces vivantes aujourd'hui, et par suite le passage des temps géologiques aux temps actuels, les modifications du climat survenues au cours de cette période, et jusqu'à l'aspect que présentait alors la contrée. La présence de débris humains associés aux ossements des animaux, dans beaucoup de stations, doit exciter certainement la curiosité des seconds, car tout ce qui touche aux races humaines qui se sont succédé sur le sol de ce pays, ne peut les laisser indifférents. L'étude de cette faune révèle en effet les usages des premiers habitants de la région, d'abord chasseurs vivant exclusivement de la chair des grands animaux, puis plus tard pasteurs ou agriculteurs, lorsqu'ils eurent en leur possession les espèces domestiques. L'apparition de ces dernières est un fait de la plus haute importance au point de vue de la préhistoire, car il démontre l'arrivée sur notre territoire de races humaines venues de loin, puisqu'elles amenaient avec elles le mouton, la chèvre et le chien certainement originaires de régions éloignées de nous. C'est pourquoi nous avons cru utile de recueillir toutes les

données existantes sur les animaux qui vécurent sur notre territoire, depuis le commencement des temps préhistoriques jusqu'à l'aurore de l'époque actuelle et de présenter ici le résultat de ce travail.

Déjà au commencement du siècle dernier, les premiers paléontologistes s'occupèrent à rechercher les ossements des animaux, appartenant à des espèces éteintes qui se trouvaient dans quelques unes de nos grottes, et leurs fouilles eurent un heureux résultat; elles furent continuées dans la suite, mais depuis une quarantaine d'années surtout, les investigations des archéologues et des préhistoriens ont pris dans ce pays un grand développement et amené d'importantes découvertes. Les chercheurs qui fouillèrent le sol de nos cavernes, les foyers et les remparts de nos camps retranchés, ainsi que les diverses sépultures qui se montrent à la surface du sol, sur bien des points de notre territoire, ont eu soin de recueillir les ossements des animaux qu'ils ont rencontrés et de les faire déterminer par des savants d'une compétence indiscutable. C'est ainsi que la plupart des espèces que nous aurons à citer, ont été reconnues par des paléontologistes tels que Cuvier, Marcel de Serres, Gervais, Rütimeyer, Gaudry, Chantre et d'autres encore, dont nous indiquerons les noms au cours de cet exposé. Nous avons puisé dans les écrits des archéologues, des préhistoriens et des géologues qui ont étudié les dépôts quaternaires de notre région la plupart de nos renseignements, auxquels nos recherches personnelles ont ajouté quelques éléments.

Ce travail est divisé en deux parties : la première comprend la liste des animaux classés en ordre naturel ; la seconde, l'énumération et la description sommaire des gisements où ont été rencontrés les débris des animaux, cette dernière, placée ici à titre de pièce justificative. A propos de chaque animal et de chaque gisement, nous indiquons exactement les auteurs qui l'ont cité ou étudié, ainsi

que l'ouvrage dans lequel leurs recherches ont été publiées, celui-ci désigné par sa date qui est représentée par les deux derniers chiffres du millésime, pour les années antérieures à 1900 et par tous ses chiffres pour les années du XXe siècle.

Tous ceux qui ont exploré nos cavernes n'ont pas toujours exposé avec beaucoup de méthode le résultat de leurs investigations, et nous avons dû y suppléer en indiquant, sous forme de coupe, la constitution du sol de plusieurs d'entre elles, en numérotant les couches de la partie superficielle à la partie la plus profonde. Quelques auteurs ont numéroté ces couches d'une façon différente, mais nous n'avons pas adopté leurs chiffres afin de pouvoir rendre toutes nos observations comparables entre elles ; les numéros de nos assises ne concordent donc pas avec ceux des auteurs qui les ont décrites les premiers.

On divise actuellement les temps préhistoriques en quatre âges, âges de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et du fer, que l'on subdivise encore en périodes secondaires. Tous ces groupes sont caractérisés par des modifications de l'industrie humaine et généralement ne concordent guère avec les distinctions que l'on peut établir d'après les modifications de la faune ; aussi ne pouvons-nous suivre absolument la classification des préhistoriens. Nous adoptons les groupes principaux de la pierre polie, du bronze et du fer, sans entrer dans leurs subdivisions, parce que, depuis le début du néolithique, aucune espèce nouvelle ne s'est montrée dans notre région, et que, s'il en est disparu quelques unes, cette disparition est le fait de l'homme et non du milieu ambiant. Quant à l'époque paléolithique, elle se compose pour les préhistoriens, du Chelléen, du Moustérien, du Solutréen, du Magdalénien et du Masdazilien ; la première de ces divisions peut être adoptée par nous, car elle est généralement caractérisée par la présence du lion et de l'hyène qui ont vécu aussi sur notre sol en ce moment ; le Moustérien n'a laissé dans notre pays que des

traces bien peu importantes, aussi préférons-nous désigner sous le nom d'âge de *Ursus spelaeus*, la période qui fait suite au Chelléen ; ce procédé pourrait avoir quelque inconvénient, au point de vue ethnographique, mais au point de vue spécial qui nous occupe, il n'en présente aucun ; d'ailleurs M. Rutimeyer considère *Ursus spelaeus* comme caractéristique du Moustérien. Le Solutréen n'a pas laissé chez nous de trace certaine et par suite nous ne pouvons lui apporter aucune indication ; il en est autrement du Magdalénien dont les grottes de Rochedane, de la Baume, de Chaux-les-Port, pour citer seulement celles-là, renfermaient l'industrie associée aux débris du renne ; cet animal, il est vrai, a habité notre territoire avant le Magdalénien, aussi n'avons-nous classé dans cet étage que les stations où ont été recueillis les instruments caractéristiques de cette période, en les indiquant, toutes les fois qu'il y avait doute, comme gisements de l'âge du renne (âge du *Cervus tarandus*). La présence des ossements de la marmotte sans débris du renne caractérise le Masdazilien, division que nous acceptons d'autant plus facilement qu'elle est basée sur la faune.

Nous envisageons seulement dans cet exposé, la partie du Pleistocène qui appartient aux temps préhistoriques, et quand nous parlons de grande extension glaciaire, c'est de la dernière grande extension qu'il s'agit, les premières s'étant produites avant l'apparition de l'homme en Europe.

PREMIÈRE PARTIE

Liste des animaux

MAMMIFÈRES

FELIS :

Brevirostris Linné (Lynx). Pleistocène à *Eleph. primigenius :* grotte de Baume-les-Messieurs, Ogérien 67. Cet animal a vécu longtemps dans le Jura, et il y a été rencontré encore au commencement du siècle dernier en 1819 (bête de la Gargaille), en 1823 et en 1834 (1).

Catus Linné (Chat). — Pleistocène à *Urs. spelaeus :* grotte d'Echenoz, Thirria 33, Chantre 1901 ; grotte de Rochedane, Muston 87. — Masdazilien caverne de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Robenhausien : grotte de Courchapon *nobis* 84. Il s'agit ici du chat sauvage qui habite encore les forêts de Franche-Comté, souche probable du chat domestique.

Spelaea Goldfuss (grand chat des cavernes, Lion). — Chelléen : grottes de Mancenans et de Saint-Julien, Contejean 64 ; de Farincourt, Bouillerot 78 ; de Fouvent, Thirria 33, Muston 68, Bouillerot 81, Chantre 1901 ; d'Echenoz, Thirria 33 ; Bouillerot 80, Chantre 1901 ; de Baume-les-Messieurs, Clos 65, Ogérien 65 et 67, Abel Girardot 79. L'animal indiqué ici, et désigné par les auteurs, sous les différents noms exposés

(1) OGÉRIEN. *Hist. naturelle du Jura*, Zoologie.

plus haut, est très probablement le lion actuel, répandu dans l'Asie occidentale et dans l'Afrique, et qui habitait encore l'Europe méridionale, pendant la période historique (1).

Sp. indet. — Chelléen : vallée de Baume-les-Messieurs, Clos 65 et 67 ; grottes de Fouvent et de Farincourt, Bouillerot 81 ; de la Balme d'Epi, Béroud 86. C'est encore à *F. spelaea* que doivent, très probablement, être rapportées ces indications.

MACHAIRODUS :

Latidens Owen. — Chelléen : alluvions anciennes de la Saône, aux environs de Gray, Bertrand 80 ; grotte de la Roche (nº 5), Abel Girardot.

HYENA :

Crocuta Zimmermann (Hyène tachetée). — Chelléen : grotte de Frotey couche nº 3, Chantre 1901.

Fossilis Cuvier. — Chelléen : grotte de Fouvent, Bouillerot 81.

Spelaea Goldfuss (Hyène des cavernes). — Chelléen : grotte de Frotey (couche nº 3), Travelet 80 ; grotte de l'Arc, Chantre 1901 ; département du Jura, Ogérien 67 ; grotte de Baume-les-Messieurs (couche nº 5), Abel Girardot 79 ; grotte de la Balme d'Epi (couche nº 3), Béroud 86. Espèce très voisine de *H. crocuta*, si elle ne lui est identique.

Sp. indet. — Chelléen : grottes de Mancenans et de Saint-Julien, Contejean 64 ; de Farincourt (première grotte, couche nº 2), Bouillerot 81 ; de Fouvent, Muston 66 ; d'Echenoz (c. nº 4), Thirria 33, Bouillerot 81 ; vallée de Baume-les-Messieurs ; fentes de rocher à Bourguignon-lez-Morey, Bouillerot 81 ; couche profonde des tourbières du Jura et à L'Etoile, Ogérien 65.

---

(1) ZITTEL. *Traité de Paléozoologie.*

Lutra :

Antiqua Hermann. — Pleistocène : département du Jura, Ogérien 67.

Vulgaris Linné (Loutre commune). — Magdalénien de Rochedane, Muston 87. — Robenhausien : grotte de Courchapon, *nobis* 84.

Meles :

Taxus Pallas (Blaireau commun). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* grotte de Gondenans-les-Moulins, Chantre 1901, et de la Balme d'Epi (c. n° 3), Bérou 86. — Magdalénien de Rochedane, Muston 87. — Néolithique : grottes de Rochedane, Muston 87, et de Courchapon, *nobis* 84. — Age du bronze : station de Chataillon, grotte des Sarrasins, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Age des métaux : tumulus d'Hérimoncourt, Duvernois 68.

Putorius :

Infectus Brag. (Putois commun). — Paléolithique : grotte de Rochedane, Muston 87. — Age des métaux : tumulus d'Hérimoncourt, Duvernois 68.

Mustella :

Foina Linné (Fouine). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* grotte de Fouvent, Bouillerot 81. — Magdalénien de Rochedane, Bouillerot 87.

Martes Linné (Marte des forêts) ; indiquée comme *Martes fossilis*, dans le Pleistocène du département du Jura, par Ogérien (67).

Vulgaris Linné (Belette). — Magdalénien de Rochedane, Muston 87.

Ursus :

* **Arctoïdeus** Blumembach ; synonyme ou variété d'*Urs spelaeus*, d'après Zittel (1).

(1) *Traité de paléontologie.*

Arctos Linné (Ours brun). – Pleistocène du département du Jura, Ogérien 67. — Néolithique ; camp de Grammont près de Beaucourt, Tueffert 78 ; le même auteur signale aussi la présence de débris d'ours, dans la couche superficielle de la petite grotte de Rochedane, couche néolithique ou d'âge plus récent. — Age des métaux : tumulus d'Hérimoncourt, Duvernois 58 ; cimetière de l'arsenal de Besançon, Piroutet 1903 L'ours brun a vécu longtemps en Franche-Comté, où il était encore assez commun au moyen âge ; depuis ce temps, il abandonna les grandes forêts des plaines et de la région des plateaux pour se réfugier dans les hautes montagnes du Jura, où on le rencontrait encore au commencement du XIXe siècle. M. le vicomte de Truchi a raconté, dans son histoire de la chasse en Franche-Comté (1) les principales captures d'individus de cette espèce, effectuées depuis 1675 jusqu'à notre époque.

* **Pittorei** Serres, synonyme ou variété d'*Urs. spelaeus.*

Priscus Cuvier. — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : caverne de Sentheim, Muston 66. Cette espèce a été identifiée à l'ours grizzly de l'Amérique du Nord.

Spelaeus Blumenbach (Ours des cavernes), Pleistocène : alluvions anciennes, sableuses et caillouteuses de la vallée de la Saône, dans lesquelles est creusé le lit de cette rivière, Gasser 1902. — Pleistocène : grottes de Sentheim, Muston 66 ; Parisot 64 et 76 ; de Mancenans et de Saint-Julien, Contejean 64 ; de l'Ermitage, Kilian 83 ; Bournois, Muston 66 ; de Rochedane, Muston 87 ; de Farincourt, Bouillerot 78 ; de Fouvent, Thirria 33, Bouillerot 81, Muston 66, Chantre 1901 ; de Chaux-lez-Fort, Poly 79 ; d'Echenoz, Thirria 33, Chantre 1901 ; de Gondenans-les-Moulins, Résal 64, Chantre 1901 ; d'Osselle, Résal 64, Chantre 1901 ; d'Arc, près Salins, Chantre 1901 ; de Baume-les-Messieurs (c. n° 5), Clos 65, de la Balme d'Epi (c. n° 3). Béroud 86.

---

(1) *Acad. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon*, 1902.

Ogérien signale aussi l'*Urs. spelaeus* dans le terrain diluvien du département du Jura, sans indication bien précise (1), mais il fait figurer un *Ursus* dans la liste des fossiles de ses marnes lacustres, et il est probable qu'il s'agit d'*U. spelaeus*. M. Rutimeyer considère cette espèce comme caractéristique de l'époque moustérienne.

Sp. indet. — Pleistocène : grotte de Farincourt, Bouillerot 81 ; plateau de Bourguignon-lez-Morey, Chapelain 79 ; grottes de Fouvent, Thirria 33, Muston 66 ; d'Echenoz, Thirria 33 ; d'Ossel, Chantre 1901 ; de Baume-les-Messieurs, Clos 65, 67 et 78, Ogérien 65, Abel Girardot 79 ; tourbières du département du Jura (couche profonde), Ogérien 65 ; camp de Grammont, Muston 81. Ces citations se rapportent probablement toutes, sauf la dernière, à l'*Urs. spelaeus* ou à l'*Urs. priscus* ; quant à la dernière, elle a trait certainement à l'*Urs. arctos*. Ajoutons que M. Abel Girardot signale deux ou trois espèces d'ours dans la caverne de la Roche, d'après les déterminations de MM. Lartet et Gervais.

Gulo :

* **Articus** Desmarest. — (Glouton) est probablement l'espèce indiquée plus loin sous le nom de *borealis*.

Borealis auctorum. — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de Fouvent, Bouillerot 81, Chantre 1901. *G. borealis* est synonyme de *G. fuscus* Linné, de *G. spelaeus* Goldfuss, il nous paraît l'être aussi de *G. articus* Desmarest, qui vivait encore en Allemagne au siècle dernier et habite actuellement la Norvège.

Canis :

Familiaris Linné (chien). — Néolithique : grottes de Rochedane, Muston 87 et de Courchapon, *nobis* 84 ; palafittes

(1) Ogérien indique la présence de l'*Urs. spelaeus* dans des cavernes, à Salins, Baume, Saint-Didier. M. Abel Girardot signale aussi ce fossile dans le limon jaune à galets à l'Etoile et à Loisia.

de Clairvaux, Lemire 70; tumulus du Bois-Néron, Piroutet 1901. — Age du bronze : petite grotte de Baume-les-Messieurs, près de la source, Clos 68 ; station de Ney, Abel Girardot 79 ; tumulus de Refranche, Piroutet 1901. MM. Bouillerot et Ogérien ont cité aussi cette espèce parmi les débris fossiles de l'âge de l'Ours des cavernes, le premier dans les grottes d'Echenoz et de Fouvent, le second dans celle de Baume-les-Messieurs. Ces assertions doivent être considérées comme très douteuses, car on n'a pas rencontré jusqu'ici d'ossements de chiens, d'une manière certaine, dans les dépôts antérieurs au Néolithique, et M. Rutimeyer pense que cet animal ne s'est pas montré dans nos régions avant l'âge de la pierre polie. La race qui régnait exclusivement alors, était le chien des tourbières, très voisin du chien courant par sa taille et son squelette ; le chien de l'âge du bronze était un peu plus grand, avec un museau plus pointu ; il se rapprochait du chien de berger, du barbet et des grands chiens de chasse (Zittel).

Lupus Linné (Loup). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grottes de Sentheim, Muston 66, Parisot 63 et 77 ; de Rochedane, Muston 87 ; de Fouvent, Bouillerot 81, Chantre 1901 ; de Chaux-les-Port, Poly 79 ; d'Echenoz, Thirria 33, Chantre 1901 ; d'Arc, Chantre 1901 ; d'Arlay, Chantre 1901 ; de la Balme d'Epi (c. n. 3), Béroud 86. — Magdalénien : grotte de Rochedane, Muston 87. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 67. — Robenhausien : grotte de Courchapon, *nobis* 84.

Vulpes Linné (Renard). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grottes de Sentheim, Muston 66, Parisot 63 et 77 ; de Fouvent, Bouillerot 81 ; de Gondenans-les-Moulins, Chantre 1901. — Magdalénien : Rochedane, Muston 87. — Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Néolithique : cavernes de Chaux-lez-Port, Poly 79 ; de Quincey, Travelet 81 ; de Courchapon, *nobis* 84. — Age du fer : Camp du Chatelard, Gasser 1902.

Sp. indet. — Pleistocène à *Ursus spelaeus* : grotte de Gondenans-les-Moulins, Résal 64. — Pleistocène à *Cervus tarandus* et *Eleph. primigenius* : seconde grotte de Farincourt (c. n° 2), Bouillerot 78.

Talpa :

Europea Linné (Taupe). — Paléolithique : grotte de Rochedane, Muston 87.

Lepus :

Cuniculus Linné (Lapin). – Paléolithique de la grotte de Rochedane, Muston 87.

Timidus Linné (Lièvre). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de la Balme d'Epi (c. n° 3). — Paléolithique : grotte de Rochedane, Muston 87. – Pleistocène à *Eleph. primigenius* et *Cerv. tarandus* : seconde grotte de Farincourt, Bouillerot 78 et 81. — Masdazilien : grotte de Chataillon. – Age du fer : Camp du Chatelard, Gasser 1902.

Variabilis Pallas (Lièvre blanc, Lièvre des Alpes). – Paléolithique, probablement magdalénien, de la grotte de Rochedane, Muston 87.

Arvicola :

Amphibius Lacépède (Campagnol rat d'eau). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de Fouvent, Bouillerot 81 ; désigné comme rongeur voisin du campagnol rat d'eau.

Arvalis Lacèpède (Campagnol des champs). — Paléolithique de la grotte de Rochedane, Muston 87.

Terrestris (Campagnol Schermaus). – Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de la Balme d'Epi (c. n° 3), Béroud 86.

Sp. indet. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 67.

Castor :

Fiber Linné (Castor). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* :

grotte de Fouvent, Bouillerot 81. — Alluvions anciennes, glaciaires ou post-glaciaires de la région d'Ornans, Kilian 94. — Magdalénien de Rochedane, Muston 87. — Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Couches anciennes des éboulis du pays de Montbéliard, Contejean 64, Kilian 91. — Couches profondes des tourbières du pays de Montbéliard, où ses débris sont associés à ceux du *Cer. tarandus*, Contejean 64. — Néolithique : grotte de Courchapon, *nobis* 84 ; grotte de Quincey, Travelet 81, détermination douteuse.

* **Spelaeus**, cité avec doute par Ogérien dans le Pleistocène du département du Jura. Cette espèce est, d'après Pictet, identique au *castor fiber*, et M. Collot, professeur à l'Université de Dijon, a montré, dans une étude comparative du castor quaternaire des anciennes alluvions de l'Ouche avec le castor actuel, que ces deux espèces ne diffèrent pas sensiblement l'une de l'autre, et que le second dérive incontestablement du premier (1) ; ces deux espèces doivent donc être considérées comme identiques. Le *castor fiber* habite encore quelques parties de l'Europe ; on le rencontre en effet en Russie, sur quelques points de l'Allemagne du Nord et dans la vallée du Rhône, au-dessous d'Avignon.

SCIURUS :

Vulgaris Linné (Ecureuil). — Magdalénien et Néolithique de la grotte de Rochedane, Muston 87.

ARCTOMYS :

Marmota Schreb. (Marmotte). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* et *Cerv. tarandus* : grotte de Rochedane (c. nº 5), Muston 87. — Pleistocène à *Cerv. tarandus* : même grotte (c. nº 3, même auteur. — Glaciaire de la caverne à la

(1) COLLOT. *Alluvions anciennes et Castor fossile de la vallée de l'Ouche*, Dijon, 1904.

Vieille, Abel Girardot 79. — Masdazilien : grotte de Chatail-lon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87 ; grotte de la Balme d'Epi, Piroutet 1903.

Primigenia Kaup. — Espèce signalée dans le Pleistocène à *Eleph. primigenius* et *Cervus tarandus* de la caverne de Farincourt, Bouillerot 81.

ELEPHAS :

Antiquus Falcon. — Chelléen : fente de rocher à Bourguignon-lez-Morez, Bouillerot 81.

Aff. antiquus. — Chelléen : dépôt argilo-sableux, à minerai de fer remanié, Gasser 1902.

Intermedius Jourdan. — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de Fouvent, Chantre 1901.

Meridionalis Nesti. — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grotte de Fouvent, Bouillerot 81 ; grotte de la Balme d'Epi (c. n° 11), Béroud 86. M. Chantre, qui a étudié la faune de la caverne de Fouvent, n'y signale pas la présence de l'*El. meridionalis* à côté de l'*El. intermedius* ; aussi l'assertion de M. Bouillerot ne doit-elle être acceptée qu'avec réserve.

Primigenius Blumenbach (Mammouth). — Pleistocène : diluvium brun de Banvillars, Parisot 64 et 76 ; partie supérieure argileuse et sableuse des alluvions quaternaires du pays de Montbéliard: Banvillars, Bart, Béthoncourt, Contejean 64, Kilian 85 et 91 ; marnes et argiles du fond de la vallée de la Saône dans lesquelles est creusé le lit de cette rivière et terrasses d'alluvions sur ses bords, entre Port-sur-Saône et Mantoche, Bouillerot 81, Gasser 1902 ; dragage de la Saône aux environs de Gray, Bertrand 80 ; alluvions anciennes du département du Jura, marnes lacustres et limon jaune à Eléphants : Lavigny, Voiteur, Domblans, Salins, Mouchard, Cousance, Saint-Amour, Domsure, Coligny et d'autres localités encore, Ogérien 67 ; mêmes couches, Domblans et gare de Saint-Lothain, Bertrand 87 ; grottes de Rochedane (c. n° 5), Muston 87 ; de Farincourt, deuxième

grotte (c. nº 2), Bouillerot 81 ; de Fouvent, Bouillerot 81, Chantre 1901 ; de Chaux-lez-Port (c. nº 6), Poly 79 ; d'Echenoz, d'Arc, près Salins, d'Arlay, Chantre 1901 ; de la Roche (Baume-les-Messieurs), Abel Girardot 79 ; de la Balme d'Epi (c. nº 7), Béroud 86.

Sp. indet. ? — Pleistocène : alluvions anciennes du département du Jura, marnes lacustres et limon à Eléphant, Ogérien 65 et 67 ; grottes de Farincourt Bouillerot 81 (c. nº 2 des deux grottes) ; de Fouvent, Thirria 33, Muston 66, Bouillerot, 81 ; d'Echenoz, Thirria 33 ; de Baume-les-Messieurs, Ogérien 65, Clos 65 et 67 ; de la Balme d'Epi (c. nº 5), Béroud 86 ; vallée de Baume-les-Messieurs, station au bord de la rivière. M. Chantre (1901) fait observer que l'on rencontre dans la caverne de Fouvent, de nombreux débris de jeunes éléphants. Ces citations doivent être considérées comme se rapportant toutes, ou presque toutes à l'*Eleph. primigenius*.

Bos :

Le genre Bos se subdivise en plusieurs groupes, dont deux, les bisons et les bœufs proprement dits, nous intéressent plus spécialement.

Biso :

Europeus auctorum (Aurochs). — Pleistocène à *Eleph. primigenius* et *Urs. spelaeus :* sables et argiles formant le fond de la vallée de la Saône et le lit de cette rivière, Gasser 1902 probablement alluvions anciennes du département du Jura, au Val d'Amour et au défilé de Saint-Joseph, près de Salins, Ogérien 67 ; — Pleistocène à *Urs spelaeus :* grottes de Farincourt (c. nº 2 de la première grotte), Bouillerot 81 ; de Fouvent, Bouillerot 81 ; de Rochedane, Muston 87. — Pleistocène à *Cervus tarandus :* tourbières du pays de Montbéliard, Contejean 64. — Magdalénien : grottes de Rochedane et de la Baume, Muston 87. — Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. —

Néolithique : Camp de Chataillon et de Grammont, Tueffert 78, Muston 87. M. Piroutet a recueilli dans un tumulus, au bois de Sery (Bronze) près de Salins les cornes d'un bovidé qu'il ne désigne pas autrement, mais qui nous paraît être un aurochs, d'après la description qu'il en donne (1).

Bos :

* **Buffalus** Pallas, synonyme de *Biso europeus.*

Longifrons-Owen. — Néolithique : grotte de Rochedane et Camp de Grammont, Muston 87.

Primigenius Bojanus. — Pleistocène à *Hyena crocuta* : grotte de Frotey, Travelet 80. Pleistocène à *Eleph. primigenius* et *Urs. spelaeus* : marnes et argiles formant le fond de la vallée de la Saône, entre Rey et Vellexon, Bouillerot 81 ; grotte de Farincourt et fentes de rocher à Bourguignon-lez-Morey, même auteur, même publication ; grotte de Rochedane, Muston 87. Pleistocène du département du Jura : Cousance, Saint-Lothain, Val d'Amour, vallée du Doubs dans le département du Jura, Ogérien 67. — Masdazilien : Grotte de Chataillon, Tueffert 78. — Néolithique : grotte de Rochedane, Muston 87 ; Camp de Descendans, L'Epée 77 et 82, Muston 87, Piroutet 1903 ; station du Mont Vaudois, Tueffert 78, Muston 87 ; Roppe, dans un foyer néolithique ou plus récent, L'Epée 82. — Age du bronze : petite grotte de Chataillon, L'Epée 77, Muston 87. La station du Mont Vaudois est peut-être plus récente qu'il n'a été indiqué.

* **Priscus** Bojanus synonyme de *Biso europeus.*

Taurus Linné (Bœuf commun). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* : grottes de Gondenans-les-Moulins, Résal 64 et de Rochedane, Muston 87. — Masdazilien : grotte de Chataillon, Tueffert 78. — Néolithique probable ou peut-être plus récent du camp de Grandchamp, Cavarroz 82. — Robenhausien : Camp de Descendans, L'Epée 77, Muston 87, Pirou-

---

(1) Voir aux gisements de la station du bois de Sery.

tet 1903 ; grotte de Courchapon, *nobis* 84. — Age du bronze : petite grotte de Chataillon, L'Epée 77, Muston 87.

* **Urus** Linné synonyme de *Bos primigenius*. — Pleistocène à *Urs. spelaeus :* grotte de Fouvent, Bouillerot 81. — Magdalénien : grottes de la Baume et de Rochedane Muston 87.

Sp. indet. Des débris très nombreux de bovidés ont été signalés, par tous les auteurs, dans les différentes stations de notre région, sans indications génériques ou spécifiques plus complètes ; c'est ainsi que nous trouvons la citation d'ossements de bœuf, recueillis dans les divers gisements suivants : — Pleistocène à *Urs. spelaeus :* grottes de Mancenans, de Rochedane, de Farincourt, de Fouvent, de Chaux-lez-Port, de Frotey, de Baume-les-Messieurs et de la Balme d'Epi ; Pleistocène du département du Jura, terrain diluvien, marnes lacustres quaternaires et limon à Eléphant. — Magdalénien et Masdazilien : grottes de Rochedane et de la Baume, Muston 87. — Gisement d'âge plus récent : Roppe, abris du Giemont, Camp de Bourguignon-lez-Morey, grotte de Quincey, camp de la Roche d'Or, cimetière de l'arsenal de Besançon (Tène II), camp de Grandchamp, tumulus de Cernans, station de Ney, et palafittes de Clairvaux.

La plus grande confusion règne parmi les auteurs, au sujet des espèces de bœufs qui y vécurent aux temps préhistoriques, sur le sol de la Franche-Comté ; et les ouvrages des zoologistes et des paléontologistes, contribuent encore à augmenter cette confusion, par la diversité des noms qu'ils attribuent à une même espèce. Il nous semble cependant que, d'après les indications des uns et des autres, on peut conclure ainsi que nous l'avons fait, en exposant la liste de ces animaux.

Ainsi que nous l'avons dit ces bovidés se divisent en deux groupes, les *Biso* et les *Bos;* l'aurochs ou *Biso europeus* est le seul représentant du premier groupe, il se distingue facilement de tous les bœufs, par sa tête très courte pour sa

grosseur, par son front bombé, ses cornes courtes, grosses et légèrement recourbées, insérées plus bas que le sommet du front près des orbites, et par l'énorme développement des apophyses épineuses de ses vertèbres dorsales. Il a vécu chez nous pendant toute la durée du Paléolithique, probablement aussi pendant l'âge du bronze et peut-être même jusqu'à une époque beaucoup plus récente ; il habitait encore le Harz et la Saxe sous Charlemagne, et n'a disparu définitivement de l'Allemagne que vers 1750 ; il est aujourd'hui relégué dans les forêts de Bialavicka, province de Grodno en Lithuanie, où il est en voie d'extinction. C'est encore actuellement le plus grand mammifère de l'Europe, bien qu'il soit de moindre taille que son ancêtre de l'âge de la pierre. Au genre Bos, appartiennent trois espèces, les *B. primigenius*, *B. taurus* et *B. longifrons*. Le *Bos primigenius* est la souche de la plupart de nos bœufs domestiques (1), il se distingue facilement des autres par sa grande taille, et le grand développement de ses cornes ; ses débris se rencontrent chez nous, dans les stations les plus anciennes du Paléolithique, et se montrent à toutes les époques des temps préhistoriques, jusqu'au début des âges historiques pendant les premiers siècles desquels il paraît même avoir vécu, sur notre territoire, à l'état sauvage ; c'est aussi à cet état, qu'il se trouvait encore en Pologne jusqu'au XVIIe siècle. Au moyen-âge, il était commun en Allemagne où il est désigné sous le nom d'Ur des Niebelungen. Le *bos taurus* dérive certainement du *B. primigenius*, il présente le type de nos bœufs actuels ; il en est de même du *B longifrons* qui en est une simple variété.

OVIS :

Aries Linné (Mouton) — Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Néolithique : grottes

---

(1) PICTET. *Traité de paléontologie.*

de Rochedane, Muston 87, et de Chaux-les-Port, Poly 79; camp de Descendans, L'Epée 77, Muston 87, Piroutet 1901 et 1903. — Age du bronze : camp de Bourguignon-lez-Morey, Chapelain 79; station de Ney, Abel Girardot 79 et 88; station de la vallée de Baume-les-Messieurs près de la source, Clos 68; grotte de la Balme d'Epi (c. nº 1), Béroud 86. — Age de fer : tumulus d'Ivory et du bois des Tuiles, Piroutet 1901.

CAPRA :

Hircus Linné (Chèvre) Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87, Piroutet 1901 et 1903. — Néolithique : grottes de Rochedane, Muston 87; de Chaux-les-Port, Poly 79, de Courchapon, *nobis* 84; du Mont Vaudois, Tueffert 78, Muston 87, de la Roche d'Or, Fournier 99 et de Granchamp, Cavarroz 82. — Age du bronze : camp de Bourguignon-lez-Morey, Bouillerot 81 ; station de Ney, Abel Girardot 79, Piroutet 1903. M. Résal signale la présence de débris de chèvre dans la grotte de Gondenans-les-Moulins, mais il est très probable qu'ils ont été apportés là par quelque carnassier longtemps après la disparition de l'ours des cavernes.

Ibex Linné (Bouquetin). — M. Parisot a recueilli, dans le diluvium brun de Banvillars (Pleistocène à *Eleph. primigenius*), le crâne et les cornes d'un individu de cette espèce ; c'est la seule trouvaille de ce genre qui ait été faite dans notre région, mais Ogérien assure que le bouquetin vivait autrefois dans le Jura ; actuellement il ne se rencontre plus que sur les hautes sommités des Alpes.

DAMA :

***Giganteus**, Blumenbach, synonyme de *D. megaceros*.

Megaceros Owen (daim ou cerf à bois gigantesques). — Pleistocène à *Urs. spelaeus :* grotte de Fouvent, Bouillerot 81. — Pleistocène du département du Jura, alluvions de la

plaine, Ogérien 67. — Néolithique: grotte de Cravanche, Tueffert 78; Mont Vaudois, Tueffert 78, Muston 87. Les auteurs qui signalent la présence d'un cervidé plus grand que le cerf actuel, dans les stations néolithiques indiquées plus haut ne disent pas positivement qu'il s'agit de *D. megaceros*, et on peut douter, jusqu'à preuve contraire, que cette espèce ait vécu chez nous à l'époque de la pierre polie.

Vulgaris Brook (daim commun). — Pleistocène du département du Jura, couche profonde des tourbières, Ogérien 65. — Robenhausien de la grotte de Courchapon, *nobis* 84. Le daim habitait autrefois les hautes régions du Jura, mais il les a quittées depuis longtemps déjà.

Cervus :

Alces Linné (Elan). — Pleistocène à *Cervus tarandus*: tourbières du pays de Montbéliard, Contejean 64. — Pleistocène du département du Jura: Lavigny, Cousance, Bracon, Ogérien 67.

Capreolus Linné (Chevreuil). — Pleistocène à *Urs. spelaeus*: grottes de Sentheim, Muston 66; de Rochedane, Muston 87; de Fouvent, Bouillerot 81. — Pleistocène du département du Jura: Cousance et Saint-Lothain, Ogérien 65. — Magdalénien de Rochedane, Muston 87. — Masdazilien de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. — Néolithique: grottes de Cravanche, Tueffert 78 et de Sainte-Suzanne, L'Epée 85; camps de Grammont, Muston 87 et du Mont Vaudois, Tueffert 78, Muston 87; grotte de Courchapon, *nobis* 84. — Age du fer: camp du Chatelard, Gasser 1902. — Age incertain: couche superficielle de la grotte de Baume-les-Messieurs, Clos 65.

?**Capreolus fossilis** Cuvier: signalé dans le Pleistocène du département du Jura, par Ogérien, est très probablement identique à *C. capreolus* indiqué plus haut.

Elaphus Linné (Cerf). — Le *Cervus elaphus* se rencontre dans toutes les stations préhistoriques de notre pays; il a

été le contemporain de l'*Urs spelaeus* et de l'*Eleph. primigenius* (grottes de Mancenans, de Farincourt, Fouvent, Echenoz, etc...), puis du renne et de la marmotte. Il était très abondant partout à l'époque néolithique, mais il le devint moins par la suite, car à l'âge du bronze, sa fréquence par rapport au bœuf qui jusqu'alors avait été de 8 pour 1, n'était plus à ce moment que de 1 pour 8 (L'Epée 77). On le retrouve encore dans toutes les stations de l'âge du fer, et depuis ce temps jusqu'à nos jours, il a continué à habiter les grandes forêts de la Franche-Comté, où il est actuellement fort rare, peut-être même en a-t-il disparu complètement aujourd'hui.

? **Primigenius** (Cuvier). — Pleistocène : Cousance, Ogérien 67.

Tarandus Linné (Renne). — Pleistocène à *Ursus spelaeus* : marnes et argiles formant le fond de la vallée de la Saône, entre Rey et Vellexon, Bouillerot 81 ; grottes de Rochedane (c. nº 5) Muston 87, de Gondenans-les-Moulins, Chantre 1901 et de la Balme d'Epi (c. nºs 5 et 7) Béroud 86.

Magdalénien : grottes de Rochedane (c. nº 3) et de la Baume, Muston 87 ; de Farincourt (deuxième grotte c. nº 2), Bouillerot 81 : de Chaux-lez-Port (c. nº 5), Poly 79, de la Vieille Grand'mère, à Mesnay, Piroutet 1903 et d'Arlay, Chantre 1901 ; couche profonde des tourbières au pays de Montbéliard, Contejean 64.

Antilope :

Fossilis indiqué par Ogérien, sans nom d'auteur, dans le quaternaire de Chambenoz, près de Salins.

Sp. indet. Pleistocène : marnes argileuses lacustres du département du Jura, Ogérien 65.

Rupicapra :

Europea Ham. Smith. (Chamois). — Magdalénien : grotte de Rochedane, Muston 87.

Sus :

Domesticus Linné (Porc). — Néolithique : grottes de Rochedane, Muston 87 et de la Baume, Tueffert 78, Muston 87, de Sainte-Suzanne, Tueffert 78 ; de Chaux-lez-Port, Poly 79 et abris du Giémont, L'Epée 77 ; camp de Grammont, Muston 87 ; Néolithique ou plus récent : camp de Chataillon, L'Epée 77 et de Grandchamp, Cavarroz 82 ; palafittes de Clairvaux, Lemire 70. — Age du bronze : plateau de Bourguignon-lez-Morey, Chapelain 79 ; station de Ney, Abel Girardot 79.

Scrofa Linné (sanglier). — Pleistocène à *Urs. spelaeus* grottes de Fouvent, Bouillerot 81 ; Rochedane, Muston 87 ; Echenoz, Thirria 33, Chantre 1901 ; Gondenans-les-Moulins, Résal 64 ; Arc, près Salins, Abel Girardot 79 et de Baume-les-Messieurs, Ogérien 65. — Magdalénien : grottes de Rochedane et de la Baume, Muston 87, et de Chaux-lez-Port, Poly 79. — Masdazilien : grotte de Chataillon, L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87. – Pleistocène du département du Jura, couche profonde des tourbières et limon jaune à Elephant, Ogérien 65. — Glaciaire ou post-glaciaire : alluvions de la région d'Ornans, Kilian 94. — Néolithique : grottes de Cravanche, Parisot, 63 et 77 ; Sainte-Suzanne, l'Epée 85 ; Rochedane, Muston 87 et de Courchapon, *nobis* 84 ; camps de Mont Bart, Tueffert 78 ; de Grammont, près de Beaucourt, Tueffert 78, Muston 81 ; Mont Vaudois, Tueffert 78, Travelet 80, L'Epée 82 ; Muston 87 et de la Roche d'Or, Fournier 99 ; palafittes de Clairvaux, Lemire 70 ; tombelles des vaux d'Alaise et tumulus du Bois Néron, Piroutet 1901. — Néolithique ou plus récent : camps de Chataillon, L'Epée 77, Muston 87 et de Grandchamp près Salins, Cavarroz 82. — Age du bronze : Camp de Bourguignon-lez-Morey, Bouillerot 81 ; station de Ney, Abel Girardot 88 et de la vallée de Baume-les-Messieurs, au bord de la rivière, Clos 68 ; tumulus de Refranche, Piroutet 1901 et sépultures sur le territoire de Cernans et de Clucy, Toubin 80. — Age du fer : camp du Châ-

telard, Gasser 1902 ; cimetière de Beaujeu, Chapelain 79 et de l'arsenal de Besançon, Piroutet 1903.

? **Scrofa fossilis** Meyer, cité par Ogérien dans le Pleistocène du département du Jura, à Miège et dans la grotte d'Arc près de Salins. Cette espèce est probablement identique à *S. scrofa*.

Sp. indet. — Alluvions anciennes de la région de Ferette, couche supérieure, Kilian 85. — Robenhausien : camp de Descendans, L'Epée 77, Muston 87, Piroutet 1901. — Epoque actuelle : grottes de Rochedane et de la Balme d'Epi, à la surface du sol.

RHINOCEROS :

Tichorhinus Fisch. (Rhinocéros à narines cloisonnées). — Pleistocène à *Eleph. primigenius :* alluvions quaternaires caillouteuses du pays de Montbéliard, tranchée de Bethoncourt, Contejean 64, Kilian 91 ; dépôt argilo-sableux très caillouteux formant le fond de la vallée de la Saône et le lit de cette rivière, et alluvions de la Saône, Bertrand 80, Gasser 1902 ; alluvions anciennes du département du Jura, marnes lacustres et limon à Eléphant, dans diverses localités, entre autres à Naples près Salins, Ogérien 65 ; fentes de rocher à Bourguignon-lez-Morey, Bouillerot 81 et près de la grotte de la Balme d'Epi Béroud 86 ; grottes de Fouvent, Thirria 33, Muston 66, Bouillerot 81, Chantre 1901, d'Echenoz et d'Arc, près Salins, Chantre 1901 ; de Baume-les-Messieurs (c. 5), Clos 65 et 67, Abel Girardot 79, Bertrand 85.

Sp. indet. — Parmi les ossements recueillis par M. Clos dans la grande grotte de Baume-les-Messieurs, M. Gervais a reconnu plusieurs espèces de rhinocéros, en outre de *R. tichorhinus*.

EQUUS :

Cabalus Linné (Cheval domestique). – Pleistocène à *Urs. spelaeus :* grottes de Rochedane, Muston 87 ; de Fouvent,

Bouillerot 81 ; d'Echenoz, Chantre 1901 ; de Frotey, Travelet 80, Chantre 1901. — Magdalénien : grottes de Rochedane, Muston 87 et d'Arlay, Chantre 1901. — Robenhausien : grotte de Courchapon *nobis* 84.

Fossilis Cuvier. Il existait trois variétés de cette espèce, une de petite taille, une de moyenne, souche du cheval actuel, et une de grande taille ; ces trois variétés vivaient sur le sol de notre province, à l'époque quaternaire, et leurs débris ont été rencontrés dans plus de deux cents localités, en particulier dans le département du Jura, sur la ligne du vignoble, Ogérien 66. *Eq. fossilis* a été signalé aussi dans le pleistocène à *Urs. spelaeus* de la grotte de la Balme d'Epi, Béroud 86 et dans les assises néolithiques de la caverne de Rochedane, Muston 87.

Sp. indet. — Pleistocène à *Urs. spelaeus :* argile sableuse très caillouteuse formant le fond de la vallée de la Saône, Gasser 1902; alluvions quaternaires du département du Jura, marnes lacustres et limon jaune à Eléphants, Ogérien, 65 ; grottes de Rochedane, Muston 87 ; de Farincourt, Bouillerot 78 ; de Fouvent, Thirria 33, Muston 66, Bouillerot 81 ; de Baume-les-Messieurs, Clos 67 et 68, Abel Girardot 79. — Magdalénien : grottes de Farincourt, Bouillerot 78 ; de Chaux-lez-Port (c. n° 4), Poly 79 ; trou de la Vieille Grand'mère, près d'Arbois, Piroutet 1903. — Néolithique : grotte de Rochedane, Muston 87 ; camp de Descendans, L'Epée 77, Muston 87, Piroutet 1903 ; tumulus du Bois Néron, Piroutet 1901. — Néolithique ou plus récent : camp de Chataillon, L'Epée 77 et de Grandchamp, où est signalée une espèce de petite taille, Cavarroz 82. Age du bronze : camp de Bourguignon-lez-Morey, Chapelain 79, Bouillerot 81. M. Bouillerot indique, dans cette station, une espèce de petite taille ; station de Ney, deux variétés, Abel Girardot 79 ; tumulus de Refranche, Piroutet 1901 et 1903, sépultures sur le territoire de Clucy et aux environs de Cernans, Toubin 80, Piroutet 1901. Toutes les indications d'ossements de cheval trou-

vés dans des gisements plus récents que le Néolithique doivent être rapportées à *E. Caballus*.

OISEAUX

Sturnus vulgaris Linné (Etourneau commun). — Masdazilien : grotte des Sarrasins (grotte de Chataillon), L'Epée 77, Tueffert 78, Muston 87.

Pyrrochorax alpinus Vieillot (Chocard des Alpes). — Pleistocène à Cervus tarandus : grotte de la Balme d'Epi (c. n° 4), Béroud 86. Le chocard vit actuellement sur le sommet des hautes montagnes des Alpes et des Pyrénées.

Les auteurs signalent encore des débris d'oiseaux, en différents endroits : des ossements de gallinacés dans la grotte de Fouvent, Bouillerot 81 ; les os d'un grand oiseau dans la grotte de Chataillon, au fond du puits, Tueffert 78 ; divers débris dans la grotte de Mancenans, Contejean 64 ; dans la couche n° 3 de la caverne de la Balme d'Epi, Béroud 86. M. Gasser a trouvé des os de plusieurs oiseaux de la taille du corbeau au camp du Chatelard, et nous avons fait nous-même de semblables trouvailles dans la grotte de Saint-Julien.

REPTILES ET POISSONS

Ogérien indique la présence de débris de crocodile, dans les marnes argileuses lacustres du Jura; cet animal n'a jamais été cité ailleurs dans la faune préhistorique.

Les restes de poissons sont extrêmement rares dans les dépôts des âges préhistoriques de notre province. M. Gasser signale seul des ossements de poissons trouvés au camp du Chatelard.

MOLLUSQUES

SUCCINEA :

Cf. elegans Rissot. — Anciennes alluvions du Doubs : Laye, *nobis*.

Oblonga Draparnaud. — Pleistocène : Glère, Kilian 85. Cette espèce ne vit plus actuellement en Franche-Comté, au moins dans la partie montagneuse de la région (Kilian), mais elle se trouve encore dans le midi de la France, dans l'Isère, dans les Vosges, jusqu'à mille mètres d'altitude (Moquin-Tandon); M. Kilian signale sa présence dans le loess de la basse Alsace et dans le diluvium des environs de Paris. M. Locard (1) donne cette espèce comme assez commune partout.

C. B. oblonga Draparnaud. — Anciennes alluvions du Doubs : Laye, *nobis.*

VERTIGO :

Muscorum Michaud. – Pleistocène: département du Jura, Ogérien 65.

PUPA :

Dolium Draparnaud. – Pleistocène : Glère, Kilian 85.

Tridens Draparnaud. – Pleistocène : département du Jura, Ogérien 65.

Sp. indet. — Alluvions anciennes du Doubs : Laye, *nobis*,

CLAUSILIA :

Bidens Draparnaud. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65.

ZUA :

Obliqua Muller. — Pleistocène : Glère, Kilian 85.

ACHATINA :

Lubrica Menke. — Pleistocène : département du Jura, Ogérien 65.

CYCLOSTOMA :

Elegans Draparnaud. – Pleistocène : Glère, Kilian ; département du Jura, Ogérien 65.

---

(1) LOCARD. *Coquilles terrestres de la France.*

Helix :

Arbustorum Linné. — Grotte de Saint-Julien, associée à des débris d'*Ursus spelaeus*, *nobis*.

Cobresiana Alten, **ericetorum** Muller, **hispida** Linné. — Pleistocène : Glère, Kilian 85.

Nemoralis Linné. — Pleistocène : Glère, Kilian 85. — Tufs anciens de Consolation, *nobis*.

Nitens Gmelin. — Pleistocène : Glère, Kilian 85.

Nitida Muller, recueillie dans la caverne à la Vieille près de Chatelneuf, par M. Abel Girardot, dans une couche d'alluvions glaciaires, toutefois, l'âge glaciaire de l'*Helix* ne lui paraît pas certaine.

Nitidula Draparnaud, **obvuluta** Muller. — Pleistocène : Glère, Kilian 85.

Plebeia Draparnaud. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65.

Rotundata Muller. — Pleistocène de Glère, Kilian 85.

Limax :

Maximus Linné. — Pleistocène de Glère, Kilian 85.

Planorbis :

Carinatus Muller. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65. — Anciennes alluvions du Doubs, *nobis*.

Corneus Linné, **rotundatus** Peiret. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65.

Physa :

Hypnorum Draparnaud. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65.

Lymnea :

Minuta Lamarck. — Anciennes alluvions du Doubs : Laye, *nobis*.

Palustris Draparnaud. — Pleistocène du département du

Jura, Ogérien 65. — Anciennes alluvions du Doubs. Laye, *nobis*.

Stagnalis Lamarck. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65.

Truncatula Muller. — Pleistocène de Glère, Kilian 85.

VALVATA :

Piscinalis Muller. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65.

PALUDINA :

Vivipara Studer. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65.

CYCLAS :

Cornea Lamarck. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65.

ANODONTA :

Anatina Linné. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65.

Sp. indet. M. Henri Michel indique *Anodonta*, dans une station de palafittes située sur l'emplacement de la gare actuelle de Rougemont.

UNIO :

Littoralis Cuvier. — Pleistocène du département du Jura, Ogérien 65. — Anciennes alluvions de la Saône à Pontailler, *nobis*.

Pictorum Phillips. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65.

Sinatus Lamarck. — Pleistocène du Jura, Ogérien 65. — Robenhausien de la grotte de Courchapon, *nobis*.

Ogérien (65) signale la présence de *Paludina, Lymnea* et *Unio*, dans la couche profonde des tourbières du département du Jura ; il indique aussi l'existence d'une véritable lumachelle, avec coquilles de *Planorbis*, *Lymnea*, *Paludina* et *Unio*, sous le château de Neublans, sur les bords du Doubs, dans les marnes lacustres quaternaires.

M. Bouillerot cite des coquilles d'*Unio* et d'*Helix*, parmi les objets recueillis dans la grotte de Farincourt.

Considérations générales sur la faune préhistorique de la Franche-Comté

Cette liste des animaux qui vécurent sur notre sol, pendant les temps préhistoriques, présente, en outre d'êtres disparus depuis longtemps de la surface du globe, un singulier mélange d'espèces encore actuellement vivantes, mais dont quelques unes ne résident plus dans notre pays, tandis que d'autres, en grand nombre, font partie de sa faune actuelle. Parmi les premières, les unes habitent les régions chaudes de l'ancien monde, d'autres, les contrées boréales au voisinage du cercle polaire, d'autres encore le sommet des hautes montagnes. A côté du mammouth, du rhinocéros à narines cloisonnées et de l'ours des cavernes figurent en effet, le lion et l'hyène tachetée, le renne, la marmotte, le chamois, le bouquetin, le sanglier, le blaireau, le loup, le chevreuil et presque tous les animaux domestiques. Il semble, au premier abord, que tous ces êtres dont les débris se trouvent côte à côte dans les mêmes gisements, aient vécu à la même époque, comme on le croyait autrefois ; cela cependant semble bien peu probable ; le lion et l'hyène ne se trouvent plus aujourd'hui que dans des régions jouissant d'un climat plus doux que le nôtre, et, quand ils habitaient encore l'Europe, au début des temps historiques, c'était seulement dans la partie méridionale de ce continent qu'on les rencontrait. D'un autre côté, nous savons d'une façon absolument certaine qu'à l'époque chelléenne, les conditions climatériques de la France étaient différentes de celles d'aujourd'hui : la température estivale y était plus élevée, les hivers n'y étaient pas rigoureux, puisque l'arbre de Judée, le laurier des Canaries et le figuier sauvage croissaient sur les bords de la Seine, à l'endroit où s'élève le village de La Celle ; la température hivernale ne devait pas d'après

M. de Saporta, s'abaisser plus bas que 8° au-dessus de zéro (1).

Nous savons aussi que le mammouth et le rhinocéros à narines cloisonnées. en raison de l'épaisse fourrure dont ils étaient revêtus, n'auraient pu vivre dans un milieu aussi chaud, pas plus d'ailleurs que le renne, la marmotte, le chamois et le bouquetin, hôtes actuels des régions froides. Pour toutes ces raisons, nous devons admettre qu'il y eut sur notre sol une succession de plusieurs faunes au cours des temps préhistoriques : tout d'abord, à l'époque chelléenne, les grands carnassiers, puis lorsque l'atmosphère devint froide et humide, le mammouth, le rhinocéros à narines cloisonnées et l'ours des cavernes que vinrent rejoindre, un peu plus tard, le renne et la marmotte. Les grands pachydermes disparurent ensuite, précédés probablement par l'ours des cavernes qui semble s'être éteint avant eux ; le renne et la marmotte restèrent alors seuls, mais le premier ne tarda pas à gagner le nord de l'Europe, où il réside encore ; quant à la seconde, elle ne se retira que plus tard sur les hauts sommets, et peut-être vivait-elle encore chez nous, lorsque l'homme y introduisit les premiers animaux domestiques. La présence, dans les assises masdaziliennes de la grotte de Chataillon, de la chèvre et du mouton qui ne sont certainement pas originaires de notre contrée, l'indiquerait, s'il était prouvé que le dépôt primitif n'eût jamais été remanié ; en tout cas, il est bien certain que ces deux espèces ainsi que le chien se trouvaient dans notre région à l'époque néolithique, où ils avaient été amenés par des races humaines qui y apportèrent une civilisation déjà assez avancée.

La coexistence, dans une même grotte, d'ossements d'animaux ayant vécu à des époques différentes, peut s'expliquer par l'habitation successive de la grotte par ces diverses

---

(1) De Mortillet. *Le Préhistorique*, troisième édition, 1900.

espèces, ou bien encore par le transport de leurs débris sur les points où on les rencontre aujourd'hui. Le ruissellement a pris plusieurs fois, au cours du pleistocène, une importance considérable ; tout d'abord à la fin du Chelléen, quand son climat commença à se refroidir avant la grande extension des glaciers, puis, au cours de la période glaciaire, lorsque l'été amenait la fonte de la portion terminale des glaciers, et surtout, lorsque la température s'élevait assez pour provoquer leur recul, phénomène qui s'est produit à diverses reprises, enfin au moment de leur retrait définitif (1). Ce ruissellement a donné lieu à des cours d'eau temporaires qui ont pu entraîner, dans les cavernes, les os épars à la surface du sol ; la grotte de Baume-les-Messieurs offre un exemple indiscutable de ce transport d'ossements.

Pendant le Néolithique, l'âge du bronze et l'âge du fer, le climat ne semble avoir subi aucune modification essentielle, car la faune est restée la même, et s'il y eut depuis lors disparition de plusieurs espèces, cette disparition est le fait de l'homme lui-même, plutôt que le résultat des conditions climatériques ; si, en effet l'aurochs, le castor, le lynx, l'ours brun et le cerf ont quitté successivement notre pays, ils l'ont fait sous l'influence de l'homme, car ils se sont retirés dans des régions qui n'en diffèrent pas sensiblement sous le rapport des températures estivales et hivernales.

Il est à remarquer que bien des espèces de notre faune actuelle, ont persisté chez nous pendant toute la durée du Pleistocène, traversant ainsi, sans se modifier d'une manière bien sensible, tous les changements de climat qui se sont effectués au cours de cette période. C'est ainsi que le sanglier, le loup, le chevreuil et d'autres qui peuplent encore nos forêts sont les descendants directs de ceux qui vivaient au temps chelléen, en compagnie du lion et de l'hyène

---

(1) Il n'est question ici que de la dernière grande extension glaciaire, comme nous l'avons indiqué déjà au début de ce travail.

tachetée ; il paraît par suite assez peu probable que la vie animale ait été jamais interrompue dans notre pays par le fait d'une extension glaciaire qui l'aurait recouvert, pendant des siècles, d'un immense linceul de glace. La présence de l'homme sur le sol de notre province, le peu d'étendue de sa partie circonscrite par les blocs erratiques, tendent à le prouver, comme aussi la situation, à une altitude considérable, de certains gisements à *Ursus spelaeus*, comme celui de la grotte de Saint-Julien, à 840 mètres. L'existence, pendant tout le Moustérien, de gros animaux comme le mammouth, très nombreux alors, ainsi que l'attestent leurs débris montre clairement que de grandes forêts avaient persisté pour les nourrir ; de même aussi la présence du cerf, si abondant à tous les moments du préhistorique, indique formellement qu'il devait se trouver alors de vastes pâturages pour les faire subsister ; ceci n'est nullement en contradiction avec l'existence de glaciers venus des Alpes, il est à peine besoin de le dire, ni avec l'existence de glaciers locaux ; seulement les uns et les autres ne recouvraient pas tout le territoire et laissaient encore en dehors d'eux une grande étendue de terrain pour les forêts et les pâturages.

Nous résumons dans le tableau ci-contre les indications concernant les animaux dont l'existence, aux différents âges des temps préhistoriques, peut avoir une signification importante.

Les lettres placées en tête des colonnes désignent en abréviation : *Ch.* le Chelléen ; *Ur.* l'âge de l'Ursus spelaeus ; *Mg.* le Magdalénien ; *Ms.* le Masdazilien ; *Né.* le Néolithique ; *Br.* l'âge du Bronze ; *Fe.* l'âge du Fer ; *A.* l'époque actuelle ; *C.* les temps contemporains.

Dans les colonnes mêmes, un point d'interrogation indique que la présence de l'animal, vis-à-vis le nom duquel il est placé, est douteuse pour l'époque que représente la colonne où il figure.

Tableau abrégé de la Faune

		Ch.	Ur.	Mg.	Ms	Ne.	Br.	Fe.	A	C
Felis	brevirostris......	..	+	..	..	..	..	..	+	
	catus............	..	+	..	+	..	..	..	+	+
	spelaea..........	+	?							
	sp..............	+								
Machairodus..	latidens..........	+								
Hyena.........	crocuta..........	+	?							
	fossilis	+								
	spelaea..........	+								
	sp...............	+								
Lutra	antiqua..........	..	+							
	vulgaris	..	..	+	..	+	..	..	+	+
Meles	taxus...........	..	+	+	..	+	+	+	+	+
Putorius......	infectus..........	..	?	+	..	..	+	+	+	+
Mustella	foina............	..	+	+	..	..	..	..	+	+
	martes...........	..	?	+	..	..	..	..	+	+
	vulgaris	..	..	+	..	..	..	..	+	+
Ursus.........	arctos..........	..	..	+	..	+	+	+	+	
	priscus..........	..	+							
	spelaeus.........	..	+							
	sp.............	..	+	..	..	+				
Gulo	borealis..........	..	+							
Canis.........	familiaris........	..	..	..	..	+	+	+	+	+
	lupus............	..	+	+	..	+	..	..	+	+
	vulpes...........	..	+	+	+	+	..	+	+	+
	sp...............	..	+	?						
Talpa	europea.........	..	?	+	..	..	..	..	+	+
Lepus	cuniculus........	..	?	+	..	..	..	..	+	+
	timidus..........	..	+	+	+	..	..	+	+	+
	variabilis........	..	..	+						
Arvicola	amphibius.......	..	+	..	..	..	..	..	+	+
	arvalis...........	..	?	+	..	..	..	..	+	+
	terrestris	..	+	..	..	..	..	..	+	+
	sp..............	..	+							
Castor........	fiber.............	..	+	+	+	+				

		Ch.	Ur.	Mg.	Ms.	Ne.	Br.	Fe.	A	C
Sciurus	vulgaris	..	..	+	..	+				
Arctomys	marmota	..	+	+	+					
	primigenia	..	..	+						
Elephas	antiquus	+								
	aff. antiquus	+								
	intermedius	..	+							
	meridionalis	..	+							
	primigenius	..	+	+						
	sp.	..	+							
Biso	europeus	..	+	+	+	+	?			
Bos	longifrons	..	..	..	..	+				
	primigenius	+	+	..	+	+	+			
	taurus	..	+	..	+	+	+	..	+	+
	sp.	..	+	+	+	..	..	+		
Ovis	aries	..	..	..	?	+	+	+	+	+
Capra	hircus	..	..	..	?	+	+	..	+	+
	ibex	..	+	..	..	..	..	..	?	
Dama	megaceros	..	+	..	..	?				
	vulgaris	..	+	..	..	+	..	..	+	
Cervus	alces	..	..	+						
	capreolus	..	+	+	+	+	..	+	+	+
	elaphus	?	+	+	+	+	+	+	+	
	primigenius	..	+							
	tarandus	..	+	+						
Antilope	fossilis	..	+							
	sp.	..	+							
Rupicapra	europea	..	..	+						
Sus	domesticus	..	..	..	..	+	+	..	+	+
	scrofa	?	+	+	+	+	+	+	+	+
	sp.	..	..	+	..	+	..	..	+	
Rhinoceros	tichorhinus	..	+							
	sp.	..	+							
Equus	caballus	..	+	+	..	+	..	..	+	+
	fossilis	..	+	..	..	+				
	sp.	..	+	+	..	+	+			
Sturnus	vulgaris	..	..	+	..	..	..	..	+	+
Pyrrochorax	alpinus	..	..	+						

Le tableau précédent renferme 58 espèces de mammifères appartenant à 28 genres, parmi ceux-ci le genre Machairodus est le seul qui ne soit plus représenté dans la faune actuelle ; quant aux espèces qui se rapportent aux autres genres, 14 et peut-être même 19 sont éteintes aujourd'hui, et 14 ne se rencontrent plus en Franche-Comté.

Au nombre des espèces éteintes sont : *Machairodus latidens*, *Hyena fossilis*, *H. spelaea*, *Ursus priscus*, *U. spelaeus*, *Elephas antiquus*, *E. intermedius*, *E. meridionalis*, *E. primigenius*, *Bos primigenius*, *Dama megaceros*, *Antilope fossilis*, *Rhinocéros tichorhinus*, et *Equus fossilis*. A cette liste, on pourrait peut-être joindre encore : *Lutra antiqua*, *Arctomys primigenia*, *Capreolus fossilis*, *Cervus giganteus* et *Sus scrofa fossilis*, si toutefois, les noms sous lesquels ils ont été désignés par les auteurs, ne sont pas des synonymes d'autres dénominations d'espèces fossiles ou d'espèces vivantes, indiquées déjà autrement.

On compte 14 espèces encore vivantes qui ont quitté notre territoire depuis un temps plus ou moins lointain, pour se retirer dans d'autres régions. Ce sont : *Felis brevirostris*, *F. spelaea* (c'est le lion actuel), *Hyena crocuta*, *Ursus arctos*, *Gulo borealis*, *Lepus variabilis*, *Castor fiber*, *Arctomys marmota*, *Biso europeus*, *Capra ibex*, *Dama vulgaris*, *Cervus alces*, *C. elaphus*, *C. tarandus* et *Rupicapra europea*.

Parmi tous ces animaux, quelques-uns ont dû être fort rares chez nous, tels que le bouquetin et le chamois, dont on ne connaît que fort peu de débris ; d'autres ont été un peu moins rares, sans avoir été cependant communs, comme le rhinocéros, le cerf à bois gigantesques, l'*Ursus priscus* ; la plupart étaient assez répandus, sans qu'on puisse indiquer avec précision leur degré de fréquence ; quelques-uns ont été plus abondants, entre autres le mammouth, l'ours des cavernes, le renne, la marmotte, l'aurochs, le bœuf primitif et le cheval ; les cerfs enfin paraissent avoir vécu en nombre très considérable dans notre pays pendant les âges de la

pierre taillée, mais à partir de ce moment ils sont devenus plus rares. Les sangliers semblent avoir été aussi nombreux que les cerfs, mais ils ont subsisté plus longtemps car ils sont encore aujourd'hui communs dans nos forêts.

Les auteurs signalent, en divers gisements, la présence d'ossements d'animaux qu'ils indiquent comme provenant d'espèces très voisines des espèces actuelles dont elles diffèrent seulement par une taille plus forte. Nous avons déjà mentionné les débris d'un cerf de grande taille trouvés dans la grotte de Cravanche, au Mont Vaudois et dans un tumulus à Refranche, trois stations d'âge néolithique, si même elles ne sont d'un temps plus récent ; il ne saurait donc être question ici, de *Dama megaceros*. On a recueilli aussi dans la caverne de Fouvent les os d'un renard plus grand que celui d'aujourd'hui et deux incisives de castor plus fortes que celles du *Castor fiber* de nos jours, associés à *Felis spelea*, *Ursus spelaeus* et *Elephas primigenius*. L'existence de trois types de chevaux, dont un plus développé que le cheval de notre époque qui vécurent sur notre sol dès le début du quaternaire est un fait non douteux, nous en avons cité des exemples. S'agit-il ici d'espèces différentes, au sens propre du mot, nous ne le croyons pas nous pensons plutôt qu'il a existé autrefois des variétés ou des races de grande taille qui n'ont eu qu'une durée temporaire. Il est certain, d'un autre côté, que la stature de quelques animaux s'est abaissée depuis le début du Pleistocène, c'est ainsi que le *Biso europeus* des forêts de la Lithuanie est un peu plus petit que son ancêtre paléolithique. Nous sommes persuadé aussi que plusieurs espèces, désignées par les paléontologistes comme *spelaca* ou *fossilis*, ne diffèrent guère que par des dimensions plus fortes des espèces actuellement vivantes, si même elles s'en distinguent réellement.

Nous n'avons pas fait figurer dans le tableau précédent, les mollusques qui sont représentés cependant dans la liste des animaux, par 37 espèces appartenant à 17 genres, en

raison du rôle peu important qu'ils jouent dans nos gisements. Ils sont rares en effet partout, sauf dans le dépôt torrentiel de Glère et dans les alluvions caillouteuses et sableuses de la Saône et du Doubs; mais l'âge de ces diverses couches ne peut être précisé exactement. Parmi les 37 espèces de notre liste, une seule, le *Succinea oblonga* ne vit peut-être plus en Franche-Comté, mais toutes les autres s'y retrouvent sans avoir subi aucune modification apparente.

Nous n'avons pas l'intention de parler ici de l'homme préhistorique, ni même d'énumérer les nombreux débris qu'il a laissés en maints endroits de notre province, M. Piroutet l'ayant déjà fait d'une manière très complète en 1903, dans un travail que nous avons analysé en 1905. Nous nous bornerons à rappeler, comme conséquence de ce qui a été dit plus haut, qu'aucun obstacle n'a pu empêcher l'homme de vivre sur notre territoire au cours du Pleistocène ; et de fait il l'a fréquenté, nous ne disons pas habité, depuis l'époque de Chelles jusqu'aux temps historiques.

DEUXIÈME PARTIE

Gisements

Les débris des animaux qui vivaient aux temps préhistoriques sur le sol de notre province ont été rencontrés dans des cavernes, à la surface du sol, dans des alluvions, des dépôts glaciaires, des fentes de rochers, des tourbières et des éboulis, gisements qui ne pourraient être classés en ordre rigoureusement chronologique sans de fréquentes redites. On a trouvé en effet, dans certaines grottes les ossements du lion et de l'hyène côte à côte avec ceux du mammouth, de l'ours des cavernes et du renne qui les avaient fréquentées à des époques bien différentes, ce fait est actuellement hors de doute. Si donc, on voulait adopter le mode de groupement indiqué plus haut, il faudrait répéter deux ou trois fois les noms de quelques grottes, sans pouvoir échapper à toute critique, car la succession des dépôts quaternaires qui renferme les vestiges de la faune préhistorique n'est pas établie d'une manière absolument précise, plusieurs d'entre eux ayant pu se former simultanément. Pour éviter ces inconvénients, il nous a paru préférable de disposer ces gisements en ordre alphabétique ; nous examinerons donc successivement : 1° les alluvions, 2° les cavernes, 3° les éboulis, 4° les fentes de rochers, 5° les dépôts glaciaires, 6° les stations en plein air, dans lesquelles nous comprenons les palafittes, 7° enfin les tourbières.

Nous étudierons les différents gîtes de chacune de ces divisions dans leur ordre géographique, en allant du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est. Nous passerons donc successivement en revue les environs de Belfort et le pays de

Montbéliard, l'ouest de la Haute-Saône, les environs de Vesoul et la vallée de la Saône, la vallée de l'Ognon, la vallée du Doubs au-dessous de Montbéliard, la région des plateaux à l'est de cette vallée, les territoires de Salins et d'Arbois, la région de Lons-le-Saunier et le sud du département du Jura.

A propos de chacun de ces gisements, nous ferons connaître les auteurs qui les ont signalés et décrits, ainsi que les ouvrages dans lesquels ils ont consigné leurs observations désignées par leur date.

Alluvions

Territoire de Belfort et pays de Montbéliard : Parisot 63 et 77, Contejean 64, Kilian 83, 85 et 91.

Dans cette région, les alluvions quaternaires forment deux couches :

1° A la partie supérieure, argile grise, jaunâtre ou rouge, sableuse avec quelques cailloux roulés. D'après M. Parisot on y a recueilli, à Banvillars, *Eleph. primigenius* et *Capra ibex*.

2° A la partie inférieure, cailloux roulés de roches siliceuses, d'origine vosgienne, comme l'a démontré M. Kilian en 1883, variant comme volume de la grosseur d'une noix à celle d'un œuf d'autruche, mélangées ou non d'argile. Les mêmes cailloux vosgiens se retrouvent dans l'assise supérieure, mais ils y sont peu nombreux. On a trouvé dans cette couche inférieure, à Banvillars et à Bethoncourt, *Eleph. primigenius* et *Rhin. tichorinus*.

Dépôt de Glères ; Kilian 85.

Ce dépôt, plus récent que ceux précédemment indiqués, est formé d'argile jaunâtre avec concrétions calcaires pisiformes, tubulaires ou sphéroïdales, ces dernières creuses et rappelant les poupées du loess. Sa puissance est de 1,50

à 2,50 ; il a été formé par les alluvions d'un ruisseau ou d'un torrent actuellement disparu.

On y a recueilli : *Limax maximus*, *Helix nitens*, *nitidula*, *rotundata*, *obvoluta*, *hispida*, *arbustorum*, *ericetorum*, *Zua lubrica*, *Pupa dolium*, *Cyclostoma elegans*, *Succinea oblonga*, *Limnea truncatula*. De ces espèces, une seule *Suc. oblonga* ne vit plus actuellement dans la région.

Vallée de la Saône. — Entre Rey et Vellexon ; Bouillerot 81. — On a recueilli *Eleph. primigenius* dans les terrasses d'alluvions entre ces localités.

Aux environs de Gray, Bertrand 80 ; Bouillerot 81 ; Gasser 1902. — Les argiles sableuses et caillouteuses qui forment le fond de la vallée de la Saône et dans lesquelles le lit de cette rivière est creusé, ont fourni : *Eleph. primigenius*, *Rhin. tichorinus*, *Biso europeus*, *Ursus spelaeus*, *Cervus tarandus*, *C. elaphus*, *Equus caballus*. A Autrey, Gasser 1902. — M. Gasser signale à Autrey, les assises suivantes :

1° Dépôt à Mastodonte.

2° Couche argilo-sableuse, résultant probablement du remaniement du dépôt inférieur avec *Eleph. aff. antiquus*.

A Pontailler-sur-Saône ; *nobis*. — A cent cinquante mètres en amont du grand pont, nous avons relevé la coupe suivante :

1° Terre végétale	0,10 c
2° Terre jaune rougeâtre argileuse	1,42
3° Marne et sable avec coquille d'*Unio littoralis*	0,40
4° Marne verdâtre, bleuâtre par places.	0,05
5° Limon noirâtre, empâtant des coquilles d'Unio, du sable et des fragments de bois noirci (1)	1,05

(1) Pontailler-sur-Saône n'est pas en Franche-Comté mais il est situé à 6 kilom. du Jura et à 7 de la Haute-Saône.

De même Laye et Fretterans sont des villages de Saône-et-Loire très rapprochés des limites du Jura.

Vallée du Doubs. — Entre Laye et Fretterans, *nobis*. — A deux cents mètres environ, en amont de Laye, nous avons observé les couches suivantes :

1° Terre jaune, argileuse, sèche ou onctueuse quand elle est humide, sableuse . . . . 0,66[e]

2° Même argile sableuse que plus haut, avec cailloux roulés, calcaires ou siliceux, variant du volume d'une noix à celui d'une noisette, d'autres sont gros comme des haricots, quelques-uns comme des œufs de pigeon, ces derniers sont rares 1,54

Planorbis carinatus, *Limnea palustris*, *L. minuta*, *Succinea elegans*, *S. oblonga*, *Pupa sp.* et six espèces d'*Helix*.

3° Argile grise, couleur de cendres, humide empâtant des cailloux roulés, gros comme des œufs ou des noix, calcaires ou siliceux, noirs rosés et blancs.

Coquilles fluviatiles, *Limnea*, *Planorbis*, empâtés et déformés 0,40

4° Argile jaune terreuse et sableuse avec cailloux roulés gros comme le poing, dont quelques-uns sont aplatis 0,60

Cette couche forme le fond de la rivière qui paraît ainsi couler sur un lit de cailloux roulés.

Les couches 1 et 2, pourraient n'en former qu'une, la partie supérieure représentant la terre végétale, ne se distingue pas par son aspect, mais ne renferme pas de fossiles.

Est du département du Doubs. — M. Kilian signale dans la notice explicative de la feuille d'Ornans de la carte géologique détaillée la présence, dans cette région, de dépôts d'alluvions renfermant des cailloux jurassiques et des cailloux alpins, ainsi que des ossements de *Sus scrofa* et de *Castor* (*C. fiber*).

Ces alluvions, en raison des roches alpines qu'ils contiennent, sont certainement postérieurs, conclut M. Kilian, à la grande extension des glaciers.

Département du Jura. — Ogérien 65 et 67. — Les seules alluvions quaternaires qui aient fourni dans ce département, des débris d'animaux, sont : 1° les marnes argileuses lacustres ; 2° le limon jaune à éléphants.

Les marnes argileuses lacustres ou fluvio-lacustres sont jaunâtres, très ferrugineuses et plus ou moins calcaires suivant les lieux où on les observe. A Neublans on y rencontre une véritable lumachelle de coquilles fluviatiles, *Planorbis*, *Limnea*, *Paludina*, *Unio* ; ailleurs on y a trouvé *Elephas primigenius*, *Rhinoceros* (*R. tichorhinus*), *Equus*, *Cervus*, *Antilope*, *Ursus*, *Hyena*. Cette assise a été rencontrée à Salins, Neublans, Voiteur, Lavigny, Saint-Lothain, Cousance et Saint-Amour ; elle paraît plus récente que la couche suivante.

Le limon jaune à éléphants est formé d'une argile sableuse, ferrugineuse, jaunâtre ou, par places, d'un gris bleuâtre, avec concrétions ferrugineuses pisiformes ou en greluches. Ce dépôt se montre à la surface du sol de la Bresse, partout où il n'a pas été entamé profondément par les cours d'eau, sa faune est la même que celle des marnes argileuses situées au dessus de lui ; l'*Eleph. primigenius* y est cependant plus commun que dans celles-ci. Les débris de cette espèce ont été recueillis surtout à Mouchard, Salins, Lavigny, Voiteur, Cousance, Domblans, Saint-Amour, Domsure et Coligny. Le limon à éléphants constitue l'assise quaternaire la plus ancienne de cette région, il repose partout sur des formations tertiaires.

Bertrand 1885 : Gare de Saint-Lothain. Un petit bassin lacustre, avec *El. primigenius* et coquilles actuelles est recouvert par des dépôts glaciaires.

Cavernes et Abris sous roches

Environs de Belfort. — Grotte de Cravanche. Parisot 77 ; Tueffert 78 ; et d'autres nombreux auteurs, postérieurement à cette date. — On y a trouvé, en outre plusieurs squelettes

humains entiers, *Sus scrofa*, et *Cervus sp. indet.* de grande taille, plus grand que le cerf actuel.

Grotte de Sentheim. Parisot 63 et 77; Muston 66. — M. Delbos y a recueilli : *Ursus spelaeus*, *U. priscus*, *Canis lupus*, *C. vulpes*, *Cervus capreolus* et insectivores.

Pays de Montbéliard. — Grotte de la Baume. L'Epée 77; Tueffert 78; Muston 87. — A la surface du sol, objets de bronze et crâne humain bien conservé. Dans la profondeur, au dessous d'un mur en pierres sèches, M. Muston a découvert :

1° Foyer néolithique.

2° Argile jaune.

3° Foyer avec instruments de corne et d'os ; couteaux en pierre taillée, bois de renne travaillés, ossements de : *Biso europeus*, *Bos urus*, *Cervus elaphus*, *C. tarandus*, *Sus scrofa*.

Grotte de Bournois. Muston 66. — Os d'*Urs. spelaeus* dans un dépôt d'argile.

Grotte de Chataillon (grotte des Sarrasins), petite grotte sous le principal abri sous roche. L'Epée 77; Tueffert, 78; Muston 87. — Cette grotte est précédée d'une terrasse; sur cette terrasse, à la surface du sol, existait un foyer compact qui renfermait : instruments d'os, silex taillés, poteries grossières et *Biso europeus*, *Castor*, *Arctomys marmota*, *Cervus*

Dans la grotte, on a observé :

1° A la surface du sol, cendres, charbon, foyer moderne	0,15c
2° Déblais, blocs tombés de la voûte	0,20
3° Foyer, cendres et charbon compacts	0,15
4° Sous des blocs tombés de la voûte, squelette humain ; à la base de cette couche, poteries grossières, *Bos*, *Sus scrofa*, *Meles taxus*, *Castor*, Squelette humain .	0,40

L'ensemble des couches précédentes mesure 1 mètre; des poteries romaines se trouvaient au-dessus des squelettes.

5° Foyer compact très dur, débris de cornes de cerf, os d'animaux très nombreux, poteries noires grossières, grattoirs en silex . . . . 0,40 c

6° Déblais et gros blocs de rocher, cornes de cerf, *Biso europeus*, *Arctomys marmota*, instruments de silex, marteaux en corne de cerf, avec douille 0,50

7° Foyer épais, mêmes silex que plus haut 0,25

8° Déblais compact, silex, pointes d'os travaillées, mâchoire de *Castor* 0,30

9° Foyer, ossements d'un gros oiseau à la partie supérieure du foyer 0,20

10° Déblais 0,25

11° Foyer 0,15

12° Argile terreuse : *Cervus elaphus*, *Capra*, *Ovis aries*, *Cerv. capreolus*, *Bos taurus*, *B. primigenius*, *Lepus timidus*, *Arctomys marmota*, *Castor fiber*, *Sus scrofa*, *Meles taxus*, *Felis catus*, *Canis vulpes*, *Sturnus vulgaris*.

Nous avons disposé, sous forme de coupe, les diverses assises observées dans cette grotte, en utilisant les indications fournies par les auteurs qui l'ont étudiée. Il est à noter qu'elle renferme des ossements de marmotte, sans aucun débris de renne, ce qui fixe son âge à l'époque masdazilienne, suivant l'avis exprimé déjà par M. Piroutet. Il est aussi à remarquer, que des os de chèvre et de mouton ont été recueillis dans cette caverne.

Grotte de l'Ermitage. Kilian 83. — Cette grotte située sur le flanc de la vallée du Dessoubre, a fourni des os d'*Urs. spelaeus*, emballés dans une argile rouge ou noirâtre, grasse au toucher.

Abri sous roches du Giémont. L'Epée 77. — Ossements humains, accompagnés de débris de *Bos sp. indet.* et de *Sus domesticus*, gisant dans une caverne en forme de puits.

Grottes de Saint-Julien, de Mancenans et de Vaucluse. Contejean 64. — On a trouvé dans l'argile rouge formant le sol de ces cavernes : *Urs. spelaeus*, *Felis spelaea*, *Hyena*, *Bos*, *Cervus*, rongeurs, insectivores et oiseaux. Ces grottes

ont été fouillées par MM. Faivre et Carteron. La caverne de Saint-Julien est située sur le côté Est de la vallée du Dessoubre, à environ 840 mètres d'altitude et à 200 mètres au dessus du fond de la vallée. Son ouverture est orientée au Nord-Ouest, son sol est formé d'argile rouge terreuse recouverte sur certains points d'un dépôt calcaire mou, onctueux et tendre, formation actuelle qui revêt aussi les parois rocheuses de la grotte. C'est dans l'argile rouge que les débris fossiles ont été recueillis ; M. Carteron en a retiré huit têtes d'ours et de nombreux débris ; M. Rochet en a beaucoup trouvé aussi et le gisement n'est pas encore épuisé.

Caverne de Rochedane. L'Epée 77 ; Tueffert 78 ; Muston 87. — En réalité, il existe deux grottes à Rochedane, la plus grande, peu élevée au dessus de la rivière, et la plus petite, située tout à côté, à un niveau supérieur

Le sol de la grande grotte présente la constitution suivante :

1° Couche moderne, terre noirâtre. . . . . 0,35 c

2° Argile jaune sableuse, poteries grossières, instruments de silex, hache polie, instruments en corne de cerf, meule en porphyre rouge, *Bos primigenius, B. longifrons, Biso europeus, Equus, Sus domesticus, S. scrofa, Canis familiaris, C. vulpes, Meles taxus, Lepus timidus, Sciurus vulgaris, Cervus elaphus* très nombreux, *Capra hircus, Ovis aries*. Couche néolithique 0,50

3° Argile rouge, comme plus haut, instruments de corne ; hache en silex taillé, instruments en silex : *Canis lupus, C. vulpes, Meles taxus, Martes fouina, Mustella vulgaris, Lutra vulgaris, Sciurus vulgaris, Arctomys marmota, Castor fiber, Lepus timidus, Rupicapra europea, Cervus tarandus, Biso europeus, Bos primigenius, Equus caballus* . . . . 1 m

4° Même argile que celle de la couche n° 1, instruments en pierre taillée, pointes à crans, dents et os de cheval 0,40

5° Même argile que plus haut, instruments en silex

crétacé, *Urs. spelaeus* très commun, *Eleph. primigenius*, *Equus caballus*, *Sus scrofa*, *Cervus elaphus*, *Biso europeus*, *Canis lupus*, *Arct. marmota*, *Cerv. tarandus* assez nombreux, *Bos primigenius* . . . . 1 m

Au dessous, rocher calcaire paroi de la grotte. La couche nº 3 appartient au Magdalénien, et M. Piroutet pense que les couches 4 et 5 doivent aussi lui être attribuées ; tel n'était pas l'avis de M. Muston, qui rapportait le nº 3 au Magdalénien, 4 au Solutréen et 5 au Moustérien.

Petite grotte. – On y a recueilli, à la surface du sol, *Ursus arctos*, *Sus scrofa*, *S. domesticus*, *Bos sp. indet.* époque moderne.

Grotte de Sainte-Suzanne. Tueffert 78 ; L'Epée 85. — Foyer avec poteries grossières, noires, remplies de grains siliceux, instruments de corne et d'os : *Sus scrofa*, *Cervus elaphus*, *C. capreolus*.

Ouest de la Haute-Saône et environs de Vesoul. — Grottes de Farincourt (1). Bouillerot 78 et 81. — Première grotte. Son sol est ainsi constitué :

1º Argile rouge avec cailloux roulés en grès liasique des environs.

2º Au-dessous, foyer de 0,20 centimètres à l'entrée, diminuant ensuite en allant vers le fond de la caverne ; on y a recueilli : poteries grossières, instruments en os et en corne de renne, bois de renne travaillés et lames de silex.

Dans cette première grotte, MM. Dufournel et Dubois, pratiquèrent autrefois une fouille peu méthodique, et trouvèrent des os de *Cervus*, *Equus*, *Elephas*, *Hyena et Biso europeus*.

Le sol de la deuxième grotte est ainsi composé :

---

(1) Farincourt est situé dans la Haute-Marne, mais sur les confins de la Haute-Saône.

1° Foyer à l'entrée, renfermant des lames de silex, des bois de renne travaillés, une canine d'ours et une de *Felis.*

2° Au-dessous, argile grise très compacte liant entre eux des fragments de calcaire provenant des parois de la grotte, des cailloux roulés et des ossements noircis. On y a recueilli : instruments de pierre dure taillée, coquilles d'*Unio* et d'*Helix,* ossements d'*Ursus spelaeus, Canis lupus, Can. vulpes, Lepus timidus, Arctomys primigenia, Elephas primigenius, Bos sp., Cervus tarandus, Equus sp.* et petits animaux.

Les couches profondes de ces deux cavernes appartiennent à l'âge du renne le plus ancien, cependant le foyer de la première est plus récent ; il renferme, à côté des ossements de renne des poteries peut-être néolithiques, mais n'a-t-il pas été remanié?

Grottes de Fouvent. Ces grottes sont au nombre de trois, peu éloignées les unes des autres et offrant la même faune ; elles ont été fouillées pour la première fois en 1808, puis en 1827 par Thirria, et depuis par plusieurs géologues, entre autres par MM. Bouillerot, Nodot et Chantre. D'après Thirria, le sol de la plus importante de ces cavernes est ainsi constitué :

1° A la partie supérieure, amas de marne et d'argile mélangés de fragments anguleux de calcaire jurassique, provenant des roches du voisinage, et de chailles, qui remplissait presque entièrement la caverne.

2° Couche de pierrailles, au milieu desquelles se trouvaient les os.

3° Mince couche d'argile rouge, reposant sur le fond calcaire de la grotte, et renfermant aussi des débris d'animaux.

M. Nodot a observé, à la surface du sol, au-dessus de cette grotte et communiquant avec elle, une sorte d'entonnoir, rempli de marne, de terre et de cailloux sans stratification, dans lequel il a trouvé des poteries grossières et des instruments de silex.

La faune de ces grottes peut être ainsi établie, d'après les différents auteurs qui les ont fouillées.

Felis spelaea, *Hyena spelaea*, *Canis lupus*, *C. vulpes* plus grand que l'espèce actuelle, *Ursus spelaeus* très commun, *Gulo borealis*, *Mustella aff. communis*, *Castor sp.*, deux incisives plus fortes que celles du Castor actuel de l'Europe, *Arvicola amphibius*, *Cervus capreolus*, *C. elaphus*, *C. megaceros*, *Biso europeus*, *Bos primigenius*, *Elephas primigenius*. très nombreux, les jeunes sujets sont les plus communs, *E. intermedius*, *E. meridionalis*, *Equus caballus*, *Rhinoceros tichorinus*, *Sus scrofa*, oiseaux (gallinacés).

Grotte de Chaux-lez-Port. Poly 79. — Cette caverne est située à 5 mètres du bord de la Saône, à 10 mètres au-dessus de son niveau et à l'altitude de 235 mètres. Son sol présente la constitution suivante :

1° Couche de stalagmites.

2° Argile rouge, grasse et onctueuse. . . . . 0,50 c

3° Terre noirâtre avec sable et cailloux roulés, débris de charbon, ancien foyer : *Canis vulpes*, *Lepus timidus*, *Capra hircus*, *Ovis aries*, *Cervus elaphus*, *Bos*, *Sus domesticus* 0,25

4° Argile rouge avec nombreux cailloux roulés, dent de loup percée pour ornement : *Cervus elaphus*, *Equus*, *Sus scrofa* 0,45

5° Terre brune foncée, ancien foyer, dents de renne . 0,20

6° Argile grise feuilletée : *Ursus*, *Elephas primigenius* 0,60

Grotte d'Echenoz. Fouillée pour la première fois en 1827, par M. Thirria, elle a été souvent visitée depuis par les géologues et les paléontologistes ; MM. Thirria 33, Bouillerot 81 et Chantre 1901, l'ont surtout étudiée et ont fait connaître sa faune. Cette grotte est située à 70 mètres au-dessus du ruisseau qui coule au fond de la vallée, son sol offre la composition suivante :

1° Stalagmites actuelles ne s'étendant pas à toute la surface de la caverne.

2° Argile grasse, noirâtre renfermant des débris végétaux et un vaste foyer de l'époque néolithique avec poteries grossières ;

3° Couche mince de stalagmites étendue seulement à une partie de la grotte.

4° Argile rouge avec quelques cailloux roulés calcaires, des chailles et des fragments de stalactites à angles émoussés, ossements d'animaux (1 mètre). Les squelettes des animaux, lors des premières fouilles, ont été trouvés intacts, ceux des ours des cavernes tout au moins, ceux-ci y étaient très nombreux et la grotte d'Echenoz paraît avoir été un repaire d'ours. On y a recueilli les ossements des espèces suivantes : ***Felis spelaea*, *Felis Catus*, *Hyena spelaea*, *Ursus spelaeus*, *Canis lupus*, *Cervus elaphus*, *Bos primigenius*, *Eleph. primigenius*, *Equus caballus*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Sus scrofa*.**

Grotte de Frotey. Cette grotte est située à 4 mètres au-dessus de la Colombine, elle a été fouillée en 1880 par M. Travelet et citée par M. Chantre en 1901. Le sol de cette caverne est ainsi constitué :

1° Couche de pierrailles.	0,25 c
2° Stalagmites formant une couche compacte.	0,05
3° Argile jaune très compacte, ossements d'animaux.	0,20
4° Stalagmites formant une couche compacte	0,01
5° Fer hydroxydé.	0,05

Au-dessous, rocher calcaire dans lequel la caverne est creusée.

M. Travelet a recueilli dans la couche n° 3 les débris des espèces suivantes : *Hyena crocuta*, *H. spelaea*, *Bos primigenius* et *Equus caballus* de grande taille.

Grotte de Quincey. dite Trou de la Chèvre. Travelet 81. Elle est située à 15 mètres au-dessus de la vallée, son sol est ainsi composé :

1° Débris calcaires tombés de la voûte.

2° Couche de stalagmites.

3° Foyer avec débris humains, poteries grossières probablement néolithiques : *Canis vulpes*, *Castor*, *Bos*.

Vallée de l'Ognon et vallée du Doubs. — Caverne de Gondenans-les-Moulins. Résal 64; Chantre 1901. — Fouillée par MM. Thirria, Delesse, Lortet, Tracol, Burlot et d'autres encore, cette grotte a fourni de nombreux ossements d'ours des cavernes dont elle a été un repaire aux temps préhistoriques. Son sol est formé d'une argile rouge qui, par places, devient absolument blanche. On a recueilli dans cette argile : *Canis vulpes*, *Ursus spelaeus*, très nombreux débris de jeunes et de vieux sujets. *Meles taxus*, *Cervus tarandus*, *Bos primigenius*, cités par M. Chantre ; M. Résal signale encore, parmi les espèces rencontrées dans cette grotte, *Sus scrofa* et *Capra aegarus*. M. Tracol y a recueilli trois pointes de flèches moustériennes. La présence d'ossements de chèvre associés à ceux de l'ours et du renne, ne peut guère s'expliquer que par l'introduction, par un carnassier, des débris de cet animal postérieurement à l'époque quaternaire. Peut-être même, en raison de la position escarpée de l'ouverture de la caverne, le *Bos primigenius* n'y est-il parvenu que par ce moyen.

Grotte de Courchapon Cette grotte a été fouillée en 1884, sous les auspices de la Société d'Emulation du Doubs par M. Jacquet qui y a recueilli de nombreux objets des époques romaines, gauloises et néolithiques, ainsi que beaucoup d'ossements ; M. Vaissier et nous-même avons étudié le produit de ses fouilles.

Le sol de la caverne est constitué comme il suit :

1° Couche moderne. . . . . 0,50 c

2° Couche romaine . . . . 1 m

3° Argile rouge amenée par le ruisseau qui passe audessous de la grotte en temps ordinaire et la traverse

pendant les crues. Cette argile forme toutes les couches de la caverne qui ne diffèrent que par les objets qu'elles renferment. Celle-ci a fourni : poteries communes, fragments de charbon, fer de lance, poinçon en os, trois squelettes humains 0,60c

4º Lit stalagmitique. 0,05

5º Charbon, poteries, graines fines (navette) 0,10

6º Argile sans charbon 0,05

7º Charbon en grande quantité, tas de blé, dont les grains sont noircis 0,15

8º Lit stalagmitique. 0,05

9º Age du bronze, sépultures, ossements, charbon, objets de parure, hachette en serpentine, pointes de flèches en silex 0,40

10º Robenhausien. Sous les sépultures, poteries, charbon, éclats de silex. 0,20

11º Terre brulée, battue, assez dure, foyer, ossements d'animaux. Voir plus loin la liste des animaux 0,15

12º Terre et cailloux, couche de charbon épaisse, corne, os travaillés, silex 0,15

Au-dessous, le rocher formant les parois de la grotte.

Liste des animaux dont les ossements ont été trouvés autour du foyer de la couche nº 11.

Felis catus, *Canis familiaris*, *C. lupus*, *C. vulpes*, *Lutra vulgaris*, *Meles taxus*, *Castor fiber*, *Cervus elaphus*, *C. capreolus*, *C. dama*, *Capra hircus*, *Bos taurus*, *Equus caballus*, *Sus scrofa*, *Unio sinuatus*.

Grotte d'Osselle. Fouillée par M. Fargeau, visitée par MM. Beudant, Thirria, Résal et beaucoup d'autres géologues ; elle a été citée par eux, comme exemple de repaire d'ours. Son sol est formé d'argile rouge ne renfermant que peu de cailloux roulés ; on y a trouvé en grand nombre, les débris de l'*Ursus spelaeus*, provenant de sujets de différents âges, surtout de jeunes.

Environs de Salins et d'Arbois. — Grotte d'Arc près de

Salins, Chantre 1901. Fouillée par Ogérien, puis par M. Abel Girardot qui y ont recueilli les ossements suivants dont M. Chantre a donné la liste :

Hyena spelaea, *Canis lupus*, *Ursus spelaeus*, *Cervus elaphus*, *Elephas primigenius*, *Equus caballus*, *Rhinoceros tichorinus*, *Sus scrofa*.

Trou de la Vieille-Grand'mère, près de Mesnay-lez-Arbois. Piroutet 1903. Fouillée par MM. de Mortillet et Boiley qui y ont rencontré : Silex taillés, os travaillés et ossements de *Cervus tarandus* et *Equus caballus*.

Région de Lons-le-Saunier. — Grotte d'Arlay, Chantre 1901. Fouillée par MM. Berthelet et Abel Girardot qui y ont trouvé les débris des espèces suivantes, dans un foyer situé entre deux couches de stalagmites : *Canis lupus*, *Cervus tarandus*, *C. elaphus*, *Bos primigenius*, *Elephas primigenius*, *Equus caballus*.

Caverne à la Vieille, près de Chatelneuf. Abel Girardot 79. Cette grotte est située à l'altitude de 880 mètres, presque au sommet du mont des Ifs ; elle présente, au-dessous d'une couche de stalagmites, une assise de plus de deux mètres d'épaisseur de marne blanche avec cailloux roulés et striés. L'auteur y a trouvé, à la partie supérieure et à deux mètres de profondeur, deux maxillaires d'*Arctomys marmota* que M. Rutymeyer considère comme provenant d'une espèce identique à celle qui vit actuellement dans les Alpes.

Grottes et abri sous roche de la vallée de Baume-les-Messieurs.

Trois grottes de la vallée de Baume-les-Messieurs ont surtout fixé l'attention des préhistoriens, l'une, la caverne de la Grange située à 400 mètres d'altitude, n'a présenté ni débris ni fossile, ni objet de l'industrie humaine, ni sable, ni cailloux roulés ; mais il en est autrement des deux autres qui méritent une mention spéciale. L'une, voisine de la source est plutôt un abri sous roche et la moins intéressante

des deux, l'autre, sise à 50 mètres au-dessus du fond de la vallée et à environ 284 mètres d'altitude, a été fouillée par M. Clos et citée par MM. Ogérien, Abel Girardot et Marcel Bertrand ; elle est la plus importante des deux ; elle est connue sous le nom de grotte de la Roche.

Grotte de la Roche ou grotte supérieure, Clos 65, 67 et 68 ; Ogérien 65 ; Abel Girardot 79 ; M. Bertrand 85. — Le sol de cette caverne présente vers l'entrée la composition suivante :

1° Terrain moderne. . . . . 0,30 c
2° Conglomérat ferrugineux 0,03
3° Sable jaunâtre avec cailloux anguleux *Sus scrofa*, animaux anciens.
4° Sable jaunâtre et violacé, en couches alternantes, entremêlées de cailloux roulés ; animaux anciens. . . . 0,20
5° Sable fin alternant avec des couches de cailloux roulés, ossements roulés et brisés, dents d'animaux dont la liste sera donnée plus loin 1,30
6° Argile jaune très dure.

Au-dessous calcaire jurassique formant les parois de la caverne.

Les couches augmentent d'épaisseur, dans la direction de la vallée et s'amincissent du côté du fond de la grotte.

On a trouvé dans la couche n° 5 les os et les dents des animaux suivants : *Felis spelaea*, *Machairodus latidens*, *Hyena spelaea*, *Ursus*, deux ou trois espèces, *Cervus*, deux espèces, *Bos*, deux espèces, *Elephas primigenius*, *Equus*, deux espèces, *Rhinoceros tichorinus* et plusieurs autres espèces de *Rhinoceros*, *Sus scrofa*. La détermination de ces ossements a été faite par M. Gervais.

Petite grotte près de la source, Clos 65 et 68. — L'auteur signale la présence dans la grotte de poteries fines et donne la coupe suivante, d'une terrasse située au devant d'elle :

1° Foyer . . . . 0,10 c

2° Au-dessous, masse de terre rouge ou grise, puissance 1,20c

3° Couche avec poteries très grossières, non cuites au feu, ossements brisés et fendus appartenant aux espèces suivantes : *Canis familiaris*, cinq dents adhérentes à un fragment de maxillaire supérieur ; *Ovis aries*, *Bos sp.* indet. *Equus caballus*, *Sus scrofa*. M. Clos a recueilli aussi, dans cette même couche, différents objets de bronze 0,20

Grotte de la Balme-d'Epi, Béroud 86. — La série des assises observées dans cette grotte par M. l'abbé Béroud, peut être représentée par la coupe suivante qui commence dans la caverne même (couches 1 à 9) et se continue dans un puits d'accès, à l'entrée de la grotte :

1e Terre argileuse, noire et caillouteuse, foyer, poteries, bronze, fer, plomb ; *Cervus elaphus*, *Ovis aries*, *Bos*, *Equus* et *Sus*, crânes humains, homme, femme et enfant.

2° Limon blanc peu caillouteux. 4,50c

3° Limon rouge terne, caillouteux, *Felis*, *Canis lupus*, *Hyena spelaea*, *Ursus spelaeus*, *Meles taxus*, *Lepus timidus*, *Arvicola terrestris*, *Cervus tarandus*, *C. elaphus*, *Elephas primigenius*, *Equus fossilis*, *Rhinoceros tichorinus*. Oiseaux. Deux silex taillés du type Moustérien, trois rognons de quartzite gros comme le poing 2,50

4° Limon jaune sableux, *Canis lupus*, *Meles taxus*, *Arvicola terrestris*, *Cervus*, *Pyrrochorax alpinus* 0,50

5° Limon rouge ocreux, *Felis*, *Canis lupus*, *Arvicola terrestris*, *Cervus tarandus*, *C. elaphus*, *Bos*, *Elephas* . . 1m

6° Limon argileux, rouge brun noirâtre, ferrugineux et manganésifère 0,40

7° Limon argileux rouge 0,30

8° Limon argileux calcaire, arénacé, avec alternance de bandes parallèles sableuses avec le limon jaune . . 0,30

9° Limon rouge brun dans la grotte ; cette couche peut être suivie dans le puits, où la coupe se continue ainsi qu'il suit 3m

10° Limon jaune clair, avec traces noires et argile blanche 0,70c
11° Limon rouge, *Elephas meridionalis* 0,50
12° Limon brun jaune rougeâtre avec zones blanches. 0,70
13° Sable quartzeux.

M. Piroutet en 1903, signale la présence de la marmotte (*Arctomys marmota*) et de silex magdaléniens dans cette grotte (1).

Eboulis

Pays de Montbéliard. — Contejean 64 ; Kilian 91. — Dans les couches les plus anciennes des Eboulis accumulés au bas des pentes, M. Chopart a recueilli des dents et des os de *Castor* et d'insectivores.

Fentes de rocher

Pays de Montbéliard. — Banvillars et Bethoncourt. Contejean 64. — Dépôt de sable et de galets avec ossements d'*Eleph primigenius* et *Rhin. tichorinus*.

Haute-Saône. — Bourguignon-lez-Morey. Bouillerot 81. Dans une première fente *Hyena sp.*, *Bos primigenius*, *Eleph. antiquus*, *Rhin. tichorinus*. Dans une deuxième fente, il a recueilli : *Bos primigenius*, *Cervus elaphus*. Une troisième fente, près de Gourgeon, lui a procuré des ossements d'un *Cervus* qu'il pense être *C. tarandus*.

Environs de Besançon. — A l'époque où on construisait le fort Bregille on a recueilli des os et des bois de *Cervus*

(1) Nous n'avons pas cité parmi les grottes celle de Fretigney fouillée en 1827 par M. Thirria qui y a recueilli des ossements de cheval, dans un foyer sous une couche de stalagmite, parce qu'il est impossible de fixer même approximativement l'âge de ce dépôt.

tarandus, dans une fente de rocher, sur l'emplacement du fort. Les objets ainsi découverts, font partie de la collection du musée de Besançon.

Dépôts glaciaires

Département du Jura. — Bertrand 85. A la gare de Saint-Lothain, un petit bassin lacustre, avec *Elephas primigenius* et coquilles actuelles est recouvert par des dépôts glaciaires.

Stations en plein air

Pays de Montbéliard et de Belfort. — Camp du mont Bart. Tueffert 78. On a trouvé dans cette station, d'âge néolithique, des os de *Bos*, *Cervus elaphus* et de *Sus scrofa*.

Camp de Chataillon. L'Epée 82; Piroutet 1903 — On y a rencontré : *Bos*, *Cervus elaphus*, *Ovis aries*, *Equus caballus*, *Sus domesticus;* Robenhausien, ou peut-être âge du bronze Le cerf qui, dans les stations des âges précédents, se trouvait par rapport au bœuf dans la proportion de huit pour un, n'est plus ici que dans la proportion de un pour huit, par rapport au même animal.

Camp de Descendans. L'Epée 82; Piroutet 1903. — Six crânes humains y ont été trouvés, mélangés dans les cendres des foyers, avec des fragments de poteries grossières et des os d'animaux. L'un de ces crânes a pu être reconstitué, il montre un frontal très déprimé, un occipital très saillant et des parois très épaisses ; cette dernière particularité est commune à tous les autres crânes. Le docteur Hulmann a reconnu, parmi les os des animaux, les espèces suivantes : *Bos primigenius*, *B. taurus*, *Cervus elaphus*, *Ovis aries*, *Equus caballus*, *Sus*. Les débris du bœuf dominent dans cette station qui est considérée comme robenhausienne par M. Piroutet.

Camp de Grammont près de Beaucourt. Tueffert 78 ; Muston 81 et 87. On y a trouvé des instruments de l'âge de la pierre polie, une meule à broyer le grain et les os des animaux suivants : *Ursus arctos*, *Cervus elaphus*, *C. capreolus*, *Bos longifrons*, *Biso europeus*, *Sus scrofa*, *S. domesticus*.

Tumulus d'Hérimoncourt. Duvernois 68. L'auteur y a recueilli des débris de : *Ursus* (*U. arctos*), *Meles taxus*, *Putorius infectus*. Néolithique ou plus récent : Roppe L'Epée 82. Débris humains assez bien conservés et, dans un foyer, ossements de : *Cervus elaphus*, *Bos primigenius* et *B. taurus*. Le bœuf commun (*B taurus*) était de beaucoup le plus abondant. Age néolithique, ou plutôt âge des métaux.

Mont Vaudois. Tueffert 78 ; Travelet 80 ; L'Epée 82 ; Muston 87 On y a rencontré des instruments de pierre et d'os, une pierre pour écraser le grain, du blé carbonisé, des poteries grossières et même des instruments de fer. On y a trouvé aussi des squelettes humains dans des sarcophages en pierre et dans un foyer : *Cervus sp. indet.* de très grande taille et indiqué comme cerf gigantesque : *Cervus capreolus*, *Capra hircus*, *Bos primigenius*, *Sus scrofa*.

Haute-Saône. Camp de Bourguignon-lez-Morey. Chapelain 79 ; Bouillerot 81. — On a recueilli à la surface du sol de ce camp : silex taillés, poteries, disque de bronze, et *Ursus* (*U. arctos*), *Cervus elaphus*, *Capra hircus*, *Ovis aries*, *Bos* (*B. taurus*), *Equus caballus* de petite taille, *Sus domesticus*, *S. scrofa*. Age du bronze.

Cimetière de Beaujeu. Piroutet 1903. Ce cimetière renferme des sépultures de différents âges, depuis les temps gallo-romains jusqu'aux époques de la pierre. Quelques squelettes sont accompagnés de silex taillés, avec os de *Sus scrofa* et bois de *Cervus elaphus* et fort peu d'instruments de bronze et de fer.

Camp du Châtelard. Gasser 1902. Cette station, située à 2 ki-

lomètres à l'Est de Beaujeu, a été fouillée d'abord par M. Halley puis par M. Gasser qui y ont recueilli des instruments de fer, des poteries fines et les ossements des espèces suivantes : *Canis vulpes*, *Cervus elaphus*, *C. capreolus*, *Lepus timidus*, *Sus scrofa*, ainsi que des os d'oiseaux de la taille des corbeaux et de poissons de deux à trois livres.

Département du Doubs. Palafittes de Rougemont. Michel 94. On a trouvé sur l'emplacement de la gare de Rougemont, à 3 et 4 mètres de profondeur, des pieux de chêne mal équarris, enfoncés dans une couche de vase renfermant des coquilles d'*Anodonta*. Ces pieux de chêne sont les vestiges de palafittes qui existèrent en ce lieu à une époque où la vallée de Rougemont était occupée par un lac.

Besançon. Sur l'emplacement actuel de l'arsenal, se trouvait un cimetière renfermant des sépultures de l'âge du fer (Tène II) dans lesquelles on a recueilli, avec des ossements humains, des débris d'*Ursus arctos*, *Cervus elaphus*, *Bos sp. indet.* et de *Sus scrofa*.

Camp de la Roche d'Or, près Besançon. Fournier 99. Les fouilles exécutées dans cette station par M. le professeur Fournier ont mis au jour des ossements de *Cervus elaphus*, *Capra hircus*, *Bos*, *Sus scrofa*. Ces débris étaient accompagnés d'objets du néolithique le plus supérieur.

Bois-Néron. Piroutet 1901. Tumulus néolithique renfermant cinq squelettes humains avec des os de *Canis familiaris*, *Equus caballus*, *Sus scrofa*.

Alaise et Vaux-d'Alaise. M. Piroutet indique l'existence dans la première de ces localités de tombelles avec débris humains, charbon et poteries grossières, et dans la seconde, de sépultures du même genre, avec squelettes humains, poteries grossières et os de *Sus scrofa*. Ces tombelles paraissent d'âge néolithique.

Refranche. Piroutet 1901. On a trouvé dans un tumulus, au lieudit Sur le Mont, plusieurs squelettes humains accom-

pagnés d'os de *Canis familiaris*, *Cervus elaphus*, *Equus caballus*, *Sus scrofa*, de l'âge du bronze.

Environs de Salins. Camp de Grandchamp. Cavarroz 82; Piroutet 1903. On y a recueilli des ossements humains et les débris des espèces suivantes déterminées par M. Gaudry : *Cervus elaphus*, *Cervus sp. indet* de grande taille ; 1 petit cervidé, *Capra hircus*, *Bos taurus*, *Equus caballus* de petite taille, *Sus scrofa*, *S. domesticus*. Epoque néolithique probable, plus récente peut-être.

Environs immédiats de Salins: Glucy, Cernans etc... M. Piroutet a fait connaître différentes sépultures, situées sur le territoire de ces localités, qu'il rapporte à l'âge du bronze. M. Toubin 80, a trouvé aux mêmes lieux, à une faible profondeur, des ossements de *Bos*, *Equus caballus*, *Cervus elaphus*, *Sus scrofa*.

Bois de Sery près de Clucy. Piroutet 1901. Un tumulus du Bois de Sery mérite une mention spéciale, car M. Piroutet y a découvert, avec des ossements humains et des objets de l'âge du bronze, les cornes d'un bovidé qu'il ne désigne pas autrement, mais qui est probablement un aurochs. L'une de ces cornes, dit l'auteur, était complètement écrasée, mais l'autre, intacte, présentait une plaque osseuse qui devait aussi se trouver à la base de la première; les deux bases étaient à quinze centimètres l'une de l'autre. Ces cornes, d'après celle dont l'axe osseux est presque intact, étaient courtes, assez grosses, à section circulaire et recourbées comme des cornes de bison.

Ivory. Piroutet 1903. — Un tumulus ouvert près d'Ivory, au lieu dit Parançot, a fourni des squelettes humains entiers, des os de *Bos*, *Cervus elaphus*, *Capra* ou *Ovis*, avec des objets de l'âge du fer. Un autre tumulus situé au bois des Tuiles, près de Géraize, et cité encore par le même auteur, renfermait aussi la même faune.

Autres localités du **département du Jura**. Stations de Ney

et de la Chatelaine près de Chatelneuf. Abel Girardot 79 et 88. — M. Girardot a recueilli à la Chatelaine des instruments de pierre polie, de corne, d'os et de bronze d'âge cébénien, avec les débris des espèces suivantes : *Canis familiaris*, *Cervus elaphus*, *Capra hircus*, *Ovis aries*, *Bos*, *Equus caballus*, *Sus scrofa* ou *domesticus ;* glands et noisettes. La station de Ney a fourni la même faune associée aussi à des instruments de bronze et à des poteries fines.

Palafittes de Clairvaux. Lemire 70. — Dans les fouilles exécutées au dessous des habitations, on a rencontré : *Canis familiaris*, deux crânes, *Bos*, *Cervus elaphus*, *Sus scrofa*, *S. domesticus ;* noisettes, noyaux de prunelle *(Prunus spinosa* Lin. épine noire, prunelier), grains de froment, glands et différentes baies. Les bois de cerf étaient extrêmement abondants. Cette station a été occupée à la fin des temps néolithiques et à l'âge du bronze.

Tourbières

Pays de Montbéliard. Contejean 64. — Dans les couches profondes de ces tourbières, on trouve des ossements de : *Castor fiber*, *Biso europeus*, *Cervus alces*, *Cervus tarandus*. On rencontre aussi, à leur base, sur l'argile plastique, des coquilles fluviatiles d'espèces actuelles.

Département du Jura. Ogérien 65 et 67. — Ces tourbières renferment des ossements de *Cervus elaphus*, *C. dama*, *Bos*, *Sus scrofa* et des coquilles de *Paludina*, *Limnea* et d'*Unio*.

Haute-Saône. M. Thirria (33) signale encore la trouvaille d'un bois de Cervus, dans les tourbières de Visoncourt.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Liste des publications indiquées en abrégé dans les pages précédentes.

BERTRAND (Marcel). Notice explicative des feuilles de Gray, Besançon, Lons-le-Saunier et Pontarlier de la Carte géologique détaillée de la France 1880, 1882, 1885 et 1887.

BÉROUD (l'Abbé). La grotte de la Balme-d'Epi (Jura). — *Matériaux pour l'Hist. primit. et nat. de l'Homme*, vol. XXI, 1887.

BOUILLEROT (Achille). La montagne de Morey (Haute-Saône) et ses alentours aux premiers âges de l'humanité. — *Mém. Soc. d'Emulation du Doubs,* 1874.

L'homme des cavernes et les animaux quaternaires autour de la montagne de Morey (Haute-Saône). — *Bull. Soc. d'agriculture de la Haute-Saône*, 1881.

Détermination des ossements de la caverne de Farincourt. — *Bull. Soc. d'agriculture de la Haute-Saône*, 1881.

CAVAROZ (le Dr). Matériaux pour l'âge de la pierre en Franche-Comté; Département du Jura. — *Bull. de la section du Jura du Club alpin français*, 1882.

Station préhistorique de Grandchamp au-dessus de Salins. — *Ann. de la section du Jura du Club alpin français,* 1882.

CHANTRE (Ernest). L'homme quaternaire dans le bassin du Rhône. — *Etude géologique et anthropologique*, 1901.

CHAPELAIN. Esquisse préhistorique du département de la Haute-Saône. — *Bull. Soc. d'agriculture de la Haute-Saône*, 1878.

CLOS. Rapports sur les fouilles de la vallée de Baume. — *Mém. Soc. d'Emulation du Jura*, 1865, 1867, 1868 et 1870.

Fournier. Découverte d'un camp néolithique dans la vallée du Doubs, aux environs de Besançon. — L'*Anthropologie*, VIIe année, 1899.

Gasser (Auguste). Note sur les terrains quaternaires du canton d'Autrey-lez-Gray (Haute-Saône). — *Soc. d'étude des Sc. nat. de la Haute-Saône*, 1896.

Découverte de deux sépultures préromaines à Beaujeu. — *Soc. Grayloise d'Emulation*, 1901.

Etude préhistorique de la vallée de la Saône supérieure. — *Soc. Grayloise d'Emulation*, 1905.

Aperçu sur le préhistorique de la vallée de la Saône supérieure. — *Revue saônoise*, 1905.

Girardot (Abel). Etude d'archéologie préhistorique, de géologie et de botanique, dans les environs de Chatelneuf, 1880.

Note sur le plateau de Chatelneuf avant le moyen-âge. — *Mém. Soc. d'Emulation du Jura*, 1888.

Deux stations préhistoriques au bord occidental du Jura. — *Soc. d'Emulation du Jura*, 1902.

Girardot (Albert) et Vaissier (Alfred). Grotte de Courchapon (Doubs). — *Mém. Soc. d'Emulation du Doubs*, 1884.

Girardot (Albert). Quelques mots sur les âges préhistoriques en Franche-Comté, à l'occasion d'une publication récente. — *Annales franc-comtoises*, 1905.

Kilian. Notices explicatives des feuilles de Ferette, Montbéliard et Ornans de la Carte géologique détaillée de la France, 1885, 1891 et 1894.

Description géologique des environs nord de Maîche. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1884.

Description géologique des environs de Glère et de Brémoncourt (Doubs) et de Suarce (Territoire de Belfort). — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1885.

L'Epée (Henry). Note sur les dernières fouilles exécutées aux environs de Montbéliard. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1881.

Recherches archéologiques dans les environs de Montbéliard, 1882.

Note sur les camps retranchés de la Pierre polie, dans les environs de Montbéliard. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1883.

Communication archéologique. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1886.

LEMIRE. Découverte d'une station lacustre de l'âge de la Pierre polie, dans le lac de Clairvaux. — *Académie de Besançon*, 1870.

MICHEL (Henri). Les palafittes de Rougemont (Doubs). — *Ass. franç. pour l'avanct des sciences*, Congrès de Caen, 1894.

MUSTON (Dr). Recherches anthropologiques sur le pays de Montbéliard. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbétiard*, 1866.

Le préhistorique dans le pays de Montbéliard et les contrées circonvoisines, 1887.

OGÉRIEN (le Frère). *Histoire naturelle du Jura* : Géologie, 1867 ;

Terrain diluvien dans le Jura, 1865.

PARISOT (L.). Esquisse géologique des environs de Belfort. — *Mém. Soc. d'Emul. de Montbéliard*, 1863.

Description géologique et minéralogique du Territoire de Belfort. — *Bull. Soc. belfortaine d'Emulation*, 1877.

PIROUTET (Maurice). Note sur les sépultures antérieures à l'âge du fer dans le Jura salinois. — *L'Anthropologie*, 1901.

Coup d'œil sommaire sur le préhistorique en Franche-Comté. — *L'Anthropologie*, 1903.

Nouvelles fouilles de tumulus aux environs de Salins (Jura). — *L'Anthropologie*, 1904.

POLY. La grotte de Chaux-lez-Port (Haute-Saône). — *Mém. Soc. d'Emulation du Doubs*, 1879.

RÉSAL. *Statistique géologique, minéralogique et minéralurgique du département du Doubs*, 1864.

THIRRIA. *Statistique minéralogique et géologique du département de la Haute-Saône*, 1833.

TOUBIN. Fouilles sur le territoire de Cernans, près de Salins. — *Mém. Soc. d'Emulation du Jura*, 1880.

TRAVELET (Albert). Fouilles dans les cavernes d'Echenoz, de Frotey et de Bourguignon. — *Bull. Soc. d'agriculture de la Haute-Saône*, 1880.

La grotte de Quincey (Haute-Saône), dite Trou de la Chèvre. — *Mém. Soc. d'agriculture de la Haute-Saône*, 1881.

TUEFERT. Notice sur les antiquités préhistoriques du pays de Montbéliard et de Belfort. — *Mém. Soc. d'Emulation de Montbéliard*, 1878.

TABLE DES GENRES

TABLE DES MATIERES

J.-B. FLAVIGNY

ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE LA HAUTE-SAONE

SA CORRESPONDANCE

AVEC

GRÉGOIRE & DOM GRAPPIN

(1795-1802)

PAR

GEORGES GAZIER

Congrès de l'Association franc-comtoise, à Vesoul,
1er *août 1906.*

INTRODUCTION

L'évêque constitutionnel Flavigny, qui gouverna le diocèse de la Haute-Saône de 1791 à 1802, a déjà été l'objet de quelques études. M. l'abbé Morey, dans sa *Chronique de l'Eglise de Vesoul*, publiée en 1886 a consacré près de vingt-cinq pages à son épiscopat. Ce travail est documenté, sérieux et assez impartial : bien que cet auteur ecclésiastique croie de son devoir de blâmer énergiquement le schisme constitutionnel et ceux qui s'y sont laissé entraîner, il sait reconnaître et proclamer les vertus et la charité de Flavigny et de ses principaux collaborateurs. D'autre part, dans le savant *Répertoire biographique de l'Episcopat constitutionnel* qu'il vient de publier (1907), M. le chanoine Pisani a résumé en quelques pages exactes et précises la carrière de l'évêque de Vesoul.

Jean-Baptiste Flavigny, né à Vesoul le 20 février 1732, était issu d'une honorable famille de robe de cette ville. Très estimé pour sa piété et sa générosité, il devint, à l'âge de trente ans, chanoine de l'église Saint-Georges, et, douze ans après, en 1774, ses collègues du chapitre lui confièrent d'un commun accord la cure de Vesoul. « Seize années d'administration, écrit l'abbé Morey, firent vraiment aimer Flavigny de ses paroissiens ; s'il ne les étonna jamais par son éloquence et ses talents, il se les attacha par son intelligence, sa bonhomie et sa charité. »

Quand l'Assemblée Constituante vota la Constitution civile du clergé et exigea des ecclésiastiques un serment de fidélité à cette Constitution, Flavigny pensa qu'il devait se

soumettre aux lois votées par les représentants de la nation. Avec une grande partie du clergé français du second ordre, il crut rester fidèle à sa foi catholique en acceptant, quoique sans enthousiasme, la nouvelle organisation de l'Eglise de France.

La Constitution civile du clergé avait démembré le diocèse de Besançon et créé un nouveau diocèse de la Haute-Saône avec Vesoul comme chef-lieu. Le curé de Vesoul parut aux électeurs le plus digne pour remplir les fonctions épiscopales : élu le 14 mars 1791, sacré par les mains du fameux Gobel, évêque de Paris, Flavigny prit possession de son siège en mai 1791.

Les documents que nous publions ici n'ajoutent rien à ce que l'on sait déjà sur la période de son épiscopat qui va de 1791 à 1795. Comme la plupart de ses collègues constitutionnels, Flavigny s'efforça alors d'organiser son diocèse, de pourvoir de bons prêtres les paroisses privées de pasteurs, de visiter et d'instruire son troupeau. Il fut principalement aidé dans cette lourde tâche par ses deux vicaires généraux Bouvier et Revillout, et par son chancelier, l'abbé Tribouillet, ancien professeur de rhétorique, qui fut pour lui le plus précieux des auxiliaires, grâce à ses connaissances théologiques fort étendues et à ses talents littéraires.

A l'époque de la Terreur, et lors de l'institution du culte de la Raison, Flavigny se refusa à toute abjuration : devant les menaces de ses adversaires, il se contenta de quitter la ville de Vesoul pour se retirer à Besançon. Là même il ne fut pas à l'abri des persécutions, et la fidélité qu'il gardait à ses convictions religieuses eut pour effet de le faire emprisonner dans les prisons de cette ville : il fallut le 9 thermidor pour le sauver de l'échafaud. Délivré grâce à la chute de Robespierre, Flavigny ne tarda pas à rentrer à Vesoul : M. l'abbé Morey y signale son retour en avril 1795 ; il s'y trouvait en réalité dès le mois de

février de cette année, comme en fait foi la lettre qu'il écrivit à Grégoire le 11 février 1795 et qui est datée de Vesoul.

C'est à partir de cette époque que la correspondance que nous publions ici permet de suivre la carrière épiscopale de Flavigny jusqu'au Concordat. La plupart de ces lettres sont conservées aujourd'hui dans une collection privée formée des papiers de l'ancien évêque de Blois, Grégoire, les autres se trouvent à la Bibliothèque de Besançon (*Fonds général*, Ms. 624) dans le fonds qui provient du célèbre dom Grappin, ancien bénédictin devenu chanoine de Besançon, mort en 1832, l'un des plus savants érudits de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe siècle.

Il serait superflu de rappeler ici le rôle considérable que joua Grégoire pendant toute la Révolution et qui en fit, depuis 1795 surtout, le véritable chef de l'Eglise constitutionnelle de France. Déjà illustre comme député à l'Assemblée Constituante, il s'était vite placé par ses talents au premier rang des membres du clergé assermenté, et ses ennemis eux-mêmes rendaient hommage au caractère d'un homme qui, en pleine Terreur, n'avait pas craint d'affirmer à la tribune de la Convention ses convictions religieuses aussi sincères et ardentes que ses opinions profondément républicaines.

Quand le 9 thermidor eut ramené un peu de calme dans les esprits, ce fut Grégoire qui se préoccupa le premier de rendre la vie à l'Eglise de France, décimée par les persécutions et affaiblie par de nombreuses défections. Pour atteindre ce but, il importait avant tout, selon lui, d'obtenir des pouvoirs publics la liberté des cultes : de là le courageux discours qu'il prononça à la Convention le 1er nivôse an III (21 décembre 1794), pour réclamer cette liberté en faveur de toutes les religions. Le discours de Grégoire fut accueilli par les murmures de l'Assemblée, mais l'évêque de Blois ne se découragea pas : afin de créer un mouvement d'opi-

nion en faveur de ses idées, il fit imprimer cet éloquent appel à la tolérance et le fit répandre à profusion par toute la France. Les évêques constitutionnels, ses collègues, furent les premiers à en recevoir des exemplaires. La première lettre de Flavigny à Grégoire, que nous trouvons ici, a précisément pour objet de remercier et de féliciter ce dernier de son initiative « Je ne doute pas, lui écrivait-il le 11 février 1795, que cet écrit ne fasse époque et qu'il ne donne le branle à la révolution si désirable qui semble se préparer en faveur du libre exercice des cultes. » Flavigny, pour justifier cette appréciation, invoquait l'état d'esprit des paisibles populations de la Haute-Saône, qui, quoique privées de leurs pasteurs et en butte aux persécutions, « remplissaient autant qu'il est en eux les devoirs de la religion. » Tels étaient du reste les sentiments de la majorité des Français, et le courant d'opinion fut si fort que la Convention, mal disposée tout d'abord, crut devoir faire des concessions à l'esprit public. Dix jours après la lettre de Flavigny le 3 ventôse (21 février 1795) elle promulguait le fameux décret qui accordait le libre exercice des cultes, et pour la première fois plaçait la France sous le régime de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Ce décret ne faisait plus un délit de l'exercice de la religion mais cependant il ne pouvait satisfaire entièrement les catholiques. Il y était stipulé en effet que le culte devait rester absolument privé, et un article interdisait aux communes d'acquérir ou de louer un local quelconque pour l'exercice de ce culte. Flavigny écrivit à Grégoire pour lui signaler les graves inconvénients de ces dispositions. Dans les petites bourgades, faisait-il observer, on ne peut trouver de local suffisant pour rassembler les fidèles : « Les catholiques, dit-il, ne peuvent s'assembler que par portions détachées en six ou sept endroits différents, et même plusieurs sont privés de la satisfaction d'exercer leur culte, à raison du peu d'étendue de ces localités (*sic*), quoique un grand nombre,

malgré le mauvais temps, remplissent les avenues, jardins et corridors attenant aux chambres où l'on célèbre les saints mystères ». Et il concluait ainsi : « Ne paraîtrait-il pas plus dans les vues d'ordre et d'intérêt public, et par conséquent plus conforme au vœu de la loi, de louer ou de vendre un ou deux bâtiments publics, où les citoyens seraient plus commodément, plus sainement, et pourraient même être plus facilement surveillés par les autorités constituées, que de les obliger de se presser dans des chambres étroites dont l'air devient en un instant méphitique et empoisonné. » Ces observations, présentées avec modération, étaient fort sages, et un an après, les législateurs en reconnurent le bien fondé quand, par le décret du 11 prairial an IV (30 mai 1796), ils rendirent au culte tous les temples non aliénés.

En même temps Flavigny faisait connaître à Grégoire d'autres conséquences fâcheuses selon lui du décret du 3 ventôse. Ce ne fut pas tant en effet le clergé constitutionnel qui recueillit le bénéfice des dispositions libérales de cette loi, que l'ancien clergé qui avait refusé le serment à la Constitution. Les prêtres insermentés, qui avaient émigré lors des persécutions, profitèrent de la liberté rendue au culte pour rentrer en France, surtout dans les départements frontières comme le Doubs et la Haute-Saône, puis pour représenter aux yeux des croyants les prêtres restés fidèles aux lois comme des schismatiques condamnés par la cour romaine et ramener ainsi à eux, par la crainte des anathèmes, les populations catholiques. « Des hommes bien ou mal intentionnés, écrit Flavigny, ont travaillé sourdement les communes de plusieurs cantons, et comme il n'y avait personne d'assez instruit pour empêcher l'effet de leurs prédications secrètes, un grand nombre de paroisses sont aujourd'hui changées au point de ne vouloir plus entendre parler des prêtres qui les desservaient en 1794 et qui avaient leur confiance. Le même esprit se propage de proche en proche avec une rapidité inconcevable, surtout depuis le sage décret

de la liberté des cultes, et, si cela se continue, dans six mois la plus grande partie des départements seront imbus des mêmes principes. » Flavigny se demande alors si la doctrine et la morale de ces zélateurs est bien républicaine ; « ce qu'il y a de certain, ajoute-t-il, c'est que les ministres patriotes les plus irréprochables sont peints... sous les couleurs les plus odieuses, et on les représente comme des lâches déserteurs de la foi ou des ambitieux qui ont trahi leur conscience ou ont induit en erreur les citoyens. »

Pour résister à cette propagande énergique et féconde en résultats, propagande qui diminue chaque jour la force de l'église constitutionnelle, d'autres correspondants et amis de Grégoire demandent aux pouvoirs publics des lois de persécution contre leurs adversaires. Flavigny est trop résolument libéral pour faire intervenir la force dans des questions qui sont du domaine de la conscience individuelle. D'autre part il s'afflige de ces divisions intestines entre catholiques, divisions qui réjouissent les philosophes et les adversaires du christianisme. Aussi ne voit-il qu'une seule façon de faire cesser ce pénible conflit, c'est d'opérer par tous les moyens possibles la réunion de tous les fidèles sur le terrain religieux, sous la seule réserve d'une commune adhésion à la forme du gouvernement républicain. « Tous les gens de bien de quelque état qu'ils soient, écrit-il à Grégoire le 15 mars 1795, désirant prévenir les malheurs qu'ils pressentent pour l'avenir, manifestent hautement leurs vœux pour un rapprochement des deux partis, comme seul capable de faire cesser les divisions, de calmer les esprits et d'étouffer les derniers germes de discorde. Ils imaginent que la Constitution du clergé ne mettant plus d'entraves aux opinions, le rapprochement ne serait pas impossible, et ils sont persuadés qu'une réunion sagement ménagée terminerait toute contestation, épargnerait aux ministres du culte appelés ci-devant constitutionnels bien des tourments et des injures, au peuple bien des inquiétudes de conscience et bien des

crimes, au catholicisme un déchirement plus scandaleux encore, et peut-être une persécution terrible de la part de ses ennemis. »

Flavigny est convaincu que Grégoire et ses collègues les évêques réunis à Paris partagent son opinion sur la nécessité de cette réunion, et il indique les bases sur lesquelles on pourrait opérer ce rapprochement: « Ne devrait-on pas exiger pour préliminaire que l'on reconnût de part et d'autre les principes de la constitution républicaine, et les libertés de l'Eglise gallicane dans toute leur étendue, laissant au surplus la plus grande latitude aux modifications raisonnables que pourraient désirer les dissidents relativement à cette constitution civile du clergé en tout ce qui n'intéresserait pas la foi et les mœurs ». Flavigny va plus loin encore, il se déclare prêt à abandonner sans hésiter ses fonctions épiscopales si cette mesure peut contribuer à la paix tant souhaitée.

Dans cette lettre l'évêque de la Haute-Saône traduisait en termes très nets les sentiments d'une grande partie du clergé constitutionnel désireux d'arriver à une entente avec le clergé réfractaire. Cette entente, les évêques résidant à Paris, et Grégoire à leur tête, vont chercher tout d'abord à la préparer par des encycliques où ils s'efforceront de convaincre leurs adversaires de la sincérité de leurs convictions et aussi de leur amour profond de la religion à laquelle ils sont demeurés fidèles durant la persécution. Puis ils tiendront en 1797 et en 1801 deux conciles nationaux, et le second allait incontestablement aboutir à une réconciliation entre les deux clergés, quand Bonaparte réalisa à son profit, par une entente directe avec la cour romaine, l'union réclamée par les catholiques de France.

Dès lors dans toutes ses lettres à Grégoire, Flavigny soutient avec chaleur le parti de la modération et de la réconciliation nationale. Son attitude devait même lui

valoir en 1796 une dénonciation du Directoire du département de la Haute-Saône. Parce que, à la fin de son mandement de carême de cette année, il avait émis un vœu en faveur de l'union des catholiques, on l'accusa de projets contre-révolutionnaires, de complot avec les prêtres réfractaires, complot qui devait aboutir à la résurrection des privilèges ecclésiastiques. Il se défend avec énergie dans une lettre à l'évêque de Blois contre ces imputations calomnieuses et proteste de la pureté de ses intentions.

Cette petite persécution ne devait du reste modifier en aucune façon sa manière de voir. Même, pour défendre plus efficacement ses idées conciliatrices, il se décida, malgré son grand âge et ses infirmités, à se rendre au Concile national de 1797. Il s'était d'abord excusé auprès de Grégoire de ne pouvoir y assister, et pour des raisons qui montrent la détresse matérielle du clergé constitutionnel à cette date. « Les persécutions que j'ai éprouvées, plusieurs autres fâcheux évènements, mille charges dispendieuses inséparables de la Révolution ont réduit presque à rien mon mince patrimoine et m'ont forcé de recourir à des emprunts pour fournir à mes premiers besoins. Il ne m'est donc pas possible, malgré le désir que j'en aurais de faire les frais du voyage de Paris et d'y résider pendant la durée du concile national. Telle est également la position de mes vicaires ; encore plus que moi, ils se trouvent dans de vrais besoins. C'est le sort de presque tous mes confrères du diocèse de la Haute-Saône ». Il put cependant réunir, grâce à une collecte faite dans le diocèse, les fonds nécessaires à son voyage qu'il fit avec dom Grappin, délégué par le clergé du second ordre de la Haute-Saône.

Malgré tous ses efforts en ce sens, le Concile de 1797 ne put amener la pacification : la politique de persécution du Directoire frappant sans pitié les prêtres réfractaires, molestant également le clergé constitutionnel et les catholiques en

général, portant la main sur la personne même du pape, aurait suffi à elle seule à empêcher toute réconciliation. Flavigny ne se découragea cependant pas, et, dans toutes ses lettres en 1799, il revient sur la nécessité de la communion étroite qu'il faut maintenir malgré tout avec le Saint Siège apostolique. On trouvera ici notamment une lettre qui témoigne de ses sentiments de profond respect envers le pontife romain.

Le bruit courait alors que le pape Pie VI, prisonnier sur l'ordre du Directoire depuis la proclamation de la République romaine, était en France. De Florence, le gouvernement français venait en effet, à la fin d'avril, de le faire conduire dans notre pays, fixant son séjour à Valence. Flavigny crut voir là une excellente occasion pour une démarche qui selon lui ferait beaucoup d'honneur au clergé constitutionnel : « Les papiers publics, écrit-il à Grégoire le 3 juin 1799, nous apprennent que Pie VI est actuellement en France... Vous paraîtrait-il inconvenable (*sic*) de lui envoyer une députation, comme on en avait fait la motion au Concile national, quoiqu'il fût encore en Italie ? Le respect que nous avons pour sa dignité et sa personne, le dévouement que nous lui avons témoigné dans nos lettres de communion, son grand âge et les malheurs où certaines personnes imprudentes l'ont plongé, l'attitude même des fidèles qui désirent que nous lui donnions des marques de notre attachement respectueux, tout paraît commander cette démarche qui édifierait l'Eglise catholique et les impies eux-mêmes...

Oh ! le beau spectacle que nous donnerons au monde, quand, malgré les sujets de plaintes que nous avons contre la cour romaine, et dans le moment où le pape ne conserve plus rien de ce qui en faisait l'idole des flatteurs, on nous verrait au milieu de ceux même qui insulteraient peut-être à ses malheurs, lui rendre tous les hommages que la religion lui assure de notre part, offrir même des consola-

tions à sa vieillesse, et nous montrer aussi respectueux que s'il était sur le trône de la capitale du monde chrétien ».

Et pour Flavigny, c'est encore là peut-être un moyen d'arriver à cette réunion, à laquelle il rêve sans cesse. « Qui sait, s'écrie-t-il, si la Providence ne nous a pas ménagé dans cette circonstance inattendue une occasion et un moyen uniques d'opérer la réunion qui fait l'objet de nos vœux les plus ardents et pour laquelle nous avons travaillé en vain au Concile national? Jusqu'à présent, le pape n'a entendu que nos adversaires et on ne connaît nos principes que par des rapports bien infidèles. L'exposé simple et naturel que nos députés lui feront de ce qui s'est passé à l'Assemblée Constituante et du danger où nous étions de tout perdre en voulant tout refuser, le mettra à même de mieux apprécier la sagesse de notre conduite, et les dispositions où nous sommes de tout sacrifier, excepté la justice et la vérité, ne lui permettront pas de résister au désir que nous avons de voir la paix rétablie dans l'Eglise de France. »

Cette proposition n'eut pas de suite, sans doute à cause de la mort de Pie VI survenue à Valence le 29 août 1799.

Flavigny, après avoir présidé dans son diocèse deux synodes à Vesoul en 1798 et 1800, donna son adhésion pleine et entière au projet du Concile national qui devait se tenir à Paris en 1801 afin de tenter un nouvel effort pour amener la réunion des deux clergés. Flavigny ne put y assister, mais il délégua ses pouvoirs à son ami Grappin, dont il connaissait tout le mérite et toute la science. Pour lui, comme il l'écrivait à Grégoire, la réunion du clergé français devait être l'objet le plus important des délibérations du Concile. Aussi ses lettres à Grappin nous le montrent-il suivant avec l'intérêt le plus vif les premiers actes de cette Assemblée ; on le voit sans cesse presser son ami de lui donner d'abondantes nouvelles sur tout ce qui se passe à Paris.

On sait comment, tandis que le Concile délibérait, Napoléon négociait directement avec Rome et signait le Concor-

dat, réalisant au profit de son ambition l'union des catholiques sur le terrain religieux. Il faut avouer, étant donné les divisions qui subsistaient encore entre les deux clergés, que cette réconciliation n'aurait pu s'opérer aussi rapidement et que la force mise au service de la volonté d'un homme sans scrupules assura un résultat que les efforts des sages et des pacifiques n'auraient pu obtenir dans un délai aussi court.

Flavigny avait du reste deviné, dès le lendemain du 18 brumaire, que le premier Consul chercherait à consolider son pouvoir en s'appuyant sur la religion. S'il se trompait sur le but personnel que poursuivait dès lors Bonaparte, il se montrait bon prophète sur les moyens que celui-ci allait employer pour s'attirer les sympathies des populations. Il exposait en ces termes ses vues à Grégoire le 30 brumaire : « A juger des choses par les principes connus et la conduite soutenue de Sieyès et de Bonaparte, il paraît constant qu'ils veulent la République. Ils désirent par conséquent la consolider, non pas à la vérité par des moyens jacobites, mais en lui conciliant les esprits et les cœurs qu'on a trop souvent aliénés par des mesures acerbes... L'intérêt particulier de ces premiers consuls se trouve ici réuni à l'intérêt général, et si leur autorité est hors de la constitution, ils désirent l'affermir ou par la terreur ou par la bonté Le premier moyen leur répugne sans doute, le second sera donc nécessairement adopté par eux, cela paraît encore indubitable. De ce plan doivent résulter la paix, des lois plus douces, des contributions moins fortes, un système général plus capable de leur concilier la bienveillance du peuple. En second lieu, la Constitution de l'an II leur paraissant fautive sous plus d'un rapport, on en substituera une que l'on croira plus propre à atteindre le but social. »

Puis, dans cette même lettre, Flavigny développe l'idée de la religion, source de toutes les vertus, vertus sans lesquelles il pense, comme Montesquieu, qu'il n'y a point de république. « La religion, dit il, est nécessaire pour établir

le règne de la vertu et celui de la vraie liberté ». Bonaparte se souciait peu, quant à lui, de la vraie liberté, mais il croyait également à la nécessité pour un gouvernement de s'appuyer sur une foi religieuse. « Nulle société, disait-il à Milan, quelques jours avant Marengo, ne peut exister sans morale, et il n'y a pas de bonne morale sans religion ». Et c'est pourquoi il allait réaliser peu après le programme que Flavigny expose à Grégoire : « Veut-on faire aimer, continue l'évêque de Vesoul, le gouvernement républicain et ceux qui en tiennent les rênes, veut-on réellement que la république subsiste, il faut la fonder sur la vertu et l'environner de l'amour des peuples Or, on ne le fera jamais sans leur accorder une pleine liberté d'exercer leur culte, en leur laissant les moyens et les facilités de le faire. C'est une vérité que tous les hommes d'Etat ont sentie et dont Bonaparte a prouvé qu'il était convaincu. » L'abolition de la loi des otages et l'emprunt ont déjà apaisé beaucoup de mécontents, la paix contentera tous les Français, mais la liberté rendue à la religion achèvera de les attacher invariablement à ceux qui la lui auront assurée. »

Flavigny ne demandait pour l'Eglise de France que la liberté. Bonaparte préféra assurer à celle-ci sa protection, d'accord avec le pape. Le Concordat contribua singulièrement à consolider son pouvoir et à lui ouvrir le chemin du trône. La religion et l'Eglise gallicane eurent-elles autant à se féliciter de cet acte qui devait aliéner leur indépendance à la fois vis-à-vis de l'Etat et vis-à-vis de la cour romaine ? La question est aujourd'hui fort discutée et beaucoup d'historiens contemporains estiment que les luttes religieuses qui déchirèrent le XIXe siècle auraient été évitées si on avait laissé aux catholiques le soin de régler entre eux leurs propres affaires Un accord fût intervenu fatalement entre les deux clergés, que ne séparaient plus guère alors que des questions d'amour-propre et de forme, et dès 1801, bien des symptômes permettaient de croire que la

réconciliation entre constitutionnels et insermentés ne tarderait pas à s'opérer. Les catholiques français subirent le Concordat comme un moindre mal après la crise qu'ils venaient de traverser ; on aurait tort de croire qu'ils l'acceptèrent avec enthousiasme. Flavigny exprimait la pensée d'un grand nombre de membres du clergé et de l'épiscopat, quand il exprimait à Grappin ses craintes sur la difficulté de concilier ce nouveau Concordat avec les libertés de l'Eglise gallicane.

En dehors des appréciations qu'elle contient sur l'histoire générale de la France pendant la Révolution, la correspondance de Flavigny porte encore sur d'autres questions intéressantes. On lira par exemple avec profit la lettre datée du 18 mai 1796, dans laquelle l'évêque de Vesoul proteste contre une décision du ministre de la guerre du Directoire, appelant sous les drapeaux les ministres du culte qui n'avaient pas vingt-cinq ans lors de la dernière réquisition. Là, Flavigny s'élève jusqu'au ton de la véritable éloquence. « Que gagnerait la République, s'écrie-t-il, à cet enlèvement également contraire à la loi, à l'intérêt des principes et aux vœux des peuples qu'il mécontenterait singulièrement ? Quelques soldats de plus aux armées ? Mais si ces ministres du culte peuvent détruire deux ou trois ennemis sur les frontières, leur présence dans les communes empêche qu'il ne s'en forme des milliers dans l'intérieur. Un prêtre sur les frontières n'est qu'un soldat ; dans l'intérieur, il vaut un bataillon à la République... » Et Flavigny montrait les dangers du départ des jeunes prêtres constitutionnels, qui seraient immédiatement remplacés dans les communes par des réfractaires fanatiques, ennemis des institutions républicaines.

L'histoire locale pourra également glaner dans ces lettres des renseignements utiles, notamment sur l'état de l'Église constitutionnelle dans la Haute-Saône, sur la situation respective des deux clergés l'un en face de l'autre et sur les

sentiments des populations. Ceux qu'intéresse l'histoire de l'enseignement liront la lettre du 10 septembre 1802, donnant des indications sur le mode de recrutement des maîtres dans les nouveaux lycées, et faisant allusion au projet de création d'un lycée à Vesoul.

Mais, même si ces lettres ne devaient servir qu'à faire connaitre les idées et les sentiments que les évènements de la Révolution faisaient naître au jour le jour chez un esprit aussi éclairé et aussi libéral que l'évêque de Vesoul, nous ne regretterions pas de les avoir publiées. Le nom de Flavigny est resté populaire à Vesoul, même parmi ceux qui blâment son adhésion à l'Eglise constitutionnelle. Ceux-là veulent ignorer l'évêque mais se souviennent du bon curé qui gouverna leur paroisse durant seize ans avant la Révolution et durant une période aussi longue après le Concordat

Le Concordat supprima le diocèse de la Haute-Saône, qui fut rattaché à celui de Besançon. Flavigny se démit sans peine des fonctions épiscopales qu'il n'avait acceptées qu'à regret et accepta de redevenir en 1802 simple curé de Vesoul. Jusqu'à sa mort, il resta à la tête de sa paroisse, aimé de tous pour ses vertus et ses libéralités Le passage suivant d'une lettre de Grappin à Grégoire, datée du 12 août 1815, contient le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un homme et d'un prêtre. « Malgré ses 83 ans, dit-il, Flavigny fait tous les jours, et trois fois le jour, le tour des malades de la ville. » Il s'éteignit doucement et pieusement le 31 mars 1816, sans vouloir jamais reconnaître, quoiqu'on en ai dit, qu'il n'avait pas fait pendant la Révolution tout son devoir de Français et de chrétien.

CORRESPONDANCE DE FLAVIGNY

I

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 23 pluviôse an III (11 février 1795).

Citoyen collègue,

J'ai reçu avec une satisfaction inexprimable votre superbe discours sur la liberté des cultes [1], et le billet dont vous l'avez accompagné. Permettez que je vous en témoigne toute ma reconnaissance avec la sensibilité qu'inspirent l'ouvrage et l'auteur.

Lorsque les journaux annoncèrent cet écrit et qu'il parut dans le *Moniteur*, il fit déjà une sensation incroyable dans ce département. Il est impossible qu'il n'ait pas produit le même effet partout, à moins que les Français n'aient renoncé aux droits de l'homme. Quant à moi en particulier, citoyen, j'en fus touché jusqu'aux larmes et il m'enchanta au point que je le fis transcrire sur le champ, comme un monument précieux sous tous les rapports, surtout dans des circonstances où personne n'osait élever la voix en faveur de la liberté du culte. Combien j'ai eu de plaisir à le lire tout entier tel que vous l'avez fait imprimer vous-même avec la préface pleine de sel et de vérité dont vous l'avez fait précéder.

Je ne sais si je me trompe, mais je ne doute pas que

(1) Discours prononcé à la Convention le 1er nivôse an II (21 décembre 1794). Grégoire l'avait fait imprimer à Paris (Maradan, 16 p. in-8°) et répandre à profusion par toute la France, où il produisit une profonde impression.

cet écrit ne fasse époque et qu'il ne donne le branle à la révolution si désirable qui semble se préparer en faveur du libre exercice des cultes. Je suis même convaincu que si les rédacteurs philosophes de certains papiers publics élèvent la voix avec tant de force, nous en sommes redevables à votre sage énergie. Soutenez leur courage, citoyen, et qu'ils sachent que les numéros où ils s'expriment librement sur cet objet sont dévorés partout, que partout le peuple se plaint hautement de ce que sous le règne des lois et de la justice on lui laisse moins de liberté pour sa religion qu'il n'en a sous celui du despotisme.

Comment veut-on que les despotes coalisés croient à la garantie des traités avec la France, quand les Français eux-mêmes ne peuvent obtenir l'exécution des lois sur la liberté du culte, quand on étouffe sa voix, qu'on repousse le vœu bien connu de 23 millions d'hommes? En vérité le cœur se serre quand on pense que, malgré la sagesse de la Convention, malgré les réclamations d'un grand peuple, malgré le cri de la nature et de la saine philosophie, malgré les démonstrations palpables qu'on trouve à chaque page de votre discours, quelques meneurs retiennent encore les consciences sous un joug de fer. Quoi! des rebelles qui ont voulu égorger la liberté dans le Finistère et le Morbihan jouiront de tous les droits, et ses amis, ses défenseurs qui depuis cinq ans combattent pour elle, seront traités en esclaves! Et on ne leur laissera pas même la liberté d'offrir paisiblement, dans l'enceinte de leurs temples, les vœux ardents qu'ils forment pour la prospérité de la République! L'indignation est à son comble quand on se rappelle et qu'on voit les vexations inouïes exercées dans toute la France pour empêcher les hommes libres d'user du plus sacré de leurs droits. Que n'a-t-on pas fait pour arracher au peuple des ministres fidèles, sans lesquels, j'ose le dire, il n'y aurait point eu de révolution?

Cependant malgré tous les moyens vexatoires qu'on a mis en usage depuis plus d'un an, malgré la substitution des fêtes décadaires aux fêtes religieuses, les paisibles citoyens de nos villes et de nos campagnes, privés de leurs pasteurs, remplissent autant qu'il est en eux les devoirs de leur religion,

et leur patience infatigable laisse à juger de quel côté est l'intolérance et le fanatisme.

Citoyen, voilà le thermomètre de l'esprit public dans nos cantons, et il est surprenant que les représentants envoyés en mission dans nos départements n'en instruisent pas la Convention nationale.

J'attends avec bien de l'empressement, citoyen collègue, les lumières que vous m'annoncez sur notre situation présente et l'ouvrage approfondi que vous promettez page 11 de votre discours imprimé; un pareil écrit ne saurait paraître plus à propos ; il est vraiment à l'ordre du jour.

Salut et fraternité.

FLAVIGNY.

P. S. — Toutes lettres m'arrivent sous cette adresse : Au citoyen Flavigny, à Vesoul, département de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

II

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 20 ventôse, an III (10 mars 1795).

Citoyen collègue,

La nouvelle du décret sur la liberté des cultes(1) avait d'abord été reçue dans cette commune avec les transports de la plus vive allégresse, mais cette joie s'est bientôt évanouie comme un songe à la vue des nouvelles entraves que certaines gens y mettent, entraves qui rendent presque illusoire pour nous jusqu'à présent le bienfait de la loi.

Je sais qu'au terme du décret, *les communes et sections de communes en nom collectif ne peuvent acquérir ou louer aucun local pour l'exercice des cultes.* Mais rien ne paraît empêcher

(1) Décret du 3 ventôse an III (21 février 1795), voté par la Convention, sur le rapport de Boissy d'Anglas.

les citoyens de le faire en leur propre nom comme simples particuliers.

Dans cette persuasion, plusieurs ecclésiastiques ont présenté aux corps administratifs une pétition individuelle tendant à obtenir provisoirement, à titre de loyer, la ci-devant cathédrale, comme le seul local capable de contenir le grand nombre des paroissiens appelés ci-devant conformistes. Cette pétition, qui paraissait raisonnable, a été rejetée comme contraire à l'esprit de la loi, sous prétexte que *la république ne fournit aucun local pour l'exercice du culte*, et il n'a jamais été possible de faire comprendre que ce n'est pas fournir un local à ses frais que le louer ou le vendre.

Déboutés de leur demande, lesdits catholiques ne peuvent s'assembler que par portions détachées, en six ou sept endroits différents, et même plusieurs sont privés de la satisfaction d'exercer leur culte, à raison du peu d'étendue de ces localités [1], quoique un grand nombre, malgré le mauvais temps, remplissent les avenues, jardins et corridors attenant aux chambres où l'on célèbre les saints mystères.

D'autre part, les ci-devant non conformistes, quoique en moindre nombre, exercent aussi leur culte dans différentes chambres particulières, de sorte que la surveillance, qui est textuellement dans le décret, devient moralement impossible.

Ne paraîtrait-il pas plus dans les vues d'ordre et d'intérêt public, et par conséquent plus conforme au vœu de la loi, de louer ou de vendre un ou deux bâtiments publics, où les citoyens seraient plus commodément, plus sainement et pourraient même être plus facilement surveillés par les autorités constituées, que de les obliger de se presser dans des chambres étroites dont l'air devient en un instant méphitique et empoisonné [2].

---

(1) Le mot localités pour locaux est employé dans le même sens dans une lettre écrite de Châlons-sur-Marne aux *Annales de la Religion*, le 21 avril 1795. (Cf. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 538).

(2) Le décret du 11 prairial an IV (30 mai 1796) rendit au culte tous les temples non aliénés et donna ainsi toute satisfaction aux vœux des catholiques sur ce point.

Au reste, soumis dans tous les temps aux lois de la patrie, je vous prie de m'écrire si je forme un vœu indiscret. Daignez me faire connaître là-dessus l'intention de l'Assemblée nationale. Je suis persuadé que nos administrateurs, également amis de l'ordre et des lois, s'empresseront de se conformer à des vues pleines de sagesse et à faire le bien de la nation en tirant un loyer de plusieurs édifices qui ne lui apportent pour le moment aucun profit.

Si la réponse de l'Assemblée est favorable, comme je l'espère, elle attachera par de nouveaux liens les patriotes de cette commune à la cause qu'ils ont constamment défendue et pour laquelle ils ont fait, dès le commencement de la Révolution, les plus généreux sacrifices.

Je crois vous avoir déjà prévenu, dans ma lettre du 4 ventôse (1), mon cher collègue, que j'étais disposé, sur votre invitation, à vous donner tous les renseignements qui pourront intéresser le bien de la religion et de la patrie. J'ignore si cette lettre vous est parvenue, je n'attends qu'un mot de votre part pour remplir mes engagements.

FLAVIGNY

(*Coll. Grégoire*).

III

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, le 25 ventôse an III (15 mars 1795).

Encore une lettre de Flavigny. Cela est insupportable ! Il faudrait du moins laisser un peu respirer les gens !

C'est ce que vous devez dire, mon cher collègue, à l'ouverture de cette lettre. Eh bien, cela ne m'a pas arrêté. L'objet dont je viens vous entretenir quelques minutes est de la dernière importance et le moindre retardement pourrait être nuisible aux intérêts de la religion. Voilà mon excuse, voici le fait.

Sous le règne du terrorisme, lorsque les représentants en

---

(1) Cette lettre du 4 ventôse n'existe pas dans les papiers de Grégoire.

mission dans les départements et les agents nationaux des districts faisaient fermer les temples et forçaient les ministres du culte catholique à déserter leurs paroisses, on ouvrait la porte à bien des maux. C'est surtout depuis cette époque que des hommes bien ou mal intentionnés ont travaillé sourdement les communes de plusieurs cantons, et comme il n'y avait personne d'assez instruit pour empêcher l'effet de leurs prédications secrètes, un grand nombre de paroisses sont aujourd'hui changées au point de ne vouloir plus entendre parler des prêtres qui les desservaient en 1794 et qui avaient leur confiance. Le même esprit se propage de proche en proche avec une rapidité inconcevable, surtout depuis le sage décret de la liberté des cultes ; et si cela se continue, dans six mois, la plus grande partie des départements seront imbus des mêmes principes.

Quelle est la doctrine et la morale de ces zélateurs ? Est-elle bien républicaine ? C'est ce que j'ignore, et sur quoi d'autres personnes portent un jugement plus décidé.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les ministres patriotes les plus irréprochables sont peints (par redoublement de zèle) sous les couleurs les plus odieuses, et on les représente comme des lâches déserteurs de la foi ou des ambitieux qui ont trahi leur conscience, et ont induit en erreur les citoyens. Ce qu'il y a de certain c'est que les peuples, malgré nos remontrances, pourront bien en venir dans peu à des propos injurieux de part et d'autre et de là etc., etc.

Or, mon cher collègue, dans cet état de choses, le philosophisme qui nous épie avec malignité, et qui ne cherche qu'un prétexte pour calomnier la religion, ne dénoncera-t-il pas cette religion sainte, comme la cause ou l'occasion des troubles intérieurs qui pourront avoir lieu, et ne demandera-t-il pas qu'on chasse enfin de France tous les ministres catholiques comme insociables et comme auteurs de ces agitations toujours dangereuses, surtout dans une république naissante ?

Pour cette raison et une infinité d'autres que je pourrais détailler, tous les gens de bien, *de quelque état qu'ils soient*, désirant prévenir les malheurs qu'ils pressentent pour l'avenir, manifestent hautement leurs vœux pour un rapprochement des deux partis, comme seul capable de faire cesser les divisions,

de calmer les esprits et d'étouffer les derniers germes de discorde. Ils imaginent que la constitution du clergé ne mettant plus d'entraves aux opinions, le rapprochement ne serait pas impossible, et ils sont persuadés qu'une réunion sagement ménagée terminerait toute contestation, épargnerait aux ministres des cultes, appelés ci-devant constitutionnels, bien des tourments et des injures, au peuple bien des inquiétudes de conscience et bien des crimes, au catholicisme un déchirement plus scandaleux encore, et peut-être une persécution terrible de la part de ses ennemis.

Qu'en pensez-vous, mon cher collègue, qu'en pensent les autres évêques députés à la Convention nationale ? Peut-être y avez-vous déjà réfléchi : peut-être méditez-vous dans le silence une négociation honorable et nécessaire. Personne n'est plus en état que vous d'y travailler avec succès. Elle honorerait infiniment vos talents et votre zèle ; je suis convaincu que tous nos confrères y applaudiront sincèrement. Pour ma part je signerais d'avance le projet que vous proposeriez avec nos collègues, et à ce sujet il me vient une idée que je soumets à votre sagesse.

La Convention nationale n'a pas cru indigne d'elle de publier franchement les principes qui doivent servir de base aux conditions du traité de paix qu'elle pourra faire avec les puissances ennemies. Croiriez-vous qu'il y aurait quelque inconvénient à mettre en évidence les dispositions pacifiques des évêques actuels de France, et les maximes qui leur serviraient de règle pour parvenir à la réunion des ministres du culte catholique aujourd'hui divisés d'opinion sur la ci-devant constitution civile du clergé. Ne devrait-on pas exiger pour préliminaire que l'on reconnût de part et d'autre les principes de la Constitution républicaine et les libertés de l'Eglise gallicane dans toute leur étendue, laissant au surplus la plus grande latitude aux modifications raisonnables que pourraient désirer les dissidents relativement à cette constitution civile du clergé en tout ce qui n'intéresserait point la foi et les mœurs.

De mon côté je ferais plus et je suis persuadé que je ne serais pas le seul. Chacun sait que je n'ai jamais désiré l'épiscopat. Si donc, pour aplanir toutes les difficultés et pour ramener la paix dans la république, il ne fallait que céder la place à la-

quelle j'ai été élevé contre mon vœu bien prononcé, je ne regarderais pas cette cession comme un sacrifice et je serais charmé qu'un autre la remplît mieux que moi pour le bonheur de la patrie et la gloire de la religion.

Voilà, mon cher confrère, quelques observations que les circonstances ont fait naître et que la religion ne m'a pas permis de vous laisser ignorer. Le mal est grand, nous pouvons l'arrêter, rétablir le calme et terminer avec honneur des divisions dont l'impiété seule peut tirer des avantages. Je vous ai ouvert mon cœur. Puissiez-vous y lire mes vrais sentiments pour le bien général, à côté de ceux que je vous ai voués pour la vie.

Si vos occupations le permettaient, je désirerais savoir votre façon de penser à cet égard.

FLAVIGNY

(*Coll. Grégoire*).

IV

FLAVIGNY à GRÉGOIRE

Vesoul, 3 floréal, an III de la République (23 avril 1795).

Mon cher collègue,

Les occupations du temps pascal et plusieurs autres embarras ne m'ont pas permis de répondre à l'envoi de l'épreuve de votre lettre encyclique (1). Je profite du premier moment libre pour vous dire franchement ma façon de penser sur cet ouvrage.

Plus je le lis, plus je trouve que le fond de vos principes se rapporte à ceux que j'ai depuis longtemps dans mon cœur.

---

(1) *Lettre encyclique de plusieurs évêques de France à leurs frères les autres évêques et aux églises vacantes.* S.l.n.d. 19 p. in-8° (Bibl. Nat. Ld⁴ 3953) L'*Encyclique* avait paru le 15 mars 1795, et par suite on ne tint pas compte des observations de Flavigny. Les *Annales de la Religion* ne crurent cependant pas avoir le droit de citer d'abord son nom parmi ceux des nombreux évêques constitutionnels qui adhérèrent à l'*Encyclique*. Elles ne le firent qu'après la lettre suivante du 29 mai adressée par Flavigny à Grégoire.

Il était nécessaire sans doute dans les circonstances malheureuses où la religion se trouve depuis plus d'un an, de prouver à nos adversaires et de déclarer à l'Eglise universelle qu'au milieu des persécutions, des scandales et de la défection de certains ministres des autels, etc., nous n'avons jamais varié dans nos principes ni pour le dogme, ni pour la morale; et sous ce double rapport, nous ne pouvons nous dispenser d'émettre une profession de foi courageuse, ni d'opposer au torrent de l'iniquité des maximes de discipline également fermes et prudentes, conformément aux saints canons et à l'exemple de la vénérable antiquité.

Cependant puisque vous avez eu l'honnêteté de m'envoyer cet exemplaire comme une simple épreuve, je me permettrai de soumettre à votre sagesse et à celle de nos collègues vos collaborateurs quelques observations auxquelles vous aurez tel égard que vous trouverez convenir.

Nous devons bien nous attendre que nos adversaires, pour empêcher l'effet que peut produire cet ouvrage, ne manqueront pas de l'attaquer par tous les moyens possibles, et d'en critiquer toutes les expressions pour peu qu'elles prêtent à la censure ou au ridicule. Il me paraît donc que nous ne saurions être trop sur nos gardes pour n'en laisser aucunes qui puissent leur donner la maligne satisfaction d'en relever l'inexactitude ou même de les tourner contre nous.

Par exemple lorsqu'ils liront p. 2 et 3 « *c'est donc lui-même qui a permis que notre culte nous fut enlevé, parce que nous le profanions par nos irrévérences, parce que, tandis que nous l'honorions des lèvres, notre cœur était éloigné de lui* », ne pourraient-ils pas dire : voilà donc les évêques constitutionnels qui avouent eux-mêmes qu'ils ont profané les temples, car enfin leur lettre encyclique s'adresse à leurs confrères ; ils conviennent au moins une fois avec nous qu'ils n'honoraient Dieu que des lèvres et que leur cœur était éloigné de lui.

Lorsqu'ils liront p. 5 « *nous aurions pu, même sans témérité, etc.* ». « Ne voilà-t-il pas, diront-ils, un plaisant concile composé de quatre évêques. En vérité, c'est une rare modestie à une aussi nombreuse assemblée, de renoncer à cette dénomina-

tion ». Je sais que ce trait de leur part ne serait qu'un ridicule, mais vous le savez, le ridicule n'est pas l'arme la moins puissante chez un peuple frivole, et ils auraient à coup sûr les rieurs de leur côté.

Page 7, on lit « *Nous professons la doctrine telle qu'elle a été définie par les conciles œcuméniques* ». Pour éviter toute chicane, ne pourrait-on pas ajouter : *ou professée par une tradition constante par l'Eglise universelle.*

Page 8, on lit encore « *Nous rejetons toute innovation dans la discipline générale de l'Eglise* ». Ne pourrait-on pas ajouter : *à moins qu'elle ne soit faite par l'Eglise universelle.*

Page 11 v°, je lis « *Les ecclésiastiques qui ont pris part aux cérémonies d'un culte impie et dérisoire* etc. ». Cet article ne demanderait-il pas quelque explication ? Sans doute c'est un crime odieux d'avoir participé aux cérémonies du prétendu culte de la raison, où l'on plaçait une femme sur les autels, mais il est certains endroits où l'on se contentait de prononcer des discours de morale républicaine, de lire les lois et d'exécuter quelques symphonies. Voudriez-vous donc regarder *comme absolument indigne de leur état et de la confiance des fidèles en matière de religion,* un ecclésiastique irréprochable dans toute sa conduite, et zélé pour cette religion sainte, qui dans ces moments de terreur aurait paru dans les assemblées décadaires, évitant de se trouver à l'espèce de prière républicaine qui précédait le discours ? Cela me paraît bien dur.

Veuillez, mon cher collègue, examiner devant Dieu les réflexions que l'amour de la religion et le zèle pour la gloire de l'épiscopat m'a inspiré. *Moyennant les amendements qui correspondent aux trois dernières observations, je donne dès à présent du meilleur de mon cœur l'adhésion la plus entière à votre lettre encyclique,* et je m'estimerais heureux d'y avoir concouru.

Outre les observations que je crois essentielles, j'en aurais à présenter d'autres qui le sont moins, mais qui pourraient ne pas vous paraître inutiles.

Dans la déclaration de notre foi et de nos sentiments, page 8 de l'épreuve, « *Nous nous autorisons du canon V du Concile*

de Nicée », ne serait-il pas convenable de citer littéralement les expressions de ce concile ?

Quoique la lettre de communion au pape ne soit pas nécessaire *in puncto juris*, verriez-vous quelques inconvénients de déclarer qu'on continuera provisoirement à l'écrire, comme du passé, après la consécration du nouvel évêque ? Les réfractaires voyant qu'on n'en dit pas un mot, ne seront-ils pas ravis de trouver occasion de nous calomnier en nous reprochant d'accorder moins au souverain pontife que la constitution civile du clergé ne lui accordait ?

Page 9 de l'épreuve, on lit « *La doctrine de l'église catholique ne permet pas le divorce* » etc. Sans doute vous voyez qu'il n'y a plus de danger ni pour la religion, ni pour ses pasteurs, de s'expliquer sur la loi du divorce. Ne pourrait-on pas s'exprimer ainsi : *Le vœu des plus sages législateurs serait qu'on ne profitât point de la loi sur le divorce. La religion conforme à ce vœu fait un devoir aux catholiques de ne divorcer jamais*. Cette profession de foi serait aussi orthodoxe que la première et heurterait moins les législateurs.

Page 9 de l'épreuve, je trouve le mot *bridé les passions*... Croyez-vous que cette expression soit digne de la noblesse d'une lettre encyclique souscrite par les évêques de France ? Pardonnez-moi cette observation, je parle à mes maîtres.

Si l'ouvrage que nous adressons à l'église universelle devait n'être lu que par des évêques et des prêtres, les citations de l'Ecriture seraient inutiles. Mais comme je crois cet écrit destiné à édifier tous les fidèles, vous paraîtrait-il superflu d'indiquer les livres et les chapitres de l'Ecriture d'où les textes sont tirés ? Ce serait une consolation pour eux de les lire dans les sources mêmes.

Après avoir parlé sérieusement jusqu'ici, me permettrez-vous de rire un instant ? Vous vous rappelez que nos charitables adversaires ont accusé de jansénisme l'évêque de Pistoie, lorsqu'il a eu la maladresse d'approuver la constitution civile du clergé. Vous voyez donc, mon cher collègue, qu'il est encore dans le monde des gens à lunettes de jésuites. Ainsi lorsque les docteurs seront arrivés au texte édifiant de saint Paul : *Dieu qui selon son bon plaisir produit en nous le vouloir et l'action*, il

faut bien vous attendre que du fond des marais de l'Allemagne, et d'ailleurs, ils crieront de toute leur force au jansénisme.

Il est bien vrai que nous pourrions les renvoyer à saint Paul pour qu'il ait à défendre un passage que nous ne faisons qu'emprunter de lui; mais que leur répondrons-nous quand, par une subtile distinction, ils viendront à répliquer que des expressions catholiques dans la bouche de saint Paul deviennent jansénistes dans la nôtre. S'il y a un texte janséniste dans les écrits de cet apôtre, c'est précisément celui que nous allons chercher.

Plaisanterie à part, mon cher collègue, comme dans le fond le texte ne fait rien à la cause que nous défendons, et que nous ne songeons point à ressusciter de vieilles querelles, je ne verrais point d'inconvénient à supprimer ces deux ou trois mots pour éviter toute tracasserie, et à finir par le verset 17e du chapitre de la première épitre de saint Paul à Timothée, ou par le 13e verset du chapitre 7 de l'Apocalypse, ou par le 12e verset du 7e chapitre.

Ce serait de notre part un ménagement pour les faibles qui n'entendent pas le vrai sens du texte de saint Paul, et à qui il ne serait pas difficile de persuader que nous ne sommes que des jansénistes.

Je suis avec un parfait attachement et une estime particulière, mon cher collègue, votre concitoyen.

Flavigny,
Evêque de la Haute-Saône.

[En tête, de la main de Grégoire : *Observations sur l'Encyclique*].

(*Coll. Grégoire*).

V

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 29 mai 1795, l'an III de la République française.

Mon cher collègue,

Jusqu'à ce jour, j'ai attendu un mot de réponse de votre part

sur quelques observations que vous m'autorisiez à vous faire, touchant la lettre encyclique. Sans doute que vos occupations multipliées vous en ont ôté le loisir. Puissiez-vous connaître la droiture de mon cœur? J'aurais reçu avec plaisir toutes les réflexions que vous auriez pu me présenter à ce sujet, et votre franchise eut été pour moi un nouveau trait de votre amitié à mon égard.

Ce qui a donné lieu à celles de mes observations qui me paraissaient assez importantes, c'est que nous avons dans notre département beaucoup de prêtres dissidents qui auraient publié partout que nous méconnaissons l'autorité de l'église universelle dispersée en matière de foi, et que nous lui enlevons le droit qu'elle a de changer sa discipline purement ecclésiastique (1).

Mon but unique dans mes observations était donc d'ôter à nos adversaires toute occasion de nous calomnier. Mais comme je vois que ces messieurs sont décidés à crier, quelques précautions que l'on prenne, que d'ailleurs mes principes sont suffisamment connus et entièrement conformes aux vôtres, vous voudrez bien mettre mon nom à la suite de ceux des évêques qui ont souscrit la lettre encyclique.

Je suis avec un inviolable attachement et une estime particulière

Votre concitoyen,

Jean-Baptiste FLAVIGNY,

Evêque du département de la Haute-Saône.

Au citoyen Grégoire, député de Loir-et-Cher, membre du Comité d'Instruction, rue du Vieux-Colombier, n° 16, à Paris.

(*Coll. Grégoire*).

---

(1) Il s'agit du décret du 6 vendémiaire an IV (28 septembre 1795) sur la police des cultes Cf. le *Moniteur* du 9 vendémiaire an IV, t. XXVI, p. 71-72.

VI

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 25 pluviôse an IV de la République (14 février 1796).

Citoyen collègue,

J'ai reçu avec la plus grande satisfaction un exemplaire de la deuxième lettre encyclique que vous venez de m'adresser. Vous connaissez mes principes. Ils sont parfaitement conformes à ceux qui ont guidé les pieux, savants et éloquents rédacteurs de cet écrit immortel. Je m'empresse donc de vous envoyer mon adhésion.

Lorsque je vous fis passer un exemplaire de mon avis pastoral pour le Carême de la présente année, je ne vous prévins pas que les membres du Directoire du Département de la Haute-Saône s'avisaient de le désapprouver comme contraire à la loi du 7 vendémiaire (1) sur la liberté des cultes ; qu'ils étaient sur le point de me dénoncer à l'accusateur public pour cet objet. Avant de vous faire part de cette nouvelle vexation à mon égard, j'attendais si des menaces aussi ridicules auraient leur effet.

Aujourd'hui, les circonstances me forcent de vous donner le détail de cette affaire , le voici :

Le 19 pluviôse courant, l'accusateur public prit la peine de passer chez moi pour me prévenir que le département allait lui dénoncer mon avis pastoral, qu'il serait charmé d'en avoir un exemplaire afin d'être en état d'en juger par lui-même avant toute poursuite. Je lui en remis un avec plaisir et le remerciai de son honnêteté.

Jusqu'à ce jour, l'affaire en est restée là. Mes adversaires

---

(1) *Seconde lettre encyclique de plusieurs évêques de France réunis à Paris à leurs frères les autres évêques et aux églises veuves, contenant un règlement pour servir au rétablissement de la discipline de l'Eglise gallicane.* Paris, imp.-lib. chrétienne, 13 décembre 1795, 216 p. in-8° (Bibl. Nat. Ld⁴ 3971).

semblaient vouloir me laisser tranquille. L'accusateur public, les membres les plus éclairés des tribunaux criminel et civil, après avoir lu attentivement et pesé toutes les phrases de mon écrit, n'y ont rien trouvé de contraire aux lois de l'Etat. Tous les gens sensés et non prévenus de cette ville et de plusieurs autres communes du département, les membres du Conseil d'administration du diocèse du Doubs, l'ont jugé vraiment utile dans les circonstances présentes au point qu'ils l'ont fait lire dans toutes les paroïsses de la commune de Besançon.

Tant de suffrages réunis, loin de désarmer mes ennemis, semblent les avoir animés davantage contre moi, et, s'ils ont paru abandonner le projet d'une dénonciation qui ne leur aurait pas réussi, ce n'était que pour avoir recours à un autre moyen de me perdre auquel ils pensaient qu'il me serait plus facile d'échapper. Ils viennent d'adresser, dit-on, au Directoire du pouvoir exécutif ou à un des ministres un mémoire contre moi et contre le clergé constitutionnel de France J'ignore encore quel en est le contenu, mais je ne suis pas embarrassé d'y répondre lorsqu'il me sera connu. Tout ce qui m'a été assuré de plus précis, c'est que ces messieurs trouvent très mauvais que je prenne à la tête de mon avis pastoral le titre d'évêque du diocèse de la Haute-Saône et qu'ils prétendent que mon projet, ou plutôt celui du clergé constitutionnel est de faire une espèce de coalition avec l'ancien clergé de France pour ressusciter les privilèges anéantis ou du moins une domination fatale à la République, et pour preuve de ce projet fantastique, ils citent plusieurs passages de mon avis pastoral. A la lecture de l'exemplaire que je vous ai envoyé, jugez de la perspicacité admirable de ces messieurs et de l'équité de leur dénonciation.

Est-il possible de soupçonner sérieusement un projet aussi extravagant ? Voici les motifs qui m'ont déterminé à choisir *l'union* pour matière de mon avis pastoral. Justement alarmé du trouble et de la division que causait la rentrée d'un grand nombre de prêtres déportés dans ce département, convaincu que cette division fatale ne pouvait manquer d'entraîner les plus grands malheurs pour l'Etat et la religion, comme elle avait déjà fait dans la Vendée et dans plusieurs autres lieux

de la République, voyant l'esprit public se corrompre sensiblement de jour en jour dans un très grand nombre de communes de ce département, j'ai cru que pour l'intérêt de la religion et de la patrie, il était urgent d'exhorter les fidèles à conserver entre eux ou à rétablir l'union la plus parfaite. Voilà le but unique de mon avis pastoral et quiconque l'a lu n'a pu en juger autrement.

Mais les ennemis de la République et de la religion n'y trouvaient pas leur compte. Aussi, tandis que les bons citoyens applaudissaient à mon zèle, quelques hommes connus par leur aristocratie ont soulevé le département contre moi (ce qui n'était pas difficile), et le département s'est prêté merveilleusement à leurs vues patriotiques.

Vous voyez, mon cher collègue, que depuis plus d'un an je ne cesse d'être en butte aux vexations les moins méritées, par lesquelles on espère me décourager. Mes adversaires s'imaginent qu'en terrassant le premier pasteur du diocèse, ils viendront facilement à bout du reste. Vous vous rappelez la première persécution qne j'ai essuyée sous la tyrannie décemvirale, lorsqu'on voulait me faire abjurer mes fonctions épiscopales Vous n'avez pas oublié non plus sans doute celle qui m'a poursuivi, pendant le cours de l'année dernière, lorsqu'on dirigea contre moi une dénonciation également absurde et atroce. Les preuves que je vous fis passer pour lors vous démontrèrent que cette nouvelle oppression n'était que l'effet des efforts combinés de l'aristocratie religieuse et politique. Mille attestations, plus honorables les unes que les autres, des membres de notre ancien département et de tous les cid. districts où j'avais fait des visites épiscopales, et spécialement du district et de la presque totalité des citoyens de Vesoul, déposèrent de la manière la plus formelle, en faveur de mon patriotisme et de la modération de mon caractère, de l'injustice et de la calomnie de mes dénonciateurs. Ces faits n'ont pu être ignorés de ceux qui me suscitent aujourd'hui une nouvelle querelle non moins injuste que les précédentes. Ils ont beau couvrir leurs desseins vexatoires du voile de l'amour de l'ordre et du zèle pour la chose publique, personne n'y est trompé ; chacun sait qu'en me persécutant si gratuitement, ils n'ont

d'autres vues que de servir le parti de ceux qui les regardent comme leurs amis et leurs protecteurs. Car il est bon d'observer que ces mêmes hommes, si acharnés à la poursuite des prêtres constitutionnels et notamment d'un évêque regardé comme dévoué au gouvernement républicain, se sont montrés très froids (pour ne rien dire de plus), lorsqu'il s'agissait de faire exécuter les lois contre les prêtres dissidents qui infestaient ce département jusqu'à la porte de cette commune ou même sous leurs yeux. Il ne fallait rien moins que l'activité et les reproches réitérés du pouvoir exécutif pour stimuler (jusqu'à un certain point) le beau zèle dont ils font parade dans le Journal de Perlet. Jusque-là toute leur énergie patriotique se bornait à envoyer dans les communes pour se mettre au courant des arrêtés qui restaient sans exécution, comme ils ne l'ignoraient pas, et sans que cette inexécution leur fît prendre d'autres mesures.

Voilà les hommes qui me dénoncent, et qui, forcés de marcher sur la ligne où les pousse à chaque instant le pouvoir exécutif, ne trouvent d'autres moyens de se dédommager de l'espèce de violence qui leur est faite qu'en tourmentant sans raison un ami sincère et un scrupuleux observateur des lois de la République.

Ce sont là des vérités sans doute bien dures et qu'il coûte infiniment à mon cœur de dévoiler, mais vous jugerez sûrement, mon cher collègue, que la nécessité d'une juste défense me fait un devoir de ne les pas dissimuler plus longtemps. S'il ne s'agissait que de ma tranquillité particulière, j'aurais pu balancer davantage ; mais vous verrez par le texte de la dénonciation de mes adversaires, que ce n'est pas à moi seul qu'on en veut, mais bien à tout le clergé de France et que le silence en ce cas serait de ma part une prévarication.

Comme je n'ai pas l'honneur d'être connu des membres du Directoire exécutif ou du ministre, à qui l'administration centrale a adressé son mémoire, je vous prie, citoyen collègue, aussi bien que les respectables évêques qui sont près de vous, de vous intéresser dans cette affaire. Pour mettre le gouvernement à portée d'apprécier la pureté des vues et la justice de la dénonciation des membres du département, vous jugerez

peut-être qu'il ne sera pas inutile de présenter le tableau raccourci de la situation politique ou religieuse de ce département d'après le contenu de cette lettre ; et ce tableau, rapproché de la conduite que j'ai tenue dans tout le cours de la Révolution, aussi bien que de ceux des membres du département, mettra le Directoire exécutif en état de juger de quel poids doit être à ses yeux la dénonciation qui lui a été adressée contre moi.

Mes respects à nos dignes collègues.

J.-B. Flavigny,
Evêque de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

VII

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 7 ventôse, 4e année républicaine (26 février 1796).

Mon cher collègue,

Depuis plus de huit jours, vous avez dû recevoir par écrit le témoignage empressé de mon adhésion à votre seconde lettre encyclique ; plus je la lis, plus je la trouve admirable. Puisse-t-elle avoir tout le fruit que nous avons lieu d'en attendre ! Dans ces circonstances difficiles, autant que faire se pourra, je suivrai exactement pour le gouvernement du diocèse de la Haute-Saône les sages réglements qui y sont consignés.

Je sens, comme vous et plusieurs de nos collègues, l'importance, la nécessité même de la tenue d'un concile national pour remédier aux maux et pourvoir aux besoins urgents de l'Eglise gallicane

Lorsque vous avez proposé la tenue de ce concile pour le 1er mai prochain, sans doute votre prudence a tout prévu et n'a pas manqué d'aplanir toutes les difficultés. Je souscris donc volontiers à vos vœux pour cet objet. Je pense pareillement que Paris est le seul lieu convenable pour la tenue de cette respectable assemblée : quant au mode de sa composition, je m'en

réfère entièrement à ce qui sera statué par nos frères les évêques.

Daigne le Seigneur répandre d'abondantes bénédictions sur une entreprise qui n'a pour but que la gloire de son église, le bonheur de la nation française ! Dès aujourd'hui et pendant la session de cette sainte assemblée, dans toute l'étendue de notre diocèse, nous ne discontinuerons pas d'avoir les mains levées vers le ciel pour son heureux succès.

Une seule chose afflige mon cœur, c'est l'impossibilité où je suis de me rendre à Paris pour me réunir à mes dignes collègues. Les persécutions que j'ai éprouvées, plusieurs autres fâcheux événements, mille charges dispendieuses inséparables de la révolution ont réduit presque à rien mon mince patrimoine et m'ont forcé de recourir à des emprunts pour fournir à mes premiers besoins. Il ne m'est donc pas possible, malgré le désir que j'en aurais de faire les frais du voyage de Paris, et d'y résider pendant la tenue du concile national. Telle est également la position de mes vicaires ; encore plus que moi, ils se trouvent dans de vrais besoins. C'est le sort de presque tous mes confrères du diocèse de la Haute-Saône.

Mes respects à tous nos collègues.

J. B. Flavigny,

Evêque du diocèse de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

VIII

Flavigny à Grégoire

Vesoul 13 ventôse, 4e année républicaine (3 mars 1796).

Mon cher collègue,

Je vous ai fait part, il y a dix-huit jours, d'une vexation que me fait éprouver l'administration centrale de ce département, au sujet de mon avis pastoral pour le carême de la présente année. Vous avez dû recevoir une lettre qui vous mettait

au fait de cette affaire. J'y avais joint un exemplaire de l'écrit qui a excité l'animadversion de mes dénonciateurs, vous priant de vouloir bien prendre ma défense auprès du Directoire exécutif, ou des ministres à qui j'étais dénoncé.

Convaincu de votre empressement à venir au secours des opprimés, j'espère que vous me ferez l'amitié de me donner des nouvelles du succès de vos demandes.

Il ne m'a été possible d'avoir copie de la dénonciation portée contre moi, parce que la correspondance de l'administration doit, dit-on, être secrète. Mais une personne digne de foi qui a eu cette pièce en communication m'a assuré qu'il n'est pas possible de donner une tournure plus astucieuse, plus hypocrite et plus méchante à la lettre que l'on a écrite contre moi. *Les premières pages de ce prétendu avis pastoral*, disent ces messieurs, *paraissent renfermer des sentiments assez patriotiques, du moins si l'on peut croire à la sincérité d'un prêtre, mais à la dixième page, lorsque vous verrez le citoyen Flavigny faire des vœux pour le retour des prêtres qui ont quitté le territoire français, ne jugerez-vous pas qu'on ne saurait blâmer plus formellement la loi de...* etc., *ne reconnaîtrez-vous pas que les prêtres n'ont pas renoncé au projet de se réunir pour exercer leur ancienne domination qui a toujours été si funeste à la France*, etc., etc. *Vous voudrez bien nous tracer la conduite que nous avons à tenir. Vous nous direz aussi de quel œil on doit voir dans une république qui ne reconnaît plus d'évêques, des hommes qui en osent prendre le titre dans leurs prétendues lettres pastorales.*

C'est ainsi que ces messieurs, à qui l'on a reproché de montrer très peu de zèle à s'opposer à la rentrée des prêtres dissidents qui ont jeté le trouble dans les campagnes, saisissent toutes les occasions d'inquiéter, sans aucune apparence de raison, les ministres pacifiques notoirement connus par leur dévouement constant à la république.

Désespérant de me poursuivre avec succès devant les tribunaux, ne pouvant obtenir de l'accusateur public de me traduire en jugement, n'osant même m'attaquer de front par une inculpation directe et formelle, ils s'efforcent *par de simples interrogations* de faire naître des soupçons dans l'esprit des

ministres du gouvernement et contre moi et contre le clergé constitutionnel qui leur est odieux. S'ils y ont réussi, ce que je ne crois pas, il vous a été facile de dissiper les soupçons chimériques.

Quelle apparence en effet que nous aspirions à recouvrer des privilèges et une domination que nous avons hautement condamnés par nos écrits, et encore plus par notre conduite ? Et par quel moyen prétend-t-on que nous voulons venir à bout d'une entreprise aussi absurde ? Est-ce en demandant le retour du haut clergé, qui est presque totalement émigré, et qui seul pourrait aspirer, avec quelque ombre d'espérance, au rétablissement de son ancienne domination ? N'est-il pas facile de se convaincre que je parle seulement des prêtres déportés, des ministres de la religion *qui n'ont fait qu'obéir aux lois en abandonnant le sol de la république* (page 10 de mon avis)? Est-ce en demandant le retour de tous les ecclésiastiques des deux ordres ? Mais n'est-il pas évident, par le texte même de mon avis pastoral, que je ne parle que des prêtres pacifiques qui sont restés tranquilles au lieu de leur exil ? Et que peut avoir de répréhensible un désir *soumis à la sagesse de l'Assemblée nationale* qui n'aurait pour objet que le retour de citoyens vertueux et pacifiques qui se soumettraient aux lois du gouvernement. Je vais plus loin. Si mes dénonciateurs n'avaient pas été résolus de trouver à quelque prix que ce soit des torts à un évêque patriote, ne se seraient-ils pas joints à tous les citoyens honnêtes qui n'ont vu dans les passages dont il s'agit que l'expression d'une âme sensible vraiment tolérante, qui, par tous les moyens possibles, voudrait rapprocher les cœurs et faire cesser une division également fatale à la religion et à l'Etat. Le but, le tissu de mon avis pastoral n'annonce-t-il pas d'un bout à l'autre le vœu sincère de l'union la plus parfaite parmi les citoyens.

Je suis avec estime et reconnaissance ?

Flavigny.

Evêque de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

IX

Flavigny à Grégoire

Vesoul, le 29 floréal, l'an IV de la Rép. franç. (18 mai 1796).

Citoyen collègue,

Je vous envoie copie d'une lettre que j'adresse par le même courrier à votre respectable collègue, le cit. Camus. Vous sentirez l'importance de l'objet de cette lettre pour la religion et la république entière et je ne doute pas que votre zèle ne vous engage à vous réunir à ce digne représentant pour le succès de cette affaire.

Copie de la lettre au cit. Camus.

Citoyen représentant,

Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, votre amour pour la religion et la patrie, et les services que vous avez déjà rendus à l'une et à l'autre m'inspirent la confiance de vous consulter sur une mesure de gouvernement qui afflige profondément les vrais patriotes.

Une instruction du ministre de la guerre, adressée au département de la Haute-Saône, porte que les ministres du culte qui n'avaient pas 25 ans lors de la dernière réquisition, sont forcés de rejoindre aujourd'hui les armées de la République Cette instruction doit-elle prévaloir sur la loi du 23 mars 1793 qui exemptait les évêques, les curés et vicaires? Il paraît qu'une loi de la république ne peut être détruite que par une loi subséquente et non par un ordre d'un ministre du gouvernement directement contraire à cette loi. La loi de la réquisition du mois d'août 1793, ne rapportait point celle du 23 mars de la même année; aussi n'a-t-on point fait partir les curés et vicaires pour lors âgés de moins de 25 ans.

Si l'ordre du ministre était exécuté, comme il commence à l'être parmi nous, ce serait un vrai malheur pour la république et en particulier pour nos départements limitrophes, que les prêtres déportés rentrés ont beaucoup travaillé dans un sens

opposé à la Constitution. A l'époque de la cessation du culte, ils ont commencé à faire beaucoup de mal, et en l'absence des prêtres patriotes que l'on veut faire partir, ils achèveraient leur ouvrage.

Eloigner ainsi des ministres à la République, ne serait-ce pas seconder les vœux de ses ennemis qui ne cherchent qu'à écraser les prêtres constitutionnels, puisqu'ils savent fort bien que, dans les départements, ils sont les principaux soutiens des vrais principes et les plus sincères amis de la Constitution?

On a décrété la liberté des cultes, ne serait-ce pas la rendre illusoire que d'enlever aux catholiques les ministres en qui ils ont mis leur confiance, surtout dans un temps où ils sont bien rares, et où il est impossible de les remplacer sur le champ.

Que gagnerait d'ailleurs la République à cet enlèvement également contraire à la loi, à l'intérêt des principes et aux vœux des peuples qu'il mécontenterait singulièrement? Quelques soldats de plus aux armées? Mais si ces ministres du culte peuvent détruire deux ou trois ennemis sur les frontières, leur présence dans les communes empêche qu'il ne s'en forme des milliers dans l'intérieur. Un prêtre sur les frontières n'est qu'un soldat; dans l'intérieur il vaut un bataillon à la République. Tous les amis de la patrie le sentent parfaitement et ses ennemis le sentent mieux peut-être: de là vient la joie qui éclate sur leur visage à la nouvelle de mesures semblables qu'ils provoqueraient eux-mêmes, s'ils pensaient pouvoir l'obtenir.

Vous jugerez donc sans doute dans votre sagesse, citoyen représentant, qu'il est urgent d'empêcher l'effet de la lettre du ministre qui ordonne aux curés et vicaires, dont il s'agit, de quitter leur paroisse pour se rendre aux armées. Les huit ou dix sujets que cette mesure pourrait regarder dans ce département laisseraient sans pasteurs au moins quarante communes que chouanneraient facilement les nobles et les prêtres réfractaires. Dans les autres départements, et notamment dans celui du Doubs, le mal serait plus grand encore, parce que le nombre des jeunes prêtres y est plus considérable.

Au cas que le gouvernement ne paraisse pas disposé à accéder à vos observations, je vous supplierais, au nom du bien public, de m'indiquer la marche que l'on doit tenir. Ne vous pa-

raîtrait-il pas important de solliciter une résolution du Conseil des Cinq Cents sur cet objet qui est de la plus grande conséquence. J'attends avec confiance un mot de réponse.

Je suis, mon cher collègue, avec beaucoup d'estime

Flavigny,
Evêque du diocèse de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

X

Flavigny à Grégoire

Vesoul, le 13 juillet 1796, l'an IV de la République.

Respectable collègue,

C'est avec une satisfaction toujours bien sensible que je reçois de vos nouvelles; je vous remercie de la bonté avec laquelle vous avez accueilli l'ecclésiastique de mon diocèse qui vous a remis ma dernière lettre, et de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à la réussite de son affaire.

Je félicite les diocèses de l'arrondissement du centre de vous avoir pour métropolitain provisoire. J'ai lu et relu avec édification le mandement que vous leur adressez pour ranimer et vivifier l'esprit de religion dans ces contrées. Je ne doute pas qu'il ne produise tout l'effet que votre zèle éclairé a droit d'en attendre.

Enfin les plénipotentiaires de la cour de Naples et de Rome sont donc à Paris, comme nous l'apprennent les papiers publics. Ce voyage me paraît devoir faire époque dans l'histoire de la religion, aussi bien que dans celle de l'Etat. J'aime à croire que le gouvernement profitera de cette circonstance pour ménager le rapprochement des esprits qui est si désirable pour la tranquillité de la République, et je suis convaincu que non seulement nos respectables collègues, mais tous les vrais amis de la religion qui sont à Paris, saisiront cette occasion pour éclairer les envoyés du pape sur les vrais

sentiments du clergé français, et que, mieux instruit des faits, des principes et des dispositions des évêques patriotes, de la conduite courageuse que la plupart ont tenue pendant la persécution, de l'état actuel où se trouve la religion en France, etc, le Saint Siège sentira la nécessité de réunir ses efforts aux nôtres pour empêcher l'impiété de porter les derniers coups à l'arche sainte et d'éteindre entièrement le flambeau de la foi parmi nous.

Le fait de vos relations avec les autres églises de la catholicité, notamment avec le clergé de Stockolm, ne manquera pas d'aplanir les difficultés des négociations avec la cour de Rome, qui pourrait bien craindre le résultat de nos correspondances avec le clergé des différentes parties du monde chrétien.

Vous connaissez l'estime et le respectueux attachement que je vous ai voué pour la vie.

Flavigny,
Evêque de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

XI

Flavigny à Grégoire

Vesoul, le 19 thermidor, l'an IV de la République française (6 août 1796).

Citoyen collègue,

Je vous envoie trois fortes doses d'opium et d'ipecacuana, c'est-à-dire, les trois petites brochures du nommé Henri que vous m'avez demandées ; ces enfants morts-nés ne sont guère connus, même dans le lieu de leur naissance, quoique leur père ait tiré parti de sa qualité de membre du ci-devant district pour les faire colporter dans toutes les communes du département de la Haute-Saône en petits ballots qui leur ont servi de cercueil et de tombeau.

Parlons plus sérieusement : connaissant l'ignorance profonde du citoyen Henri sur les matières qu'il a entrepris de traiter, chacun a été très étonné qu'il ait eu la témérité et l'impudence d'écrire sur tant d'objets si fort au-dessus de sa portée, et de parler d'histoire, de philosophie, de religion, d'hébreu, de latin, etc. etc., sans savoir ni hébreu, ni grec, ni latin, ni français, ni histoire, ni philosophie, ni religion, etc., sans connaître même le titre de la plupart des auteurs qu'il cite sur la foi des écrivains impies qu'il a très mal compilés.

Son *Flambeau de la religion* n'a été regardé que comme une lanterne sourde sans lumière, etc., son *Entretien d'un républicain avec un fanatique* n'a passé que pour le bavardage dégoûtant d'un très mauvais écho des impies de ce siècle, son *Dialogue des trois sœurs*, quoique revu et corrigé par quelques partisans de ses principes, n'a guère servi qu'à faire bâiller les hommes de bon sens qui ont vu avec plaisir, que, sans s'en apercevoir, le secrétaire infidèle de la vertu, de la philosophie et de la raison, donnait la preuve complète qu'il était désavoué par elles.

Pour tout dire en un mot, les trois pitoyables pamphlets ne sont sortis de chez l'imprimeur que pour tomber dans la boue, qui a rejailli à grands flots sur l'auteur, et n'ont paru mériter aucune réfutation sérieuse, la religion et la raison étant assez vengées de l'opprobre et de l'infamie dont s'est couvert cet impie et misérable écrivain.

Les lettres du citoyen Boisot, ci-devant agent national près l'administration du district de Vesoul, que l'on a, je crois, envoyées au directeur de l'imprimerie et librairie chrétienne, à l'époque du rétablissement du culte, sont d'un autre genre ; elles respirent l'esprit de terreur qui planait sur toutes les têtes, lorsqu'on les a écrites. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la lettre manuscrite était adressée circulairement à tous les vicaires et curés non démissionnaires, afin de faire entendre à chacun d'eux en particulier que tous les autres, excepté l'individu à qui elle était adressée, avaient déjà donné leur démission ; telle était la ruse infernale dont on se servait pour subjuguer les faibles.

On travaille à se procurer et à recueillir les renseignements relatifs aux questions que vous nous avez fait passer ; aussitôt que la collection sera complète, on vous la fera tenir.

Les mêmes raisons, qui m'ôtent la possibilité de coopérer à la consécration du citoyen Berdolet (1), élu évêque du Haut-Rhin, m'empêchent d'aller en personne donner des secours spirituels au diocèse de Porrentruy, malgré le désir bien sincère que j'en ai. La santé vigoureuse et la jeunesse de notre collègue Maudru (2) le mettent en état d'étendre encore son zèle dans cette portion de l'Eglise. Si cependant on croit que je puisse lui être de quelque utilité, sans sortir de mon diocèse, je m'y prêterai volontiers.

Les envoyés du pape sont probablement arrivés à Paris ; je compte toujours sur vos dispositions obligeantes à me donner des nouvelles du succès de vos conférences avec eux, lorsque vos occupations pourront le permettre ; votre complaisance à cet égard sera un titre de plus à la reconnaissance éternelle que je vous ai vouée.

J. B. FLAVIGNY,

Evêque du diocèse de la Haute-Saône.

P. S. — Je vous prie de faire agréer mes respectueux devoirs à tous nos collègues réunis à Paris.

Note de Grégoire : *Répondu le 26 thermidor* (13 août 1796).

(*Coll. Grégoire*).

---

(1) Berdolet, évêque constitutionnel du Haut-Rhin, puis évêque concordataire d'Aix-la-Chapelle, né le 13 septembre 1740, mort le 13 août 1809.

(2) Maudru, évêque constitutionnel des Vosges, né le 5 mai 1748, mort le 13 septembre 1820.

XII

Flavigny a Grégoire

Vesoul, le 19 juillet 1797 (1er thermidor an V).

Respectable et cher collègue,

Malgré mon grand âge (1) et mes infirmités, je suis décidé à me rendre au Concile National, sentant bien qu'il est très important que les évêques y assistent en aussi grand nombre que les circonstances peuvent le permettre. J'y vais avec d'autant plus de plaisir que j'aurai l'agrément de faire le voyage avec le citoyen Grappin (2), membre de la Société de Philosophie chrétienne (3), que le clergé du second ordre de la Haute-Saône a choisi pour député.

Je désirerais fort avoir pour lui et pour moi un logement dans votre voisinage. Voyez, je vous prie, mon cher confrère, si la chose est possible. Je serais au comble de mes vœux d'être à portée de converser avec vous. Au cas que la chose puisse se faire, vous voudrez bien avoir la complaisance de me dire où je pourrai descendre le jour de mon arrivée à Paris, qui sera vers le 10 août (23 thermidor).

J'ai pris le parti de prendre la diligence et je m'en félicite d'autant plus que l'évêque de Colmar (4) et le député du Haut-Rhin pourront faire le voyage avec nous.

A la première nouvelle de la tenue prochaine d'un Concile National, les personnes bien pensantes et même de tous les partis, y ont applaudi. Toutefois, plusieurs m'ont observé à ce

---

(1) Né en 1732, Flavigny avait alors 65 ans.

(2) Dom Grappin, ancien bénédictin, érudit et théologien franc-comtois, ami de Grégoire, plus tard secrétaire des deux conciles de l'Eglise constitutionnelle, puis chanoine de Besançon et vicaire général de l'archevêque concordataire de Besançon Lecoz, né le 1er février 1738, mort le 20 novembre 1833.

(3) Société composée de clercs et de laïcs fondée à Paris en 1795 sous la direction de Grégoire.

(4) Berdolet (v. p. 373, note 1).

sujet que si les prêtres insermentés n'y étaient point appelés pour y discuter leurs prétentions de concert avec les évêques et prêtres constitutionnels, la tenue de ce Concile n'aurait pas le succès qu'on croit avoir lieu d'en attendre; que les prêtres insermentés résidant en France sont en grand nombre et forment une partie notable du clergé français; qu'ainsi n'y paraissant pas on ne pourrait appeler ce concile *Concile National* ; que les prêtres soumis aux lois le composant seuls, leurs opérations n'auraient pas grande force dans l'opinion publique, parce qu'on les regarderait comme juges et parties.

J'ai répondu à ces observations que les prêtres d'une opinion contraire pourraient eux-mêmes paraître à ce Concile pour y discuter leurs prétentions et qu'on les y verrait avec plaisir, que vraisemblablement ils y seraient appelés par la lettre de convocation. Je me suis trouvé confirmé dans cette opinion par la lecture de la lettre circulaire où j'ai remarqué, page 10, des expressions qui ont paru à tout le monde ne pouvoir convenir qu'aux prêtres dissidents : « puissent-ils, y est-il dit, puissent- » ils, ces pontifes, ces prêtres, ne plus se dérober à nos em- » brassements et à notre tendresse. »

En conséquence, comme nos adversaires n'ont pas sous les yeux la lettre de convocation, j'ai cru devoir leur adresser la lettre circulaire, dont je vous envoie cinq exemplaires.

La distribution de cette lettre dans notre ville a fait une sensation inconcevable, principalement sur l'esprit des hommes impartiaux, philosophes et autres ; tous disent que cette démarche ne peut produire que le plus grand bien, qu'elle ne respire que l'amour de la paix, qu'elle prouve au public la disposition où sont les prêtres constitutionnels de faire tous les sacrifices pour la réunion ; et une personne à qui j'ai parlé ce matin m'a dit formellement que, si tous les évêques pensent de même, ils mettront dans leurs torts leurs adversaires au cas que ceux-ci refusent de se prêter à un arrangement.

Cependant, à vous parler franchement, mon cher collègue, je crois que nous ne déterminerons pas ces messieurs à paraître au Concile, mais, quoi qu'il arrive, notre invitation fera toujours le meilleur effet dans l'opinion publique. Et de deux choses l'une, ou ils y viendront, et alors ils y verront par eux-

mêmes la sagesse de notre conduite, ou ils n'y viendront pas, et dans ce dernier cas notre invitation et leur refus déposeront contre eux aux yeux de toute la France et de l'Eglise Universelle.

Salut et amitié.

† J.-B. Flavigny,

Evêque de la Haute-Saône.

(*Coll. Grégoire*).

XIII

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 18 pluviôse an VII de la République (6 février 1799).

Mon cher collègue,

Je vous prie d'agréer un exemplaire de l'instruction pastorale que je viens de faire sur l'accord de la religion catholique avec les principes du gouvernement républicain [1]. J'ai toujours trouvé cette matière fort délicate à traiter sous les différents rapports qu'elle présente ; mais jamais elle ne me l'a parue davantage que quand je l'ai eue entreprise. En réfutant les objections des ennemis de la liberté et de la religion, j'ai tâché de rendre cet écrit utile à tout le monde, puisse-t-il ne vous paraître pas indigne du sujet, de même qu'à nos respectables collègues réunis à Paris ! Puisse-t-il aussi inspirer à tous ceux qui le liront des sentiments d'amour et de respect pour la religion et la république !

Permettez-moi, mon cher collègue, de vous renouveler ici l'assurance des sentiments respectueux que je vous ai voués pour la vie.

J.-B. Flavigny,

Evêque de Vesoul, départ. de la Hte-Saône.

---

(1) *Instruction pastorale sur l'accord de la religion catholique avec le gouvernement républicain* Vesoul, 20 nivôse an VII (9 janvier 1799), 40 p.

P. S. — J'ai remis, le 19 pluviôse, sept exemplaires de mon instruction pastorale à la diligence de Bâle à Paris, à son passage à Vesoul ; vous aurez attention de retirer au bureau des diligences à Paris le paquet de ces lettres que je vous envoie à l'adresse du *C. Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume, n° 1142, Faubourg Saint-Germain, à Paris.*

Le port est payé.

[Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume, n° 1142, Faubourg Saint-Germain, à Paris].

(*Coll. Grégoire*).

XIV

Flavigny a Grégoire

Vesoul, 17 Germinal, l'an VII de la République (6 avril 1799).

Mon cher Collègue,

L'année séculaire approche ; le Concile national réglera sans doute la manière de la célébrer, et avant sa tenue, les synodes métropolitains s'en occuperont dans le courant de cette année, afin que les évêques et les députés de chaque diocèse puissent porter à l'assemblée générale le vœu de leurs églises particulières ; cela est dans l'ordre. Mais, comme vraisemblablement les pères du concile ne se borneront pas à cet objet unique, il est bien dangereux que l'on arrive encore au lieu de cette assemblée sans avoir préparé suffisamment les matières qui devront y être discutées, à moins que l'on ne prenne à temps les précautions nécessaires.

Ne vous paraîtrait-il pas convenable, mon cher collègue, d'indiquer dès aujourd'hui les sujets que l'on doit y traiter. Vous êtes au centre de l'Eglise de France ; c'est à vous et aux autres évêques réunis à Paris pour l'intérêt commun, d'en dresser le tableau. Ce tableau, envoyé à tous les métropolitains, et accepté

par eux, serait adressé à tous les évêques de leur arrondissement; ceux-ci, avant la tenue du synode métropolitain feraient une étude à part des objets qui seraient indiqués. Par là, il arriverait que les synodes de chaque métropole s'étant occupés des questions proposées, les évêques et les députés des diocèses porteraient au Concile national plus de lumière sur les objets intéressants ; les séances seraient mieux remplies, les discussions plus approfondies, les travaux plus accélérés, le résultat général plus digne de l'Eglise de France.

Si vous avez sur cet objet la même façon de voir que moi, j'espère que nous ne tarderons pas à recevoir le tableau dont il s'agit. Le temps presse, nous n'avons que cinq mois dans la belle saison, pendant lesquels nous puissions tenir notre synode diocésain; si votre plan parvient dans un mois à tous les évêques, ils pourront assembler leurs synodes six semaines après ; si, outre cela, vous mettez à part le temps des récoltes, il ne restera que peu de temps pour la tenue du synode métropolitain.

Je désirerais recevoir personnellement, sous quinze jours, une réponse positive sur cet objet avec une note des sujets que vous vous proposez de faire entrer dans le tableau des matières à discuter au Concile National.

S'il vous restait quelques moments libres, je vous prierais de me faire part du succès de vos correspondances avec les églises étrangères ; mais je sais que vous êtes accablé de travaux, et je me ferais peine de les augmenter moi-même, malgré la satisfaction que de pareilles nouvelles pourraient me faire ainsi qu'à tout mon diocèse.

Recevez ici les témoignages de mon respectueux dévouement, pour vous et nos vénérables collègues résidant à Paris.

J. B. FLAVIGNY,

Evêque de Vesoul, dép. de la Hte-Saône.

[Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume, nº 1142, faubourg Saint-Germain à Paris]

(*Coll. Grégoire*).

XV

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 15 Prairial, an VII de la République (3 juin 1799).

Mes chers et respectables collègues,

Les papiers publics nous apprennent que Pie VI est actuellement en France (1) ; aussitôt que l'on saura le lieu de sa résidence définitive, bien des personnes, dont les sentiments sont différents des nôtres, s'empresseront sans doute d'aller le voir, et, peut-être, de lui parler d'une manière peu favorable des ecclésiastiques soumis aux lois. Vous paraîtrait-il inconvenable de lui envoyer une députation, comme on en avait fait la motion au Concile National, quoiqu'il fût alors en Italie ? Le respect que nous avons pour sa dignité et sa personne, le dévouement que nous lui avons témoigné dans nos lettres de communion, son grand âge, et les malheurs où certaines personnes imprudentes l'ont plongé, l'attente même des fidèles qui désirent que nous lui donnions des marques de notre attachement respectueux, tout paraît commander cette démarche qui édifierait l'église catholique et les impies eux-mêmes.

Si nous négligions de le faire, comme nous l'aurions fait dans tout autre temps, nos ennemis ne manqueraient pas de nous reprocher un jour que toutes les protestations que nous lui avons faites n'étaient que de vaines formules que le cœur désavouait, puisque aujourd'hui que l'occasion s'en présente, nous ne lui donnons pas la moindre preuve des sentiments dont nous nous sommes dits pénétrés ; et certes, il ne faut pas se faire illusion, de pareils reproches seraient infailliblement accueillis par toutes les personnes sensées de quelques opinions qu'elles fussent.

Oh ! le beau spectacle que nous donnerons au monde, quand,

---

(1) Pie VI, prisonnier sur l'ordre du Directoire après le meurtre de Duplot, d'abord interné à Sienne puis dans une chartreuse de Florence, fut amené en France à la fin d'avril 1799 ; il mourut à Valence le 29 août 1799.

malgré les sujets de plaintes que nous avons contre la cour romaine, et dans un moment où le pape ne conserve plus rien de ce qui en faisait l'idole des flatteurs, on nous verra au milieu de ceux mêmes qui insulteront peut-être à ses malheurs, lui rendre tous les hommages que la religion lui assure de notre part, offrir même des consolations à sa vieillesse, et nous montrer aussi respectueux que s'il était sur le trône de la capitale du monde chrétien.

Eh ! qui sait si la Providence ne nous a pas ménagé, dans cette circonstance inattendue, une occasion et un moyen uniques d'opérer la réunion qui fait l'objet de nos vœux les plus ardents, et pour laquelle nous avons travaillé en vain au Concile National ? Jusqu'à présent le pape n'a entendu que nos adversaires, et ne connaît nos principes que par des rapports bien infidèles. L'exposé simple et naturel que nos députés lui feront de ce qui s'est passé à l'Assemblée constituante, et du danger où nous étions de tout perdre en voulant tout refuser, le mettrait à même de mieux apprécier la sagesse de notre conduite ; et les dispositions où nous sommes de tout sacrifier, excepté la justice et la vérité, ne lui permettront pas de résister au désir que nous avons de voir la paix rétablie dans l'Eglise de France.

Au milieu du vain éclat des grandeurs humaines, il est difficile d'écouter les conseils de la sagesse, mais au sein du malheur on écoute plus aisément la voix de la vérité et de la justice. Si donc, nous pouvons espérer jamais de gagner le cœur d'un pontife qu'on a injustement indisposé contre nous, c'est certainement dans la circonstance où il se trouve aujourd'hui.

Le gouvernement, loin de désapprouver notre conduite, ne pourra y voir qu'un moyen d'opérer la réunion de tous les cœurs, union qui fait la force des Etats, surtout d'une République.

Mais, dira-t-on peut-être, convient-il de s'exposer à ne pas être entendu, et ne serait-ce pas un sujet de triomphe pour les dissidents, si Pie VI refusait de donner audience aux évêques que nous aurons députés ?

Ils triompheraient bien plus, s'ils avaient à nous reprocher de n'avoir pas même daigné le visiter dans ses disgrâces ; mais enfin, ou nos députés seront admis, et leur mission aura un heureux succès, ou le pape refusera de les entendre, et leur

mission sera infructueuse ; dans le premier cas, le schisme est fini, l'union est rétablie, et la religion est sauvée, dans la seconde supposition, notre démarche sera un monument éternel qui déposera à jamais de notre attachement inviolable à cette religion sainte, et le procès verbal que l'église gallicane en dressera pour envoyer à toutes les églises de la catholicité sera un argument invincible que tous nos ennemis ensemble ne pourront jamais entamer. Ce monument authentique déposera même en notre faveur d'une manière triomphante dans le concile général dont nous aurons droit de réclamer au besoin le jugement irréfragable..., en un mot, dans tous les cas, et même le plus défavorable, la démarche que nous ferons ne peut être que glorieuse pour nous, et infiniment utile à la cause que nous défendons.

Mon avis, que je soumets toutefois à votre sagesse, serait donc, mes chers collègues, d'inviter tous les évêques de France de nommer pour cette députation importante quatre prélats des plus distingués par leur lumière et leur prudence; bien entendu que l'on aviserait en même temps au moyen de les indemniser des frais du voyage.

Au cas que vous ayiez la même façon de penser sur cet objet, ce sera à vous d'en écrire à tous les métropolitains de France qui feront part de votre lettre à leurs suffragants. Dans quatre ou cinq décades, les députés choisis pourront se préparer à remplir leur honorable mission.

Je suis avec un attachement respectueux

J B. Flavigny,

Evêque de Vesoul, dép. de la Hte-Saône

[Au dos : Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume nº 1142, faubourg Saint-Germain, en son absence, au citoyen Saurine (1), évêque de Dax, à Paris].

(*Coll. Grégoire*).

(1) Saurine, évêque constitutionnel des Landes, puis évêque concordataire de Strasbourg, né le 10 mai 1735, mort le 7 mai 1811.

XVI

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 30 Brumaire, an VIII de la Rép. (21 nov. 1799).

Mon cher et respectable Collègue,

En ce moment, toute la France parle politique, pour nous parlons un peu religion.

Voici un nouvel ordre de choses : sans nous perdre dans de vaines conjectures sur l'avenir, partons de ce qui est certain, ou du moins, tout à fait probable, et voyons ce que nous pouvons faire pour la religion dans les circonstances où la Providence permet que nous soyons placés ; je crois que c'est ce que Dieu demande de nous.

D'abord à juger des choses par les principes connus, et la conduite soutenue de Sièyès et de Bonaparte, il paraît constant qu'ils veulent la république, ils désirent par conséquent la consolider, non pas, à la vérité, par des moyens jacobites, mais en lui conciliant les esprits et les cœurs, qu'on a trop souvent aliénés par des mesures acerbes. L'intérêt particulier de ces premiers consuls se trouve ici réuni à l'intérêt général, et si leur autorité est hors de la constitution, ils désirent l'affermir ou par la terreur ou par la bonté; le premier moyen leur répugne sans doute, le second sera donc nécessairement adopté par eux ; cela paraît encore indubitable. De ce plan doivent résulter la paix, des lois plus douces, des contributions moins fortes, un système général plus capable de leur concilier la bienveillance du peuple.

En second lieu, la constitution de l'an III leur paraissant fautive sous plusieurs rapports, on en substituera une que l'on croira plus propre à atteindre le but social.

Ces faits supposés, raisonnons un peu présentement sur ce qui intéresse notre sainte religion, et tâchons de voir s'il ne serait pas possible de tirer parti des dispositions où nous voyons actuellement le peuple et les gouvernants.

Ne pourrions-nous pas dire secrètement par nous-mêmes, ou

par d'autres, à celui ou à ceux des consuls qui paraîtront les mieux intentionnés : « Citoyens vous voulez guérir les maux de » la patrie, vous voulez établir sur des bases plus solides le » bonheur et la liberté publique en faisant bénir votre Consulat. » Le projet est digne de vous, et doit vous immortaliser ; nous » ne doutons pas de la sagesse de vos vues et des change- » ments que vous projetez. Le passé nous est un garant de l'a- » venir, mais permettez-nous de le dire franchement, les ré- » formes dans les lois ne suffisent pas pour opérer celles des » mœurs, et sans les mœurs, à quoi peuvent servir les meil- » leures lois ! Or, il ne faut rien vous cacher, la dépravation est » presque générale, elle est au-delà de ce que vous pouvez » imaginer, nous la voyons de près, elle ne peut guère aller » plus loin.

» Avant la cessation du culte, avant que l'athéisme et l'im- » piété eussent répandu presque partout leur funeste poison, » et eussent étouffé dans bien des cœurs le germe de la morale, » avant que la licence eut appris d'eux à rire des terreurs sa- » lutaires de la religion, avant que le peuple eût appris à reje- » ter toutes les leçons de la sagesse, le vice avait un frein » puissant dans la religion. Les principes de vertu avaient aux » yeux des citoyens une sanction respectable et divine, mais » aujourd'hui que reste-t-il de tout cela ? Jetez un coup d'œil » sur les villes et les campagnes ; qu'y verrez-vous ? L'amas ef- » frayant de tous les crimes, sans moyens efficaces de les faire » cesser : le vol, le brigandage, l'inceste, l'adultère, la déprava- » tion de tous les sexes, de tous les âges, de tous les états, de » toutes les conditions ; la sainteté du mariage profanée, le res- » pect filial anéanti, la bonne foi bannie du commerce, l'égoïsme » réduit partout en système et en pratique, les liens sociaux » relachés ou brisés, en un mot l'intérêt le plus sordide et le » plus injuste devenu la mesure des actions, le libertinage le » plus contraire à la nature et au maintien de la société de- » venu presque universel, l'instinct physique substitué à toute » moralité, à tout principe d'équité, d'honneur et de raison. » Voilà en précis le tableau malheureusement trop fidèle des » mœurs de la plupart des Français jusque dans les départe-

» ments limitrophes, où la vertu de nos bons aïeux semblait
» s'être choisi un asile.

» A la vérité il y a des exceptions, mais dans quelles familles,
» et dans quelles communes? remarquez-le bien, dans celles
» où la religion a conservé son exercice, des adorateurs et de
» dignes ministres des autels. Ajoutons tout au plus, si l'on
» veut, un très petit nombre d'hommes vertueux par tempéra-
» ment ou par système.

» Dans des cœurs aussi dépravés, comment espérer de faire
» rentrer l'amour du bien général et de toutes les vertus. Ce-
» pendant sans vertus, point de république.

» Les institutions sociales, dira-t-on, viendront au secours
» des lois. Quoi! La célébration du décadi et des fêtes natio-
» nales, les spectacles et les maisons d'instruction publique !...

» Ne nous faisons point illusion ; les secours que la morale
» peut tirer de ces établissements civiques, quand ils seraient
» ce qu'ils doivent être, ces secours se réduisent à bien peu
» de chose. De quel poids sont les discours moraux qu'on
» fait dans les jours de repos, les maximes que l'on débite au
» théâtre, les traits de vertu que l'on rapporte quelquefois
» dans les écoles publiques? Tout cela pourra bien, si l'on
» veut, faire quelques impressions légères et momentanées
» sur certaines âmes sensibles, mais le plus grand nombre ne
» sort-il pas de ces assemblées aussi froid pour la vertu, aussi
» esclave de ses passions qu'il y était entré. On en appelle à
» l'expérience ; quel est le libertin, le fripon, l'égoïste, le mé-
» chant citoyen que tous ces beaux discours aient corrigé?
» Quelle est la restitution, la réconciliation, le changement de
» mœurs qu'ils aient opéré ?

» Il faut en convenir, la religion seule a assez d'empire sur
» les cœurs pour faire tout cela. Lorsque le corps politique est
» corrompu, les lois mêmes sont-elles autre chose qu'un pal-
» liatif qui semble produire un mieux être pour quelques
» moments, mais qui jamais ne lui rendra une santé parfaite
» et durable. La religion seule a aux yeux des peuples une
» autorité irréfragable qui persuade et qui entraîne lorsque les
» lois humaines sont impuissantes.

» Mais si la religion est nécessaire pour le règne de la vertu,

» et par conséquent celui de la vraie liberté, si la religion est
» le bien auquel le peuple est le plus attaché, même lorsqu'il
» ne l'observe pas, pourquoi ne pas lui en laisser un exercice
» vraiment libre, pourquoi y mettre tant d'entraves qui le tor-
» turent à chaque instant dans la pratique de ses devoirs reli-
» gieux ? En effet, peut-on dire qu'on jouit d'une pleine liberté
» d'exercer son culte lorsqu'on n'a pas même celle d'en convo-
» quer les assemblées par des signes qui en indiquent l'heure ?
» Quel inconvénient et quel danger y aurait-il pour la répu-
» blique de laisser à ce peuple la liberté de loger ses ministres
» dans les maisons qu'il a bâties pour ce sujet et qui ne sont
» pas encore vendues ? N'est-il pas bien dur de le constituer
» dans de nouvelles dépenses pour en construire, lorsqu'il est
» déjà épuisé par les sacrifices qu'il a été obligé de faire pen-
» dant tout le cours de la Révolution. Car, dans un grand
» nombre de communes, il ne se trouve pas une seule maison
» libre pour donner asile au pasteur. Si la religion est recon-
» nue nécessaire pour rétablir les bonnes mœurs et affermir
» le gouvernement républicain, peut-il paraitre étranger au
» bien public de pourvoir au modique entretien des ministres
» du culte, dont on a pris les biens, avec la promesse solennelle
» de pourvoir aux frais indispensables de ce même culte.

» Veut-on faire aimer le gouvernement républicain et ceux
» qui en tiennent les rênes, veut-on réellement que la répu-
» blique subsiste, il faut la fonder sur la vertu et l'environner
» de l'amour des peuples. Or, on ne le fera jamais sans leur
» accorder une pleine liberté d'exercer leur culte, en leur lais-
» sant les moyens et les facilités de le faire.

» C'est une vérité que tous les hommes d'Etat ont sentie, et
» dont Bonaparte a prouvé qu'il était convaincu.

» L'abolition de la loi des otages et de l'emprunt a déjà
» apaisé beaucoup de mécontents, la paix contentera tous les
» Français, mais la liberté rendue à la religion achèvera de les
» attacher invariablement à ceux qui la lui auront assurée. »

Voilà, mon cher collègue, comment voient les choses tous ceux qui, dans nos départements et sans doute dans tous les autres, se montrent de vrais amis de la patrie et de la religion et il ne faut que consulter la raison pour sentir la justesse de

ces réflexions, que vous présenterez vous-même infiniment mieux que moi.

Je suis convaincu, mon cher collègue, que vous ne laisserez pas échapper l'occasion que la Providence paraît nous avoir ménagée. Profitons des dispositions où se trouvent les gouvernants, par la nécessité où ils sont de s'attacher le peuple, autant pour leurs propres personnes que pour le succès des réformes qu'ils projettent.

Mille choses honnêtes de ma part à nos collègues réunis à Paris.

Agréez ici vous-même les témoignages de mon respectueux et entier dévouement.

Jean-Baptiste Flavigny,

Evêque de Vesoul, Départ. de la Hte-Saône.

P. S. — Vos occupations ne vous permettent pas de faire de longues réponses, je vous prie donc de ne vous pas donner la peine d'entrer dans de longs détails lorsque vous répondrez à ma lettre, mais tous les catholiques vraiment zélés pour le bien de la religion désirent comme moi savoir ce que vous pourrez faire à ce sujet; un mot de votre part nous suffira.

Le citoyen et la citoyenne Dubois me feront l'amitié de croire que je ne les oublie point.

Les citoyens Bouvier, Revillout, Tribouillet et tout notre clergé de Vesoul me chargent de vous assurer de leur respect.

[Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume, nº 1142, Faubourg Saint-Germain, à Paris.]

(*Coll. Grégoire*).

XVII

Flavigny à Grégoire

8 nivôse, an VIII (30 décembre 1799).

Mon cher Collègue,

J'ai reçu avec satisfaction votre lettre en date du 1er nivôse courant, mais, malgré les espérances que vous nous donnez

que les fidèles et les pasteurs ne seront plus persécutés pour l'exercice de leur religion, il me paraît qu'il est à propos de parler ou de faire parler soit aux consuls et conseillers d'Etat, soit aux citoyens qui doivent travailler au rapport sur la police des cultes. Il est important qu'ils connaissent le vœu du peuple dans le moment où ils ont intérêt à se l'attacher; ils ne le feront efficacement qu'en lui donnant une liberté plus réelle d'exercer son culte, en lui accordant le droit de convoquer les assemblées religieuses, et en lui assurant la jouissance définitive des églises, dont la loi ne lui accorde qu'un usage provisoire, enfin en laissant les presbytères non vendus aux communes pour le logement des pasteurs. Il est incroyable combien souffrent les pauvres habitants des campagnes, surtout pendant la dure saison de l'hiver, de ne point savoir l'heure à laquelle on célèbre les offices divins, se trouvant dispersés dans des hameaux éloignés de l'église et n'ayant point d'horloges. Ils sont dans la nécessité de ne pouvoir assister au service divin, ou ils sont exposés de s'y rendre trop tôt et de trembler de froid en attendant qu'on le célèbre. Quant aux presbytères, les paroisses épuisées par les sacrifices qu'elles ont faits pour la république, sont vraiment hors d'état d'en construire de nouveaux. D'autre part la plus grande partie des communes n'ont point de logement libre pour le donner à un pasteur, et par conséquent sont dans l'impossibilité d'exercer leur culte, qu'on dit cependant vouloir laisser libre.

Les catholiques de la commune de Vesoul ont adressé aux consuls une pétition signée d'un grand nombre de citoyens tendant à demander: 1° le rapport de la loi qui les prive de tout moyen de convocation pour l'exercice du culte, 2° la jouissance définitive de leur église. Une lettre du secrétaire général des consuls leur annonce que cette pétition a été mise sous les yeux des gouvernants. Je suis convaincu que si de pareilles pétitions étaient envoyées des différents diocèses de la république, elles produiraient un très bon effet dans la circonstance, en faisant connaître le vœu bien prononcé des catholiques français Ce ne sont point les ecclésiastiques qui rédigent et signent cette requête; les pétitions sont rédigées par deux ou trois paroissiens des plus

zélés qui se chargent de les faire revêtir de signatures et de les envoyer. Il n'y a pas de temps à perdre pour employer ce moyen qui ne saurait manquer d'être efficace dans ce moment où le gouvernement, désirant mettre en activité le nouveau pacte social, se montrera plus jaloux de gagner la confiance du peuple en répondant à ses vœux. Sans cela nous aurons beau consigner dans les *Annales* les plus belles choses sur ce sujet, les morceaux d'éloquence les mieux frappés ne produiront aucun effet, et les consuls ne les liront pas, ou l'on n'en tiendra pas compte parce qu'on verra le peuple dans l'apathie pour l'exercice de son culte. Le vœu du peuple, le vœu du peuple, voilà la grande raison qui fait impression sur les hommes d'état, surtout quand ils ont besoin de son appui.

Salut, respect et amitié inviolable.

J. B. FLAVIGNY.

Evêque de Vesoul.

P. S. — Mille salutations à nos collègues réunis à Paris, aux curés de Noisy et de Romainville. Le citoyen Dubois et sa chère épouse voudront bien y prendre leur part.

[Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, recommandé à la citoyenne Dubois, rue Guillaume, nº 1142, faubourg St-Germain, à Paris].

[Note de Grégoire : *Observations bien judicieuses sur les moyens à prendre pour donner plus de latitude à la loi de la liberté des cultes*].

(*Coll. Grégoire*).

XVIII

Flavigny à Mauviel [1]

Vesoul, 8 juin 1800, l'an VIII de la République.

Mon cher confrère,

J'ai lu avec la plus grande satisfaction votre dernière lettre du 24 mai dernier, au sujet des moyens que prennent mes collègues réunis à Paris pour renverser le mur de division qui partage encore aujourd'hui le clergé de France : c'est la chose la plus intéressante pour la gloire de la religion et la prospérité de l'État, et pour le succès de laquelle on doit mettre tout en œuvre et ne rien négliger. Il nous reste à prier le Dieu de paix de répandre ses bénédictions sur cette entreprise.

Remerciez de ma part, je vous prie, mon cher et respectable collègue Desbois [2] de l'envoi qu'il vient de me faire d'un exemplaire des *Actes du synode* qu'il vient de tenir à Amiens ; j'ai fixé la tenue du mien au 15 juillet prochain ; je désire beaucoup qu'il ait le succès qu'a dû avoir certainement celui d'Amiens.

Je supplée ici volontiers à l'oubli où j'ai été de vous envoyer par écrit mon adhésion à la lettre d'indiction du Concile National pour l'année 1801. J'y adhère volontiers et de tout mon cœur et j'en attends un grand succès, d'autant mieux que j'espère que le Souverain Pontife se sera pour lors expliqué sur l'objet de nos divisions théologiques, de manière à réunir le clergé français. Cette lettre me paraît suffire pour constater mon adhésion au second concile national que l'on se propose de tenir l'année prochaine.

Quand vous aurez quelque chose de flatteur et de satisfai-

---

(1) Mauviel, sacré en 1800 évêque constitutionnel de Saint-Domingue. Né le 29 octobre 1757, mort en mars 1814, il fut l'un des principaux rédacteurs des *Annales de la Religion.*

(2) Desbois évêque constitutionnel d'Amiens, né le 28 avril 1749, mort le 5 septembre 1807, l'un des directeurs des *Annales de la Religion.*

sant pour la réunion, etc., faites-moi l'amitié de m'en faire part. Vous obligerez celui qui est avec considération et un profond attachement,

† J.-B. Flavigny,

Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

P. S. — Faites agréer mes respectueux sentiments de respect et d'amitié à nos estimables confrères réunis à Paris.

[Au citoyen Mauviel, prêtre, recommandé au directeur de l'Imprimerie-Librairie chrétienne, rue St-Jacques, vis à vis celle du Plâtre. A Paris].

(*Coll. Grégoire*).

XIX

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 19 messidor, an VIII (8 juillet 1800).

Mon cher collègue,

J'ai un neveu qui m'est cher, et le seul qui reste du nom de ma famille ; il s'appelle Jean-Claude-André Flavigny. Après avoir été porté sur une liste d'émigrés, il vient enfin d'obtenir sa radiation provisoire du préfet de notre département. Voici la teneur de son arrêté :

« Le préfet du département de la Haute-Saône, considérant que Jean-Claude-André Flavigny prouve par des certificats en bonne forme de sa résidence en France depuis le 29 janvier 1792 jusqu'au 29 fructidor an V, et sa réclamation en temps utile contre son inscription sur la liste des émigrés, et qu'au surplus sa rentrée dans le sein de sa famille ne peut apporter aucun trouble à la tranquillité publique.

» Arrête que le nom du dit Jean-Claude-André Flavigny est provisoirement rayé de la liste des émigrés. Fait à Vesoul, le 12 messidor an VIII de la République française une et indivisible. »

Je viens donc vous prier, mon cher collègue, de vouloir bien solliciter par vous-même et vos amis le premier commis du bureau de la police générale à ce qu'il mette le plus tôt possible cet arrêté sous les yeux de ce ministre et que la radiation de mon neveu soit prononcée définitivement. Ce jugement favorable du ministre me paraît assuré. Ce que je demande avec instance, c'est de faire tout ce que vous pourrez pour qu'il ne soit pas longtemps différé. Vous sentez sans doute combien il tarde à sa tendre mère, à ses sœurs et à moi, de l'embrasser.

Toutes les pièces de cette affaire sont déjà à Paris ; elles y ont été envoyées de Vesoul le 13 messidor courant.

Salut, respect et amitié inviolable.

† J.-B. Flavigny,

Evêque de Vesoul, départ. de la Hte-Saône.

P. S. — Bien des choses de ma part à Madame Dubois et à son mari. Si notre aimable Grappin se trouve encore à Paris, dites-lui en de même — Je vous observe que le citoyen Bouvier, directeur du bureau général des affaires administratives et judiciaires, chez le citoyen Rondonneau, au Dépôt des lois, place du Carrousel, à Paris, est déjà chargé de la poursuite de cette affaire.

[Au citoyen Grégoire, évèque de Blois, rue Saint-Dominique, hôtel de Luynes, à Paris].

(*Coll. Grégoire*).

XX

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 23 brumaire an IX de la Rép. (14 novemb. 1800).

Mon cher et respectable Collègue,

Vous n'ignorez pas les changements qu'on projette de faire dans les écoles centrales. D'après le plan de Chaptal, certaines places seraient à la nomination du gouvernement. Notre

confrère Tribouillet, dont vous connaissez les principes et à qui je suis depuis longtemps attaché, n'ayant aucunes connaissances à Paris, court le risque de perdre la sienne, qu'il remplit avec distinction depuis douze ans en qualité de professeur de belles-lettres. Il n'y a qu'une voix sur son compte, tant pour la moralité que pour le talent et le zèle avec lesquels il y a rempli ses fonctions, même dans les moments où il ne recevait aucun traitement de la nation.

Il avait d'abord été nommé dans l'ancien régime professeur de rhétorique par l'Université de Besançon, dont il était connu particulièrement. A l'époque de la création des écoles centrales, il a obtenu la chaire de professeur qu'il occupe, par la voie du concours, où il l'a emporté de beaucoup sur ses compétiteurs. Il est probable qu'il y aura plusieurs personnes qui solliciteront la même place à Paris. Je suis autorisé à penser que le citoyen Froissard, professeur d'histoire, pour lequel notre confrère Tribouillet s'est intéressé avec moi auprès de vous, il y [a] environ quinze mois, lors de votre passage à Vesoul, pourra se mettre sur les rangs pour la chaire que Tribouillet occupe, et que certaines gens, entre autres monsieur de Mourmaurancy, pourraient appuyer les sollicitations du premier; mais sans vouloir lui nuire (quoique le peu de délicatesse qu'il montrerait envers son bienfaiteur, qu'il chercherait à supplanter, ne préviendrait pas en sa faveur), j'observerai seulement qu'il n'a pas rendu à beaucoup près d'aussi longs services à l'instruction des citoyens que notre confrère; quoiqu'il ne manque pas de certains talents, cependant il n'a pas fait une étude particulière de la partie des belles-lettres qu'il n'a jamais professée, tandis que le citoyen Tribouillet s'y est adonné par goût dès sa jeunesse et qu'il y a fait des progrès distingués, comme il en a donné des preuves en plusieurs occasions et surtout depuis la Révolution, dont il a été dans tous les temps le partisan prudent et éclairé; il a encore de plus que le citoyen Froissard le talent difficile de former les élèves qui lui sont confiés, talent qu'ont perfectionné en lui l'expérience et l'application la plus soutenue.

D'ailleurs, au cas [où] le citoyen Froissard désirerait entrer dans la carrière de professeur de belles-lettres, il paraîtrait

bien plus naturel de le placer ou à Gray, près du bien de son épouse, ou à Besançon, près de son beau-frère, ce qui ne déplacerait aucun de ses collègues ; de plus, le citoyen Froissard a dans son état de défenseur officieux et dans la dot de son épouse des ressources qui manquent totalement au citoyen Tribouillet, lequel, à l'âge de plus de cinquante ans et sans fortune, ne pourrait prendre un nouvel état pour subvenir à ses besoins les plus indispensables.

En conséquence, mon cher Collègue, je vous supplie de ne pas perdre un moment et d'intéresser chaudement tous vos amis pour nous conserver cet homme si précieux à la religion, à l'instruction publique et à moi particulièrement, pour les services qu'il rend au diocèse, malgré tous les efforts que font tous les dissidents pour se l'attacher. Je connais toute l'activité des concurrents qui voudraient obtenir la place de Tribouillet.

Au cas cependant où la chose que je vous demande serait *absolument* impossible, employez, je vous prie, tous vos moyens pour le faire placer à Besançon ou du moins à Gray. Je regarderai le service important que vous rendrez à notre ami Tribouillet comme fait à moi-même, et je puis assurer que personne au monde ne sentira mieux que lui l'obligation essentielle qu'il vous aura, ainsi que moi, qui suis, avec un respectueux dévouement,

† J.-B. Flavigny,
Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

(Note de Grégoire : *répondu le 21 frimaire* (12 décemb. 1800).

(*Coll. Grégoire*).

XXI

Flavigny à Moïse (1)

12 décembre 1800.

Mon cher Collègue,

J'attendais avec empressement les actes du Concile métropo-

(1) Moïse, évêque constitutionnel de Saint-Claude (Jura), né le 12 décembre 1742, mort le 7 février 1813. Cf. abbé Perrod ; *Vie de F.-X. Moïse* Paris, Picard, 1905. — Voir sur cette affaire la lettre suivante

litain pour les faire publier dans mon diocèse avec la solennité convenable. Quelle a été ma surprise à la lecture de la *Dissertation sur les Etudes clèricales*, lorsque j'ai vu que l'on n'avait point supprimé ce qui avait déplu à l'assemblée, qui n'en a voté l'impression qu'à condition que l'on ferait disparaître tout ce qui avait paru blesser la prudence et la charité ! Ma première résolution fut d'abord de ne point distribuer dans mon diocèse cette dissertation, mais afin de ne rien précipiter et de ne prendre aucune détermination définitive qu'avec la plus grande maturité, j'ai cru devoir convoquer une assemblée extraordinaire de mon presbytère, qui a eu lieu le 9 décembre courant.

Tous les membres de cette assemblée, à laquelle ont assisté plusieurs archiprêtres et curés de l'arrondissement, ainsi que mes vicaires, formant une réunion de onze ecclésiastiques : après avoir pris lecture de la Dissertation, ont été de mon avis. En conséquence : Considérant que l'écrit précité, quoique rempli de connaissances historiques et de vues utiles à plusieurs égards, contient cependant (pages 56, 58, 59 et 61) des choses injurieuses à la mémoire et même à la probité de plusieurs prêtres respectables dont on déprime les bonnes qualités, page 53 sur la fin, des plaisanteries ridicules et dérisoires sur des expressions consacrées par le Concile de Trente, page 59 (Lettres italiques) une censure de certains avis et de quelques opinions faussement attribués à certains directeurs du Séminaire, pages 58, 60 et 62, des citations indécentes de l'Ecriture Sainte dont une partie de la traduction, quoique littérale en apparence, présente sur la fin un sens contraire au texte (page 57. *Note*) ;

Considérant que, quoique ces inculpations soient enveloppées sous des termes généraux, elles sont cependant présentées d'une manière à prêter infailliblement à des applications que les lecteurs les plus modérés ne pourraient s'empêcher de faire à des hommes vraiment respectables ;

Considérant que la publication d'un pareil écrit serait propre à révolter les esprits, non seulement des prêtres dissidents, mais encore de tous ceux des prêtres fidèles aux lois qui conservent du respect et de la reconnaissance pour les directeurs d'un séminaire où ils ont puisé des leçons et des exemples de

vertus sacerdotales et qu'elle scandaliserait même les fidèles au lieu de les édifier ;

Considérant que cette même publication aliénerait peut-être pour jamais les cœurs des dissidents au lieu de les disposer à la réunion que tous les amis de la Religion désirent, et que déjà on a remarqué une partie de ces funestes effets dans ceux qui ont eu connaissance de la dissertation dont il s'agit ;

Considérant que les reproches que l'on fait aux anciens séminaires donneraient occasion à de sanglantes représailles contre les séminaires qui les ont remplacés ;

Considérant enfin, que dans la rédaction définitive de la partie qui devait être amendée, on s'est évidemment écarté de la pensée des Pères du Concile ;

J'ai pensé qu'il était de mon devoir de ne pas distribuer la *Dissertation sur les Etudes cléricales ;* en conséquence, je vous préviens que je n'envoie aux pasteurs de mon Diocèse que les notes du Concile. Je m'empresse de vous faire part de cette détermination et des motifs qui me l'ont fait prendre.

Soyez persuadé, cher et respectable Collègue, que cette démarche de ma part ne diminue en rien l'estime que je conserverai toute ma vie pour vos talents et vos vertus ; ce n'est qu'avec le plus grand regret et par principe de conscience que je m'y suis déterminé, intimement convaincu que la partie critiquée de votre rapport dont on avait désiré la suppression ne pourrait (contre votre intention) qu'être funeste à la Religion, à l'honneur du Concile métropolitain et à la cause que nous défendons.

(Copie adressée par Flavigny à Grégoire).

(*Coll. Grégoire*).

XXII

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 13 janvier 1801 (23 nivôse an IX).

Mon cher Collègue,

Je viens de voir dans le dernier numéro des *Annales* que l'on se propose de donner incessamment une analyse de la *Disser-*

tation sur les études cléricales, imprimée à la suite des Actes du Concile métropolitain de l'Est. Je crois devoir vous faire part de quelques observations à cet égard.

La partie de cette dissertation comprise depuis la page 54 jusqu'à la 63e, où l'on censure l'éducation des anciens séminaires, a scandalisé les prêtres de mon diocèse qui en ont eu connaissance, parce qu'ils ont vu, à n'en pouvoir douter par le contexte, que cette censure était dirigée contre les anciens directeurs du Séminaire de Besançon, qui étaient vraiment dignes de l'estime et de la reconnaissance des gens de bien. En conséquence, après en avoir délibéré avec mon presbytère, j'ai pris un arrêté dont vous verrez le dispositif dans la lettre que j'ai écrite à notre collègue Moïse, auteur de cette dissertation, ainsi qu'aux autres évêques de l'arrondissement, et dont je vous envoie copie. Vous jugerez par les motifs énoncés dans cette lettre, s'il est prudent de laisser publier dans les *Annales* l'analyse de la partie de la dissertation où il est question des anciens séminaires. Je ne puis vous cacher, mon cher collègue, que si les réclamations que j'ai adressées à ce sujet à notre respectable collègue Wandelaincourt, comme évêque de l'arrondissement, et que je renouvelle encore entre vos mains aujourd'hui, ne suffisent pas pour empêcher la publication de cette diatribe dans les *Annales*, je me croirai obligé de faire connaître par la voie de l'impression que je désavoue les calomnies que cet écrit renferme, ainsi que tout ce qu'il peut y avoir de contraire à la charité et au respect dû à l'Ecriture Sainte et au Concile de Trente. Si j'attache à cette affaire tant d'importance, c'est parce que cet ouvrage paraissant sous mon nom, je serais censé l'approuver dans son entier.

Recevez ici l'assurance de mon respectueux attachement.

† J.-B. FLAVIGNY,

Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

P. S. — Permettez-moi de vous charger d'une adresse que les fidèles de notre commune font au premier Consul au sujet de l'attentat commis sur sa personne ; on a joint à cette adresse un exemplaire de la prière qui a été faite à notre cathé-

drale à la suite du *Te Deum* ; on a pensé que cette démarche ne serait pas inutile à la religion. Je vous prie de faire parvenir cette adresse jusqu'à Bonaparte et d'accepter deux exemplaires de la prière que je joins à l'envoi.

(*Coll. Grégoire*).

XXIII

FLAVIGNY à GRAPPIN

Vesoul, 6 juin 1801 (an IX de la République).

Mon cher et respectable Grappin,

Je vous remercie de la part que vous prenez à mes infirmités habituelles qui me mettent dans l'impossibilité absolue de me rendre au Concile National. Vous ne doutez pas, sans doute, qu'il me faut une pareille raison pour me dispenser de l'accomplissement d'un devoir aussi sacré.

Au sujet de la procuration qu'il m'est indispensable de donner à un prêtre pour me représenter au Concile, je me dois à moi-même de vous dire franchement les motifs de ma conduite à cet égard ; peut-être déjà vous les avez appris par la voix du vénérable métropolitain et du curé de Gray, à qui je les ai communiqués.

Je leur ai marqué que la situation de ma fortune me mettait hors d'état de contribuer par moi-même aux dépenses de mon représentant et que j'étais moralement assuré du peu de secours que je recevrais des fidèles du diocèse.

Il m'a donc fallu chercher parmi les curés du diocèse celui que sa fortune mettait à même de faire pour ainsi dire tous les frais de cette députation. Je l'ai trouvé dans la personne de notre estimable confrère Bouvier, curé de Velle, qui a bien voulu consentir à faire les sacrifices nécessaires, à moins qu'une sœur chérie qui demeure avec lui ne retombât dans une maladie d'où elle sortait.

Voilà où j'en étais lorsque j'ai reçu une lettre du curé de Gray qui m'annonçait que vous n'aurez guère que les frais de voyage à supporter et que l'amitié de notre collègue Grégoire vous appelait auprès de lui.

Si j'avais su plutôt ces détails, l'article de la dépense n'aurait pu m'arrêter, mais mes engagements étant pris avec le curé de Velle, je n'avais plus la liberté de faire un autre choix.

Aujourd'hui, la Providence a changé l'ordre des choses et comme à quelque chose malheur est bon, la rechute de la sœur du curé de Velle me rend ma liberté. Le premier usage que j'en fais, mon cher Grappin, est de vous faire la proposition que les circonstances ne m'ont pas permis de vous faire plus tôt, n'étant pas instruit à temps de ce que vous mandez par votre dernière lettre à notre confrère Bouvier au sujet de la manière dont vous pouvez exister à Paris.

Je sais que vous m'allez parler de l'église de Gand, mais ce n'est pas sérieusement, je pense, que vous mettrez en parallèle la procuration d'un clergé que vous ne connaissez pas et celle d'un évêque qui vous est attaché. Les évêques réunis trouveront aisément à Paris un sujet pour représenter l'église de Gand, et il leur paraîtra plus naturel, ainsi qu'à moi, que vous portiez les vœux de l'évêque du diocèse où vous résidez et où vous êtes généralement estimé. Certainement notre collègue Grégoire en particulier ne verra pas avec peine cette préférence que vous m'aurez donnée et notre vénérable métropolitain, de même que notre cher curé de Gray, l'apprendront avec plaisir. *J'attends votre réponse par le premier courrier.* Instamment, je vous ferai passer ma procuration avec une somme pour fournir aux frais de votre voyage pour Paris ; dans la suite, je vous y ferai compter ce que nous pourrons recueillir dans le diocèse pour cet objet ; mais à vous parler avec ma franchise ordinaire, je n'attends pas un mont d'or de cette collecte.

Mes confrères Bouvier, Révillout, Tribouillet (qui me paraît vous gronder toujours un peu), Pathiot, Tisserand, etc, vous présentent leurs respects. Je vous prie de me croire particulièrement, avec considération et dans les mêmes sentiments pour la vie,

J.-B. Flavigny,

Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

(*Bibl. Besançon,* Ms. 624).

XIV

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 24 juin 1801 (an IX de la République).

Mon cher et respectable Collègue,

Pour préparer le travail que vous me demandez sur les statuts synodaux des diocèses, dont on ferait un seul ouvrage, il faudrait, ce me semble, avoir sous les yeux les collections particulières des statuts anciens et nouveaux de chaque diocèse, il faudrait de plus un temps considérable pour en faire le rapprochement et pour examiner ensuite ceux qui conviendraient le mieux aux circonstances où se trouve présentement l'église de France, afin de les concilier avec les lois de la république et les principes du gouvernement.

N'ayant aucuns moyens pour me procurer les ouvrages dont il s'agit, je ne pourrais dans un temps aussi court que celui de la durée d'un Concile National, remplir la tâche que vous me proposez ; il faudrait déjà près de deux mois pour les faire venir, à grands frais, de tous les diocèses. Il me paraît donc que la réunion des évêques de l'Eglise gallicane vous donne toute la facilité désirable d'avoir à votre disposition la collection complète des statuts de leurs diocèses respectifs et qu'une commission nommée pour en faire le dépouillement est seule capable d'exécuter sans peine le travail que vous désirez.

Je désirerais bien, sans doute, partager les travaux du Concile, mais vous voyez qu'il y aurait une impossibilité absolue de me charger d'un ouvrage aussi étendu, n'ayant aucun des matériaux nécessaires pour l'entreprendre avec quelque espèce de succès.

Je ne saurais vous exprimer, mon cher Collègue, le regret que j'ai de ne pouvoir assister aux séances du Concile qui va s'ouvrir. Ce serait pour moi une grande consolation *de concourir à la réunion du clergé français, laquelle est à mes yeux l'objet le plus important de vos sages délibérations.* Je ne doute pas que vous ne veniez à bout de la consommer heureuse-

ment si vous avez le bonheur d'intéresser le gouvernement à la réussite de ce grand dessein, en lui envoyant une députation imposante, pour l'engager à se porter médiateur dans une affaire aussi délicate, d'où dépend la tranquillité des peuples et peut-être la stabilité de la République.

Je suis avec respect et un inviolable attachement,

† J.-B. Flavigny,
Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

P. S. — Assurez, je vous prie, de mes respects et de ma tendre amitié, nos révérendissimes évêques réunis à Paris, membres de la Commission intermédiaire.

Vous direz pareillement à Mme et M. Dubois mille choses honnêtes de ma part.

Je ne doute pas de tout l'intérêt que vous prendrez pour obliger notre estimable Boisson, professeur de l'histoire naturelle à l'école centrale de la Haute-Saône, c'est lui qui vous remettra ma lettre.

[Au dos : Au citoyen Grégoire, évêque de Blois, membre du Corps législatif, faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique, hôtel de Luynes, à Paris].

(*Coll. Grégoire*).

XXV

Flavigny à Grappin

Vesoul, 24 juin 1801 (an IX de la République)

Mon cher Grappin,

Qu'il me tarde d'apprendre de vous que notre métropolitain, vous et Vernerey êtes arrivés à bon port à Paris. Vous me donnerez également des nouvelles de la santé de notre incomparable Grégoire. Je vous ferais tort de vous inviter à me donner connaissance le plus souvent que vous pourrez des opéra-

tions du Concile [1] et autres nouvelles intéressantes relativement à la pacification, soit de la part du premier consul, soit du souverain pontife, etc.

Notre ami Boisson, professeur de l'histoire naturelle à l'Ecole centrale de Vesoul, est chargé de vous remettre les sommes suivantes :

1° 100 francs pour la Commission intermédiaire des évêques réunis à Paris.

2° 100 francs pour contribuer aux frais des trois députés représentant le clergé du second ordre de la métropole au Concile national.

3° 143 fr. 10 sous pour vous, comme député représentant l'évêque de la Haute-Saône. J'espère que nous pourrons venir encore à votre secours pendant votre séjour à Paris et pour votre retour à Vesoul.

Je vous prie de souscrire pour moi à l'Imprimerie-librairie chrétienne pour les cinquante premières feuilles des ouvrages et actes du Concile National. Le prix de la souscription est de 7 fr. 10 sous. Vous me ferez passer également un exemplaire de l'écrit intitulé : *Adresse au gouvernement. La France en danger par l'ultramontanisme,* franc de port, 12 sous.

Bouvier, Revillout, Tribouillet, etc., etc., vous disent mille choses des plus honnêtes.

Je suis avec considération et un parfait attachement,

J.-B. FLAVIGNY,

Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

[Au citoyen Grappin, prêtre, chez le citoyen Grégoire, membre du Corps législatif, hôtel de Luynes, faubourg de Saint-Germain, à Paris].

(*Bibl. Besançon*, Ms. 624)

---

(1) Le second Concile national de l'Eglise constitutionnelle s'ouvrit à Paris le 29 juin 1801.

XXVI

Flavigny à Grappin

Vesoul, 20 juillet 1801, an IX de la République.

Mon cher Grappin,

Vous et notre ami Boisson, recevez nos remerciements de votre attention marquée à nous donner l'un et l'autre des nouvelles du Concile, des dispositions du gouvernement en notre faveur, et particulièrement à nous dire où l'on en est au sujet de la pacification, enfin que l'on connaîtra bientôt les dispositions de ce plan ; et c'est ce que nous attendons avec le plus vif empressement. Vous nous tiendrez parole pour nous en instruire, du moment qu'elles vous seront connues.

Vous me ferez passer pour la Haute-Saône par la voie la plus sûre et la plus prompte le nombre de deux cent-dix exemplaires de chaque ouvrage qui doit être envoyé aux curés et administrateurs des diocèses, pour être lu aux prônes des offices paroissiaux. Vous paierez au directeur de l'Imprimerie le prix de chaque envoi, et en prendrez quittance. Vous m'écrirez que vous avez remis un paquet à mon adresse, à la diligence, un tel jour pour que je l'y fasse retirer.

Au sujet des écrits qui doivent être délivrés aux souscripteurs des cinquante premières feuilles, contenant des pièces concernant le Concile, vous recommanderez seulement au directeur de l'imprimerie la plus grande exactitude ; nous devons les recevoir franc de port.

Ne doutez pas de la part que je prends aux immenses travaux de tous les membres du Concile, car chacun y doit avoir une bonne tâche. Je ne conçois pas comme notre estimable Grégoire peut suffire à ses occupations sans nombre. Je suis bien persuadé que votre partage n'est pas mince.

Assurez, je vous prie, de mon respect et de toute ma reconnaissance les pères du Concile qui vous ont parlé de moi et d'une manière si flatteuse, spécialement notre bon, notre incomparable évêque de Blois.

Nos confrères de Vesoul et les amies me chargent de vous dire mille choses les plus tendres de leur part. Vous en direz autant pour moi à Madame Dubois et à son mari.

Je suis avec le plus inviolable attachement,

J. B. Flavigny,

Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

PS. — J'ai trop d'amitié, de sentiment, de reconnaissance pour notre ami Boisson qu'il me faudrait une lettre en tière pour les lui exprimer. Vous lui ferez part de la présente.

[Au citoyen Grappin, faubourg Saint-Germain, rue saint Dominique, hôtel de Luynes, chez le citoyen Grégoire, évêque de Blois à Paris.]

(*Bibl. Besançon*, Ms. 624).

XXVII

Flavigny à Grappin

Vesoul 1er août 1801, an IX de la République.

Mon cher Grappin,

Voilà un mois que le Concile est assemblé et je n'ai presque aucune connaissance certaine de ce qui s'y passe. Je ne connais que par les journaux le décret sur la soumission religieuse et civile que vous m'aviez annoncée. Je vous prie donc de me mettre exactement au courant des opérations de l'Assemblée. Quelles sont les matières distribuées aux trois congrégations? Combien y a-t-il eu de séances publiques? Quels sont les décrets qu'on y a arrêtés? En un mot qu'a-t-on fait et que se propose-t-on de faire? J'attends de vous sur tout cela des détails sur lesquels je puisse compter. Il est pénible d'être dans l'incertitude sur tous ces objets, sur lesquels on entend journellement débiter des nouvelles inquiétantes de la part des différents partis, sans savoir à quoi s'en tenir.

De toutes parts on publie qu'il y a un Concordat entre le gouvernement et le souverain pontife signé par le cardinal Consalvi et Joseph Bonaparte [1]. Des lettres particulières assurent que tous les évêques devront donner leur démission, que le nombre en sera réduit de 134 à 60 ou 68, que le premier consul les nommera, que le pape leur donnera l'institution et que les articles du traité ont déjà été annoncés au Concile.

Quelle sensation les nouvelles ont-elles faites sur les Pères du Concile? Vous m'avez écrit que l'on avait renvoyé au Saint Père ce qu'il avait adressé en première instance à Bonaparte par la raison que le pape y disait *qu'il confirmait les évêques constitutionnels*, et que Bonaparte voulait que Rome ne se mêlât pas de leur institution. Comment concilier ce que vous me disiez de la part de notre collègue Wandelaincourt [2] avec le Concordat! Comment concilier encore cet arrangement avec ce que les évêques ont toujours dit et écrit contre le Concordat de Léon X et François Ier? N'est-il pas évident que le second Concordat serait plus honteux que le premier, en ce que les anciens évêques de France ont constamment réclamé contre celui de Léon X, et que les nouveaux évêques, après s'être fortement élevés contre le premier, accepteraient franchement le second.

Quoi qu'il en soit, qu'en pense notre collègue Grégoire? et quel parti prendra le Concile dans cette circonstance pour mettre à couvert les libertés de l'Eglise gallicane ?

D'autre part, si le plan de pacification est signé, que signifie le bruit qu'on répand d'une conférence publique proposée, dit-on, au parti dissident par les Pères du Concile? Est-ce l'usage de proposer un cartel quand la paix est faite? Plusieurs plaisants qui ne sont pas des nôtres regardent cette provocation comme une farce et une forfanterie. Je vous avoue que toutes les choses sont pour moi, ainsi que pour bien d'autres, une énigme inexplicable. Vous savez la vérité; tirez-

(1) Le Concordat avait été signé à Paris le 15 juillet 1801.

(2) Wandelaincourt, évêque constitutionnel de la Haute-Marne, né le 23 avril 1731, mort le 30 décembre 1819.

moi je vous prie, de mon étonnement et de mon inquiétude sur tous ces différents objets.

Pourquoi encore le retour à Paris du cardinal Consalvi accompagné de trois autres cardinaux?

Je ne vous parle pas des cinquante premières feuilles du journal du Concile, pour lequel je suis abonné; il faut croire que ce journal n'a plus lieu, puisqu'on ne le reçoit pas.

J'apprends au moment que dans les diocèses du Haut-Rhin et du Jura on a déjà distribué aux paroisses différents écrits du Concile pour y être lus et nous n'en voyons ici aucuns. Mes confrères du diocèse en sont surpris. Vous voudrez bien vous rappeler que je vous les ai demandés au nombre de 210 exemplaires pour mon diocèse.

J'attends de vous une réponse précise à ma lettre par le premier courrier.

Mille choses des plus honnêtes de ma part à l'évêque de Blois, à notre collègue Berdolet et à son député, sans oublier notre ami Boisson et madame Dubois.

Tous vos amis et amies à Vesoul vous saluent. Vous ne doutez pas de tous mes sentiments envers vous.

J. B. Flavigny.

Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

(*Bibl. Besançon*, Ms. 624).

XXVIII

Flavigny a Grappin

Vesoul, 17 août 1801 (an IX de la Répub. française).

Mon cher Grappin,

Voilà donc enfin la fameuse bulle arrivée. Il me tarde bien d'en savoir le contenu. Que feront les pères du Concile au sujet de leurs démissions ? Je ne doute pas qu'ils ne la donnent très volontiers, leurs sentiments pour la paix me sont connus, mais la donneront-ils avant que les anciens évêques

aient donné la leur? ou attendront-ils que ceux-ci l'aient donnée pour la donner eux-mêmes? Dans les provinces, si les évêques émigrés tardent un certain temps avant de se décider ou qu'ils fassent leurs démissions entre les mains du Saint Père, il ne faudra guère moins d'un mois ou six semaines pour que l'on soit informé à Paris de leurs résolutions et les diocèses seront sans évêques pendant tout ce temps. D'autre part, si nos collègues ne donnent leurs démissions qu'après que les anciens auront offert la leur, le Premier Consul ne perdra-t-il pas patience et ne nous accusera-t-il pas de retarder la conclusion de la paix par notre hauteur? Il y aurait, je crois, un parti à prendre qui parerait à tous les inconvénients. Je suis persuadé que ce moyen n'a pas échappé à la prudente pénétration de la plupart des Pères du Concile.

Ne pourrait-on pas déclarer au gouvernement, par une députation, que nous sommes tous dans la disposition de donner nos démissions, mais que, comme le Premier Consul ne doit nommer aux évêchés qu'après que les anciens et les nouveaux évêques auront fait cet acte préliminaire, et comme le bien de l'Eglise demande que les diocèses ne soient pas longtemps sans évêques, il paraîtrait convenable aux Pères du Concile d'ajourner leurs démissions jusqu'au moment où l'on recevrait la nouvelle de celles des anciens évêques, et qu'aussitôt que les nouveaux évêques en auraient connaissance, ils se hâteraient de se démettre de leurs évêchés.

Cette mesure paraît d'autant plus nécessaire que les évêques constitutionnels ayant une fois donné leurs démissions, ils ne pourraient adresser aux pasteurs de leurs diocèses le moindre avis pastoral pendant tout le temps de la vacance de leurs sièges, ce qui entraînerait beaucoup d'inconvénients dans le gouvernement de ces mêmes diocèses. D'ailleurs, les évêques pourraient-ils se regarder comme composant encore un Concile National lorsqu'ils ne seraient plus pasteurs en titre de l'Eglise gallicane? Qui sait même si le Premier Consul ne les inviterait pas à retourner chacun chez eux pour attendre qu'il leur fît connaître ses intentions, ce qui les empêcherait de continuer leurs travaux particuliers à Paris.

Quel parti paraissent prendre le gouvernement et le Con-

cile pour l'exécution du traité de pacification ? Quel est e mode que l'on a adopté à ce sujet ? Qui fera la démarcation des diocèses ? Ou ce travail est-il déjà fait ? Quelle est à peu près l'époque à laquelle la grande affaire de la réunion sera entièrement terminée ?

Je serai aussi charmé d'apprendre de vous si vous avez reçu ma dernière lettre du 8 de ce mois et qu'est-ce qu'en ont pensé ceux de mes chers collègues à qui je vous ai prié de la communiquer.

Aussitôt que vous aurez connaissance du texte de la bulle, faites-moi l'amitié de m'en faire passer une copie fidèle.

Respects et salutations, comme de coutume, sans oublier ce qui vous en revient.

J.-B. FLAVIGNY,

Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

[Au citoyen Grappin, faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique, hôtel de Luynes, chez le citoyen Grégoire, évêque de Blois, à Paris].

(*Bibl. Besançon*, Ms. 624).

XXIX

FLAVIGNY A GRAPPIN

Vesoul, 31 août 1801.

Mon cher Grappin,

Je ne pensais pas voir le Concile National terminer si tôt ses séances (1), mais je sens aussi que les Pères du Concile, dans les circonstances où nous sommes, n'ont pu se dispenser de se rendre à l'invitation du gouvernement, qui en demandait la clôture. Quoi qu'il en soit, j'attends avec confiance l'exécution du traité de pacification. Vous voilà, mon cher Grappin, aujour-

(1) Le Concile national avait terminé ses séances le 16 août 1801.

d'hui libre comme l'air. Jusqu'ici, je le sais, vos occupations ont été nombreuses, mais les voilà finies.

Vous m'avez accusé la réception des 143 francs que je vous ai adressés par notre ami Boisson. Je sais que le curé de Gray vous avait remis, au moment de votre départ pour Paris, 188 francs. Le curé de Gy m'a fait part qu'il vous avait donné en partant le produit des collectes de sa paroisse et de celles des paroisses de son voisinage, sans m'en marquer le produit. Il y a environ un mois que le curé de Gray s'est chargé de vous faire parvenir la somme de 169 francs, me disant qu'il avait une occasion sûre pour vous la faire toucher. Jusqu'à ce moment, j'ignore si elle vous est déjà parvenue, parce que vous ne m'en avez point jusqu'ici accusé la réception. Toutefois, comme vous pourriez encore avoir besoin d'argent pour faire face aux dépenses de votre retour au pays, je joins ici une somme de 100 francs payable à vue.

Vous ne manquerez pas, sans doute, de payer à notre collègue Desbois le prix des 210 exemplaires des *Actes du Concile* que j'en ai reçus. Vous lui recommanderez expressément de me faire parvenir le plus tôt possible, au nombre de 210 exemplaires, le restant des *Actes du Concile* que je n'ai pas encore reçus. Vous lui paierez encore le prix de ces derniers en tirant quittance du tout.

Je n'entre ici aucunement daus le détail pour les affaires ecclésiastiques. Vous, Tribouillet, Boisson, etc., allez en causer ensemble à votre aise, mais aussi vous nous en ferez part. Il me tarde bien d'apprendre quelque chose de certain et non pas toujours des on-dit.

Salut, respect, amitié à tous nos collègues et vénérables frères, comme de coutume, sans oublier Madame Dubois.

J.-B. FLAVIGNY,

Evêque de Vesoul, Haute-Saône,

[Au citoyen Grappin, faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique, hôtel de Luynes, chez le citoyen Grégoire, évêque de Blois]

(*Bibl. Besançon.* Ms. 624).

XXX

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 23 fructidor an X (10 septembre 1802).

Citoyen sénateur et cher Collègue,

Les nouvelles publiques annoncent votre retour d'Angleterre ; je m'empresse de vous exprimer la satisfaction que j'en ressens. J'aime à croire que cette vacance que vous venez de prendre, et dont vous aviez besoin, aura contribué au rétablissement d'une santé qui me sera toujours infiniment chère.

Il y a environ trois mois que je vous écrivis au sujet de notre ami Tribouillet, au sort duquel vous voulez bien prendre part. Je vous priais d'employer votre crédit pour lui obtenir une des trois places qui sont à la nomination du gouvernement dans les lycées que l'on va organiser. J'aurais désiré qu'il pût en obtenir une dans le lycée de Besançon ou de Dijon. Votre voyage précipité ne vous a pas permis de vous en occuper alors. Je viens vous renouveler mes sollicitations en sa faveur.

Je sais à la vérité que Monsieur le préfet du Doubs et M. l'abbé Millot s'intéressent pour les citoyens Devoz, professeur de belles-lettres, Besse, professeur d'histoire naturelle et Guillemet, aussi professeur à l'Ecole centrale de Besançon, afin de faire nommer le citoyen Devoz à la place de proviseur, Besse à celle d'économe et Guillemet à celle de censeur. Le citoyen Devoz, âgé d'environ 30 ans, n'a professé les belles-lettres que depuis à peu près quatre ans. Le citoyen Besse, âgé d'environ 52 ans, professe depuis six ans, et j'entends dire qu'il ne sait pas sa langue. Au sujet du citoyen Guillemet, âgé d'environ 36 ans, et marié pour raison à une comédienne, il est bon pour professer encore la philosophie, du moins la spéculative, mais en faire un censeur !

Ne vous paraîtrait-il pas, comme à moi, que pour les places de proviseur et de censeur des classes d'un lycée, il serait assez convenable de nommer des personnes qui aux talents

réuniraient l'expérience, que l'on ne peut guère avoir qu'après de longues années de services.

Mais il y a une autre observation que je trouve plus décisive. On ne peut se dissimuler que, pendant la Révolution, la licence et l'irréligion n'aient dépravé étonnamment l'esprit et le cœur d'un grand nombre de citoyens et que la jeunesse se trouve aujourd'hui, pour ainsi dire, sans principes de religion et de moralité. Si l'on veut remédier à de si grands maux, il est de toute nécessité de placer à la tête des maisons d'éducation des sujets en état de renouveler les mœurs et de répandre les principes de religion dans les cœurs des jeunes gens. C'est ce que très peu de laïcs de nos jours s'empresseraient de faire.

Voilà ce qui me ferait désirer d'y voir placé notre cher Tribouillet; il passe 50 ans; pendant quinze années il a professé avec distinction les belles lettres tant au collège qu'à l'école centrale de Vesoul. Son attachement pour la religion, son talent particulier pour la faire goûter et la rendre respectable sont connus de tous les citoyens avec qui il a vécu.

J'ai appris avec plaisir, que le citoyen Devillard, votre ami intime, est membre de la commission chargée de l'organisation des lycées. Je suis persuadé qu'il ne vous refusera rien de ce que vous lui demanderez. Notre ami Grappin lui a déjà écrit en faveur de l'abbé Tribouillet, mais vous pouvez plus que personne en cette occasion auprès de M. Devillard, et de beaucoup d'autres dont les suffrages seront d'un grand poids pour la nomination des sujets qui doivent remplir ces places. Comme elles laisseraient plus de temps au citoyen Tribouillet, il pourrait faire paraître différents écrits sur les principes de religion, de manière à les faire goûter de ceux que le philosophisme a égarés, surtout dans ces derniers temps.

Je suis avec un respectueux attachement.

Votre ancien collègue.

J. B. Flavigny.

Evêque de Vesoul.

P. S. — Monsieur Devillard a écrit au citoyen Mailly, maire de Vesoul, qu'il est possible que le gouvernement établisse un lycée à Vesoul; si ces espérances se réalisaient, j'aurais

plus de plaisir à voir placer ici l'abbé Tribouillet que dans toute autre ville.

Dites je vous prie à madame Dubois, mille choses honnêtes de ma part.

[Note de Grégoire ; *Je ferai de nouveau tout ce que je pourrai*].

(*Coll. Grégoire*).

XXXI

Flavigny à Grégoire

Vesoul, 19 Frimaire an XI de la Rép. (10 décembre 1802).

Citoyen Sénateur,

Notre respectable archevêque monsieur Lecoz me mande que vous et monsieur Lanjuinais avez mis beaucoup d'intérêt en ma faveur devant le citoyen Portalis, pour le désabuser d'une dénonciation ridicule et monstrueuse qu'on lui a portée contre moi, recevez-en, je vous prie, les témoignages de ma vive reconnaissance, faites-les agréer également de ma part au sénateur Lanjuinais.

Le citoyen Gravier, demeurant à Vesoul, et qui se trouve actuellement à Paris, m'écrit qu'il a eu l'honneur de vous voir et qu'il a éprouvé une jouissance indicible dans sa conversation avec vous. Ce jeune homme que je connais est un homme intéressant, il s'est rendu à Paris pour solliciter un emploi dans les finances, il travaille déjà dans cette partie depuis plusieurs années avec probité comme commis, il est en état d'avoir une place en titre. En vous présentant ma lettre, il vous mettra au fait de son état actuel et de ses vues. Vous me ferez un vrai plaisir, comme je vous en prie, d'obliger le citoyen Gravier pour qui j'ai une vraie amitié.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect et une reconnaissance sans bornes

Flavigny,

Evêque démissionnaire.

[Au dos : Au citoyen Grégoire, membre du sénat conservateur, ancien évêque de Blois à Paris].

Note de Grégoire : *En parler au citoyen Duchâtel.*

(*Coll. Grégoire*).





JULES GAUTHIER

ARCHIVISTE DE LA COTE-D'OR

1848-1905

JULES GAUTHIER

ARCHIVISTE DE LA CÔTE-D'OR

ANCIEN ARCHIVISTE DU DOUBS

ANCIEN SECRÉTAIRE DÉCENNAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

29 février 1848 — 16 octobre 1905

Par M. Georges GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance du 18 décembre 1907.

Une plume amie a retracé dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon* (1) la vie et l'œuvre de Jules Gauthier. Nous n'avons donc pas besoin de répéter ici sur notre ancien confrère ce que M. de Lurion a dit ailleurs en excellents termes. Toutefois nous ne pouvons oublier que Jules Gauthier a appartenu à notre Société pendant près de 40 ans, qu'il en fut le secrétaire décennal de 1902 à 1905, et que nos Mémoires lui doivent, surtout à dater de 1897, de nombreuses et intéressantes communications. Aussi la Société d'Emulation a-t-elle décidé de reproduire les traits du savant archiviste en y joignant une courte notice destinée à rappeler les principales étapes de sa carrière, si prématurément interrompue, et à faire connaître les services importants qu'il a rendus à l'histoire comtoise.

Jules Gauthier naquit à Besançon le 29 février 1848, en pleine période révolutionnaire, et certains ont voulu voir

---

(1) Année 1905, p. 243-273.

dans ce fait l'explication du tempérament ardent et volontiers combatif de notre confrère. Sa famille, soucieuse de lui donner une forte instruction, le fit entrer au Collège Saint-François-Xavier, alors dirigé par l'abbé Besson, le futur évêque de Nîmes, qui en avait fait, avec l'aide de quelques professeurs remarquables, un établissement de premier ordre. Doué d'une mémoire extraordinaire, d'une intelligence très ouverte qui s'assimilait sans peine tout ce qu'on lui enseignait, Gauthier fit dans ce collège d'excellentes études : il faut dire à sa louange qu'il en garda toujours un souvenir reconnaissant à ses anciens maîtres et qu'il ne parlait jamais qu'avec vénération de Mgr Besson, qui de son côté honora son élève d'une réelle amitié.

A la fin du second Empire, les études historiques étaient en grand honneur en Franche-Comté : les noms de Charles Weiss, d'Auguste Castan, du président Clerc, disent assez avec quel éclat l'érudition était alors représentée dans notre province. Gauthier, que l'étude de l'histoire avait toujours passionné, écouta donc les conseils de celui qui, quoique jeune encore, avait déjà acquis parmi ses compatriotes une grande notoriété scientifique, d'Auguste Castan, et se présenta au concours de l'Ecole des Chartes. Il y fut reçu au mois de novembre 1866 dans un très bon rang et travailla durant ses trois années d'école avec tant d'énergie et de succès qu'il en sortit, le 17 janvier 1870, le premier d'une promotion qui comptait cependant parmi ses membres des savants tels que Bernard Prost et Arthur Giry. Sa thèse de sortie sur *Les origines du Parlement en Franche-Comté* avait été particulièrement remarquée de ses examinateurs. Et cependant l'Ecole des Chartes n'avait pas absorbé toute son activité intellectuelle : il avait suivi en même temps les cours de la Faculté de droit de Paris, et le diplôme de licencié en droit vint s'ajouter à celui d'archiviste paléographe pour récompenser le fécond labeur de ce jeune homme de 22 ans.

Les compatriotes de Jules Gauthier surent eux aussi reconnaître ses mérites et, sur la chaude recommandation de son maître et confrère Castan, il fut nommé, malgré son jeune âge, archiviste du département du Doubs par arrêté préfectoral du 22 mars 1870.

Peu de temps après, la guerre avec l'Allemagne éclatait. Patriote ardent, Gauthier n'hésita pas à faire son devoir, et s'engagea dans l'artillerie mobile de la garde nationale du Doubs. Il fut nommé peu après lieutenant en second, puis attaché à l'état-major de l'héroïque défenseur de Besançon, du général Rolland. Très fier de porter l'uniforme d'officier français, il resta ensuite dans l'armée comme lieutenant de réserve, puis, étant entré plus tard dans les services de l'intendance, il parvint au grade de sous-intendant de 3e classe.

La guerre finie, Jules Gauthier reprit ses fonctions aux Archives du Doubs, fonctions qu'il devait conserver durant trente-trois ans. Pour se rendre compte de l'œuvre considérable qu'il accomplit comme archiviste, il suffit de lire les rapports annuels qu'il envoyait au Conseil général du Doubs. On y constatera les améliorations importantes qu'il réalisa dans son riche dépôt : il en augmenta les collections par l'acquisition de fonds précieux qu'il classa et inventoria avec grand soin ; les six volumes d'inventaires qu'il a publiés étaient autrefois proposés comme des modèles du genre aux jeunes élèves de l'Ecole des Chartes. Surtout, Gauthier sut intéresser les pouvoirs publics à son dépôt, si bien qu'il finit par obtenir du département du Doubs un crédit de 85,000 francs destiné à la construction d'un local spécial aux Archives. Les documents dont il avait la garde, et qui sont la principale source de l'histoire de la Comté, purent ainsi être installés en 1884 dans un bâtiment spécialement affecté à cet usage et préservé par son isolement contre tous les risques d'incendie.

Tous ceux qui eurent l'occasion d'aller travailler aux

Archives du Doubs sont unanimes à vanter l'accueil aimable que leur faisait Jules Gauthier, qui se mettait à la disposition des chercheurs avec le plus grand empressement. Causeur intarissable, il n'avait qu'à puiser dans son admirable mémoire pour intéresser ses interlocuteurs par des anecdotes racontées toujours avec beaucoup d'esprit et d'humour. Certains érudits se trouvaient même si bien pris sous le charme de sa conversation que, venus pour d'austères recherches dans de poudreux papiers, ils devaient s'en aller souvent, à l'heure de la fermeture des Archives, sans avoir seulement ouvert le dossier qu'ils venaient consulter. Gauthier leur avait fait passer des heures agréables, trop agréables parfois à leur gré, par le récit de petites histoires amusantes sur les hommes et les choses du passé et aussi du présent. Volontiers caustique et mordant, le spirituel archiviste n'était quelquefois pas fâché d'éloigner ainsi en les décourageant, sans en avoir l'air, les travailleurs qu'il ne croyait pas suffisamment préparés par leurs études antérieures à s'occuper d'érudition.

Lui-même savait du reste fort bien mettre en valeur les documents qu'il pouvait découvrir susceptibles de présenter un intérêt quelconque pour l'histoire générale ou locale, et il n'y manquait point. De là les innombrables articles qu'il a semés dans les Mémoires des diverses sociétés savantes comtoises, dans les revues locales ou parisiennes, et qui embrassent tous les sujets. Gauthier avait le talent de tirer des faits en apparence les plus minimes des conclusions ingénieuses qui renouvelaient sur bien des points des questions ou mal connues ou insuffisamment traitées par les historiens ses prédécesseurs. Une simple mention dans un acte, une date, quelques chiffres dans de vieux registres de compte lui suffisaient pour refaire une biographie, dissiper de traditionnelles erreurs historiques ou ajouter de nouvelles pages à l'histoire politique, religieuse, économique ou artistique de la province. L'archéologie et

l'histoire de l'art l'attiraient particulièrement et personne ne connaissait aussi bien que lui les curiosités de nos vieilles églises, églises qu'il avait toutes visitées au cours de ses inspections des archives communales.

Les communications de Jules Gauthier présentées de la façon la plus vivante dans une langue chaude et pittoresque étaient fort appréciées, et c'était un vrai régal de l'entendre prendre la parole dans les diverses sociétés savantes de la région. On ne s'étonnera donc pas que ces dernières aient considéré comme un honneur de l'accueillir dans leur sein. Notre Société d'Emulation fut la première à lui ouvrir ses portes dès 1866: elle en fit son président en 1899, son secrétaire décennal en 1902. L'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Besançon l'admit au nombre de ses membres à l'âge de 24 ans en 1872, et l'appela à la présidence en 1890. Il fit également partie des Sociétés d'Emulation de Montbéliard, de Vesoul et de Lons-le-Saunier. Convaincu que seule l'union de toutes les bonnes volontés et de tous les talents peut aboutir, en province surtout, à des résultats décisifs, il eut l'idée de réunir en un congrès annuel les membres de toutes ces sociétés de la Comté. Ce fut l'origine de l'*Association franc-comtoise* dont il organisa la première réunion en 1899 et qui est aujourd'hui très florissante. Mettant en rapports confraternels les érudits jusque là inconnus les uns aux autres, et traçant un programme de labeur commun, cette Association a déjà donné et donnera encore davantage dans l'avenir une vive impulsion aux études d'histoire locale.

En dehors de la Franche-Comté, Gauthier sut également se faire apprécier. Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, puis membre du Comité des travaux historiques, membre du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, inspecteur de la Société française d'archéologie, il obtint enfin en 1903 la plus haute consécration de ses mérites scientifiques qu'un savant de province puisse ob-

tenir, quand l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'élut correspondant de l'Institut. La croix de la Légion d'honneur lui avait été donnée au mois d'août 1899.

On trouvera à la suite de la notice de M. de Lurion une bibliographie très complète de l'œuvre de Jules Gauthier, si bien que nous ne croyons pas utile d'entrer dans de longs développements à ce sujet. Qu'il nous suffise de dire qu'il n'a négligé aucun point de l'histoire comtoise et que, si ses études antérieures l'ont amené à s'occuper surtout de la période du Moyen-Age, il n'a pas dédaigné pour cela l'époque moderne qui lui a fourni le sujet d'études qui prouvent et l'étendue de ses connaissances et son aptitude à traiter les questions les plus diverses (1).

On a même reproché à Gauthier, comme à Castan et à la plupart des érudits comtois, d'avoir dispersé leur activité sur un grand nombre de problèmes historiques au lieu de chercher à épuiser une matière ou à tracer un tableau d'ensemble d'une époque déterminée. Pourquoi, se demande-t-on souvent, ces savants si bien préparés par leurs études n'ont-ils pas par exemple écrit cette histoire définitive de la Franche-Comté ou de Besançon qui nous manquent encore ? Gauthier répondait lui-même à ces impatients que ce n'était certes pas le désir qui lui manquait de composer une œuvre si ardemment attendue et qui lui aurait fait tant d'honneur. Mais, outre que ses occupations professionnelles très absorbantes, jointes aux multiples devoirs que sa situation lui imposait dans sa province, ne lui laissaient pas le loisir d'entreprendre un travail de longue haleine, il faisait observer avec juste raison que le moment n'était pas encore venu de construire l'édifice qu'on réclamait de lui. Il pensait, — et ce scrupule

---

(1) Jules Gauthier a laissé une foule de notes manuscrites qui devaient lui servir à des travaux futurs. Son fils, M. Léon Gauthier, qui a suivi la carrière paternelle et est actuellement archiviste aux Archives Nationales, nous laisse espérer qu'il achèvera un *Dictionnaire topographique du Doubs* et une *Sequania Ministerialis* préparés par son père.

d'historien l'honore, — qu'il importait auparavant de réunir les matériaux et de s'assurer de la solidité des pierres qui devaient servir à l'édification du monument. Aussi se contentait-il de la tâche plus modeste et souvent si ingrate de l'érudit qui découvre et classe les documents, en étudie la valeur et les met en lumière, réservant à ses successeurs le soin de les grouper et d'en faire une synthèse solide et vivante.

Jules Gauthier, comme aussi Castan, croyait du reste que l'avenir était à lui et, encore dans la maturité de son âge, il espérait bien qu'un jour il lui serait donné d'écrire une œuvre importante qui perpétuerait sa mémoire d'une façon plus sûre que toutes ses brochures. Qui aurait pu songer en effet quand il quitta Besançon en 1904 pour devenir archiviste de la Côte d'Or que, moins de deux ans après, à l'âge de 57 ans, il serait emporté par une longue et douloureuse maladie? Comme elle avait déjà fait pour Castan, la mort implacable l'enlevait à l'érudition comtoise avant qu'il ait pu donner toute sa mesure.

Ce n'est pas sans raison que nous réunissons souvent dans cette notice les noms d'Auguste Castan et de Jules Gauthier. Tout le monde sait, et il serait superflu de chercher à dissimuler les dissentiments qui éloignèrent l'un de l'autre pendant de longues années le bibliothécaire de Besançon et l'archiviste du Doubs et les mirent parfois aux prises dans une rivalité pénible. Il leur était difficile à tous deux avec leurs tempéraments opposés, leurs caractères si nettement tranchés, la communauté de leurs origines, leur situation analogue, les études voisines qu'ils poursuivaient, de vivre toujours l'un vis à vis de l'autre en harmonie parfaite. Mais ces questions personnelles sont de celles qui n'intéressent pas la postérité et, d'ailleurs, il convient de dire qu'avant de mourir les deux adversaires se réconcilièrent. Quoi qu'il en soit, les historiens de l'avenir réuniront dans une commune reconnaissance les noms de Castan et de Gauthier qui ont

tant fait pour glorifier leur province natale. La Société d'Emulation du Doubs, la première aura à cœur de ne pas oublier que ce sont ces deux historiens qui, par leurs travaux, lui ont fait le plus d'honneur au XIXe siècle; si l'œuvre de l'un lui paraîtra toujours plus complète et plus définitive que celle de l'autre, elle n'en conservera pas moins le souvenir de ces deux érudits comme celui des hommes qui jusqu'à ce jour ont contribué de la façon la plus éclatante à sa renommée scientifique.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1906-1907)

Par le DÉPARTEMENT DU DOUBS.............................. 300 f.
Par la VILLE DE BESANÇON.............................. 400 f.

Par M. le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Comité des travaux historiques et scientifiques.— Bulletin archéologique, 1906, 2 et 3 ; 1907, 1 ; sciences, 1906 ; hist. et phil., 1-2 ; sc. économ. et sociales, 1. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France* : Reims, XXXIX, Paris, Chambre des Députés. — *Congrès des Sociétés savantes en 1906.* — *Bibliographie des travaux hist. et archéol.*, par M. de Lasteyrie, t. V, 2. — *Bibliographie générale*, 1903-1904.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LXVII, 1906 ; LXVIII, 1907.

Par MM.

LE PRÉFET DU DOUBS : *Rapports et procès-verbaux du Conseil général :* Sessions d'août 1906 et d'avril-août 1907.

LOUVOT (le chanoine), membre correspondant : *Le marquis d'Andelarre* : lettres inédites, 1906.

LEBEUF, directeur de l'Observatoire de Besançon : *Bulletin chronométrique*, VIIIe, 1907.

BOUSSEY, membre résidant : son ouvrage : *La Franche-Comté sous Louis XIV.*

LE DIRECTEUR de la Caisse d'Epargne : *Exercice 1906.*

MARQUISET (le Comte Alfred), membre correspondant : son ouvrage intitulé : *La Duchesse de Falary*, 1907.

D^r ANT. MAGNIN, membre résidant : *Les Tourbières jurassiennes ; les fruits charnus et vénéneux de la flore locale.*

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1906-1907)

Bulletin de la Société de Botanique de France, 1906, 6-8 ; Session à Paris, 2 ; Mémoires, t. VII, 1907.

Revue des études grecques, t. XIX, 1906 ; t. XX, 1907.

Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1906, 1907.

Journal des Savants, 1906, 1907.

Société française de Physique, 1906, 1907, 1-2.

Société nationale des Antiquaires de France Bulletin, 1906 ; Mémoires, t. VI, 1906. — Mettensia V, 1906.

Société pour la protection des paysages de France, 1907, 1-2.

Congrès de la Société française d'archéologie, 72e session à Beauvais, 1905.

Annales du Musée Guimet. Bibl. de vulgarisation, t. XX à XXV ; Biblioth. d'études, t. XXIII ; Essai de bibliographie Yaina 1906.

Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, t. VII, 1906, 1907, 1.

Revue épigraphique, 1906-1907.

Spelunca, nº 47, juin 1907.

Société philomatique de Paris, 1907, 1.

Revue des études historiques, 72e année, 1906.

Société de Saint-Jean : Notes d'art et d'archéologie, 1906-1907.

Mémoires de la Soc. de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, t. XXXIII ; lettres de M. A. de Marville, t. III ; bulletin, 33e année, 1906.

Le Centre médical (organe de la Société des sc. médicales de Gannat), 1907.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1906-1907, 1-3.

Mémoires de la Soc. d'Emulation du Jura, 8e série, t. I, 1907. — Description de la Haute-Bourgogne, par Gilbert Cousin de Nozeroy.

Société d'histoire naturelle du Doubs, 1906.

Société grayloise d'Emulation, 1906.

Bulletin de la Soc. d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 4e série, no 6, 1906.

Revue viticole, agric. et hortic. de Franche-Comté (Poligny), 1907.

Le Sillon (Vesoul), 1907.

Revue bourguignonne de l'Université de Dijon, t. XVII, 1907.

Société des sciences de Nancy, t. VII, 1906, 1907-1.

Annales de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, 1907, no 47.

Société d'histoire et d'archéologie de Langres, t. V, 1907.

Annales de la Soc. d'Emulation de l'Ain, 1906 à 1907, 1-2.

Société des sciences de Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône), 1906-1907.

Société d'histoire naturelle de Mâcon, t. III, 1907.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2e série, t. XIX, 2e trimestre 1907.

Société polymathique du Morbihan, 1905, 1906.

Société des sciences nat. de l'Ouest de la France, 3e série, t. VI, 1906.

Société des Antiquaires de l'Ouest de la France, 1906, 3e série, t. I, 1907, 1-2.

Mémoires de la Soc. des Antiquaires du Centre, t. XXX, 1906.

Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XXVII, 1907, 2-3.

Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1906. Album archéologique, 15e fasc : la Picardie à l'Exposition des Primitifs français, 5 pl. héliogr. — Fondation Soyez, t. III, no 3 : la Picardie historique et monumentale, arrondissement d'Abbeville, 1906. Bull. trim. 1907, 1.

Mémoires de la Soc. des sciences nat. et mathém. de Cherbourg, t. V, 1906.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen, 1906.

Bulletin et Mémoires de la Soc. d'histoire et d'archéologie de la Charente,, t. VI, 1905-1906.

Bulletin de la Soc. libre d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, 1906.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. XIV, 1907, 1.

Précis analytique des travaux de l'Acad. de Rouen, 1905-1906.
Société archéol. et histor. de l'Orléanais. Bull. 1906, 1907, 1.
Mémoires de la Soc. d'Emul. de Roubaix, 4e série, t. V, 1906.
Bulletin de la Soc. académique de Brest, 1905-1906.
Bulletin de la Soc. d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. XXXII, 1905-1906, 1907, 1. Table 1833-1906.
Société d'Emulation d'Abbeville, 4e série, t. V, 1906, 1907, 1-2.
Société dunoise, 1907, n° 150.
Revue de la Soc. de Botanique des Deux-Sèvres (Niort), 1906.
Société archéologique de l'Orléanais, t. X, 188, 1905.
Annales de la Soc. du département des Vosges, 1907, 1-2.
Bulletin de la Soc. philomatique Vosgienne, 1906-1907.
Société d'archéologie lorraine, t. LVI, 4e série, t. V, 1906.
Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne, 1905.
Revue de l'histoire de Versailles (Soc. des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise), 1906.
Société archéol. et historique du Limousin, t. LXVII, 1907, 1.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 2e série, t. VIII, 1904-1905.
Mémoires et documents, publiés par la *Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.* (Chambéry), 2e série, t. XX, 1.
Bulletin de la Soc. d'hist. natur. de Savoie, t. XI, 1905.
Revue savoisienne, 1906-1907.
Annales de la Soc. historique et archéol. de Château-Thierry, 1905-1906.
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France, 1906-1907, 1-2.
Société archéologique du Vendômois, t. XLV, 1906.
Société d'Emulation du Bourbonnais, 1906-1907, 3 vol.
Mémoires de la Soc. Eduenne, t. XXXIV, 1906.
Société d'histoire naturelle d'Autun, 19e bull., 1906.
Mémoires de la Soc. des sciences et lettres de Loir-et-Cher, t. XVII et XVIII, 1903-1907.
Bulletin de la Soc. des sc. hist. et natur. de Semur-en-Auxois, t. XXXIV, 1905.
Bulletin de la Soc. historique de Compiègne, t. XII, 1907. — Procès-verbaux, XV, 1906.
Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron, t. XVI, 1900-1905.

Mémoires de la Soc. archéologique de Montpellier, t. III, 1907, 2.
Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, t. I, 1907.
Actes de la Soc. linnéenne de Bordeaux, 7e série, t. I, 1906.
Société des sciences physiq. et natur. de Bordeaux, 1905-1906. — Observ. pluviométriques et thermométriques, 1905-1906. — Cinquantenaire, 1906.
Mémoires de l'Académie de Nimes, 7e série, t. XXVII, 1905.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Montpellier, 1907.
Société d'agriculture, sciences et arts du départ. de l'Aube, 1906.
La Diana (Montbrison), t. XV, 1906, 2-4, 1907, 1.
Société de statistique du département de l'Isère, t. IX, 1906.
Bulletin de la Soc. dauphinoise d'ethnologie (Grenoble), 1906-1907, 1-2.
Annales de l'Université de Lyon, 1906, 16-19.
Société littéraire, histor. et archéol. de Lyon, 1906-1907, 2.
Société des lettres et arts de Pau, 2e série, t. XXXIV, 1906.
Annales de la Soc. d'agriculture, sc. et industr. de Lyon, 1906.
Mémoires de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 3e série, t. IX, 1907.
Répertoire des trav. de la Soc. de statistique de Marseille, 1905.
Société archéol. du Midi de la France, nouv. série, 1905-1906,
Société d'études des sciences naturelles de Béziers, 1905-1906.
Société d'agr., sc. et let. des Pyrénées-Orientales, 48e vol, 1907.
Société d'études des Hautes-Alpes, 1906, 1907, no 3.
Société des lettres et arts des Alpes-Maritimes, t. XX, 1907.
Académie d'archéologie de Belgique, t. VIII ; bull. 1906 et 1907.
Académie royale de Belgique. Mémoires, in-8o, 2e série, *sc.* t. I, 1906 ; Bull. *sc.* 9-12, *lettres* 9-12, 1907 ; Annuaire 1907.
Analecta bollandiana, t. XXVI, fasc. I à IV, 1907.
Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. XX, 1906 ; Annuaire 1907 ; Bull. 1 ; Mém. t. IX, 1.
Musée national suisse à Zurich, XVe rapport, 1906.
Antiquaires de Zurich (Mitteilungen), LXXI, 1907.
Société d'histoire de la Suisse romande. Mém. et documents, 2e série, t. VI, 1907.
Bulletin de la Soc. vaudoise des sc. naturelles (Lausanne), 1906.
Revue historique vaudoise, 1907, t. XLIII.
Anzeiger (Antiquités suisses), 1906, 3-4, 1907, 1 (band IX).

Actes de la Soc. jurassienne d'Emulation (Porrentruy), 1904.

Bulletin de la Soc. neuchâteloise de Géographie, XVII, 1906.

Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève, t. III, 1907.

Bulletin de la Soc. d'hist. natur. de Berne (Mitteil.), 1906.

Société des sciences naturelles de Giesen, 1907, 1-2.

Bulletin de la Soc. des sc. agr. de la Basse-Alsace, 1906-1907.

Bulletin trim. de la Soc. d'histoire naturelle de Colmar, t. VIII, 1905-1906.

Neue annalen der k. Sternwartz in Munchen, suppl. 1, 1906.

Annalen der k. k. natur. Hofmuseum (Wien) : notizen, XXI.

Société de botanique de la province de Brandebourg (Verhand.), 1906.

Société géologique de l'empire d'Autriche (Yahrbuch), 1906 et 1907 (Verhandlungen), 1907, 1-3.

Académie des sciences de Berlin (Sitzungsberichte), XXXIX-LIII, 1906, — 1907, 1, XXIII-XXXVIII.

Société d'hist. nat. de Brême (abhandenlungen), XIX, 1907.

Académie des sc. de Munich (philo. mathém.), 1907, 1-2.

Institut grand ducal du Luxembourg (sc. nat.), archives trimestrielles, 1906, 3-4.

Manadsblad (antiquités suédoises) ; Stockolm. 1903-1905. — Forvannen, 1906.

Académie des sciences de Stockolm ; Handlingar, B, 42-43, 1906 ; Sitzung, mathém., philo., B, 3 ; Arkiv. : geolog., botanik, 1907.

Geological institution of University of Upsala, 1904-1905.

Université de Tubingue : cinq dissertations inaugurales, 1907.

Société d'hist. nat. Visconsin, 1907, 1-3.

Société de Géographie de Philadelphie, 1907, 1-3.

Smithsonian institution, 7e rapport : Missouri bot. garden, 1906.

Transactions of the Academy of Saint-Louis, t. XV et XVI, 1907.

Société litt. et philo. de Manchester, 1906 1907.

Bulletin du Lloyd library of botany, no 9, 1907.

Anales del museo nacional de Montevideo, t. III, 1906, 1 ; flora Uruguaya, t. III, 2.

Commission du Service géologique du Portugal (Communicaçoës), t. VI, 1907, 2 ; t. VII, 1.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er Décembre 1907.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1907.

Président................ MM. A. LECLERC, conseiller à la Cour.
Premier Vice-Président.. MAGNIN (le Dr Ant.), doyen de la Faculté des Sciences ;
Deuxième Vice-Président. ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs ;
Secrétaire décennal...... Georges GAZIER ;
Vice-Secrétaire........... A. VAISSIER ;
Trésorier.................. FAUQUIGNON ;
Archivistes................ KIRCHNER et MALDINEY ;

Secrétaire honoraire.... MM. BAVOUX (Vital).

Membres honoraires (18).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée (M. le général ROBERT).

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon, (M. GOUGEON).

L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (S. G. Mgr PETIT).

LE PRÉFET du département du Doubs (M. GODEFROY).

MM.

Le Gouverneur de la place de Besançon (M. le général Perrot).

Le Recteur de l'Académie de Besançon (M. Ardaillon).

Le Procureur général près la Cour d'appel de Besançon (M. Molines).

Le Maire de la ville de Besançon (M. Grosjean).

L'Inspecteur d'Académie à Besançon (M. Guyon), rue de Vittel.

Delisle, Léopold, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale; Paris, rue de Lille. — 1881.

Weil, Henri, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon; Paris, rue Adolphe Yvon, 16. — 1890.

Dufour, Marc, docteur en médecine, à Lausanne, rue du Midi. — 1886. Membre honoraire, 1896.

Pingaud, Léonce, correspondant de l'Institut, prof. d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Besançon, rue Mégevand, 17. — 1874. Membre honoraire, 1896.

Choffat, Paul, attaché à la direction des services géologiques du Portugal; à Bordeaux et à Lisbonne, rue do Arco a Jesu, 113. — 1869. Membre honoraire, 1896.

Metzinger (le général), ancien commandant du 15e corps d'armée, membre du Conseil supérieur de la Guerre, à Paris. — 1899.

Rolland, Henri-Marius, capitaine de vaisseau, ancien général de division du cadre auxiliaire en 1870-71, en retraite à Marseille, boulevard National, 20. — 1899.

Berger, Philippe, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur du Haut-Rhin, professeur au collège de France. — 1899.

Courbet, Ernest, receveur municipal de la Ville de Paris, rue de Lille, 1. — 1874. Membre honoraire, 1905.

Membres résidants (1) (108).

MM.

AUBERT, Louis, tailleur, Grande-Rue, 121. — 1896.

BADER, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

BAIGUE (le docteur), professeur à l'école de médecine, rue de la Mouillère, 1. — 1897.

BATAILLE, Frédéric, professeur honoraire de l'Université, maison Duc, à Saint-Claude. — 1907.

BAUDIN, Léon, docteur en médecine, directeur du Bureau d'hygiène de Besançon, Grande-Rue, 86 *bis*. — 1885.

* BAVOUX, Vital, receveur principal des douanes en retraite; Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1853.

BEAUQUIER, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

DE BEAUSÉJOUR, Gaston, ancien capitaine d'artillerie, place Saint-Jean, 6. — 1897.

* BERDELLÉ, ancien garde général des forêts, Grande-Rue, 112. — 1880.

BESANÇON, Paul, avocat, rue de la Préfecture, 20. — 1906.

* BESSON, Paul, colonel d'artillerie en retraite, à Besançon, rue Mégevand, 4. — 1894.

BÉVER, avocat, secrétaire général de la Mairie, rue Péclet, 7. — 1906.

BONAME, Alfred, photographe, rue de la Préfecture, 10. — 1874.

BONNET, Charles, pharmacien, ancien conseiller municipal, Grande-Rue, 35. — 1882.

BOURDIN (le docteur), médecin-major en retraite, rue Charles Nodier, 30. — 1900.

* BOUSSEY, professeur honoraire, Grande-Rue, 116. — 1883.

BOUTTERIN, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue Emile Zola, 4. — 1874.

BOYSSON D'ECOLE, Alfred, rue de la Préfecture, 24. — 1891.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidant* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

Bretenet, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Saint-Pierre, 15. — 1885.

Bretillot, Maurice, banquier, membre de la Chambre de commerce, rue Charles Nodier, 9. — 1857.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Burlet (l'abbé), vicaire général du diocèse de Besançon, rue du Clos, 10. — 1881.

De Buyer, Jean, propriétaire, à Besançon et à Saint-Laurent (banlieue). — 1902.

Cellard, Camille, architecte, rue Saint-Pierre, 3. — 1902.

Cénay, pharmacien, avenue Carnot, 26. — 1897.

Chapoy, Léon (le docteur), ancien directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 11. — 1875.

de Chardonnet (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

Chipon, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

Clavey, président de Chambre à la Cour d'appel, Grande-Rue, 62. — 1902.

Clerc, Edouard-Léon, représentant de commerce, rue du Chasnot, 12. — 1897.

Coillot, pharmacien, rue Battant, 2, et quai de Strasbourg, 1. — 1884.

Colsenet, Edmond, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, ancien conseiller municipal, rue Granvelle, 4. — 1882.

Cordier, Palmyr, agent principal d'assurances, conseiller municipal, rue des Granges, 37. — 1885.

Cornet, Joseph, docteur en médecine, aux Chaprais, rue de la Cassotte, 11. — 1887.

Courgey, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

Courtot, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel ; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

Dayet, André, receveur d'enregistrement à Besançon ; Fontaine Ecu. — 1901.

Dodivers, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

MM.

* Dreyfus, Victor-Marcel, doct. en médecine, avenue Carnot (aux Chaprais). — 1889.

Dubourg, Henri, industriel, rue Charles-Nodier, 28. — 1906.

Eydoux, Henri-Ernest, administrateur des magasins du Bon-Marché, Grande-Rue, 104. — 1899.

Fauquignon, Charles, ancien receveur des postes et télégraphes, rue des Chaprais, 5. — 1885.

Febvre, Lucien, professeur agrégé au Lycée Victor Hugo, rue des Fontenottes, 6. — 1904.

Fournier, professeur de géologie à l'Université de Besançon. — 1899.

Gauderon (le docteur), Eugène, professeur de clinique à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 110. — 1886.

Gazier, Georges, conservateur de la Bibliothèque de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Gambetta, 1. — 1903.

Girardot, Albert, géologue, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

Grenier, Alfred, inspecteur des forêts, Villas Bisontines, 5. — 1904.

* Gruter, médecin-dentiste, square Saint-Amour, 7. — 1880.

Heitz (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 45. — 1888.

Henry, Jean, docteur ès sciences, rue du Clos, 39. — 1857.

Hétier, François, botaniste; à Mesnay-Arbois (Jura). — 1895.

d'Hotelans, Octave, rue du Clos, 36. — 1890.

Kirchner, ancien négociant, quai Veil-Picard, 55. — 1895.

* Koller, propriétaire, ancien conseiller municipal, ancien membre du Conseil d'arrondissem[t] de Besançon; au Perron-Chaprais. — 1856.

Krug, Charles, notaire, Grande-Rue, 70. — 1906.

Lambert, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13. — 1879.

Lanier, André, professeur au Lycée Victor Hugo, rue Morand, 9. — 1906.

Leclerc, Adrien, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, rue de Lorraine, 4. — 1904.

MM.

Ledoux, Emile (le docteur), quai de Strasbourg, 13. — 1875.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

Lime, Claude-François, négociant, aux Chaprais. — 1883.

Limon, Maurice (le docteur), professeur suppléant à l'Ecole de Médecine, rue Morand, 10. — 1905.

Maes, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

Magnin (le docteur Ant.), professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, ancien directeur de l'Ecole de médecine, ancien adj. au maire, rue Proudhon, 8. — 1885.

Mairot, Henri, banquier, ancien conseiller municipal, président du Tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

Maldiney, Jules, chef des travaux de physique à la Faculté des sciences. — 1889.

Mandrillon, avocat, Grande-Rue, 19. — 1894.

Marchand, Albert, ingénieur, administrateur délégué des Salines de Miserey. — 1888.

Maréchal (le docteur), à Saint-Claude, chemin du Tunnel. — 1906.

* Martin, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 1870.

Masson, Valery, avocat, Grande-Rue, 102. — 1878.

Matile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

Mauvillier, Pierre-Emile, photographe, rue de la Préfecture, 3. — 1897.

Métin, Georges, agent-voyer d'arrondissement ; à Canot. — 1868.

Michel, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

Miot, Camille, négociant, membre de la Chambre de commerce, Grande-Rue, 104. — 1872.

Montenoise, avocat, rue de la Madeleine, 2. — 1894.

Mourot (l'abbé), secrétaire à l'Archevêché, rue Ch. Nodier, 16. — 1899.

Nardin, ancien pharmacien, rue de la Mouillère, 1. — 1900.

Nargaud, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

Nicklès, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

MM.

OUTHENIN-CHALANDRE, directeur des Missionnaires d'Ecole; rue de la Préfecture, 24. — 1902.

* ORDINAIRE, Olivier, consul de France, en retraite; Maizières (Doubs). — 1876.

PARTY, Léon, comptable, à Tarragnoz. — 1905.

PATEU, entrepreneur, ancien conseiller municipal, avenue Carnot, 9. — 1894.

PIDANCET, avocat, quai Veil-Picard, 31. — 1905.

* PINGAUD, Léonce, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Mégevand, 17. — 1874.

RÉMOND, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

ROCARDET, Jean, directeur des contributions directes; rue Charles Nodier, 4. — 1903.

ROLAND (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, rue de l'Orme-de-Chamars, 10. — 1899.

* ROSSIGNOT (le chanoine), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6. — 1901.

ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon; rue de la Madeleine, 6. — 1902.

SAILLARD, Albin (le docteur), sénateur, membre du conseil général du Doubs, place Victor-Hugo, et à Paris, rue N.-D.-des-Champs, 75. — 1866.

DE SAINTE-AGATHE (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 3. — 1880.

SANCEY, Alfred, négociant, rue d'Alsace. — 1899.

SANDOZ, Charles, ancien adjoint au maire, square St-Amour, 4. — 1880.

SAVOYE, Henri, artiste peintre, à la Bouloie (banlieue). — 1901.

SIMONIN, architecte, rue du Lycée Victor Hugo, 13. — 1892.

THURIET, Maurice, avocat général à la Cour d'appel de Besançon, à la Butte (banlieue). — 1901.

* TRUCHI DE VARENNES (vicomte Albéric DE), rue de la Lue, 9. — 1900.

VAISSIER, Alfred, conservateur du Musée archéologique, Grande-Rue, 109. — 1876.

MM.

Vaissier, Georges (le docteur), Grande-Rue, 109. — 1898.

* Vandel, Maurice, ingénieur des arts et manufactures, à Aubervilliers, rue Duvivier, 161. — — 1890.

* Vautherin, Raymond, ancien capitaine du génie, villa Sainte-Colombe, rue des Vieilles-Perrières. — 1897.

Vernier, Léon, professeur à la Faculté des lettres, rue Sainte-Anne, 10. — 1883.

Vieille, Gustave, architecte, inspecteur départemental des sapeurs-pompiers, rue des Fontenottes, sous Beauregard. — 1882.

Wehrlé, négociant, rue Battant, 11. — 1894.

Membres correspondants (84).

MM.

* ALMAND, Victor, capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Carette; à Marseille.

ANDRÉ, Ernest, notaire; rue des Promenades, 17, Gray (Haute-Saône). — 1877.

* BARDET, juge de paix; à Brienne-le-Château (Aube). — 1886.

BARBEY, Frédéric, archiviste paléographe; rue de Luxembourg, 32, à Paris, et au château de Valleyres, canton de Vaud.— 1903.

BERTIN, Jules, médecin honoraire des hospices de Gray (Haute-Saône), à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône). — 1897.

BEY-ROZET, Charles, propriétaire et pépiniériste; à Marnay (Hte-Saône). — 1890.

BLONDEAU, procureur de la République, à Vesoul. — 1895.

BOUTON, René, juge au tribunal de Baume-les-Dames. — 1903.

* BREDIN, professeur honoraire; à Conflandey, par Port-sur-Saône (Haute-Saône). — 1857.

* BRIOT, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

DE BROISSIA (le vicomte Edouard FROISSARD); à Blandans, par Domblans (Jura). — 1892.

BRUNE (l'abbé), Paul, curé-doyen de Mont-sous-Vaudrey, correspondant des Comités des Travaux historiques et des Monuments historiques au Ministère de l'Instruction publique; Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1903.

* BRUAND, Léon, inspecteur des forêts; Paris, rue de la Planche, 11 *bis*. — 1881.

BURIN DU BUISSON, préfet honoraire; à Besançon, rue Moncey, 9, et à Cramans (Jura). — 1878.

CHAPOY, Henri, avocat à la Cour d'appel; Paris (VIe), rue Bonaparte, 33. — 1875.

CHARMOILLAUX, professeur agrégé au Lycée de Gap. — 1904.

* CLOZ, Louis, professeur de dessin; à Salins. — 1863.

CONTET, Charles, professeur honoraire; à Saint-Quentin et aux Arsures, près Arbois. — 1884.

CORDIER, Jules-Joseph, receveur principal des douanes; Blamont (Doubs). — 1862.

MM.

Coste, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Salins (Jura). — 1866.

Daubian-Delisle, Henri, ancien directeur des contributions directes, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs; Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées). — 1874.

* Derosne, Charles, maître de forges; à Ollans, par Cendrey. — 1880.

* Deullin, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

Druot, Paul (l'abbé), curé de Voillans (Doubs). — 1901.

* Dufay, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

Feuvrier (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

Feuvrier, Julien, professeur au collège de Dole, faubourg d'Azans. — 1893.

Fromond (l'abbé), curé de Crissey (Jura). — 1902.

Filsjean (l'abbé), licencié en lettres, curé de Pelousey (Doubs). — 1896.

Gaiffe, Félix, professeur au lycée Ampère; à Lyon. — 1904.

Gauthier, Léon, archiviste paléographe; Paris, place de la Bastille, 5. — 1898.

Gauthier, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Saône; Luxeuil (Haute-Saône). — 1886.

* Gensollen, Gabriel, juge d'instruction; Gray (Hte-Saône). 1902.

Girardier, notaire; à Dole (Jura). — 1897.

Girod, Paul, professeur, directeur de l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand; rue Blatin, 26. — 1882.

* Grenier, René (le docteur), médecin de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur; Paris, 36, rue Ballu. — 1902.

Guignard, Fernand, archiviste paléographe; à Dole (Jura). — 1902.

* Guillemot, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

d'Hotelans, Raoul, ancien officier, maire de Novillars. — 1903.

Huart, Arthur, ancien avocat général; Versailles, rue de la Paroisse, 2. — 1870.

MM.

JEANNOLLE, Charles, pharmacien; Fontenay-le-Château (Vosges). — 1876.

JOURDAIN, président du tribunal de Belfort. — 1903.

LAFOREST (Marcel PÉCON DE), capitaine d'infanterie coloniale; à Rochefort et à Besançon, rue du Chateur, 25. — 1895.

* LAPRET, Paul, artiste peintre; Paris, 17, rue de Châteaubriand. 1901.

LEBAULT, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

LEBRUN, Louis, répétiteur au lycée de Lons-le-Saunier. — 1906.

LECHEVALIER, Emile, libraire-éditeur; Paris, 16, rue de Savoie. — 1888.

LE MIRE, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura) et rue de la Préfecture, à Dijon. — 1876.

LONGIN, Emile, ancien magistrat; rue du Collège, 12, à Dole (Jura). — 1896.

LOUVOT (le chanoine Fernand), curé de Gray. — 1876.

MADIOT, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

MAIRE, André, étudiant à la Sorbonne; Paris, rue de Sontay, 4. — 1903.

MAIRE, Victor-Louis, capitaine au 22e régiment colonial, breveté des langues orientales; rue Mégevand, 13, Besançon. — 1903.

MARQUISET (le comte Alfred), rue Malakoff, 32, à Paris. — 1897.

* MASSING, Camille, manufacturier à Puttelange-lez-Sarralbe (Lorraine allemande). — 1891.

DE MARMIER (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône; au château de Ray-sur-Saône (Haute-Saône). — 1867.

DE MENTHON (le comte René); Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Sauvigney-lez-Angirey (Haute-Saône). — 1854.

* DE MONTET, Albert; Chardonne-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, avenue de l'Alma, 15. — 1874.

MM.

DE MOUSTIER (le Comte Lionel); château Bournel (Doubs) et avenue de l'Alma, 17, à Paris. — 1903.

PARIS, docteur en médecine; à Luxeuil, et à Paris, rue du Cherche-Midi. — 1866.

* PERRONNE, Marcel, ancien conseiller de préfecture; Dijon, rue Devosges, 41. — 1903.

* PERROT (l'abbé), F.-Xavier, curé-doyen de Mandeure (Doubs). — 1902.

PETIJEAN (l'abbé), curé de Venise (Doubs). — 1905.

* PIAGET, Arthur, archiviste cantonal et professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse). — 1899.

PIDOUX, André, archiviste paléographe, avocat, à Foucherans-lez-Dole. — 1901.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine; à Chalèze (Doubs). — 1890.

PIROUTET, Maurice, géologue; à Salins. — 1898.

PRINET, Max, archiviste-paléographe; à Versailles, 18, rue Maurepas, et à Gouhenans (Haute-Saône). — 1895.

* REBOUL DE LA JULHIÈRE, au château du Grand-Vaire (Doubs). — 1903.

* REEB, E., membre correspondant de l'Académie des sciences, président honoraire de la Société de pharmacie d'Alsace-Lorraine; à Strasbourg. — 1901.

RENAULD, Ferdinand, botaniste, ancien commandant du palais de Monaco; Nice, rue Miron, 3. — 1875.

* RICHARD, Louis, médecin-major de 1re classe à Belfort, 5, faubourg de Lyon. — 1878.

ROUZET, Charles-François, architecte; à Dole (Jura). — 1898.

ROUX, Roger, substitut du procureur de la République; 21, rue Scheurer-Kestner, à Belfort. — 1903.

ROY, Emile, professeur à la faculté des lettres de Dijon, rue de Mirande, 9. — 1894.

ROY, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, 18, rue Hautefeuille. — 1867.

* SAILLARD, Armand, négociant; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

SCHLAGDENHAUFFEN, directeur honoraire de l'Ecole de pharmacie de Nancy, 63, rue de Metz. — 1901.

MM.

THURIET, Charles, président honoraire du tribunal, via Ospedale, 51; Turin.

* TRAVERS, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18. — 1869.

* TRIPPLIN, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine et vice-président de l'Institut des horlogers; Londres : Bartlett's Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue (Heathfield Gardens, Chiswick, W). — 1868.

TUETEY, Alexandre, sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales; Paris, quai de Bourbon, 45. 1863.

VENDRELY, ancien pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

VERNEREY, notaire, membre du Conseil général du Doubs; Amancey (Doubs). — 1880.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 1905-1906

MM.

Becquet (Just), statuaire, membre honoraire. 1904

Contejean (Charles), professeur honoraire de Faculté. 1851

Francey (Edmond), ancien membre du Conseil général du Doubs. 1884

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (172)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique (*cinq exemplaires des Mémoires*) 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain ; Bourg. 1868
Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain ; Bourg. 1894

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862
Société historique et archéologique de Château-Thierry. 1898

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851
Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais ; Moulins. 1860
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France ; Moulins 1894

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes ; Gap 1884

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Nice. 1867

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société belfortaine d'Emulation 1872

Bouches-du-Rhône.

Bibliothèque des Facultés d'Aix 1905
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867
Société de statistique de Marseille. 1867

Calvados.

Académie de Caen 1868

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges. 1876

Côte-d'Or.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune 1877
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; Dijon 1869
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs de l'Université de Dijon 1891
Société bourguignonne de géographie et d'histoire; Dijon. 1888

Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880

Deux-Sèvres.

Société botanique des Deux-Sèvres; Niort 1901

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 1844
Société d'histoire naturelle du Doubs ; Besançon. 1900
Société de lecture de Besançon 1865
Société de médecine de Besançon. 1861
Société d'émulation de Montbéliard. 1851

Eure-et-Loir.

Société dunoise ; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nîmes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes. . . . 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. . 1872

Gironde.

Société archéologique de Bordeaux. 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878
Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux. 1867

Hérault.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers . . . 1878
Académie de Montpellier. 1869
Société archéologique de Montpellier 1869

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère ; Grenoble 1857
Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie ; Grenoble 1898

Jura.

Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier. 1844
Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; Poligny. 1895

Loir-et-Cher.

Société historique et archéologique du Vendomois; Vendôme 1898
Société des sciences et lettres ; Blois 1906

Loire.

Société de La Diana, à Montbrison 1895
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire ; Saint-Etienne. . . 1866

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France ; Nantes 1891

Loiret.

Société archéologique et historique de l'Orléanais ; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers 1855

Manche.

Société nationale académique ; Cherbourg 1890
Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne ; Châlons-sur-Marne 1856

Marne (Haute-).

Société historique et archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy 1886
Société des sciences de Nancy 1866

Meuse.

Société philomathique de Verdun. 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes. 1864

Nord

Société d'émulation de Roubaix. 1895

Oise.

Société historique de Compiègne. 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, lettres et arts de Pau. 1873

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan. 1856

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Annales de l'Université de Lyon, quai Claude-Bernard, 18. 1896
Société d'agriculture, sciences et industrie ; quai Saint-Antoine, 30, Lyon 1850
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856

Saône-et-Loire.

Société Eduenne ; Autun. 1846
Société d'histoire naturelle d'Autun 1888
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire ; Chalon-sur-Saône 1877

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon . 1902
Société d'histoire naturelle de Mâcon. 1896

Saône (Haute-).

Société grayloise d'Emulation; Gray 1898
Société d'agr., sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul. 1861
Société d'encouragement à l'agriculture; Vesoul. 1881

Sarthe.

Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe; Le Mans. 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1869
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry. 1898
Société d'histoire naturelle ; Chambéry. 1895

Savoie (Haute-).

Société Florimontane ; Annecy 1871

Seine.

Association pour l'encouragement des études grecques en France; rue de l'Abbaye, 12, Paris. 1878
Institut de France; Paris. 1872
Musée Guimet; avenue du Trocadéro, 30, Paris 1880
Polybiblion; rue Saint-Simon, 4 et 5, Paris 1894
Revue épigraphique, librairie E. Leroux, rue Bonaparte, 28, Paris 1900
Société des antiquaires de France; Paris. 1867
Société d'anthropologie, rue de l'Ecole de Médecine, 15 . 1883
Société de botanique de France ; rue de Grenelle, 24. 1883
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Société philomathique, à la Sorbonne 1880
Société française de physique, rue de Rennes, 44. . . . 1887
Société de Saint-Jean; rue d'Ulm, 27 1906
Société de secours des amis des sciences. 1858
Société de spéléologie, rue de Lille, 34 1897
Société zoologique de France, rue Serpente, 28 1880

Seine-Inférieure.

Société havraise d'études diverses; le Havre 1891
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, belles-lettres et arts, Versailles. 1896
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles 1861

Somme

Société d'Emulation d'Abbeville. 1894
Société des antiquaires de Picardie; Amiens. 1869

Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest; Poitiers 1867

Vienne (Haute-).

Société archéolog. et historique du Limousin; Limoges. 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges ; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre 1852

ALGÉRIE.

Société historique algérienne; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences (kais. kœnigl. Akad. der Wissenschaften) ; Berlin 1879
Société botanique de la province de Brandebourg (Botan. Verein der Provinz Brandenburg) ; Berlin . . . 1877

Société des sciences naturelles (Naturwissenschaftlicher Verein); Bremen 1866
Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau (Bade) 1892
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde); Giessen (Hesse). 1853
Société philosophique et littéraire (à la bibliothèque de l'Université); Heidelberg (Bade) 1898
Société royale physico-économique (kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft); Kœnigsberg (Prusse). 1861
Académie royale des sciences (kœnigl. baier. Akademie der Wissenschaften); Munich (Bavière) 1865
Bibliothèque de l'Université de Tubingen (Wurtemberg) . 1901

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar. 1860
Société d'histoire naturelle de Metz 1895
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace; Strasbourg 1880

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique (Litterary and philosophical Society); Manchester 1859
Bibliothèque de British Museum (Natural History) pour revue Ornis, bulletin du Comité ornithologique international; Londres 1900

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt); Wien 1855
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

BELGIQUE.

Académie royale d'archéologie; rue du Transvaal, 53; Anvers 1885
Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société d'archéologie; rue Ravenstein, 11, Bruxelles . . 1891

Société des Bollandistes; boulevard militaire, 775, Bruxelles 1888
Société géologique de Belgique; Liège 1876

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

NORVÈGE.

Université royale de Christiania 1877

PORTUGAL.

Commission des travaux géologiques du Portugal; rua do Arco a Jesu, 113, Lisbonne 1885

SUÈDE

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869
Kongl. Vetterhets historie och antiquitets Akademian, Stockholm. 1898
The Geological Institution of the University of Upsala . . 1895

SUISSE.

Société des sciences naturelles; Bâle. 1872
Société des sciences naturelles; Berne 1855
Société générale d'histoire suisse (à la Bibl. de la Ville de Berne). 1880
Institut national de Genève. 1866
Société d'histoire et d'archéologie; Genève 1863
Société vaudoise des sciences naturelles; Lausanne . . . 1847
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne . . . 1878
Société neuchateloise des sciences naturelles; Neuchatel. 1862
Société neuchateloise de géographie; Neuchatel. 1891
Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy 1861
Société des sciences naturelles; Zurich 1857
Société des antiquaires (à la Bibl. de la Ville); Zurich . . 1864

Musée national suisse (Anzeiger fur schweizerische Altertumskunde), Neue Folge, 1, Zurich 1899

AMÉRIQUE DU NORD.

Natural History Society ; Boston (Massachussetts). . . . 1865
Lloyd Library ; Cincinnati (Ohio). 1904
Geolog. and Natural History Survey; Madison (Wisconsin). 1901
Natural History Society; Milwaukee (Wisconsin) 1901
Geographical Society of Philadelphia (Pennsylvania) . . 1896
Academy of St-Louis (Missouri). 1897
Botanical Garden ; Saint-Louis (Missouri). 1890
Smithsonian Institution of Washington 1869
United States Geological Survey; Washington. 1883

AMÉRIQUE DU SUD.

Musée national; Montevideo 1901

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (36)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la Ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Université de Besançon.
Id. de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon.
Id. de l'Ecole normale d'institutrices de Besançon.
Id. du Lycée de jeunes filles de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. du Cercle militaire de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. de la ville d'Angers.
Id. de la ville de Strasbourg.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de la Sorbonne, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie à Fontainebleau.

Bibliothèque du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Soho Square, 37.)
Archives départementales de la Côte-d'Or; Dijon.
Id. du Doubs; Besançon.
Id. de la Haute-Saône; Vesoul.
Id. du Jura; Lons-le-Saunier.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

BESANÇON. — TYP. ET LITH. DODIVERS.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

Extraits des statuts et du règlement de la Société d'Emulation du Doubs, fondée à Besançon le 1er juillet 1840.

Décret impérial du 22 *avril* 1863 : « La Société d'Emulation du Doubs, à Besançon, est reconnue comme établissement d'utilité publique...... »

Art. 1er *des statuts :* « Son but est de concourir activement aux progrès des sciences et des arts, et, pour en faciliter le développement, de coopérer à la formation des collections publiques et d'éditer les travaux utiles de ses membres.

» Elle encourage principalement les études relatives à la Franche-Comté. »

Art. 13 *des statuts :* « La Société pourvoit à ses dépenses au moyen :

» 1° D'une cotisation annuelle payable par chacun de ses membres résidants et par chacun de ses membres correspondants ; elle est exigible dès l'année même de leur admission.

» 2° De la somme de **deux francs** payable par les membres résidants et correspondants au moment de la remise du diplôme. ... »

Art. 17 *du règlement :* « La cotisation annuelle est fixée à **dix francs** pour les membres résidants et à **six francs** pour les membres correspondants. »

Art. 23 *des statuts :* « Les sociétaires ont la latitude de se libérer de leur cotisation annuelle en versant un capital dans la caisse de la Société.

» La somme exigée est de **cent francs** pour les membres résidants et de **soixante francs** pour les correspondants..... »

Art. 15 *des statuts :* « Tout membre qui aura cessé de payer sa cotisation pendant plus d'une année, pourra être considéré comme démissionnaire par le conseil d'administration. »

Art. 6 *du règlement :* « Les séances ordinaires se tiennent le second samedi de chaque mois..... »

Art. 9 *du règlement :* « La Société publie, chaque année,..... un bulletin de ses travaux, sous le titre de *Mémoires*..... »

Art. 13 *du règlement :* « Le bulletin est remis gratuitement :

» ..... A chacun des membres honoraires, résidants et correspondants de la Société..... »

Adresse du Trésorier de la Société : M. le Trésorier de la Société d'Emulation du Doubs, Palais Granvelle, à Besançon.

